HISTOIRE

DE

HENRY TROIS.

Par Monsieur DE VARILLAS.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais sur le second Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. XCIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AU ROY.

IRE;

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Voicy le dernier Roy de l'Auguſte Branche de Valois qui fit place à voſtre incomparable Ayeul, & qui ſemble ne Vous avoir devancé que pour

mieux exprimer la difference qu'il y a entre Vous & Luy. Le jugement que les Sujets, les Amis & les Ennemis de Henry Troiſiéme porterent également de Luy, fut que perſonne n'auroit douté qu'il n'euſt merité de regner, s'il n'avoit en effet regné. Et l'on a cru la premiere Couronne du Monde loit tellement deuë à Voſtre Majeſté, que ſi la Loy de la Nature ne la luy euſt point donnée, elle l'auroit meritée par ſa propre Vertu.

Henry Trois remporta les Victoires de Jarnac & de Moncontour à l'âge de ſeize ans ; & le premier jour de voſtre Regne ſera éternellement celebre par la Bataille de Rocroy que voſtre Majeſté gagna à quatre ans & demy.

L'avenement de Henry Trois à la Couronne ne répondit point aux belles eſperances que l'on avoit conçües de Luy, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou ; & Voſtre Majeſté a ſurpaſſé celles qu'Elle avoit données au commencement de ſon Regne d'une maniere ſi ſurprenante, que ſes propres Admirateurs y ont eſté trompez.

Henry s'abandonna à la plus molle oiſiveté, quoique jamais Prince n'euſt tant de beſoin d'agir que Luy, puiſqu'il avoit trois Partis formez dans ſon Royaume ; & Voſtre Majeſté, qui n'en avoit qu'un, ſçavoir le Calviniſte, n'a negligé aucune des précautions neceſſaires pour l'affoiblir d'abord, & enſuite pour le détruire ſans répandre de ſang.

Le ſeul Siége d'importance que Henry forma, fut celuy de la Rochelle; & le projet n'en eut pas eſté plûtoſt dreſſé dans le Conſeil d'Etat de France, que les Calviniſtes, qui ſeuls y avoient intereſt, en furent informez à point nommé; & le premier avis que la Ligue d'Auſbourg eut du Siége de Mons ny fut porté que par le bruit de voſtre Artillerie.

Henry mena quarante mil Hommes devant la Rochelle; & Voſtre Majeſté en a commandé plus de cent mille devant Namur, ſans que les Flamans, les Eſpagnols, les Alemans, les Anglois & les Hollandois, en ayent eu le moindre ſoupçon.

Henry fut ſi malheureux devant la Rochelle, que l'on ne trouva point d'autre expedient pour ſauver ſa reputation qui couroit riſque d'eſtre perdüe, que de luy procurer la Couronne de Pologne; & Voſtre Majeſté par ces deux dernieres Conqueſtes a fait réjallir ſur ſes Ennemis la conſternation qu'ils prétendoient inſpirer à tous les François: Elle a comblé de joye ſes Sujets: Elle s'eſt fait autant admirer par les Nations les plus éloignées, que par les plus proches; & Elle a convaincuë les unes & les autres, que les plus grands Generaux d'Armée n'ont point approché de Vous en l'art de hâter les Siéges.

Henry declara bien la Guerre aux Calviniſtes dans la plus rude ſaiſon de l'année; mais il luy arriva ce qu'il avoit le plus à craindre, puiſque ſon Armée ſe diſſipa d'elle meſme; au lieu que celle

de Voſtre Majeſté a trouvé la fertilité dans les Frontiéres que vos Ennemis avoient ravagées ; & les Soldats François ont par vos ſoins eu dequoy ſubſiſter avec abondance dans le Pais qu'ils devoient attaquer, quoique vos Ennemis, SIRE, qui s'étoient chargez de le défendre, ny puſſent eux meſmes ſubſiſter.

Henry préfera la cinquiéme Fille d'un Cadet de la Maiſon de Lorraine; qui n'avoit pour dot que ſa beauté, à la Fille de l'Empereur Maximilien Second qui luy étoit offerte en mariage ; & Voſtre Majeſté a épouſé la Fille aînée du Roy Catholique Philippe Quatre, aîné de la Maiſon d'Autriche, qui luy a apporté un droit inconteſtable ſur tous les Etats que l'Eſpagne poſſede dans le vieux & dans le nouveau Monde.

Henry ne put reſiſter à ſes Ennemis, & fut trois fois obligé de demander la Paix aux Calviniſtes, aux Catholiques Zelez, & aux Politiques, quoiqu'il leur euſt declaré la Guerre. Voſtre Majeſté au contraire a ſoûtenu ſeule l'effort preſque de toutes les autres Puiſſances de l'Europe, & Elle les a vaincües aprés meſme qu'elles avoient réüni toutes leurs Troupes.

Henry eut tant de peur d'irriter les Eſpagnols, qu'il laiſſa ſuccomber le malheureux Antoine Roy de Portugal; & Voſtre Majeſté a tendu les bras à un Roy de trois Royaumes trahy par ſes Sujets, per-

ſécuté par ceux qu'il avoit le plus obligez, & dépoüillé par ſes propres Enfans.

Henry ſouffrit que le Duc de Savoye uſurpaſt impunément le Marquiſat de Saluſſes ſur la France; & Voſtre Majeſté a crû qu'il y alloit de ſa Gloire & de ſa Juſtice, de punir l'arriere-petit-Fils de ce Duc, de l'extréme ingratitude qu'il a temoignée à voſtre égard.

Henry ne ſçut ni ſe venger de la Journée des Barricades, ny la pardonner; & toute l'Europe ſçait que les Liegeois avoient ſigné avec Voſtre Majeſté un Traité de Neutralité qui leur eſtoit plus avantageux ſans comparaiſon qu'à la France: Cependant ils ne s'eſtoient pas contentez de le violer; mais de plus, comme s'ils euſſent voulu renouveller l'infidelité dont ils s'eſtoient noircis il y avoit plus de deux cens ans à l'égard du Roy Loüis Onze, ils avoient favoriſé l'enlevement d'un Convoy que les François avoient mis dans leurs Faubourgs comme en un lieu d'entiere ſûreté.

Le ſcandale que cette perfidie avoit causé dans toute l'Europe, a convaincu Voſtre Majeſté qu'il eſtoit de voſtre Grandeur & de voſtre Juſtice de faire connoiſtre que les Temeraires, qui ſans aucun reſpect, oſent attaquer les plus puiſſans Souverains, doivent toûjours attendre ce que leurs crimes ont merité. Liege fut bombardée avec tant de violence, que dans une heure on y alluma juſques à cent ſoixante feux en autant de differentes Maiſons.

Les Bourgeois trop effrayez de la multitude & du grand effet des Bombes de Voſtre Majeſté, abandonnerent preſque toutes leurs Maiſons, & aimerent mieux hazarder leurs biens que leurs vies. La Garniſon, ou pour mieux dire, l'Armée étrangere qu'ils avoient appellée à leur ſecours, devint en ce terrible moment leur plus grande Ennemie, & pilla les richeſſes qui avoient échapé à l'embraſement.

Il ne fut pas poßible à la Bourgeoiſie de ſe garantir alors de ſes Ennemis, ni de ſes pretendus Amis; car outre que les Maiſons de Liege eſtoient trop preßées, & les rües de traverſe trop ſerrées, l'Artillerie de Voſtre Majeſté tiroit ſi ſouvent dans le meſme tems que ſes Mortiers jettoient des Bombes, qu'aucun Habitant ne pouvoit travailler à éteindre le feu, ſans s'expoſer à une mort preſque certaine.

Ainſi les Soldats Etrangers s'attachoient moins à piller les Maiſons & les Egliſes où l'embraſement avoit commencé, que celles qui en avoient eſté juſques-là preſervées; & les meſures qu'ils avoient priſes pour cela, conſiſtoient à ſe repandre dans les rües, dans les principales Places, & ſur tout dans les avenües, ſous couleur qu'ils avoient ordre d'empeſcher que la Bourgeoiſie ne s'aſſemblaſt pour parler d'accommodement.

Voilà, SIRE, le malheureux eſtat où ſe ſont reduit ceux qui ont oſé ſe declarer contre les Armes

victorieuſes

victorieuſes de Voſtre Majeſté. Ils n'ont point eu de plus grands Ennemis que les Soldats qui s'eſtoient engagez par ſerment de veiller à leur conſervation; & ils ont eſté contraints d'en ſouffrir ſans ſe plaindre les dernieres violences qu'on leur faiſoit, de crainte qu'ils n'ouvriſſent les Portes aux François.

Voſtre Majeſté s'eſt de cette ſorte doublement vengée; & de plus Elle a convaincu les Peuples qui s'eſtoient mis ſous la Protection de vos Ennemis, que la Ligue d'Auſbourg eſt deſormais trop foible pour les deffendre. La ſeule difference qui me regarde, eſt que Henry Trois dans les tems les plus difficiles fit exactement payer les Penſions de la Pleïade & des autres Gens de Lettres; & même qu'il y ajoûta ſouvent de tres conſiderables gratifications: au lieu que l'on a retranché durant vingt-deux ans la Penſion que V. M. m'avoit accordée pour les longs ſervices que j'ay rendus dans voſtre Bibliotheque; & ſi on l'a retablit l'année precedente, on diſcontinuë celle-cy de la payer, nonobſtant l'aveuglement preſqu'entier qui m'eſt ſurvenu, le prodigieux nombre de Livres que j'ay compoſez, & les quarante cinq ou cinquante Volumes que j'ay preſts de donner au Public, & qui courent riſque de perir dans la pouſſiere, ſi l'on m'abandonne pour le peu de tems qui me reſte à vivre. Mais je ne prens pas garde que pour peu que cette Epiſtre fuſt plus longue, je tomberois

dans un des deffauts que je pretens éviter avec plus de ſoin, qui ſeroit celuy d'abuſer de l'attention que Vous donnez,

SIRE,

A vôtre tres-humble, tres obeïſſant, & tres-fidelle Sujet & Serviteur

VARILLAS.

Du 3. de Novembre 1693.

PREFACE.

J'AVOIS remarqué au commencement de l'Hiſtoire de François Premier, que la Monarchie Françoiſe n'avoit jamais été ſi proche de ſa ruïne, qu'elle le fut ſous le Regne de ce Prince : Mais la verité me force d'avoüer dans le premier Livre de cét Ouvrage, que la même Monarchie fut encore plus expoſée à une Revolution prochaine ſous le Regne de Henry Trois, qu'elle ne l'avoit été ſous le Regne de ſon Ayeul. La raiſon en eſt ſi évidente, qu'il eſt impoſſible d'en diſconvenir, puiſque François Premier n'eut à combattre que les Troupes de la Maiſon d'Autriche, & que s'il eut un puiſſant Ennemi au dehors, le dedans de ſon Royaume demeura tout-à-fait tranquile ; au lieu que Henry Trois à ſon retour de Pologne, trouva dans la France trois Partis formez, dont il y avoit un qui étoit celuy des Catholiques zelez, ſuperieur à ſon autorité Royale ; & les deux autres qui étoient ceux des Calviniſtes & des Politiques, capables de luy reſiſter en s'uniſſant, toutes les fois qu'il prendroit envie à Sa Majeſté d'en attaquer l'un ou l'autre. Cette diſpoſition d'affaires devoit obliger

Henry à ſe tenir continuellement ſur ſes gardes, & à ne faire aucune fauſſe démarche. Cependant jamais Roy ne fit un ſi grand nombre de fautes conſiderables que luy. D'où vient donc, dira-t-on, que la Monarchie Françoiſe ne ſuccomba point ? C'eſt peut-être là la réponſe la plus difficile à faire qu'il y ait dans nôtre Hiſtoire. J'y ay long temps rêvé ; & voicy les deux motifs les plus vrai-ſemblables que j'en ay trouvez. Le premier eſt, que les Seigneurs François, & les Gouverneurs des Provinces & des Forteresſes étoient tellement perſuadez que Henry Trois ſeroit le dernier Roy de France, qu'ils s'imaginoient qu'il leur arriveroit le meſme bonheur dont avoient joüi ceux qui s'étoient trouvez en leur place à l'avenement de Capet à la Couronne ; c'eſt-à-dire, que de ſimples Commiſſionnaires qu'ils étoient, ils deviendroient Proprietaires & preſque Souverains. On ne ſçauroit douter de cette prévention, ſi l'on ajoûte foy à ce que dit feu Monſeigneur de Perefixe Archevêque de Paris, dés l'entrée de ſon Hiſtoire de Henry le Grand, que Sa Majeſté pour attacher à ſon Parti le Maréchal de Biron Pere, fut contrainte de luy promettre non-ſeulement la Proprieté, mais encore la Souveraineté de la Province du Perigord, où il étoit né.

J'ay trouvé le ſecond motif dans l'Hiſtoire Italienne d'Homere Tortora, qui prétend que les Eſpagnols ne voulurent jamais aſſiſter leur Roy Philippe Second d'argent ny de Troupes, lorſqu'il leur propoſa la Conquête de la France pour ſi facile, qu'elle ſeroit plûtoſt à leur égard un jeu, qu'une occupation. Il leur vint à tous en penſée, qu'aprés que leur Roy au-

oit arondi ſa Monarchie, en y ajoûtant le Royaume qui diviſoit les Siens, bien loin que la France devint une Province de la Monarchie Eſpagnole, la Monarchie Eſpagnole ſeroit reduite en Province de la Monarchie Françoiſe, puiſque Philippes Second, & ſes Succeſſeurs, n'auroient garde de demeurer à Madrid, qui ſe trouveroit alors preſque à l'extrémité de leur Monarchie. Ils choiſiroient plûtoſt le ſejour de Paris, d'où ils ſeroient dans une diſtance à peu prés égale de tous leurs autres Etats; & il leur ſeroit aiſe d'appaiſer en tems & lieu, les differens qui ſurviendroient entre leurs Sujets, dont le nombre ſeroit trop grand pour eſtre gouverné d'une Ville ſituée au milieu de l'Eſpagne. Il eſt ſurprenant que la Negotiation de Jean de Monluc Evêque de Valence, que j'ay rapportée dans le dixiéme Livre de Charles Neuf, ait acquis une ſi grande reputation dans le Monde, & que celle de Monſieur d'Eſpeces, qui en fut ſi proche qu'il n'y avoit que deux ans de diſtance entre elles, ait demeuré comme enſevelie dans la pouſſiere des Cabinets, & qu'il faut que je ſois le premier qui la faſſe connoiſtre dans le ſecond Livre de cét Ouvrage pour ce qu'elle vaut. Toutes deux furent en Pologne, & travaillerent uniquement à l'Election; la premiere du Duc d'Anjou; & la ſeconde d'Eſtienne Bathori à la Couronne de ce Royaume. Elles furent toutes deux accompagnées d'un ſi grand nombre de difficultez, la plûpart jugées invincibles, que leur ſuccés doit paſſer pour un eſpece de Miracle, ou du moins pour un Chef-d'œuvre en matiere de Politique. Cependant, à juger des choſes ſans préoccupa-

tion, les obſtacles que d'Eſpeces trouva, & qu'il franchit, eſtoient ſi grands qu'aucun autre Miniſtre n'en a jamais ſurmonté de ſemblables. Quand l'Evêque de Valence commença ſes intrigues en faveur du Duc d'Anjou, il avoit pour luy la prévention generale de la Nobleſſe de Pologne, qui ſçavoit que ce Duc avoit gagné à l'âge de ſeize ans les Batailles de Jarnac & de Moncontour; & qui ſe promettoit là-deſſus que ſi elle luy donnoit ſes ſuffrages, il la meneroit en perſonne recouvrer les Provinces que les Moſcovites avoient détachées du grand Duché de Lithuanie. D'Eſpeces au contraire, n'avoit à parler que pour Bathori que l'on n'avoit point encore veu dans les Armées; & qui bien-loin d'eſtre General n'étoit pas même inſtruit des diverſes fonctions d'Officier ſubalterne. Il étoit à la verité Prince de Tranſilvanie; mais on ſçavoit que les Turcs de qui cette Province étoit Tributaire, avoient bien moins d'égard au merite des Hommes qu'ils luy donnoient pour Gouverneurs, qu'à l'or & à l'argent qu'ils recevoient d'eux. Il y avoit de plus pour Montluc en faveur du Duc d'Anjou, un préjugé qui l'approchoit de la Couronne de Pologne dans le même temps qu'il en excluoit ſes competiteurs; car ils paſſoient pour favoriſer les nouvelles hereſies, ou du moins pour ne ſe devoir point oppoſer à leur accroiſſement; au lieu que toute l'Europe eſtoit prévenuë de l'opinion que le Duc d'Anjou avoit eſté le principal auteur du maſſacre de la Saint Barthelemy; &. que par conſequent les Heretiques étoient tellement animez contre luy, qu'il n'y auroit jamais de reconciliation entre eux. Bathori au contraire eſtoit tout-à-fait bien à la Porte

du Grand Seigneur ; & s'il devenoit Roy de Pologne, il y avoit plus à craindre qu'il ne favorisaſt les Infideles au préjudice des Polonois, qu'il n'y avoit à eſperer qu'il reprît ſur les Infideles la Moldavie, la Valachie & la Tranſilvanie. Enfin Henry Trois venoit de choquer les Polonnois d'une ſi étrange maniere en s'enfuyant d'eux, que d'Eſpeces avoit lieu d'eſtimer qu'ils luy feroient grace s'ils ne le maltraitoient point, bien loin de le recevoir chez eux en qualité d'Ambaſſadeur ; Je ne me declare pas néamoins pour luy contre Monluc, & je laiſſe au Lecteur toute la liberté d'eſprit dont il a beſoin, pour juger lequel de Montluc ou de luy a eſté le plus habile negotiateur.

Lorſque je compoſay le Troiſiéme Livre de cette Hiſtoire, je n'avois point encore lû la Negotiation de Monſieur de Germigny Ambaſſadeur de France à Conſtantinople. Il y a pourtant deux faits hiſtoriques qui ont échappé à la connoiſſance de tous les Hiſtoriens du tems, & qui rendroient cet Ouvrage defectueux s'ils y manquoient. Le premier eſt que le Roy d'Eſpagne Philippes Second previt judicieuſement que l'antipatie entre les Portugais & les Caſtillans eſtoit arrivée dans un tel excez, que nonobſtant ſes prétentions ſur la Couronne de Portugal, il n'en ſeroit jamais Roy s'il ne la conqueroit ; & que d'ailleurs il luy ſeroit impoſſible de la conquerir autrement qu'en l'accablant tout d'un coup par un excez de puiſſance ; à cauſe que tous les Etats de l'Europe armeroient pour la ſecourir ſi on leur en donnoit le loiſir, tant ils avoient d'interêt d'empêcher en quelque maniere que ce fût, que l'Eſpagne ne s'agrandît. Philipes étoit en paix avec

tous ſes voiſins excepté les Turcs. Mais ceux-cy ſuffiſoient pour traverſer ſon deſſein ; puiſque ſi leur flotte euſt paru ſur les côtes du Portugal, il auroit fallu que les Eſpagnols diviſaſſent leurs forces, & qu'ils luy en oppoſaſſent au moins une moitié. Cependant l'autre moitié n'auroit point eſté capable de s'emparer comme elle fit en ſix ſemaines, de toutes les Villes Portugaiſes, ſans en excepter Liſbonne qui en étoit la Capitale. Le Conſeil de Madrid previt cet inconvenient ; & parce qu'il auroit fallu trop de tems, & qu'il ſe ſeroit trouvé trop de difficultez pour conclure une paix dans les formes avec le Grand-Seigneur, les Emiſſaires de Philippes Second ſe contenterent de propoſer au Divan une Tréve de cinq ans. Leur prévoyance s'étendit même au de là ; car comme ils eſtoient perſuadez que l'on ne refuſoit rien alors au Divan, pourveu que l'on diſtribuât aſſez d'or & d'argent pour corrompre le Grand-Viſir & les Bachats, & pour gagner les Dames qui avoient le plus de credit dans le Serrail, les Eſpagnols mirent en uſage cette maxime de politique, que le plus ſouvent dans les grandes affaires qui dépenſe le plus d'abord, dépenſe le moins dans la ſuite. Ils préſuppoſerent que ſi la conquête du Portugal ſe faiſoit par les voyes ordinaires, elle leur coûteroit pluſieurs millions, ſans qu'ils fuſſent néamoins aſſeurez du ſuccez ; & ils mirent une prodigieuſe ſomme d'or & d'argent entre les mains de quelques Miniſtres du Divan qu'ils avoient déja corrompus : Ces Miniſtres les ſervirent ſi bien à leur gré, que la Tréve dont il s'agiſſoit fut ſignée, & depuis executée dans toute ſon étenduë : L'Ambaſſadeur de France n'en fut averty

que

que lors qu'il ne pouvoit plus y remedier. Il en repreſenta les facheuſes ſuites au Grand-Seigneur, qui luy avoüa d'avoir eſté ſurpris ; Mais le Portugal n'en devint pas moins une Province de la Monarchie Eſpagnole.

L'autre particularité de la negociation de Monſieur de Germigny, que l'on ne ſçavoit pas, eſt que pendant ſon ſéjour à Conſtantinople, le Bayle, c'eſt-à-dire l'Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe mourut ; & cette Republique attentive à profiter de toutes les occaſions qu'elle trouvoit d'accroiſtre ſa reputation, remua tant d'intrigues qu'elle obtint du Divan, que ſon Bayle ſeroit enterré avec la même pompe & les mêmes ceremonies que l'on pratiquoit à l'égard des Ambaſſadeurs de France qui mourroient à Conſtantinople. La choſe fut en effet executée cette fois-là : mais Germigny qui ne pouvoit ſouffrir que l'on reprochât à ſa memoire d'avoir laiſſé perdre durant ſon Ambaſſade le moindre privilege de la France, s'en plaignit au Divan en des termes ſi forts, quoique tout-à-fait reſpectueux, que le Divan luy avoüa ingenuement d'avoir commis en ce point une conſiderable faute. Il offrit même de la reparer ; & parceque le cas dont il eſtoit queſtion n'arrivoit que tres-rarement, il conſentit de donner par écrit une Declaration qui regloit les obſeques de tous les Miniſtres des Princes Chrêtiens à la Porte du Grand-Seigneur, & confirmoit à la France les honneurs dont les ſiens avoient toûjours joüy à l'excluſion des autres.

L'homme le plus extraordinaire dont il ſoit parlé

dans le quatriéme livre, eſt ſans contredit Jean d'Autriche ; & l'on peut dire de luy qu'aucun Prince ne luy a reſſemblé dans les principaux incidens de ſa courte vie. Comme l'Empereur Charles-Quint avoit eu une fille naturelle appellée Marguerite d'Autriche ſix ans avant ſon mariage ; Il eut Jean d'Autriche ſon fils naturel ſix ans aprés la mort de ſon Epouſe. Mais il y eut une prodigieuſe difference dans ſa conduite à l'égard de ces deux enfans, car il ne prit aucune précaution pour cacher la naiſſance & l'éducation de Marguerite, & toutes les particularitez en ſont exactement remarquées dans la premiere Decade de Strada ; au lieu que Jean d'Autriche fut aſſez malheureux pour ſe tromper deux fois en la perſonne qu'il prenoit pour ſa mere, & pour n'avoir jamais bien ſçeu qu'elle elle eſtoit. Il n'avoit que huit jours quand l'Empereur jetta les yeux ſur le plus ſage & le plus diſcret de ſes Courtiſans, que les Eſpagnols appellent *Quichada*, quoiqu'ils écrivent *Quijada* ; l'Empereur l'introduiſit dans le plus ſecret de ſes Cabinets, luy montra Jean d'Autriche, & luy dit que le plus grand ſervice qu'il luy pouvoit rendre étoit de faire élever ce petit garçon ſans que l'on ſçeût jamais quel il eſtoit. Quichada prit l'enfant, & le porta dans ſa Maiſon, aprés eſtre demeuré d'accord avec ſoy-même, que pour mieux abuſer tout le monde il falloit qu'il commençât par en faire accroire à Marie d'Ulloa ſa femme.

Son Mariage avec elle avoit eſté tout-à-fait ſterile au grand regret de cette Dame qui ſouhaitoit avec paſſion d'avoir des Enfans. Elle fut ſurpriſe de voir ſon

Mary, qui tenant Jean d'Autriche entre ſes bras, luy demanda pardon de l'infidelité qu'il s'accuſoit de luy avoir faite ; & la pria de luy permettre de faire nourrir dans ſa Maiſon l'enfant qu'il avoit eu d'une Païſanne qui luy avoit donné de l'amour. Ulloa avant que de répondre mit à nud Jean d'Autriche, & luy voyant le plus beau corps que la Nature eût de long-tems formé, proteſta qu'elle le prenoit pour ſon Fils, qu'elle l'éleveroit avec tous les ſoins de la plus tendre Mere, & qu'elle luy laiſſeroit tous ſes biens par Teſtament. Quichada ravi du ſuccez de ſa ruſe, en informa l'Empereur ; mais il s'en fallut peu trois mois aprés, que ce qu'il cachoit ne ſe découvrît par hazard. Il dormoit d'un profond ſommeil, lorſque le feu ſe mit dans ſa Chambre & le réveilla ; il courut à Jean d'Autriche dont le berceau étoit dans la ruelle de ſon lit ; il le porta hors de danger ; & revenant avec autant de précipitation, il rendit le meſme office à ſa Femme, & retourna une troiſiéme fois pour ſauver la boëte de ſes Pierreries. Tout cela ſe fit avant qu'il appellât ſes Domeſtiques, qui éteignirent le feu aprés avoir empêché qu'il ne ſe communiquât à d'autres Chambres. Mais Ulloa qui avoit de l'eſprit, & qui ne pouvoit croire que ſon Mary l'euſt laiſſée dans l'extrême peril, pour en tirer Jean d'Autriche s'il n'eût été que ſon bâtard, luy declara nettement qu'il la trompoit à l'égard de cet Enfant ; & Quichada qui n'avoit garde de luy avoüer la verité, employa inutilement toutes les raiſons qu'il put inventer pour la remettre dans l'erreur. Elle ne laiſſa pas néamoins de s'imaginer que Jean d'Autriche étoit quelque choſe de plus grand

qu'un bâtard de ſon Mary ; & comme jamais enfant ne poſſeda plus avantageuſement que luy les qualitez propres à ſe faire aimer, elle fut toûjours pour luy ce qu'elle avoit été, & ne fit part à qui que ce fût de ſa jalouſe conjecture.

Les plus excellens Maîtres furent employez pour l'éducation de Jean d'Autriche ; & ils réüſſirent ſi parfaitement, qu'il n'y avoit point d'Eſpagnol qui l'égalât pour les avantages du corps, & bien moins encore pour ceux de l'eſprit. L'Empereur ne ſuccomba pourtant jamais à la curioſité de le voir ; & ce ne fut qu'aprés avoir reſigné ſes Etats à Philippes Second ſon Fils legitime, qu'il l'avertit en confidence qu'il avoit un frere naturel dont Quichada luy rendroit bon compte. L'Empereur ne s'expliqua pas davantage au meſme Philippes, & tout l'ordre qu'il luy laiſſa fut de l'engager le plûtôt qu'il pourroit dans l'état Eccleſiaſtique. Mais Philippes penſa ſi tard à ce que ſon Pere luy avoit le plus recommandé, que Jean d'Autriche avoit prés de vingt ans, & ne pouvoit par conſequent eſtre forcé de prendre malgré luy la tonſure, quand il prit envie à ſon Frere de le voir ; outre qu'il eſtoit ſi bien à Cheval, que Philippes auroit été univerſellement blâmé de luy faire quitter la Profeſſion Militaire qu'il avoit embraſſée.

La France n'a jamais ſuivi avec tant d'exactitude ſon veritable intereſt, qu'en acceptant la protection de Geneve en la maniere exprimée au commencement du onziéme Livre. Les Rois de France avoient de tres-juſtes ſujets de ſe plaindre des Genevois, depuis l'année mil cinq cens trente-cinq, qu'ils s'eſtoient éri-

gez en Republiquains; & à dire le vray, quiconque examinera leurs démarches depuis l'année que l'on vient de marquer juſqu'à celle de mil cinq cens quatre-vingt dix, trouvera que les Romains, les Saraſins, les Anglois, & la Maiſon d'Autriche, n'avoient point reduit la Monarchie Françoiſe à des extrémitez ſi proches de ſa ruine, qu'elle le fut par des intrigues formées à Geneve. On a remarqué dans l'Hiſtoire de François Second, que la conjuration d'Amboiſe y fut tramée, que Theodore de Beze & la Renaudie en furent les principaux Auteurs, qu'ils la ménagerent avec tant de précautions qu'elle n'éclata que peu de jours avant qu'elle dût eſtre executée; & qu'encore que plus de trente mil perſonnes y euſſent part, la Maiſon de Guiſe n'en fut informée que par un Memoire écrit de la Pruſſe. Tous les Hiſtoriens conviennent que la France ne fut alors garentie de degenerer en Democratie, que par une providence particuliere de Dieu. Et néamoins le danger qu'elle courut ſeize ans aprés au premier voyage du Second Prince de Condé en Allemagne ne fut pas moindre. Le même Theodore de Beze dont on vient de parler eut la hardieſſe de hazarder une ſeconde fois le ſalut de ſa Patrie, & profita ſi bien des connoiſſances qu'il avoit faites dans le Canton de Berne, lors qu'il y enſeignoit la Theologie à la Calviniſte, qu'il obligea les ſix mil plus vaillans Hommes qu'il y eut dans ce Canton, à renforcer l'Armée Allemande qui marchoit pour conquerir la France, nonobſtant qu'ils ſe fuſſent engagez à la deffendre, par des Traitez renouvellez de tems en tems depuis le Regne de Louis Onze, &

qu'ils euſſent toûjours receu depuis & reçuſſent encore actuellement une penſion conſiderable du Roy Henry Trois. Dieu à la verité tourna en fumée le magnifique Projet des Allemans & des Suiſſes ; mais le Conſeil de France en étoit demeuré ſi choqué, qu'il eût volontiers conſenti que le Duc de Savoye s'emparaſt de Geneve avec les Troupes que l'Eſpagne luy avoit fournies ſi Harlay-Sancy & Bellievre-Hautefort ne l'euſſent obligé à ſacrifier ſon reſſentiment à la neceſſité publique, en luy remontrant que ſi Henry Trois laiſſoit perdre Geneve, la France ſeroit tellement aſſiegée par les Etats de la Maiſon d'Autriche, que quand il plairoit aux Eſpagnols de l'attaquer, Elle ne pourroit ſe deffendre qu'avec ſes ſeules forces, puis que celles de ſes Alliez luy ſeroient univerſellement ôtées.

Il n'eſt rien arrivé de plus extraordinaire dans le ſiecle paſſé que le mal-entendu d'Anvers, que je décris dans le ſixiéme Livre ; & les Hiſtoriens n'ont jamais eſté ſi partagez qu'ils le ſont ſur cette matiere. Pour moy il m'a ſemblé ne pouvoir mieux faire que de me fier à la dépoſition de deux témoins également oculaires & irreprochables, qui ſont le Mareſchal de la Châtre & le ſieur de Richy ; & ſi l'on examine de prés les circonſtances que je rapporte, il ne faut que du bon ſens pour les preferer à toutes les autres, ſur tout lorſque je conviens que le Duc d'Anjou, le Prince d'Orange & les Flamans, étoient à loüer en quelques-uns de leurs faits, & à blâmer en d'autres. Le Duc d'Anjou avoit traité de bonne foy avec les Flamans : Il avoit executé de ſa part ce qu'il leur avoit

promis ; & ſi les Troupes qu'il leur avoit menées s'étoient la plûpart debandées, ce n'avoit point été ſa faute : Cependant on en prit occaſion de luy refuſer les Places de ſûreté ſtipulées dans ſon Traité, & on le reduiſit par là à la neceſſité de ſe laiſſer prendre priſonnier par les Eſpagnols, ou de chercher ſa ſûreté dans Anvers, en s'y rendant le plus fort. Mais d'un autre côté ſi les Flamans l'euſſent introduit dans les Places dont il s'agit, aprés les avantages que l'Eſpagne venoit de remporter ſur eux, il n'y auroit plus eû de ſûreté pour les privileges des dix ſept Provinces, & il auroit abſolument dépendu du Duc d'Anjou de les conſerver ou non.

Le Prince d'Orange avoit tellement obligé le Duc d'Anjou, que c'étoit à luy qu'il ſe trouvoit uniquement redevable de la Souveraineté des Païs Bas qu'on luy avoit offerte ; & d'ailleurs le meſme Prince s'eſtoit attiré la haine des Eſpagnols dans un tel excez, que le Duc d'Anjou n'auroit jamais lieu de craindre qu'il l'abandonnaſt, pour ſe reconcilier avec eux ; mais la Religion Calviniſte que le Prince d'Orange avoit inſpirée aux Flamans, dans la veuë de les rendre irreconciliables avec les Eſpagnols, ne confirmoit que trop le Duc d'Anjou dans la penſée qu'il ne ſeroit jamais le Maître des Païs Bas durant la vie du Prince d'Orange ; parce que le même Prince entretiendroit dans les dix-ſept Provinces le Party de la Religion Calviniſte, & s'oppoſeroit toûjours à celuy du Duc d'Anjou demeuré conſtant dans la Religion Catholique. Enfin la condition des Flamans eſtoit déplorable en ce qu'ils ſe voyoient ſur le point de retomber ſous la domination

de l'Eſpagne, aprés avoir ſoûtenu prés de vingt ans la guerre pour l'éviter ; mais cette extremité ne les autoriſoit pas aſſez pour leur permettre de devenir infidels ; & puiſque le Duc d'Anjou s'eſtoit mis mal avec l'Eſpagne pour les aſſiſter, ils devoient ou le renvoyer ſans eſtre mécontent d'eux, ou luy tenir exactement parole.

La mort du Duc d'Anjou décrite dans le ſeptiéme Livre eſt principalement remarquable à cauſe de deux particularitez que les Hiſtoriens ont également paſſées ſous ſilence. L'une qu'elle mit la Monarchie Françoiſe dans la plus fâcheuſe extremité où elle ſe fuſt trouvée depuis ſon établiſſement. L'autre qu'elle fut tout à fait préjudiciable aux deux Princes auſquels on ſuppoſoit qu'elle deuſt eſtre entierement avantageuſe. Quant au premier Point, ſi cette Monarchie avoit changé de Maître à la fin des deux premieres Races, elle n'y avoit point eſté contrainte ; & Pepin auſſi-bien que Capet eſtoient montez ſur le Trône par un conſentement ſi general des François, que perſonne ne s'y eſtoit oppoſé à l'égard du premier de ces Rois. Et le ſecond n'avoit point eu d'autre ennemy que le malheureux Charles Duc de Lorraine, qui ſembloit n'avoir deffendu ſa cauſe, que pour rendre ſa chûte plus éclatante. Il faut ajoûter à cela que quand les Anglois s'eſtoient emparez de preſque toute la France, à la reſerve d'Orleans, la ſucceſſion de ce Royaume n'eſtoit point en doute, & que l'on ne conteſtoit point à Charles Sept qu'il n'euſt legitimement obtenu le Domaine de ſes Ancêtres. Mais la mort du Duc d'Anjou aſſuroit d'un côté la ſucceſſion de la Couron-

ne

ne au Roy de Navarre ; & d'un autre côté elle l'en éloignoit infiniment puiſqu'il eſtoit Calviniſte, & que le Party qu'il ſuivoit ſe trouvoit beaucoup plus foible que celuy des Catholiques Zelez qu'il devoit s'attendre d'avoir un jour ſur les bras.

Pour le ſecond Point, il n'y avoit point de Politique ſi raffiné qui ne s'imaginaſt que la mort du Duc d'Anjou élevoit le Roy de Navarre & le Duc de Guiſe au comble de leurs deſirs, puiſqu'elle aſſeuroit ce Roy de ſucceder à Henry Trois, que la vie licentieuſe qu'il avoit menée avoit mis hors d'eſtat d'avoir des Fils. Et d'ailleurs le Duc de Guiſe qui ne manquoit que de pretexte pour mettre les Armes à la main des Catholiques Zelez, le trouvoit en publiant qu'il s'agiſſoit de conſerver la Religion Catholique qui ſeroit certainement détruite en France ſous un Roy Calviniſte. Cependant cette nouvelle Secte attira tant d'affaires au Roy de Navarre, qu'il fut le plus heureux des hommes en s'exemptant d'y ſuccomber. Le Duc de Guiſe ſe mit à la verité ſous les Armes ; mais il perdit trois occaſions tres-favorables d'uſurper la Couronne de Henry Trois ; & cette negligence inſpira la hardieſſe au même Henry de le faire aſſaſſiner.

Il n'y a peut-être jamais eu de Commiſſion plus difficile à executer que celle de la Lieutenance Generale de la Province de Guyenne, qui fuſt donnée au Maréchal de Mattignon, & qui fournit les plus delicates particularitez du huitiéme Livre. On avoit donné le Gouvernement de cette Province aux quatre derniers Rois de Navarre, pour les conſoler de la Couronne qu'ils avoient perduë, en demeurant trop

attachez aux intereſts de la France.

L'autorité qu'on leur avoit laiſſée ſur les Gaſcons, eſtoit ſi grande qu'elle approchoit de la Royale. Le dernier des Rois de Navarre s'en eſtoit prévalu de ſorte que la Guyenne eſtoit devenuë les deux tiers Calviniſte ; & il falloit au moins retenir le reſte dans la Communion de l'Egliſe Catholique, s'il n'eſtoit pas poſſible d'y ramener ceux qui s'en eſtoient détachez. De plus on ſçavoit que le Marêchal de Mattignon eſtoit redevable à la Reine Mere de la Lieutenance Generale de Guyenne ; & il n'ignoroit pas que cette Princeſſe avoit une averſion irreconciliable pour le Roy de Navarre, quoy qu'il fuſt ſon Gendre. Si le Marêchal de Matignon vivoit en bonne intelligence avec ce Prince, il choqueroit ſa Bienfaictrice, & s'expoſeroit au danger preſque infaillible de ſe perdre ; & s'il vivoit en mauvaiſe intelligence avec le même Roy de Navarre, il attireroit à la Guyenne toutes les incommoditez de la Guerre Civile.

Le Roy Henry Trois ne haïſſoit pas à la verité le Roy de Navarre ; mais il vouloit qu'il redevint Catholique ; & les ordres ſecrets donnez de vive voix & par écrit au Marêchal de Matignon, le reduiſoient à ne ſeconder les intentions du Roy de Navarre qu'en tant qu'elles ne favoriſeroient ny directement ny indirectement le Calviniſme, & à les traverſer de tout ſon pouvoir quand Sa Majeſté Navarroiſe s'émanciperoit à faire le contraire. Enfin le Duc de Guiſe Chef de la Ligue prétendoit à la Couronne de France, & ne pouvoit l'obtenir qu'en perdant le Roy de Navarre. Si le Marêchal de Matignon ſe declaroit pour le Duc de

Guiſe, il renverſeroit la Loy fondamentale de la Monarchie Françoiſe ; & s'il demeuroit neutre, on ne manqueroit pas de le mettre au nombre des fauteurs de l'hereſie ; ce qui ſuffiſoit alors pour accabler les perſonnes les plus qualifiées, & les plus neceſſaires au bien de l'Etat.

Encore que toutes les Relations que j'ay vûës qui traitent de l'action la plus determinée qui fut jamais pour un Homme de Lettres, dont il eſt parlé dans le neuviéme Livre, ne ſe contrediſent en aucune particularité, lorſqu'elles racontent la hardieſſe de Jacques Bongars, qui oza afficher à Rome une réponſe à la Bulle du Pape, qui avoit excommunié le Roy de Navarre & le Prince de Condé ; J'ay pourtant de la peine à croire que le meſme Bongars qui fut Auteur de cette piece l'euſt compoſée à l'âge de dix-ſept ans ſeulement ; & ſi tous ceux qui ſe donneront le loiſir de la lire plus d'une fois ne ſont de mon avis, ils auront à reſoudre un grand nombre de difficultez qu'on leur formera là-deſſus ; car outre que l'Ouvrage dont il s'agit eſt des plus ſçavans auſſi-bien que des plus Satyriques, & qu'il exigeoit la plus profonde connoiſſance des Loix & des Coûtumes de la Monarchie Françoiſe, & de la Juriſprudence la plus conſommée Civile & Canonique ; il falloit le digerer avec tant d'art que les Juriſconſultes attachez à la Cour de Rome, n'y pûſſent répondre que foiblement ; & c'eſtoit-là un chef-d'œuvre de telle importance, qu'il ne ſembloit pas qu'il y euſt d'autres perſonnes capables de l'entreprendre que Cujas & Hotman ; néamoins il n'avoit, dit on, ſervy que de coup d'eſſay à un jeune Garçon de dix-ſept ans.

J'ay long-temps cherché la cauſe de cette erreur, & ce que j'ay trouvé de plus vray-ſemblable eſt qu'Eſtienne de la Boiſſie avoit écrit au même âge de dix-ſept ans, la fameuſe Satyre contre tous les Monarques du monde qu'il avoit nommée *le Contre Un*, & que cette Satyre avoit eſté pour le moins autant admirée pour la force, que blâmée pour la temerité ; que la Boiſſie eſtoit Catholique, & que les Calviniſtes pour luy oppoſer un homme qui approchaſt de ſon ſtyle, avoient feint que Bongars qui eſtoit de leur Communion, n'avoit pas plus d'âge que luy, lorſqu'il avoit deffendu dans Rome, avec un extrême danger de ſa vie, la dignité des deux premiers Princes du Sang de France. Quoy qu'il en ſoit Bongars n'en demeura pas là, & aprés qu'il eut repaſſé les Alpes ſans que le Pape Sixte-Quint euſt pû découvrir que c'étoit luy qui l'avoit ſi mal traité, la Cour de France luy donna ſucceſſivement onze ſolemnelles Ambaſſades dont il s'acquitta avec beaucoup d'honneur. Je n'ay vû que la derniere qui ſe trouve dans la Bibliotheque du Roy entre les Manuſcrits de Lomenie, & qui regarde les Traitez de Henry le Grand pour la Succeſſion de Cleves & de Julliers ; & j'eſtime qu'elle ſuffit en quelque maniere pour conſoler le Public de la perte des autres. Bongars fit encore imprimer en deux Volumes infolio les Hiſtoriens Contemporains des Croizades, ſous le Titre de *Geſta Dei per Francos* ; & Meſſieurs de Port-Royal ont élegamment traduit les Lettres que l'on a ramaſſées de luy aprés ſa mort.

De quelque maniere que l'on explique le bonheur des Grands, je ne crois pas qu'il y en ait dans l'Hiſtoire

de plus ſingulier que celuy du Roy de Navarre qui ſert de principal fondement au dixiéme Livre. La Matiere ne permettoit pas que l'on y parlât de ce qu'il n'étoit à ſa naiſſance que le Huitiéme de la Maiſon Royale, & que cependant les ſept Princes qui precedoient luy firent place; mais on s'arreſte à remarquer que les fautes les plus conſiderables qui luy échapperent dans ſa conduite tournerent à ſon avantage. Il n'y avoit point de Politique dans l'Europe qui ne le tint pour perdu quand il quitta la Cour de France pour s'aller mettre à la teſte des Calviniſtes; & à dire le vray, ſi ce fut Fervaques qui luy en donna le conſeil, il le faiſoit tout au rebours du bon ſens. Car enfin les Calviniſtes dans le tems de leur plus grande proſperité, c'eſt à dire, en l'année mil cinq cens ſoixante-deux, n'avoient jamais été plus d'un contre douze Catholiques, comme leur Hiſtorien Beze l'avouë de bonne foy; & depuis leur nombre étoit ſi diminué que l'on comptoit vingt-cinq ou trente Catholiques pour un Calviniſte. Il s'enſuivoit de là que le Roy Henry Troiſiéme qui ſe vantoit de vouloir exterminer les nouveaux Religionnaires en une ſeule Campagne, la commenceroit par la ruine du Roy de Navarre; & s'il y manquoit, la Ligue étoit aſſez puiſſante pour ſuppléer à ſon defaut. Cependant non-ſeulement la Cour & la Ligue n'accablerent point ce Roy; mais de plus il parut par l'évenement, que s'il eut demeuré Catholique dans la conjoncture preſente, il luy auroit été humainement impoſſible de ſe maintenir. On voit encore dans ce Livre, que Sa Majeſté Navarroiſe gagna à Coutras la Bataille la plus complette qu'elle

euſt pû deſirer, & que nonobſtant elle ſe mit par là dans le danger prochain de perdre la Couronne de France, parce que ſi elle euſt tenu parole aux quarante mil Soldats Allemans, auſquels elle avoit promis d'aſſeurer par la priſe de la Ville de Saumur, le paſſage de la Riviere de Loire : Si elle euſt marché de ce côté-là immediatement aprés ſa victoire, & ſi elle euſt déferé aux remontrances, aux prieres, aux larmes, & meſme aux emportemens du Prince Condé, qui l'aſſuroit que la ſeule preſence de Sa Majeſté Navarroiſe ſuffiroit pour deſarmer & pour mettre en deſordre le peu de Troupes que le Roy Henry Trois & le Duc de Guiſe avoient oppoſées aux Allemans ; il eſt conſtant que la France auroit été infailliblement ſoumiſe en moins d'un mois, & que la partie de delà la Loire auroit ſuivi la fortune de celle de deça, dont les Villes avoient ouvert leurs Portes aux Etrangers. Mais le Roy de Navarre fut arrêté par ſes Soldats qui le contraignirent de leur accorder trois ſemaines pour ſe délaſſer, & il employa ce loiſir à porter les Enſeignes des Vaincus à la fameuſe Chorifande d'Andoüin Comteſſe de Guiche. J'avois juſqu'apreſent dreſſé les Portraits des perſonnes Illuſtres qui s'étoient rencontrées dans mes Hiſtoires, en examinant leurs perfections & leurs défauts. Mais il faut maintenant changer de ſtile, en traitant de Louis de Berton Seigneur de Crillon dont je parle dans l'onziéme Livre, parce que les deux coups de pinceau qu'on luy va donner le feront mieux connoître ſans comparaiſon, que tout ce qu'on luy pourroit attribuer de plus rare. Le Roy Henry le Grand luy dit dans Lyon au retour de la

Guerre de Savoye, qu'il étoit le premier Capitaine du monde ; & Crillon par une liberté qui n'avoit point encore été en uſage, & qui ne le fut plus depuis, répondit que Sa Majeſté en avoit menti, que c'étoit Elle qui étoit le premier, & luy le ſecond.

Le quatriéme Duc de Guiſe voulut un jour éprouver dans Marſeille, ſi le courage de Crillon étoit au deſſus des plus grands dangers. Il perſuada à la plûpart des Bourgeois de cette Ville de feindre que les Eſpagnols avec leſquels la France étoit encore en Guerre venoient de ſurprendre Marſeille, & il courut en donner avis à Crillon qui dormoit d'un profond ſommeil : Crillon reveillé, ſe jetta hors du lit, ſe ſaiſit de ſa Hallebarde, & prit en chemiſe le chemin de la ruë pour la deffendre ou pour y mourir. Le Duc de Guiſe convaincu de ſon intrepidité luy avoüa la Supercherie qu'il venoit de luy faire ; mais Crillon au lieu d'entendre raillerie, le prit d'une main par la boutonniere de ſon pourpoint, & luy preſentant le poignard de l'autre luy repartit : *Jeune Homme, ſi j'euſſe manqué de cœur, cette dague ne t'auroit pas manqué.*

Crillon nâquit à Mus en Provence le cinquiéme de Mars de l'année mil cinq cens quarante-trois. Son Pere Gentil homme du Comtat d'Avignon, eſtoit originaire du Piémont & Chef d'une illuſtre & ancienne Famille ; & ſa Mere eſtoit de la Maiſon de Grilliers-Vaillades, principale ſouche des plus conſiderables Familles du même Comtat. On le fit Chevalier de Malte dés le berceau ; & ſa premiere Campagne fut au Siege de Calais, où le ſecond Duc de Guiſe luy rendit ce témoignage public, qu'il avoit le plus contribué à la Pri-

ſe du Fort de Riſban, en arrachant la pique de l'Anglois qui y commandoit, en le faiſant tomber dans le foſſé, & en penetrant ſeul immediatement aprés dans le Fort, où la crainte de le perdre attira ſes Compagnons.

Il ne ſe paſſa preſque point d'action memorable dans les Guerres contre les Calviniſtes, où il ne ſe trouvât en perſonne: Il aida beaucoup à gagner les Batailles de Dreux, de Jarnac, & de Moncontour: Il y reçut vingt-quatre dangereuſes bleſſures qui euſſent eſté mortelles à tout autre qui n'auroit point eu la même force de temperament. Il pourſuivoit les fuyards à Moncontour, lorſqu'il entendit le Duc d'Anjou qui crioit: *La vie ſauve aux François, & main-baſſe ſur les Allemans.* Il venoit de recevoir une Arquebuſade d'un Fantaſſin Calviniſte; & il luy alloit couper la teſte, quand ce Fantaſſin luy dit: *Brave Cavalier, je ſuis François, donne-moi la vie, puiſque Monſieur nous la laiſſe.* Crillon à ces mots s'arrêta, & répondit. *Je te la donne, à condition que tu l'employeras deſormais pour ton Prince & pour ta Patrie.* Durant la troiſiéme Paix Crillon ſe trouva à la Bataille de Lepante, & ne put ſouffrir que l'on propoſât dans le Conſeil de Jean d'Autriche; de ne point engager dans le Combat les Galeres de Malte, à cauſe qu'elles eſtoient ſi mal équippées que tous les Officiers d'importance refuſoient de les commander. Il ſe chargea de les conduire, & il leur inſpira tant de courage, qu'elles contribuerent au moins autant que celles d'Eſpagne & de Veniſe à remporter la victoire, aprés qu'il eut degagé l'Amiral de Malte que les Corſaires d'Alger & de Tripoly ſe promettoient d'enlever.

Cet

Cet Amiral pour luy rendre juſtice l'envoya porter la nouvelle aux Cours de Rome & de France. Il fut Colonel au Siege de la Rochelle : Il ſuivit en Pologne le Duc d'Anjou ſans qu'on eût achevé de le reconcilier avec Buſſy-d'Amboiſe, avec lequel il avoit prisquerelle pour des raiſons que l'Hiſtoire n'a point aſſez expliquées. L'un & l'autre eſtoient encore en deçà le Rhin, quand Buſſi ne pouvant ſouffrir que des Cavaliers Saxons le vouluſſent enyvrer, tira l'épée contre eux : Mais il ne fut pas le plus fort ; la Juſtice du lieu ſe ſaiſit de ſa perſonne, & l'auroit condamné à mort, ſi Crillon informé du danger qu'il couroit n'eut pris de ſi juſtes meſures qu'il le délivra. Mais le lendemain Crillon envoya un Gentilhomme à Buſſy pour luy dire qu'il avoit bien voulu le délivrer, mais qu'il ſouhaitoit de le voir l'épée à la main. Buſſy qui n'étoit ny moins hardy ny moins delicat ſur le Point d'honneur que Crillon, repartit néamoins qu'il ſeroit inſupportable à toutes les honnêtes gens, & à ſoy-même, s'il dégainoit contre Crillon aprés l'obligation qu'il luy avoit, & qu'il l'iroit trouver dans deux heures pour l'en remercier. Il s'acquitta de ſa promeſſe ſans eſtre ſuivi que d'un Vieux Gentilhomme & de deux Laquais ; & il n'eut pas plûtôt apperçû Crillon, qu'il deſcendit de Cheval, & mit ſon Epée par le Baudrier ſur l'arçon de ſa ſelle, il courut en pourpoint le chapeau à la main ; il ſalüa Crillon avec toute la civilité qui étoit alors en uſage entre les Cavaliers d'importance ; il proteſta qu'il luy devoit la vie, & que la tenant de luy, il ne ſçauroit l'employer qu'à ſon ſervice ; & pour derniere marque de confiance il s'avança pour l'embraſſer.

Crillon ne laiſſa pas de luy avouër avec ſa naïveté ordinaire, qu'il n'avoit eu deſſein que de luy procurer autant de vie & de liberté qu'il en falloit pour le voir ſur le Pré ; mais il s'adoucit un moment aprés, & pour ne pas ceder à Buſſy en generoſité, il devint le plus veritable & le plus utile de ſes Amis. Ainſi la Fortune ſembla n'avoir pour quelque-tems commis les deux plus Vaillans Hommes du monde l'un contre l'autre, que pour les rendre Freres d'Armes, & pour leur inſpirer une loüable émulation à qui hazarderoit le plus ſa vie pour le ſervice de ſon Roy. Henry Trois au retour de Pologne fit Crillon Meſtre de Camp du Regiment de ſes Gardes : Luy donna l'Ordre de Chevalier du Saint Eſprit ; crea en ſa faveur la Charge de Lieutenant Colonel de l'Infanterie Françoiſe: Et enfin luy donna ce ſurnom de *Brave par excellence*, que tous les François luy confirmerent. Ce fut pour augmenter les preuves qu'on ne luy avoit point à faux attribué ce ſurnom, qu'il ſauva la vie & la Couronne à Henry Trois, qui s'étoit retiré dans Eſtampes aprés que les Barricades l'eurent chaſſé de Paris. Il ne luy reſtoit de Troupes que quatre mil Suiſſes, & cinq cens Soldats des Gardes Françoiſes : Les autres Gens de Guerre l'avoient abandonné pour paſſer dans le Parti de la Ligue dont l'Armée ſe promettoit d'accabler le Roy dans Eſtampes ſans rien hazarder. Les Suiſſes de Sa Majeſté avertis de l'approche des Liguez, avoient deſeſperé de leur reſiſter, & penſoient à leur demander quartier. Les Soldats des Gardes n'étoient gueres plus hardis ; mais Crillon prévint cette

lâcheté par une conduite auſſi politique pour le moins, que courageuſe. Il s'addreſſa d'abord aux Soldats des Gardes ; & il les perſuada ſi bien, qu'il les fit tous jurer de répandre juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, pluſtôt que de ſouffrir que l'on abandonnaſt la Perſonne Sacrée du Roy. Il leur communiqua immediatement aprés le deſſein qu'il avoit formé de ſe battre contre le Colonel des Suiſſes, en cas qu'il perſiſtaſt dans le lâche projet qu'il avoit formé ; & il les mena pour eſtre Témoins de ce Combat ſingulier. Il aborda le Colonel, & il luy dit avec autant de courtoiſie que de fermeté, qu'il alloit faire un tort irréparable à toute la Nation des Suiſſes en general, & à ſon honneur en particulier : Qu'il prît garde que toute la Chreſtienté avoit les yeux ſur luy : Qu'il eſtoit reſponſable de la perſonne du Roy aux Cantons qui l'avoient envoyé pour la mettre en ſeureté : Qu'il ſe ſouvint de celuy de ſes Predeceſſeurs * qui s'étoit immortaliſé pour avoir tiré le Roy Charles Neuf de Meaux, & l'avoir ramené à Paris malgré tous les efforts de l'Armée Calviniſte, commandée par le Prince de Condé, & par l'Amiral de Chaſtillon ; & que s'il negligeoit ces conſiderations, il l'appelloit preſentement en duel. Ces derniers mots intimiderent le Colonel, quoy qu'il euſt eſté juſques-là aſſez haut à la main ; & l'obligerent à repartir qu'il n'avoit point eſté capable de prendre une ſi deteſtable reſolution : Que Crillon eſtoit mal informé ; & que pour l'en convaincre il vouloit mourir avec luy, ou ſauver en ſa compagnie le Roy.

* Le Colonel Fifer.

Peu de tems aprés le Duc de Mayenne, chef de

la Ligue, qui avoit assemblé une Armée de trente mille Hommes, se proposa d'enlever la Cour dans la Ville de Tours où elle s'étoit retirée aprés une desertion de ses Troupes si generale, qu'elles étoient reduites à moins de six mille. Il obligea les Liguez à faire onze lieuës en moins d'une demie journée; & quoiqu'il ne fust parti de Saint Oüen qu'au point du jour, il arriva sur les dix heures du matin au Fauxbourg de S. Simphorien, & fut sur le point de surprendre Henry Trois, qui étoit sorti de Tours avec peu de suite pour visiter une Eglise voisine. On ne doute pas que Sa Majesté n'eust esté enlevée sans un Païsan qui l'avertit du danger qui la menaçoit. On donna l'allarme dans Tours; & Crillon en sortit des premiers, pour assûrer le retour de Sa Majesté. Il combatit long-tems avec des forces inégales, & il ne rentra dans Tours qu'aprés avoir sauvé son Maistre, & s'estre assûré du Pont de S. Simphorien. Il reçût une Arquebusade au travers du corps, & en recompense il eut la satisfaction de trouver dans son Logis le Roy, qui voulut assister au premier appareil de sa blessure. Sa Majesté luy tint la main, & la serra, & le consola par des discours si obligeans, que Crillon protesta depuis, que peu s'en étoit fallu qu'il ne fust mort de joye. Il se trouva quatre ans aprés dans la Normandie, lorsque les Liguez attaquerent la Place du Quillebeuf; & il s'y jetta pour la défendre, quoique les Fortifications en fussent imparfaites. Il répondit à la Sommation qu'ils luy firent de se rendre, quatre mots à la maniere des Lacedemoniens qui passerent depuis pour Apophtegmes. Ces mots étoient; *Crillon dedans*,

les Liguez dehors. Les Liguez battirent la Place en ruïne, & ils y donnerent deux Assauts : Mais Crillon les repoussa avec tant de valeur, qu'il les contraignit de lever le Siége. Le Roy luy en témoigna sa reconnoissance par une lettre des plus obligeantes. Il passa presque toûjours au lit les sept dernieres années de sa vie, où il supporta sans se plaindre les diverses maladies que son grand âge & ses playes, qui se rouvroient de tems en tems, luy causerent. Quand le Directeur de sa conscience luy porta la nouvelle de sa mort, il la reçût avec la même gayeté de cœur & de visage, qu'il avoit tant de fois témoignée en allant à la charge. Il mourut en mille six cens dix neuf à l'âge de soixante-seize ans. On luy trouva le cœur extraordinairement gros, & les Gens de bien le regretterent d'autant plus qu'on l'avoit vû revenir du pillage des Villes, les mains vuides, & ses Soldats chargez de butin ; il étoit pour ainsi dire adoré des Gens de Guerre, quoiqu'il les assujetit à la Discipline militaire. Sa Maison étoit principalement ouverte aux Pauvres, & on leur y distribuoit des aumônes reglées qui montoient à six-vingts livres de pain par jour. Le Roy luy ayant un jour envoyé dix mille écus, il les distribua aux Gens de Guerre sans en rien reserver. Il restitua à l'Eglise les revenus de quatre Evêchez qui luy avoient esté donnez ; & il prétendit que les services temporels ne devoient point être recompensez par le bien des Autels. Les Relations ne conviennent pas d'un mot qui se trouve dans une courte Lettre que le Roy luy écrivit aprés un succés considerable. Cette Lettre portoit, selon les unes : *Pends-toy, Brave Crillon, nous avons*

combatu à Arques, & tu n'y eſtois pas. Les autres contiennent : *Pends-toy, Brave Crillon, nous avons empêché l'Armée Eſpagnole de ſecourir Amiens, & tu n'y eſtois pas.* Il luy prenoit quelquefois des enthouſiaſmes de devotion dont il n'eſtoit pas toûjours le Maître ; comme il arriva un jour de Vendredy Saint qu'il entendoit le Sermon de la Paſſion dans l'Egliſe Cathedrale d'Avignon. Il demeura aſſez tranquille juſqu'à ce que le Predicateur parla du Myſtere de la Flagellation. Mais Crillon ſe ſentit alors tranſporté d'un zele auquel il ne pût reſiſter. Il ſe leva : Il mit la main à l'épée, & s'adreſſant au Pere Eternel qui ſembloit avoir abandonné JESUS-CHRIST à la diſcretion des Soldats Romains ; il s'écria : *Ah ! Seigneur, où eſtoit Crillon ?* ſuppoſant que s'il eut eſté preſent, la choſe ne ſe ſeroit pas paſſée de la ſorte ; ou du moins qu'il ſe ſeroit fait tuer auparavant. Mais la plus indiſpenſable loy de l'Hiſtoire me contraint d'ajoûter, que pour balancer les vertus de Crillon, il eſtoit ſujet à jurer ; & que Dieu pour l'en punir, luy ôta les ſeize dernieres années de ſa vie, preſque tout-à-fait l'uſage de la voix & de la parole.

PAR Grace & Privilege du Roy donné à Paris le vingt-quatre Decembre mil ſix cens quatre-vingts-treize, ſigné Par le Roy en ſon Conſeil, GAMART, & Scellé : Il eſt permis au Sieur DE VARILLAS Hiſtoriographe de France, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choiſir *l'Hiſtoire de Henry Trois.*, avec deffenſes à toutes perſonnes d'imprimer ou faire imprimer, vendre, ny debiter ledit Livre pendant le temps & eſpace de douze années, ſur les peines portées par leſd. Lettres de Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, &c.

Et ledit ſieur de VARILLAS a cedé ſon droit du preſent Privilege à CLAUDE BARBIN Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 29 Decembre 1693.

ARGUMENT
DU PREMIER LIVRE.

CHEMERAUT porte la nouvelle de la mort de Charles Neuf à Henry Trois, & le tire de l'embarras où les Polonois l'avoient jetté, en le preſſant d'épouſer Anne Jagellon. Il neglige de les diſpoſer à luy donner pour Succeſſeur le Duc d'Alençon ſon Frere, dans la ſeule veuë de retourner plûtôt en France, & il ſe dérobe d'eux; ils courent aprés & n'attrapent que Pibrac, qui pour éviter leur furie eſt contraint de demeurer dix-ſept heures dans un Marais où il avoit l'eau & la bouë juſqu'au col. L'Empereur reçoit fort civilement Henry Trois dans ſes Etats, quoiqu'il ne luy eût pas demandé la permiſſion de les traverſer, & luy offre en vain ſa Fille en Mariage. Sa Majeſté Tres-Chrétienne traverſe promptement l'Italie & s'arréte à Turin. Le Duc de Savoye prend occaſion de luy demander la reſtitution de Pignerole, de Savillan & de la Perouſe. Henry Trois l'accorde enſuite d'une collation de cent mil écus que la Ducheſſe de Savoye venoit de luy donner; & les Garniſons Françoiſes ſont tirées des trois Places que l'on vient de nommer, au grand regret de Louis de Gonzague Duc de Nevers, qui taſche en vain de detourner le coup par ſes remontrances de vive voix & par écrit. Henry Trois arrive à Lyon, où il commence à ſe

rendre mépriſable, en ne ſe communiquant pas à ſes Sujets avec autant de facilité que ſes Predeceſſeurs en avoient euë. Les Princes d'Alemagne luy avoient conſeillé de s'accommoder avec ſes Sujets Calviniſtes; mais la Reine Mere qui craint de ne pas conſerver ſur luy l'aſcendant qu'elle avoit eû ſur Charles Neuf, luy perſuade le contraire, & il ſuit l'avis de cette Princeſſe, quoiqu'il le connoiſſe intereſſé. Il commet une ſeconde faute, pire que la premiere, en negligeant Damville, & en refuſant de luy donner de nouvelles Proviſions pour le Gouvernement de Languedoc. Damville convaincu que la ſûreté de ſa vie eſt attachée à ſon Gouvernement, met tout en œuvre pour le conſerver: Fait un tiers Parti, qui eſt celuy des Politiques: Traite avec les Calviniſtes: Les rend les plus forts dans les Provinces de là la Loire: Et contraint le Roy de lever le Siege de Livron: Il eſt vray que cette diſgrace eſt balancée par quelques ſuccez du Duc de Montpenſier dans le Poitou, & du Dauphin d'Auvergne ſon Fils dans le Vivarets.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE HENRY TROIS.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & en Pologne depuis le mois de May 1574. juſqu'à la fin de Juillet 1575.

HENRY de Valois troiſiéme du nom & dernier de ſa branche, donna d'abord eſperance qu'il ſeroit un jour plus accomply que tous les Rois de France qui l'avoient précedé. On a fait ſon portrait dans l'Hiſtoire de Charles IX. & l'on ajoûte ſeulement icy qu'afin qu'il ne luy manquât rien de ce qui ſervoit à former les plus grands Monarques, il avoit eſté long- 1574.

rendre mépriſable, en ne ſe communiquant pas à ſes Sujets avec autant de facilité que ſes Predeceſſeurs en avoient euë. Les Princes d'Alemagne luy avoient conſeillé de s'accommoder avec ſes Sujets Calviniſtes; mais la Reine Mere qui craint de ne pas conſerver ſur luy l'aſcendant qu'elle avoit eû ſur Charles Neuf, luy perſuade le contraire, & il ſuit l'avis de cette Princeſſe, quoiqu'il le connoiſſe intereſſé. Il commet une ſeconde faute, pire que la premiere, en negligeant Damville, & en refuſant de luy donner de nouvelles Proviſions pour le Gouvernement de Languedoc. Damville convaincu que la ſûreté de ſa vie eſt attachée à ſon Gouvernement, met tout en œuvre pour le conſerver: Fait un tiers Parti, qui eſt celuy des Politiques: Traite avec les Calviniſtes: Les rend les plus forts dans les Provinces de là la Loire: Et contraint le Roy de lever le Siege de Livron: Il eſt vray que cette diſgrace eſt balancée par quelques ſuccez du Duc de Montpenſier dans le Poitou, & du Dauphin d'Auvergne ſon Fils dans le Vivarets.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE HENRY TROIS.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & en Pologne depuis le mois de May 1574. juſqu'à la fin de Juillet 1575.

HENRY de Valois troiſiéme du nom & dernier de ſa branche, donna d'abord eſperance qu'il ſeroit un jour plus accomply que tous les Rois de France qui l'avoient précedé. On a fait ſon portrait dans l'Hiſtoire de Charles IX. & l'on ajoûte ſeulement icy qu'afin qu'il ne luy manquât rien de ce qui ſervoit à former les plus grands Monarques, il avoit eſté long- 1574.

1574. temps & preſque également exercé par la bonne & par la mauvaiſe fortune, quoiqu'il n'eût encore que vingt-quatre ans.

La mort du Connêtable de Montmorency tué à la Bataille de ſaint Denis, luy avoit donné lieu de ſe ſignaler à l'âge de ſeize ans; & pendant que la Reine Catherine de Medicis ſa mere diſpoſoit le Roy à luy accorder la Lieutenance generale de ſes Armées, il s'étoit défait du plus dangereux de ſes Concurrens, en donnant au Prince de Condé la ſeule frayeur * qu'il eut durant ſa vie. Il avoit gagné à force de careſſes les inclinations des Maréchaux de Coſſé & de Biron mis auprés de luy pour l'aſſiſter de leurs conſeils, & il les avoit engagez dans ſes intereſts preferablement à ceux de la Cour. Il avoit ſurpris les Calviniſtes à Jarnac, & il s'étoit défait de leur Chef *, ſans qu'il y eût lieu de luy en imputer le meurtre, quoiqu'il eût eſté commis preſque à ſa veuë, & de ſang froid par le Capitaine de ſes Gardes *. Il avoit ſçeu contraindre les Calviniſtes de donner la bataille de Moncontour, & il les y avoit ſi abſolûment défaits, que ſi ſes Officiers ſubalternes euſſent agy ſincerement, la guerre Civile auroit eſté dés-lors terminée. Enfin il avoit reduit la Rochelle à de telles extremitez, que pour la ſauver il avoit fallu que les Proteſtans luy procuraſſent la Couronne de Pologne.

Mais d'un autre côté, l'excés de l'affection de ſa mere luy avoit eſté plus nuiſible qu'utile, puiſqu'il luy avoit attiré l'averſion du Roy ſon frere *.

* Ceci eſt tiré de Brantome, & on l'a mis dans Charles IX.

* Louïs Prince de Condé.

* Monteſquiou.

*Charles IX.

Il avoit eſté toûjours ſur ſes gardes pour empêcher que ſes actions ne fuſſent mal interpretées à la Cour ; & ſes ſoins pour éviter la jalouſie de Charles IX. s'étoient augmentez à meſure de la reputation qu'il avoit acquiſe. La méſintelligence dans la Maiſon Royale étoit allée ſi loin, que Henry avoit eſté reduit à ſe bannir luy-même de ſa Patrie ; & ce n'avoit pas tant eſté par ambition que par neceſſité qu'il avoit recherché premierement la Couronne d'Alger *, & depuis celle de Pologne. La premiere des deux luy avoit échapé, quoiqu'elle luy eût eſté offerte, & on luy avoit accordé la ſeconde lorſqu'il ne s'attendoit preſque plus de l'obtenir. Il s'étoit mis mal avec le Duc de Guiſe, nonobſtant qu'il l'eût eu durant ſept ans pour confident & pour meilleur amy ; & ce fut là la principale cauſe des malheurs de ſon regne. Il s'étoit intrigué plus avant que le Roy Charles IX. & que la Reine mere dans l'affaire de la ſaint Barthelemy ; & il avoit eu occaſion de s'en repentir, non ſeulement à cauſe que les Calviniſtes le tenant pour le plus irreconciliable de leurs ennemis, n'avoient pû depuis prendre aucune confiance en luy ; mais encore parce qu'il avoit pluſieurs fois couru riſque de la vie, en traverſant les Etats Proteſtans d'Allemagne. Enfin le deſir de s'éloigner de la France à quelque prix que ce fût, luy avoit fait accepter la Couronne de Pologne à des conditions inſupportables à un Prince de ſa naiſſance & de ſon merite. Il ne reſtoit dans la Maiſon des Jagellons, qui avoit regné en Pologne environ

1574.

* Dans la negociation à Conſtantinople de François de Noailles Evêque d'Acqs.

1574. deux cens ans, qu'une Princeſſe âgée de quarante-ſept ans, & fort laide : cependant le Senat du Royaume ſe piquant de reconnoiſſance pour celuy des Ancêtres de cette Princeſſe ; qui avoit uny le grand Duché de Lithuanie à la Pologne, l'avoit deſtinée pour femme de quiconque ſeroit élû Roy. Jean de Monluc Evêque de Valence, Procureur de Henry, avoit ſigné ce Decret avec d'autant moins de difficulté, qu'il s'étoit imaginé que quand les Senateurs verroient de leurs propres yeux la diſproportion des Parties, ils n'inſiſteroient plus ſur l'accompliſſement du mariage, ou que la Princeſſe obſervant de plus prés les inclinations volages de Henry, & prévoyant le mauvais ménage qui s'enſuivroit de leur union, le quitteroit de ſa promeſſe. Cependant ny l'un ny l'autre n'étoit arrivé, & Henry avoit eſté menacé d'une guerre Civile s'il ne dégageoit la parole de Monluc. La Nobleſſe de Pologne avoit apprehendé l'inconvenient qui luy arriva, & jugé que ſon nouveau Roy l'abandonneroit pour retourner en ſon païs, ſi elle ne l'attachoit par un lien indiſſoluble, en le mariant avec la ſeule Polonoiſe qui étoit de ſa qualité : outre que la Princeſſe de Pologne appercevant dans la perſonne de Henry des qualitez plus charmantes ſans comparaiſon que dans les autres qui avoient pretendu à la Couronne de Pologne, étoit reſoluë de le poſſeder en toute maniere, & ſe trompoit elle-même en ſe figurant que la raiſon & la juſtice ſeroient plus que ſuffiſantes pour obliger ce jeune Prince à ne la pas mépriſer.

Ainſi il y avoit du mécontentement de part & d'autre, & Henry l'avoit augmenté ſans y prendre garde, en témoignant trop toſt ſon penchant vers la prodigalité. C'étoit la coûtume en Pologne, que les Gentilshommes les plus qualifiez venoient chacun à ſon tour baiſer la main du nouveau Roy, & luy porter des preſens. Ils l'avoient pratiquée à l'égard de Henry avec d'autant plus de profuſion, qu'ils n'avoient point encore élû de Roy de ſi grande eſperance que luy. On n'a pas ſçû preciſément la valeur des preſens qu'ils luy firent; mais il eſt conſtant que ſi on les eût bien ménagez, ils auroient ſuffi pour fournir à la dépenſe du Roy durant pluſieurs années. Cependant il les avoit preſque auſſitôt diſtribuez que reçûs, & des Relations de bonne main portent qu'il s'étoit tellement échauffé en les partageant entre ſes domeſtiques, qu'il en avoit eu la fiévre. La Nobleſſe informée de cette prodigalité en avoit tiré plus d'un ſujet de plainte; elle croyoit avoir eſté mépriſée en ce qu'on ne l'avoit pas jugée meriter qu'on retint pour l'amour d'elle aucune des choſes qu'elle avoit données; & d'ailleurs elle n'ignoroit pas qu'il y avoit des dépenſes extraordinaires à faire au commencement des regnes, & que Henry s'étoit mis hors d'état d'y fournir, quand même il ménageroit mieux à l'avenir qu'il n'avoit fait juſques là les revenus de la Couronne & ceux de ſon Appanage. Enfin la circonſtance qui avoit le plus contribué à ſon élection, étoit l'eſperance que Monluc avoit donnée aux Polonois que Henry rétabliroit les anciennes bornes de leur Monarchie. 1574.

1574. Pour entendre ce fait, il faut préſuppoſer que quand Jagellon unit le grand Duché de Lithuanie à la Pologne, il étoit preſque d'auſſi grande étenduë que ce Royaume; mais dans la ſuite les conquêtes des Moſcovites avoient tellement diminué ce Duché, qu'il ne pouvoit plus entrer en comparaiſon avec la Pologne. La Nobleſſe de Lithuanie apprehendoit là-deſſus que les Polonois ne priſſent occaſion de ſon affoibliſſement pour luy ôter ſes privileges, & pour reduire la Lithuanie en Province; & Monluc connoiſſant la diſpoſition de cette Nobleſſe, les avoit gagné aiſément, en luy montrant le dernier traité de Paix conclu en France entre les Calviniſtes & les Catholiques. Il en avoit tiré ces conſequences, qu'il reſtoit ainſi dans ce Royaume ſans employ plus de cent mille ſoldats aguerris : Que l'humeur Françoiſe ne permettoit pas à ceux qui s'étoient une fois enrôlez d'embraſſer aucune autre profeſſion que celle de la guerre; que les Catholiques & les Proteſtans étoient également charmez de la valeur de Henry; & qu'il ne les auroit pas plûtôt ſollicitez de venir en Pologne luy aider à recouvrer ce que les Moſcovites occupoient de la Lithuanie, qu'ils y couroient avec la même ardeur qui les avoit portez en Dannemarc & delà en Suede, ſous le regne de François I. par le ſeul motif de défendre la Livonie contre les mêmes Moſcovites. La Nobleſſe de Lithuanie avoit accordé là-deſſus tous ſes ſuffrages à Henry; mais à peine ce Prince étoit-il arrivé à Cracovie, que l'on y avoit ſçû que le Duc d'Alençon ſon frere puiſné, avoit accepté le Generalat des Calviniſtes

de France, & que la guerre Civile devant bien- 1574.
tôt y recommencer, il n'y avoit plus lieu d'en attendre des troupes ny de l'argent.

Enfin Henry n'avoit pas lieu d'apprehender en France les Catholiques zelez : car outre que le refroidiſſement du Roy Charles IX. pour luy, les avoit obligez à s'unir plus étroitement avec la Maiſon de Guiſe qu'ils voyoient enveloppée dans la diſgrace de ce Prince, on étoit trop convaincu de ſon habileté dans la politique pour le ſoupçonner de changer de conduite, & d'abandonner ſes anciens amis pour recourir inutilement à ſes ennemis irreconciliables. La crainte de Henry ne regardoit donc à le bien prendre que le parti Calviniſte, qui ne laiſſoit pas de luy ſembler plus puiſſant qu'il ne l'avoit eſté juſques-là, quoiqu'il fût alors diviſé en quatre ſortes de gens, qui n'étoient bien d'accord les uns avec les autres que quand il s'agiſſoit de maintenir ou d'accroître leur nouvelle ſecte.

La premiere ſorte étoit de ceux qu'on nommoit *Conſiſtoriaux*, & ſe trouvoient en d'autant plus grand nombre, que preſque tous les Miniſtres, les Anciens & les Diacres faiſoient gloire d'en eſtre. Le faux zele dont ils étoient animez ne leur permettoit pas de rien relâcher des Edits qu'on leur avoit accordez, & ils ſoûtenoient en toute occaſion qu'il ne faloit poſer les armes qu'aprés que la Cour ſe ſeroit relâchée ſur toutes les modifications qu'elle y avoit apportées. De ce nombre étoit le Baron d'Arros, qui ne pouvant combattre pour

1574. ſa Religion à cauſe qu'il avoit plus de quatre-vingts ans, & que de plus il étoit devenu aveugle, excita ſi fortement ſon fils & dix ou douze Baſques déterminez ſes vaſſaux, qu'ils entreprirent l'action la plus hardie qui eût réüſſi juſques-là dans les guerres Civiles. La Reine mere avoit choiſi le Comte de Grammont pour lever une armée dans le Bearn, où les Calviniſtes étoient plus forts qu'en aucun autre endroit de la Guyenne; & ce Seigneur y travailloit actuellement dans ſon Château de Hayemau, lorſque ſon deſſein fut déconcerté par le jeune Baron d'Arros, qui feignant de vouloir prendre party dans l'Armée Catholique, ſe gliſſa en plein jour avec ſa petite Troupe dans la Cour du Château. Il tua une partie des Soldats qu'il y trouva: il mit l'autre en fuite: & il ſe ſaiſit du Château & de la perſonne du Comte de Grammont qu'il emmena priſonnier avec tout le butin qu'il pût emporter, & ſur-tout avec prés de cent chevaux de ſervice, dont les Calviniſtes Bearnois avoient le plus de beſoin.

La ſeconde ſorte des Calviniſtes étoit de ceux que l'on traitoit de *Pacifiques*: ils croyoient que la conſcience ne permettoit de prendre les armes contre les Souverains legitimes qu'en un ſeul cas, qui étoit celuy de violenter leurs Sujets en matiere de Religion. Ils ſoûtenoient qu'à cela prés il faloit tout ſouffrir; & que comme les deux derniers Rois leurs Maiſtres n'avoient point excedé leur pouvoir en apportant des reſtrictions aux Edits accordez au Calviniſme, on ne pouvoit ſe diſpenſer de leur obeïr.

La

La troiſiéme ſorte étoit des Calviniſtes *Intereſſez*, dont la ferveur n'avoit duré qu'autant que la premiere guerre Civile. Ils s'étoient inſenſiblement humaniſez dans les trois ſuivantes; & comme ils avoient acquis beaucoup de credit dans leur Parti, la Cour n'avoit pas manqué de leur offrir des penſions qu'ils recevroient ſans qu'on le ſçût, & dont ils ne donneroient point de quittance. Ils avoient ſuccombé à cette tentation; & les avis que la Reine mere recevoit par leur moyen, de ce qui ſe paſſoit de plus important dans leur Parti, étoient d'autant plus certains, qu'elle augmentoit les penſions à proportion des avantages qu'elle en tiroit. 1574.

Enfin la quatriéme ſorte étoit des Calviniſtes *Relâchez*, qui ne ſe mettoient pas beaucoup en peine ſi leur nouvelle Secte étoit bonne ou mauvaiſe; & qui par conſequent bien loin de faire la guerre pour en obtenir le libre exercice, ſeroient volontiers retournez à la Communion des Catholiques s'ils y euſſent trouvé leur compte. Ils étoient prévenus de la maxime que la Religion fait partie de l'Etat dans lequel elle ſe trouve, & qu'elle ſe doit ajuſter à luy.

C'étoit là l'état des affaires de Henry à la mort de Charles IX. La Reine mere qui ſçavoit ce qui étoit contenu dans le Teſtament de ce Prince, ne fit pas de difficulté de l'ouvrir en preſence de toute la Cour. Comme elle y étoit déclarée Gouvernante de l'Etat juſqu'au retour de Henry, ſon premier ſoin fut d'aller au Parlement, & de s'y faire reconnoître en cette qualité. Elle écrivit enſuite

1574. aux principaux Catholiques & Calviniſtes qui ſe trouvoient alors dans les Provinces, d'y demeurer en repos ſous ſon autorité ; & parce qu'il étoit à craindre que les factions ne l'euſſent affoiblie, elle voulut que ſes Lettres fuſſent accompagnées de celles du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre, qui contenoient à peu prés les mêmes choſes, afin que les Mécontans ſe voyant privez du ſupport du frere du Roy, & du premier Prince du Sang, n'oſaſſent ſe ſoûlever.

Il faloit que le nouveau Roy fût preciſément informé des particularitez que l'on vient d'abreger, & ce fut principalement dans cette veuë que la Reine mere choiſit Chemerault pour aller en Pologne avec toute la diligence poſſible ; les Lettres dont elle le chargea contenoient les principales particularitez de la derniere volonté de Charles IX. de ſa mort, & de l'ordre qu'on avoit mis aux affaires en attendant le retour de Henry. Il ſembloit que la Reine mere en dût demeurer là, & laiſſer à la diſcretion de ſon fils la maniere dont il quitteroit la Pologne ; mais les plus grands Politiques ne le ſont pas toûjours, & la même Catherine de Medicis qui avoit fait admirer durant tout le regne de Charles IX. la prodigieuſe vivacité de ſon eſprit, & l'immenſe étenduë de ſon jugement, fit depuis preſque autant de fautes que de démarches, comme ſi Dieu eût voulu montrer qu'il n'y a que ſa conduite qui ne ſoit jamais irreguliere. On a vû * que cette Princeſſe aimoit plus ſans comparaiſon Henry que

* Dans l'Hiſtoire de Charles IX.

ſes autres enfans; elle s'imaginoit que la Couronne de France luy auroit donné de nouveaux agrémens, & ſur un ſi foible fondement elle prefera le plaiſir de le voir plûtôt, à la raiſon d'Etat qui l'obligeoit à demeurer encore quelque-temps en Pologne. Elle luy manda qu'il revinſt, toutes autres affaires ceſſantes, & que plus il ſe hâteroit moins il trouveroit d'obſtacles à ſon retour. Ceux qui connoiſſoient les manieres de la Reine mere, ſçavoient qu'elle étoit accoûtumée à diminuer les dangers au-lieu de les accroître; & Henry qui l'avoit tant de fois éprouvé, crut qu'il faloit bien qu'il y eût un parti formé pour luy conteſter la Couronne de France, puiſque ſa Mere le preſſoit ſi fort d'en venir prendre poſſeſſion. Il aſſembla là-deſſus les principaux des François qui l'avoient ſuivi; il leur fit une entiere confidence des nouvelles que Chemerault luy avoit apportées, & leur demanda conſeil. Deſpeſſes étoit l'un de ceux qu'il eſtimoit davantage; il étoit également perſuadé de ſon intelligence & de ſon integrité, & le peu d'attachement qu'il voyoit en luy pour le bien luy en rendoit les ſentimens moins ſuſpects. Sa Majeſté prit ainſi de bonne part la ſincerité avec laquelle Deſpeſſes fut d'avis qu'elle reglât les affaires de Pologne avant que d'en partir. Ses raiſons furent que la maniere toute glorieuſe dont elle avoit eſté élûë demandoit le reciproque, & qu'on la blâmeroit éternellement ſi elle abandonnoit un grand peuple qui s'étoit donné volontairement à elle: Que ſi l'on propoſoit aux Polo- 1574.

1574. nois de les quitter avant que de convenir avec leur Senat de la forme du Gouvernement qui ſeroit établie durant l'abſence de ſon Roy, ils le retiendroient par force ; & ſi Sa Majeſté partoit ſans prendre congé d'eux, elle agiroit en ſimple avanturier & non pas en Grand Monarque. Que ſi le Senat jugeoit neceſſaire de convoquer la Nobleſſe, il le pourroit dans un mois, & pour lors Sa Majeſté auroit à luy propoſer deux choſes : La premiere, qu'elle luy conſervât la Couronne nonobſtant ſon éloignement à de certaines conditions, comme ſeroient celles de recevoir un Conſeil Polonois, de le mener en France, & de ne rien decider que par ſon avis ſur toutes les affaires qui regarderoient la Pologne. Si la Nobleſſe accordoit cet article, comme il y avoit beaucoup d'apparence, Sa Majeſté en demeureroit plus puiſſante, les étrangers n'auroient garde de l'attaquer, & les François auroient plus de déference pour elle qu'ils n'en avoient eu pour ſon predeceſſeur. Si la Nobleſſe Polonoiſe s'obſtinoit à vouloir un Roy particulier, Sa Majeſté ſolliciteroit pour le Duc d'Alençon ſon frere, & auroit aſſez de credit pour le mettre en ſa place. Son propre intereſt ne l'y engageoit pas moins que celuy de ce Prince, puiſqu'à conſiderer ſon genie & ſa conduite depuis un an, il n'y avoit que trop lieu de juger que Sa Majeſté ne ſeroit jamais paiſible en France tant que le Duc d'Alençon y ſeroit ; & qu'au contraire, rien ne troubleroit ſon repos, pourveu qu'elle procurât à ce Prince la Couronne de Pologne. Villequier

parla le ſecond, & fut d'un ſentiment contraire : il avoit ſuccedé à Carnavalet dans les bonnes graces de Henry, & l'on ajoûte qu'il en avoit abuſé. Il aimoit les plaiſirs pour le moins autant que Sa Majeſté, & il étoit plus propre à l'y porter qu'à l'en détourner. Son antipathie pour les Polonois luy avoit fait compter pour perdus les ſix mois qu'il avoit paſſez dans leur païs, & il avoit appris la mort de Charles IX. avec beaucoup de joye. Il devoit ſa fortune à la Reine mere, & il craignoit qu'elle ne l'accusât d'ingratitude, s'il ſe déclaroit contre la Lettre de cette Princeſſe. Enfin, il n'eſtimoit pas aſſez le Royaume de Pologne pour s'imaginer que Henry dût hazarder celuy de France pour le retenir : & ce fut, ſuivant toutes les préventions que l'on vient de marquer, que ſon avis fut de ſurprendre les Polonois, de s'en aller ſans leur dire adieu, de marcher avec une diligence extraordinaire, & de prévenir par là les Princes & les Republiques ſur les Etats deſquels il faudroit marcher ; afin qu'en prenant le paſſage ſans le demander, on ne leur donnât pas le loiſir de déliberer s'ils l'accorderoient ou non. 1574.

Les raiſons de Carnavalet furent que Henry n'avoit pas un moment à perdre, & que cependant on vouloit qu'il differât pour cinq ou ſix mois ſon retour en France : Que les Polonois ſeroient également éloignez de conſerver leur Couronne à Sa Majeſté, & de luy donner le Duc d'Alençon pour ſucceſſeur : Que la premiere de ces deux propoſitions étoit di-

1574. rectement oppoſée au Traité qu'ils avoient fait jurer à Henry avant que de le reconnoître pour Roy, & que la ſeconde donneroit trop d'atteinte à leur droit d'élection: Que la nation Françoiſe ne pouvoit ſouffrir ny l'abſence ny l'éloignement de ſes Rois, & que les troubles qui l'avoient agitée durant la priſon du Roy Jean en étoient des preuves d'autant plus inconteſtables, qu'elle s'étoit auparavant trouvée tout-à-fait calme dans le temps que ce Prince avoit perdu la bataille de Poitiers, au-lieu que Henry à ſon avenement à la Couronne trouvoit le party formé des Calviniſtes qui luy donneroit de l'exercice pour long-temps, s'il ne le prévenoit par une prompte oppoſition: Que l'intention des Miniſtres de ce party étoit d'établir une République au milieu de la France; mais qu'ils n'étoient pas les plus forts, & que la Nobleſſe Calviniſte qui tenoit encore le deſſus ſur ces Miniſtres, vouloit abſolument un Roy qui fût de ſa Religion: Que vraiſemblablement le Duc d'Alençon luy avoit promis d'aller au Preſche puiſqu'elle l'avoit reconnu pour Chef, & qu'en tout évenement le Roy de Navarre ne luy manqueroit pas au beſoin: Que la Reine mere qui s'étoit aſſurée de leurs perſonnes ne les retiendroit pas long-temps; & que la crainte, ou pour mieux dire la certitude qu'elle en avoit euë, l'avoit contrainte d'écrire la Lettre ſur laquelle on déliberoit.

Henry n'étoit pas tout-à-fait libre de choiſir entre les deux opinions que l'on vient de repreſenter. Sa familiarité avec Villequier luy avoit déja trop amolly le courage; & l'on avoit obſervé qu'il

s'étoit principalement réjouï d'être devenu Roy de France, à cauſe qu'il reverroit la Princeſſe de Condé & la Damoiſelle de Châteauneuf qui luy avoient donné de l'amour. Il croyoit avoir acquis aſſez de réputation, & il pretendoit vivre deſormais parmy les plaiſirs. Ainſi le ſejour de Pologne ne luy étoit plus propre, les Dames du païs n'avoient point de charmes pour luy, le climat étoit trop rude, & la guerre contre les Moſcovites qu'on vouloit l'obliger à recommencer, n'avoit rien de ſemblable à celle qui s'étoit faite en France contre les Calviniſtes, où Sa Majeſté s'étoit ſignalée ſans avoir ſouffert beaucoup d'incommoditez. De plus, la Lettre de la Reine mere étoit preſſante; & ſi ſon fils n'y avoit tout l'égard qu'elle deſiroit, il étoit à craindre qu'elle ne tournât par dépit toute ſon affection vers le Duc d'Alençon. L'avis de Villequier fut donc preferé à celuy d'Epeſſes, & Henry reſolut de partir auſſi-tôt qu'il auroit pris les précautions neceſſaires pour mener avec luy les principaux de ſes domeſtiques. Il écrivit à la Reine mere pour confirmer la Regence qui luy avoit eſté donnée, & pour l'aſſurer qu'il la reverroit au plûtôt, & d'Epeſſes eut la mortification d'être chargé de porter cette Lettre, quoiqu'elle fût contre ſon ſentiment. Le Roy le ſuivit deux jours aprés, à la fin du mois de May 1574. & s'eſtima fort heureux de ce que les Polonois n'ayant rien preſſenty de ſon deſſein, ne s'étoient pas mis en devoir de le traverſer. Il laiſſa ſur ſa table un billet écrit de ſa propre main, qui excuſoit la précipitation de ſon départ ſur une cauſe

1574.

1574. de neceſſité abſoluë, dont il informeroit le Senat par un homme de confiance que Sa Majeſté envoyeroit exprés à Varſovie auſſi-tôt qu'elle ſeroit entrée dans l'Allemagne.

La ſurpriſe des Polonois fut ſi grande, qu'elle les mît durant pluſieurs heures dans l'irreſolution de ce qu'ils avoient à faire, & Henry eut tout le loiſir de s'éloigner. Toutes les Relations conviennent qu'on l'auroit arrêté, en le pourſuivant à l'heure même que l'on s'apperçût de ſon évaſion, & que le bonheur ſuppléa pour lors à ce qui avoit manqué du côté de la prudence. Sa Majeſté ne fut d'abord accompagnée que de quatorze de ſes domeſtiques, les autres ne ſe trouvant pas prêts, ou ne s'étant mis en chemin que lorſqu'il n'étoit déja plus ſûr pour eux. Il y en eut d'arrêtez; on les traita de raviſſeurs & de criminels de leze-Majeſté, & on les menaça de faire leur procés: mais on s'adoucit dans la ſuite, & le plus grand mal tomba ſur Pibrac, quoiqu'il n'y eût pas de ſa faute, & qu'on l'eût envoyé dans la Maſſovie, d'où il luy avoit eſté impoſſible de revenir plûtôt. Il ſuivit le Roy dans un temps où toute la Pologne étoit en armes, & il fut rencontré par une troupe de Païſans qui avoient à leur tête quelques Gentilshommes Polonois dont il étoit connu. Il ne crut pas devoir s'expoſer à leur furie, & il ſe jetta dans un marets dont il étoit proche: Il demeura dix-ſept heures dans l'eau & dans la bourbe juſqu'au cou, encore faloit-il qu'il enfonçât tres-ſouvent ſa tête pour éviter les coups qu'on luy tiroit. Enfin, il trouva le moyen de ſe cacher ſi-

bien

bien derriere des joncs, que ceux qui l'attaquoient le croyant tombé mort dans la bourbe, d'où il eût eſté tres-difficile de le tirer, s'en retournerent, & luy donnerent ainſi le loiſir de continuër ſa route. La ſeconde rencontre qu'il eut luy fut plus favorable que la premiere, puiſqu'il apperçut de loin le Gentilhomme de Pologne avec lequel il avoit le plus de liaiſon; c'étoit Czarneski, que le Senat de Pologne avoit envoyé vers le Roy pour eſſayer de le ramener; & qui ayant appris ſur la frontiere que Sa Majeſté étoit entrée dans les Etats de l'Empereur, avoit crû qu'il ſeroit inutile de la ſuivre. Il fit donner à Pibrac un cheval & quelques gens pour l'eſcorter; mais avant qu'ils ſe ſeparaſſent l'un de l'autre, il ſurvint au même lieu tant de Polonois, que Pibrac fut encore arrêté nonobſtant les ſollicitations de Czarneski, pour obtenir d'eux qu'ils le laiſſaſſent en liberté. Ils le menerent au Senat; & il y auroit payé pour tous les autres François, s'il ne ſe fût tiré d'affaire par une admirable preſence d'eſprit. On pretendoit l'avoir pris en flagrant délit, c'eſt-à-dire, en fuyant; & l'on diſoit n'avoir pas beſoin d'autre preuve que celle-là pour luy faire trancher la tête: mais il embaraſſa ſes Juges, en ſe défendant par une ſubtilité du Droit à laquelle ils ne s'attendoient pas. Il ſoûtint qu'il n'étoit point domeſtique du Roy, & qu'encore qu'il luy eût ſervi de Chancelier pour les choſes qui regardoient ſon Appanage, il ne l'avoit pas ſuivi en cette qualité, mais bien en celle d'Ambaſſadeur du Roy Charles IX. & de la Reine mere; 1574.

1574. qu'il étoit prêt d'en montrer le pouvoir ; & qu'encore que ſa Commiſſion fût expirée d'un côté par la mort de Charles IX. elle ne l'étoit pas de l'autre, puiſqu'il avoit laiſſé Regente la Reine mere, & que Henry avoit confirmé cette diſpoſition. Il n'eſt rien de plus avantageux dans les procés Criminels, que de déconcerter la premiere procedure des Juges, parce que l'on gagne autant de temps, & que d'ailleurs les ſuivantes ne ſont jamais ſi ſeveres. Le moyen de Pibrac pour ſe défendre étoit appuyé ſur le droit des gens, que le Senat de Pologne n'avoit garde de violer ; & il n'étoit pas aiſé d'en prouver la fauſſeté, puiſque l'accuſé offroit de montrer ſes Lettres Patentes d'Ambaſſadeur : ainſi l'on s'abſtint de le pourſuivre, & il ſurvint bientôt aprés une conjoncture qui procura ſon élargiſſement.

Henry III. ne marcha pas long-temps ſur les terres de l'Empire, ſans que les Archiducs Mathias & Maximilien, fils de l'Empereur Maximilien II. vinſſent au devant de luy pour luy rendre leurs reſpects, & pour le conduire à Vienne. L'Empereur s'avança une lieuë hors de cette Ville pour le recevoir, l'y mena, & luy fit tout l'honneur & la bonne chere imaginables. On ajoûte qu'il eut de ſecrettes conferences avec luy ſur deux articles, dont le premier regardoit la Reine veuve de Charles IX. Cette Princeſſe étoit la ſeconde des ſept filles reſtées à Maximilien ſecond, de ſon mariage avec Marie d'Eſpagne fille aînée de Charles-Quint. Elle avoit perdu trop tôt ſon mary, & la difficulté d'en

trouver un ſemblable la reduiſoit à paſſer le reſte de 1574.
ſa vie dans le celibat, à moins que Henry ne l'épouſât : l'Empereur le ſouhaittoit avec tant de paſſion, qu'encore que la bienſéance ne luy permit pas d'offrir ſa fille, & l'obligeât au contraire d'attendre qu'on la recherchât ; il s'expliqua au Roy en des termes qui firent aſſez entendre qu'il ne tiendroit qu'à luy d'être ſon gendre. Mais la Reine veuve n'étoit pas belle, & il faloit à Henry des charmes extraordinaires pour le guérir de l'amour volage où l'on a déja dit qu'il étoit ſujet. Il avoit de plus trop blâmé l'alliance de ſon prédeceſſeur pour l'imiter en ce point, & il s'étoit plaint du tort que Charles IX. avoit fait à la Monarchie Françoiſe, en épouſant Eliſabeth d'Autriche aprés avoir recherché Anne ſa ſœur aînée, qui luy avoit eſté refuſée par la ſeule raiſon qu'on la deſtinoit à Philippe ſecond Roy d'Eſpagne.

La civilité ne permettoit pas neanmoins de mécontenter en quelque maniere que ce fût l'Empereur, dans la conjoncture que le Roy ſe trouvoit en ſon pouvoir, & qu'il recevoit de luy tout le bon traitement poſſible ; & ce fut ſur cét unique fondement que Henry ne luy ôta pas l'eſperance qu'il avoit conçuë : il ſe contenta de ne la pas augmenter, & de repartir qu'il avoit tant d'obligations à la Reine ſa mere, qu'il s'eſtimeroit le plus ingrat des hommes s'il diſpoſoit de ſa perſonne ſans le conſentement de cette Princeſſe : mais qu'il la reverroit au plûtôt, & l'informeroit des bonnes volontez de Sa Majeſté Imperiale pour la France.

1574. Le ſecond article étoit plus deſintereſſé que le premier, & auroit épargné beaucoup de ſang ſi Henry en eût penetré toute l'importance. L'Empereur luy fit une confidence domeſtique, en l'informant que Ferdinand I. ſon pere avoit eſté ſur le point de perdre ſes Etats, toutes les fois qu'il avoit fait la guerre aux Proteſtans d'Allemagne : Qu'il en avoit perdu premierement la Tranſilvanie, & depuis la meilleure partie de la Hongrie : Que pour avoir voulu contraindre ſes Sujets de Boëme de renoncer à la Communion ſous les deux eſpeces, il avoit rappellé dans leur memoire qu'ils étoient maîtres de leurs Rois, & les avoit portez à moderer ſon autorité, de ſorte qu'il ne luy en reſtoit pas plus qu'au Doge dans Veniſe : Que Charles-Quint s'étoit vû ſur le point de perir pour le même ſujet, aprés avoir gagné une Bataille ſi complete qu'elle ne luy avoit coûté que treize ſoldats, & qu'à ce prix il avoit défait toutes les forces unies de la Ligue de Smalchalde, & pris l'Electeur de Saxe & le Langrave de Heſſe : Que ne croyant plus avoir beſoin du Duc Maurice de Saxe & du Marquis Albert de Brandebourg, il avoit mécontenté ces deux Princes qui l'avoient chaſſé de l'Empire, & il s'en étoit peu falu qu'ils ne le fiſſent priſonnier dans Inſpruc : Que ces deux exemples avoient obligé Sa Majeſté Imperiale premierement à rechercher, & depuis à conſerver avec ſoin l'amitié des Proteſtans : & qu'elle s'en étoit ſi-bien trouvée, que le ſecours le plus preſent & le plus conſiderable luy étoit venu de leur part, toutes les fois que les Turcs

avoient attaqué la Hongrie ou l'Auſtriche : Qu'une ſemblable conduite étoit pour le moins auſſi neceſſaire à Henry III. puiſqu'il alloit prendre poſſeſſion d'un Royaume où il y avoit deux partis à peu prés égaux en puiſſance : Qu'il ne pouvoit détruire le Proteſtant ſans augmenter le Catholique, de ſorte qu'il n'en ſeroit plus le maître ; au lieu que s'il oppoſoit l'un à l'autre, & qu'il reduiſit toute ſa politique à empêcher qu'aucun des deux ne ſuccombât, ſon autorité ſeroit reſpectée dans l'équilibre : & s'il ne commandoit abſolument aux François, il les contraindroit au moins les uns par les autrés de garder les Loix & de convenir d'une paix ſolide. 1574.

Henry ne jugea pas à propos de contredire l'Empereur ; il luy répondit ſeulement, qu'il ne ſe croyoit pas tout-à-fait libre de profiter de l'avis ſalutaire qu'il venoit de recevoir de ſa Majeſté Imperiale, parce qu'il avoit trop effarouché les Calviniſtes de France, pour eſperer qu'ils ſe reconciliaſſent jamais avec luy ; qu'il les avoit défaits en deux Batailles, & que de plus ils l'accuſoient d'avoir fait tuër de ſang froid le Prince de Condé, & d'avoir dreſſé le plan de la ſaint Barthelemy ; qu'ils s'étoient expliquez aſſez nettement qu'ils s'en vangeroient tôt ou tard par le feu ou par le poiſon : & qu'en effet il y avoit eu tant de conſpirations formées contre ſa vie, qu'il ne luy auroit pas eſté poſſible de les éviter toutes, ſi ſon départ pour la Pologne ne l'eut dérobé, pour ainſi dire, à la rage de ſes ennemis ; qu'il ne les avoit

1574. pas adoucis en s'éloignant d'eux : & qu'outre qu'ils n'avoient rien oublié pour traverſer ſon élection, ils avoient tellement animé contre luy les Calviniſtes de Pologne, qu'à peine ceux-cy avoient-ils gardé pour luy les dehors du reſpect.

L'Empereur repliqua que la défiance des Proteſtans, pour grande qu'elle fut, pouvoit ceſſer à l'égard de Henry, pourveu qu'il changea de conduite, & qu'il intereſſa les Proteſtans d'Allemagne à le reconcilier ſincerement avec ſes ſujets Calviniſtes : Que les Huguenots de France avoient aſſez compris durant les trois guerres Civiles qu'ils avoient ſoûtenuës avec tant de reputation, qu'ils n'étoient pas capables de ſe deffendre des Catholiques toutes les fois que la Cour ſeroit pour ceux-cy contre eux : Qu'ils avoient imploré dans cette veuë l'aſſiſtance des Proteſtans d'Allemagne, leſquels ne les avoient pas empêchez à la verité de perdre quatre Batailles, mais les avoient pourtant ſauvez en leur procurant trois paix avantageuſes : Qu'ils n'avoient donc garde de mécontenter leurs Protecteurs, & que ſi Henry vouloit ſe reconcilier ſincerement avec eux, ſa Majeſté Imperiale engageroit l'Electeur Palatin, Chef des Calviniſtes d'Allemagne, & l'Electeur de Saxe Chef des Lutheriens du même païs, à dreſſer des articles qu'ils feroient accepter aux Huguenots de France. Henry remercia l'Empereur de ſa bonne volonté, & luy fit en même temps comprendre que cette affaire n'étoit pas moins importante que celle de ſon mariage ; & qu'il faloit qu'il en parlât à

la Reyne mere. Il prit là-deſſus congé de ſa Majeſté Imperiale, qui le fit accompagner par les Archiducs ſes enfans, tant qu'il marcha dans les Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche. 1574.

C'eſt icy que les Auteurs favorables à cette Maiſon, ſe plaignent de l'injuſtice des Hiſtoriens d'alors, en ce qu'ils ne louënt pas l'Empereur Maximilien ſecond pour n'avoir pas arrêté le Roy de France & de Pologne, lorſqu'il traverſoit ſes Etats; au lieu qu'ils avoient élevé juſques au Ciel la generoſité de François premier, pour avoir traité de même Charles-Quint lorſqu'il traverſa la France pour aller appaiſer la revolte de ceux de Gand. Mais ces Auteurs ne prennent pas garde que les deux actions dont il s'agit, ne ſont ſemblables qu'au dehors, & que les motifs en étoient tout-à-fait differents. Car Maximilien n'avoit jamais rien eu à déméler avec Henry, & il y avoit vingt ans que François premier & Charles-Quint ſe faiſoient la guerre. Deplus, Charles n'avoit obtenu la permiſſion de paſſer par la France, que ſur la parole qu'il avoit donnée au Conneſtable de Montmorency de reſtituer à François le Duché de Milan; & Henry avant que de mettre le pied dans les Provinces hereditaires, en avoit envoyé demander la permiſſion, qui luy avoit eſté accordée ſans aucune condition. Maximilien ne ſe plaignoit pas que le droit des gens eût eſté violé à ſon égard: & François premier le prétendoit ſi fortement, & le prouvoit par des raiſons ſi convaincantes, qu'elles ſembloient l'autoriſer pour le

1574. violer à ſon tour à l'égard de Charles-Quint. Enfin on s'attendoit ſi bien par toute l'Europe, que François deût arrêter Charles-Quint, ou du moins le retenir juſques à ce qu'il luy eut reſtitué le Duché de Milan, & les Souverainetez de l'Artois & de la Flandre; que s'il l'eut fait, perſonne ne s'en fut ſcandaliſé, & la Monarchie Eſpagnole auroit eu peine à ſe maintenir, Charles-Quint n'ayant alors qu'un fils âgé ſeulement d'onze ans, & par conſequent incapable de ſoûtenir la querelle contre les François, que ſon Pere avoit excitée. Au lieu que le ſcandale auroit eſté horrible dans toute la Chrétienté, ſi l'Empereur Maximilien eut manqué de parole. Il ſe ſeroit attiré autant d'ennemis qu'il y avoit de Puiſſances dans l'Europe, puiſqu'elles étoient toutes intereſſées à maintenir la France & l'Eſpagne dans l'égalité de forces où elles ſe trouvoient, afin de conſerver leur liberté dans cét équilibre: & d'ailleurs, comme Sa Majeſté Imperiale s'étoit obligée à n'entreprendre rien d'important ſans la participation de Philippe ſecond ſon beau-frere & ſon couſin germain; ſi elle eût contrevenu à cét article, il l'auroit abandonnée, & elle eût ſuccombé. Si elle luy eût dépêché un Courier pour le conſulter là-deſſus, il auroit falu ſix ſemaines pour ce voyage, & Henry n'en employa pas trois à traverſer les Provinces hereditaires; & dans ſon ſejour à Vienne. Outre qu'il ne paroiſſoit aucune utilité pour l'Empereur à le retenir, puiſque s'il l'eût contraint de reſtituër Mets, Toul & Verdun, il auroit fait à la verité le profit de l'Empire, mais non pas le ſien;

fuſſent

& les nouvelles de la détention de Henry ne fuſſent pas plûtôt arrivées en France, que la Reine mere auroit mis en liberté le Duc d'Alençon, qui joignant les Catholiques aux Proteſtans eût formé une armée ſi formidable, que les Allemans en ayant peur auroient contraint l'Empereur d'élargir ſon priſonnier: ou ſi le Duc d'Alençon eût mieux aimé s'emparer de la Monarchie Françoiſe, la Maiſon d'Autriche n'y auroit pas gagné davantage; & les Catholiques ſe réuniſſant avec les Calviniſtes ſous un Prince qui leur étoit également agreable, euſſent remis leur Patrie dans la même conſideration où elle avoit eſté avant que l'Hereſie y penetrât. 1574.

Henry avant que de partir de Vienne avoit envoyé Danzay, Gentilhomme fort habile, qui avoit eſté Ambaſſadeur de France en Dannemarc, pour obſerver la diſpoſition des Polonois, & pour tâcher de conſerver leur Couronne. Danzay ne fut pas mal reçu, & s'en tint heureux, quoiqu'il eût lieu de conclure que les Polonois commençoient à le regarder comme Etranger, puiſqu'ils ne le traitoient plus de Raviſſeur de leur Roy: & que par conſequent la République de Pologne avoit reſolu de ſe donner un nouveau Maître. Il entreprit pourtant d'excuſer la precipitation du départ de Henry, & ce fut par une autre raiſon que celles que Sa Majeſté avoit inſerées dans le billet laiſſé ſur ſa table, & que Pibrac avoit dites à Czarneski Grand Maréchal de Pologne. Il pretendit que le Duc d'Alençon avoit deſſein de s'emparer de la Couronne de France, & que la ſeule preſence de Henry pouvoit l'en empêcher: Qu'à

1574. la verité ce Prince n'étoit pas libre ; mais qu'il le ſeroit bien-tôt , & qu'il y avoit ſur pied plus de ſoixante mille vieux ſoldats enrôlez ſous ſes Enſeignes : Que les Calviniſtes étoient armez dans toutes les Provinces de France , & n'attendoient qu'un rendez-vous general pour y marcher : Que le Prince de Condé, ſous pretexte de faire le Bourgeois dans Straſbourg, y avoit traité avec le Prince Caſimir Palatin & avec le Langrave Erneſt de Heſſe, qui tenoient prêtes des Troupes levées de l'argent ſecretement débourſé par les Proteſtans d'Allemagne.

Le Senat de Pologne ne jugea pas à propos de contredire l'excuſe de Danzay, parce qu'il auroit porté la Conference plus loing qu'il ne pretendoit. Il ſe contenta ſans penetrer dans les intrigues de la France, de repreſenter modeſtement à cét Envoyé extraordinaire, qu'il étoit inouï qu'un Roy ſe fût éloigné de ſes Sujets ſans leur dire adieu, lorſqu'il n'avoit aucune plainte à leur faire, vû principalement qu'en peu de jours Sa Majeſté eût pû regler de ſorte les affaires de Pologne, qu'elle auroit eu le loiſir d'aller mettre ordre à celles de France. Le Senat de Pologne en demeura là; & Danzay croyant avoir diminué du moins en partie ſon reſſentiment, luy propoſa d'envoyer auprés de Henry quelques Senateurs qui euſſent pouvoir de reſoudre avec Sa Majeſté toutes les difficultez qui ſurviendroient en Pologne, tant qu'Elle en ſeroit éloignée. Cét expedient étoit d'une merveilleuſe conſequence, puiſque ſi on l'eût accepté, la Nobleſſe Polonoiſe ſe ſeroit liée les mains, & privée du droit de proce-

der à une nouvelle élection ; & c'étoit là le principal but de Henry, qui s'attendoit non ſeulement de ſe diſtinguer de ſes predeceſſeurs, en conſervant avec le titre de Roy de France celuy de Roy de Pologne ; mais encore en ſe reſervant le pouvoir d'introduire en France quand il le jugeroit à propos des Troupes Polonoiſes, qui luy aideroient à ranger au devoir le parti des Catholiques zelés, aprés qu'il s'en ſeroit ſervi pour opprimer le parti des Calviniſtes. Mais on éblouït rarement des gens qui ſe défient, & le Senat de Pologne apperçut d'abord ce qu'il y avoit de fin & d'intereſſé dans la propoſition de Danzay. Il ne le témoigna pas neamoins ; & ſoit qu'il conſervât encore beaucoup de reſpect pour Henry, ou qu'ayant reſolu de le dépoſer, il crût que cette peine ſuffiſoit ſans y en ajoûter d'autres, il ne repartit à Danzay autre choſe, ſinon que ce que Sa Majeſté deſiroit paſſoit le pouvoir du Senat, & ne pouvoit être déterminé que dans une Diette generale. Danzay fut ainſi renvoyé, & rejoignit le Roy ſon Maître ſur le chemin de Vienne à Veniſe. Sa Majeſté avoit dit dans un entretien familier à Moro, Ambaſſadeur de cette République auprés de l'Empereur, qu'Elle ſouhaitoit depuis long-temps de voir Veniſe, & que ſi l'occaſion s'en preſentoit elle ne la laiſſeroit pas échaper. Moro en avoit informé par un Courier exprés ſes Superieurs, qui avoient conclu que Henry les ſurprendroit s'ils ne ſe preparoient de bonne heure à le recevoir. Ils avoient donné les ordres neceſſaires pour un accueïl des plus magnifiques ; & ſur 1574

1574. tout les Principaux d'entre eup s'étoient avancez ſur la frontiere au même bourg de Veillaco, où Charles-Quint s'étoit refugié vingt-deux ans auparavant lorſqu'il s'en étoit peu falu que le Duc Maurice de Saxe ne l'enlevât dans Inſpruc. Henry qui cachoit ſa route à la pluſpart de ſes domeſtiques, & qui s'imaginoit ſur cette précaution d'entrer dans Veniſe ſans être connu, fut extraordinairement ſurſurpris de trouver que les Venitiens l'attendoient dans la même poſture que s'il leur eût fait annoncer ſa venuë dans les formes, & long-temps auparavant. Comme il avoit des qualitez tout-à-fait charmantes pour les étrangers, dont il pretendoit gagner les cœurs, il ſe fit bien-tôt autant d'amis qu'il étoit allé de Députez audevant de luy; & il entra avec eux dans Veniſe le vingt-neuf Juin mil cinq cens ſoixante-quatorze. Il ſeroit inutile de rapporter icy les hóneurs qu'il reçut durant les neuf jours qu'il y demeura, puiſqu'il y en a des Livres entiers, dans leſquels on peut ſe ſatisfaire agreablement par la lecture des Relations, & par la veuë des Eſtampes qui s'y trouvent.

On ne juge pas plus à propos de s'arrêter ſur une circonſtance qui parût la plus ſinguliere aux yeux de toute l'Europe, & que les Ecrivains du temps ne peuvent aſſez loüer. Ils trouvent tout-à-fait étrange que le Grand Conſeil ayant ordonné que cent des fils des principaux Senateurs, depuis dix-huit ans juſqu'à vingt-deux, ſerviſſent Henry durant ſon ſéjour; que cette jeune Nobleſſe s'aquitta d'une commiſſion ſi nouvelle & ſi contraire à ſa liberté avec une telle exactitude, que Henry avoüa qu'elle avoit beaucoup ſurpaſſé en ce point

les meilleurs de ſes domeſtiques. 1574.

Mais ces Ecrivains ne prennent pas garde qu'il y a une extrême difference entre s'aſſujettir volontairement pour quelques jours, & eſtre aſſujetty par force durant toute ſa vie; & que de plus l'inconſtance humaine fait trouver du plaiſir à paſſer quelquefois de l'indépendance à la dépendance, quand ce ne ſeroit que pour éprouver ce qu'il y a de particulier dans ces deux Etats, & pour mieux goûter la liberté lorſqu'on aura ſenty les inconveniens qui ſe rencontrent à recevoir la loy d'un maître.

Tous les Princes d'Italie viſiterent Henry à Veniſe en perſonne, ou par Députez: & le Pape Gregoire treize y envoya un Nonce extraordinaire. Sa Majeſté reconnut cette civilité par une autre, qui ne fut pas au goût de tout le monde. On a remarqué dans le Regne de Henry ſecond, que Paul de Foix, ſi celebre par les Lettres de politique qu'il a laiſſées, avoit eſté du nombre des Conſeillers de la Cour ſoupçonnez de Calviniſme dans la Mercuriale de mil cinq cens cinquante-huit. Il s'étoit enſuite retiré quelque temps dans le fond de la Gaſcogne, d'où Catherine de Medicis l'avoit mandé pour l'envoyer Ambaſſadeur à Rome; mais les Italiens n'avoient pas eſté ſi faciles à revenir de leur défiance que les François: & Paul de Foix s'étant juſtifié dans ſa Patrie, n'avoit pas laiſſé de paſſer à Rome pour un Calviniſte ſecret. On ne s'étoit pas contenté de n'avoir avec luy que le moins de commerce qu'il ſe pouvoit; mais de plus, on l'avoit maltraité en pluſieurs manieres indirectes, & il avoit tenu à peu que l'on ne violât en ſa per-

1574. ſonne le droit des gens, en permettant à l'Inquiſition de s'en ſaiſir. Il avoit pourtant ſurmonté par ſa ſageſſe & par ſa patience les perſecutions qu'on luy avoit faites; mais cela n'empêchoit pas que l'on ne blâmât le Roy d'avoir jetté les yeux ſur luy pour le renvoyer à Rome, & de n'avoir pas plûtôt choiſi Villequier, d'O, Bellegarde, ou quelque autre des Gentilhommes qui l'accompagnoient. On excuſa pourtant Sa Majeſté, en ſoûtenant que Paul de Foix étoit le ſeul homme de qualité de ſa ſuite qui fût aſſez informé des intrigues de la Cour de Rome, & que d'ailleurs il y alloit de ſa reputation de retourner à Rome, quand ce ne ſeroit que pour montrer que ſon innocence y avoit eſté ſi-bien reconnuë, que l'on ne mettoit point de difference entre luy & les hommes d'Etat les plus zelés pour la Religion Catholique.

Hercule d'Eſté Duc de Ferrare, étoit grand oncle de Sa Majeſté, pour avoir épouſé Renée de France ſœur de ſon ayeule paternelle: il s'étoit mis en chemin pour l'aller trouver à Veniſe & le mener à Ferrare; mais une indiſpoſition qui luy ſurvint l'ayant arrêté en chemin, le Prince Alphonſe ſon fils unique ſuppléa à ſon défaut, & perſuada aiſément à Henry d'honorer de ſa preſence la Cour du Duc ſon pere, par la commodité que Sa Majeſté trouveroit à traverſer l'Italie ſur le Pô, depuis l'embouchûre de cette riviere juſqu'à Turin.

Philibert Emanuël Duc de Savoye prit la même route, mais par un motif plus intereſſé. Il avoit épouſé Marguerite de France, tante paternelle de

Henry III. & cette Princeſſe bien éloignée du genie de celles d'Eſpagne, avoit preferé les interêts de ſon mary à ceux de ſa Patrie. On a vû dans l'Hiſtoire de Charles IX. qu'elle s'étoit ſi-bien inſinuée dans l'amitié de la Reine Catherine de Medicis ſa belle-ſœur, qu'elle en avoit obtenu la reſtitution de Turin, & de la pluſpart des autres Places du Piémont, reſtées à la France par le Traité du Cateau-Cambreſis, pour ſûreté que les Ducs de Savoye ne s'éloigneroient plus à l'avenir de ſes interêts. La Ducheſſe en étoit demeurée là, ſoit qu'elle eût perdu l'eſperance d'obtenir quelque choſe de plus, ou que la mort l'eût prévenuë: mais le Duc ſon mary voyant que les François poſſedoient encore dans le Piémont les Places importantes de Pignerole, de Savillan, & de la Perouſe, s'étoit propoſé de les en chaſſer par la même voye qui avoit ſi-bien réuſſi à ſa femme. Il avoit crû que Henry ne cederoit point en liberalité à ſon predeceſſeur, & luy rendroit les trois Villes delà les Alpes, qui depuis vingt-cinq ans étoient à charge à ſon Royaume, par la dépenſe qu'il faiſoit pour en entretenir les Garniſons. Il avoit eſté le premier des Princes Italiens à viſiter Henry dans Veniſe: & comme il avoit luy ſeul plus d'adreſſe que tous les autres enſemble, il étoit devenu en peu d'heures non ſeulement amy, mais encore confident de Sa Majeſté. Il ne la perdit preſque pas de veuë juſqu'à ce qu'il l'eût menée à Turin, où il n'épargna rien pour la regaler: mais il ne l'empêcha pas d'y recevoir des avis de France qui ne luy furent pas agreables. 1574.

1574. Gabriel de Montgommery, l'un des principaux Officiers des armées Calviniſtes de France, étoit de l'humeur ſinguliere que Plutarque attribuë à Demetrius; il ſouhaitoit la guerre au milieu des plaiſirs, & les plaiſirs au milieu de la guerre. Il avoit acquis une haute reputation, en s'emparant dans trois jours de la Principauté de Bearn, & en contraignant avec dix-huit Enſeignes de gens de pied la Terride Gouverneur de ce Païs, de ſe rendre à diſcretion dans Ortez, où il en commandoit vingt-deux. Il étoit paſſé delà en Angleterre, où il ſe divertiſſoit de ſon mieux, lorſque la Reine Eliſabeth l'avoit diſpoſé à reprendre les armes par l'offre de luy donner le Commandement de vingt-deux Vaiſſeaux deſtinez au ſecours de la Rochelle. Il avoit eſté malheureux dans cette entrepriſe, mais il s'en étoit bien-tôt conſolé, en retrouvant dans Londres les plaiſirs qu'il y avoit quittez. Il y reçut une Lettre des Calviniſtes de Normandie, qui luy promettoient de faire ſoûlever toute la Province en faveur de la nouvelle Religion, pourveu qu'il y revinſt avec autant de Troupes Angloiſes qu'il en avoit menées ſans aucun fruit à la Rochelle.

Montgommery acquieſça avec d'autant plus de facilité à leur deſir, qu'il ne ſe ſouvenoit pas ſans chagrin que les Catholiques l'avoient chaſſé de Roüen, & qu'il eſperoit de ſe vanger d'eux en y rentrant malgré eux. Il propoſa ſon deſſein à la Reine Eliſabeth, qui n'ayant pas moins de paſſion que luy pour recouvrer le Havre-de-Grace, promit de le ſeconder: mais la mort de Charles IX. ſurvint là-deſſus,

là-deſſus, & fit à Montgommery un préjudice qu'il n'avoit pas préveu. Eliſabeth affectoit de ne rien entreprendre au dehors ſans en avoir un pretexte plauſible : & toutes les fois qu'on l'avoit accuſée d'aſſiſter directement, ou ſous-main, les ennemis de Charles neuf, elle s'en étoit excuſée ſur ce que ce Prince avoit refuſé de luy rendre Calais dans le terme porté par le vingt-cinquiéme Article de la Paix du Cateau-Cambreſis. 1574.

La mort de Charles neuf venoit de luy en ôter le pretexte, puiſque ſon ſucceſſeur n'avoit point encore approuvé la conduite de Charles neuf en ce point, & que la bienſéance ne permettoit pas de luy demander qu'il ſe déclarât ſur la reſtitution de Calais avant qu'il fût en état de la faire, c'eſt-à-dire, avant qu'il eut pris poſſeſſion de ſa nouvelle Couronne. Ainſi Eliſabeth n'oſa donner à Montgommery que le tiers du ſecours dont il avoit beſoin, qu'il ne laiſſa pas d'accepter : car outre qu'il avoit quelquefois battu les Catholiques, quoy qu'il fût plus foible qu'eux, les Calviniſtes de Normandie luy avoient écrit une ſeconde fois pour le preſſer de venir en toute diligence ſe mettre à leur tête. Il s'embarqua donc à Douvres, & deſcendit heureuſement ſur les côtes de la baſſe Normandie. Ses amis le joignirent, & ſurprirent avec luy les villes de Saint Lo & de Donfront : mais ſon bonheur s'arrêta devant la derniere de ces deux Places.

Les Calviniſtes qui l'avoient renforcé au nombre de trois mille, l'obligerent par leurs importunitez

1574. à ſe preſenter enſuite devant Carentan, qui leur auroit facilité la communication avec l'Angleterre, s'ils en euſſent eſté les maîtres. Cette place n'étoit ny forte ny munie; mais l'interêt particulier de celuy qui en étoit Gouverneur ſuppléa à ces deux défauts. La Frezeliere y avoit eſté mis en cette qualité de la main de la Reine mere: il n'avoit pas eſté d'abord agreable aux Normans, parce qu'il n'étoit pas de leur païs, & que la Cour avoit accoûtumé d'en donner les principaux Gouvernemens à la principale Nobleſſe de Normandie, afin de luy témoigner plus de confiance, & de la rendre plus attentive aux entrepriſes que les Anglois formoient de temps en temps à ſon préjudice. La troiſiéme guerre Civile n'étoit pas encore finie lorſque les Calviniſtes penſerent à gagner la Frezeliere, ou à le déloger de Carentan. Mais les propoſitions qu'ils luy firent, quoique tres-avantageuſes, ne l'ébranlerent pas, & il ſe démêla de toutes les intrigues qu'ils formerent contre ſa perſonne. Comme la Cour ne le payoit pas regulierement, il fut contraint de tirer ſa ſubſiſtance & celle de ſa Garniſon des terres que les Gentilshommes Calviniſtes poſſedoient auprés de Carentan; & il les anima de ſorte contre luy par cette conduite, toute neceſſaire qu'elle étoit, qu'en quelque maniere qu'il fût tombé entre leurs mains, ils l'auroient infailliblement tué, quand même ç'eût eſté par une capitulation concluë dans les formes. Il en étoit perſuadé: & comme il n'avoit pas moins de jugement que de valeur, il s'étoit mis en état de ſoûtenir un long Siege. Montgommery ne ſe trouvoit pas dans la même diſpoſition, puiſque

l'argent & les vivres luy manquoient, & que ceux de ſon parti n'étant pas les plus forts dans les Villes voiſines, il avoit à craindre d'être aſſiegé luy-même, s'il demeuroit plus de trois ou quatre jours devant Carentan ſans y entrer. Il reſolut donc de l'inſulter, & il prit pour cela des meſures qui luy paroiſſoient infaillibles. Il rangea les plus déterminez de ſes ſoldats à la tête du Corps deſtiné pour monter à l'aſſaut, auſſi-tôt que la bréche ſeroit tant ſoit peu raïſonnable: il les anima par ſa preſence & par ſon exemple: il les rafraîchit aſſez ſouvent pendant les deux heures que dura leur action: & il s'expoſa pour le moins autant qu'eux. Mais il fut repouſſé, & contraint de retourner à Donfront, où l'on venoit de l'avertir que les Catholiques avoient intelligence. 1574.

Sa hardieſſe avoit plus choqué la Regente que celle de Montbrun, quoique l'un & l'autre fuſſent également coupables, en ce qu'ils avoient pris les armes immediatement aprés la mort de Charles neuf. Il eſt vray que l'attentat de Montgommery étoit d'une plus dangereuſe conſequence que celuy de Montbrun, puiſque le Dauphiné n'entroit point en comparaiſon avec la Normandie, qui ne pouvoit être perduë pour les Catholiques, ſans que les Calviniſtes les opprimaſſent, & donnaſſent enſuite la loy à la Regente. Et en effet, cette Princeſſe employa preſque tous ſes ſoins pour ſe défaire de Montgommery, & fit marcher contre luy l'élite des Troupes levées par l'ordre de Charles neuf pour la ſûreté du Royaume durant ſa maladie. Les Troupes n'étoient à la verité

1574. que de ſix mille hommes, mais ils s'étoient tous ſignalez dans les precedentes guerres : & l'on y remarquoit entre les autres Officiers ſubalternes, Buſſy d'Amboiſe, Saint-Fal, & le jeune Sarlaboux. On leur donna Matignon pour General, & ils ne l'agréerent pas d'abord, à cauſe que l'experience luy manquoit ; mais ils furent ſi ſatisfaits de luy ſur la fin de cette expedition, que depuis ils le ſervirent avec beaucoup d'affection dans les troubles de la Guyenne. On leur fournit de l'argent, des vivres & de l'artillerie, & on leur demanda la diligence ſur toutes choſes. Ils marcherent à grandes journées : & comme Matignon préſuppoſoit que s'il attaquoit Donfront, & qu'il l'emportât, Saint-Lo ſe rendroit enſuite ſans y être forcé ; au lieu qu'en s'adreſſant d'abord à S. Lo, il faudroit faire deux Sieges l'un aprés l'autre ; Montgommery fut inveſty dans ſa retraite, & ſerré de ſi prés, qu'il ne pût recevoir ny ſecours ny rafraîchiſſement.

Matignon à qui la Regente écrivoit ſouvent pour le hâter, fit des efforts qui rendirent inutile la diligence des Calviniſtes à ſe retrancher. Leurs dehors furent emportez l'épée à la main, & une batterie de ſix gros canons dreſſée contre l'endroit le plus foible de la Place, y eut bien-tôt fait une bréche conſiderable. Les aſſiegeans voulurent y monter en plein jour, & Matignon y conſentit enfin par la regle de l'art Militaire, qui permet dans les guerres Civiles des choſes qu'elle défend abſolument dans les Etrangeres. On a vû dans le regne precedent par l'exemple du

fameux Oſſun, que les plus grands hommes ſont quelquefois ſujets à la lâcheté, comme le ſoleil aux éclipſes. Perſonne ne doutoit que Montgommery ne fût un des hommes de ſon temps le plus intrepide; il en avoit donné une infinité de marques évidentes, & ſur tout dans la défenſe de Roüen, & dans la ſurpriſe du Bearn : Cependant au moment que Matignon le fit ſommer de ſe rendre avant que de permettre aux ſiens d'inſulter Donfront, il perdit le cœur & le jugement d'une maniere qui devroit être icy ſupprimée, ſi l'Hiſtoire n'étoit également obligée à tenir compte des défauts & des perfections. Il repartit au Trompette qu'il alloit envoyer des Députez pour capituler, & qu'il demandoit une ſuſpenſion d'armes pour quelques heures. Les Aſſiegez les plus proches de luy qui l'ouïrent ainſi parler, en furent tellement ſurpris, qu'ils ne le crûrent que lorſqu'ils le virent aſſembler ſes Officiers ſubalternes, pour concerter avec eux les Articles de la reddition. Le principal d'entre eux étoit Colombieres, Gentilhomme de Normandie: Les Calviniſtes de ſon païs l'avoient établi Lieutenant dans Donfront; & comme la negligence & la pareſſe de Montgommery leur étoient connuës, ils s'étoient propoſez d'y remedier en mettant immediatement au deſſous de luy en la perſonne de Colombieres, le plus appliqué & le plus agiſſant de leurs Officiers ſubalternes. Le Conſeil de guerre ne dura pas long-temps, parce qu'on l'avoit aſſemblé à la veuë de l'ennemy. Montgommery y repreſenta en peu de paroles que Don- 1574.

1574. front n'étoit plus tenable ; qu'il ſeroit infailliblement forcé ; que les Aſſiegeans paſſeroient tout au fil de l'épée ; que la Reine Eliſabeth avertie que l'on ménageoit ſi mal la vie de ſes Sujets, n'en envoyeroit plus d'autres, & que n'y ayant plus en Normandie de Troupes Calviniſtes en état de tenir la campagne, les Villes de ce parti l'abandonneroient : mais Colombieres répondit bruſquement, que puiſque Montgommery n'étoit plus luy-même, il ne devoit pas trouver mauvais qu'on luy parlât avec plus de liberté qu'à l'ordinaire ; qu'il n'étoit plus queſtion de raiſonner, mais de combattre, & que la cauſe de la nouvelle Religion avoit beſoin de bras & non pas de conſeil ; que ſi Donfront étoit pris d'aſſaut, Dieu ſuſciteroit au Parti d'autres Défenſeurs, & que cependant ceux qui ſe ſeroient enſevelis ſous ſes ruines meriteroient une gloire immortelle : Que la Reine Eliſabeth avoit trop de zele pour manquer au beſoin de ſes freres, & que bien loin qu'elle fût retenuë de les aſſiſter par le malheur des Troupes qu'elle leur avoit prêtées, elle en feroit paſſer un plus grand nombre à deſſein de vanger leur mort : Que tous les Calviniſtes qui paſſoient pour hommes de main n'étoient pas enfermez dans Donfront ; & que comme on n'en avoit pas tant perdu dans la priſe & dans le ſaccagement de Roüen, qu'il ne s'en fût trouvé un plus grand nombre qu'auparavant, pour ſoûtenir la ſeconde & la troiſiéme guerre Civile, il en arriveroit de même dans la preſente conjoncture : Que la Cour ſçavoit bien ſe diſpenſer d'accomplir

les Traitez faits avec ſes Sujets, quand elle y trouvoit ſon utilité particuliere, & que le Duc de Nemours, qui étoit de tout autre conſideration que Matignon, avoit accordé dans les formes une capitulation honorable aux Capitaines Mazeres & Caſtelnau aſſiegez dans le Château de Nozay, & que pourtant le Roy François ſecond avoit ſoûtenu que ce Duc ne l'avoit pû ſans la permiſſion expreſſe de Sa Majeſté, que les deux Capitaines avoient eſté punis de mort comme complices de la conſpiration d'Amboiſe: Qu'enfin ſi Montgommery vouloit abſolument perir par les mains du Bourreau, il n'étoit plus poſſible de l'en empêcher; mais que pour Colombieres, il étoit reſolu de mourir ſur la bréche. 1574.

L'exemple de Mazeres & de Caſtelnau eſtoit ſi ſemblable à la conjoncture preſente, que pour peu que Montgommery y eût fait reflexion, il auroit pris le party que choiſiſſoit ſon Lieutenant: Mais on a déja remarqué, qu'il n'avoit plus les fonctions de l'eſprit libres, & il ne le témoigna que trop, en ne laiſſant pas d'envoyer des Deputez qui traiterent pour luy & pour un aſſez grand nombre d'Officiers & de Soldats complices de ſa lâcheté. Matignon n'examina que legerement les Articles dreſſez par Montgommery, & il ſe contenta d'y en ajoûter un, qui portoit que ce Chef des Calviniſtes & ceux qui ſe rendoient avec luy, demeureroient priſonniers de guerre juſqu'à ce que l'on eût eu le temps d'informer la Regente du recouvrement de Donfront, & qu'immediatement aprés ils ſeroient

1574. mis en pleine liberté. L'aveuglement de Montgommery fut si grand, qu'il n'apperceut pas que le dessein de Matignon estoit d'éviter l'extrémité où le Duc de Nemours avoit esté reduit de passer pour Infidelle ou pour Rebelle, dans la rencontre dont on vient de parler ; & qu'il agissoit en Courtisan des plus habiles, lorsqu'il se procuroit le loisir d'attendre les ordres de la Cour sur ce qu'il avoit à faire. La capitulation fut presqu'aussi-tôt executée que signée ; & Matignon aprés avoir donné Montgommery en garde à dix ou douze de ses Soldats ausquels il se fioit le plus, & dépêché en toute diligence un Courier à la Regente, fit donner l'assaut à Donfront. Les Calvinistes le soûtinrent avec autant de fierté, que s'ils n'eussent pas esté abandonnez par le tiers de leurs compagnons. Colombieres se chargea de deffendre l'endroit le plus dangereux de la bréche ayant à ses côtez deux de ses fils, dont l'aîné n'avoit qu'onze ans & le cadet que dix. Le combat fut opiniâtré autant qu'il se pouvoit humainement ; mais les Catholiques qui s'estoient tous proposez chacun en son particulier de mourir ou de vaincre, & qui ne voulurent jamais se retirer dans la veuë de prendre haleine, emporterent enfin Donfront. Colombieres fut tué, & son fils aîné aussi. Le cadet fit ce qu'il put pour ne le leur pas survivre, mais il tomba entre les mains de Bussy & de quelques autres Catholiques, qui l'estimerent assez pour le sauver malgré luy. La Regente eut une extrême joye de la prise de Montgommery, non seulement à cause qu'elle conservoit par là dans

son

ſon obeïſſance la Province de Normandie, où les Anglois pretendoient ſe rétablir, mais encore parce que les Seigneurs du party Calviniſte en ſeroient plus retenus à l'avenir quand on les ſolliciteroit de prendre les armes: mais elle ne delibera point aſſez long-temps, avant que de ſe déterminer ſur une affaire de ſi grande importance que celle-là. Elle reſolut à l'inſtant de ne pas garder la parole que Matignon avoit donnée, & de faire punir Montgommery. 1574.

L'outrageuſe Satyre * qui fut imprimée trois mois aprés contre cette Princeſſe, en rapporte une cauſe qui n'eſt pas vraiſemblable. Il y eſt raconté qu'encore que Catherine de Medicis eût fait déclarer trois guerres de ſuite aux Calviniſtes de France, & qu'elle eût tâché d'exterminer tous leurs Chefs à la journée de ſaint Barthelemy, elle n'avoit pû neamoins juſques-là deſabuſer les François Catholiques de ſorte qu'ils ne la tinſſent plus pour Calviniſte ſecrette. Cette opinion ne luy avoit pas beaucoup apporté de préjudice ſous le regne de Charles neuf, parce que ce Prince avoit eſté toûjours perſuadé du contraire. Mais pour Henry trois, qui venoit à la Couronne chargé de la haine irreconciliable de ſes Sujets de la nouvelle Religion, il luy étoit abſolument neceſſaire de gagner l'amitié des Catholiques, en un point qu'ils n'euſſent ny raiſon ny pretexte de ſe défier de luy: d'où il s'enſuivoit que s'il avoit deſſein d'éloigner des affaires la Reine mere, il n'auroit qu'à luy faire entendre que l'opinion des Catholiques qu'elle fût Huguenotte ſecrette le-

* La Legende de Catherine de Medicis.

1574. contraignoit de ſe paſſer de ſes conſeils. Au lieu que Catherine en faiſant couper la tête à Montgommery ſe rendoit irreconciliable avec les Calviniſtes, rentroit dans la confiance des Catholiques, faiſoit un coup d'Etat abſolu dans un temps où l'autorité Royale n'étoit preſque plus reconnuë, & levoit entierement le ſoupçon de ceux qui luy reprochoient de vivre dans l'indifference ſur les deux Religions.

Mais cét Auteur n'a pas pris garde que Catherine n'avoit eſté ſoupçonnée de Calviniſme que durant les regnes de Henry ſecond ſon mary, de François ſecond ſon fils aîné, & de Charles neuf, juſqu'à la premiere guerre Civile excluſivement: Que le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon l'ayant alors preſſée de ſe déclarer pour eux, elle avoit mieux aimé ſe mettre avec le Roy ſon fils mineur entre les mains du Triumvirat *, & que cette action choqua de ſorte le Prince & l'Amiral, qu'ils n'avoient plus gardé de meſures avec elle. Et de fait, ils ne s'étoient pas contentez de blâmer ſa conduite: & ceux de leur parti avoient de plus attaqué ſa reputation en toutes les manieres, que la calomnie la plus noire pouvoit inventer. Il n'y avoit en France aucun Catholique qui ne le ſçût, & qui ne ſe fût deſabuſé ſi parfaitement ſur la Religion de Catherine, qu'il ne ſe trouvera point d'écrit de ce temps-là, quoiqu'il y en ait un nombre preſque infiny quil a ſoupçonne d'avoir renoncé à la foy de ſes peres.

* Le Connêtable de Mõtmorency, le ſecond Duc de Guiſe & le Maréchal de ſaint André.

Il y a donc plus d'apparence de dire que cette

Princeſſe n'avoit point d'intereſt particulier à ſe défaire de Montgommery, & qu'elle voulut ſeulement aſſûrer les vies du Roy ſon fils, & de ſes ſucceſſeurs, en montrant par cét exemple, ou pour mieux dire, par une extenſion à la Loy) s'il eſt permis d'uſer de cette expreſſion) qui punit les crimes de leze-Majeſté; qu'on ne laiſſe pas d'en être coupable, ſans avoir eu intention de les commettre; & de fait, Montgommery avoit refuſé juſqu'à trois fois de rompre une lance pour l'amour des Dames contre Henry ſecond; & l'on s'en étoit d'autant plus étonné, que c'étoit là la galanterie du temps, & que Montgommery y réüſſiſſoit mieux qu'aucun autre Gentilhomme François, aprés Canaples. 1574.

Henry ſecond le luy avoit commandé abſolument, & il avoit ſi-bien viſé contre le harnois de Sa Majeſté, que ſa lance y avoit eſté briſée. Mais par un malheur tout-à-fait ſingulier, un éclat en étoit entré par la viſiere dans la tête du Roy. Les Relations qui portent que Sa Majeſté recouvra l'uſage de la raiſon quelque-temps avant que de mourir, y ajoûtent qu'elle pardonna ſa mort à Montgommery, & qu'elle défendit de l'en rechercher: Mais quand cela ne ſeroit pas, il eſt conſtant qu'il paſſa pour innocent durant les regnes de François ſecond, & de Charles neuf, qu'il fut long-temps à la Cour de ces deux Princes; qu'il y exerça la Charge de Capitaine des Gardes-du-Corps, dont il avoit eſté pourveu aprés la mort de ſon pere, & que cette ſeule circonſtance devoit le mettre à couvert de la

1574. Juſtice, quand même Catherine ne l'eût pas connu pour innocent, en ſe ſervant de luy dans des rencontres où la Cour n'a garde d'employer les perſonnes dont la reputation eſt tant ſoit peu flétrie.

Cependant Matignon eut ordre d'envoyer Montgommery à Paris ſous une telle eſcorte, qu'il ne fût pas poſſible de l'enlever: il obeït avec joye; & comme il n'y avoit que trop de témoins à dépoſer qu'ils avoient vû Montgommery les armes à la main contre le Roy Charles neuf, & l'épée teinte du ſang des François, il ne fut pas malaiſé de luy faire en peu de jours ſon procés dans les formes. Il ne s'amuſa pas à chicaner ſa vie, & il ſe choqua du conſeil qui luy en fut donné: Le courage qu'il avoit perdu à la veuë des Catholiques reſolus de donner l'aſſaut à Donfront luy revint, quand il fut ſur la ſelette. Il répondit avec autant de modeſtie que de fermeté, & il ne changea pas de couleur quand on luy prononça l'Arreſt qui le condamnoit à perdre la tête. Il retourna ſans s'en plaindre dans la tour de la Conciergerie du Palais, qui depuis a retenu ſon nom, & il y trouva un Cordelier envoyé pour tâcher de le convertir: il ne dédaigna pas de luy parler, mais leur converſation ne fut pas longue. Le Cordelier la commença en demandant à Montgommery qui l'avoit obligé à quitter la Religion de ſes Ancêtres: & Montgommery repartit que ç'avoit eſté un Religieux de ſon Ordre qui luy avoit mis en main une Bible Françoiſe & un Livre de prieres, où il avoit appris le Calviniſme. Le

Cordelier qui ne s'attendoit point à cette réponſe, en fut tellement ſurpris qu'il n'oſa repliquer : Il laiſſa Montgommery entre les mains du Prevoſt, qui le conduiſit en Gréve, où il fut décapité. Les Catholiques ſe réjoüirent de ſa mort, & les Calviniſtes jurerent de la vanger hautement. Les uns & les autres en jugerent ſi diverſement, qu'il y a de la peine à croire qu'ils approchaſſent de la verité. On raiſonnera peut-être plus juſte, ſi l'on dit qu'en effet il fut malheureux ; mais qu'auſſi il y eut de ſa faute. Ses amis luy avoient conſeillé aprés la mort de Henry ſecond de ſe bannir luy-même volontairement du Royaume pour toute ſa vie : de ſe retirer dans un païs amy de la France : d'y vivre en ſimple particulier : & de ne ſe mêler jamais des affaires publiques, quelque occaſion qui s'en preſentât. Il ſuivit d'abord un avis ſi ſalutaire, & il alla à Veniſe ; mais il s'y jetta dans la débauche, & n'y demeura que juſqu'à ce qu'il eut dépenſé l'argent qu'il avoit apporté de France. Il revint enſuite dans la Normandie, où il n'attendit pas que le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon l'excitaſſent à la révolte : ce fut luy-même qui les en ſollicita, & leur promit de faire ſoûlever toute la Normandie en faveur de la nouvelle Religion ; ce qu'il auroit apparemment executé, ſi la hardieſſe du Duc d'Aumale & les intrigues de Matignon ne l'en euſſent empêché. 1574.

Charles de Montbrun, Chef des Calviniſtes du Dauphiné, s'étoit ſoûlevé dans ſa Province preſque auſſi-tôt que Montgommery entra dans la Nor-

1574. mandie ; mais outre qu'il n'étoit ſecondé par aucunes Troupes étrangeres, les cinq cens hommes qu'on avoit levez pour luy dans Genéve s'étant diſſipez faute d'argent, le Duc de Guiſe Gouverneur de Dauphiné y avoit mis ſi bon ordre, qu'il étoit malaiſé de le ſurprendre. La negligence de Maugeron ſon Lieutenant fut pourtant cauſe que Montbrun enleva quatre cens Cavaliers Catholiques auprés de Montelimar ; mais lorſqu'il voulut immediatement aprés aſſieger Die, il y reçut un affront qui détourna les Calviniſtes du païs de s'enrôler ſous ſes Enſeignes. Le fils du Gouverneur de cette Place, tout Catholique qu'il étoit, s'étant mis mal avec ſon pere, avoit feint de changer de Religion, & promis à Montbrun de l'introduire dans Die. Le Siege en avoit eſté formé là deſſus ; mais le fils ſe repentit trop tôt pour les Calviniſtes de ce qu'il avoit fait, & donnant avis à ſon pere de ce qui ſe paſſoit entre les Aſſiegeans, rendit inutile l'aſſaut qu'ils livrerent. Il avertit enſuite les Aſſiegez de faire une ſortie generale, il ſe joignit à eux, & fit lever honteuſement le Siege à Montbrun.

Le Poitou & les autres Provinces voiſines où il ſe trouvoit un tres-grand nombre de Calviniſtes, demeurerent plus long-temps calmes par la conduite de la Nouë & de Biron qui y avoient la principale autorité ſur ceux de l'une & l'autre Religion. On a remarqué que la quatriéme guerre Civile avoit été terminée devant la Rochelle dans la ſeule veuë d'en faire lever le Siege, ſans que l'honneur du Duc d'Anjou, pour lors élû Roy de Pologne y fût fletry. La Nouë

s'en étoit mêlé plus heureuſement qu'aucun autre; & comme le perſonnage qu'il faiſoit dans la Rochelle, où il exerçoit en même-temps les fonctions incompatibles d'homme du Roy & de Chef des Calviniſtes, étoit des plus difficiles & des plus dangereux. Il avoit demandé à la Cour pour récompenſe du grand ſervice qu'il venoit de luy rendre, qu'Elle luy permit d'aller prendre un peu de repos en Bretagne dans le Château dont il portoit le nom. La Cour perſuadée qu'il ne ſe prendroit aucune reſolution directe contre l'Etat dans la Rochelle tant que la Nouë y ſeroit, l'avoit conjuré de ne s'en pas éloigner; & parce qu'il avoit trop peu de bien pour la dépenſe qu'on l'obligeoit à faire, il avoit reçu deux mille écus de gratification. 1574.

Biron s'étoit racommodé avec la Reine mere, en la ſervant à ſon gré auprés de Henry trois, encore Duc d'Anjou, dés le temps qu'elle l'avoit choiſi pour Conſeiller de ce Prince dans la guerre contre les Calviniſtes: & cette Princeſſe qui tenoit pour ſuſpects tous les Courtiſans attachez au Duc d'Alençon, au Roy de Navarre, & aux Montmorencis, avoit eſté contrainte de confier l'adminiſtration du Poitou à Biron, à cauſe qu'elle n'avoit que luy qui en fût plus digne, & en qui elle ſe fiât. La Nouë & Biron avoient une égale inclination pour conſerver la Paix; & dés qu'ils apprirent la mort de Charles neuf, ils tournerent toutes leurs penſées à prendre des meſures qui leur permiſſent de vivre en repos, au moins juſqu'à l'arrivée du Roy. Ils negocierent avec beaucoup d'exactitude & de ſincerité, &

1574. convinrent en peu de jours ſous le bon plaiſir de la Regente, qu'il y auroit une ſuſpenſion d'armes pour deux mois, entre les Catholiques & les Calviniſtes de Poitou, de Saintonge & d'Angoumois; & que ſi le Roy n'étoit pas de retour dans ce terme, la Tréve ſeroit prolongée pour un troiſiéme mois, ſans qu'il fût beſoin d'un nouveau Traité: Que les Garniſons de la Rochelle & des autres Places Calviniſtes ſituées dans les trois Provinces que l'on vient de nommer, ne tireroient point de contributions des Catholiques dont les terres ſe trouvoient dans leur banlieuë: & que tant en cette conſideration, qu'à cauſe que les ſoldats Calviniſtes avoient abſolument beſoin d'argent pour ſubſiſter, on leur accorderoit dix mille livres par mois ſur les deniers Royaux.

Cette ſomme étoit ſi petite qu'il n'y avoit pas lieu d'y trouver à redire, ſur tout dans un temps où les Calviniſtes étoient accoûtumez à commencer leurs revoltes par la ſaiſie entiere de ces ſortes de deniers, dont Biron ne leur abandonnoit par la Tréve qu'environ la dixiéme partie, & mettoit par conſequent à couvert les autres neuf. Auſſi ne fut-ce pas là ce qui choqua la Regente. Elle ne s'arrêta pas à l'argent: mais elle prévît que Biron ſans y penſer travailleroit à la priver de l'autorité, qui luy étoit plus chere ſans comparaiſon que la vie. Si la ſuſpenſion d'armes entre luy & la Nouë réüſſiſſoit, les autres Provinces du Royaume où les Calviniſtes étoient puiſſans, charmées par les avantages que le Poitou, la Saintongé & l'Angoumois en tireroient, concluëroient

concluëroient auſſi-tôt des Tréves à leur exemple, & la France deviendroit auſſi calme qu'elle l'avoit eſté avant la ſaint Barthelemy, la Regente n'auroit plus rien à faire, & Henry trois la trouvant dans l'oiſiveté, ne penſeroit pas moins à la décharger du poids des affaires, que Charles neuf en avoit formé le deſſein les dernieres années de ſon Regne. La Regente ſe ſouvenoit encore qu'elle n'avoit point alors trouvé d'autre expedient pour conſerver la meilleure part du Gouvernement, que de tenir les affaires publiques dans un état que ſon fils ne pût ſe paſſer d'elle, quoiqu'il le ſouhaitât de tout ſon cœur : & ç'avoit eſté là un des principaux motifs des quatre guerres Civiles du precedent Regne. De plus, Henry trois ne luy étoit pas moins redoutable que l'avoit eſté Charles neuf: & quoiqu'elle l'eût toûjours aimé avec beaucoup plus de tendreſſe que ſes autres enfans, elle ne s'étoit que trop apperçûë qu'il n'en avoit pas reciproquement pour elle. 1574.

Elle le connoiſſoit d'humeur à ſe laiſſer gouverner ; & lorſqu'il auroit des Favoris, il étoit à craindre pour elle qu'ils ne la chaſſaſſent de la Cour, dans la veuë de prendre ſa place dans le Conſeil, ou d'empêcher au moins qu'elle ne prît garde de trop prés à leurs actions. Une cinquiéme guerre Civile étoit donc neceſſaire à la Reine mere, & elle la ſouhaitoit avec d'autant plus de paſſion, que par quelque accident qu'elle commençât, il y avoit apparence qu'elle dureroit plus long-temps que n'avoient duré les quatre autres toutes enſemble, parce qu'il y auroit plus d'égalité entre les forces de part & d'autre. Les

1574. Princes Proteſtans d'Allemagne, & les Cantons Zuingliens des Suiſſes n'avoient oſé juſques-là aſſiſter directement les Calviniſtes de France, & s'étoient contentez des voyes indirectes que fournit la Politique, & cela pour deux raiſons: l'une, qu'ils n'avoient point de pretexte plauſible pour ſe mêler des affaires de France; l'autre, qu'en favoriſant la rebellion dans les Etats d'autruy, ils donneroient à leurs propres Sujets le pernicieux exemple de ſe révolter. Cependant l'une & l'autre de ces conſiderations ceſſoient par l'avenement de Henry trois à la Couronne. Les Proteſtans d'Allemagne s'étoient hautement déclarez contre luy lorſqu'il avoit paſſé ſur leurs terres pour aller en Pologne; & il s'en étoit peu falu que l'Electeur Palatin ne l'eût arrêté dans Heidelberg, ville Capitale du bas Palatinat. Sa Majeſté en étoit tellement irritée, qu'Elle ne l'auroit pas eſté davantage, quelque mal qu'on luy eût fait: & comme elle avoit aſſez témoigné de vouloir plus garder de meſures avec les Princes Proteſtans, elle n'eſperoit plus que les Proteſtans en gardaſſent avec elle. Ils attribuoient à Henry trois le maſſacre de la ſaint Barthelemy; & ils trouvoient cette action ſi horrible, qu'ils ne croyoient pas que les Calviniſtes de France fuſſent criminels de leze-Majeſté, pour prendre les armes dans le ſeul deſſein de ſe garentir deſormais d'une ſemblable ſurpriſe. Les Cantons Zuingliens venoient de conclure une Alliance plus étroite que les precedentes avec Genéve, & de s'ouvrir par là le chemin pour aller au ſecours de leurs Freres perſecutez: (Ils nommoient ainſi

les Calviniſtes de France, à cauſe de la reſſemblance de la doctrine de Zuingle avec celle de Calvin.) Ils les avoient déja aſſiſtez de quatre mille fantaſſins ; mais comme ils n'avoient oſé avouër cette Infanterie, ny permettre qu'elle combattît ſous leurs Enſeignes, le Colonel Alphonſe d'Ornano, Chef des Catholiques du Dauphiné, l'avoit taillée en pieces entre les Montagnes de cette Province. 1574.

Le parti des Catholiques étoit auſſi devenu ſi formidable, que ſi Henry trois ne ſe joignoit à luy de bon gré, il y ſeroit contraint par la neceſſité de ſes affaires. La liaiſon du même parti avec l'Eſpagne, le Saint Siege & les Princes d'Italie étoit formée, & il étoit aſſuré de recevoir de ces deux endroits plus de Troupes que ſes ennemis n'en tireroient d'Allemagne. Il avoit pour luy le plus riche Prince du Sang, qui étoit le Duc de Montpenſier, beau-frere du Duc de Guiſe, deſtiné pour en être le General : & d'ailleurs il ſe trouvoit ſi puiſſant dans le Royaume, que pour un Calviniſte il y avoit trois ou quatre Catholiques zelés. Les Parlemens luy étoient attachez de ſorte, qu'il avoit fallu plus d'une Lettre de Juſſion pour les obliger à la verification du dernier Traité de Paix ; & ſur tout on avoit mis ſi bon ordre dans les villes de Roüen, d'Orleans, de Lyon, & dans les autres dont les Calviniſtes s'étoient autrefois emparez, qu'elles n'étoient plus expoſées à leur invaſion. Ainſi la Regente n'avoit qu'à commettre de nouveau durant l'abſence du Roy ces deux partis l'un contre l'autre, pour être aſſurée que quand il ſeroit de retour, il ne pourroit

1574. les reconcilier : & ce fut là vraiſemblablement ce qui l'empêcha de ratifier la Tréve que Biron & la Nouë avoient concluë.

Elle s'en excuſa, ſur ce que le Roy ſon fils étant en chemin pour revenir de Pologne, la bienſéance ne permettoit pas qu'elle usât de toute l'autorité qu'il luy avoit donnée, en ratifiant un Traité de telle importance, ſans en avoir communiqué avec luy. Mais les Calviniſtes obſervoient de trop prés la Regente, & avoient de trop bons Eſpions auprés d'elle, pour ignorer long-temps que comme elle ne pretendoit pas les pouſſer à bout, elle ne vouloit point auſſi les laiſſer en paix. Ils en furent informez ſi preciſément, qu'ils prirent les mêmes meſures que ſi on leur eût déja déclaré la guerre dans les formes. Ils convoquerent une Aſſemblée generale à Millaut, où leurs ſeize Provinces envoyerent des Députez, avec des pouvoirs ſi amples, que l'autorité Royale n'y étoit exceptée qu'en apparence : ils ſe ſaiſirent des deniers publics par tout où ils ſe trouvoient les plus forts ; ils dreſſerent un rôle exact de leurs Troupes ; ils les diviſerent en deux parties à peu prés égales ; & ils diſtinguerent celles qui devoient tenir la campagne, d'avec celles qui ſeroient renfermées dans les Places.

La Regente de ſon côté fit marcher en diligence vers le Poitou les Gens de guerre qui ne luy étoient plus neceſſaires en Normandie, puiſque S. Lo s'étoit rendu ſans attendre de Siege ; & ſoit que Sa Majeſté eût beſoin de Matignon pour la guerre de Guyenne, qui demandoit un Chef plus adroit que

vaillant, ou qu'elle n'osât luy donner le Commandement des armées, dans leſquelles il ſe trouvoit des Princes du Sang; Elle choiſit pour General le Duc de Montpenſier, & luy donna pour Lieutenant le Prince Dauphin ſon fils unique. Montpenſier trouva les Compagnies aſſez complettes; mais on luy fournît ſi peu d'argent, qu'il n'oſa entreprendre aucun Siege d'importance. Il ſe contenta de bloquer les Places qu'on luy ordonnoit d'aſſieger, & d'empêcher les Calviniſtes de former un corps aſſez conſiderable pour entreprendre ſur aucune des Villes Catholiques. 1574.

Matignon eut ordre d'aller en Guyenne, & trouva cette Province d'autant plus en danger, que les Calviniſtes y étoient plus forts que dans aucun autre endroit du Royaume : on n'avoit oſé en ôter le Gouvernement au Roy de Navarre, & les deux Lieutenans Catholiques qu'on luy avoit donnez ne s'accordoient point. C'étoit Monluc & Burie, qui avoient beaucoup d'experience & de merite, & qui par conſequent auroient tous deux ſuffi pour s'acquitter dignement de leur commiſſion, ſi elle n'eût pas eſté partagée entre eux, & ſi elle eut eſté donnée toute entiere à un ſeul. Mais Catherine qui ne doutoit pas de ce que l'on vient de dire, n'y avoit point eu d'égard, parce que d'un côté elle avoit crû Monluc trop ambitieux, & de l'autre elle n'avoit pas voulu ſe paſſer de Burie; cependant il arrivoit delà tous les maux qui viennent de la diverſité des Chefs. Il ne ſe prenoit aucune reſolution importante dans les Conſeils; & ce que l'un des

1574. Lieutenans de Guyenne executoit avec avantage, l'autre le détruiſoit ou le rendoit inutile. Ainſi les Calviniſtes ne ſe trouvant pas trop preſſez dans la Guyenne, penſerent à s'emparer du Languedoc, ou du moins à faire enſorte qu'ils n'y trouvaſſent aucune oppoſition de la part des Catholiques.

Le Gouvernement de cette Province avoit eſté donné à Damville, ſecond fils des quatre, que le Connêtable de Montmorency avoit laiſſez. Il s'y étoit acquis beaucoup d'autorité par ſon ſéjour ordinaire, & par ſa maniere de careſſer extraordinairement la Nobleſſe, & il avoit vécu à la Cour de ſorte, qu'on ne le ſoupçonnoit pas de favoriſer en ſecret les Calviniſtes comme le Maréchal ſon frere ainé; mais ils étoient ſi-bien enſemble, & Damville s'étoit expliqué tant de fois, que quiconque attaqueroit le Maréchal en quelque maniere que ce fût, auroit affaire à luy; que les Catholiques en general, & la Cour en particulier, n'avoient pas crû pouvoir ruiner l'un ſans perdre l'autre: ainſi quand il avoit eſté queſtion de comprendre le Maréchal de Montmorency dans le maſſacre de la ſaint Barthelemy, on s'en étoit abſtenu par la ſeule conſideration que Damville livreroit plûtôt aux Eſpagnols le Languedoc, où il étoit demeuré, quelques inſtances qu'on luy eût faites de venir à la Cour, que de ne pas vanger la mort de ſon frere. Les amis qu'il avoit auprés du Roy l'en avoient averty, & il s'étoit confirmé là-deſſus dans l'opinion qu'il n'y avoit point en France d'autre ſûreté pour luy que dans ſon Gouvernement. Ainſi toutes les fois qu'on avoit tâché de l'en tirer, en luy

offrant l'épée de Connêtable, dans la veuë qu'il en viendroit préter le ſerment, il s'en étoit excuſé par cette raiſon convaincante, que pour peu qu'il s'éloignât du Languedoc, quand ce ne ſeroit que pour huit ou quinze jours, les Calviniſtes y feroient des progrés ſi conſiderables, que l'on ne pourroit plus enſuite les empêcher de ſe ſaiſir du reſte de la Province. La Cour n'avoit point approuvé l'excuſe de Damville; mais comme elle ne ſe trouvoit point en état ny de le convaincre de mauvaiſe foy, ny de l'arracher de ſon Gouvernement malgré luy, elle avoit choiſi Villeroy, Saint Sulpice, & le Comte Sciarra Martinengo, trois des plus adroits Courtiſans de Catherine, pour obliger Damville de venir à Paris. 1574.

On ne convient pas des ordres ſecrets qui leur furent donnez; & il y a des Relations qui portent que Villeroy & ſes Collegues ne devoient agir que par les belles voyes; & que ſi Damville perſiſtoit dans ſon refus, il y avoit ſeulement ordre de le dépoſer, & de mettre ſon autorité entre les mains du Parlement de Toulouſe, juſqu'à ce que le Roy y eût autrement pourveu. Mais il y en a d'autres qui ajoûtent que l'on devoit enſuite ſe ſaiſir de la perſonne de Damville; & que ſi on ne le pouvoit faire, il y avoit ordre de le faire tuër. Villeroy a fait un long diſcours au commencement de ſes Memoires, pour juſtifier qu'on n'avoit rien exigé de ſemblable de luy, ny de ſes Collegues; mais l'Apologie qu'il donna pour lors au public n'empêcha pas Damville de croire le contraire: & comme il étoit trop préve-

1574. nu de la fauſſeté du Calviniſme pour l'embraſſer, quoique ce fût pour ſauver ſa vie ; & que d'ailleurs il étoit aſſez éclairé pour prévoir qu'il ne ſe ſauveroit qu'en formant un tiers parti, il y travailla à ſa mode, c'eſt-à-dire, avec beaucoup d'adreſſe & de ſecret.

On a vû qu'il y avoit un grand nombre de François perſuadez que Calvin n'avoit pas eu raiſon de changer l'ancienne Foy de leurs peres, & que par conſequent il étoit Hereſiarque ; mais ils croyoient auſſi que la Religion faiſoit partie du Corps politique, & que par conſequent elle devoit s'accommoder à ſes beſoins. Ils auroient volontiers conſenty, lorſqu'il n'y avoit encore en France que tres-peu de Calviniſtes, qu'on les exterminât par le fer, par le feu, ou de quelque autre maniere que ce fût : mais preſentement qu'ils avoient donné quatre Batailles, ſoûtenu autant de guerres Civiles, & mis durant douze ans la Couronne dans un extrême danger ; il valoit mieux les laiſſer joüir de bonne foy de la liberté de conſcience qu'on leur avoit accordée, que de hazarder les biens & les vies d'une infinité d'innocens, & d'expoſer la France à l'invaſion des Etrangers.

Le nombre de ces perſonnes étoit tres-grand, & il y a lieu de s'étonner qu'ils n'euſſent pas déja formé un parti. La pluſpart des Parlemens, les bons Bourgeois des Villes, & les Gentilshommes les plus accommodez qui n'avoient pas eu l'ambition de ſe produire à la Cour, étoient de cét avis, ſoit qu'ils euſſent interêt d'empêcher la guerre dont ils auroient

roient à porter le principal fardeau, ou qu'ils déferaſſent aveuglément à la vieille maxime, que l'on perſuadoit bien la Religion, mais qu'on ne la commandoit pas: on les appelloit Politiques, & ce nom qui n'avoit d'abord eſté donné qu'au Chancelier de l'Hôpital, leur avoit eſté depuis communiqué à cauſe de la conformité de leurs ſentimens avec les ſiens. Voilà ce qui a trompé preſque tous les Hiſtoriens, qui ſe ſont imaginez que ce grand Homme avoit eſté le premier Chef du parti des Politiques, quoiqu'il paroiſſe évidemment par les Ecrits qui reſtent de luy, & par les Memoires du temps, que voyant la France partagée en deux factions irreconciliables, il ſe propoſa d'imiter Caton, qui ne ſe déclara jamais pour Ceſar ny pour Pompée, & demeura ſeul dans le veritable interêt de la Republique Romaine, à la liberté de laquelle ces deux grands Capitaines en vouloient également. 1574.

Damville penſa donc ſerieuſement à s'aſſurer des Politiques diſtribuez dans les Provinces, & y réüſſit avec d'autant plus de facilité, que la conduite de la Reine mere à l'égard de Biron & de la Nouë avoit convaincu les plus éclairez qu'il y alloit avoir une guerre plus terrible que n'avoient eſté les precedentes. Il prévit enſuite que les Politiques ne coureroient ſous ſes Enſeignes, qu'aprés qu'il les y auroit attirez par l'eſperance d'un appuy dont ils ne ſe doutoient pas; & dans cette veuë, il envoya deux Gentilshommes fort intelligens à l'Aſſemblée de Millaut, pour être informé de ce qu'il devoit attendre des Calviniſtes, ſuppoſé que le Roy

1574. immediatement aprés ſon retour marchât avec des Troupes du côté du Languedoc, pour y mettre un autre Gouverneur que luy. Ces Gentilshommes agirent avec tant de ſecret, que l'on ne découvrît rien de leur negociation que long-temps aprés qu'elle eut eſté finie. Ils obtinrent pour Damville plus qu'ils ne pretendoient, puiſqu'on leur accorda deux articles au delà des vingt-deux de moindre importance qu'ils avoient propoſez : L'un de ces articles étoit, que ſi Danville vouloit former une Ligue offenſive & défenſive avec les Calviniſtes de France, ils hazarderoient toutes leurs forces pour le maintenir contre la Cour : L'autre, que s'il ne jugeoit pas à propos de paſſer d'abord dans une telle extrémité, on ne laiſſeroit pas de luy envoyer ſix mille hommes qui combattroient ſous ſes Enſeignes ſans luy être à charge.

Damville avoit trop de jugement & d'experience, pour ne pas appercevoir que le premier de ces deux expediens étoit le plus ſûr pour luy, & que le ſecond ſeroit ſujet à des inconveniens qui le rendroient foible, & peut-être inutile. Mais il eut horreur de ſe joindre par écrit aux ennemis de ſa Religion. Il apprehenda deperdre par une telle démarche les amis déclarez & ſecrets qu'il avoit auprés du Roy & de la Reine mere, dans leſquels il mettoit ſa principale reſſource, & il crût qu'il ſeroit aſſez-tôt pour luy de ſe jetter ouvertement entre les bras des Calviniſtes, lorſque le Roy le pouſſeroit à bout, & que les Calviniſtes auroient alors aſſez d'interêt de le conſerver, pour y travailler au préjudice de leurs autres affaires.

Il ſe contenta donc du ſecond article, & il reſolut neanmoins d'accepter le premier, ſuppoſé qu'il ne pût ſe maintenir par une autre voye que celle-là. Et de fait, il n'avoit pas encore tout-à-fait perdu l'eſperance de ſe reconcilier avec la Cour ſans y aller : car encore qu'il connût aſſez Catherine de Medicis pour croire qu'elle ne luy ſeroit jamais favorable, il ſçavoit que l'eſprit du Roy n'étoit pas ſi aigry contre luy : & d'ailleurs, il faiſoit un grand fonds ſur l'amitié de trois perſonnes qui ſe trouvoient alors auprés de Sa Majeſté. Le premier étoit Bellegarde, qui de ſimple Gentilhomme de Gaſcogne, s'étoit élevé dans les guerres de Piémont par ſon courage, en s'expoſant avec joye aux plus grands dangers. Il en avoit acquis le ſobriquet de *Mangeur de Ravelins*, & l'eſtime particuliere du Maréchal de Briſſac. Mais il ne s'étoit pas comporté de même dans les guerres Civiles, parce qu'il s'étoit apperçu avoir pour le moins autant de qualitez pour l'intrigue que pour la guerre ; & il luy étoit venu en penſée d'éprouver ſi la negociation ne luy ſeroit pas plus heureuſe que les armes l'avoient eſté. Il s'étoit donné à Catherine qui l'avoit mis auprés du Duc d'Anjou ; & il ne s'y étoit pas beaucoup diſtingué pendant que Carnavalet avoit eſté Gouverneur de ce jeune Prince, à cauſe qu'il luy étoit devenu ſuſpect par ſon attachement aux plaiſirs ; mais aprés que Villequier avoit ſuccedé à Carnavalet, ce même attachement avoit fait la fortune de Bellegarde, parce que Villequier n'y étoit pas moins ſujet que luy, & l'aimoit ainſi par ſympathie. 1574

1574. Le ſecond étoit Pibrac, né dans le même climat que Bellegarde ; mais devenu Courtiſan par une autre voye. Perſonne ne le ſurpaſſoit en bonne mine, & peu de gens l'égaloient en l'art de briller dans les converſations. Il s'étoit appliqué à la Juriſprudence, mais il n'avoit pas ſi-bien réüſſi qu'à la Morale, qu'il inſinuoit agreablement dans ſes Harangues, & ſur tout dans les vers ; comme il paroît par les Quatrains qui reſtent de luy. On ne ſçait pas par quelle occaſion il s'étoit fait connoître à la Reine de Navarre, ny comment il avoit gagné ſes bonnes graces ; mais il eſt conſtant qu'elle l'eſtimoit plus qu'aucun autre de ſes Courtiſans. Elle l'avoit introduit dans la Maiſon de Henry trois, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, & il s'y maintenoit par ſon propre merite.

Enfin Damville avoit contracté une liaiſon avec le Duc de Savoye auſſi étroite, que les Sujets d'un Souverain en peuvent former avec un autre : Il étoit né d'une fille naturelle de la Maiſon de Savoye ; & comme il devoit être le plus riche Seigneur de France, & qu'il avoit eſté ſur le point d'épouſer Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, veuve de François ſecond, le Duc de Savoye ſe tenoit honoré de ſon alliance, & le conſideroit plus que les autres Seigneurs François. Il le croyoit neceſſaire pour diſpoſer Henry trois à la reſtitution de Pigneroles, de Savillan, & de la Perouſe ; & il le ménageoit dans cette veuë avec autant de précautions, que s'il eût eſté ſon égal.

Damville ſe fonda là-deſſus pour ſolliciter ſes trois

amis, d'employer tous leurs ſoins pour le reconcilier avec le Roy ſon Maître, avant que Sa Majeſté eût veu la Reine mere. Cette circonſtance étoit remarquable, à cauſe que Damville attribuoit à Catherine, & à ſa liaiſon particuliere avec la Maiſon de Guiſe, tous les maux arrivez aux Montmorency ſous le regne precedent, & tous les dangers dont ils étoient menacez ſous celuy-cy; il n'ignoroit ny l'aſcendant qu'elle avoit ſur Henry trois, ny les artifices qu'elle ſçavoit mettre en uſage quand il étoit queſtion de décrediter les perſonnes qu'elle vouloit perdre. Il prévoyoit que ſi elle avoit le loiſir d'animer Henry contre les Montmorency, rien à l'avenir ne ſeroit capable de le deſabuſer; au lieu que s'il étoit informé par avance de la verité, & qu'il eût donné ſa parole de ne traiter pas plus mal les Montmorency que ſes autres Sujets, il l'accompliroit de bonne foy, quand ce ne ſeroit que pour ne pas fournir un juſte ſujet au Duc de Savoye de l'accuſer d'infidelité. 1574.

Mais ce Duc ne trouva pas ſi-toſt l'occaſion de rendre office à Damville que Bellegarde & Pibrac, auſquels Henry trois la fit naître ſans y penſer. Plus il approchoit de France, plus il venoit de perſonnes de qualité pour luy baiſer la maïn; & comme il étoit tres-civil de ſon naturel, & que d'ailleurs il n'étoit pas encore trop bien d'accord avec luy-même ſur la maniere dont il devoit traiter les Catholiques, les Calviniſtes & les Politiques, & ſur le different accueïl qu'il leur feroit, il aſſembla peu de jours aprés ſon arrivée à Turin toutes les perſonnes

1574. de ſa ſuite capables de luy donner conſeil ; il leur demanda s'il étoit plus à propos pour luy de regner paiſiblement en France, par la Paix qu'il donneroit aux Calviniſtes, & par la confiance qu'il rétabliroit entre la Cour & les Politiques, que d'approuver les meſures que la Reine mere avoit priſe pour porter la guerre dans le Poitou, dans la Guyenne, & dans le Languedoc.

Les Souverains ont preſque toûjours le malheur, lorſqu'ils s'abaiſſent juſqu'à conſulter leurs Sujets ſur la conduite la plus importante de leur vie ; de ne pouvoir cacher ſi-bien le ſentiment vers lequel ils panchent, que l'on ne s'en apperçoive, & qu'enſuite on ne profite de cette connoiſſance pour les flater, en leur conſeillant ce qu'ils deſirent ; au lieu de leur dire ingenuëment ce que l'on penſe. On a vû que Henry étoit las de la guerre, & pretendoit paſſer ſa vie dans les plaiſirs ; Villequier ſon principal Favory ſe trouvoit dans une diſpoſition toute ſemblable ; & comme il étoit à l'égard de Henry trois ce que le Maréchal de Retz avoit eſté à l'égard de Charles neuf, il ſe propoſoit à l'exemple de ce Maréchal d'amaſſer de grandes richeſſes ſans ſe mêler des armes. Henry avoit mieux diſſimulé ſes veritables ſentimens que Villequier, & pourtant l'on s'étoit ſi-bien apperçu qu'il n'étoit plus le même qu'il avoit eſté en qualité de Duc d'Anjou, que l'on n'en doutoit preſque plus en France, quoiqu'il n'y fût pas encore revenu. Ainſi les Conſeillers d'Etat de Sa Majeſté perſuadez de luy faire d'autant plus de plaiſir qu'ils le tireroient d'em-

baras, opinerent tous d'une voix qu'il faloit traiter avec les Calviniſtes & avec les Politiques, & écrire à la Reine mere de ſuſpendre l'action des Troupes levées pour la ſûreté du Royaume. 1574.

Bellegarde & Pibrac ravis de voir acheminer l'affaire à leur gré, ſans qu'ils y euſſent rien contribué, ajoûterent à deſſein de la faciliter davantage; que pour obliger les Calviniſtes à remettre l'épée dans le foureau, il ne faloit que confirmer les Edits que Charles neuf leur avoit accordez, & reparer les contraventions qui y avoient eſté faites : Que Damville étoit encore plus aiſé à ramener qu'eux, puiſqu'il n'y avoit pour cela qu'à le traiter comme les autres Seigneurs François, qu'à luy laiſſer un Gouvernement dont il avoit eſté pourveu dans les formes, & qui luy étoit d'autant plus precieux, qu'il le regardoit comme le prix du ſang de ſon pere, verſé pour la Religion & pour l'Etat à la Bataille de ſaint Denys : Que les Languedociens ſe trouvoient ſi-bien de ſon adminiſtration, qu'ils ne paſſeroient pas ſans chagrin ſous celle d'un autre ; & que ſi l'on y penſoit ſerieuſement, on jugeroit que dans la conjoncture preſente il n'y avoit que Damville qui pût s'acquitter au gré de la Cour d'une Commiſſion auſſi dangereuſe, qu'étoit celle de retenir dans le devoir une Province dont les Calviniſtes poſſedoient les deux tiers : Que ſi l'on y mettoit un Prince du Sang, on le rendroit trop puiſſant : ſi l'on choiſiſſoit des Princes étrangers, ils ne le ſeroient pas aſſez : & ſi l'on prenoit quelqu'un de la haute Nobleſſe, les Languedociens le mépri-

1574. ſeroient bien-tôt, parce qu'il n'auroit pas le moyen de maintenir l'autorité Royale par la dépenſe qu'il ſeroit obligé de faire : Qu'enfin il faloit confirmer Damville dans ſon Gouvernement, par cette invincible raiſon, qu'il n'étoit plus poſſible de l'en tirer ſans hazarder la Couronne : qu'il y poſſedoit de belles Terres, qu'il s'y étoit fait beaucoup d'amis : qu'il y alloit de l'interêt des Calviniſtes de le maintenir, & que d'ailleurs il ſeroit appuyé de tous les François qui aimoient veritablement leur Patrie, & ne pouvoient ſouffrir que l'on ſacrifiât les Montmorency à l'ambition de la Maiſon de Guiſe.

Henry ſçut bon gré à Bellegarde & à Pibrac, de ce qu'ils venoient de dire, quoi qu'en d'autres rencontres il n'eût pas aimé qu'on luy repreſentât qu'il ne regneroit pas abſolument en France. Il conclut à faire la Paix avec les trois Partis, & il dépêcha Chiverny vers la Reine mere, pour l'informer de la reſolution qu'il venoit de prendre, & pour luy dire d'agir deſormais avec tant de précautions, que les Calviniſtes & les Politiques n'euſſent ny ſujet ny pretexte de ſe mécontenter.

Chiverny avoit obligation à la Reine mere de tout ce qu'il étoit : elle l'avoit fait Chancelier du Duc d'Anjou, preferablement à Viole & à Hennequin, que l'opinion commune eſtimoit plus dignes de cette Charge que luy. C'étoit la coûtume en France, que lorſque les freres des Rois ou les premiers Princes du Sang ſuccedoient à la Couronne, ceux qui leur avoient ſervy de Chanceliers pour ce qui regardoit leur Appanage, participoient à leur bonne

bonne fortune de leurs Maîtres, & devenoient Chanceliers du Royaume. Chiverny s'attendoit ſi bien de l'être, qu'il n'auroit point oſé demeurer à la Cour, ſi quelque autre luy eût eſté preferé ; & neamoins il n'étoit pas ſi certain de ſon agrandiſſement, qu'il n'eût ſujet de craindre que ſi la Reine mere le traverſoit, le Roy ne luy fût pas favorable. Villequier n'étoit pas de ſes amis, il le connoiſſoit trop pour le juger capable d'être premier Miniſtre de Henry durant la guerre, & peut-être ſe promettoit-il de le ſupplanter ; au lieu que ſi la Paix donnoit lieu aux divertiſſemens de la Cour, Chiverny, que l'on ne conſideroit qu'en qualité d'homme de Robe, n'y feroit que tres-peu de figure, & Villequier au contraire y paroîtroit dans tout ſon luſtre. 1574.

Ainſi ce que Chiverny devoit dire à la Reine mere ne s'accordant pas trop avec ſes veritables interêts, il ne s'acquitta que foiblement de ſa Commiſſion ; & la Reine mere ne le trouvant pas ferme, ſe mit d'autant plus en peine de le gagner. Elle le convainquit à force de raiſonnement, que Henry trois prenoit le contrepié de la conduite qu'il devoit tenir ; & qu'au lieu qu'il pouvoit ſe rendre en moins d'un an le plus grand Monarque qui eût porté la Couronne de France, il travailloit à ſe reduire luy-même à la condition d'un Roy précaire : Qu'en rétabliſſant Damville dans ſes bonnes graces, il luy donneroit les moyens de former dans l'Etat un tiers parti, qui ſeroit bien-tôt plus puiſſant que les deux autres : Que Sa Majeſté ne pour-

1574. roit plus traiter avec les Calviniſtes, ny les pouſſer à bout ſans la permiſſion du même Damville, qu'il n'accorderoit pas volontiers: car outre les ſecrettes liaiſons qu'il avoit avec eux, il étoit aſſûré d'attirer à luy tout le ſolide de l'autorité Royale, en prenant l'équilibre entre les Catholiques & les Calviniſtes: Que les deux autres Partis étant certains que la Cour ne ſeroit plus dans la diſpoſition de les opprimer, prendroient leurs meſures pour former chacun une République au milieu du Royaume, & qu'ainſi il y en auroit trois en France : Qu'une telle diminution de la puiſſance Souveraine encourageroit les Eſpagnols à reprendre leur vieux deſſein de conquerir la France, & que par conſequent Henry en ſeroit le dernier Roy : Qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de conſerver le rang où Dieu l'avoit fait naître, que de continuer ce qu'il avoit commencé avec tant de gloire en qualité de Duc d'Anjou, & de marcher contre les Calviniſtes incontinent aprés ſon Sacre: Que les Catholiques zelés le ſuivroient dans cette entrepriſe, & que les Politiques n'oſeroient s'en diſpenſer, à moins que de ſe perdre de reputation : Que la conjoncture deviendroit alors ſemblable à celle de l'année mil cinq cens ſoixante-neuf, où les Batailles de Jarnac & de Montcontour avoient eſté gagnées; & que ſi Henry avoit vaincu lorſqu'il n'étoit que Lieutenant de ſon frere, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne vainquît encore, puiſqu'il agiroit pour luy-même en combattant pour Dieu & pour la veritable Religion.

Le diſcours de la Reine mere accompagné de

tout ce qu'elle avoit accoûtumé de faire ; lorſqu'il étoit queſtion d'engager les Courtiſans à s'attacher ſans reſerve à elle, eut ſon effet ordinaire ; & Chiverny ne ſe contenta pas de luy reveler mot à mot ce qui s'étoit paſſé dans le dernier Conſeil que le Roy ſon fils avoit tenu à Turin : il ſe chargea de plus d'en faire changer la reſolution, pourveu qu'on l'appuyât. La Reine mere le prit au mot ; & parce qu'elle n'eſperoit pas de réüſſir, tant que Bellegarde & Pibrac ſeroient en faveur, elle luy fournit un moyen infaillible pour les décrediter. Elle connoiſſoit Henry ſi jaloux des perſonnes qu'il avoit honorées de ſa confiance, qu'il la leur ôtoit auſſi-tôt qu'il les ſçavoit engagez en d'autres interêts que les ſiens, & elle l'attaqua par cét endroit. Diverſes perſonnes informerent Henry, ſans qu'il parût que c'étoit de propos déliberé, que Bellegarde avoit promis à Damville de ſuivre ſa fortune, & s'étoit reciproquement aſſûré d'une retraite en Languedoc, ſuppoſé qu'on le diſgraciât : Que Pibrac étoit Calviniſte ſecret ; qu'on ne le voyoit jamais dans les Egliſes Catholiques, lorſqu'il pouvoit avec bienſéance ſe diſpenſer d'y ſuivre le Roy : Qu'il ſe contentoit de traiter d'opinions problematiques les nouvelles erreurs, & qu'il n'avoit pas même changé de langage aprés que le Concile de Trente les avoit condamnées. 1574.

Il ſembloit que Chiverny dût ſuffire pour l'intention de la Reine mere : cependant elle ne ſe fia pas tellement à luy, qu'elle ne luy donnât deux Collegues. Villeroy & Fizes eurent ordre de l'ac-

1574. compagner, & le ſeconderent ſi-bien, que Bellegarde & Pibrac furent renvoyez dans leurs maiſons. Le dernier des deux fut pourtant plus malheureux que le premier, & Bellegarde n'eut ſon congé qu'après avoir obtenu un bâton de Maréchal de France; ſoit que le Duc de Savoye eût ſollicité pour luy, ou que Villequier y eût diſpoſé le Roy, afin d'être traité de même en cas de diſgrace.

Le Duc de Savoye jugea par les deux diſgraces dont on vient de parler, que la volonté du Roy étoit changée à l'égard de Damville. Il ſe douta bien d'où venoit ce coup, & il perdit preſque l'eſperance d'y remedier. L'amitié pourtant qu'il avoit pour Damville l'obligeoit à ne rien ménager dans une ſi fâcheuſe rencontre, & il alla trouver le Roy pour luy parler de l'affaire de ce Gouverneur du Languedoc, comme s'il eût ignoré qu'elle avoit eſté faite, & depuis ruinée. Il exagera le merite perſonnel de Damville, & les ſervices de ſes Ancêtres. Il ſoûtint que l'on devoit être aſſuré de ſa fidelité, par les offres avantageuſes des Calviniſtes qu'il avoit rejettées, dans le temps qu'il étoit le plus mécontent de la Cour, à cauſe qu'elle luy avoit refuſé la Charge de Connêtable vacante par la mort de ſon pere. Il inſinua les terribles extrémitez où le deſeſpoir le pourroit jetter, & il s'avança juſqu'à ſe rendre ſa caution pour l'avenir, en cas qu'on luy pardonnât le paſſé.

Henry n'apperçut que trop par la chaleur dont parloit le Duc de Savoye, ſon attachement à Damville, & cette circonſtance nuiſit plus au même Damville, que tous ſes amis enſemble n'étoient

capables de le ſervir. Neamoins, comme il ſe trouvoit encore dans le Piémont, & que par conſequent il n'étoit pas à propos de le mécontenter abſolument, Sa Majeſté remit la réponſe qu'elle avoit à faire juſqu'à ſon arrivée à Lyon. Le Duc, tout adroit qu'il étoit, ne prit pas ce delay pour une défaite, & il crut ſeulement qu'il n'avoit pas obtenu ce qu'il demandoit, parce que Damville ne s'étoit pas trouvé preſent pour ſeconder les offices que l'on faiſoit pour luy. Il luy dépêcha un Gentilhomme pour l'informer de la pretenduë difficulté qui traverſoit ſa reconciliation avec la Cour : pour l'exhorter de venir en toute diligence à Turin ; & pour luy donner une parole poſitive confirmée par écrit, que quoiqu'il arrivât, on luy laiſſeroit toute ſorte de liberté de s'en retourner. Damville délibera quelque-temps s'il hazarderoit ſa perſonne, & la fortune de ſa Maiſon qui y étoit attachée. Ses raiſons de douter furent d'un côté, que le Duc de Savoye étoit ſincere, & qu'il n'avoit garde de luy propoſer le voyage de Turin, s'il n'étoit aſſuré de le garentir des dangers qu'il y courroit ; & d'un autre côté, que Henry ne ſe picquoit pas de tenir parole dans la derniere exactitude, & qu'il n'avoit jamais tant careſſé l'Amiral de Châtillon, & les autres Chefs Calviniſtes, qu'aprés qu'on eût reſolu en ſa preſence & dans ſa maiſon de ſaint Cloud de les exterminer : Que ſi Sa Majeſté le faiſoit poignarder dans les entretiens qu'il auroit avec elle, bien loin de vanger ſa mort, on le traiteroit d'imprudent & de temeraire ; & que le Duc 1574.

1574. de Savoye, que les François avoient autrefois dépoüillé de ſes Etats, & qu'il avoit eu tant de peine à tirer de leurs mains, ne s'expoſeroit pas à un ſecond malheur, en leur faiſant la guerre pour un amy mort : Qu'enfin le Roy ne ſeroit pas le premier qui eût violé la foy promiſe, & qu'en mil cinq cens douze le Pape Jules ſecond n'avoit pas laiſſé de faire arrêter dans Rome Alphonſe d'Eſte Duc de Ferrare, aprés luy avoir donné un ſauf-conduit en la meilleure forme.

Mais ce dernier exemple acheva de déterminer Damville, au lieu de le tenir en ſuſpens : il prit bon augure de ce que Fabrice Colonne * avoit eſté aſſez honneſte-homme, & aſſez hardi tout enſemble, pour executer malgré le Pape ce qu'il avoit promis ; & il jugea que ſi un particulier avoit eu la reſolution de forcer les Gardes poſées aux portes de Rome par ordre du Pape ſon Maître, dans la ſeule veuë de ſauver le Duc de Ferrare ; un Souverain qui avoit reçu dans ſa Ville Capitale un Roy par pure civilité, trouveroit bien les moyens d'empêcher que Sa Majeſté ne violât les droits de l'hoſpitalité, en attentant ſur la vie d'un homme, ſon Sujet à la verité ; mais d'ailleurs libre, puiſqu'il étoit hors de ſes Etats, & qu'il avoit un ſauf-conduit.

* Cette intrigue eſt décrite dans le ſecond Tome de Louïs douze.

Damville prit donc la poſte pour Turin, & le Duc de Savoye fut toûjours preſent aux converſations qu'il eut avec Henry, ſans que Sa Majeſté y pût trouver à redire : elle y avoit donné lieu, en ſouhaitant que Chiverny aſſiſtât aux Conferences qu'elle auroit avec Damville, & même que Fizes

y assistât, sous pretexte qu'ils partiroient incontinent aprés pour retourner vers la Reine mere, & qu'ils l'informeroient plus exactement des particularitez qu'ils auroient ouïes de leurs propres oreilles. On entra d'abord en matiere, & Henry proposa à Damville la dignité de Connêtable, & quelques autres récompenses en argent & en Charges pour ses amis, à condition qu'il remît entre les mains de Sa Majesté le Gouvernement du Languedoc. De plus, on prévint la défiance où il auroit pû entrer, en s'imaginant qu'on ne le vouloit dépouïller que pour revétir un de ses ennemis; & on luy fit confidence qu'aussi-tôt qu'il auroit donné sa démission, on expedieroit des Lettres pour la Reine mere en qualité de Gouvernante, à cause que le Languedoc étoit de telle importance, qu'on ne le confieroit desormais qu'aux Reines, ou aux fils de France. 1574.

Mais ce n'étoit pas là le compte de Damville, qui dans la conjoncture presente, ne voyoit point de milieu entre se dessaisir de son Gouvernement, & se perdre avec ses trois freres. On a déja remarqué qu'il en avoit une preuve autentique, & on ne pouvoit luy proposer rien d'équivalent en échange: l'argent qu'on luy offroit ne valoit pas les biens immenses qu'il devoit recueillir de la succession du Maréchal de Montmorency son frere aîné; & s'il fût sorty du Royaume pour mettre sa vie en sûreté, ses biens auroient esté usurpez, ou du moins ravagez par celuy des deux partis Catholique zelé, ou Calviniste, qui auroit prévalu dans les Provinces où il étoient situez. S'il eût demandé un autre Gou-

1574. vernement, il y auroit beaucoup perdu, puiſqu'il n'y en avoit point en France de la qualité du ſien; outre que les Calviniſtes n'étant nulle part ſi forts qu'en Languedoc, où ils comptoient trois Provinces des ſeize dont leur pretenduë Republique étoit composée; la Cour l'auroit accablé par tout où il eût accepté un autre Gouvernement.

Il témoigna donc à ſa Majeſté qu'il étoit reſolu de conſerver le Languedoc: il la convainquit que ſa vie y étoit attachée: il offrit de conſentir que le Roy mît des Gouverneurs particuliers dans les Places où les Calviniſtes n'étoient pas les maiſtres, qui ne recevroient point d'autres ordres que ceux de ſa Majeſté; & pour faciliter davantage la concluſion d'une affaire ſi delicate, le Duc de Savoye y voulut intervenir comme caution de Damville, & répondre qu'il ſeroit parfaitement ſoûmis aux volontez de la Cour de France. Mais ces adouciſſemens ne furent point au gré des trois Envoyez de la Reine-mere, & Damville ne gagna pas plus en ſe jettant aux pieds de ſa Majeſté, qu'en propoſant les dangers où il s'expoſeroit par ſa Démiſſion. Il s'en retourna dans le Languedoc ſans avoir rien fait: il inſtruiſit ſes amis du pitoyable état où il ſe trouvoit: on luy conſeilla d'achever ſon Traité avec l'Aſſemblée de Millaud; & il eut tant de peine à ſe declarer ouvertement contre ſon Roy, nonobſtant les fâcheuſes circonſtances que l'on vient de rapporter, qu'il auroit encore differé ſans un accident qui acheva de le jetter preſque malgré luy dans une Ligue offenſive & deffenſive avec les Calviniſtes.

Un

Un jeune garçon du Languedoc, bien fait de ſa perſonne, & qui joüoit admirablement du Luth, avoit pris ſoin de connoître les principaux Domeſtiques de Damville, & ſous ce pretexte il eſtoit le plus ſouvent chez luy. On apperceut un jour qu'il tâchoit de mettre de la poudre dans un plat d'Ortolans qui devoit luy eſtre ſervy ſur ſa table, & on l'en avertit. Damville ne ſe retint pas dans cette occaſion comme il avoit fait dans les autres, & il fit prendre & appliquer le jeune garçon à la queſtion en la maniere la plus violente qui fut alors en uſage dans le Languedoc: le jeune garçon l'endura quelque temps ſans rien dire: mais enfin il parla plus qu'on ne vouloit, & il declara de s'eſtre chargé d'empoiſonner Damville à la ſollicitation de la Cour. On doute s'il rendit témoignage à la verité, ou ſi l'excez de la douleur & le deſir de la faire ceſſer à quelque prix que ce fût, arracherent de ſa bouche un menſonge. Mais les Relations conviennent, qu'il deſ-avoüa enſuite ſa Dépoſition, & qu'il ne la confirma que ſur la menace qu'on luy fit de recommencer à le tourmenter. Quoy qu'il en ſoit, les plus judicieux amis de Damville luy conſeillerent de tenir ſecret l'Interrogatoire de l'Accuſé, & de ne rien publier au prejudice de la Cour. Mais il eſt bien difficile de garder des meſures avec les Grands, quand on eſt prévenu de la penſée qu'ils ſont implacables. Damville découvrit à tout le monde ce qui venoit d'arriver, & l'on executa à mort le jeune garçon dans les formes ordinaires. C'en étoit là trop pour un Sûjet; & comme il n'y avoit plus de retour aprés 1574.

1574. une telle démarche, Damville ſollicita l'Aſſemblée de Millaud de conclure avec luy une Ligue offenſive & deffenſive. Les Articles en avoient eſté dreſſez long-temps auparavant, & il ne reſtoit qu'à les ſigner. Tout ce que l'on y ajoûta de nouveau, regardoit l'Article de l'égalité des Troupes que les parties fourniroient reciproquement, & celuy de l'entrée dans les Places fortes où elles ſeroient receuës en cas de beſoin : On convint encore que Damville ne ſeroit obligé de ſe declarer, que lorſque le Roy envoyeroit dans le Languedoc des forces ſuffiſantes pour donner de la jalouſie à ſes Confédérez.

L'Aſſemblée de Millaud aprés avoir attiré de cette ſorte le tiers Party dans le ſien, fit ce que les Calviniſtes n'avoient osé entreprendre depuis la Journée de Saint Barthelemy. Le Roy Charles neuf avoit usé de menaces ſi terribles à l'égard du Prince de Condé, ſupposé qu'il redevint Calviniſte, qu'il n'avoit pas crû pouvoir deſ-obeïr & demeurer en France, ſans ſe perdre : ainſi la conſcience le preſſant d'un côté de ne pas diſſimuler en matiere de Religion, & d'un autre côté ſa crainte étant de celles qui ne ſont pas incompatibles avec la conſtance; il avoit pris pour ſe mettre en repos, & en ſûreté tout enſemble, l'expedient de ſe bannir volontairement de ſa Patrie & de paſſer à Straſbourg, où il auroit la commodité de vivre en Calviniſte. Il y étoit demeuré juſqu'à la mort de Charles neuf, quoique ſes affaires domeſtiques fuſſent en ſi mauvais état, qu'il avoit eſté une fois contraint d'emprunter vingt écus; & il ſe gouvernoit dans cette Ville, qui étoit alors Imperiale, de maniere à ne pas donner de

ſoupçon. Mais la Princeſſe ſa femme qu'il n'avoit pû tirer de France, luy donnoit plus d'inquietude ſans comparaiſon que ſes autres affaires. Le Duc de Nevers, Prince de la Maiſon de Cleves, avoit laiſſé trois filles, que l'on appelloit les *trois Graces*, à cauſe de leur excellente beauté: elles avoient eu deux freres mariez, qui étoient morts ſans enfans; & l'aînée d'entre elles ſe trouvant alors le plus riche parti de la Chrétienté, avoit eſté recherchée par tous les Princes de l'Europe qui s'étoient trouvez en état de ſe marier: mais elle les avoit refuſez pour ſe donner au Prince Louïs de Gonzague, cadet de la Maiſon de Mantouë, par la ſeule raiſon qu'il s'étoit attaché à la ſervir durant dix ans, & avant que ſes freres & leurs enfans fuſſent morts; & qu'ainſi l'amour qu'il avoit pour elle devoit être preferé à celuy des autres Princes, qui paroiſſoit plus intereſſé que n'avoit eſté le ſien. La ſeconde Princeſſe de Nevers avoit épouſé le Prince de Porcien, & vécu en bonne intelligence avec luy durant le peu de temps que leur mariage avoit duré. Mais ce Prince ſe voyant ſur le point de mourir d'un épuiſement cauſé par les fatigues extraordinaires qu'il avoit ſouffertes pendant les deux premieres guerres Civiles, en commandant la Cavalerie legere des Calviniſtes, s'étoit aviſé de dire à ſa femme qu'il ne pouvoit à ſon grand regret luy ôter la liberté de ſe remarier à qui il luy plairoit; mais qu'il la conjuroit de ne pas choiſir pour ſecond époux le plus grand de ſes ennemis, qui étoit le Duc de Guiſe. Cependant le même Duc fut juſtement celuy que la veuve de Porcien choiſit pour ſon ſe-

1574.

1574. cond mary. La troiſiéme Princeſſe de Nevers, que les plus delicats en matiere de beauté preferoient à ſes deux ſœurs, fut mariée fort jeune, par une raiſon d'Etat qui n'a point encore eſté aſſez dévelopée. Les Auteurs de la malheureuſe journée de ſaint Barthelemy avoient déliberé s'ils comprendroient dans le maſſacre general des Calviniſtes le Roy de Navarre & le Prince de Condé; & par bonheur pour la France, il avoit paſſé à la pluralité des voix, que l'on ſauveroit la vie à ces deux Princes, bien entendu qu'on les obligeroit à renoncer le Calviniſme: à ſe marier dans des maiſons Catholiques; & à prendre d'autres engagemens capables de les retenir dans la Communion de l'Egliſe Catholique. Le Roy de Navarre ne témoigna pas beaucoup de repugnance à quitter la ſecte ou la volonté de la Reine ſa mere, plûtôt que ſa propre inclination l'avoit attiré. Mais le Prince de Condé eut plus de fermeté que l'on n'en attendoit de luy, quoiqu'il n'eût que ſeize ans; & il falut que le Roy Charles neuf aprés l'avoir introduit dans ſon cabinet, & s'être ſervi de toutes les raiſons propres à le perſuader, tirât ſon épée, & menaçât de la luy paſſer au travers du corps s'il ne ſe laiſſoit à l'heure même mener à la Meſſe. Le Prince de Condé retourna de cette ſorte à l'ancienne Egliſe: mais comme il étoit aiſé de prévoir qu'il diſſimuloit, on crût qu'il s'accoûtumeroit inſenſiblement à vivre à la Catholique, ſi on luy donnoit en mariage la plus belle fille de ſon rang qu'il y eût alors dans cette Religion: & ſur ce principe, on le maria ſi promptement avec Marie de Cle-

ves, troiſiéme Princeſſe de Nevers, que les deux époux n'eurent pas auparavant le loiſir de faire l'amour. Ils ne laiſſerent pas neamoins d'avoir beaucoup de tendreſſe l'un pour l'autre, & leur alliance fut d'abord la plus heureuſe qu'il y eût entre les perſonnes de leur rang. Mais quelque ſcrupuleuſe que fût la vertu de la jeune Princeſſe de Condé, il étoit bien difficile que le contrecoup de la corruption de la Cour, où ſa naiſſance & ſon établiſſement l'obligeoient à vivre, ne rejalît ſur elle. On a vû dans l'Hiſtoire de François premier, que ce Prince avoit le premier introduit à la Cour les Dames qui n'y paroiſſoient avant luy qu'aux jours des grandes Ceremonies ; & dans celle de Charles neuf, que la Reine Catherine de Medicis ſe ſervoit des attraits de ces Dames pour des deſſeins politiques, qui ne s'accordoient pas toûjours avec l'honneur ny avec la bienſéance. Elles n'obſervoient plus l'ancienne honnêteté, qui dans les ſiecles precedens avoit tiré de la bouche & de la plume des Etrangers tant de loüanges pour les Dames Françoiſes ; & le plus ſouvent elles ſe contentoient d'être ſervies avec de profonds reſpects & beaucoup d'éclat: de garder les dehors d'une noble fierté & d'une gloire imperieuſe ; & d'aimer plus à faire des conquêtes illuſtres que riches. Elles n'acceptoient point d'offres de ſervice dont elles ne puſſent tirer vanité ; & pour le ſolide, elles ne ménageoient pas beaucoup leurs faveurs, pourveu qu'elles fuſſent prévenuës de l'opinion que ceux qui les recevroient fuſſent aſſez diſcrets pour les tenir ſecretes. Il étoit arrivé delà, 1574.

convenient, qu'il engagea le Duc de Guiſe ſon neveu, Prince de la plus belle eſperance qu'il y eût alors dans la Cour, à gagner en toute maniere l'amitié du Duc d'Anjou. Le Duc de Guiſe avoit toutes les qualitez propres à devenir le Favory du frere puiſné de ſon Maître; mais d'ailleurs il étoit ſi fier, que le Cardinal ſon oncle auroit eu de la peine à le diſpoſer à ſe contraindre autant qu'il faloit, pour entrer dans tous les ſentimens bons & mauvais du Duc d'Anjou, s'il ne luy eût repreſenté qu'il ſeroit infailliblement accablé par le parti des Calviniſtes, ou par celuy de la Reine mere, s'il ne choiſiſſoit pour Protecteur le ſeul Prince du Royaume aſſez puiſſant pour le défendre, qui étoit le Duc d'Anjou, par deux invincibles raiſons: l'une, qu'il étoit le Succeſſeur préſomptif de la Couronne; l'autre, que ſa Charge de Lieutenant General de l'Etat, luy donnoit les moyens de diſpoſer à ſon gré des gens de guerre. Le Duc de Guiſe convaincu de la ſolidité de ce diſcours, fit ſa Cour au Duc d'Anjou avec une aſſiduité qui ne pouvoit être plus grande, & le Duc d'Anjou reçut bien-tôt le Duc de Guiſe pour ſon principal Favory, parce qu'il étoit beau-frere * de la Princeſſe de Condé, & qu'il avoit en cette qualité un accés particulier auprés d'elle. 1574.

* Sa femme & cette Princeſſe étoient ſœurs.

L'élection du Duc d'Anjou à la Royauté de Pologne ne diminua point ſon amour, non plus que les rigueurs que ſa Maîtreſſe témoignoit pour luy. Elle évitoit ſa preſence dans toutes les rencontres; & pour ne le pas voir, elle n'alloit point au Louvre, ou elle n'y alloit que dans les temps qu'elle étoit

1574. aſſurée de ne l'y pas rencontrer. Il luy envoyoit preſque tous les jours des billets doux écrits de ſa main & ſignez de ſon ſang ; & non ſeulement elle n'y faiſoit point de réponſe, mais il ne ſçavoit pas même ſi elle les avoit lûs : cependant, il craignoit ſi fortement de s'éloigner d'elle, qu'il differoit de jour en jour ſous divers pretextes de partir pour la Pologne. Il s'en ſeroit même excuſé plus long-temps, ſi la jalouſie de Charles neuf ſon frere ne l'y eût contraint. Ce Roy qui ne venoit que d'entrer dans la vingt-quatriéme année de ſon âge, avoit preſſé le Roy de Pologne de partir ; & le Roy de Pologne avoit tant cherché de delais & d'excuſes, qu'il avoit enfin falu que l'autorité de Charles neuf, & celle de la Reine mere, ſe joigniſſent aux perſuaſions de ſes meilleurs amis, pour l'obliger à ſe mettre en chemin. L'Electeur Palatin avant que de luy permettre de traverſer ſes Etats, avoit exigé qu'il ne fut accompagné que des Princes qui ſe trouvoient auprés de luy, & de quinze ou vingt Gentilshommes ſeulement ; & cette mortification avoit eſté ſuivie de pluſieurs autres. Car auſſi-tôt que le Roy de Pologne étoit entré dans le bas Palatinat, deux mille Cavaliers Allemans, équipez de même que s'ils euſſent eſté prêts de combattre, l'avoient envelopé & conduit à une des portes de la ville de Heidelberg, où il avoit trouvé un double Corps-de-garde, & l'Artillerie pointée ſur les avenuës de chaque ruë, gardée par des Arquebuſiers, la méche ſur le ſerpentin, comme s'il eût eſté queſtion de ſoûtenir un aſſaut general. Perſonne n'avoit paru à la porte du Château pour le recevoir,

voir, & on l'avoit laiſſé ſeul, aprés l'y avoir introduit. Il avoit eu tout le loiſir de s'y ennuyer, & s'étoit enfin déterminé à monter le grand degré : il avoit trouvé au milieu le Rhingrave & deux Gentilshommes François échappez du maſſacre de la ſaint Barthelemy, envoyez pour luy faire excuſe de ce que l'Electeur avoit une indiſpoſition qui ne luy permettoit pas de deſcendre. L'Electeur l'avoit attendu à l'entrée de ſa Chambre appuyé ſur un Valet de chambre, & feignant qu'il avoit peine à ſe ſoûtenir. On avoit expoſé dans cette Chambre un grand tableau de la ſaint Barthelemy, ſi-bien repreſenté, que l'on y reconnoiſſoit les perſonnes des bleſſez, des mourans, & de ceux qui les tuoient ; ce tableau étoit diſpoſé de ſorte, qu'il n'étoit pas poſſible à Henry de s'empêcher de le voir en entrant dans la chambre, & l'Electeur luy avoit demandé s'il connoiſſoit ces perſonnes ; le Roy de Pologne en étoit demeuré d'accord, & l'Electeur luy avoit auſſi-tôt reparty avec un profond ſoûpir, que ceux que l'on avoit ſi cruellement égorgez ce jour-là, étoient autant de gens-de-bien & de bons François : que les Auteurs de leur maſſacre étoient méchans & ennemis de leur Patrie. Le Roy de Pologne n'avoit eſté ſervi à table que par des Gentilshommes qui s'étoient ſauvez de cette ſanglante Journée, & il n'avoit veu autour de luy que des viſages menaçans, des regards de travers, des gens qui ſe parloient à l'oreille, comme s'ils euſſent porté ou reçu des ordres ſecrets, & des Courtiſans ou Domeſtiques de l'Electeur qui parloient contre les Au- 1574.

1574. teurs de la ſaint Barthelemy, & deſignoient les Ducs de Nevers & du Maine aſſis à la table du Roy de Pologne, par ces mots injurieux; le premier de traître Italien, & le ſecond de Boucher de Loraine. Le feu avoit eſté mis durant la nuit dans une chambre proche de celle où le Roy de Pologne couchoit; & le tumulte en étoit devenu ſi grand, que Sa Majeſté avoit crû que l'on en vouloit à ſa perſonne. Le lendemain matin le même Electeur qui avoit feint le jour precedent de ne pouvoir ſe tenir ſur ſes pieds, étoit allé trouver le Roy de Pologne, l'avoit invité à ſe promener avec luy dans une galerie; & par un mépris qui n'avoit eſté juſques-là pratiqué par aucun petit Souverain à l'égard d'un autre plus puiſſant que luy, il avoit obligé Sa Majeſté de faire avec luy trente tours de galerie à ſi grands pas, qu'il l'avoit miſe hors d'haleine. Elle n'avoit pas laiſſé neamoins de faire dire la Meſſe dans ſa Chambre le jour qu'elle étoit ſortie de Heidelberg: mais l'Electeur en avoit eſté ſi choqué, qu'il avoit juré Dieu que s'il l'eût ſçu, il auroit fait mettre le feu dans ſon Château.

Le Roy de Pologne n'étoit pas plûtôt arrivé dans ſon Royaume, qu'il y avoit donné des marques que ſa liberalité étoit degenerée en prodigalité, puiſqu'il avoit diſtribué tous les preſens que les Polonois leur avoient faits, à meſure qu'il les recevoit. Comme il avoit le corps également diſpoſé à tous les exercices d'un parfait Cavalier, & qu'il s'étoit ſignalé en France dans les Jouſtes, dans les Tournois, dans les Courſes de Bagues, & dans les Combats à la Barriere,

il apprit en tres-peu de temps les diverſes manieres dont la Nobleſſe de Pologne ſe divertiſſoit; & il y réüſſit ſi bien, qu'il luy gagna le cœur en un point qui n'étoit pas concevable. Mais il luy en arriva cet inconvenient, qu'il étoit ſouvent obligé de ſe contraindre pour ſe réjouyr, & pour donner du plaiſir aux autres lorſqu'il n'avoit intention de faire ny l'un ny l'autre. La Reine ſa mere, Chivetny ſon Chancelier, & les Medecins du Roy ſon frere, l'avoient aſsûré à ſon départ que ce Prince ne vivroit pas plus de trois mois, & ç'avoit eſté là le motif de la gayeté qu'il avoit témoignée en Pologne. Mais les trois mois étant expirez ſans qu'il vît aucun effet de ces predictions, il en conceut une ſi profonde melancolie, que quelque étude qu'il eût faite dans l'art de diſſimuler, il ne faloit que l'aborder pour appercevoir qu'il n'étoit plus le même qu'il avoit eſté juſques-là. Il fuïoit la compagnie de ſes Sujets & de ſes Domeſtiques, & il s'enfermoit dans ſon Cabinet pour écrire quelquefois de ſa propre main deux douzaines de Lettres de ſuite, ſans compter celles pour la Princeſſe de Condé, où ſon propre ſang luy ſervoit d'encre. 1574.

De plus, la mortification de Henry à ſon entrée dans la Pologne, n'avoit pas eſté beaucoup moindre que celles qu'il avoit eſſuyées en France, par la mauvaiſe humeur de Charles neuf. Il y avoit appris que les amis Calviniſtes du Prince de Condé avoient reſolu de le propoſer pour Chef de leur party, & pour General de leurs Troupes; & il n'avoit pas laiſsé d'en être extraordinairement irrité, quoique ces

1574. deux Charges fuſſent limitées de ſorte, qu'on n'en laiſſoit que le titre à ce Prince ; & d'ailleurs les reſtrictions que l'on y avoit miſes étoient de telle importance, qu'il ſuffiſoit d'avoir mediocrement de l'eſprit, pour appercevoir que le deſſein des Calviniſtes étoit de ſe ſervir du Prince de Condé, pour établir en France leur pretenduë Republique, parce qu'aucun autre de leur Secte n'y pouvoit contribuer plus utilement que luy ; & qu'aprés qu'ils ſeroient arrivez par ſon moyen à la fin qu'ils s'étoient propoſée, ils auroient d'autant moins de peine à le dépoſer, qu'ils luy auroient laiſsé moins d'autorité.

Les principales de ces reſtrictions conſiſtoient en ce qu'il aſſiſteroit au premier Preſche ſolemnel qui ſe feroit dans le Temple le plus conſiderable de Straſbourg ; & que là en preſence des Deputez de l'Aſſemblée de Millaud, & de ceux de l'Electeur Palatin & du Prince Caſimir ſon fils, il jureroit de perſeverer juſqu'à la mort dans la Confeſſion de Foy des Egliſes Calviniſtes de France : Qu'il en procureroit l'avancement par toutes les voyes poſſibles : Qu'il ne poſeroit point les armes, & ne feroit ny paix ny tréve ſans le conſentement exprés des mêmes Egliſes : Qu'il n'épargneroit rien de ce qui ſerviroit à le rendre maître de l'adminiſtration de la Monarchie Françoiſe ; & que s'il étoit aſſez heureux pour en venir à bout, la premiere choſe qu'il procureroit, ſeroit une convocation des Etats Generaux du Royaume, où les Calviniſtes euſſent autant de droit que les Catholiques, de nommer les Deputez dont ces Etats ſeroient compoſez ; d'y aſſiſter en perſon-

ne s'ils étoient élûs pour cela; d'y avoir leurs ſuffrages tout à fait libres, & de preſenter leurs cahiers, qui ſeroient examinez avec autant d'exactitude, que ceux des François reſtez dans l'ancienne Religion : Qu'il ſeroit obligé de recevoir & de tenir toûjours auprés de luy un Conſeil, que les Egliſes Calviniſtes luy donneroient, & ſans lequel le Prince ne pourroit rien ordonner d'important pour le general, ny pour le particulier : Qu'il ſe ſoûmettroit aux Loix & aux Reglemens de l'Aſſemblée de Millaud & de toutes les autres qui ſeroient convoquées durant ſon Generalat : Qu'il n'établiroit, ne dépoſeroit, & ne changeroit aucuns Gouverneurs ſans l'avis & la nomination des Provinces ou des Villes où il en ſeroit beſoin : Qu'il créeroit par l'avis du même Conſeil, un Prevôt General de Camp, qui ſeroit homme de naiſſance & propre à rendre une ſevere juſtice ſur les excez des gens de Guerre, ſans acception des perſonnes : Qu'il n'évoqueroit à luy aucune des Cauſes pendantes aux Cours des Juges ordinaires : Qu'il ne confieroit l'Intendance des Finances, & les Receptes generales, qu'à des perſonnes dont la probité ſeroit univerſellement connuë, & que ces perſonnes rendroient compte de leur adminiſtration de trois mois en trois mois. 1574.

La principale cauſe qui avoit obligé les Calviniſtes de France à choiſir le Prince de Condé pour Chef, conſiſtoit en ce qu'ils n'avoient plus les meſmes égards qu'ils avoient eus juſques-là pour le Duc d'Alençon. Ils preſuppoſoient qu'il eut changé d'humeur, en devenant Succeſſeur preſomptif de la

1574. Couronne de France : & ils ſe ſouvenoient que Henry trois par cette raiſon avoit affecté dans toutes les occaſions les plus éclatantes, de ſe declarer leur plus grand Ennemy, pendant qu'il n'avoit eſté que Duc d'Anjou, & ils concluoient de là que puiſque le Duc d'Alençon ſe trouvoit ſous le regne de Henry trois dans le même état où s'étoit trouvé le Duc d'Anjou ſous le regne de Charles neuf, il l'imiteroit dans ſa conduite.

L'Aſſemblée de Millaud entra dans le même ſentiment ; & d'ailleurs comme rien ne l'empêchoit de mettre le Prince de Condé à la teſte des Calviniſtes de France, puiſque le Duc d'Alençon n'étoit pas libre de ſa perſonne, elle envoya à Straſbourg des Deputez qui ne ſolliciterent pas long-temps ce qu'ils demandoient ſans l'obtenir, quoi que le Generalat que l'on offroit au Prince de Condé fût limité de ſorte qu'à le bien prendre, il ne luy en reſtoit plus que l'ombre.

Il ſçavoit que ſon pere avoit acquis beaucoup de reputation dans l'employ qu'on luy propoſoit ; & comme il ne s'eſtimoit pas moins que luy, il ne s'en promettoit pas une moindre. Le bien de ſa Maiſon ne ſuffiſoit pas pour l'entretenir avec ſes trois freres; & il en faloit chercher dans le trouble, puiſqu'il ne le pouvoit trouver dans les bonnes graces du Roy en demeurant Calviniſte. Il ne faiſoit pas aſſez de reflexion que ceux qui l'avoient precedé, avoient eſté tuez dans la querelle qu'il alloit ſoûtenir, & que dans toutes les apparences il luy en arriveroit autant. Il ſe flatoit d'eſtre plus heureux qu'ils n'avoient eſté ;

& le faux zele de Religion ſe joignant à l'ambition, luy repreſentoit pour le conſoler en cas de mort violente, l'honneur qui ne luy manqueroit pas, de paſſer pour Martyr de ſa Secte. 1574.

Une ſeule difficulté qui n'avoit point eſté prévûë, l'arrêta. Il apprehenda de ſe commettre avec le Duc d'Alençon, & il leur marqua qu'il n'accepteroit le Generalat que ſous la condition que le Duc d'Alençon le refuſât aprés qu'il ſeroit remis en pleine liberté, & il s'en expliqua en des termes ſi forts, que les Deputez furent contraints de s'en contenter.

Le Prince de Condé publia là-deſſus un Ecrit, dans lequel il n'oublioit rien pour diminuer autant qu'il dépendoit de luy le crime de rebellion dont il ſe noirciſſoit: il parcouroit tous les Edits accordez en France à ceux de ſa Religion; & il prouvoit par un grand nombre d'exemples fort circonſtanciez, que la Cour n'en avoit obſervé aucun de bonne foy; & que quand elle n'avoit pas jugé à propos d'y donner atteinte directement, elle avoit eu recours à des voyes indirectes, dont le ſeul reſpect que l'on conſervoit encore pour elle, empeſchoit de la convaincre: Que le Prince de Condé ſon pere pour avoir eſté tué en Bataille rangée, n'avoit pas perdu la vie en combatant: Que le coup de piſtolet qui luy fut tiré de ſang froid par Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, n'étoit que la ſuite du démélé qu'il avoit eu avec ce Duc dans l'Abbaye de Saint Germain Deſprez, lorſque l'un & l'autre y voyoient ſouper la Reine-mere: Que le maſſacre de la Saint Barthelemy avoit oſté aux Calviniſtes

1574. toute eſperance d'accommodement ; & que ne leur reſtant plus d'autre sûreté que dans les armes, ils étoient reſolus de ne les plus poſer, qu'aprés avoir obtenu une entiere sûreté de leurs perſonnes & de leur Religion : Qu'ils avoient crû rendre juſtice au fils aîné du Prince de Condé, mort pour leur querelle, en luy offrant le Generalat de ſon pere, & que neamoins il ne l'acceptoit qu'à deux conditions : L'une, que le Roy refusât abſolument à ſes Sujets de la nouvelle Religion les garanties qui leur étoient neceſſaires, pour ne ſe plus trouver expoſez à la diſcretion des Catholiques toutes les fois que ceux cy auroient envie de les égorger : L'autre, que le Duc d'Alençon eût changé d'avis, & ne voulût plus ſe mettre à la tête du Parti qu'il avoit fait gloire de commander ſur la fin du precedent Regne.

Les effets ſuivirent de prés l'Ecrit du Prince de Condé, qui reçut des Egliſes Calviniſtes de quoy lever deux mille chevaux, & mille hommes de pied : Il luy en faloit beaucoup davantage, & il ne ſollicita pas en vain pour cela l'Electeur Palatin, le Langrave de Heſſe, le Prince d'Anhalt, & les Villes Imperiales de ſa Communion. On luy promit vingt mille hommes : mais parce que l'on manquoit de pretexte pour cela, & qu'il étoit à craindre que les Princes Proteſtans d'Allemagne ne donnaſſent exemple à l'Empereur de favoriſer la revolte de leurs Sujets, ſur ce qu'ils appuyoient celle des Huguenots contre le Roy de France ; on députa vers Sa Majeſté pour l'inviter à la Paix, & pour luy offrir la mediation des Princes de l'Empire.

Henry

Henry trois n'eut point d'égard à cette Députation, & commença dans cette conjoncture à montrer la maniere dont il pretendoit regner. Le Duc & la Ducheſſe de Savoye qui ſe propoſoient de faire ce que n'avoit pû faire l'Eſpagne lorſqu'elle étoit la plus heureuſe, c'eſt à dire de renvoyer les François de là les Alpes, mirent en uſage un artifice tout nouveau, qui fut celuy des divertiſſemens & des feſtins qui ſe ſuccedoient de ſi prés les uns aux autres, qu'à peine reſtoit-il du temps pour dormir. Des Relations de bonne main parlent d'une Collation ſuperbe qui couſta cent mille écus : le Duc & la Ducheſſe en avoient fait la dépenſe, & ce fut pour ſe dédommager qu'ils preſſerent Henry trois de leur reſtituer Pignerolle, Savillan, & la Perouſe. Sa Majeſté toute reſoluë qu'Elle eſtoit de les contenter, douta avec raiſon ſi le Duc de Nevers, Gouverneur de ces trois Places, luy obéïroit, ſuppoſé qu'Elle luy commandât d'en tirer les Garniſons, & ce fut peut-être par ce motif qu'Elle demanda terme juſqu'à ſon retour en France, où elle propoſeroit l'Affaire dans ſon Conſeil. Elle aſſura neamoins ſi poſitivement le Duc & la Ducheſſe qu'ils auroient ſatisfaction, ſoit que le Conſeil de France eut égard à leur demande, ou qu'il la rejettât, qu'ils conſentirent que Sa Majeſté ne leur tint parole qu'à Lyon où elle alloit, & où la Reine mere, le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre ſe devoient trouver : Mais parce qu'il n'étoit pas tout-à-fait ſûr que le Roy ne changeât pas de ſentiment, ſi on luy en donnoit le loiſir, le Duc de Savoye voulut le ſuivre, & 1574.

1574. ne le pas perdre de veuë juſqu'à ce qu'il eut accomply ſa promeſſe.

Henry trois arriva à Lyon vers la my-Octobre de mil cinq cens ſoixante-quatorze, & y trouva la Reine mere accompagnée de preſque tous les François de qualité, qui n'étoient ny trop vieux ny malades. On ne ſe ſouvenoit pas d'avoir veu la Cour ſi nombreuſe qu'elle le fut alors, & le devoir ou la curioſité y avoit attiré un nombre preſque infiny de perſonnes: mais cette foule de monde ne plut point au Roy, qui cacha ſi peu le chagrin qu'il en concevoit, qu'il ſe rendit mépriſable à ceux qui l'apperceurent. Ses predeceſſeurs, ſans en excepter aucun, avoient fait à cheval leurs Entrées dans les Villes, & ne s'en étoient pas même diſpenſez par l'âge, ny par les infirmitez. Henry trois ne leur cedoit ny en reputation, ny en bonne mine, ny en adreſſe; cependant il entra dans Lyon en bâteau, & il prit tant de ſoin de ſe cacher, qu'il fut inviſible à la plus grande partie de ceux qui étoient accourus de toutes les Provinces de France pour le voir. Ils en eurent un dépit qu'ils ne pûrent ou ne voulurent pas diſſimuler; & lorſqu'ils furent de retour dans leurs maiſons, ils y parlerent contre le Roy avec autant d'aigreur, que ſi Sa Majeſté leur eut donné de veritables cauſes de mécontentement.

François premier avoit introduit l'uſage de manger tous les jours en public, & ne paroiſſoit jamais plus guay que quand la Salle où il dînoit étoit remplie de toutes ſortes de gens. On n'en fermoit pas même la porte à ceux de la lie du peuple, & qui-

conque ſe preſentoit étoit le bien venu. Henry ſecond avoit imité François premier, & François ſecond & Charles neuf avoient renchery ſur leur pere & ſur leur ayeul, en permettant auſſi que toutes ſortes de perſonnes euſſent la liberté de les voir ſouper. Il y a de l'apparence que ç'avoit eſté par complaiſance pour la Reine-mere, dont le dîner n'étoit pas ſi long que le ſouper, qu'elle entremêloit de diſcours agreables à deſſein qu'on les entendit. Henry trois commença dés qu'il fut arrivé à Lyon de manger en particulier, & ne permit qu'à quatre ou cinq perſonnes à la fois de le voir à table. Cette nouveauté luy fit plus de tort qu'on ne ſçauroit penſer, puiſqu'elle aliena de luy la pluſpart des Courtiſans, qui ne ſe mirent plus en peine de luy plaire, aprés qu'ils eurent obſervé qu'il évitoit de ſe familiariſer avec eux. 1574.

De plus, les Rois de France avoient de coûtume de donner preſque tous les jours des Audiances à leurs Sujets, & de les contenter au moins de parole quand ils ne le pouvoient en effet; ils connoiſſoient ainſi le veritable état de leur Royaume; & Loüis douze ne ſe laſſoit jamais de publier le fruit qu'il en avoit tiré. Henry trois au lieu d'imiter ce Roy ſon triſ-ayeul, paſſa le temps deſtiné pour les Audiances, à s'enfermer dans ſon Cabinet avec trois ou quatre jeunes Gentilshommes qu'il appelloit ſes Mignons; la longueur du temps qu'il y demeuroit donna lieu de parler fort diverſement de ce qui s'y faiſoit, & ce fut preſque toûjours à ſon deſavantage.

Enfin la Nobleſſe de France avoit toûjours de-

1574. mandé immediatement par elle-même les graces qui dépendoient de ſes Rois ; & quand elle ne les avoit pas obtenuës, elle s'en étoit conſolée par la maniere civile dont elle avoit eſté refuſée. Cependant Henry trois ne ſouffrit plus que l'on s'adreſsât immediatement à luy pour les Charges, & pour les Benefices qui venoient à vacquer ; il commit pour en recevoir les Requeſtes Villequier, & deux ou trois autres Courtiſans, qui n'étoient nullement propres à la Commiſſion extraordinairement délicate dont on les chargeoit. Et de fait, on apperçut incontinent aprés qu'ils s'en acquittoient tout-à-fait mal, & qu'ils n'obligeoient que peu de gens, quoiqu'ils en mécontentaſſent un tres-grand nombre. Comme ils étoient tous adonnez à leurs plaiſirs, & qu'ils haïſſoient les affaires, ils negligeoient d'ordinaire, & oublioient quelquefois de parler au Roy pour ceux qui les en avoient priez. Ils avoient encore leurs attachemens & leurs creatures ; & quand on leur donnoit avis qu'il étoit mort un Officier ou un Beneficier d'importance, & qu'ils jugeoient que la Charge ou le Benefice vacant étoit à la bienſéance de leurs amis ; ils les demandoient pour ces amis, & non pas pour les perſonnes qui s'étoient adreſſez à eux. Il arrivoit delà que ceux qui avoient donné les premiers avis, ou merité d'être gratifiez, ne profitoient ny de leur diligence, ny de leurs ſervices : & cela parût tellement étrange, que les plus habiles Courtiſans, qui voyoient d'ailleurs les affaires d'extrême importance que le Roy avoit ſur les bras, étoient convaincus que Sa Majeſté ſe mettoit

elle-même hors d'état de les regler à ſon avantage. Ils conçurent là-deſſus une ſi mauvaiſe opinion de ſon regne, qu'ils penſerent ſerieuſement à leur propre ſûreté, & ſe bannirent volontairement de la Cour, comme du lieu le plus dangereux deſormais qu'il y eût dans le Royaume. La Chaſtre-Nançay commença, les d'Angennes, le Maréchal de Biron, & pluſieurs autres, partirent immediatement aprés pour le même ſujet; & leur exemple fut ſuivi d'autant plus volontiers, que l'on connoiſſoit leur prudence, & que l'on ne croyoit pas qu'ils ſe fuſſent retirez s'ils n'euſſent préveu quelque grand orage. 1574.

Henry ne fit pas ſemblant de remarquer leur abſence; & pour ſe donner de la reputation par la premiere affaire d'importance qui ſeroit agitée dans ſon Conſeil; il le tint extraordinairement; & il y appella les Princes, les Officiers de la Couronne, & preſque toute la principale Nobleſſe qui ſe trouvoit alors à Lyon. Il y propoſa ſi l'on feroit la Paix avec les Calviniſtes, ou ſi l'on continuëroit la guerre contre eux: ſi, ſuppoſé que l'on voulût s'accommoder avec eux, on leur laiſſeroit les Places de ſûreté que Charles neuf avoit conſenty qu'ils gardaſſent pour deux ans ſeulement, le terme étant expiré. On étoit ſi prévenu dans le Conſeil que la Reine mere vouloit la guerre: qu'elle obligeroit à quelque prix que ce fût le Roy à la déclarer; & qu'il étoit inutile de propoſer ou d'appuyer l'avis de la Paix, puiſqu'infailliblement il ne ſeroit pas ſuivi; ce qui obligea les Conſeillers d'Etat qui parlerent avant

1574. Paul de Foix, opiner pour la continuation de la guerre : Mais ce grand Homme ne pût ſouffrir qu'on luy imputât de s'être tû dans une occaſion où ſon ſilence ſeroit cauſe en partie des maux dont la France étoit menacée. Il prefera l'integrité de ſa conſcience & le ſalut de la Patrie à la haine de la Reine mere, qu'il ne manqueroit pas de s'attirer, en diſant ce qu'il penſoit ; & il parla avec autant de hardieſſe, que s'il eût harangué en Pologne d'où il venoit. Il ſoûtint que la Paix étoit abſolument neceſſaire ; & que ſi le Roy perdoit l'occaſion de la donner à ſon entrée dans le Royaume ; Sa Majeſté ſuccomberoit elle-même dans la querelle, & expoſeroit la France à la neceſſité de changer de forme de Gouvernement, ou de ſervir de proye aux Etrangers. Il parcourut en abregé les guerres Civiles precedentes : Il juſtifia que les Calviniſtes en les terminant avoient toûjours rendu leur condition meilleure, par les Articles qu'il avoit falu leur accorder, lorſque la Cour avoit manqué d'argent, ou de credit pour en trouver : Il le prouva invinciblement par les propres termes des Edits, où les cauſes des Traitez étoient inſinuées : Il préſuppoſa que ſi l'on recommençoit la guerre, elle ſeroit plus ſanglante ſans comparaiſon que n'avoient eſté les precedentes, à cauſe que le maſſacre de la ſaint Barthelemy avoit ôté la confiance aux mêmes Calviniſtes, & que les Proteſtans d'Allemagne prendroient pretexte de ce maſſacre pour les aſſiſter ouvertement : Il remontra que le Tréſor Royal étoit vuide, & qu'il ne ſeroit pas poſſible de le remplir durant le tumulte des Armes : Enfin, il conclut par cette ju-

dicieuſe remarque, que le Saint Siege n'étoit plus en état comme il avoit eſté juſques-là, de fournir de l'argent pour exterminer les Heretiques, à cauſe qu'il s'étoit épuiſé pour empêcher les Turcs de conquerir l'Iſle de Chypre; & qu'ainſi les Catholiques François ne pouvant oppoſer des Troupes Etrangeres à celles qûe le Prince de Condé levoit en Allemagne, ſeroient contraints de leur abandonner le pillage des plus riches Provinces du Royaume. 1574.

Il n'y eut aucun dans la Compagnie qui ne demeurât convaincu des raiſons de Paul de Foix: cependant aucun n'eut le loiſir de les approuver; parce que Villequier apprehendant qu'elles ne fuſſent ſuivies, parla immediatement aprés pour les détruire; & quoiqu'il n'y réüſsît point, ſa réponſe ne laiſſa pas d'avoir tout l'effet qu'il avoit pretendu, puiſque les Aſſiſtans étant perſuadez que le Roy & la Reine mere s'expliquoient par ſa bouche, aimerent mieux ſe taire, que de paſſer pour mauvais Courtiſans. Villequier ſoûtint que les Calviniſtes dans le temps qu'ils avoient eſté les plus puiſſans, en l'année mil cinq cens ſoixante-deux, s'étoient trouvez en ſi petit nombre, que pour un d'eux on avoit compté douze Catholiques dans le Royaume; & que les cauſes qui les avoient alors empêchez de ſuccomber ne ſubſiſtant plus; ce ne ſeroit qu'une même choſe au Roy, de leur déclarer la guerre, & de les vaincre: Que leur zele pour la nouvelle Religion étoit tellement refroidy, que dés la troiſiéme guerre Civile on leur avoit reproché qu'ils étoient autant de Demons, comme ils avoient eſté

1574. des Anges dans la premiere, & des hommes dans la ſeconde: Que leur dédain étoit paſſé dans cet excés, qu'ils refuſoient de ſervir dans l'Infanterie, & s'eſtimoient tous dignes de porter la Lance; & que cependant il n'y avoit qu'en Pologne où les Armées fuſſent toutes de Cavalerie: Qu'ils avoient ſi mal obeï à l'Amiral de Châtillon, quoïqu'ils euſſent d'ailleurs pour luy une veneration toute ſinguliere, qu'il s'étoit ſouvent plaint d'être le plus malheureux des Generaux d'Armée qui furent jamais, puiſqu'il avoit à commander de tels ſoldats: Que le Prince de Condé ne les avoit retenus ſous ſes Enſeignes, que par l'eſperance qu'il leur avoit donnée de changer la forme de l'Etat, & de les mettre en poſſeſſion des Charges & des biens des Catholiques: Que ſon fils n'étant pas aſſez accredité pour les attirer à luy ſous cette vaine idée, ils n'iroient pas le joindre; ou s'ils en avoient la hardieſſe, ils le quitteroient bien tôt: Que leur humeur n'étoit pas compatible avec celle des Allemans, qui ne s'étant enrôllez que pour piller, rançonneroient également les amis & les ennemis, & choqueroient irremiſſiblement les uns & les autres: Que le Roy pour profiter de la diſcorde, qui ſurviendroit infailliblement entre ſes Sujets Calviniſtes & les Troupes auxiliaires d'Allemagne à de Suiſſe engagées à les renforcer, n'auroit qu'à tenir prête une armée qui dépendît uniquement de luy, & qu'à s'approcher d'eux avec aſſez de précaution pour ne pouvoir être contraint de combattre malgré luy: Qu'aprés que les Proteſtans ſe ſeroient diviſez, Sa Majeſté verroit s'il ſeroit de ſon interêt de permettre

permettre aux Etrangers de retourner en Allemagne ; ou de les charger dans l'embarras où le butin les auroit mis, & que dans l'une ou l'autre de ces conjonctures, ſes Sujets rebelles ſeroient également reduits à ſa diſcretion. 1574.

La Reine mere applaudit à Villequier, & fut ſuivie par tant d'autres ; que l'on ne s'amuſa plus à compter les ſuffrages. Le Roy conclut à la guerre ; & la ſeule formalité qu'il luy plût d'obſerver, fut que les Huguenots ſeroient auparavant ſommez de rentrer dans l'obeïſſance où ils avoient vécu avant le regne de François ſecond, & de ne ſe plus diſtinguer en ce point d'avec les Catholiques. Cette ſommation leur fut faite dans le Poitou, dans la Saintonge, dans la Guyenne, & dans le Languedoc ; & ils répondirent par toutes ces Provinces, qu'ils ne s'étoient pas diſtinguez eux-mêmes d'avec les autres Sujets du Royaume : Que c'étoit la Cour qui l'avoit fait, en leur accordant des Edits qu'ils étoient reſolus de conſerver par quelque voye que ce fût, parce que leurs vies, leurs libertez, & leur ſalut y étoient attachez.

Le ſecond Conſeil extraordinaire qui fut tenu dans Lyon, ne regarda que les interêts du Duc de Savoye, & l'on y propoſa la reſtitution de Pignerole, de Savillan, & de la Perouſe, comme de trois Places qui ne ſervoient plus de rien à la France, puiſqu'elle ne penſoit plus à recouvrer le Duché de Milan, & qui luy étoient neamoins d'une ſi grande & ſi prodigieuſe dépenſe, à cauſe des Garniſons & des fortifications qu'il y faloit entretenir, que c'étoit là l'article le plus à charge de la dépenſe couchée ſur-

1574. l'Etat : Mais le Duc de Nevers qui en étoit Gouverneur, croyoit être obligé par honneur & par interêt à les garder. On a déja remarqué dans une autre occaſion, qu'il étoit frere puiſné du Duc de Mantouë, & que la guerre qu'il avoit cherchée en France luy avoit procuré un établiſſement aſſez conſiderable pour l'obliger à changer de Patrie. Il s'étoit attaché à ſervir l'aînée des trois Princeſſes de Nevers, dans le temps qu'aucun autre François ne s'étoit aviſé de la rechercher en mariage ; parce qu'elle avoit alors deux freres qui avoient des enfans ; & qu'il étoit ſans apparence qu'elle dût heriter des biens de ſa Maiſon : cependant ſes freres, & leurs enfans, étoient morts en moins de deux ans ; & ces accidens imprévûs l'avoient renduë le plus riche parti de la Chrétienté. Tous les Princes de l'Europe qui n'étoient pas mariez, l'avoient enſuite recherchée ; mais comme elle avoit encore plus d'eſprit que de beauté, quoiqu'elle fût tres-belle, elle avoit negligé ceux qui ne l'avoient demandée qu'à cauſe de ſon bien, pour ſe donner à celuy qui ne luy avoit fait l'amour que pour elle-même. De plus, le Duc de Nevers étoit le ſeul homme de ſa qualité qui eût le plus étudié, & ſe fût donné la peine d'apprendre à fond les divers interêts des Princes. Il étoit perſuadé que le Roy n'en avoit point de plus grand, aprés la conſervation de la Loy *Salique*, que de s'aſſurer du paſſage des Alpes, par le moyen des trois Places dont il étoit queſtion ; & que comme les Eſpagnols ne l'oſeroient irriter tant qu'il ſeroit en état de leur conteſter le Duché de Milan, qu'ils

avoient établi pour centre de leur Monarchie ; ils ne feroient plus de ſcrupule de le mépriſer, lorſqu'il ſe ſeroit mis luy-même en l'état qu'ils le fiſſent avec impunité. Enfin, il y avoit une haine entre les Maiſons de Savoye & de Mantouë, qui avoit toûjours duré depuis que les Chefs de l'une & de l'autre avoient eſté rivaux dans la recherche de l'Heritiere de Montferrat ; & que le Duc de Mantouë l'avoit emportée ſur le Duc de Savoye. 1574.

Le Duc de Nevers animé par les divers motifs que l'on vient d'abreger, & d'autant plus reſolu de ſoûtenir les veritables interêts de la Monarchie Françoiſe, que tous les François, ſans en excepter aucun, les abandonnoient, & que par conſequent il luy ſeroit plus glorieux de les appuyer, s'oppoſa de vive voix & par écrit à la reſtitution des trois Places.

Ses principales raiſons furent que Louïſe de Savoye, biſ-ayeule du Roy, étant ſortie du premier lit de Philippe Duc de Savoye, la Coûtume du Païs où elle étoit née luy avoit attribué les biens allodiaux de ſon pere, preferablement à Charles ſon frere, qui n'étoit que du ſecond lit : Que François premier, fils de Louïſe, n'avoit demandé ces biens qu'aprés avoir fait propoſer l'affaire à tous les Juriſconſultes de l'Europe, qui avoient déclaré ſon droit inconteſtable : Que ſon beau-frere avoit d'abord voulû luy rendre juſtice ; mais qu'il en avoit eſté empêché par Beatrix de Portugal ſa femme, Princeſſe la plus dévoüée * aux Eſpagnols qui fut jamais : Que François contraint de recourir aux armes, s'étoit

* Elle étoit ſœur de la femme de Charles-Quint.

1574. saisi de toute la Savoye, & même de tout le Piémont, excepté Verceil & Nice ; & que Charles trois Duc de Savoye, & la Ducheſſe Beatrix, avoient achevé leurs vies dans la poſture de Princes dépouïllez : Que Philibert Emanuël, leur fils unique, n'avoit pas eſté plus heureux juſqu'à la Bataille de ſaint Quentin, que le Connêtable de Montmorency perdit par ſa faute ; & où il demeura priſonnier : Que Henry ſecond pour obliger les Eſpagnols à mettre en liberté ce Connétable, avoit fait avec eux la Paix honteuſe de Cateau-Cambreſis ; & que cependant il y étoit dit en termes exprés, que le Roy de France & le Duc de Savoye conviendroient d'Arbitres, qui prononceroient dans un temps limité ſur les ptetentions de l'ayeule paternelle de Henry ſecond ; & qu'en attendant les François retiendroient les principales Places du Piémont, avec leurs banlieuës : Que cela s'étoit executé de bonne foy juſqu'à Catherine de Medicis, qui ayant beſoin des Troupes deſtinées à la garde de Turin, & des autres Villes du Piémont reſtées à la France. Et voulant obliger la Ducheſſe de Savoye ſa belle-ſœur, avec laquelle elle avoit toûjours vécu dans une étroite liaiſon, avoit contre l'avis du Conſeil d'Etat rendu au Duc de Savoye toutes ces Villes ; excepté les trois dont il s'agiſſoit maintenant, qu'elle avoit gardées pour deux raiſons : l'une, qu'elle en avoit beſoin pour continuër ſes intelligences dans l'Italie ; l'autre, que ſi elle eût fait à la France un ſi grand préjudice tout d'un coup, les Catholiques qui la maintenoient ne l'auroient pas moins haïe que les

Calviniſtes. Enfin, le Duc de Nevers prévenoit l'objection qu'on luy eût pû faire, que les François en rendant les trois Places ne ſe banniroient pas tout-à-fait d'Italie, puiſqu'ils y tiendroient encore le Marquiſat de Saluſſes, où il y en avoit deux tres-fortes, Carmagnole & Revel. Il ſoûtenoit que ce Marquiſat ne pouvoit être conſervé à la France que par le moyen des trois Places dont il s'agiſſoit; & qu'aprés que le Duc de Savoye les auroit recouvrées, il dépendroit uniquement de luy de renvoyer les François delà les Alpes: Qu'il environneroit alors le Marquiſat preſque de tous côtez; & que bien loin de diminuër la dépenſe du Tréſor Royal, on l'augmenteroit de beaucoup, puiſqu'il n'y auroit rien de ſi neceſſaire que de doubler les Garniſons des lieux, qui étoient tous les jours à la veille d'être ſurpris par un voiſin puiſſamment établi aux environs, comme ſeroit le Duc de Savoye. 1574.

Le Duc de Nevers eut la liberté de dire tout ce qu'il voulût; & la ſatisfaction que l'Ecrit qu'il preſenta pour appuyer ſa Harangue, quoique tres-ample, fut lû en preſence de Henry trois: Mais la reſtitution des trois Places n'en fut pas moins reſoluë, & Sa Majeſté luy donna de ſa propre bouche l'ordre de les évacuër. Il en devoit demeurer là, puiſque tout le monde luy rendoit la juſtice de croire qu'il avoit ſatisfait à ſa conſcience & à ſon honneur; mais il eut recours à d'autres précautions qui luy attirerent l'averſion de la Cour, & l'empêcherent long-temps de rentrer dans le Conſeil d'Etat. Il s'obſtina à ſolliciter que l'ordre qu'il recevoit de la bouche du Roy, fut

1574. encore écrit de la propre main de Sa Majeſté : Que la Reine mere, les Princes du Sang, & les Officiers de la Couronne le ſignaſſent : Qu'il fût enregiſtré dans les Parlemens enſuite de l'Ecrit qu'il avoit fait pour s'en diſpenſer, & que les principales Villes du Royaume l'inſeraſſent dans leurs Archives. On luy accorda preſque tout cela, mais ce ne fut pas ſans luy reprocher qu'il affectoit de ſe ſignaler aux dépens de ſon Maître, & qu'il devoit imiter le Maréchal de Briſſac, qui s'étoit contenté en cas ſemblable de redoubler ſes tres-humbles remontrances, & de demander qu'on luy envoyât un Succeſſeur.

Quoique la Cour parût entierement occupée à ſatisfaire le Duc de Savoye par l'évacuation de Pignerole, de la Perouſe & de Savillan, elle n'étoit pas moins agitée à Lyon par les intrigues du dedans que par les affaires du dehors, & il ſembloit que Henry trois perdît chaque jour quelqu'une des belles qualitez qu'on avoit auparavant admirées en luy. Sa paſſion dominante avoit eſté juſques-là de regner par luy-même, & il avoit dans cette veuë fait une particuliere étude de Tacite & de Machiavel : cependant, il déclara à la Reine qu'il luy laiſſoit autant d'autorité dans les Conſeils d'Etat, qu'elle en avoit eu ſous le regne precedent, c'eſt-à-dire, qu'il ſe mit d'abord, & volontairement, en tutelle : Il ne parut en public que le plus rarement qu'il luy fut poſſible ; & il demeura dans ſon antichambre à parler d'amour & de bagatelles avec les filles de la Reine, ou dans ſon ca-

binet à s'entretenir avec ſes Favoris. Ceux-cy qui n'oſoient croire que Henry perſiſtât dans l'humeur où il étoit, s'aſſujettirent au commencement à rendre compte de toutes ſes penſées à la Reine mere ; & cette Princeſſe fut perſuadée qu'ils continuëroient dans cette dépendance à l'exemple du Maréchal de Retz, qui nonobſtant qu'elle n'eût rien contribué à ſa faveur, ne s'étoit jamais diſpenſé de la voir une fois par jour, & de luy faire le détail des actions, & même des paroles de Charles neuf. Mais elle eut bien-tôt lieu de ſe deſabuſer, parce que Villequier, du Gua, & les autres Favoris de Henry, reconnurent que c'étoit tout de bon que leur Maître s'alloit abandonner à la moleſſe, & prévirent que s'ils perſiſtoient dans la dépendance de la Reine mere, leur avancement ne ſeroit que mediocre. Au lieu que s'ils s'en affranchiſſoient, ils partageroient entre eux, ou diſtribuëroient à leurs amis toutes les graces de la Cour ; & il n'en falut pas davantage pour les obliger à ſecouër le joug de cette Princeſſe. Ils ne permirent preſque plus à perſonne d'aborder le Roy, & ils ne ſouffrirent qu'on luy parlât que par leur bouche, ny qu'on luy preſentât des Requêtes que par leurs mains. Ils luy firent accroire que ſes Predeceſſeurs avoient ravalé la Majeſté Royale, en ſe montrant à trop de gens : Que leurs Sujets étoient devenus ainſi leurs Compagnons : Que cet excés de familiarité avoit dégeneré en mépris, premierement de leurs Perſonnes, & enſuite de leur Puiſſance ; & que ç'avoit eſté là l'origine de toutes les guerres Civiles dont la France avoit eſté travaillée 1574.

1574. depuis l'établiſſement de ſa Monarchie.

Henry perſuadé de ces flateries, établit de nouvelles formes de grandeur plus capables de luy attirer la haine que le reſpect de ſes Sujets & des Etrangers. Il fit mettre des baluſtres autour de ſa table; & il ne ſortit de ſon Palais que tres-rarement. Encore étoit-il enfermé dans une Litiere, s'il alloit par terre; ou dans une Barque, s'il aimoit mieux qu'on le promenât ſur la riviere de Saone. Cette Barque étoit dorée & enrichie de pierreries, qui faiſoient un aſſez bel effet lorſque le Soleil donnoit deſſus: mais les ſpectateurs auroient mieux aimé voir ſon viſage qu'il leur cachoit à deſſein.

Il fruſtra de cette ſorte l'attente du prodigieux nombre des perſonnes de qualité accouruës de toutes parts pour ſaluër Sa Majeſté, & des Députez des Parlemens & des Communautez des Provinces envoyez pour recevoir ſes ordres. Les uns & les autres ſe preſentoient inutilement à la porte de ſa chambre: les affaires que les Rois ſes Predeceſſeurs avoient accoûtumé d'expedier ſur le champ, & de vive voix, s'augmentoient de ſorte par leur multitude, que les Miniſtres auſquels elles étoient renvoyées ne ſçavoient par où commencer à les vuider; & les querelles qui d'abord auroient pû être terminées par un ſeul mot ſorti à propos de la bouche du Roy, devenoient irreconciliables en vieilliſſant. Pour comble de chagrin, on ne fut pas long-temps ſans apprendre certainement que Henry paſſoit les heures qu'il auroit dû employer aux beſoins de ſes Sujets, à raiſonner avec trois ou quatre de ſes Mignons; c'eſt ainſi que l'on nommoit les Favoris, ſur

la

la nouvelle mode, qui étoit de découper les habits & ſur ce que l'on y pouvoit ajoûter, diminuër, ou changer. De plus, au lieu que les grands Seigneurs avoient autrefois la commodité de preſenter au Roy les Requêtes de leurs Vaſſaux, & de ſe rendre par là plus conſiderables à leur égard; ils n'avoient plus le moyen de preſenter les leurs propres; & le chagrin qu'ils en concevoient étoit d'autant plus grand, que d'un côté ils perdoient leur credit, & d'un autre côté ils n'étoient pas aſſurez que ceux des Mignons auſquels ils s'adreſſoient leur rendiſſent office auprés de Sa Majeſté. Tous les Gouvernemens, & même toutes les Charges, ſans en excepter les principales, étoient deſtinées pour ces Mignons, & pour leurs amis: ils les obtenoient infailliblement à meſure qu'elles vaquoient; & lorſqu'elles ne vaquoient pas aſſez-tôt à leur gré, ils en offroient un prix exceſſif à ceux qui les poſſedoiét, afin de les obliger à s'en démettre en leur faveur, & Henry ne manquoit jamais de payer cette ſomme. C'étoit là ce qui contribuoit le plus à épuiſer ſon Tréſor, & les gens de bien y trouvoient tout-à-fait à redire: car outre que la principale Nobleſſe revétuë des Charges & des Gouvernemens étoit ſi generalement excitée à s'en défaire par la grandeur du gain, qu'il n'y eut que le ſeul Damville qui reſiſtât à cette tentation; On ſappoit un des fondemens de la Monarchie Françoiſe, puiſqu'il n'y avoit plus de récompenſe pour la vertu ny pour le merite. Delà vint que la Cour fut bien-tôt changée en une affreuſe ſolitude, quoiqu'elle eût eſté la plus groſſe à l'arrivée de Henry dans Lyon, qu'on l'eût veuë depuis pluſieurs ſiecles. 1574.

1574. Auſſi-tôt que les Mignons furent arrivez par cette voye à la fin qu'ils s'étoient propoſée ; ils renverſerent preſque tout ce qui reſtoit en France de l'ancienne forme du Gouvernement. Ils commencerent par les Finances, dans la ſeule veuë de remplir plûtôt, & plus facilement leurs bourſes ; & ils introduiſirent ce qu'on appelloit les Acquits des deniers contens, pendant qu'ils amuſoient Henry à faire de nouveaux Reglemens, qui regardoient les perſonnes dignes d'entrer dans ſa chambre & dans ſon cabinet, ceux qui ſeroient employez au ſervice de ſa bouche, & à d'autres ſemblables fonctions. Ces Réglemens furent en ſi grand nombre, qu'il y en a un volume entier à la Bibliotheque du Roy ; mais le plus important d'entre eux eut le malheur de n'être pas long-temps obſervé. Sa Majeſté s'étoit engagée à donner audience tous les jours immediatement aprés ſon dîner à quiconque la demanderoit : cependant Elle ſe retrancha à ne la donner premierement que trois jours par ſemaine, & durant une heure chaque jour ; enſuite à deux jours ſeulement, & enfin à un jour, & durant une demie heure.

La Reine-mere n'étoit pas moins attachée que les Mignons à ſes veritables interêts ; & comme la plus grande oppoſition qu'elle avoit trouvée à s'emparer du Gouvernement de l'Etat, & à s'y maintenir, eſtoit venuë de la part des Princes du Sang, elle avoit conceu pour eux tant d'averſion, qu'elle avoit beſoin de toute ſon adreſſe pour la diſſimuler. Encore ne la cachoit-elle pas ſi bien dans les entretiens ſecrets qu'elle avoit avec les Evêques Morvilliers d'Orleans, & Monluc de Valence ; & avec

l'Abbé d'Elbéne, qu'il ne luy échapât quelquefois de loüer l'apophtegme d'Iſabelle Reine de Caſtille, qui portoit envie à la felicité des Rois qui n'avoient point de parens. La Reine-mere apprehendoit ſur toutes choſes la fin de la guerre Civile, parce qu'elle eſtoit prevenuë de l'opinion que les mignons du Roy ſon fils ne permettroient plus alors qu'on luy donnât aucune part dans les affaires. Il luy paroiſſoit de trop dangereuſe conſequence que le Duc de Montpenſier & le Prince Dauphin ſon fils commandaſſent en même temps deux Armées; le premier dans le Poitou, & le ſecond dans le Vivarets, parce que ny l'un ny l'autre n'étoit d'humeur à executer les ordres qu'il luy plairoit de leur envoyer lorſqu'ils les jugeroient contraires au bien de l'Etat, & ſur tout elle ne pouvoit s'accommoder de la diligence ny de la fidelité du Prince Dauphin. Elle penſa donc à luy donner un Succeſſeur en la perſonne de Roger Saular de Bellegarde, qui par ſa valeur & par ſes intrigues s'étoit élevé à la dignité de Maréchal de France. Il n'y avoit point d'homme dans le Royaume mieux fait que luy, ni qui eût mieux les armes à la main. Il étoit agreable dans l'entretien; & la fecondité de ſon eſprit étoit admirée, en ce qu'il fourniſſoit toûjours ſans peine à la converſation. On remarquoit en luy auſſi-tôt qu'il étoit armé, toute la fierté des gens de Guerre les plus déterminez; & dés qu'il avoit poſé les armes, il devenoit le plus civil des hommes, ſans en excepter les plus raffinez Courtiſans. Il eſtoit preſque le ſeul Gentilhomme de ſa Profeſſion qui eût bien étudié: & 1574.

1574. comme il ne ſe ſervoit de ſa ſcience que dans les rencontres où il étoit abſolument neceſſaire qu'il en donnât des marques, on l'en eſtimoit davantage, bien loin de l'en haïr ou de l'en mépriſer. Il n'avoit d'abord eſté recommandable que par ſa nobleſſe, & parce qu'il étoit fils de la ſœur du Maréchal de Termes : Mais enſuite ce Maréchal aprés l'avoir fait paſſer par tous les degrez militaires, luy avoit donné la Lieutenance de ſa Compagnie d'hommes d'Armes. Bellegarde avoit conſervé cette Charge juſqu'à la mort de ſon oncle, & s'étoit immediatement aprés offert au Maréchal de Retz pour en exercer une ſemblable dans ſa Compagnie ; dequoy ce Maréchal luy avoit ſçeu ſi bon gré, qu'il l'avoit introduit à la Cour, & dans les bonnes graces du Roy Charles neuf. Il s'y étoit maintenu juſqu'à l'élection de Henry trois à la Royauté de Pologne, qui l'avoit engagé dans une fâcheuſe conteſtation avec un des Favoris de ce Prince. Les Ambaſſadeurs que les Polonois luy avoient envoyé, demanderent un ſecours de quelque Infanterie Françoiſe dont ils avoient beſoin, pour recouvrer quelques Places du grand Duché de Lithuanie, que les Moſcovites avoient ſurpriſes. Charles neuf accorda volontiers cette Infanterie, & les Courtiſans de France qui s'étoient ſignalez dans les Armées en briguerent le Commandement. Bellegarde étoit de ce nombre : mais il y avoit trouvé une oppoſition, que tout le credit du Maréchal de Retz n'avoit pû ſurmonter. Le fameux Dugua, dont il ſera parlé dans cette Hiſtoire, étoit devenu ſon Concurrent : & comme le même Dugua étoit mignon du nouveau Roy de Pologne, qui ne

ſollicitoit pas pour luy avec moins d'empreſſement, que le Maréchal de Retz pour Bellegarde ; il étoit arrivé de là que le Roy Charles neuf ne voulant choquer ny le Roy de Pologne ſon frere, ny le Maréchal de Retz ſon Favory, s'étoit abſtenu de donner un Chef aux Fantaſſins deſtinez pour la Pologne, & leur avoit ordonné d'obeïr au grand Maréchal de ce Royaume. 1574.

Bellegarde ne laiſſa pas neamoins de ſuivre le Roy de Pologne, quand Sa Majeſté alla prendre poſſeſſion de cette Couronne : mais ſoit qu'il y eût eſté excité par la ſeule curioſité, ou que le Maréchal de Retz l'eût rappellé, il fut des premiers à s'en retourner en France. Il s'arrêta pourtant dans le Piémont, où il s'étoit preſque établi par une occaſion qu'il eſt à propos d'expliquer icy, parce qu'elle contribuëra beaucoup à l'intelligence d'un des principaux évenemens du Regne de Henry trois, qui eſt la ſurpriſe du Marquiſat de Saluſſes. Le Maréchal de Termes avoit eu la foibleſſe, quoiqu'il eût paſſé toute ſa vie pour un des plus ſages Gentilshommes François, de devenir amoureux dans un âge fort avancé, de la plus belle Demoiſelle du Languedoc, qui n'ayant point de bien, & n'étant fille que d'un ſimple Gentilhomme, fut ravie d'épouſer un Officier de la Couronne. Elle ne demeura pas long-temps mariée, & l'on adjoûte que Bellegarde l'aima preſqu'auſſi-tôt qu'elle fut ſa tante. Il cacha pourtant ſa paſſion pendant la vie de ſon oncle : mais à peine luy eut-il rendu les derniers devoirs, qu'il enleva ſa veuve, & la conduiſit en

1574. Piémont, où le Duc de Savoye luy donna retraite, à condition qu'il l'épouſeroit. La Diſpenſe en fut ſollicitée à Rome, où l'on differa long-temps de l'accorder, ſoit que le Pape n'eût aucune intention de favoriſer Bellegarde, ou que Sa Sainteté pretendit laſſer ſa patience. Mais enfin le credit du Duc de Savoye fut ſi grand, que l'on expedia la Diſpenſe en bonne forme. Il eſt vray que ce mariage ne fut point heureux, & que les deux Epoux qui s'étoient auparavant aimez avec une paſſion reciproque, commencerent immediatement aprés à ſe haïr, de ſorte qu'ils ne verifierent que trop par leur exemple, qu'on ne viole point impunément les Canons de l'Egliſe.

Bellegarde demeura à la Cour de Savoye juſqu'à la mort de Charles neuf, qui luy fit naître l'eſperance d'augmenter ſa fortune. Il connoiſſoit aſſez le genie de Henry trois, pour le ſervir à ſa mode; & ce fut dans cette unique veuë qu'il viſita les Princes d'Italie, pour leur perſuader de recevoir Sa Majeſté avec toute la magnificence poſſible, quand elle paſſeroit ſur leurs Etats: ce qu'il obtint avec d'autant plus de facilité, qu'ils ſe piquoient déja tous de cet honneur, & qu'ils n'avoient garde de perdre une ſi belle occaſion qui ne s'étoit point offerte depuis pluſieurs ſiecles, & qui ne ſe preſenteroit peut-être jamais. Il prit enſuite la poſte & alla au devant de Sa Majeſté juſques dans la Carinthie, où ne la trouvant point accompagnée de ceux qui avoient le plus de credit auprés d'Elle; il s'inſinua dans la faveur en un point, qui depuis leur donna de l'ombrage. Et de fait, il tira d'Elle un Brevet de Maréchal de Fran-

ce, & de ſi grands bienfaits, que d'un des plus pau- 1574.
vres Gentilhommes de Guyenne qu'il avoit eſté juſques là, il devint le plus riche. Mais encore qu'il eût de plus belles qualitez pour ſe maintenir dans les bonnes graces de ſon Maître que tous ſes autres Mignons enſemble, il avoit pourtant un défaut dont ils ſe prévalurent avec tant d'adreſſe, qu'ils obtinrent bien-tôt ſa diſgrace. Il étoit fier au delà de l'imagination, & ce n'étoit qu'à l'égard de Henry qu'il ſe faiſoit une extrême violence pour ſe contraindre. Dugua, que Sa Majeſté avoit envoyé aux Princes dont elle devoit traverſer les Etats, pour concerter avec eux les manieres avec leſquelles elle y ſeroit receuë, ne fut pas plûtôt de retour auprés d'elle, qu'il entreprit d'éloigner Bellegarde, & en vint à bout dés le ſoir de ſon arrivée : car le lendemain Bellegarde s'étant preſenté à la porte du cabinet de Henry, elle luy fut refuſée. Bellegarde demeura quelque-temps interdit, & il luy échapa enſuite de proferer d'un ton aſſez haut ces propres termes, dans la même contenance que s'il ſe fût réveillé d'un profond ſommeil: *Ha ! je vois bien maintenant que mon bonheur n'étoit qu'un ſonge.* Dugua qui l'avoit ſupplanté profita de ſa diſgrace, & Henry le pourveut, ou pour mieux dire, rétablit en ſa faveur une Charge qui fut la principale cauſe de ſa mort, comme l'on verra dans la ſuite de cet Ouvrage. On a remarqué dans l'Hiſtoire de Charles neuf, que ce Prince avoit cómencé à former le Regiment des Gardes, & qu'il en avoit fait Meſtre de Camp le Capitaine Charry, dont le Maréchal de Monluc parle ſi avantageuſement dans ſes Commentaires. Charry

1574. ne voulut point obeïr à d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Françoiſe; & d'Andelot pour s'en vanger obligea Chatelier Portault, dont Charry avoit tué en duel le frere, à le maſſacrer. La Cour trouva cet attentat ſi hardi & ſi atroce, qu'elle ne jugea plus à propos de donner un Meſtre de Camp au Regiment des Gardes: & de plus, elle reduiſit ce Regiment à trois Compagnies, au lieu qu'il y en avoit eu quatre au temps de ſon inſtitution. Mais Henry n'ayant pas à craindre d'Andelot qui ne vivoit plus, & ne connoiſſant que trop les cauſes qu'il avoit données aux Calviniſtes François d'attenter à ſa perſonne toutes les fois qu'ils en trouveroient l'occaſion, augmenta le Regiment des Gardes juſqu'à dix Compagnies, & mit Dugua à leur tête en qualité de Meſtre de Camp; le Roy immediatement aprés ordonna que l'on aſſiegeât le Pouſſin & Privas. Le Prince Dauphin fit ſommer ces deux Places; & la Terride qui s'étoit enfermé dans la premiere, & avoit mis une forte Garniſon dans la ſeconde, répondit que ces deux Places étoient abſolument neceſſaires aux Calviniſtes pour la conſervation de leurs vies, & des Edits de pacification; & qu'il eſperoit que par la même raiſon que Charles neuf avoit conſenty qu'ils s'en aſſuraſſent, Henry trois leur permettroit de les garder juſqu'à ce que le temps eût ralenty les juſtes défiances que la ſaint Barthelemy avoit excitées dans les eſprits. La réponſe de la Terride choqua le Roy, qui s'étoit imaginé que l'on auroit d'autant plus d'égard aux deux premieres de ſes demandes, que le Pouſſin & Privas n'étoient conſiderables, ny par

par leur ſituation, ny par leurs ramparts. Le Prince Dauphin les aſſiegea ſucceſſivement, & trouva dans l'une & dans l'autre une égale reſiſtance. Ceux du Pouſſin ne ſe contenterent pas de ſoûtenir les furieux aſſauts qu'on leur donna. Ils firent de plus des ſorties, qui déconcerterent plus d'une fois les attaques des Aſſiegeans : mais pour n'avoir pas détruit une maiſon trop proche de leurs murailles, qui leur ôtoit la veuë de ce qui ſe paſſoit de ce côté là, ils furent emportez par eſcalade & ſaccagez. 1574.

Privas ſe défendit plus heureuſement, & ne manqua d'aucune des neceſſitez de la vie, quoiqu'il s'y fût jetté un tres-grand nombre de bouches inutiles. Le Prince Dauphin ne negligea rien pour en hâter la priſe : mais il perdit tant de perſonnes de marque ; & d'ailleurs ſon armée qui n'étoit pas exactement payée, diminua de ſorte au commencement de l'hyver, que la Cour conſentit que pour en ſauver le reſte il levât le Siege.

La diſgrace de Bellegarde ne fut pas longue, & on le rétablît bien-tôt à la Cour, par le moyen qu'il avoit le moins eſperé. La Reine mere auroit eſté blâmée de tout le monde, ſi elle eût ſupplanté le Prince Dauphin ſans mettre en ſa place un Officier de guerre, de qui la valeur & l'experience ſuppléaſſent au credit que la qualité de Prince du Sang, & les autres du Prince Dauphin luy avoient acquis dans l'armée, & Bellegarde paroiſſoit à cette Princeſſe l'homme qu'il luy faloit : De plus, il étoit intime amy de Damville ; & le meilleur expedient qu'il y avoit à prendre pour les deſunir, conſiſtoit à donner le Ge-

1574. neralat de l'armée Catholique à Bellegarde, puiſque l'un & l'autre ſe trouvant alors dans des partis contraires, ſe brouïlleroient infailliblement, & ſeconderoient alors l'intention qu'avoit cette Princeſſe de continuer la guerre Civile. S'ils ne laiſſoient pas de vivre en bonne intelligence, la Reine mere y trouveroit encore ſon compte, puiſque Damville ſe rendroit ſuſpect aux Calviniſtes, qui ne l'aſſiſtant plus avec toute l'ardeur qu'ils avoient accoûtumé, faciliteroient d'autant à la Cour les moyens de luy ôter le Gouvernement du Languedoc. Bellegarde accepta avec peine la Commiſſion qu'on luy donnoit, & le Roy partit pour Avignon, afin d'obſerver de plus prés les principales forces du Calviniſme. Il y vécut d'une maniere tout-à-fait éloignée de celle de ſes Predeceſſeurs : car il ſe perſuada que l'amitié du Pape & du Roy d'Eſpagne luy étoit abſolument neceſſaire pour ſe maintenir ; & que ſi les Calviniſtes venoient à ſçavoir qu'il fût mal avec l'une ou l'autre de ces deux Puiſſances, ils executeroient le deſſein de former une République au milieu de la France, qu'ils avoient en vain eſſayé d'accomplir durant tout le regne de Charles neuf ſon Predeceſſeur. Il connoiſſoit les Italiens, dont la pluſpart du Sacré College étoit compoſé, diſpoſez à déferer beaucoup aux démonſtrations exterieures de Religion ; & ſur tout à celles que de nouveaux uſages venoient d'introduire : & la principale de celles cy conſiſtoit dans la Confrairie des Penitens.

Pour mieux entendre ce qui ſuit ; il eſt neceſſaire de ſçavoir qu'en mil deux cens trente-trois toute l'Italie fut affligée de peſte, de famine, de dé-

bordemens d'eaux, d'exceſſives froidures, & de grands tremblemens de terre; & que pour appaiſer la colere de Dieu, les Jacobins & les Cordeliers qui vivoient alors, redoublerent leurs efforts pour preſcher la Penitence: ils exciterent le peuple à faire de continuelles Proceſſions par les champs, avec des cierges allumez & des branches d'Olivier: mais cette ferveur ſe ralentit auſſi-tôt que le danger eut ceſſé; & ce ne fut que vingt-trois ans aprés qu'un Hermite de Perouſe qui paſſoit pour Saint, imita le Prophete Jonas, & courut par les ruës de cette Ville, en la menaçant d'une entiere & prochaine deſolation, ſi elle ne ſe convertiſſoit ſincerement à Dieu, & ſi elle n'en donnoit des marques par une publique expiation de ſes crimes. Ceux qui entendirent l'Hermite furent ſi touchez de ſes exhortations, qu'ils renouvellerent les Proceſſions dont on a parlé; & ils y ajoûterent, pour ſuivre l'exemple des Hebreux, lorſqu'ils étoient en grand deüil, la ceremonie de ſe revétir & couvrir de ſacs de toile, & de ſe fouëter par les ruës. Ces exercices de Penitence furent bientôt pratiquez dans toute l'Italie, & même dans la pluſpart des Païs de la Chrétienté: mais tous les Souverains de ce Païs ne les approuverent pas. Il y en eut qui les condamnerent comme des moyens capables d'exciter, de fomenter, & d'accroître les ſeditions; & le Saint Siege pour ne choquer ny les uns ny les autres, ſe contenta de les tolerer. Et de fait, il arrivà de même de cette Penitence que des precedentes, & elle fut diſcontinuée juſqu'en mil trois cens quarante qu'elle recommença dans la

1574.

1574. Hongrie, à l'occaſion de la peſte, dont ce Royaume étoit affligé. On ne voyoit par tout que de groſſes troupes d'hommes & de femmes nuds juſqu'à la ceinture, qui crioient d'une maniere lamentable, qui ſe fouëttoient juſqu'au ſang, & qui couroient de Ville en Ville & de Province en Province, pour exciter les autres Peuples à les imiter. Ils s'épandirent encore une fois par toute la Chrétienté; mais ils ne demeurerent pas long-temps ſans donner à connoître de quel eſprit ils étoient animez. Ils receurent dans leurs Troupes des hommes tres-pernicieux, qui leur inſpirerent des hereſies, & les accoûtumerent enſuite à commettre les plus deteſtables crimes. Les Souverains des lieux où ils ſe trouvoient en plus grand nombre les apprehenderent, & preſſerent la Cour de Rome de les ſupprimer, comme autant de gens qui ne tendoient qu'à introduire l'Anarchie dans la Chrétienté, aprés en avoir banny la veritable Religion. Le celebre Chancelier de l'Univerſité de Paris, Jean Gerſon, écrivit un Livre contre eux avec plus de zele que d'élegance; & le Pape, dont ils travailloient à diminuër l'autorité, les condamna comme Heretiques. Mais il auroit eſté trop dangereux & trop difficile tout enſemble, de retrancher entierement un uſage qui contenoit beaucoup d'actions de la pieté la plus ſolide, quoiqu'il s'y fût gliſſé de grands abus; & le S. Siege jugea plus à propos de reformer les Compagnies des Penitens, que de les abolir. Il les reduiſit à des Confrairies d'hommes vertueux, preſque tous Seculiers, qui s'aſſembleroient dans les Egliſes,

pour y pratiquer ſans être veus, des actions de penitence; & ces Confrairies ont toûjours ſubſiſté depuis dans l'Italie. Il y a de l'apparence qu'elles paſſerent à Avignon dés le temps que les Papes y établirent leur ſéjour: & de fait, il y en avoit trois dans cette Ville, quand Henry l'honora de ſa preſence. On ne les diſtinguoit que par les couleurs, qui étoient la blanche, la noire & la bleuë, & Sa Majeſté s'enrôla dans la Confrairie des Penitens blancs. Elle aſſiſtoit ſouvent à leurs Proceſſions revétuë d'un ſac de toile, & le viſage couvert comme les autres Confreres. Le Roy ne fut pas ſeulement imité par les Courtiſans, qui n'avoient intention que de luy plaire; mais de plus, la Reine Catherine de Medicis à ſon exemple, ſe mêla parmy les Penitens noirs: & le Cardinal de Lorraine, en qualité de principal Eccleſiaſtique de la Cour, crût ne pas devoir negliger cette Ceremonie, & y aſſiſta à la tête des bleus, ſans prendre garde qu'il étoit ſujet aux maux de tête, & que le ſerain luy étoit tout-à-fait contraire. Il ſe trouva mal dans une de ces Proceſſions; & pourtant il n'oſa ſe plaindre, de peur de troubler la ceremonie. Ses douleurs redoublerent auſſi-tôt qu'il fut de retour dans le logis qu'on luy avoit marqué, & il perdit bien-tôt l'uſage de la raiſon pour ne le plus recouvrer. Les extravagances qui luy échaperent durant ſon mal, furent recüeillies avec plus d'exactitude, que ce qu'il avoit dit de meilleur durant ſon bon ſens; & il eſt ſurprenant qu'il ſe ſoit trouvé des Auteurs aſſez peu judicieux, pour luy faire là deſſus ſon procés. Il mourut ſans avoir receu 1574.

1574. les Sacremens ; & autant que les Catholiques le regreterent, les Calviniſtes ſe réjoüirent de ne l'avoir plus à craindre, parce qu'ils l'avoient toûjours compté depuis la mort du ſecond Duc de Guiſe ſon frere aîné, pour leur plus dangereux ennemy.

On publia deux cauſes de ſa mort également ridicules. On écrivit contre l'Abbé de Clugny ſon frere naturel, une ſatyre, dans laquelle on ſoûtenoit qu'il l'avoit fait empoiſonner par le fameux ſcelerat qui ſe faiſoit nommer ſaint Barthelemy ; & pluſieurs perſonnes des deux partis ne laiſſerent pas de le croire, quoiqu'il n'y eût aucune apparence dans cette calomnie, & que l'Abbé de Clugny eût toûjours vécu en parfaite intelligence avec le Cardinal de Lorraine : Qu'il luy fût redevable des Benefices qu'il poſſedoit, & que perſonne ne perdît tant que luy à ſa mort. On publia que le poiſon avoit eſté donné en deux manieres : l'une, par un flambeau allumé que l'on avoit approché de ſes narines, en feignant de le mieux éclairer ; & l'on ſe fonda ſur ce qu'il ſe plaignit alors, & quelquefois depuis, que la ſenteur de ce flambeau luy avoit fait mal à la tête. L'autre maniere fut par une bourſe remplie de pieces d'or envenimées ; de ſorte que le poiſon ſe communiquoit par leur ſeul attouchement. D'autres Relations portent, que ce Cardinal trouva ſur ſa table au retour de la Proceſſion, une Lettre que les Catholiques zelés luy écrivoient de Paris, pour l'accuſer de negligence, puiſqu'il ſouffroit que le nouveau Roy ſuivît la conduite que la Reine mere avoit obſervée durant tout le regne de Charles neuf,

& qu'il ne vouloit pas accabler entierement le parti Calviniſte, de crainte que le parti contraire n'en tirât trop d'avantage. Ils concluoient en menaçant, que ſi le Cardinal de Lorraine n'inſpiroit à la Cour de plus vigoureuſes reſolutions, ceux de l'ancienne Religion penſeroient ſerieuſement à leurs affaires, & prendroient un autre Conſeil que celuy du Cardinal de Lorraine, & un autre Chef que le Duc de Guiſe ſon neveu. On pretend que la lecture de cette Lettre altera la ſanté de ce Cardinal, juſqu'à luy donner la fiévre chaude; parce que d'un côté ſi l'effet répondoit à la menace des Catholiques zelés, la Maiſon de Guiſe perdroit ce qui la rendoit plus conſiderable, & le Cardinal de Lorraine l'apprehendoit plus que la mort. D'un autre côté, il n'avoit plus de credit à la Cour, & il n'oſoit s'en plaindre, à cauſe que la Reine mere n'étoit pas plus en faveur que luy. Il n'y avoit que Villequier & ſes amis qui fuſſent écoutez; & la déferance du Roy pour leurs avis étoit entiere, depuis qu'ils avoient ſçu luy donner de la défiance pour ceux qui n'étoient pas de leur cabale. 1574.

Mais cette pretenduë Lettre étoit un conte fait à plaiſir; & les Catholiques ſçavoient ſi-bien que le Roy n'avoit pas de diſpoſition à pouſſer trop loin le Calviniſme, qu'ils penſoient déja à l'y contraindre par les voyes dont on parlera bien-tôt : outre qu'ils n'avoient garde de quitter leur Conſeil & leur Chef dans la conjoncture preſente, puiſqu'il leur auroit falu pour cela ſe jetter entre les bras de Villequier, qu'ils ſoupçonnoient de n'avoir point de Re-

1574. ligion. Il eſt plus difficile de déterminer dans quels ſentimens étoit la Reine mere à l'égard du Cardinal de Lorraine lorſqu'il mourut : & de fait, il reſte encore des Ecrits de bonne main, qui marquent qu'elle en dit beaucoup de bien en public, & beaucoup de mal en particulier. Si cela étoit veritable, il y auroit lieu de s'imaginer que Sa Majeſté étoit alors pouſſée par deux mouvemens contraires : Qu'elle croyoit avoir beſoin du Cardinal de Lorraine, pour conſerver ſur Henry l'aſcendant qu'elle avoit eu lorſqu'il n'étoit que Duc d'Anjou, & pour chaſſer d'auprés de luy Villequier & les autres Mignons, qui n'avoient pas pour elle la même déference qu'avoit euë le Maréchal de Retz, au temps même qu'il étoit le mieux dans l'eſprit de Charles neuf. Mais auſſi la Reine mere perſiſtoit dans ſa vieille maxime, de tenir en balance les deux Partis ; & comme le Cardinal de Lorraine y étoit le plus oppoſé de tous les Conſeillers d'Etat, elle en prit occaſion de ſe conſoler plus aiſément de ſa perte. On peut imputer à la même contrarieté de penſées de la Reine mere, ce que l'on raconte ; que ce Cardinal luy apparut un jour lorſqu'elle dînoit, & que cette viſion la troubla de ſorte, que de long-temps elle ne revint à elle : Qu'elle en párla tres-diverſement à ſes meilleurs amis, & qu'elle apprehenda long-temps qu'il ne luy eût apparu que pour l'avertir qu'elle le ſuivroit bien-tôt en l'autre monde.

Le Sacre fournit un pretexte encore plus plauſible que n'étoit la mort du Cardinal de Lorraine, pour ſuſpendre la guerre contre les Calviniſtes ; & le Roy prît

à

à ce deſſein le chemin de Rheims. Comme Sa Majeſté paſſoit par la ville de Chaumont en Baſſigny, Elle y découvrit une horrible conſpiration contre ſa perſonne : Souvray, Gentilhomme de ſa Chambre, y entra preciſément à l'heure de minuit, tira le rideau du lit, réveilla le Roy, & luy preſenta le même Fervaques, qui fut depuis Maréchal de France. Fervaques étoit déguiſé en Païſan : il ſe jetta à genoux : il demanda ſa grace pour avoir participé au deteſtable complot qu'il venoit reveler ; & aprés qu'il l'eût obtenuë, il dit qu'il s'étoit traveſti pour ſe ſauver d'un lieu où il auroit couru riſque de la vie, ſi l'on eût preſſenty ſon deſſein. Il ajoûta qu'il s'étoit trouvé dans une compagnie, où des gens qui ſe diſoient autoriſez par Monſieur, frere unique du Roy, avoient conſpiré d'ôter la vie à Sa Majeſté ; & que deux cens hommes des plus déterminez du Royaume s'étoient tous engagez par d'execrables ſermens à ſe défaire de Sa Majeſté, lorſqu'elle iroit de Chaumont à Rheims, ou de Rheims à ſaint Marcou. Le Roy écouta Fervaques, & l'envoya à la Reine mere. Le lendemain il fut reſolu que Fervaques iroit rejoindre les Conjurez ; & qu'il meneroit avec luy un homme de créance, auquel il donneroit les moyens de s'informer plus particulierement du complot. L'homme ſur qui l'on jetta les yeux fut Barat, à qui de longues intrigues conduites avec beaucoup d'adreſſe avoient procuré la faveur de la Reine mere. Il accompagna Fervaques, ſous pretexte de negocier avec les Conjurez de la part de Monſieur, pour l'execution du Parricide ; & lorſ- 1574.

1574. qu'il fut revenu à la Cour, il raconta au Roy, qu'aprés avoir demeuré fort long-temps en pleine campagne ſous un arbre, où Fervaques l'avoit mis, il avoit veu paroître douze ou quinze hommes à cheval, qu'il avoit reconnus pour avoir eſté intimes amis de l'Amiral de Châtillon : Qu'il s'étoit fait connoître à eux comme Envoyé de Monſieur, & qu'ils luy avoient dit en blaſphêmant, que le Roy periroit par leurs mains, & qu'ils étoient bien informez du nombre & de la qualité des perſonnes qui étoient dans ſon carroſſe, & des Gardes qui l'accompagnoient : Qu'ils avoient choiſi un lieu commode, & qu'ils s'étoient aſſurez d'une retraite, aprés qu'ils auroient fait leur coup : Que Fervaques étoit arrivé là-deſſus ; & que craignant qu'ils ne ſe fuſſent point aſſez expliquez à Barat ; il les avoit remis ſur le diſcours de la conjuration, & leur avoit fait découvrir d'autres particularitez. Barat commençoit à les raconter : mais le Roy effrayé de ſe voir expoſé à un ſi grand danger, ne ſe donna pas le loiſir de les entendre. Il mena Barat à la Reine mere, il luy commanda de dire à cette Princeſſe tout ce qu'il avoit veu & ouï : & aprés que Barat eut achevé ſon recit, le Roy s'expliqua en des termes, dont le ſens étoit, qu'il faloit promptement aſſembler les Princes, les Pairs, & les Officiers de la Couronne qui ſe trouvoient à la Cour ; & que s'il n'y avoit point d'autre expedient que celuy de ſauver ſa vie par la mort de ſon frere, il y étoit reſolu. Mais Barat arrêta le tranſport du Roy, en luy racontant qu'il avoit remarqué à la contenance & par les diſcours des Con-

jurez, qu'à la verité ils avoient fait tous leurs efforts pour engager Monſieur dans leur complot, mais que ce Prince avoit conſtamment refuſé d'y entrer; & qu'encore qu'ils n'euſſent pas perdu l'eſperance de le gagner avec le temps, ils n'avoient pas laiſſé de ſe plaindre qu'il étoit trop irreſolu, & trop adonné aux plaiſirs de la vie oiſive, & qu'il retenoit auprés de luy depuis trois ſemaines, ſous divers pretextes, un Gentilhomme que les Conjurez luy avoient dépêché, ſans luy donner aucune réponſe poſitive, & même ſans luy faire eſperer qu'il la donneroit. Le Roy de qui les paſſions n'étoient pas ſi longues que violentes, fut ſi touché des dernieres paroles de Barat, qu'il ne témoigna plus de vouloir ſe porter aux dernieres extrémitez contre ſon frere; & la Reine qui ſçavoit admirablement profiter des refroidiſſemens de ſa colere; acheva de luy tourner ſi-bien l'eſprit, qu'il conſentit qu'elle allât chercher Monſieur, & qu'elle le luy menât. Le Roy le reçut avec beaucoup d'humanité, & Monſieur fit de ſon côté tout ce qu'il devoit pour rentrer en grace. Il ſe jetta aux pieds du Roy, & il s'avoüa criminel de leze-Majeſté, quoiqu'il eût ſeulement écouté les propoſitions des Conjurez, & qu'il ne leur eût donné aucune eſperance de les favoriſer. Il demanda pardon pour n'avoir pas revelé ce qu'il en ſçavoit; & le Roy ne ſe contenta pas de le luy accorder pour ſa perſonne; il étendit encore ſa clemence ſur tous les Conjurez, dans la ſeule veuë que s'ils étoient pourſuivis & punis, il ſeroit impoſſible d'exempter de la plus noire flétriſſure la reputation de Monſieur; & 1574.

1574. tout le mal tomba ſur la maiſon qu'ils avoient choiſie pour retraite. On la raſa juſqu'aux fondemens, & l'on ne ſouffrit plus qu'il ſe parlât de la conſpiration en quelque maniere que ce fût. Les Politiques du temps, qui étoient en grand nombre, parce qu'on ſe plaiſoit alors à lire, & même à apprendre par memoire les paſſages les plus ſinguliers des Livres de Machiavel, pour les réciter en converſation; furent de divers avis ſur le fait qu'on vient de rapporter. Les raiſons de ceux qui tenoient la conſpiration pour veritable, conſiſtoient en ce que Barat avoit nommé entre les principaux Conjurez, Beauvais-la-Nocle, Lavergne & Beaujeu, que l'on ſçavoit avoir eſté les plus intimes amis de l'Amiral de Châtillon, & des mieux informez de ſes ſecrets. Ces trois Gentilshommes avoient juré en diverſes rencontres de vanger hautement ſa mort; & la conjuration que Fervaques & Barat avoient découverte, n'étoit à le bien prendre que l'execution de ce ſerment. De plus, la haine que les Calviniſtes avoient conçuë pour le Roy, depuis le maſſacre de la ſaint Barthelemy, dont ils le croyoient Auteur; ne pouvoit être plus implacable, & Sa Majeſté n'en avoit que trop reſſenty les effets, comme l'on l'a déja remarqué, quand elle avoit paſſé par les Etats de l'Electeur Palatin pour aller en Pologne. Enfin, le mauvais naturel de Monſieur étoit univerſellement connu, & l'on croyoit par toute l'Europe que les liens de la nature étoient trop foibles pour moderer ſes horribles deſſeins. On ſçavoit qu'au ſortir de l'enfance il s'étoit mis à la tête des Heretiques, & qu'il avoit penſé à

s'élever ſur le Trône, nonobſtant que le Roy Charles neuf ſon frere aîné, fût aſſez vigoureux pour promettre une tres-longue vie; & que ſuppoſé qu'il mourût avant le temps, ſa Couronne regardoit le Roy de Pologne à l'excluſion de Monſieur. 1574.

Mais ceux qui pretendoient que la conſpiration fût purement imaginaire, ſe fondoient ſur le genie de la Reine mere, qui ne pouvant ſouffrir que les Mignons du Roy partageaſſent l'autorité ſuprême avec elle, s'étoit propoſée de ſe l'attirer toute entiere, en donnant à Sa Majeſté des terreurs de telle nature, qu'il n'y avoit que cette Reine qui fût capable de les faire ceſſer: Que Fervaques qui s'étoit rendu dénonciateur du Complot, étoit le Normand le plus adroit des Courtiſans, aprés Matignon, & qu'il cherchoit à s'avancer par quelque voye que ce fût: Qu'il y avoit de l'imprudence à le croire ſur ſa parole, puiſqu'il trahiſoit Monſieur, dont il avoit l'honneur d'être domeſtique, & qu'il avoüoit d'avoir eſté luy-même coupable de l'attentat qu'il reveloit, ſans ajoûter ny pourquoy, ny comment il s'en étoit repenti; & que Barat, qui ſeul luy avoit eſté donné pour l'accompagner, & pour examiner ſi ce qu'il diſoit étoit veritable, n'étoit point un homme aſſez conſiderable pour autoriſer ce que Fervaques avoit dépoſé de la conſpiration, ni pour la rendre certaine par ſon témoignage; outre qu'il étoit dévoüé à la Reine mere, & qu'il ne s'en cachoit pas: mais que la principale conviction de la fauſſeté du pretendu crime, devoit être priſe de ce que l'on n'en avoit fait ny recherche, ny punition, quoique l'on en

1574. connût les principaux complices, & qu'ils ne fuſſent point aſſez mépriſables pour pouvoir eſtre impunément negligez : Que la ſûreté du Roy devoit être trop precieuſe à la Reine mere, pour ne rien obmettre de tout ce qui ſervoit à la procurer ; & que l'experience de tous les ſiecles prouvoit évidemment que jamais Souverain n'avoit évité de perdre la vie dans un ſecond complot, quand il n'avoit pas apporté toute la diligence poſſible pour exterminer les Auteurs, & les plus redoutables complices du premier. Quoiqu'il en ſoit, Henry témoigna dans cette occaſion qu'il avoit plus de confiance au Roy de Navarre qu'à Monſieur, puiſqu'il le choiſit avec ſes amis pour environner ſon caroſſe durant ſon voyage de Rheims : ce qui fut la cauſe d'une jalouſie entre ces deux Princes, qui ne ceſſa que dix ans aprés, par la mort de Monſieur.

La ceremonie du Sacre ſe fit dans Rheims preſque auſſi-tôt que le Roy y fut arrivé ; elle fut des plus auguſtes, & la Maiſon de Lorraine s'y trouva plus heureuſe qu'elle ne penſoit. Le Comte de Vaudemont étoit chargé d'enfans des deux ſexes, & n'avoit pas moyen de les pourvoir tous ſelon leur naiſſance. Louïſe de Lorraine ſa fille aînée, étoit admirable pour ſa beauté ; mais outre que l'eſprit ne répondoit pas tout-à-fait au corps, elle n'avoit pas aſſez d'ambition pour aſpirer à être Reine de France, & elle n'auroit pas fait de difficulté de ſe méſ-allier, en épouſant un homme qui ne fût pas Prince, pourveu qu'à cela prés il fût bien Gentilhomme, & qu'il eût beaucoup de bien.

Le Roy avoit trouvé dans Rheims la Princeſſe de Vaudemont, qui luy étoit deſtinée pour Epouſe. Son pere accompagné de la pluſpart des Princes & des Seigneurs Lorrains qui l'y avoient conduite; & ſon incomparable beauté avoient attiré ſur elle les yeux de tous les Courtiſans. Cependant il s'en falut peu qu'elle ne reçût un des plus grands affronts dont elle étoit capable, & qu'une de ſes Couſines ne la ſupplantât. On a veu que ſa beauté étoit balancée par deux défauts : l'un, qu'elle avoit peu d'eſprit; l'autre, qu'elle n'étoit point enjoüée, & la ſuite de cette Hiſtoire veut que l'on ajoûte icy, que Mademoiſelle d'Elbeuf ſa Couſine, & Princeſſe de la Maiſon de Lorraine, auſſi-bien qu'elle, poſſedoit les deux perfections qui luy manquoient, quoiqu'elle luy cedât en beauté. Son eſprit étoit grand & delié tout enſemble; & quoiqu'elle ne ſe fût point encore mêlée d'intrigue, il étoit aiſé de voir qu'elle y réüſſiroit admirablement, s'il luy prenoit envie de s'y appliquer. Son enjoument n'étoit ny journalier, ny contraint, & ſuffiſoit pour entretenir les converſations durant pluſieurs heures de ſuite, ſans deſcendre juſqu'à la baſſeſſe. La nature avoit ſuppléé à la mediocre beauté qu'elle luy avoit donnée, par des attraits animez, & par une vivacité brillante, qui luy ſervoient du moins à faire les plus illuſtres conquêtes, s'ils ne ſuffiſoient pour les conſerver. Elle avoit de l'ambition; & comme elle ne s'eſtimoit pas moins digne que ſa Couſine de porter une Couronne, elle ne délibera pas un moment ſi elle devoit la ruiner dans l'eſprit du Roy dés qu'elle en eut 1574.

1574. l'occaſion. Et de fait, Sa Majeſté n'eut pas plûtôt donné des marques, qu'elle aimoit mieux s'entretenir avec Mademoiſelle d'Elbeuf, qu'avec les autres Dames de la Cour, que cette Princeſſe eſſaya de luy donner du dégoût pour celle de Vaudemont. Mais elle n'y réüſſit pas d'abord, & ſon impatience la porta à faire inſinuër dans l'eſprit du Roy de la jalouſie, par des voyes indirectes. Des Emiſſaires apoſtez avertirent le Roy, ſous pretexte de vouloir empêcher qu'il ne ſe rendît malheureux pour le reſte de ſa vie, que le cœur de Mademoiſelle de Vaudemont étoit engagé: Que le frere du Comte de Salmes l'avoit long-temps ſervie; qu'il en avoit eu la permiſſion de ſes parens avec d'autant plus de facilité, que les Maiſons de Lorraine & de Salmes étoient accoûtumées depuis pluſieurs ſiecles à contracter entre elles de ſemblables alliances: Que l'Amant propoſé à Mademoiſelle de Vaudemont étoit un des Comtes de l'Empire, qui avoit le plus de vertu, de merite, d'agrément & de conſtance; & que par conſequent elle n'avoit pû ſe diſpenſer de répondre à ſon amour. Les particularitez que l'on vient de rapporter étoient toutes veritables, à la reſerve de celle de l'engagement de Mademoiſelle de Vaudemont. Encore n'y avoit-il pas lieu de douter, que ſi le Roy ne fût venu à la traverſe; elle ſe ſeroit volontiers déterminée à prendre pour mary le frere du Comte de Salmes. Ainſi le Roy qui aimoit à la mode des Souverains de ſon temps, & qui ne vouloit pas donner ſes affections à une fille qui en avoit eu pour un autre, ſe fit tant de violence, que non ſeulement il devint indifferent

indifferent pour Mademoiſelle de Vaudemont : mais 1574.
que de plus, il promit à la Princeſſe d'Elbeuf de l'épouſer dans trois jours. Il luy auroit tenu parole s'il l'eût pû, ſans que la Reine mere en fût informée ; mais il y avoit trop d'eſpions auprés de luy, pour luy permettre de conclure ſi-tôt en ſecret une affaire de telle importance. La Reine mere n'ignora ny le changement du Roy, ny les intrigues qui l'avoient cauſé ; & mêmes elle en fut convaincuë par ſes propres yeux & par ſes oreilles. Car lorſqu'elle preſenta à Sa Majeſté Mademoiſelle de Vaudemont, le Roy bien loin de la recevoir avec les tranſports de joye que l'on attendoit de luy ; eut pour elle une indifference qui n'approchoit que trop de l'inſenſibilité. Il paſſa même juſqu'à la dureté, & il luy échapa de dire qu'il trouvoit Mademoiſelle de Vaudemont bien changée de ce qu'elle avoit autrefois eſté.

Une Princeſſe moins habile que la Reine mere, auroit apprehendé là-deſſus que le Roy ne renvoyât Mademoiſelle de Vaudemont ; & il l'auroit pû faire, ſans s'attirer d'autres ennemis que le Comte de Vaudemont, qui n'étant que cadet, & n'ayant eu qu'un tres-petit partage, n'étoit pas beaucoup à craindre. Car la Maiſon de Guiſe bien loin de ſe formaliſer du rebut de Mademoiſelle de Vaudemont, en auroit eſté ravie, quand elle auroit ſçu que Mademoiſelle d'Elbeuf auroit profité de ſon excluſion. Mais la Reine mere étoit conſtante dans ſes maximes, & elle avoit établi pour fondement de ſa politique, de ne jamais ſouffrir, ſous quelque cauſe ou pretexte que ce fût, que le Roy prît une femme qui fût tout

1574. enſemble ſa Maîtreſſe & ſon Maître. Elle connoiſſoit Mademoiſelle d'Elbeuf pour adroite & pour entreprenante, & elle apprehendoit que le Duc & le Cardinal de Guiſe ne ſe ſerviſſent d'elle, comme leur pere & leur oncle s'étoient ſervis de Marie Stuart pour s'emparer du Gouvernement de l'Etat. Enfin, la Reine mere avoit toûjours éprouvé ce Duc & ce Cardinal pour mauvais amis, lorſqu'ils avoient pû ſubſiſter ſans elle, quoiqu'ils euſſent eſté ſes plus fideles ſerviteurs, quand ils avoient eu beſoin d'elle pour ſe ſoûtenir. Il y a des Relations qui portent encore, que la Reine mere étoit déja prévenuë de l'indiſcrete affection qu'elle témoigna depuis pour le Duc de Lorraine ſon premier gendre, & pour le Marquis de Pont-à-Mouſſon ſon petit fils, & qu'elle penſoit à les élever ſur le Trône de la France, ſuppoſé qu'il y eût ouverture, pour en exclure le Roy de Navarre ſon ſecond gendre: Que Mademoiſelle de Vaudemont étoit Couſine germaine de ce Duc; & que comme il y avoit peu d'apparence qu'elle eût des enfans du Roy, elle aimeroit mieux favoriſer le même Duc de Loraine que celuy de Guiſe.

Quoiqu'il en ſoit, la Reine mere mit tout en œuvre pour éteindre le nouveau feu du Roy; & les principales perſonnes qu'elle employa pour en venir à bout, furent la Reine de Navarre & le Mignon Dugua: l'une & l'autre la ſervirent à ſon gré, & decrediterent Mademoiſelle d'Elbeuf dans l'eſprit du Roy, en luy repreſentant que s'il épouſoit la Princeſſe de Vaudemont, il n'auroit à craindre que le frere du Comte de Salmes, qu'il ſeroit aiſé d'éloigner, enſorte qu'il n'ap-

prochât jamais de la Cour ; au lieu que s'il ſe marioit avec Mademoiſelle d'Elbeuf, l'enjoûment & les intrigues de cette Princeſſe luy fourniroient chaque jour des ſujets de jalouſie, d'autant mieux fondez, que la Cour étoit alors plus corrompuë qu'elle n'avoit jamais eſté. Le Roy ſe rendit enfin à cette raiſon, & épouſa le lendemain de ſon Sacre la Princeſſe de Vaudemont. Mais les réjoüiſſances de la Cour à l'occaſion de ce mariage, ne furent pas ſi longues que l'on eſperoit ; car Henry trois avoit ſi fort apprehendé que l'Empereur ne le preſsât encore d'épouſer la veuve de Charles neuf, qu'aprés être ſorty de ſes Etats, il avoit penſé ſerieuſement au parti qui luy étoit le plus convenable. 1574.

On luy avoit envoyé pendant qu'il étoit en Pologne les Portraits des plus belles Princeſſes du temps, & celle de Suede luy avoit paru la plus charmante. Elle étoit ſortie du troiſiéme lit de Guſtave de Vaſa, premier du nom, qui par un bonheur ſingulier dans les derniers ſiecles, s'étoit fait élire Roy de Suede, quoiqu'il ne fût auparavant que ſimple Comte de Trol ; & depuis il avoit obtenu des Etats convoquez à Arauſia, qu'ils changeaſſent en ſa faveur l'Election de leurs Rois en ſucceſſion hereditaire, tant qu'il y auroit des mâles dans la Maiſon de Vaſa. Le ſeul inconvenient qu'il y avoit dans la Princeſſe de Suede, conſiſtoit en ce que ſa mere n'avoit eſté qu'une ſimple Demoiſelle, & que les Suedois n'étoient pas moins perſuadez que les Allemans, qu'encore que les mariages des Princes avec les filles des ſimples Gentilshommes fuſſent legitimes ; les enfans qui en

1574. ſortoient ne devoient ny heriter de leurs peres, ny porter leur nom ny leurs armes. Mais Guſtave avoit pris toutes les précautions neceſſaires pour empêcher que les enfans de ſon troiſiéme lit ne fuſſent compris dans cette regle. Il en avoit deux, un fils & la Princeſſe dont on parle icy : il avoit créé le fils Duc de Sudermanie ; il l'avoit fait reconnoître par les Etats aſſemblez à Stokolm pour heritier préſomptif de la Couronne de Suede, ſuppoſé que les enfans mâles de ſon premier & de ſon ſecond lit vinſſent à manquer ; & il avoit obligé les Suedois à reconnoître pour Princeſſe ſa derniere fille. Il ſeroit difficile de decider ſi Henry étoit aſſez informé des particularitez que l'on vient d'abreger ; mais il eſt conſtant qu'elles ne l'avoient pas empêché d'envoyer de concert avec la Reine ſa mere, le Secretaire Pinart en Suede, avec un pouvoir ſuffiſant pour demander la Princeſſe, & pour conclure avec le Roy Jean trois, (qui y regnoit alors) ſon mariage avec elle.

Cette negociation étoit ſi facile, qu'il n'avoit pas falu beaucoup de temps pour la terminer. La Suede n'avoit jamais fait une ſi haute alliance ; & de plus, elle étoit ravie d'égaler le Dannemarc, qui avoit autrefois donné à la France la Reine Heingelberge *. Elle écouta la propoſition de Pinart avec de grandes marques de reſpect, & elle luy permit de dreſſer à ſa mode les articles du Contract. Il ne luy vint pas en penſée d'en differer la ſignature, juſqu'à ce qu'il eût eu des nouvelles de la Cour ; & ce fut là ſa faute, parce que le Roy devenu amoureux de la Princeſſe de

* Seconde femme de Philippe Auguſte.

Vaudemont, luy manda de ſuſpendre ſa negociation ſur quelque pretexte; & de profiter de la premiere occaſion qui ſe preſenteroit pour s'en retourner. Il l'auroit pû avec bienſéance, ſi les Articles n'euſſent pas eſté ſignez; mais aprés cette formalité, il n'y avoit plus lieu de rompre ny de differer le mariage. Les Suedois ſe fuſſent plaints à toute la terre de l'injure qu'ils recevoient; & s'ils euſſent uſé de violence à l'égard de Pinart, on n'y auroit pas trouvé beaucoup à redire, ou du moins on les auroit excuſez. 1574.

Pinart en étoit ſi perſuadé; & d'ailleurs la multitude des affaires extraordinairement difficiles, qui luy étoient paſſées par les mains ſous le regne de Charles neuf, l'avoient rendu ſi habile, que celle où il ſe trouvoit engagé par ſa propre faute, & par l'inconſtance de ſon Maître, ne l'embaraſſa pas aſſez pour luy ôter la preſence d'eſprit qui luy étoit neceſſaire pour s'en tirer. Il prévit à l'inſtant les dangers où il s'expoſeroit, pour peu qu'il differât de s'en retourner, & il conclut qu'il valoit mieux ſauver ſa Perſonne, & preſerver la France de la neceſſité où elle ſeroit reduite de vanger le droit des gens violé dans ſon Ambaſſadeur, que de ſe promettre avec trop de ſcrupule que les Suedois euſſent égard à ce droit, dans la conjoncture du mépris qu'ils croiroient avoir eſté fait à leur Princeſſe. Il monta ſur le meilleur de ſes chevaux; & ſans être ſuivi que d'un domeſtique, il ſortit de Suede avec tant de precipitation, que quand on ſçut à la Cour qu'il étoit parti, il n'étoit déja plus temps de le pourſuivre. Ceux que l'on mit à ſes trouſſes pour l'arrêter ne l'attaignirent pas; &

1574. dés qu'il fut entré dans le Dannemarc, il ne negligea rien de ce qui ſervoit à l'excuſer d'être parti de la Cour de Suede ſans prendre congé. Il écrivit au Roy, à la Princeſſe, & au Senat; il ſe prévalut des pretextes que luy fourniſſoit le mauvais état où Henry avoit trouvé la France pour differer ſon mariage; il en inventa d'autres, qui pour être faux n'étoient pas moins plauſibles que celuy-là : & quand il vit que tout cela n'appaiſoit pas la colere des Suedois; il les laiſſa parler à leur aiſe contre les François, & il rejoignit en Champagne le Roy ſon Maître dans le temps que Montpenſier prit Luſignan.

Ce Duc devant le Sacre fut plus heureux que n'avoit eſté le Prince Dauphin ſon fils, & les Calviniſtes de Poitou ne ſe défendirent pas avec tant de valeur que ceux du Vivarez. Ils n'avoient pas achevé de munir la ville de Fontenay-le-Comte lorſqu'il l'aſſiegea; & neamoins les Troupes qui s'en étoient approchées par l'ordre de la Nouë, eurent le loiſir de s'y jetter avant qu'elle fût entierement bloquée. On l'aſſiegea dans les formes; & Montpenſier qui ne vouloit rien haſarder, prit des précautions que la licence des guerres Civiles ſembloit avoir renduës deſormais impoſſibles. Il rétablit l'ancienne diſcipline, & il ne ſe mit pas beaucoup en peine du nombre des deſerteurs, parce que la Cour s'étoit engagée à luy envoyer toutes les ſemaines de nouveaux renforts. Son Artillerie fit deux bréches, & l'on y donna juſqu'à cinq aſſauts : les Aſſiegez les ſoûtinrent ſans lâcher le pied : mais ſoit que leur nombre fût trop diminué pour ſurvenir à toutes les fonctions militaires,

ou qu'ils ſuppoſaſſent que Montpenſier aprés avoir eſté repouſſé tant de fois, leur donneroit au moins quelques heures de repos, ils negligerent la garde de leurs bréches, & furent emportez environ deux heures aprés s'être retirez pour dormir. 1574.

Montpenſier pourſuivit ſon avantage nonobſtant l'hyver, & attaqua Luſignan, que les Calviniſtes avoient renduë la meilleure Place du Poitou. On a veu par quel hazard Guron l'avoit conſervée pour les Catholiques, mais il n'y avoit alors rien de ſi difficile en France, que de mettre de ſuffiſantes Garniſons pour tenir la Bourgeoiſie dans le devoir, parce que ces Garniſons n'étant pas regulierement payées, diminuoient de ſorte en peu de temps, ſur tout durant l'hyver, qu'il ſe preſentoit à la Bourgeoiſie des occaſions de les tailler en pieces, qu'elle ne perdoit pas. Il en étoit arrivé de même à Guron, que des Soldats du parti contraire introduits par les Bourgeois Calviniſtes de Luſignan, durant une nuit fort obſcure, avoient reduit à ſe ſauver en chemiſe. Ils n'ignoroient pas que cette action les avoit rendus irreconciliables avec la Cour; & ils s'étoient fondez là-deſſus, pour conſentir que l'on convertit leur baſſe Ville, auſſi-bien que la haute, en une Place de guerre. Ils ne s'étoient pas contentez d'y contribuër de l'argent, mais de plus, ils étoient preſque tous devenus Pionniers, & même les femmes & les enfans avoient mis la main à l'œuvre. Dés qu'ils s'étoient veus en état de défenſe, ils avoient demandé un Gouverneur à l'Aſſemblée de Millaud, qui leur avoit envoyé le Vicomte de Rohan, accompagné des gens

1574. de guerre qu'il avoit levez sur les Terres de sa femme, heritiere de la Maison de Parthenay. Les Gentilshommes Calvinistes voisins de Lusignan la voyant menacée de Siege, s'y jetterent, & le firent durer plus long-temps. Montpensier tourna d'abord ses efforts contre la basse Ville, & ne la prit qu'après l'avoir tellement ruinée à coups de canon, qu'il n'y avoit presque plus de lieu où les Assiegez pûssent demeurer en sûreté; mais il ne fut pas si aisé d'emporter la haute. Il faloit beaucoup de temps & de dépense pour élever des Cavaliers, & pour y monter l'Artillerie: cependant, on ne les avoit pas plûtôt mis en état de servir, que le canon des Assiegez les abattoit. On ne laissa pas neamoins de faire des bréches, & de monter à l'assaut; mais on fut repoussé tant de fois, que la Cour pour sauver l'honneur de Montpensier, trop engagé devant Lusignan, luy permit de proposer au Vicomte de Rohan des conditions tres avantageuses pour les Assiegez, pourveu qu'il rendît la Place. Rohan qui ne pensoit qu'à gagner du temps, répondit qu'il avoit esté mis dans Lusignan par l'Assemblée de Millaud, & qu'il n'en sortiroit que par son ordre: Que si pourtant on luy vouloit accorder une suspension d'armes, il étoit prêt de dépêcher à cette Assemblée un Courier qui l'informeroit de l'état de la Place, & rapporteroit sa resolution.

Montpensier accepta cette proposition, & convint d'une Tréve. L'Assemblée de Millaud seconda l'intention du Vicomte de Rohan, & retint le Courier aussi long-temps qu'elle pût: Elle le renvoya, avec

avec une défenſe expreſſe aux Aſſiegez de Luſignan d'écouter aucuns Articles en partieulier, & reduiſit ainſi Montpenſier à ſollieiter la Cour pour une Paix generale avec le parti Calviniſte. La Cour luy envoya le pouvoir de la negocier; & l'Aſſemblée de Millaud autoriſa le Vicomte de Rohan pour le même effet. Mais comme ces deux Plenipotentiaires n'étoient pas fort habiles dans la ſcience du cabinet dont ils ſe mêloient; ils apperçurent que ce qu'ils avoient entrepris, étoit au deſſus de leurs forces. 1574.

Leurs pouvoirs étoient ſi limitez, qu'ils n'avoient oſé ſe les communiquer d'abord, quoique ce fût la coûtume. Celuy de Montpenſier ne luy permettoit de conclure, qu'à condition que les Calviniſtes ſe contentaſſent des Edits de pacification, qu'ils avoient obtenus ſous le regne precedent, & qu'ils n'exigeaſſent rien au delà. Celuy du Vicomte de Rohan au contraire, ſuppoſoit que les Calviniſtes ne pouvoient plus ſe fier à la Cour depuis la ſaint Barthelemy, & établiſſoit là-deſſus la neceſſité indiſpenſable d'obtenir pour leur Parti deux Articles préliminaires: l'un, que les Proteſtans d'Allemagne intervinſſent dans le Traité en qualité de garens: l'autre, que les Calviniſtes retinſſent non ſeulement les quatre Places de ſûreté, que le feu Roy leur avoit accordées; mais encore toutes les autres où ils ſe trouvoient preſentement les plus forts; & qu'au lieu des deux ans de terme portez par la derniere convention; on leur laiſſât les Places pour un temps indéfiny, & juſqu'à ce que la confiance fût pleinement rétablie entre Henry d'un côté, & ſes Sujets de la nouvelle Religion de

1574. l'autre. Montpenſier apprit tout cela du Vicomte de Rohan dés le premier entretien qu'il eut avec luy, & en informa la Cour, qui n'en fut pas moins choquée, que ſi les Calviniſtes euſſent tout à-fait levé le maſque, & demandé qu'on leur permît en France ce qu'ils venoient de faire malgré l'Eſpagne dans les Païs-Bas, en y formant une République. Le Roy répondit de ſa propre main à Montpenſier, qu'il y alloit de l'honneur de Sa Majeſté que les Conferences fuſſent rompuës au plûtôt; & Montpenſier obeït avec d'autant moins de chagrin, qu'il reçut en même-temps un nouveau renfort. Les hoſtilitez recommencerent de part & d'autre; mais comme on avoit laiſſé à la diſcretion de Montpenſier de forcer les Aſſiegez, ou de les prendre par famine; il prefera la ſeconde de ces deux voyes à la premiere, parce qu'un Soldat Calviniſte de la Garniſon de Luſignan, qu'il avoit gagné par argent, luy manda qu'elle n'étoit point aſſez munie, à cauſe que les magaſins de vivres qu'on y avoit faits n'étoient que pour les Soldats: cependant, il s'y étoit jetté tant d'autres perſonnes, que le nombre en étoit deux fois plus grand. On ſe contenta donc de repouſſer les ſorties des Aſſiegez, & d'empêcher qu'ils ne reçuſſent des Convois des Villes voiſines qui tenoient pour eux; & l'on y travailla avec tant d'exactitude, qu'au commencement du Printemps de mil cinq cens ſoixante-quinze, le Vicomte de Rohan n'eut plus de pain que pour huit jours, quoiqu'il l'eût ménagé avec plus de ſeverité que ne ſembloit permettre la condition des Aſſiegez, la pluſpart volontaires. Il n'attendoit du ſe-

cours d'aucun lieu : l'Armée que le Prince de Condé 1574.
aſſembloit dans l'Alſace n'étant pas encore prête ; & il connoiſſoit aſſez Montpenſier pour juger qu'il n'en recevroit point de grace, s'il attendoit l'extrémité pour capituler, puiſque ce Prince étoit tout-à-fait en colere, de ce que quelques Avanturiers Calviniſtes ayant rencontré le Cordelier Babelot ſon Aumônier ; & s'étant ſaiſi de ſa perſonne, au lieu de le traiter en Priſonnier de guerre, comme c'étoit l'uſage des deux Partis ; ils l'avoient tué de ſang froid, pour le punir de ce qu'il n'avoit jamais eu de pitié pour aucun Calviniſte, & qu'il exhortoit ſes Penitens à n'en point avoir. Ainſi le Vicomte de Rohan envoya aux Aſſigeans un Trompette qui fut écouté favorablement, aprés que Montpenſier eut ſçu l'état de la Place par une perſonne affidée, à qui les Aſſiegez montrerent ce qu'il leur reſtoit de proviſions. Il accorda une permiſſion generale à tous ceux qui s'y trouvoient enfermez, d'en ſortir avec leurs armes & leur bagage ; mais le Vicomte de Rohan ne ſçavoit pas qu'il étoit redevable de cette moderation à un nouveau ſuccés de ſon Parti. Les Calviniſtes du Languedoc avoient ſurpris Aigues ;mortes par l'aſſiſtance de Damville ; & la Cour qui ne les vouloit pas laiſſer long-temps en poſſeſſion d'une Ville ſi importante, avoit reſolu de la bloquer avant qu'ils euſſent le loiſir d'y mettre des munitions de guerre & de bouche. Elle n'avoit point d'autres Troupes pour y envoyer que celles de Montpenſier. Et de fait, la Capitulation de Luſignan ne fut pas plûtôt executée, que l'on en détacha la meilleure

1574. partie pour le Languedoc.

Montpenſier aprés avoir contemplé à ſon aiſe les bréches de Luſignan, eſtima qu'il coûteroit trop de les reparer, & qu'il ſeroit bien malaiſé d'empêcher les Calviniſtes de là ſurprendre une ſeconde fois. Il ſe fonda ſur ces deux conſiderations pour en demander la démolition : mais ſon reſſentiment alla trop loin, & ne fut pas plus approuvé de ſes amis que de ſes ennemis. Il étoit bon de mettre par terre les fortifications vieilles & nouvelles de Luſignan, & même d'en raſer les murailles : mais outre cela, il y avoit un Château que les Rois de Jeruſalem, de Chypre, & d'Armenie, & les Comtes d'Angouleſme & de la Marche, ſortis de la tres illuſtre Maiſon de Luſignan, avoient pris plaiſir d'orner. On y remarquoit ſur tout une Tour quarrée, que l'on diſoit avoir eſté bâtie pour durer autant que le monde. On luy donnoit le nom de Merluſine ; & l'on étoit alors perſuadé, comme portent pluſieurs Romans manuſcrits de la Bibliotheque du Roy, que cette Dame y revenoit tous les Vendredis accomplir ſa penitence, dans la figure de moitié femme, moitié ſerpent.

Quand cette Tour auroit ſubſiſté, elle étoit ſi petite, que les Calviniſtes n'euſſent pû s'en prévaloir, & ils n'auroient eu garde de ſe loger dans le Château, aprés la démolition des rampars qui le couvroient. Montpenſier étoit aſſez experimenté pour n'en pas douter ; mais ſoit qu'il eût un extrême chagrin d'avoir demeuré durant ſi long-temps devant Luſignan, ou qu'il crût intimider les autres

Villes Calviniſtes qu'il aſſiegeroit deſormais, en les convainquant que ſi elles oſoient luy reſiſter, il les traiteroit ſi mal, que leurs Bourgeois ſeroient reduits à chercher une autre Patrie; Il commanda que l'on rasât Luſignan, & il veilla luy-même de ſi prés à l'execution de ſon ordre, qu'il ne reſta pierre ſur pierre ny dans le Château, ny dans la Tour de Merluſine. Cette ſeverité luy attira plus de mépris que ſes vertus ne luy avoient acquis d'eſtime. Ceux qui n'avoient jamais eu la curioſité de voir Luſignan pendant qu'il étoit en ſon entier, accoururent de toutes les Provinces du Royaume pour en contempler le débris, & ne ſe laſſerent point de faire des imprécations contre Montpenſier, qui en étoit Auteur. On eut beau dire pour l'excuſer, qu'il en avoit reçu l'ordre de la Cour; & la Reine mere ſans y penſer, acheva de le mettre mal avec toutes les perſonnes affectionnées aux Antiquitez de la France. Sa Majeſté alla comme les autres, voir les démolitions de Luſignan: Elle employa pluſieurs heures à les regarder, & elle blâma hautement Montpenſier d'avoir trop donné à ſon dépit. 1574.

Le Duc d'Uſez, tout Calviniſte qu'il étoit encore mena dans le Languedoc le détachement de l'Armée de Montpenſier, & on luy en donna le Commandement, auſſi-bien que des Troupes que l'on y joignit. Les Catholiques zelez en murmurerent; mais on les appaiſa, en leur repreſentant que la Cour étoit tout-à-fait aſſûrée de la fidelité de ce Duc: Qu'il luy avoit donné parole de ſe convertir auſſi-tôt que certaines conſiderations qui le retenoient dans la

1574. nouvelle Religion, auroient ceſſé; & que dans la neceſſité où l'on étoit d'oppoſer à Damville dans le Languedoc un homme de qualité, qui eût aprés luy le plus de credit ſur les Gentilshommes du Païs, il n'avoit pas eſté libre de jetter les yeux ſur un autre que le Duc d'Uſez.

Henry trois durant le Siege de Luſignan avoit voulu ſignaler ſon Sacre & ſes Nôces par une conduite ſans exemple; & l'on obſerva que ces deux jours il n'entendit la Meſſe que ſur le ſoir, parce qu'il avoit employé preſque tout le jour à ajuſter luy-même ſes habits, à godronner ſa fraize, & à friſer les cheveux de la Reine. On prit à mauvais préſage quelques omiſſions dont on n'auroit peut-être pas fait d'état dans une autre rencontre. Les Muſiciens oublierent de chanter le *Te Deum*; & l'on conclut delà que le regne de Henry ſeroit triſte. Il arriva de plus, que la Couronne qu'on luy avoit miſe ſur la tête tomba, ſoit qu'elle n'eût pas eſté bien attachée, ou qu'il ne fût pas encore accoûtumé à la porter; & il n'en falut pas davantage aux ſpeculatifs, pour leur donner occaſion de prévoir que Sa Majeſté ne regneroit pas long-temps, ou que du moins ſon regne ſeroit troublé par de frequentes guerres Civiles: En quoy le rafinement des eſprits vers la fin du ſiecle paſſé étoit d'autant plus admirable, que lorſque Philippe Auguſte avoit eſté Sacré ſur la fin du douziéme ſiecle, une lampe pleine d'huile luy étoit tombée ſur la tête au milieu de la Ceremonie, & luy avoit tellement gâté la Couronne & les habits Royaux, qu'il l'avoit falu changer de tout; & pour-

tant perſonne ne s'étoit alors aviſé de gloſer ſur cet accident. 1574.

Les Liguez publierent depuis dans la plus ſanglante de leurs Satyres contre Henry, que quand on avoit apporté la ſainte Ampoule pour le Sacrer, il ne s'y étoit pas trouvé une goutte de l'huile que l'on dit avoir eſté miraculeuſement apportée du Ciel à ſaint Remy, lorſque ce Prelat étoit ſur le point de Sacrer le grand Clovis. Mais outre que cette circonſtance fut convaincuë d'impoſture par tous ceux qui s'étoient trouvez preſens à la Ceremonie de Henry trois; il y a tant d'autres menſonges dans la Satyre dont il s'agit, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que celuy-là s'y ſoit gliſſé parmy les autres.

L'Abbé de Brantome écrit avec plus de verité, qu'il s'y renouvella l'ancienne conteſtation des Princes du Sang Royal, & des Pairs de France pour la preſéance entre les deux Princes, qui faiſoient alors le plus de figure à la Cour, à cauſe de leurs grands biens. C'étoient les Ducs de Montpenſier & de Guiſe, qui pour être beaux-freres, à cauſe que le Duc de Montpenſier avoit épouſé en ſecondes nôces Catherine de Lorraine, ſœur du Duc de Guiſe; n'en avoient pas plus de conſideration l'un pour l'autre. La faveur l'avoit emporté dans les deux Sacres precedens pour le pere du Duc de Guiſe, à cauſe que la Reine Marie Stuart avoit ſollicité le Roy François ſecond ſon mary pour ce Duc, qui étoit frere de ſa mere; & que la Reine Catherine de Medicis,

1574. par les raiſons que l'on a marquées dans l'Hiſtoire de Charles neuf, avoit crû ne devoir rien changer dans la Ceremonie du Sacre de ſon ſecond fils, en ce qui s'étoit pratiqué dans la ceremonie du Sacre du premier. Mais preſentement que la Maiſon de Guiſe n'avoit plus de credit à la Cour, & que celuy de Catherine de Medicis y étoit beaucoup diminué, le Duc de Montpenſier s'imagina que la conjoncture étoit venuë de reprendre ſon rang dans le Sacre de Henry. Il partit en poſte de Poitou, peu de temps aprés qu'il eut pris & démoli Luſignan, & il arriva à deux lieuës de Rheims ſans en avoir demandé la permiſſion au Roy, quoiqu'il y fût obligé par la maxime de la guerre, qui défend aux Generaux des Armées de s'en éloigner tant ſoit peu, ſous quelque cauſe ou pretexte que ce ſoit, ſans en avoir obtenu le congé des Souverains qui les leur ont confiées. Mais le Duc de Guiſe qui le ſçut, s'expliqua ſi nettement, que ſi ſon beau-frere paroiſſoit dans la Ceremonie pour luy diſputer la preſéance, il luy paſſeroit ſon épée au travers du corps, quoiqu'il en pût arriver; que la Cour qui ne doutoit pas de l'effet de cette menace, envoya un ordre au Duc de Montpenſier de ne pas paſſer outre, & de retourner à la tête de ſon Armée: ce qui fit dire aux Dames qui tenoient pour vraye la fable, que Merluſine avoit bâti par ſes enchantemens le Chateau de Luſignan; que cette Magicienne s'étoit hautement vangée de l'injure qu'elle avoit reçuë de Montpenſier, qui venoit de détruire le plus magnifique de ſes Ouvrages, en le faiſant venir juſqu'à deux lieuës de

de Rheims, pour le renvoyer delà avec honte dans le Poitou. Il y a pourtant des Relations authentiques qui attribuënt au Roy un motif qui ne s'accorde pas avec celuy que l'on vient de repreſenter. Elles ſoûtiennent que le Duc de Montpenſier avoit eſté ſi touché de ce que la Cour l'avoit abandonné dans ſes pretenſions, pour la preſéance au Sacre de Henry trois, qu'il menaça Sa Majeſté de s'aller joindre avec le Roy de Navarre, & avec le Prince de Condé, ſi elle ne luy donnoit le pas ſur le Duc de Guiſe; qu'Elle reſolut de le ſatisfaire, non ſeulement à cauſe qu'il avoit beaucoup d'amis dans le Royaume: mais encore parce que ſes immenſes richeſſes, & ſur tout ſon argent comptant, qui montoit (diſoit-on) à plus d'un million de livres, le rendoient redoutable. Mais il n'y a rien de vraiſemblable dans ces Relations: car outre que le Duc de Montpenſier avoit beaucoup d'eſprit, il n'y avoit point alors de Prince qui allât plus directement que luy à ſes veritables interêts. Comme il avoit uſé d'une extrême ſeverité * à l'égard des Seigneurs, & même des Dames Calviniſtes, que le hazard de la guerre avoit fait tomber entre ſes mains, ils l'auroient infailliblement maſſacré, ou fait aſſaſſiner dés qu'il les auroit joints; & ny le Roy de Navarre, ny le Prince de Condé n'euſſent pû les en détourner. La fin de la ceremonie du Sacre de Henry fut principalement ſinguliere dans l'avanture qui ſuit. 1574.

* Il abandonnoit les hommes au Cordelier Barbelot, qui les faiſoit pendre; & il expoſoit les femmes à la diſcretion de Montoiron-Turpin.

La nouvelle Reine de France avoit eſté recherchée par le Comte de Brienne, cadet de la Maiſon de Luxembourg; & comme le Roy l'avoit obtenuë

1574. à ſon excluſion, Sa Majeſté luy en fit quelque ſorte d'excuſe. Elle ajoûta galamment, que puiſqu'elle luy avoit ôté ſa Maîtreſſe, elle pretendoit en échange luy donner la ſienne, & elle luy propoſa d'épouſer la belle Châteauneuf: Mais la reputation de cette Demoiſelle avoit eſté ſujette au malheur de celles que les Rois aiment, quand elles ne ſont pas de leur qualité; & le Comte de Brienne qui ne le ſçavoit que trop, n'oſa pas neamoins refuſer abſolument le Roy; il eſſaya ſeulement de differer les nôces dont on luy parloit, ſur la préſuppoſition qu'il pourroit enſuite y faire naître d'invincibles obſtacles. On ne ſçait ſi le Roy prévit ſon deſſein; mais il eſt conſtant que Sa Majeſté le preſſa de ſorte, qu'il fut contraint de donner parole qu'il épouſeroit la Demoiſelle de Châteauneuf dans trois jours au plus tard. Il s'en repentit auſſi-tôt, & il s'enfuit avec autant de hâte que s'il eût eſté queſtion d'éviter le dernier ſupplice.

La Maiſon de Gondi fit à ſon tour parler d'elle, en ſe diviſant dans le temps qu'elle avoit plus de beſoin d'être unie. Le Maréchal de Retz avoit acquis de tres-grands biens durant ſa faveur; & quoique c'eût eſté par des voyes legitimes; il avoit pourtant lieu de craindre que les Mignons de Henry ne profitaſſent du premier pretexte qu'il leur fourniroit pour le rechercher, ſur les gratifications qu'il avoit reçuës de Charles neuf. La Reine mere continuoit à la verité de le proteger, mais elle n'étoit plus ſi puiſſante qu'elle l'avoit eſté ſous le precedent regne: & comme on ſçavoit qu'elle n'épargnoit rien pour ſe maintenir dans ce q uiluy reſtoit de credit; il étoit

aiſé de prévoir que ſi les Mignons menaçoient de la perſecuter en cas qu'elle n'abandonnât pas le Maréchal de Retz, elle le ſacrifieroit ſans ſcrupule : Cependant il ſe mit mal avec celuy de ſes freres, qu'on nommoit la Tour ; & cette brouillerie fut la premiere faute qu'on luy reprocha avec quelque ſorte de fondement. Il avoit obtenu de Charles neuf la Charge de premier Valet-de-Chambre de Sa Majeſté, & il en avoit fait remplir les Proviſions du nom de la Tour. On ne ſçait s'il n'avoit pas jugé à propos de luy dire qu'il ne luy laiſſoit que l'uſage de cette Charge, & qu'il s'en reſervoit la proprieté ; ou s'il s'imaginoit que la Tour luy ſeroit aſſez ſoûmis pour s'en démettre au moment qu'il l'en avertiroit, mais il eſt conſtant que la Tour étoit entré dans la Charge de premier Valet-de-Chambre, ſans aucune condition qui parût, & qu'il l'avoit exercée avec autant de liberté que ſi elle eût été tout-à-fait à luy. Il arriva pourtant aprés le retour de Henry en France, qu'un des amis de Villequier offrit au Maréchal de Retz un prix conſiderable pour la Charge de la Tour, ſuppoſé qu'il le diſpoſât à la vendre. Le Maréchal toûjours perſuadé de l'aſcendant que ſon droit d'aîneſſe, & les biens qu'il avoit faits à la Tour luy donnoient ſur luy, traita de ſa Charge ſans luy en parler, & luy preſenta enſuite une démiſſion à ſigner. La Tour lût la démiſſion, & la déchira : Les deux freres entrerent là-deſſus dans une diviſion, qui dura autant que la vie de la Tour. Celuy cy reprocha au Maréchal qu'il luy devoit ſuffire d'avoir gagné plus de cent mille livres de rente, & qu'il étoit dé- 1574

1574. naturé d'envier à ſon cadet le ſeul moyen qu'il avoit de ſubſiſter auprés du Roy ; mais la Tour n'y étoit pas aſſez bien établi pour ſe maintenir par luy-même. La Reine mere n'avoit garde de l'appuyer dans ſa conteſtation ; & d'ailleurs on ne le voyoit pas de bon œil, depuis qu'on le ſoupçonnoit d'avoir empoiſonné Charle neuf par jalouſie. On le contraignit donc de vendre ſa Charge ; & il en fut ſi touché, qu'il en mourut quelque-temps aprés.

Les affaires de Henry au dehors n'alloient pas mieux que celles du dedans ; & Eliſabeth d'Angleterre perſuadée que ſi elle aſſiſtoit plus fortement les Calviniſtes de France, qu'elle n'avoit fait juſques-là, ils luy feroient naître l'occaſion de recouvrer Calais ; renoüa avec eux l'intelligence ſecrette qu'elle avoit diſcontinuée depuis la mort du Comte de Beauvais, autrefois Cardinal de Châtillon. Elle n'oſa pas neamoins ſe declarer, ny envoyer des Troupes ſous ſes Enſeignes ; car outre que le ſcandale eût eſté trop grand, & qu'elle n'avoit pas les mêmes ſujets de ſe plaindre de Henry & de Villequier ſon principal Miniſtre, qu'elle avoit publiez contre Charle neuf, & contre le Chancelier de l'Hôpital ; Elle étoit encore retenuë par cette conſideration, que les Calviniſtes François n'avoient pû ſe ſaiſir d'aucun Port capable de faciliter leur communication avec les Anglois. Elle ne s'appliqua donc qu'aux voyes indirectes ; & celle qu'elle prefera aux autres, parce qu'elle ſeroit de moindre éclat & de dépenſe, fut de remettre le Duc d'Alençon à la tête des Calviniſtes, & de diviſer la France en deux parties d'autant plus éga-

les, que les amis de ce Duc & les Politiques qui ne manqueroient pas de ſe joindre à luy, ſuppléeroient aiſément à l'inégalité du nombre qui s'étoit juſque-là trouvée, lorſque le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon avoient eſté contraints de ſoûtenir la guerre avec les ſeules forces des Calviniſtes. Cet expedient paroiſſoit infaillible; mais d'ailleurs il étoit ſi difficile de s'en prévaloir, que toute autre perſonne qu'Eliſabeth en auroit eſté rebutée. Le Duc d'Alençon n'étoit pas moins attaché à ſes veritables interêts qu'elle, quoiqu'il n'eût pas autant d'eſprit pour les connoître: il avoit auprés de luy Buſſy, Montſoreau, Saint-Phalle, Bodin, & quelques autres qui luy donnoient d'excellens conſeils; & il étoit aſſez docile pour executer à point nommé ce qu'on luy diſoit être à ſon avantage. S'il s'étoit mis à la tête des Calviniſtes aprés le départ du Roy de Pologne, ç'avoit eſté à la ſollicitation du Vicomte de Turenne, qui luy avoit perſuadé que Charles neuf & la Reine mere luy faiſoient grand tort de ne luy pas donner la Lieutenance generale de l'Etat, vacante par le départ du même Roy de Pologne; & que le meilleur & le plus court moyen de l'obtenir, conſiſtoit à les convaincre par experience; que le Duc d'Alençon n'étoit plus d'humeur à vivre ſans employ, & que pour l'ôter aux Calviniſtes, il le faloit mettre à la tête des Catholiques. Ceux qui l'approchoient de plus prés avoient obſervé qu'il s'étoit bien-tôt repenty de la faute que le Vicomte de Turenne l'avoit engagé à commettre; & que quand la Cour s'aſſura de ſa perſonne, il prenoit déja des meſures pour abandonner un parti ſi republicain, qu'il deſeſperoit d'y conſerver

1574.

1574. l'autorité & le rang que ſa naiſſance luy avoient acquis. La mort de Charles neuf l'avoit confirmé dans ſa reſolution ; & à dire le vray, comme Henry trois n'étant encore que Duc d'Anjou s'étoit prévalu de la Lieutenance generale de l'Etat, pour acquerir tant de reputation, que les Turcs avoientpenſé à luy ceder la Couronne d'Alger, & les Polonois l'avoient en effet élû pour leur Roy ; auſſi le Duc d'Alençon qui étoit devenu Duc d'Anjou, obtiendroit infailliblement quelque Couronne par la même voye, s'il pouvoit obliger Henry à luy donner le Generalat des Armées Catholiques. Enfin le principal interêt de ce Duc étoit non ſeulement de paroître Catholique ; mais encore de l'être ſi fortement, qu'il n'y eût aucun lieu d'en douter, puiſque la maniere dont Henry avoit vécu avant que d'être Roy, laiſſoit peu d'eſperance qu'il eût des enfans ; & que ſi la ſucceſſion de la Couronne étoit ouverte au Duc d'Alençon, il ne l'obtiendroit que par une guerre d'autant plus ſanglante, que les Catholiques croiroient être diſpenſez de le reconnoître par un principe de Religion.

Eliſabeth pour gagner le Duc d'Alençon fut donc contrainte de recourir à ſa ruſe ordinaire, qui étoit celle de feindre de vouloir l'épouſer : Mais il s'y preſenta d'abord un obſtacle qui n'étoit pas facile à ſurmonter. Elle étoit déja dans ſa quarante deuxiéme année, & le Duc d'Alençon n'en avoit que vingt-deux. Cette diſproportion d'âge étoit ſi grande, qu'elle rebutoit les plus échauffez à procurer le mariage ; & ce qui l'augmentoit encore, étoit le peu d'eſperance qu'Eliſabeth eût des enfans, à cauſe qu'elle aimoit trop la chaſſe, & qu'elle croyoit avoir

perdu les jours qu'elle manquoit d'y aller, ſi ce n'eſt qu'il luy fût ſurvenu des affaires qui ne ſouffroient point de delay. Mais les Couronnes d'Angleterre & d'Irlande ſuppleérent à ces deux défauts, & le Duc d'Alençon eut tant d'impatience de regner, que quand Eliſabeth eût eu dix ans davantage, il n'auroit pas laiſſé de la rechercher auſſi-tôt qu'il auroit eſté certain de n'être pas dédaigné. Il ſe fit même ſeconder dans ſa recherche par les Officiers des Miniſtres du Roy ſon frere à la Cour d'Angleterre; & comme il prenoit plaiſir à lire les Auteurs Italiens qui avoient traité de l'amour, il écrivit à Sa Maîtreſſe des Lettres qui ne pouvoient être plus paſſionnées. 1574.

Eliſabeth ravie du ſuccés de ſon artifice, ne penſa plus qu'à differer la concluſion de ſes pretenduës nôces, & qu'à tirer du Duc d'Alençon le ſecours pour les Calviniſtes qu'il leur pouvoit donner. Elle envoya un ordre particulier à Valſingham ſon Ambaſſadeur en France, qu'il preſsât ce Prince de ſortir de la Cour, & d'aller à la Rochelle: mais la propoſition de Valſingham parut ſi déraiſonnable, que tous les amis & les ſerviteurs du Duc d'Alençon conſpirerent à la rejetter, & en apporterent trois raiſons qui ne ſouffroient point de replique. Le Duc n'avoit point encore fait ſes conditions avec l'Aſſemblée de Millaud; & ſi avant cela il ſe retiroit dans la Rochelle, il les obtiendroit beaucoup moindres, & ſeroit contraint d'accepter celles qu'il plairoit aux Calviniſtes de luy propoſer, quelques deſavantageuſes qu'elles fuſſent. De plus, le Prince de

1574. Condé avoit bien déclaré de vive voix, & par écrit, qu'il ne ſe chargeoit du Generalat des Calviniſtes, qu'en attendant qu'il plût au Duc d'Alençon de l'en décharger. Mais il n'étoit pas certain qu'il eût agy & parlé ſincerement, & qu'il ſe contentât d'être Lieutenant dans un parti dont ſon pere avoit eſté Chef. Si ſon ambition ſe réveilloit dans la ſuite, il avoit beaucoup plus d'amis que le Duc d'Alençon dans le parti Calviniſte, & il luy ſeroit aiſé quand il le jugeroit à propos de convoquer une nouvelle Aſſemblée, & d'y faire dépoſer ce Duc. Enfin la conduite d'Eliſabeth à l'égard du Duc d'Alençon étoit trop intereſſée, puiſqu'elle vouloit qu'il executât tout ce qu'elle deſiroit, & qu'il hazardât à ſa conſideration la Couronne de France, dont il étoit ſucceſſeur préſomptif, ſans que neamoins elle eût rien fait pour luy. Buſſy fut envoyé à Londres pour repreſenter ces raiſons, avec toute l'éloquence & la chaleur qui luy étoient ordinaires, & Eliſabeth qui ne s'étoit trop avancée, que pour éprouver ſi le Duc d'Alençon ſeroit d'humeur à s'engager inconſiderément, conſentit que ce Prince demeurât à la Cour du Roy ſon frere; & ne ſe declarât point en faveur des Calviniſtes, juſqu'à ce que les Articles du mariage de Sa Majeſté avec luy euſſent eſté ſignez. On commença donc à negocier ſur ces Articles; & Eliſabeth pour faire croire que c'étoit tout de bon, envoya le Secretaire Dall en France pour les debattre. Le premier qui fût propoſé dura ſi long-temps, que ſi le Duc d'Alençon n'eût eſté obſedé par le deſir de regner, il n'auroit pû s'empêcher d'appercevoir qu'on

qu'on l'amuſoit. Les Anglois pretendoient qu'il ſe fît de leur Religion avant que d'épouſer leur Reine, ou du moins immediatement aprés, afin que les Catholiques qui étoient encore en grand nombre dans leur Païs, ne fuſſent pas excitez à ſe ſoûlever, par l'eſperance de trouver un Chef en la perſonne de leur Roy. Mais le conſeil du Duc d'Alençon eut tant d'indignation pour cet Article, qu'il fut ſur le point de rompre là-deſſus; & Dall eût eſté reduit à s'en retourner peu de jours aprés ſon arrivée en France, s'il ne ſe fût relâché juſqu'à conſentir qne le Duc d'Alençon demeureroit Catholique aprés ſes nôces. 1574.

La difficulté recommença ſur le ſecond Article; & à dire le vray, elle étoit ſi grande, que rien d'humain ne paroiſſoit capable de la lever. Eliſabeth n'eſperoit pas avoir beaucoup d'enfans, & s'obſtinoit d'autant plus à vouloir que le premier qui naîtroit d'elle & du Duc d'Alençon fut élevé dans la Religion d'Angleterre, parce que de quelque ſexe qu'il fût, il auroit droit de ſucceder à ſes Couronnes, ſuppoſé qu'il fût ſeul; & pourtant les Anglois ne le voudroient pas reconnoître, de crainte qu'il ne rétablît l'ancienne Religion. D'un autre côté, ſi Eliſabeth accouchoit d'un fils, la Loy Salique l'appelleroit à la Monarchie Françoiſe, auſſi bien qu'aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande; & par la même raiſon que les Anglois pretendoient qu'il fût élevé dans leur Religion, les François ſeroient bien fondez d'exiger qu'il fût baptiſé & inſtruit dans l'Egliſe Catholique. Les amis communs s'ingererent d'accommoder ce differend, en-

1574. propoſant que l'on conclût le mariage, ſans parler de l'état des enfans qui en ſortiroient, parce que l'obſtacle dont il s'agiſſoit ceſſeroit en deux cas, & rendroit par conſequent inutile la peine que l'on auroit priſe à le ſurmonter. Le premier cas étoit ſi le mariage ſe trouvoit ſterile, & le ſecond s'il ne produiſoit que des filles.

Mais le Conſeil du Duc d'Alençon étoit incapable d'approuver ce temperamment: il étoit perſuadé, auſſi-bien que l'avoit eſté celuy de Henry trois aprés ſon élection à la Royauté de la Pologne, qu'un fils de France avoit beſoin d'une Declaration expediée en bonne forme, pour empêcher que ſa ſortie & ſon ſéjour hors du Royaume, ne préjudiciaſſent aux droits qu'il avoit ſur la Couronne, & n'en fruſtraſſent ſes enfans mâles qui naîtroient dans un païs étranger. Il n'y avoit pas lieu de douter que Henry n'accordât cette Declaration au Duc d'Alençon, dans la même étenduë que Charles neuf l'avoit accordée * à luy-même deux ans auparavant. Mais il n'étoit pas moins conſtant qu'il la refuſeroit, ſi l'Article de l'éducation des fils à la Catholique n'étoit arrêté; & que quand Sa Majeſté tres-Chrétienne auroit aſſez de bonne volonté pour ſe relâcher en faveur de ſon frere, elle n'oſeroit la témoigner en cette occaſion, puiſqu'elle ſe feroit autant d'ennemis qu'il y avoit de François attachez à l'ancienne Religion.

*Elle eſt entre les Manuſcrits de Lemonie.

Ainſi l'on fut contraint de ſuſpendre la negociation du Duc d'Alençon & de la Reine d'Angleterre, juſqu'à ce qu'on eût trouvé un autre expedient; & l'occaſion de retarder fut d'autant plus favorable aux

Anglois, qu'il ſurvint en même-temps à la Cour de France une affaire qui l'occupa de ſorte, qu'il ne luy fut plus poſſible de vaquer à l'établiſſement du Duc d'Alençon. Le Prince de Condé & l'Aſſemblée de Millaud, pour excuſer l'entrée des Proteſtans d'Allemagne dans le Royaume, ou pour obtenir de Henry trois le conſentement dont les Calviniſtes avoient beſoin pour y former leur Republique, envoya vers la my-May de mil cinq cens ſoixante-quinze à la Cour une députation ſolemnelle, dont étoient Chefs d'Avennes & Beauvais. Henry reçut ces Députez avec autant de joye que s'il eût eu deſſein de traiter ſincerement avec eux. On les ouït en plein Conſeil, & ce fut à leur priere qu'on avertit deux perſonnes qui leur étoient ſuſpectes de ne s'y pas trouver : c'étoient le Maréchal de Retz & le Chancelier de Birague, qu'ils accuſoient d'avoir opiné pour le maſſacre de la ſaint Barthelemy : on les ſatisfit ſur cét Article, & le Maréchal & le Chancelier furent obligez à ne ſe pas trouver au Conſeil pendant qu'ils y ſeroient. La Harangue que fit d'Avennes ne contenoit que les intentions du parti Calviniſte, qu'il diſoit être juſtes & ſaintes : Mais il démentit bien tôt ſon diſcours par ſa premiere propoſition. Il prétendit que la liberté de conſcience qui ſeroit accordée aux Calviniſtes, & l'exercice de leur Religion fuſſent ſi generaux, qu'on ne les diſtinguât plus en ce point d'avec les autres Sujets du Roy ; c'eſt ainſi qu'il luy plût de nommer les Catholiques. 1574.

Pour mieux entendre la propoſition d'Avennes,

1574. il faut préſuppoſer que ceux qui avoient dreſſé ſous les regnes precedens les Edits de pacification, y avoient apporté des modifications conſiderables. L'exercice de la Religion pretenduë Reformée n'étoit permis que dans les lieux où les Calviniſtes étoient les plus forts, ou tout au plus dans les endroits où ils ſe trouvoient en aſſez grand nombre pour former une Egliſe, & pour y entretenir un Miniſtre; & ces lieux n'occupant pas la vingtiéme partie du Royaume; il étoit certain que la nouvelle Religion n'y domineroit jamais, tant qu'elle ſeroit reſſerrée dans de ſi étroites bornes. De plus, la Cour ne devoit pas ſouffrir qu'il y eût d'autre culte que le ſien par tout où elle ſe trouveroit, & même à quelques lieuës aux environs; & elle ſe ſeroit attirée le mépris de toute l'Europe, ſi elle eût renoncé à ce privilege. La ville de Metz n'étoit pas encore unie à la Couronne de France, & l'on avoit déclaré qu'elle n'étoit pas compriſe dans les Edits, à moins qu'elle n'y fût nommée en particulier. Enfin il n'y avoit point de Calviniſte dans le Marquiſat de Saluſſe, & Henry IV. ſeroit fait un extrême préjudice, en ſouffrant qu'il y en eût. Les Princes d'Italie l'en avoient conjuré, dans l'apprehenſion que l'hereſie ne ſe gliſsât delà dans leurs Etats. Il avoit beſoin de leurs Troupes & de leur argent, en cas que la guerre Civile recommençât dans la France, & il étoit aſſuré de n'obtenir ny l'un ny l'autre s'il conſentoit à l'établiſſement du Calviniſme delà les Alpes.

Ainſi la premiere propoſition des Députez de Millaud ne pouvoit être accordée; mais ſi on l'eût ré-

moigné d'abord, la negociation auroit eſté décon- 1574.
certée; & ce n'étoit pas là l'intention de la Cour, qui ne vouloit pas rompre ſi-tôt, parce qu'elle n'étoit pas encore en état d'ouvrir à ſon avantage la Campagne de mil cinq cens ſoixante-quinze. On ſe contenta donc de repartir aux Députez, qu'il ſeroit bon d'examiner & de debattre chacun en particulier des Articles, dont l'Aſſemblée de Millaud les avoit chargez, avant que d'en reſoudre aucun; & les Députez qui n'avoient point d'ordre là-deſſus, crûrent ne devoir pas refuſer ce qu'on leur demandoit. Ainſi l'étenduë de l'exercice du Calviniſme fut long-temps conteſtée; & la Cour ſe relâcha pour ce qui regardoit la ville de Metz, parce que la nouvelle Religion s'y étoit inſinuée dés mil cinq cens vingt-deux, & depuis conſervée nonobſtant les ſoins des Gouverneurs.

On examina en ſecond lieu l'Article des Villes de ſûreté, & le Conſeil d'Etat pretendit que les Calviniſtes rendiſſent les quatre qui leur avoient eſté laiſſées par l'Article ſecret de la troiſiéme Paix concluë avec eux, ou qu'ils ſe contentaſſent d'un nouvel Article ſecret, par lequel on leur permettroit de les garder encore pour deux ans, comme on ne leur avoit alors permis de les retenir que pour ce terme. Les Calviniſtes au contraire, qui s'étoient emparez d'environ deux cens Villes, Châteaux, ou Fortereſſes, s'obſtinoient à les conſerver, & ne trouvoient point pour ſauver leurs vies d'autre aſſurance que celle-là. Ils s'expliquoient ſi fiérement là-deſſus, que cette ſeule circonſtance ſuffit pour convaincre les

1574. moins credules, que la Cour au lieu d'exterminer les Calviniſtes à la ſaint Barthelemy, les avoit fort obligez, en leur fourniſſant le pretexte plauſible pour ſe cantonner, qu'ils avoient en vain cherché juſque-là, & qu'ils n'euſſent pas trouvé. Et de fait, on offrit de leur laiſſer huit Villes de ſûreté dans le Languedoc, ſix dans la Guyenne, une dans le Dauphiné, & une dans la Provence; c'eſt-à-dire, quatre fois autant que Charles neuf leur en avoit accordé; & pourtant ils rejetterent cette offre ſi loin, qu'il fut aiſé de prévoir qu'ils ne ſe relâcheroient qu'en obtenant qu'on leur laiſſât au moins la moitié des Places qu'ils tenoient. Le temps de la reſtitution de ces Places fut enſuite debattu, & le Conſeil du Roy crût faire beaucoup de conſentir que les Calviniſtes les retinſſent pour quatre ans, au lieu des deux dont on a parlé: Mais les Députez voulurent que ce fût pour un temps indéfiny; & l'on eut beau leur repreſenter que ce ſeroit la même choſe, que ſi le Roy leur abandonnoit poſitivement & pour toûjours la poſſeſſion de ces Villes. Le ſeul temperamment qu'ils agréérent enfin, fut qu'il ne ſeroit point parlé du temps de la reſtitution; & les Catholiques y acquieſcerent, quoiqu'ils ne préviſſent que trop qu'en bonne Juriſprudence c'étoit accorder d'une maniere negative le poſſeſſoire pour toûjours, que de le ceder ſans condition de retour.

Les Députez demanderent en troiſiéme lieu, des Juges qui leur fuſſent propres dans chaque Province, & declarerent qu'ils en vouloient de leur Religion. Le Conſeil d'Etat répondit que cela ſuppoſé, ils ne ſe-

roient plus Sujets du Roy. Ils firent pour replique un dénombrement presque tout faux des Procés de consequence qu'ils avoient perdus dans les Presidiaux, & sur tout dans les Parlemens, par la seule raison qu'ils étoient d'une Religion differente de celle de leurs Juges, & quoique leur bon droit fût évident. Le Conseil d'Etat convint qu'il y auroit à l'avenir deux Conseillers Calviniſtes dans chaque Presidial, & quatre dans chaque Parlement: Qu'il leur seroit permis de recuser quatre de leurs Juges, & que l'on créeroit pour eux dans la ville de Montauban une nouvelle Chambre, à laquelle ils pûssent appeller, lorsqu'ils estimeroient que les Presidiaux ne leur eussent pas rendu justice. Le dernier Article que l'on examina, fut celuy de la saint Barthelemy; & le Conseil d'Etat fut d'autant plus surpris que les Calviniſtes le proposassent, qu'il s'attendoit qu'ils se contenteroient d'en avoir tiré tous les avantages dont on vient de parler. Ils exigerent neamoins qu'on les autorisât dans la recherche de cette sanglante Journée: Qu'on leur permît d'informer contre ceux qui en avoient esté les Auteurs, les Complices & les Fauteurs: Que la naissance & le rang n'en exceptassent personne: Que les Procés se fissent aux coupables dans toute la severité des Loix: Que le Roy s'engageât à ne leur point donner de grace; & que si l'on apprehendoit d'executer ceux qui seroient condamnez à cause de leurs parens, de leurs amis, ou de leur grand nombre, on les mît pieds & poings liez entre les mains des Calviniſtes, pour en disposer à leur gré. 1574.

1574. Cette propoſition étoit inſolente au dernier point, & il n'y en eut jamais d'écoutée avec plus d'indignation que celle-là. Il s'agiſſoit de faire le Procés à la memoire de Charles neuf, qui avoit declaré devant une infinité de témoins qu'il n'oublieroit jamais l'injure qu'il avoit receuë des Calviniſtes à Meaux, & qui certainement avoit ordonné le maſſacre de la ſaint Barthelemy : Il ne faloit pas en chercher bien loin des preuves convaincantes, puiſque Sa Majeſté l'avoit approuvé en plein Parlement, & avoit écrit des Lettres circulaires aux Gouverneurs des Provinces, pour leur commander qu'auſſi-tôt qu'ils les auroient receuës, ils exterminaſſent en quelque maniere que ce fût tous les Calviniſtes qui ſe trouveroient dans leur Reſſort. La Reine mere n'étoit pas plus innocente que le Roy Charles neuf, & ne s'étoit pas moins expliquée ſur la part qu'elle avoit à la ſaint Barthelemy : mais ce qui paſſoit juſqu'au dernier excés de l'impudence, étoit que Henry n'étoit pas exempt du crime, s'il y en avoit, & que luy en demander juſtice étoit la même choſe que de pretendre qu'il renonçât à ſa Dignité, & qu'il portât ſa tête ſur un échaffaut. S'il n'avoit eſté l'Auteur de la ſaint Barthelemy, comme ſes ennemis luy reprochoient, il en avoit au moins eſté le premier Approbateur ; & le Conſeil des huit perſonnes dans lequel elle avoit eſté reſoluë, s'étoit tenu dans ſa chambre à ſaint Cloud. De plus, lorſqu'il avoit brigué la Couronne de Pologne, & répondu à ſes Competiteurs qui l'en vouloient exclure, à cauſe du maſſacre dont il eſt queſtion ; il s'étoit contenté de ſoûtenir

tenit qu'il n'en étoit point l'Auteur, & il n'avoit ja- 1574.
mais desavoüé ny directement, ny indirectement de l'avoir approuvée. Il en avoit rejetté toute la faute, supposé qu'il y en eût, sur le Roy son frere : mais il étoit aisé de justifier que s'il n'avoit trempé dans ce dessein ; il l'avoit au moins sçu, puisqu'il étoit encore alors Lieutenant General de l'Etat, & que l'on n'auroit eu garde de disposer les Troupes au massacre sans son consentement. Cette seule circonstance suffisoit au sens des Calvinistes pour le rendre digne de mort, sur ce qu'il n'avoit point ignoré le meurtre des leurs, & que neamoins il ne l'avoit pas revelé. Enfin il n'y avoit pas un des Conseillers d'Etat qui ne fût criminel, si la derniere proposition des Députez de Millaud étoit acceptée : & de fait, elle ne les irrita pas moins que s'ils eussent ouï leur propre condamnation. Ils rompirent là-dessus les Conferences ; & leur ressentiment seroit allé plus loin, si le respect dû à la presence du Roy ne les eût retenus. Henry n'étoit pas moins irrité qu'eux, mais il n'avoit pas perdu l'esperance d'empêcher les Allemans d'entrer dans la Champagne, sous pretexte qu'il negocioit actuellement la Paix avec le Parti qu'ils vouloient secourir ; & Sa Majesté se fût elle-même ôtée ce pretexte, en renvoyant mécontens tous les Députez. Elle appaisa donc les Conseillers d'Etat, & dissimula parfaitement l'injure qui luy étoit commune avec eux. Elle representa aux Députez que les matieres qui restoient à debattre étoient d'une trop longue discussion pour tant de personnes que l'Assemblée de Millaud en avoit chargées : Qu'elles pouvoient s'en-

1574. retourner, & laiſſer à la Cour les deux Chefs de leur députation, qui travailleroient en leur abſence, & avanceroient leur Traité juſqu'à la concluſion excluſivement : Qu'alors on les manderoit, & leur voyage ſeroit d'autant plus court, qu'ils n'auroient autre choſe à faire qu'à approuver les Articles, & à les ſigner. Les Députez s'ennuyoient preſque tous à la Cour, on ne leur avoit point donné d'argent pour faire leur voyage, & on n'avoit pas même promis de les rembourſer de leurs frais. Ils avoient porté peu d'argent avec eux, & ils en dépenſoient beaucoup. Ainſi ils furent ravis de s'en retourner, & ils compterent pour gagné ce qu'ils ne dépenſeroient pas. Ils laiſſerent auprés du Roy d'Avennes & Beauvais pour continuer le Traité, & ils reprirent le chemin de Millaud.

Mais dans le temps qu'ils employerent pour y retourner, l'Aſſemblée ceſſa ſans avoir rien déterminé de certain pour ce qui regardoit la guerre ; & les actes d'hoſtilité recommencerent de part & d'autre. Henry ouvrit la campagne de mil cinq cens ſoixante-quinze, dans l'eſperance de la rendre auſſi glorieuſe pour luy, qu'avoit eſté celle de mil cinq cens ſoixante-neuf. Mais il avoit trop mal finy celle de mil cinq cens ſoixante-quatorze : & voicy comment la choſe s'étoit paſſée.

La diſgrace de Bellegarde ne fut pas longue, & le Roy s'apperçut bien-tôt que la Reine mere avoit pris en ce point trop d'aſcendant ſur luy ; & que s'il abandonnoit ſes Mignons à la diſcretion de cette Princeſſe ; elle s'ingereroit de regner ſous ſon nom

auſſi abſolument qu'elle avoit fait ſous celuy de Charles neuf. Il avoit ainſi témoigné tant de chagrin pour l'abſence de Bellegarde, que la Reine mere & Villequier avoient ſollicité ſon rappel; ſur ce qu'ils ne prévoyoient que trop qu'il retourneroit tôt ou tard à la Cour; & que s'il ne paroiſſoit qu'il leur en eût l'obligation, ils auroient en ſa perſonne un ennemy irreconciliable & malicieux, qui prendroit plaiſir à rompre toutes leurs meſures. Bellegarde ne fut pas plûtôt rappellé, que le Roy pour luy donner ſujet de ſe ſignaler en qualité de Maréchal de France, luy commanda d'aſſieger Livron, & promit de le joindre, ſuppoſé qu'il trouvât trop de reſiſtance. 1574.

Les Calviniſtes n'étoient pas informez avec moins d'exactitude des deſſeins de Henry, qu'ils l'avoient eſté de ceux de Charles neuf, & le même jour que le ſiege de Livron avoit eſté reſolu, ils l'avoient ſçu. Ils s'étoient uniquement appliquez à munir cette Place; de ſorte que le Roy s'il venoit pour renforcer Bellegarde y reçût un affront, ſur la préſuppoſition que Sa Majeſté rebutée de n'avoir pas réüſſi devant une Ville qui ne meritoit pas ſa preſence, ſe contenteroit deſormais d'agir par ſes Lieutenans, & le Calviniſme y trouveroit ſon compte en plus d'une maniere. Bellegarde qui ſçavoit ſon métier, & qui ne manquoit pas d'ambition, agît avec tant de regularité & de vigueur, que ſes envieux n'eurent rien à luy reprocher. Ses lignes devant Livron furent bien faites, & en tres-peu de temps. Son Artillerie ne diſcontinua preſque point, quoique les Aſſiegez la démontaſſent ſouvent, & il ne perdit aucune oc-

1574. caſion d'aſſûrer de bons logemens ſur les rampars qu'elle abattoit. Cependant la garniſon étoit ſi forte, & reparoit ſi promptement les bréches, que Bellegarde fut reduit à recommencer au bout d'un mois, dans lequel il s'étoit vanté d'executer ſon entrepriſe. Le Roy tint parole, & luy mena un renfort conſiderable de Suiſſes, qui pour montrer à Sa Majeſté qu'ils étoient ſenſiblement touchez d'une gratification extraordinaire qu'ils avoient reçûë d'elle, offrirent de monter à l'aſſaut dés que la bréche ſeroit raiſonnable, quoiqu'ils en fuſſent diſpenſez par tous les Traitez de leurs Superieurs avec les Rois de France, & qu'il n'y eût point d'exemple depuis Louïs XI. qui avoit eſté le premier à les ſoudoyer, qu'ils euſſent monté ſur aucune bréche. Ils allerent à celle-là avec plus d'agilité que ne ſembloit permettre leur peſanteur naturelle; ils s'en ſaiſirent, & il la garderent prés d'un quart d'heure; mais ils furent enſuite repouſſez avec une perte qui les contraignit de ſe repentir d'avoir fait plus qu'ils ne devoient. L'Infanterie Catholique & la Cavalerie des Aſſiegeans qui avoient mis pied à terre pour ſe mêler avec elle, ne furent pas plus heureux : & les Aſſiegez aprés avoir ſoûtenu un ſi terrible aſſaut, entrerent dans une preſomption criminelle. Ils connoiſſoient le Roy pour extraordinairement ſenſible aux injures qu'il recevoit en matiere de valeur; & l'exemple du Prince de Condé devoit leur avoir appris qu'il n'avoit pas perdu l'occaſion de ſe vanger, quoiqu'elle ne ſe fût preſentée qu'au bout de

trois ans : Cependant ils dreſſerent ſur la bréche qu'ils venoient de recouvrer, un phantôme de paille à deſſein de tourner Sa Majeſté en ridicule; il ſembloit qu'ils ne la jugeaſſent pas digne d'être homme, ils la repreſentoient vétuë en femme, & ſeulement armée d'une quenouille & d'un fuſeau. On avoit eu ſi peur qu'elle ne fût pas priſe pour le Roy, qu'on y avoit mis une inſcription diffamante que le reſpect empêche de rapporter icy, & les Catholiques qui la virent s'imaginerent là-deſſus que le Siege de Livron ne ſeroit levé qu'aprés que tout y auroit eſté mis à feu & à ſang. Mais Henry trois n'étoit plus le même qu'il avoit paru en qualité de Duc d'Anjou; & cette metamorphoſe étoit ſi grande, qu'on eût long-temps de la peine à la concevoir : non ſeulement il diſſimuloit les injures qui ne touchoient que ſon honneur; mais encore il avoit une eſpece d'inſenſibilité pour elles; & la marque évidente qu'il en donna deux ou trois jours aprés que les Aſſiegez eurent poſé ſur leurs murailles l'impudente figure dont on vient de parler; fut qu'il leva le Siege de Livron ſans laiſſer aux environs des Trouppes ſuffiſantes pour reſſerrer les courſes de la Garniſon. Sa Cavalerie étrangere l'incommodoit, en demandant d'être payée dans la derniere exactitude; & d'ailleurs ſes Treſoriers luy perſuaderent qu'il y avoit du ménage à la licentier au commencement de l'hyver, pour en lever d'autre au printemps, ſur ce que l'on épargneroit ainſi les quartiers d'hyver qu'il auroit falu luy donner : Mais il n'eſt rien de ſi dangereux à la guerre, que 1574.

1574. d'en regler la pratique par la ſpeculation. Les Cavaliers étrangers furent bien congediez: mais quand il fut queſtion de rétablir leurs Régimens, l'argent neceſſaire ne ſe trouva pas prêt, & il en arriva cét inconvenient, que l'Armée Royale que Henry trois devoit commander en perſonne, ne ſe trouvant pas ſi forte que l'on avoit promis dans les projets qui en avoient paru; Sa Majeſté fut conſeillée de ne la pas mener en Languedoc, & de la laiſſer ſous la conduite du Duc d'Uſez.

Damville qui tenoit ce Duc pour ſon capital ennemy, ne garda plus de meſures avec la Cour, dés qu'il ſçût qu'elle l'avoit choiſi pour General. Il forma avec les Calviniſtes une liaiſon auſſi étroite que s'il eût eſté de leur Religion, & il conſentit qu'elle s'exerçât publiquement par-tout où il étoit le Maître. Il préſuppoſa que pour mettre le Duc d'Uſez dés le commencement de la campagne hors d'état de rien faire, il ne faloit que ſurprendre Aigueſmortes, & il remua avec tant d'induſtrie les intelligences qu'il entretenoit de longue main dans cette importante Place, qu'il y fut reçu le plus fort. Le Duc d'Uſez y avoit fait ſes principaux magaſins, & la Cour ne pouvant luy en fournir de nouveaux, il ſe vit reduit à la défenſive, nonobſtant qu'il ſe fût vanté d'attaquer. Il ne pût pas même conſerver toutes les Places qui luy étoient reſtées, & Damville luy enleva encore le Pouſſin. Il n'étoit pas malaiſé de juſtifier que les deux priſes dont on vient de parler, étoient un pur ouvrage des Calviniſtes, qui avoient ſçu introduire dans Aigues-mortes &

dans le Pouſſin des perſonnes de leur parti aſſez adroites pour en ouvrir une porte. Cependant le Duc d'Uſez n'en fut pas moins blâmé que ſi elles euſſent eſté perduës par ſa faute. On luy reprocha que ce n'étoit pas tout de bon qu'il haïſſoit Damville, & que cette pretenduë averſion n'alloit qu'à tromper la Cour: Qu'il preferoit ſa ſecte à la fidelité qu'il devoit au Roy & au nouveau ſerment qu'il en avoit fait; & que bien loin de retourner au plûtôt à la Communion des Catholiques, il s'étoit propoſé de les aſſujetter par tout le Languedoc aux Calviniſtes & aux Politiques, en laiſſant prendre aux uns & aux autres les Places qui luy avoient eſté confiées, ſans ſe mettre en devoir de les ſecourir. 1574.

Il étoit à craindre que le mauvais ſuccés des affaires de Sa Majeſté dans le Languedoc ne gâtât celles des autres Provinces; & ce fut pour y pourvoir, que l'on mit en uſage une ruſe qui vraiſemblablement auroit réüſſi, ſi l'on ſe fût addreſſé à une perſonne moins éclairée que la Nouë. La Bourgeoiſie de la Rochelle, depuis qu'elle avoit ſoûtenu le Siege, & fait perir devant ſes rampars vingt-quatre mille Soldats Catholiques, étoit entrée dans une telle préſomption, qu'il n'en paroiſſoit point de ſemblable dans les Hiſtoriens des derniers ſiecles. Elle ne s'étoit pas contentée de demander & d'obtenir à toute force que la ville de la Rochelle paſſât pour toute une Province, dans les Aſſemblées generales du Calviniſme, & y eût par conſequent la ſeiziéme partie des ſuffrages: mais de plus, elle pretendoit être dans ſon Parti ce qu'Amſterdam pretend être au-

1574. jourd'huy dans les Provinces Unies, & faire pancher la balance du côté qu'elle ſe declareroit. La Cour s'en étoit apperçuë ; & comme elle eſperoit profiter de cette ambition pour diviſer les Calviniſtes, elle envoya la Hunaudaye Seigneur de Bretagne, celebre pour ſa prudence, & plus encore par ſon induſtrie, qui joüa admirablement ſon perſonnage. Il feignit d'abord d'être envoyé vers l'Aſſemblée de Millaud, & il y alla en toute diligence : Il trouva les Députez déja partis, & il courut à la Rochelle avec la même précipitation. Il s'adreſſa à ceux de la Bourgeoiſie qu'il connoiſſoit pour Républicains plus zelés que les autres, & il leur fit entendre dans des entretiens familiers, que la faute la plus ſignalée que les Calviniſtes de France avoient commiſe, étoit celle de la trop prompte ſeparation de leur derniere Aſſemblée : Qu'ils avoient ſoûtenu quatre guerres, & donné autant de batailles pour ſe mettre en pleine liberté ; & que neamoins les Edits qui leur avoient eſté accordez, ne contenoient rien qui approchât des avantages que la Cour leur offroit preſentement, tant pour les Places de ſûreté que pour l'adminiſtration de la Juſtice : Qu'il n'y avoit pas lieu de diſconvenir que le Roy ne ſe fût trop relâché, & qu'il faloit craindre que Sa Majeſté ne ſe retractât ſi on luy en donnoit le loiſir : Qu'il étoit bon de la prendre incontinent au mot, & de ne pas attendre que les autres quinze Provinces y euſſent penſé : Qu'il n'étoit pas neceſſaire d'obtenir leur approbation, puiſqu'il ne s'agiſſoit que de leur procurer un tres-grand avantage ; & que bien loin d'exiger par avance

ce leur acquieſcement, on leur feroit tort de douter s'ils le donneroient ou non. Les Rochelois écouterent la Hunaudaye avec d'autant plus d'attention, que les offres de la Cour étoient en effet de telle nature, que ſi le Prince de Parme en eût preſenté de ſemblables aux Provinces-Unies ; elles les auroient infailliblement acceptez. Ils furent trop ravis de profiter de cette occaſion pour ériger leurs Magiſtrats en Conſeil Souverain du Parti Calviniſte, & ils permirent là-deſſus à la Hunaudaye d'aſſiſter dans une Aſſemblée de Ville qu'ils convoquerent exprés, & repreſenter en public ce qu'il leur avoit dit en particulier. La Hunaudaye qui ne demandoit pas mieux, harangua avec tant de force, qu'il auroit obtenu ce qu'il pretendoit, ſi la Nouë ne s'y fût oppoſé, ſans témoigner pourtant qu'il voulût choquer la Cour. Il fit ſouvenir les Rochelois qu'ils ne le pouvoient ſoupçonner d'être ennemy de la paix, puiſqu'il les avoit ſollicitez pluſieurs fois depuis deux ans & demy qu'ils luy avoient fait l'honneur de l'élire pour leur Chef, qu'ils s'accommodaſſent avec la Cour à des conditions beaucoup moindres que celles dont il étoit queſtion. Mais que la raiſon & la juſtice ne permettoient pas qu'ils étendiſſent leur pouvoir au delà de leurs limites, & qu'ils s'élevaſſent au deſſus de leurs freres : Qu'ils s'étoient principalement ſeparez de l'Egliſe Romaine, à cauſe que les Papes y tranchoient de Souverains, & que cependant ils vouloient eux mêmes pratiquer dans le temporel ce qui leur paroiſſoit inſupportable parmi les Catholiques dans le Spirituel : Que la Rochelle devoit être 1574.

1574. ſatisfaite de paſſer ſeule pour toute une Province: Qu'elle ne contribuoit que la ſeiziéme partie des frais de la guerre, & qu'elle y gagnoit pourtant au centuple, par le grand nombre des Vaiſſeaux qu'elle enlevoit tous les jours aux Catholiques, au lieu que les autres Provinces bien loin de s'enrichir dans le trouble, étoient ravagées, & n'en payoient pas moins leur part: Que l'on avoit juré à Damville de ne rien conclure ſans ſa participation; & qu'ainſi l'on ne pouvoit en conſcience ny avec honneur déliberer ſur les propoſitions de la Hunaudaye, autrement que de concert avec les Députez de toutes les Provinces Calviniſtes, & avec le Gouverneur de Languedoc.

Le diſcours & l'autorité de la Nouë prévalurent ſur les raiſons de la Hunaudaye, qui ſeroit parti de la Rochelle le même jour pour retourner à la Cour, ſi le Secretaire du Conſeil de Ville envoyé vers luy ne luy eût caché la verité; mais on crût qu'il y alloit de l'intetêt du parti Calviniſte d'amuſer les Catholiques: & au lieu de déclarer nettement que les Rochelois ne vouloient point de Traité ſingulier, on demanda à la Hunaudaye le temps de dépêcher deux Couriers; l'un à la ville de Montauban, la plus forte des Calviniſtes aprés celle de la Rochelle, & l'autre à Damville; & l'on promit de ſe déterminer ſur les réponſes qu'ils rapporteroient. Le temps que l'on demandoit à la Hunaudaye n'alloit pas à quinze jours, & il l'accorda ſur la préſuppoſition qu'il y auroit cependant une ſuſpenſion d'armes aux environs de la Rochelle. La coûtume établie en France du-

rant les guerres contre les Anglois, exigeoit que l'on en usât ainſi : & de fait, on ne s'en étoit jamais diſpenſé ny de part ny d'autre, non pas même dans les temps où les hoſtilitez étoient paſſées, juſques dans l'excés de ne pas donner de quartier, & de tuer de ſang froid ceux qui avoient eſté faits priſonniers dans la chaleur du combat. 1574.

La Nouë étoit le plus moderé des Officiers de guerre, & l'on diſoit de luy qu'il vivoit en ſaint dans les armées. La juſtice qu'il ſe picquoit d'obſerver panchoit plus vers la ſeverité que vers l'indulgence, & les ſoldats Calviniſtes qui aimoient le relâchement de la diſcipline, cherchoient un autre General que luy. Mais la vertu humaine a ſes taches auſſi bien que le Soleil, & ſouffre quelquefois des éclipſes comme luy. La ville de Niort en Poitou étoit trop proche de la Rochelle: Les Catholiques qui l'avoient conſervée y tenoient une tres-forte garniſon, qui ſe trouvant jour & nuit en campagne; enlevoit plus de la moitié des proviſions & des marchandiſes que l'on y conduiſoit par terre. Cette incommodité n'étoit pas tout-à-fait inſupportable: car outre que les Rochelois faiſoient preſque tout leur commerce par mer; le gain des priſes ſur l'Ocean les dédommageoit aſſez de ce qu'ils perdoient dans le païs d'Aunis. Mais ils étoient devenus trop fiers pour ſouffrir l'Ennemy ſi proche d'eux, & ils craignoient qu'on n'eût pas aſſez bonne opinion de leurs forces, ſi l'on voyoit les Coureurs Catholiques s'approcher impunément de leurs portes. Ils preſſerent la Nouë de les délivrer d'un voiſinage qui leur pa-

1574. troiſſoit deſormais inſupportable ; & comme ils ne luy pouvoient fournir aſſez d'Infanterie pour un Siege regulier, ils voulurent qu'il inſultât Niort. Cette entrepriſe étoit hazardeuſe, & ne pouvoit réüſſir que par un bonheur impréveu : La Nouë en étoit convaincu, & il pouvoit s'en excuſer ; mais il ſuccomba ſous les mêmes inconveniens qui avoient fait apprehender à l'Amiral de Châtillon au commencement de la troiſiéme guerre Civile de ſe mettre à la tête des Calviniſtes. Leur Parti ne ſe gouvernoit plus par raiſon, mais par caballe ; & les Miniſtres, dont les ſuffrages y avoient plus de poids que ceux de la Nobleſſe, n'entendoient rien à la guerre. Ils vouloient pourtant qu'on la fît à leur mode ; & comme ils alloient ſouvent à la Rochelle, & qu'il leur coûtoit beaucoup à ſe faire eſcorter, ils pretendoient en toute maniere éviter cette dépenſe. Si la Nouë eût refuſé d'inſulter Niort, ils l'auroient infailliblement fait dépoſer, & les Gentilshommes Calviniſtes qui s'étoient ſoûmis à luy de leur bon gré, à cauſe de ſon merite, ne trouvant pas entre eux de perſonnes qui l'égalât en valeur ny en experience, euſſent tous pretendu luy ſucceder. Ils ſe ſeroient ainſi diviſez, & la Cour eût profité de leur meſ-intelligence.

On a veu ſous le Regne precedent, que la Nouë étoit Calviniſte de bonne foy. Il ne connoiſſoit point de plus grand mal que la ruine de ſa Secte ; il la prévoyoit infaillible, ſi on le dépoſoit dans la conjoncture d'alors : & ce fut dans la ſeule veuë de l'empêcher qu'il donna atteinte au droit des gens, retenant la Hunaudaye pendant qu'il ſe pre-

paroit pour l'eſcalade de Niort. Il diviſa en deux corps les quatre mille cinq cens hommes de Troupes reglées que les Rochelois entretenoient pour leur ſûreté. Il en laiſſa prés de la moitié pour leur garde ſous les ordres de la Popeliniere, & il mena l'autre avec autant de diligence que de ſecret devant Niort: Il y arriva juſtement à minuit du cinq au ſixiéme jour de Juin mil cinq cens ſoixante quinze; mais il n'eut pas tout le loiſir qu'il s'étoit promis de dreſſer ſes échelles. Comme les Catholiques de Xaintonge & de Poitou formoient peu de deſſeins dont la Nouë ne fût promptement informé; les deſſeins de la Nouë n'étoient pas plus cachez aux Catholiques; & à dire le vray, il y avoit d'autant moins ſujet de s'en étonner, que le Gouvernement des Calviniſtes étant Republicain, plus de gens avoient part dans les ſecretes reſolutions qui s'y prenoient, que dans celuy des Catholiques. 1574.

Les Relations du temps ne diſent pas que Landeray Gouverneur de Niort, eût eſté averty à point nommé qu'on l'alloit attaquer; mais auſſi elles n'en diſconviennent pas, & ce qui ſuit rend la choſe aſſez vraiſemblable. La Nouë en approchant de Niort, trouva ſes ennemis dans la meſme poſture que s'ils l'euſſent attendu. Leur garde avancée aprés avoir donné l'alarme, l'arrêta le plus qu'elle put, & il falut que les Calviniſtes repouſſaſſent dans Niort une partie de la Garniſon qui en étoit ſortie, avant qu'ils pûſſent dreſſer leurs échelles. Les plus hardis Calviniſtes qui monterent deſſus, furent renverſez par les coups de main des Catholiques qui bordoient les

1574. ramparts, ou par leur Artillerie qui battoit les échelles à revers. L'aſſaut dura plus de trois heures ; & la Nouë apprehendant s'il le continuoit de n'avoir pas aſſez de Soldats pour faire ſa retraite, y penſa de bonne heure. Il s'en retourna par le meſme chemin qu'il étoit venu ; & la grandeur de ſa perte luy fut avantageuſe, puiſqu'elle convainquit les Rochelois à leurs dépens, qu'ils avoient eu tort de l'obliger contre ſon ſentiment à l'inſulte de Niort. Ils luy furent plus ſoûmis dans la ſuite, & ils ne s'obſtinerent jamais, plus à le preſſer d'agir contre les regles de la guerre. La Hunaudaye n'eut pas plûtôt ſçeu l'attaque de Niort qu'il ſe retira de la Rochelle, aprés avoir fait des proteſtations contre la Bourgeoiſie de cette Ville, & contre la Nouë ; & la Cour luy en témoigna d'autant plus de ſatisfaction, qu'elle avoit beſoin de toutes les apparences de ſon côté, pour affoiblir d'autant les Troupes que les Proteſtans d'Allemagne envoyoient de tous côtez au Prince de Condé.

Elle auroit ſouhaité pour la meſme raiſon, que la Reine veuve Iſabelle d'Auſtriche eût demeuré en France : mais elle retourna auprés de Maximilien ſecond ſon pere, par un motif dont les Hiſtoriens ne conviennent pas. Il y en a qui ſuppoſent que cet Empereur crût qu'il y alloit de ſa gloire de la rappeller auprés de luy, puiſqu'il l'avoit indirectement offerte à Henry trois, qui ne l'ayant point acceptée, & depuis en ayant épouſé une autre, étoit eſtimé l'avoir dedaignée. Les autres aiment mieux croire que la Reine veuve n'étoit pas propre pour la Cour

de France, & que d'ailleurs le luxe qu'elle prévoyoit devoir augmenter ſous le Regne de Henry trois, l'avoit obligée à retourner en Allemagne, où les Princes vivoient alors d'une maniere peu differente de celle des bons Bourgeois. Elle recommanda la fille qu'elle avoit euë de Charles neuf à la Reine-Mere ſon ayeule, & elle laiſſa le celebre Buſbequius pour avoir ſoin de ſes affaires; c'eſt à dire, du revenu des Provinces du Bourbonnois & de la Marche, ſur leſquelles ſon Doüaire étoit aſſigné. On la blâma d'avoir jetté les yeux pour cela ſur un homme de lettres; mais on ne ſçavoit pas que ce ne fut point elle qui choiſit Buſbequius, & que ce fut luy-meſme qui s'offrit pour la Commiſſion dont il s'agiſſoit, quoiqu'il n'y fût pas propre, & qu'il ne l'obtint qu'à force d'importunitez. Il avoit traverſé la France en retournant de Conſtantinople; & il y avoit eſté tellement charmé de la converſation des beaux eſprits, qu'il en avoit preferé le ſejour à celuy de l'Allemagne ſa Patrie. L'Empereur l'appelloit à Vienne, & luy offroit une place dans ſon Conſeil. Il ne pouvoit la refuſer honnêtement ſans en trouver un pretexte plauſible, & il n'en voyoit point de meilleur ny de plus durable que celuy de prendre le ſoin des affaires de la Reine veuve, puiſqu'il luy reſteroit aſſez de loiſir pour vaquer à l'étude: qu'il demeureroit à Paris autant qu'il luy plairoit; & qu'il auroit occaſion de viſiter les Sçavans dans les Provinces, pour leur communiquer les admirables Lettres qu'il a compoſées ſur ſon Ambaſſade de Conſtantinople auprés du Sultan Soliman. 1574.

1574. Le ſuccés des armes dans les autres Provinces de France ne fut pas moins divers qu'il l'avoit eſté dans celles dont on vient de parler. La Reine mere avoit crû qu'il ſeroit de trop perilleuſe conſequence de confier le commandement des Troupes Catholiques dans la Guyenne à un ſeul Chef, & elle en avoit choiſi deux, qui étoient la Valette & Loſſes. L'un & l'autre avoient toutes les qualitez neceſſaires pour la Commiſſion qui leur avoit eſté donnée; & ils s'en ſeroient heureuſement acquittez, ſi la Cour n'eût jetté les yeux que ſur l'un d'eux. Mais le partage du Commandement leur inſpira bien-tôt une telle jalouſie l'un pour l'autre, qu'ils s'attachoient davantage à traverſer reciproquement l'execution de leurs projets, qu'à prévenir les entrepriſes des Calviniſtes leurs communs ennemis. Ceux-cy s'emparerent de Clairac & de Montflanquin ſans y trouver de reſiſtance, & la Valette & Loſſes eſſayerent en vain depuis de recouvrer ces deux Places.

La Guimerie, Officier Calviniſte, ſurprit dans le païs de Foix l'importante place de Saverdun, & les Capitaines Montagut & Caumont ſe ſaiſirent des Châteaux de Hauterive & de Pec-Daniel: mais Montagut rendit peu de temps aprés le premier des deux à la Valette, en retournant à la Communion des Catholiques.

Saint Romain qui commandoit les forces Calviniſtes dans les Sevenes, prit la ville d'Annonay dans le Vivarets par intelligence, avec quelques Bourgeois de ſa Religion qui luy en ouvrirent une porte; & la conquête de cette Place, qui n'étoit qu'à une journée

journée de la ville de Lyon, en incommoda le trafic plus qu'il ne l'avoit eſté dans les precedentes guerres. 1574.

Pierre-Gourdes qui commandoit quelques Regimens Calviniſtes dans le Dauphiné, s'empara de la ville de Chalençon avec d'autant plus de honte pour les Catholiques, que la Tour-ſaint-Vidal qui l'obſervoit avec des forces égales aux ſiennes, ne pût ny ſauver cette Place, ny la recouvrer aprés qu'elle eût eſté perduë.

Le Cadet de la Maiſon d'Allemagne en Provence, & deux Gentilshommes de celle de Bachez ſe déclarerent pour les Calviniſtes, & ravagerent les terres des Catholiques ſituées auprés des leurs. Le Comte de Carces Lieutenant du Roy s'avança vers eux, prit priſonnier le Chevalier de ſaint Jean, & l'envoya au Parlement de Grenoble qui luy fit trancher la tête.

Vins recouvra la ville de Digne que les Calviniſtes avoient ſurpriſe, & en égorgea toute la Garniſon, excepté les principaux qu'il reſerva pour être punis par les mains des Bourreaux. Mais lorſque l'on croyoit les affaires de la nouvelle Religion ruinées dans cette Province; elles y furent rétablies par une ſedition ſurvenuë dans Marſeille. Cette Ville avoit vécu en République durant pluſieurs ſiecles, & s'étoit enfin donnée à Charles d'Anjou frere du Roy ſaint Louïs, à des conditions qui ne pouvoient être plus avantageuſes à ſes Bourgeois: l'une des plus importantes de ces conditions avoit eſté que la proprieté de la Doüane de Marſeille luy appartiendroit, & qu'elle ſeroit employée pour ſurvenir aux frais nece-

1574. ſaires à ſa garde, & pour nettoyer ſon Port. Cet Article avoit eſté obſervé avec aſſez de regularité par la premiere Branche de la Maiſon Royale, qui avoit pris le nom d'Anjou. Mais la ſeconde s'en étoit diſpenſée à l'occaſion des exceſſives dépenſes qu'elle faiſoit pour acquerir & pour conſerver le Royaume de Naples; & le Roy Louïs onze, à qui elle avoit donné le Comté de Provence, la trouvant en poſſeſſion de la Doüane de Marſeille, l'avoit retenuë par la raiſon qu'elle eſtoit une dépendance de la Souveraineté; & que par conſequent la Bourgeoiſie de Marſeille n'avoit pû valablement ſe la reſerver dans ſon Traité avec Charles d'Anjou. Les Marſeillois ne s'y étoient point oppoſez, & n'en témoignerent leur chagrin que lorſqu'ils en trouverent l'occaſion quelque temps aprés l'entrée de Henry trois dans Lyon. La Reine mere avoit l'inclination naturelle à tous ſes Ancêtres de la Maiſon de Medicis d'aimer la dépenſe: mais elle ne cherchoit pas avec autant de ſoin qu'eux les moyens de la ſoûtenir par des voyes legitimes. C'étoit luy faire admirablement ſa Cour, que de luy fournir de nouveaux expediens pour recouvrer de l'argent; & c'étoit par là que les Partiſans avoient eſté multipliez en France. Ils étoient preſque tous Italiens, ſoit que les François euſſent alors de l'averſion ou du mépris pour ces ſortes d'emplois, ou que les Italiens y fuſſent plus propres qu'eux. Quoiqu'il en ſoit, quelques Italiens donnerent eſperance aux Bourgeois de Marſeille, que s'ils vouloient faire un preſent conſiderable à la Reine mere, cette Princeſſe diſpoſeroit le Roy à reſtituer leur

Doüane. Les Bourgeois écouterent cette propoſition avec joye ; & pour agir plus ſûrement, ils traiterent avec la Reine mere dans les formes. On convint du prix, l'argent fut compté, & la Reine mere en donna quittance. Mais elle s'excuſa depuis de tenir parole, ſur ce que le Conſeil du Roy ſon fils n'avoit jamais voulu conſentir à la ceſſion della Doüane ; il ſembla de plus que la Cour eût voulu ajoûter la moquerie à l'injure, puiſqu'un Partiſan Florentin nommé Diaceti, qui recevoit les impôts de Provence, augmenta beaucoup ceux que l'on exigeoit aux Entrées de Marſeille. Le Peuple de cette Ville, qui n'étoit déja que trop animé, ſe mutina, s'attroupa, courut aux Bureaux des Partiſans, & les brûla. Les autres Villes de Provence ſuivirent l'exemple de Marſeille ; & la neceſſité où les Officiers du Roy, preſque tous Catholiques, ſe trouverent alors reduits d'employer la pluſpart de leurs forces à rétablir l'autorité Souveraine dans la Provence, donna aux Calviniſtes le temps dont ils avoient beſoin pour appeller à leur ſecours les habitans des vallées du Piémont, les Genevois, & les Suiſſes. 1574.

Comme la Cour ne fourniſſoit point d'argent au Comte de Carces pour les frais extraordinaires de ſa Lieutenance Generale en Provence, il étoit contraint de faire ſubſiſter ſes Troupes aux dépens du Peuple ; & cette conduite ſoûleva contre luy une faction tres-conſiderable : mais il fut aſſez heureux pour l'appaiſer dans ſa naiſſance, & avant qu'elle eût achevé de former à l'exemple de Damville une étroite liaiſon avec les Calviniſtes.

1574. La Nouë repara pour lors en quelque maniere l'affront qu'il avoit reçu devant Niort. Le Château de Benon, ancien Patrimoine de la Maiſon de la Trimouïlle, étoit demeuré au pouvoir des Catholiques, & incommodoit d'autant plus les Rochelois, qu'il les empêchoit de tirer d'une partie du Poitou les proviſions de viande ſalée dont ils avoient beſoin pour équiper leurs Vaiſſeaux. Ils s'en plaignirent à la Nouë, qui choiſit les plus déterminez Calviniſtes des environs de la Rochelle, & les conduiſit à l'attaque de Benon. Il força cette Place, mais il ne la garda pas long-temps; parce que les Catholiques eurent l'adreſſe d'y faire gliſſer ſix de leurs Soldats qui corrompirent la Garniſon que la Nouë y avoit laiſſée.

La Nouë retourné à la Rochelle eut beaucoup de peine à calmer un deſordre ſurvenu entre les principaux Officiers de ſon Armée, qui n'étoit que de quatre mille cinq cens hommes. Frontenay-Rohan ne dédaignoit pas de luy obeïr, quoiqu'il fût devenu l'aîné de ſa Maiſon par la mort de Henry de Rohan ſon frere, dont il avoit herité; & la Nouë pour ne luy pas ceder en civilité, partageoit avec luy l'autorité du General en diverſes rencontres. Il luy avoit permis de donner à ſaint Gelais le Gouvernement de Broüage, & ſaint Gelais en avoit pris poſſeſſion. Mais les Bourgeois de cette Ville perſuadez que Frontenay-Rohan avoit fait tort à la Maiſon de Pons, en donnant à un autre qu'aux deux freres dont elle étoit compoſée, le Gouvernement de Broüage, dont elle avoit la proprieté; appellerent Plaſſac le

plus jeune de ces deux freres, & luy aiderent à chaſſer ſaint Gelais. Frontenay-Rohan crût qu'il y alloit de ſon honneur de le rétablir; & comme la Maiſon de Pons étoit alliée ou amie de la pluſpart des Officiers ſubalternes de la Nouë, une partie de ſon Armée ſe ſeroit infailliblement battuë contre l'autre, ſans les ſoins extraordinaires qu'il prit de reconcilier Plaſſac & ſaint Gelais. Il y réüſſit à la verité, mais ce ne fut pas ſans mécontenter de ſorte un bon nombre de ceux qu'il pretendoit gagner, qu'ils abandonnerent ſon parti par une coûtume qui s'étoit alors introduite entre les gens-de-guerre que la Religion ne les empêchoit pas de deſerter, ny même de paſſer ſous les Enſeignes ennemies au moindre mécontentement qu'ils pretendoient avoir reçu. La deſertion fut ſi generale, que le Comte du Lude Gouverneur du Poitou s'en apperçut: & comme il étoit auſſi prévoyant que laborieux; il s'imagina qu'il s'offroit à luy une favorable conjoncture pour executer ce que le Roy ſon Maître n'avoit pû faire deux ans auparavant, & pour prendre la Rochelle. Il étoit aſſez éclairé pour juger qu'il y auroit de la folie à l'attaquer de force; & il reduiſit toute ſa prudence à s'en ſaiſir par un blocus. Le plan qu'il en dreſſa fut de s'emparer au plûtôt des Iſles de Ré & d'Oleron; car dés qu'il en ſeroit devenu le Maître, il ne doutoit pas que la Cour ravie de ce qu'il auroit reſſerré les courſes des Rochelois par mer, ne luy fournît une flote, par le moyen de laquelle il empêcheroit leurs Vaiſſeaux de ſortir de leur Port, ou il s'en ſaiſiroit à meſure qu'ils ſortiroient. Aprés que Lude auroit à 1574.

1574. demi inveſti la Rochelle, il ſe promettoit d'élever un ſi grand nombre de Forts par terre autour de cette Ville, & de les conſerver avec tant de ſoin, qu'il n'y entreroit plus rien des Provinces voiſines, & qu'ainſi elle ſeroit contrainte de capituler dans une année au plus tard.

Le parti des Calviniſtes aprés ſon affoibliſſement dans la Xaintonge, ſubſiſtoit principalement dans le Limoſin par la faveur de Magdelaine de Senectaire, veuve de Guy de ſaint-Exupery, Seigneur de Miraumont. Cette Dame pour être la plus belle de ſa Province, ne s'en appliquoit pas moins aux exercices de la guerre, par un exemple qu'elle avoit tiré des anciennes Amazones, & qui a eſté ſuivi dans nôtre ſiecle par la Dame de S. Balmonen Lorraine. Comme ſes attraits ne laiſſoient pas d'être fort vifs, quoiqu'elle les negligeât, & que d'ailleurs elle étoit riche: ſoixante jeunes Gentilshommes des environs de ſon Château s'étoient rangez auprés d'elle pour meriter ſes bonnes graces, en la ſecondant dans les combats. Ils luy aidoient non ſeulement à mettre ſous contribution une partie du Limoſin & du Perigord; mais encore à faire des courſes dans la haute Auvergne, que Montal Lieutenant du Roy en cette Province ſupportoit avec d'autant plus d'impatience, qu'il y alloit de ſon honneur de repouſſer les attaques d'une femme. Il s'en picqua tellement, qu'un jour qu'elle luy avoit défait une Compagnie de Cavalerie, il aſſembla deux cens chevaux & quinze cens Fantaſſins, avec leſquels il l'inveſtit dans ſon Château de Miraumont; & pour l'obliger d'en ſortir & de paroître en pleine campagne, où il l'auroit infailliblement en-

veloppée ; il envoya cinquante chevaux qui ravagerent ſa Terre juſqu'à la porte du Château. La Dame de Miraumont ſortit en effet avec ſes plus braves de ſes Amans ſur les cinquante chevaux de Montal, & les défit. Mais au retour elle trouva les Catholiques qui s'étoient retranchez de ſorte devant la porte de ſon Château, qu'il luy étoit impoſſible d'y rentrer. Elle prit ſon parti là-deſſus, & courut à Turenne, où elle prit quatre Compagnies d'Arquebuſiers à cheval que le Seigneur du lieu entretenoit dans cette Ville pour la garder. Montal jugea qu'il y auroit plus de ſûreté pour luy à marcher audevant d'elle qu'à l'attendre devant ſon Château : Il ſe ſaiſit d'un défilé par où il étoit de neceſſité qu'elle paſsât. Mais l'avantage du lieu ne luy fut pas ſi favorable qu'il eſperoit, puiſqu'aprés deux ou trois heures de combat, il reçut au travers du corps un coup d'Arquebuſe dont il mourut quelques jours aprés : ſes Troupes ſe diſſiperent auſſi-tôt qu'elles l'eurent perdu, & la Dame de Miraumont rentra dans la poſſeſſion où elle s'étoit miſe de deſoler impunément les Terres de ſes voiſins Catholiques. 1574.

La Reine mere avoit tant de confiance au Duc d'Uſez, qu'encore qu'il fût Calviniſte elle l'avoit deſtiné pour être Gouverneur du Languedoc, ſuppoſé qu'il en pût chaſſer Damville ; & le Duc d'Uſez pour répondre à l'eſtime de la Reine mere, faiſoit au même Damville & aux Calviniſtes une guerre d'autant plus rude, qu'il apprehendoit qu'on ne le ſoupçonnât d'épargner les Ennemis de l'Etat, en conſideration de ſa ſecte, s'il leur donnoit un mo-

1574. ment de repos. Il engagea la Valette à marcher du côté de Montauban avec les Compagnies d'Ordonnance de Loſſes, de Montferrand, de Lauſun, d'Eſſé & de Decars, & les Chevaux Legers de la Salle, de Vaillac, & de Ciron, & avec les Troupes Catholiques de l'Agenois & du Perigord. La Valette obeït, s'empara de tous les Châteaux ſituez autour de Montauban, & forma de cette ſorte une eſpece de blocus de cette Place, qui paſſoit déja pour la plus importante des Calviniſtes aprés la Rochelle. La Nouë qui n'en prévoyoit que trop les pernicieuſes ſuites pour ſon Parti, aſſembla le Conſeil qui luy avoit eſté donné dans la Rochelle, luy propoſa de ſecourir ceux de Montauban; & pour l'y mieux diſpoſer, l'aſſûra qu'il n'y avoit rien à craindre pour les Calviniſtes de la Xaintonge & du Poitou, puiſque le Roy avoit congedié la Cavalerie Allemande, qui ſeule entretenoit la guerre dans ces deux Provinces. Mais ſon Conſeil luy repartit qu'il y auroit moins de profit à faire pour la nouvelle Religion, ſi l'on engageoit les Troupes de la Rochelle dans une entrepriſe éloignée comme celle de dégager Montauban; que ſi on les occupoit à chaſſer entierement les Catholiques du Poitou; ce qui ſeroit aiſé, pourveu que l'on acceptât les offres du Baron de Langoiran: Que ce Lieutenant du Roy ne demandoit que d'être aſſocié au parti des Calviniſtes aux mêmes conditions que Damville y avoit eſté reçu, pour luy rendre d'auſſi grands ſervices, & pour reſſerrer la puiſſance des Catholiques dans les limites de l'ancienne Aquitaine. Il étoit vray que Langoiran ne devoit point être negligé,

negligé, & qu'il y avoit peu d'hommes de ſa force au delà de la Loire. Il avoit l'eſprit extraordinairement prompt & ſubtil; ſon courage étoit grand, & panchoit plûtôt vers la temerité que vers la veritable valeur. Sa converſation étoit charmante; il aimoit à obliger de bonne grace ceux qui l'en prioient, ſans prévoir de trop loin ſi on luy rendroit la pareille : mais il étoit ambitieux juſqu'à l'excés : il ne ſe contraignoit point aſſez pour le cacher; & quoiqu'il fît la guerre pour les Catholiques, & qu'il offrît de ſervir les Calviniſtes, il n'étoit reſolu de ſe donner ſincerement ni aux uns ni aux autres; & il pretendoit ſeulement ſe rendre ſi conſiderable à la Cour par le credit qu'il auroit acquis dans les deux Partis, qu'elle l'élevât aux premieres Charges de la guerre. Ce fut dans cette unique veuë qu'il entreprit de ſe rendre maître de Bordeaux, où il pretendoit accabler ſes plus grands Ennemis qui s'y étoient retirez. Les Relations les plus vraiſemblables qui reſtent de ſa conduite, portent que la Nouë le preſſoit de ſorte qu'il ne luy étoit plus poſſible de ſubſiſter dans le quartier d'hyver que la Cour luy avoit donné ſur les limites du Poitou, qui ſont les plus proches de la Xaintonge, & il s'approcha de Bordeaux avec les huit cens hommes qu'il commandoit, ſur la ſuppoſition que s'il y pouvoit entrer avec ce petit nombre de ſoldats aguerris; les intelligences qu'il entretenoit de longue main dans cette Ville, luy aideroient à s'en rendre le maître. Mais il ſe trompa dans ſon attente, parce que les Bourgeois de Bordeaux aſſemblez dans l'Hôtel de Ville, conclurent de ne l'y pas recevoir, par la raiſon qu'ils n'étoient point alors menacez de 1574.

1574. Siege ; & que par conſequent les huit cens hommes qu'on leur menoit ne leur ſeroient qu'à charge. Les amis de Langoiran cabalerent à la verité pour luy : mais ils n'eurent pas le plus grand nombre des ſuffrages, & Langoiran fut reduit à ſe traveſtir en Meunier pour entrer dans Bordeaux. Les Memoires du temps ne marquent pas les intrigues dont il ſe ſervit ; mais ils conviennent qu'il engagea la pluſpart des Bourgeois dans ſes interêts, & qu'il en excita les plus déterminez à mettre le feu en autant d'endroits de la Ville, afin d'y attirer la Garniſon pour l'éteindre, pendant que leurs Complices iroient ouvrir une porte à Langoiran, qui s'en étoit retourné avec le même habit ; mais l'ordre que Matignon avoit laiſſé dans Bordeaux en s'en éloignant pour faire un petit voyage à la Cour, fut obſervé avec tant d'exactitude, que les efforts de Langoiran furent inutiles. On découvrit juſqu'aux moindres particularitez de ſon projet : on battit toutes les Troupes qu'il envoya pour inſulter en même-temps trois quartiers de la Ville : on le contraignit de ſe retirer avec plus de precipitation qu'il n'étoit venu ; & l'on diminua de ſorte l'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur les Calviniſtes de Guyenne, qu'à peine luy fournirent ils depuis dequoy entretenir dans le Château dont il portoit le nom, une ſuffiſante Garniſon pour le garentir des inſultes preſque continuelles de ceux de Bordeaux.

La joye que la Cour reçut de la conſervation de Bordeaux, fut troublée par la nouvelle que le Senat de Pologne avoit reſolu de convoquer la Nobleſſe de ce grand Royaume pour dépoſer Henry trois, & pour luy donner un ſucceſſeur. Mais Sa Ma-

jeſté n'y prît pas autant de part qu'elle devoit, puiſque non ſeulement elle ſe contenta d'écrire au même Senat pour ſe plaindre de ſa conduite ; mais de plus, il ne tint pas à elle qu'outre le Royaume électif qu'elle étoit ſur le point de perdre, elle ne diminuât l'étenduë de celuy de France, qu'elle tenoit par une legitime ſucceſſion de ſes Ancêtres. On a remarqué dans l'Hiſtoire de Charles neuf, que ce Prince par les intrigues de ſa mere, & par les importunitez de ſa ſeconde ſœur mariée au Duc de Lorraine, avoit accordé à ce Duc une renonciation en partie à la Souveraineté du Duché de Bar : mais le Parlement de Paris à la Requête du Procureur General, y avoit fait une ſi conſtante oppoſition, que tout le credit de la Maiſon de Lorraine n'avoit point eſté capable de la ſurmonter. On doit ajoûter icy qu'auſſi-tôt que Henry fut marié, la Reine mere & la Ducheſſe de Lorraine ſe prévalurent des charmes de la Reine regnante avec tant de ſuccés, que Henry ſe picqua d'achever l'ouvrage que ſon predeceſſeur avoit laiſſé imparfait. Il ne ſe contenta pas de renoncer en la même maniere à la Souveraineté de Bar, & il ceda de plus le droit d'y faire battre monnoye, que Charles s'étoit expreſſément reſervé. Les deux ſeules choſes qu'il retint furent l'hommage & le droit d'appel au Preſidial de Sens, & delà au Parlement de Paris. Sa Majeſté alla immediatement aprés tenir ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris, dans la ſeule veuë d'y faire enregiſtrer cette Ceſſion, & fut contrainte pour l'obtenir d'uſer de toute ſon autorité abſoluë. La Chambre des Comptes & la Cour des Aydes 1574

1574. n'oſerent ſe diſpenſer de ſuivre l'exemple du Parlement ; mais elles eurent la précaution d'ajoûter au bas de leur enregiſtrement, qu'elles ne l'avoient fait qu'enſuite de la verification faite au Parlement en preſence de Sa Majeſté ; & prés de ſoixante ans aprés le feu Roy de triomphante memoire, & le Cardinal de Richelieu, ſe prévalurent admirablement de l'oppoſition de ces trois Cours à la volonté de Henry trois, pour ſoûtenir que la Ceſſion de la Souveraineté du Barrois avoit eſté nulle.

Mais la Maiſon de Lorraine ſe trouvoit alors trop bien établie en France, pour douter que la verification qu'elle venoit d'obtenir dût recevoir un jour aucune atteinte. Le Duc de Guiſe qui en étoit le Chef, & le Roy lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, s'étoient également apperçus que Charles neuf avoit de la jalouſie pour eux ; & cette conſideration les avoit portez à faire une amitié auſſi étroite que s'ils euſſent eſté freres. Le Duc d'Anjou étoit prévenu de la penſée que le Roy Charles neuf n'oſeroit luy ôter la Lieutenance Generale de l'Etat, tant qu'il le verroit appuyé du parti des Catholiques zelés ; & le Duc de Guiſe n'avoit pas crû moins fortement que Charles neuf ne penſeroit à l'abaiſſer qu'aprés qu'il auroit rompu ſa liaiſon avec le Duc d'Anjou. La Reine mere bien loin de s'oppoſer durant la vie du même Charles à l'union de ſon ſecond fils avec le Duc de Guiſe ; l'avoit favoriſée de tout ſon pouvoir, à cauſe qu'elle en étoit devenuë d'autant plus neceſſaire pour empêcher qu'il ne ſurvint du mal-entendu entre le Roy & le ſucceſſeur préſomptif à la Couronne.

Aprés le retour de Henry en France, la Reine mere avoit bien voulu que l'amitié de ce Prince avec le Duc de Guiſe ſubſiſtât dans le degré où elle ſe trouvoit, parce qu'elle auroit conſervé ſon autorité, & retenu dans le devoir les Favoris, qui ſans cela ſe fuſſent uniquement appliquez à procurer les diſgraces de la mere de leur Roy, & du Duc de Guiſe, ſur l'eſperance qu'aprés cela rien ne les auroit empêchez de diſpoſer entierement de leur Maître. Mais la Reine mere ne vouloit pas que l'amitié de Henry pour ce Duc augmentât, de crainte qu'il ne luy prît envie d'être le ſeul Favory. Il eſt pourtant dangereux en matiere de politique, de pretendre que les perſonnes ſubalternes contribuent à l'execution des grands deſſeins, ſans qu'elles y trouvent auſſi leur compte. 1574.

Le Duc de Guiſe qui n'avoit pas moins de penetration que de valeur, apperçut bien-tôt que la Reine ne fomentoit ſa liaiſon avec le Roy, que dans la veuë de traverſer le credit des Favoris; & comme il luy étoit aiſé de prévoir qu'il ne tireroit pas longtemps avantage de cette union, puiſque la Reine mere la feroit ceſſer au moment qu'elle ne la jugeroit plus utile au bien de ſes affaires, il contracta une ſeconde amitié, qui vraiſemblablement devoit être plus conſtante, à cauſe qu'elle ne ſe trouvoit pas expoſée au même défaut. Ce fut avec Henry de Bourbon, Roy de Navarre, premier Prince du Sang, que la Reine mere n'avoit jamais aimé, quoiqu'elle luy eût donné en mariage la derniere de ſes filles qui luy étoit la plus chere. Il ſeroit difficile de deviner la veritable cauſe de cette antipathie; & ceux qui ſça-

1574. voient l'attachement de la Reine mere pour l'Aſtrologie judiciaire, crûrent que le Roy de Navarre ne luy étoit devenu inſupportable, que depuis qu'on luy avoit prédit que ſes quatre fils moureroient ſans enfans, & que ce Prince leur ſuccederoit à la Couronne. Quoiqu'il en ſoit, il n'y avoit peut-être point alors de genies plus differens à la Cour que ceux du Roy de Navarre & du Duc de Guiſe, puiſque le Roy de Navarre étoit le plus ſincere des hommes & le moins capable de cacher ou de déguiſer les divertiſſemens qu'il prenoit; au lieu que le Duc de Guiſe étoit myſterieux dans toutes ſes actions, dans toutes ſes paroles, & même dans ſes moindres démarches; & qu'il ajoûtoit même à ſes interêts l'inclination que la mode vouloit qu'il témoignât pour les Dames. Cependant, il ſe forma bien-tôt entre ces deux Princes une liaiſon plus forte qu'ils n'avoient crû, & ils en donnerent des marques lorſque le Duc de Guiſe ſe mit à nommer le Roy de Navarre ſon petit Maître; & que le Roy de Navarre pour encherir ſur la civilité du Duc de Guiſe, l'appella ſon Compere: c'étoit un nom que le Roy Henry ſecond avoit rendu fameux, en l'attribuant au Connétable de Montmorency, pour ſignifier qu'il ſe fioit en luy de toutes choſes, ſans en excepter aucune.

La Reine Marguerite, femme du Roy de Navarre, qui raconte dans ſes Memoires une partie des particularitez que l'on vient d'abreger, ajoûte qu'elle contribua tout ce qu'elle pût à former & à entretenir cette union: mais elle n'a pas jugé à propos d'en expliquer le motif. Il conſiſtoit, dit-on, en ce qu'avant que le

Roy fût parti pour aller en Pologne, il vivoit avec la Reine Marguerite dans une ſi étroite confidence, qu'elle ſeule ſçavoit tous ſes ſecrets ; & la Reine mere & le Roy Charles n'étoient bien dans ſon eſprit, qu'autant qu'elle vouloit qu'ils y fuſſent. La Reine Marguerite s'étoit là-deſſus imaginée qu'à l'avenir elle ſeroit toute-puiſſante à la Cour ſous le regne de Henry trois ; mais elle s'étoit trompée, & ce Roy au retour de Pologne avoit eu tant d'indifference pour elle, qu'il ne s'étoit pas même ſoucié de la cacher. Les grandes ames pardonnent plus rarement que les autres cette ſorte d'offenſe ; & ce fut pour ſe vanger de Henry, que la Reine Marguerite apporta tous ſes ſoins à ſe mettre auſſi avant dans l'eſprit du Duc d'Alençon ſon dernier frere, qu'elle l'avoit eſté dans l'eſprit du Duc d'Anjou. Elle y réüſſit à la verité ; mais elle n'en tira pas tout le fruit qu'elle en eſperoit. Son intention avoit eſté d'unir auſſi fortement le Duc d'Alençon au Roy de Navarre & au Duc de Guiſe, que ce Roy & ce Duc l'étoient entre eux, & de les oppoſer tous trois enſuite à Henry, afin qu'il ne fût jamais paiſible dans ſon Royaume. Mais le Duc d'Alençon haïſſoit juſqu'à l'excés le Duc de Guiſe, à cauſe de la mort de l'Amiral de Châtillon qu'il avoit juré de vanger hautement. On tenoit même qu'il s'étoit engagé par une promeſſe écrite & ſignée de ſon propre ſang, de ne laiſſer en vie aucun de ceux qui en avoient eſté les auteurs : & comme le Duc de Guiſe, au ſentiment de tout le monde, y avoit eu la meilleure part ; la Reine Marguerite pour le reconcilier avec le Duc d'Alençon, ne ſe contenta pas de 1574.

1574. l'aſcendant qu'elle avoit ſur l'un & ſur l'autre de ces Princes ; Elle ſe propoſoit encore d'y joindre le credit du Roy de Navarre ſon mary, & qu'il ſerviroit de Mediateur entre eux, & de Dépoſitaire des paroles qu'ils ſe donneroient reciproquemẽt. Ce qui rendoit le Duc de Guiſe plus conſiderable à la Reine mere qu'il ne l'avoit eſté juſques-là, étoit que peu de jours aprés les nôces de Henry avec la Princeſſe de Vaudemont ; il avoit ſçu gagner l'eſprit de la nouvelle Reine en un point qu'elle n'agiſſoit plus que par luy. On a vû que cette Princeſſe avoit eſté élevée en Lorraine dans des eſperances fort éloignées du Trône où elle étoit montée, & que par conſequent lorſqu'elle étoit venuë à la Cour de France, elle n'y avoit aucune habitude : & de plus, elle ignoroit abſolument les manieres d'y vivre en Reine. Le Duc de Guiſe s'étoit imaginé là-deſſus que pourvû qu'il prît les devans, il en feroit une bonne amie. Il avoit affecté d'être aſſidu auprés d'elle autant que la bienſéance le permettoit : Il l'avoit inſtruite du genie de tous les Courtiſans en general, & de chacun d'eux en particulier : Il ne luy avoit celé ny leurs paſſions, ny leurs intrigues, & il luy avoit appris comment il faloit qu'elle ſe gouvernât à leur égard ſans les rebuter ; & neamoins ſans rien rabattre de la Majeſté Royale. Il l'avoit convaincuë par deſſus tout cela de la neceſſité qu'elle avoit de luy pour maintenir ſon rang ; & elle luy étoit devenuë ſi familiere, que ny le Comte de Vaudemont ſon pere, ny ſes trois freres, ne l'étoient pas tant. La Reine Marguerite jugeoit par là qu'il ſeroit bien malaiſé de ne pas obtenir de Henry tout ce

ce qu'on luy demanderoit, ſi d'un côté la propoſition en étoit faite par le Duc d'Alençon; & ſi d'un autre côté la Reine regnante à la ſollicitation du Duc de Guiſe uſoit de tous ſes charmes pour l'appuyer. 1574.

Mais la Reine mere étoit trop alerte, & entretenoit trop d'eſpions pour ne pas découvrir les intrigues de la Reine Marguerite ſa fille. Elle l'aimoit à la verité autant qu'elle étoit capable d'aimer, & l'on avoit obſervé plus d'une fois qu'elle s'étoit plainte en public de la Loy fondamentale du Royaume, qui excluoit les femelles de la Couronne, ſur ce qu'il n'y avoit perſonne dans la France plus capable de regner que la Reine Marguerite: mais la paſſion dominante de la Reine mere n'étoit pas l'amour pour ſes enfans, ç'avoit toûjours eſté l'ambition; & quoiqu'il luy reſtât encore deux fils & autant de filles, elle les auroit apparemment ſacrifiez tous quatre, s'il n'eût tenu qu'à cela qu'elle ne recouvrât le pouvoir qu'elle avoit eu durant la minorité de Charles neuf. Ainſi on ne l'eût pas plûtôt informée des intrigues concertées pour unir le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, & le Duc de Guiſe, qu'elle leur oppoſa celle-cy.

Il y avoit dans l'eſprit de Henry des redoublemens & des refroidiſſemens d'affection pour ſes Favoris, dont il n'étoit pas difficile de s'appercevoir, pour peu que l'on y prît garde; & delà venoit qu'ils ſe trouvoient de temps en temps plus ou moins en grace, ſans y avoir riën contribué,

1574. quoiqu'ils ne fuſſent jamais tout-à-fait diſgraciez. Dugua Meſtre de Camp du Regiment des Gardes, & Souvré Grand Maître de la Garde-robbe, avoient alors le plus de part dans la faveur, quoique leurs inclinations fuſſent d'ailleurs ſi oppoſées, qu'ils avoient peine à ſe ſouffrir l'un l'autre. Souvré étoit le plus civil Courtiſan de ſon temps, & avoit trouvé le ſecret d'uſer de ſa fortune avec tant de précaution, que perſonne ne luy en portoit envie. On admiroit d'autant plus ſa diſcretion qu'elle étoit rare; & quoiqu'il fût des mieux venus auprés des Dames, on ne l'avoit jamais ouï ſe vanter d'aucune de leurs faveurs.

Dugua au contraire, s'il s'en faut raporter au portrait que Marguerite fit de luy, étoit ſuperbe, inſolent, haï de tous ceux qui n'avoient point d'interêt de le ménager, & inſupportable à ſes propres amis. Il ſe défaiſoit de ſes ennemis, en leur ſuſcitant des querelles ſous leſquelles ils ſuccomboient, & il ne récompenſoit que foiblement les perſonnes qui luy étoient les plus attachées. Mais il n'y a pas lieu de diſconvenir qu'il ne fût un des plus vaillans hommes du monde; qu'il n'aimât à faire de la dépenſe; qu'il ne fût liberal; qu'il n'eût avancé preſque tous ceux qu'il avoit connus avant que de venir à la Cour, & qu'il ne fût le plus ſçavant des Courtiſans aprés Bellegarde, quoiqu'il prît un merveilleux ſoin de ne le pas paroître.

On croyoit à la Cour que Dugua ſubſiſtoit par luy-même, & ſes manieres dédaigneuſes en avoient convaincu juſqu'à ſes propres ennemis.

Cependant, il avoit une liaiſon auſſi particuliere avec la Reine mere, qu'avoit eſté celle de cette Princeſſe avec le Maréchal de Retz, & il ſe paſſoit peu de jours qu'il ne la vît pour l'informer de tout ce que faiſoit le Roy. La Reine mere avoit encore la Dame de Sauves, femme d'un des quatre Secretaires d'Etat, que l'on tenoit pour la beauté la plus accomplie du Royaume. Cette Dame comptoit entre ſes Amans le Roy de Navarre, le Duc de Guiſe, & peut-être encore le Duc d'Alençon; & comme la plus grande marque d'amour que l'on donnoit alors conſiſtoit à reveler ſon ſecret à la perſonne aimée, la Reine mere étoit aſſûrée de ne rien ignorer des intrigues qu'il luy importoit de ſçavoir. Elle prévoyoit que ſi la Reine regnante continuoit de gouverner Henry trois, le Duc de Guiſe deviendroit maître des affaires; & il n'y avoit pas d'autre moyen d'en exclure ce Prince, que de la brouiller avec ſon mary. 1574.

Ainſi Dugua & la Dame de Sauves prirent leur temps pour inſpirer de la jalouſie à la Reine regnante, en luy rapportant que les effets de Henry ne répondoient pas aux tranſports de l'amour conjugal qu'il témoignoit avoir pour elle; & que nonobſtant les aſſiduitez qu'il luy rendoit, il ne laiſſoit pas d'avoir cinq ou ſix autres inclinations criminelles. Il y a cette difference entre la jalouſie & les autres paſſions, qu'elle ne s'empare que par degrez des Dames qui ont beaucoup d'eſprit, au lieu qu'elle ſe ſaiſit tout d'un coup de celles qui en ont peu. La Reine re-

1574. gnante devint en un inſtant auſſi jalouſe qu'elle étoit capable de l'être, & elle ne pût, ou du moins elle ne ſe mît pas en peine de le diſſimuler. Le Roy s'en apperçut, & y trouva d'autant plus à redire, qu'il ſuppoſoit que l'honneur qu'il avoit fait à la Reine regnante de la choiſir pour ſon Epouſe, meritoit bien qu'elle luy pardonnât les infidelitez qu'il commettoit à ſon égard, quand même elles ſeroient ſi publiques, qu'il n'y auroit pas lieu d'en douter. Il s'en expliqua à Dugua & à la Dame de Sauves, qui ne perdirent pas une ſi favorable occaſion d'achever leur ouvrage, en donnant autant de jalouſie au Roy de la Reine regnante, que la Reine regnante en avoit pour le Roy. Ils luy firent à croire que cette Princeſſe avoit ſon cœur partagé, & que ſi elle n'aimoit encore autant le jeune Comte de Salme qu'elle l'avoit aimé avant ſes nôces; elle l'aimoit encore autant pour le moins que ſon mary. Il y avoit d'autant plus d'apparence à cette calomnie, que la Reine regnante étoit pour le moins auſſi triſte aprés ſon mariage qu'elle l'avoit auparavant eſté: elle aimoit la ſolitude, & ſupportoit avec chagrin que d'autres perſonnes que le Roy l'en tiraſſent: elle avoit le viſage blême, & neamoins elle ne permettoit pas que l'on appliquât deſſus aucun fard pour corriger ce défaut: elle ſoûpiroit ſouvent, & toutes ſes autres actions exterieures étoient autant de marques que la Couronne ne l'avoit pas renduë plus heureuſe qu'elle l'étoit auparavant. Tout cela à le bien prendre ne pouvoit venir que de deux cauſes: l'une, qu'elle n'étoit pas

née pour tenir le rang où la fortune l'avoit élevée : 1574.
l'autre, que ſon eſprit ſimple & modeſte ne pouvoit s'accommoder avec la maniere d'agir des Courtiſans plus corrompus ſous le regne de Henry, qu'ils ne l'avoient eſté ſous aucun autre. Le hazard même fit que ce que l'on publioit au deſavantage de cette Princeſſe eut quelque vraiſemblance; On a remarqué que le jeune Comte de Salme l'avoit éperdûëment aimée ; & la ſuite de cette Hiſtoire veut que l'on ajoûte qu'il luy prit envie de la voir aprés qu'il ſçut qu'elle étoit devenuë Reine. Il vint à la Cour de France, & il chercha avec beaucoup d'empreſſement les occaſions de parler à ſon ancienne Maîtreſſe. Dugua & la Dame de Sauves en furent informez, & l'on obſerva par leur ordre avec une extrême exactitude juſqu'aux moindres démarches du jeune Comte.

On rapporta au Roy qu'on l'avoit plus ſurprisen d'une fois s'entretenant avec la Reine regnante; que l'un & l'autre ſe parloient alors à l'oreille ; qu'ils aimoient les lieux ſecrets, & que rien ne leur déplaiſoit tant que d'être interrompus dans leurs converſations. Le Roy ſe l'imagina ſi fortement, qu'il ne ſe contenta pas d'en parler à la Reine ſa femme : mais de plus, il luy ôta la ſeule Dame Lorraine qui luy étoit reſtée. C'étoit la veuve du Seigneur de Cangy, tellement eſtimée par ſa vertu, que le Comte de Vaudemont luy avoit confié l'éducation de toutes ſes filles ; & elle s'en étoit acquittée avec tant de ſuccés, qu'elle avoit ſatisfait à ſon devoir ſans perdre

1574. l'amitié des Princeſſes qu'elle élevoit : Et de fait, la Reine regnante fut ſi touchée de ce qu'on luy ôtoit la Dame de Cangy, qu'elle en eut une oppreſſion d'eſtomach qui dégenera en fiévre chaude, & depuis en une fiévre éthique, qui dura autant que ſa vie.

Les Favoris en uſerent de même à l'égard de la Reine Marguerite, puiſqu'ils luy ôterent la Damoiſelle de Thorigny ſa chere confidente : mais les Memoires du temps qui rendent juſtice en ce point à la femme & à la ſœur du Roy Henry trois, ajoûtent que ſi la Dame de Cangy étoit innocente, la Damoiſelle de Thorigny ne l'étoit pas. Quoiqu'il en ſoit, des Cavaliers eurent ordre d'enlever cette Demoiſelle dans la maiſon d'un de ſes parens, où elle s'étoit retirée, & de s'en défaire. Ils ſe mirent en devoir de l'executer ; & ils l'avoient déja liée ſur un cheval, lors qu'Avantigny & la Ferté Capitaines de l'armée du Duc d'Alençon ſurvinrent, & la délivrerent.

Enfin, la Dame de Sauves jetta ſi adroitement, pour obeïr à la Reine mere, les ſemences de jalouſie entre le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, que ces deux Princes furent ſur le point de ſe battre en duel ; & comme elle apprehenda que la Reine Marguerite ne les reconciliât, elle l'en rendit incapable, en perſuadant le Roy de Navarre qu'elle étoit plus dans les interêts de Henry trois ſon frere que dans les ſiens. On voulut encore la priver du meilleur amy qu'elle eut à la Cour, en ôtant la vie à Buſſy d'Amboi-

ſe. Ce Gentilhomme étoit le plus accomply qu'il y eut en France, pour les qualitez du corps & pour celles de l'eſprit; & ſes propres ennemis ne trouvoient en luy qu'un ſeul défaut, qui étoit une trop grande délicateſſe ſur le point d'honneur. 1574.

Comme il vivoit dans une Cour où il faloit prendre parti, & que les Favoris du Roy luy étoient contraires; il avoit eſté reduit à ſe donner au Duc d'Alençon, & ce Prince y avoit trouvé ſon compte, puiſque Buſſy ſeul relevoit ſa reputation. Il auroit peut-être eſté heureux, s'il ne ſe fût point ingeré de braver les Favoris du Roy, & de les choquer tous enſemble, par la ſeule raiſon qu'aucun d'eux en particulier ne ſe ſentoit aſſez fort pour luy préter le colet. Il entreprenoit Dugua plus ſouvent, & avec moins de précaution que les autres; & Dugua pour s'en venger fit accroire au Roy qu'il deshonoroit la Maiſon Royale par ſes privautez avec la Reine Marguerite. Le Roy le crût avec d'autant plus de facilité, que Sa Majeſté avoit conçu de la jalouſie pour luy dans une occaſion tout à-fait ſinguliere. Il avoit eſté ſur le point de ſe battre en duel avec Saint-Phale, qui de ſon meilleur amy étoit devenu ſon plus grand ennemy, ſans autre fondement que celuy d'une amourette également nuiſible à l'un & à l'autre.

Leurs communs amis avoient eu bien de la peine à les empêcher de ſe joindre, & s'étoient enſuite adreſſez au Roy, qui s'étoit volontiers chargé de les faire embraſſer. Il les avoit mandez pour

1574. cela ; mais Buſſy n'étoit entré dans le Louvre qu'accompagné de trois à quatre cens Gentilshommes ; & le Roy le voyant venir n'avoit pû s'empêcher de demander quel étoit le Roy qui venoit luy rendre viſite, quoique Sa Majeſté n'eût que trop lieu de prévoir que de l'humeur qu'étoit Buſſy, cette raillerie l'offenſeroit mortellement. Et de fait, les Favoris ne manquerent pas de remontrer qu'il ſe vangeroit s'il n'étoit prévenu ; & là-deſſus ſa mort fut reſoluë avec d'autant plus de facilité, que les mêmes Favoris s'étoient inſenſiblement accoûtumez à mépriſer le Duc d'Alençon, parce qu'ils ne le voyoient point en état de leur nuire. Il avoit tres-peu de perſonnes qui luy fuſſent attachées juſqu'à vouloir bien les irriter pour luy plaire ; & à dire le vray s'ils l'euſſent fait, ç'auroit eſté mal-à-propos, puiſqu'il n'étoit point aſſez riche, & qu'il n'avoit point aſſez de credit pour faire la fortune d'aucun d'eux. Son principal revenu conſiſtoit en des penſions ſur le Tréſor Royal, d'autant plus mal payées, que le ſur-Intendant d'O & les Tréſoriers étoient perſuadez qu'ils ſatisferoient leur ambition, & peut-être encore qu'ils agréeroient au Roy, en obligeant le ſucceſſeur préſomptif de la Couronne à les ſolliciter long-temps avant qu'ils le payaſſent. Son peu de mine le rendoit mépriſable, & ceux qui étoient mécontens de la Cour n'oſoient ſe fier à luy, dans la certitude où ils étoient qu'il les abandonneroit infailliblement, pour peu qu'il y trouvât ſon compte. Il étoit obſervé de ſi prés, que l'on ſçavoit exactement combien de fois par ſemaine

il

il alloit voir une Maîtreſſe qu'il avoit au Faux-bourg S. Marcel, combien de temps il y demeuroit, & les rendez-vous qu'il y donnoit aux perſonnes avec leſquelles il ne jugeoit pas à propos de conferer chez luy; & pour comble de chagrin, il recevoit à tous momens des avis que l'on en vouloit à ſa vie, & qu'elle n'étoit point en ſûreté à la Cour. Cet attentat qui n'étoit pas croyable en luy-même le devint dans l'idée du Duc d'Alençon, par ce qui ſurvint alors au Maréchal de Montmorency. Il aimoit cet Officier de la Couronne en un point, qu'on ne doutoit pas qu'il ne luy confiât l'adminiſtration de l'Etat auſſitôt qu'il ſeroit Roy; & comme les Favoris connoiſſoient aſſez l'integrité du Maréchal de Montmorency, pour préſuppoſer qu'il commenceroit ſon Miniſtere par les chaſſer tous de la Cour; ils reſolurent de le prévenir en ſe défaiſant de luy. On pretend même qu'ils avoient obtenu là-deſſus le conſentement du Roy, & qu'ils n'étoient plus retenus d'executer leur deſſein, que par la crainte que Damville frere du Maréchal de Montmorency, qui ſe trouvoit à la tête du parti des Politiques, ne joignit ſes armes à celle des Calviniſtes, dans la ſeule veuë de ſe venger, lorſqu'il ſembla que cet inconvenient étoit ſur le point de ceſſer. Damville tomba ſi dangereuſement malade dans la ville de Montpellier, l'une des principales de ſon Gouvernement, que les plus habiles Medecins de l'Univerſité celebre de cette Ville deſeſpererent de ſa guériſon. Au premier avis que les Favoris en reçurent, ils encherirent ſur la verité, 1574.

1574. en faiſant publier par leurs Emiſſaires que Damville étoit déja mort : en ſubornant le Baron d'Alais pour rendre témoignage qu'il l'avoit vû à l'agonie, & en apoſtant des gens qui dirent avoir aſſiſté à ſes Obſeques, & vû ſa maiſon en grand deuïl. On aſſembla ſur toutes ces dépoſitions un Conſeil ſecret, & l'on y conclut que la conjoncture étoit venuë d'abreger la vie du Maréchal de Montmorency. On envoya à la Baſtille ôter à ce Maréchal tous ſes domeſtiques, à la reſerve d'un Valet-de-Chambre, & l'on donna ordre de publier qu'il étoit fort malade, & que le chagrin d'une longue priſon, joint aux groſſieres vapeurs auſquelles il étoit ſujet, & qu'il avoit manqué de diſſiper par l'exercice de la chaſſe comme il avoit accoûtumé, luy avoit cauſé une eſquinancie qui l'étoufferoit bientôt. C'étoit à deſſein de rendre moins ſurprenante l'execution qui ſe devoit faire du Maréchal par des gens inconnus, chargez de l'étrangler avec une ſerviette fort deliée : mais on en donna le ſoin à un trop honneſte-homme. C'étoit le même Souvré dont on a déja parlé, à qui l'on avoit promis la Capitainerie du Bois-de-Vincennes, auſſitôt qu'elle vaqueroit par la mort du Maréchal de Montmorency qui en étoit pourveu : mais Souvré aima mieux s'attirer la haine des autres Favoris, que de commettre le crime dans lequel ils ſuppoſoient de l'avoir intereſſé. Il inventa tant de delais pour s'excuſer de faire étrangler ce Maréchal la nuit dont on étoit convenu, que le lendemain il

arriva à la Cour un Courrier de l'Evêque Dupuy, qui l'informa non ſeulement que Damville n'étoit pas mort ; mais que de plus il ſe trouvoit hors de danger. Cet Evêque qui connoiſſoit parfaitement l'interêt qu'avoit le Roy de ſçavoir au plûtôt quel ſeroit le ſuccés de la maladie de Damville, afin que Sa Majeſté travaillât avec plus de fruit à ramener le Languedoc ſous ſon obeïſſance ; luy avoit promis de luy dépêcher un Courrier pour luy donner avis de la mort ou de la gueriſon du même Damville. 1574.

Le Duc d'Alençon avoit ſçu toutes les particularitez dont on vient de parler, & il admiroit que les Favoris euſſent oſé attenter à la perſonne du Maréchal de Montmorency, lorſqu'il ſe vît luy-même expoſé à leur perſecution. Ils n'avoient point eu aſſez de pouvoir ſur ſaint Luc, pour le détourner de l'alliance qu'il s'étoit proposée ; & il avoit contre leur gré épouſé la fille du Maréchal de Briſſac. Le Duc d'Alençon fut au Bal qui en terminoit la Ceremonie ; & quelques Gentilshommes attirez par les Favoris ne diſcontinuerent pas un moment de cenſurer la mine & la contenance de ce Duc, ny d'uſer à ſon égard des plus ſanglantes railleries. Ils le pouſſerent ainſi ; deſorte que ne pouvant plus retenir ſon reſſentiment, il luy échapa de dire d'un ton aſſez haut pour être entendu ; Qu'il ne pouvoit plus ſupporter la haine du Roy, ny le mépris de ſes Mignons. Il ſortit du Bal en achevant ces mots, & il ſe retira dans ſa chambre, où il ſe mit au lit.

1574. Les Favoris en avertirent le Roy, & luy perſuaderent de ſe ſaiſir de la perſonne du Duc d'Alençon, & de l'envoyer en priſon au Bois-de-Vincennes. Sa Majeſté qui n'oſoit executer une entrepriſe de cette importance ſans la participation de la Reine mere, l'alla trouver, & la pria de ſe tranſporter à la chambre du Duc d'Alençon pour le diſpoſer à ſa détention. La Reine mere y conſentit, parce qu'elle craignoit que ſi elle refuſoit la fâcheuſe commiſſion qu'on luy donnoit; le Roy n'en prît occaſion de ne luy plus communiquer aucun de ſes ſecrets. Mais le Roy qui ne vouloit pas qu'elle parlât long-temps au Duc d'Alençon, la ſuivit un quart-d'heure aprés une petite bougie allumée à la main, c'eſt-à-dire, dans la même poſture que l'on avoit vû quelques années auparavant le Roy d'Eſpagne entrer dans la chambre de Dom Carlos ſon fils unique, lorſqu'il l'avoit fait arrêter. Le Duc d'Alençon fut donné en garde à Loſſes, qui ne s'en chargea qu'aprés avoir exigé & obtenu du Roy qu'il luy en donnât un ordre écrit & ſigné de ſa main, afin, diſoit-il, de ſe juſtifier devant le Parlement & devant les Etats Generaux; ſuppoſé que luy ou les ſiens en fuſſent un jour recherchez. On s'aſſûra des perſonnes de Buſſy, de Fervaques, de Simieres, & de la Châtre, qui étoient les plus conſiderables ſerviteurs du Duc d'Alençon: mais dés le lendemain les affaires changerent de face heureuſement pour les quatre Seigneurs que l'on vient de nommer, dont il y a apparence que les Favoris ſe fuſſent défaits, s'ils euſſent eu le

loiſir de prendre leurs meſures là-deſſus ; ſur tout, pour l'execution de la Châtre, qui étoit ſi-bien avec le Duc de Guiſe, que ce Prince auroit infailliblement ſoûlevé le parti des Catholiques zelés pour en venger la mort. La Reine mere qui n'avoit point alors d'interêt plus preſſant que de maintenir le Duc d'Alençon contre les Favoris, aprés avoir obeï au Roy, & s'être inſinuée dans ſes bonnes graces par cette déference, luy remontra ſi fortement qu'il étoit perdu ſans reſſource, s'il ne remettoit au plûtôt ſon frere en liberté, & que les trois partis des Catholiques zelés, des Politiques & des Calviniſtes, ne recevroient pas plûtôt la nouvelle, que le ſucceſſeur préſomptif de la Couronne avoit eſté mis en priſon, ſans aucune forme de procés ; qu'ils joindroient leurs forces pour le délivrer à communes armes ; que le Roy ſe repentit de ce qu'il avoit fait la nuit precedente. Il ſe contenta pour délivrer le Duc d'Alençon, que la Reine mere luy menât ce Duc ; que ce Prince ſe jettât à ſes pieds ; qu'il s'avoüât coupable, & que la Reine mere répondît qu'il ſeroit deſormais plus ſoûmis. Buſſy, Fervaques, Simieres, & la Châtre furent en même-temps élargis ; & l'on n'apprit pas plûtôt dans les Provinces qu'il y avoit eu de la broüillerie à la Cour, que l'on y ſçut que les affaires avoient eſté terminées. Le Roy qui paſſoit aiſément de l'excez de la crainte à celuy de la confiance, demeura ſi ſatisfait de luy-meſme, pour avoir osé faire arrêter ſon frere, ſans qu'il en fût arrivé d'inconvenient, qu'il crût pouvoir impunément 1574.

1574. s'abandonner à ſes plaiſirs, ſans que l'on y trouvât à redire. Il paſſoit la meilleure partie des nuits au Bal & dans les Feſtins : il ſe levoit fort tard, & il employoit encore beaucoup de temps à inventer de nouvelles modes, & à faire ajuſter ſes habits à celles qu'il venoit d'inventer. Il ne ſortoit que ſur le ſoir en caroſſe, & il ſe promenoit par les ruës de Paris, ou il s'amuſoit à prendre les petits chiens qu'il trouvoit dans les maiſons des Bourgeois, & dans les Monaſteres des Religieuſes.

ARGUMENT
DU
SECOND LIVRE.

LE Prince de Condé negocie à Straſbourg avec le Prince Caſimir, & convient avec luy pour lever une tres-puiſſante Armée Allemande. Les conditions en ſont honteuſes pour la France, & Caſimir ſe prévaut de tout l'avantage que la conjoncture luy donnoit. Il attire dans ſon Party le Canton de Berne, qui luy fournit ſix mille Soldats nonobſtant les anciennes Alliances de la France avec les Suiſſes. Thoré Montmorency demande à mener par avance quatre mille cinq cens hommes de cette Armée au ſecours du party Calviniſte, & les obtient, mais il eſt défait en Champagne par le Duc de Guiſe. Il eſt vray que ce Duc eſt bleſſé dangereuſement au viſage, & que ſa playe, & le long-temps que l'on employe pour la guérir, facilitent aux Allemans le paſſage par la Champagne. La ville de Noyers pour s'être temerairement opposée à leur paſſage, eſt deſolée, & rien ne les arreſte plus. Le Duc d'Alençon les joint à Moulins, & le Roy de Navarre par jalouſie pour le Prince de Condé ſe ſauve de la Cour, & fait une troiſiéme fois Profeſſion du Calviniſme. Les Calviniſtes ne peuvent pourtant unir

toutes leurs forces à celles d'Allemagne, parce que le Vivarets & les Sevennes veulent former un nouveau Party, ſous pretexte de ſe garentir en meſme temps des courſes des Catholiques & des Calviniſtes: mais ce deſſein échouë par la ſurpriſe de Viviers. La Cour profite de cette occaſion, & envoye la Reine-Mere qui traite avec le Duc d'Alençon & avec les Députez de la Rochelle dans l'Abbaye de Beaulieu. On convient premierement d'une Tréve qui eſt ſi mal obſervée de part & d'autre, qu'il faut recommencer la Négociation. La Reine-Mere accorde tout ce qu'on luy demande, pourvû que les Calviniſtes conſentent à la tenuë des Etats Generaux, à cauſe qu'elle preſuppoſe que ces Etats caſſeront tout ce qu'Elle aura fait. Le Duc d'Alençon obtient trois Provinces pour ſon Appennage. Caſimir emporte les Pierreries de la Couronne pour gages des cinq cens mille écus dont on luy eſt reliquataire. Le Prince de Condé trouve trop de difficultez à ſe mettre en poſſeſſion de Peronne, qui étoit la meilleure Place de ſon Gouvernement de Picardie: mais au lieu d'elle, il ſe ſaiſit de Broüage, & le Roy de Navarre reſte ſeul mécontent, parce que la Reine-Mere pretend par là mettre la diviſion entre les Calviniſtes. Les Polonnois veulent en toute maniere donner un Succeſſeur à Henry Trois; & Deſpeſſes Ambaſſadeur de France ne pouvant les en empeſcher, leur fait élire Eſtienne Battory Prince de Tranſylvanie, au prejudice de l'Archiduc Maximilien fils de l'Empereur, quoy que Battory eût renoncé par écrit à cette Couronne en faveur de l'Archiduc.

HISTOIRE

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit la Bataille du Val des Dormans entre le Duc de Guiſe & Montmorency-Thoré: la Negociation de Deſpeſſe pour faire élire Eſtienne Battory Roy de Pologne: le Traité le plus raffiné de ceux de la Reine Catherine de Medicis; & ce qui eſt arrivé de plus remarquable juſqu'à la my-Decembre mil cinq cens ſoixante ſeize.

LA Haye, Lieutenant General de Poitiers, eſtoit des plus conſiderables Bourgeois de cette Ville. Il avoit aidé le Duc de Guiſe à défendre Poitiers ſous le Regne de Charles neuf, & il y avoit acquis beaucoup de gloire. Il ſçavoit admirablement faire valoir ſes 1575

1575. ſervices; & la Reine Mere perſuadée que la Cour luy avoit obligation de ce que le Poitou n'eſtoit pas entierement Calviniſte; avoit confiance en luy, & luy communiquoit le ſecret des affaires qui regardoient ſa Province. Il eût eſté heureux en ſe contentant de ſa fortune; mais il perit de la maniere que l'on va décrire, pour avoir témoigné de l'ambition à contre-temps. Il connoiſſoit aſſez la Cour pour n'en pas ignorer les défauts; & la vie que le Roy menoit en s'abîmant de plus en plus dans les plaiſirs, donnoit lieu de croire que la Monarchie Françoiſe approchoit de ſa fin. Chaque Gouverneur ſe promettoit le meſme bon-heur qui eſtoit arrivé dans la conjoncture que la troiſiéme Race de nos Rois avoit ſuccedé à la ſeconde; c'eſt à dire, que ce qu'il ne tenoit que par Commiſſion, luy demeureroit en proprieté. La Haye s'imagina comme eux, que s'il pouvoit ſe ſaiſir de Poitiers, & le conſerver juſqu'au temps de la Revolution; il ſeroit Comte de Poitou, & il forma là-deſſus une intelligence qui ne pouvoit eſtre mieux concertée. Il ſonda la Nouë s'il ſeroit d'humeur à l'appuyer, ſupposé qu'il eſſayât de s'aſſûrer de Poitiers: & la Nouë aprés y avoir bien pensé, crut que d'un côté il ne hazarderoit rien en favoriſant la Haye; & d'un autre, qu'il procureroit l'avantage des Calviniſtes, quoy qu'il en arrivât; puiſque ſi la Haye réüſſiſſoit, la Cour perdroit la ville de Poitiers, & ne ſeroit plus en état d'incommoder celle de la Rochelle; & s'il ne réüſſiſſoit pas, il ſeroit contraint pour éviter le dernier ſupplice, de ſe jetter entre les bras des Calviniſtes, & d'accroître leur Party du

grand nombre d'amis qu'il avoit dans le Poitou. 1575.

Ainſi la Nouë luy offrit tout ce qui dépendroit de ſon Party pour l'execution de l'entrepriſe ſur Poitiers; & la Haye qui pretendoit demeurer le Maître de ſa Conquête ne demanda que mille écus, & environ le tiers des Soldats neceſſaires pour une ſuffiſante Garniſon dans Poitiers. Il prît ſes meſures pour le jour du Vendredy Saint à l'heure que les bons Bourgeois Catholiques ſeroient à l'Office Divin : mais ſes intrigues furent découvertes le jour precedent, par une voye dont les Relations du temps ne conviennent pas. Elles demeurent ſeulement d'accord, que les Soldats qu'on luy envoyoit de la Rochelle n'étant pas contremandez, ſe preſenterent à point nommé devant la porte qui leur avoit eſté marquée, & furent chargez par les Catholiques, qui les prenant à leur avantage, & les environnant, les défirent de ſorte qu'il ne s'en ſauva pas un.

On leur trouva des papiers qui faiſoient mention de l'intelligence de la Haye avec les Calviniſtes; & l'on auroit travaillé à ſon procez dés le lendemain, s'il ne ſe fût tiré d'affaire par un moyen dont un homme moins déterminé que luy n'eût osé ſe ſervir. Il prit la poſte, il alla trouver la Reine-mere; & comme il ne pouvoit diſconvenir d'avoir eu deſſein ſur Poitiers, il en demeura d'accord; mais il tourna la choſe de maniere, qu'il ſembloit que la Cour luy en fût redevable; bien loin d'avoir droit de l'en punir. Il ſoûtint que Charles neuf avoit commis une tres-grande faute, en ordonnant à la Nouë d'accepter la Commiſſion de Chef des Rochelois; parce qu'é-

1575. tant Calviniſte zelé, il trahiroit tous ſes autres devoirs pour ſauver ſa Religion : au lieu que ſi on leur eût donné un Calviniſte de cabale, il auroit pû les ramener inſenſiblement à l'obeïſſance du Roy : Que la Haye pour reparer cette faute, s'étoit proposé de ſupplanter la Nouë ; & que pour acquerir autant de créance qu'il luy en faloit dans les eſprits des Rochelois, il leur avoit offert de ſurprendre Poitiers avec leur aide, ſur la preſuppoſition que lorſqu'il l'auroit fait ; ils le tiendroient irreconciliable avec la Cour, & luy communiqueroient enſuite leurs plus ſecrettes deliberations : Que le beſoin qu'ils auroient de luy pour tenir les forces des Catholiques occupées dans le Poitou, & pour les détourner de remettre le Siege devant la Rochelle, porteroit infailliblement la Faction opposée à celle de la Nouë à le demander pour Chef, & que pour peu que cette Faction fût accruë par les amis de la Haye, elle l'emporteroit ſur l'autre : Que la Nouë aprés avoir eſté déposé, n'auroit garde de demeurer dans la Rochelle, puiſqu'il ne le pourroit ſans s'expoſer à tous momens au mépris de ſes ennemis, & que par ſon abſence la Haye demeureroit le Maître : Qu'il dépendroit alors de luy de diſpoſer les Rochelois à ſe reconcilier avec la Cour, ou d'introduire dans leur Ville des Troupes Royales, & qu'il eût ſuivy en cela les ordres que ſa Majeſté luy auroit envoyez.

La Reine-mere de la maniere que ſon eſprit eſtoit tourné, avoit beaucoup de penchant à croire ce que la Haye luy diſoit, quoy qu'il fût d'ailleurs aiſé d'appercevoir qu'il l'avoit inventé, & qu'il ne s'en ſervoit

que pourconſerver ſa vie. Elle admira d'autant plus ſa ruſe qu'elle étoit prévenuë de l'opinion qu'elle auroit réüſſi, ſi elle n'eût pas eſté découverte; & ſa curioſité prévint alors ſa raiſon de ſorte que non ſeulement elle ajoûta foy à l'excuſe de la Haye: mais de plus elle aima mieux hazarder encore une fois Poitiers, que de ne pas donner occaſion à celuy qui luy parloit de ruiner les Calviniſtes par la ſurpriſe de cette Ville. On luy expedia des Lettres d'abolition, & il retourna dans Poitiers plus accredité qu'auparavant, quoique l'on s'y fût imaginé qu'il étoit allé porter ſa tête ſur un échaffaut en prenant le chemin de la Cour. Mais les hommes ne ſont jamais plus à plaindre que quand ils ſe laiſſent aveugler par l'excés de leur propre bonheur. La Haye au lieu de ſe corriger augmenta ſon ambition, & imputa la découverte de ſon entrepriſe à la connoiſſance qu'il en avoit donnée aux Calviniſtes. Il en forma une ſeconde à leur inſçû; & pour trouver des ſoldats Catholiques affidez, il eſſaya de corrompre ceux que la Cour avoit envoyez auprés de Poitiers, avec ordre de s'y jetter en cas de beſoin. Mais leur Chef étoit un vieux Officier plus fidele que la Haye ne s'étoit imaginé. Il avoit autrefois ſervi ſous le Maréchal de Termes, & porté les armes dans l'Italie & dans les Païs bas. Il ſe nommoit Bâtardin; & comme ſon inclination alloit à l'épargne, la Haye avoit crû qu'il ne ſeroit pas difficile de le gagner à force d'argent. Il luy offrit juſqu'à huit mille écus, & Bâtardin préſuppoſa qu'il devoit feindre juſqu'à ce qu'il eût découvert tout le ſecret de la Haye. Il n'accepta pas à la verité les huit mille 1575.

1575. écus ; mais auſſi ne les refuſa-t'il pas. Il demanda ſeulement ce que l'on ſouhaitoit de luy pour une ſomme ſi conſiderable, & la Haye luy découvrit qu'il pretendoit imiter Damville, & former à ſon exemple un nouveau Parti: Que s'il ſurprenoit Poitiers, il étoit aſſûré de conſerver cette Ville; puiſque par la même raiſon que les Calviniſtes ne ſouffriroient pas que le Roy la recouvrât, le Roy ne pouſſeroit jamais la Haye juſqu'à le contraindre de ſe jetter entre les bras des Calviniſtes : Qu'ainſi les deux Partis le ménageroient également, & luy fourniroient les moyens d'entretenir ſa Garniſon : Qu'il promettoit à Bâtardin de le faire ſon premier Officier, & de partager avec luy les penſions qu'il recevroit de la Cour ; & de la Rochelle, & les contributions qu'il tireroit du Poitou. Bâtardin fit ſemblant d'être charmé de la confiance que la Haye prenoit en luy ; parce que le voyant obſtiné dans ſon projet, il craignit que s'il le rebutoit, il ne luy donnât occaſion de s'adreſſer à un autre. Il acquieſça à toutes les ouvertures qui luy furent faites, & il prit ſon temps pour informer la Reine mere qu'on la trompoit. La Haye étoit ennemy d'un des principaux Bourgeois de Poitiers nommé Sainte-Soulaine, & par corruption Sainte-Souline. Les amis communs de l'un & de l'autre avoient travaillé en vain à les reconcilier, à cauſe qu'ils étoient également ambitieux, & prévenus de l'opinion qu'ils ne pouvoient s'avancer que par la ruine l'un de l'autre. Bâtardin n'avoit pas trop d'habitude auprés de Sainte-Souline ; mais ce qu'il avoit à luy dire ſuffiſoit pour ſe le rendre tres-étroitement uny, puiſqu'il luy

fourniroit le moyen infaillible de ſe défaire de la Haye. Et de fait, le premier entretien qu'ils eurent enſemble lia entre eux une amitié qui dura autant que leurs viés. Ils deſabuſerent la Reine mere, qui ne pouvant ſouffrir d'avoir eſté la duppe de la Haye, l'abandonna à la diſcretion de Sainte-Souline. Les principaux complices des deux conjurations furent punis, & l'on ſe contenta d'écarter le reſte : On n'oſa arrêter la Haye dans Poitiers, parce qu'on ne l'eût pû ſans exciter une ſedition dont les Calviniſtes auroient profité. Mais on attendit qu'il fût allé prendre l'air à ſa maiſon de la Pacaudiere, qui n'étoit point environnée de foſſez, & on l'y aſſiegea. Tout le monde le blâma de s'être enfermé dans un lieu ſi foible, & de n'avoir pas cherché ſon ſalut dans la Rochelle, ou auprés de Damville, ou hors du Royaume : & à dire le vray, l'excés de ſa confiance n'eſt pas excuſable. Il le repara pourtant en quelque maniere par ſa longue reſiſtance : car il ſe défendit avec ſes ſeuls domeſtiques, juſqu'à ce que le canon eut tellement reduit ſa maiſon en poudre, qu'il ne reſtoit plus aſſez de muraille pour le couvrir, & il ſortit enſuite l'épée à la main. Il eſſaya de ſe faire voye au travers des Aſſiegeans, & il tomba mort percé de coups ſur les corps de trois ou quatre qu'il avoit tuez. 1575.

Une autre Relation attribuée à Landereau, raconte de cette ſorte la ſeconde tentative de la Haye. Elle pretend que cet Officier de guerre ſorty de Poitiers à deſſein d'aller vers les Soldats qu'il avoit corrompus pour les mettre en action, ſuivant les meſures qu'il venoit de prendre, & qu'il ne devoit entrer par

1575. la porte dont il ſe vouloit ſaiſir que quatre charrettes chargées de foin : mais on avoit caché quatre Halebardiers dans chacune, qui ne ſe ſeroient découverts qu'en arrivant dans un Carrefour, où les complices de la Haye les attendoient. Il ſe ſeroit rompu dans le même inſtant d'autres charettes à la porte de ſaint Cyprien, & ſur le pont qui en étoit proche, afin d'y cauſer de l'embarras; & enfin la Haye avoit mêlé deux cens de ſes meilleurs Soldats avec la partie de la Garniſon Catholique logée dans le Faux-bourg ſaint Sornin, qui ſe ſeroient ſaiſis de la muraille de Poitiers la plus proche de là, & auroient enſuite executé tout ce que ceux de leur intelligence avoient promis de faire : mais la Haye n'avoit pas prévû l'obſtacle où ſon projet échoüa. Un de ſes complices nommé Bâtardin avoit dans Poitiers un intime amy, de qui tout le bien conſiſtoit en argent comptant. La crainte que cet amy ne devint pauvre, ſuppoſé que ſa maiſon fût pillée, obligea Bâtardin à l'avertir de mettre au plûtôt ſon argent en ſûreté, parce que Poitiers étoit menacé d'une prochaine revolution. L'amy de Bâtardin avoit beaucoup d'eſprit, & de plus étoit Catholique zelé. Il prévoyoit que la revolution dont on ſe menaçoit ne pouvoit arriver qu'au deſavantage de l'ancienne Religion, & il la prefera à ſon amitié pour Bâtardin, & à la reconnoiſſance qu'il luy devoit. Il enferma dans ſa maiſon Bâtardin, & le mit enſuite entre les mains de Jean Boiſſeguin Gouverneur de Poitiers, qui luy fit couper la tête, & à douze des principaux complices de la conſpiration. La Haye qu'ils chargerent tous en mourant fut condamné

1575.

né par contumace au même ſupplice ; & le ſeul moyen de l'éviter conſiſtoit à ſe bannir pour long-temps de la Province de Poitou : mais ſes amis n'eurent point aſſez d'éloquence pour le luy perſuader. Il s'enferma contre leur ſentiment dans ſa maiſon de la Pacaudiére, qui n'étoit qu'à une lieuë de Poitiers, & qui n'avoit ny foſſez ny défenſes. Doynel-Sainte-Souline, le plus redoutable de ſes Ennemis, n'en fut pas plûtôt informé, qu'il ſollicita à la Cour & obtint un ordre de prendre la Haye mort ou vif. Il travailla luy-même à l'executer avec trois cẽs hommes tirez de la Garniſon de Poitiers. Il attaqua durant une nuit fort obſcure la maiſon de la Haye, & la reſiſtance de ceux qui la défendoient luy fit paſſer au fil de l'épée tout ce qu'il y trouva. La Haye fut tué des premiers, & puny de ſa temerité. On porta ſon corps dans Poitiers, où le Bourreau le mit en quartiers, qui furent expoſez dans les Places publiques. Les curieux ne ſeront peut-être pas fâchez d'apprendre icy que c'étoit luy qui avoit compoſé le Journal du Siege de Poitiers par l'armée Calviniſte, ſous les ordres de l'Amiral de Châtillon ; & que cet ouvrage merite d'autant mieux d'être lû, qu'il eſt le plus exact de ceux du ſiecle paſſé, pour la matiere dont il traite.

Les affaires de la Religion étoient balancées dans le Languedoc & dans la Guyenne, par les interêts des Chefs de l'ancienne & de la nouvelle Religion. Henry de la Tour Vicomte de Turenne, faiſoit encore profeſſion de la Catholique, & s'étoit nonobſtant mis à la tête des Calviniſtes ; & le Duc d'Uſez, comme s'il eût eu deſſein de l'imiter, vivoit encore à la Calvi-

1575. niſte, & ne laiſſoit pas neamoins de commander aux Catholiques. Le ſecret de cette conduite conſiſtoit en ce que le Vicomte de Turenne avoit épouſé la ſœur de Damville, & pretendoit s'avancer par ſon moyen. S'il ſe fût ouvertement tiré de la Communion de l'Egliſe, Damville qui y étoit fort attaché, & qui ne s'étoit ligué avec les Calviniſtes que par la neceſſité de conſerver ſon Gouvernement de Languedoc, n'auroit pas à la verité rompu avec de Turenne: mais auſſi n'auroit-il plus eu de confiance en luy, & ne ſe ſeroit plus mis en peine de ſolliciter les interêts de ce Vicomte, avec autant de zele que les ſiens propres. Le Duc d'Uſez au cõtraire étoit principalement conſideré à la Cour, par les ſervices ſecrets qu'il y rendoit dans le parti Calviniſte, où il avoit conſervé des intrigues qui ne luy laiſſoient rien ignorer de ce qui s'y paſſoit d'important, & qu'il faloit qu'elle ſçût: au lieu que s'il fût retourné à la Meſſe, ſes intrigues auroient ceſſé; & la Cour ne recevant plus de ſes avis, ſe ſeroit inſenſiblement accoûtumée à le negliger; tant il eſt vray qu'un des plus grands maux que les guerres Civiles avoient cauſé en France, étoit l'indiference des Religions parmi quelques-uns de la principale Nobleſſe.

La mort de Montbrun avoit apporté plus de préjudice aux Calviniſtes dans le Dauphiné que l'on n'avoit crû; & bien loin qu'ils y fuſſent en état de donner la Loy aux Catholiques, il n'y avoit plus entre eux de ſubordination pour attaquer ny pour ſe défendre. Leurs Egliſes à la verité s'étoient aſſemblées au nombre de ſoixante, pour élire un

ſucceſſeur à Montbrun : mais les ſuffrages s'étoient trouvez partagez. Les Egliſes du bas-Dauphiné avoient jetté les yeux ſur Gabriel de Glane-Cugié, Gentil-homme originaire du Canton de Berne, qui avoit long-temps porté les armes en Piémont ſous le Maréchal de Briſſac, & qui y avoit acquis beaucoup de reputation. Mais les Egliſes du haut-Dauphiné luy avoient preferé François de Bonne-Leſdiguieres, qui n'avoit alors que trente-deux ans, c'eſt-à-dire, la moitié de l'âge de ſon Competiteur ; mais qui donnoit déja des marques qu'il n'y avoit point de dignité dans l'épée, où il ne pût pretendre, comme en effet, il devint quarante-cinq ans aprés Connétable de France. Il s'étoit trouvé à la Bataille de Dreux, & dans les autres occaſions les plus dangereuſes des guerres Civiles; & quoiqu'il yeût combatu en ſimple Cavalier, on n'avoit pas laiſſé de remarquer qu'il étoit pour le moins auſſi propre à commander qu'à obeïr. 1575.

Et de fait, il ſupplanta Glane-Cugié par ſes intrigues ; & comme il avoit connu par experience que les Miniſtres avoient la principale autorité dans ſon Parti, il ſe les attira de ſorte, qu'ils ramenerent de ſon côté preſque tous les Calviniſtes Dauphinois qui s'étoient declarez pour ſon Competiteur. *. Il rétablit dans ſes Troupes la diſcipline militaire, & il en fut également loüé par les Catholiques & par les Calviniſtes, auſquels il ſembloit que l'on ne fît la guerre que pour piller leurs Terres. Et de fait, Montbrun, quoiqu'il fût aſſez honneſte-homme de ſa perſonne, n'avoit accoûtumé de punir que deux crimes, qui étoient le violement & l'incendie. Il permettoit

* Vide la traité cette matiere avec plus d'étenduë.

1575. tous les autres à ſes Soldats, & il ne jugeoit pas que ſans cela il luy fût poſſible d'en attirer un aſſez grand nombre pour les oppoſer aux Catholiques. Leſdiguieres pour ſignaler ſa conduite par un coup d'eſſay qui fût également avantageux & ſurprenant, profita de l'occaſion d'une Fête extraordinaire qui avoit eſté celebrée dans la ville de Gap pour la ſurprendre, pendant qu'une partie des Catholiques beuvoit & l'autre dormoit. Un de ſes Soldats monta par une échelle ſur les murailles, deſcendit dans la Ville, arracha la ſerrure & les verroux d'une de ſes portes, & introduiſit ſes Compagnons, qui s'emparerent de la Place ſans répandre de ſang. Il ne s'y fit point d'autre changement que celuy qui étoit abſolument neceſſaire pour la conſerver aux Calviniſtes, & Leſdiguieres eut la moderation de mettre en liberté l'Evêque & ſon Clergé, ſans exiger d'eux aucune rançon.

Les Catholiques pour reparer cette perte, prirent ſur Leſdiguieres la ville de Corp, & gagnerent un de ſes Officiers nommé l'Ecuyer, qui retourna ſous leurs Enſeignes, & leur livra le Château d'Ambel. Leſdiguieres alla promptement pour recouvrer Ambel; mais il fut bien-tôt contraint de retourner ſur ſes pas, parce que le Baron de Gordes, deux fois plus fort que luy, s'avança pour le combattre. Ce Baron fut pourtant quelque-temps aprés rappellé dans la Provence, où il étoit Lieutenant de Roy, & Leſdiguieres ſe preſenta une ſeconde fois devant Ambel; il y fit bréche en deux heures; il le prit d'aſſaut, & fit pendre l'Ecuyer pour le punir de ſa deſertion. Il recouvra enſuite la ville de Corp, parce que Jules Centurion,

qui l'avoit priſe pour les Catholiques, n'eſtima pas qu'il fût à propos de s'y enfermer. Il y laiſſa huit cens hommes qui ſuccomberent aprés avoir eſté attaquez par dix endroits en même-temps. La compoſition qu'ils obtinrent de Leſdiguieres, ne leur ſauva la vie que pour quelques jours, puiſqu'ils perirent dans les montagnes, par où ils avoient demandé qu'on les conduiſît. Gordes revenu de Provence, apprehenda que Leſdiguieres ne ſe ſaiſît de Grenoble par le moyen des intelligences qu'il y avoit; & pour l'en détourner, il aſſiegea la ville d'Urre dans le Valentinois, & la prit en peu de jours, ſoit que Leſdiguieres ne ſe mît point en peine de ſecourir Cugié, qui s'y étoit enfermé, ou qu'il n'osât hazarder ſa petite armée, plus foible de la moitié que celle des Catholiques. 1575.

Il n'y eut point d'autre mouvement pour la Religion dans les Provinces de deçà la Loire, ſinon que du Touchet, Gentilhomme Calviniſte de la baſſe-Normandie, forma ſur le Mont-Saint-Michel une entrepriſe qui ne luy réüſſit pas ſi-bien à la fin qu'au commencement. Il obligea trente ſoldats des plus déterminez de ſon Parti à ſe déguiſer en Pelerins, & à ſe couler dans la Place un jour de Sainte Magdeleine, que la pluſpart des Bourgeois & de la Garniſon en étoient ſortis en Proceſſion. Les trente Soldats qui n'étoient armez que de poignards & de piſtolets de poche, ne furent point arrêtez au bas de la Montagne, & on leur permit même d'entrer dans le Château auſſi tôt qu'ils témoignerent de vouloir faire leurs devotions dans l'Egliſe du Monaſtere qui y eſt

1575. enfermé. Ils tuérent le Prêtre qui leur avoit dit la Meſſe, & ils ſe ſaiſirent du Château & du Gouverneur Precontaud qu'ils y trouverent. Mais du Touchet qui s'étoit mis en campagne pour les ſeconder, n'arriva pas ſi promptement que les Bourgeois de la baſſe-Ville, perſuadez qu'ils ſeroient infailliblement pillez s'ils luy permettoient de joindre les ſiens, ſe retrancherent à la herſe du Château, & donnerent le loiſir à Matignon Lieutenant de Roy en Normandie, de leur envoyer ſous les ordres de Viques dix Compagnies d'Infanterie, qui reduiſirent les trente Soldats à ſe rendre, ſans autre compoſition que celle de ſauver leurs vies. Mais on ne leur tint pas ce qui leur avoit eſté promis, & Matignon pretendit qu'ils ne devoient point être traitez en priſonniers de guerre, parce que du Touchet qui les avoit aſſemblez n'en avoit eu aucune commiſſion, ny de l'Aſſemblée de Millaud, ny du Prince de Condé. Il fit là deſſus couper les têtes à trois des principaux d'entre eux, qui étoient Gentilshommes, & pendre preſque tous les autres.

Pour ce qui regardoit les Provinces de delà la Loire, la Nouë aprés la mort de la Haye avoit eſté reduit à recouvrer ce qu'il avoit perdu, au lieu de penſer à de nouvelles Conquêtes. L'impoſſibilité preſque évidente de prendre la Rochelle par terre, avoit déterminé la Cour à tâcher de l'incommoder par mer; & l'on étoit aſſûré de réüſſir, pourvû que l'on s'emparât de l'Iſle de Rhé. Elle n'en étoit éloignée que de deux lieuës; & ſi elle retournoit au pouvoir des Catholiques, elle leur donneroit la commodité d'yentretenir

des Vaiſſeaux, qui luy rendroient la pareille en prenant tous ceux qui ſortiroient de ſon Port. Le ſuccés n'en étoit pas difficile; parce que les Habitans de cette Iſle étant Calviniſtes, les Rochelois s'étoient ſi peu défiez d'eux, qu'ils les avoient laiſſez ſur leur bonne foy, & s'étoient contentez de tracer deux Forts; l'un à Saint Martin, & l'autre à la Prée, ſi peu avancez, qu'à peine paroiſſoient-ils hors de terre. 1575.

Landereau reçut ordre de la Cour d'attaquer cette Iſle, & fit ſes preparatifs avec tant de ſecret, qu'on ne s'en apperçut pas aſſez tôt pour y remedier. Il chargea de vieux Soldats les divers Bâtimens qu'il tenoit aux environs ſous d'autres pretextes: il les conduiſit luy-même: il aborda auprés de Saint Martin, & il ne laiſſa pas de mettre pied à terre, quoiqu'on l'eût découvert, & qu'on chargeât les ſiens à meſure qu'ils deſcendoient: il repouſſa les Ennemis, il enleva leurs quartiers l'un aprés l'autre: il ſe rendit maître de l'Iſle de Rhé; & il l'auroit conſervée, ſi on luy eût donné le loiſir de mander au Comte du Lude qu'il avoit executé ſon entrepriſe, & qu'on luy envoyât les trois mille hommes qui luy avoient eſté promis pour tenir les Habitans dans la ſujettion, juſqu'à ce que les Forts commencez par les Calviniſtes fuſſent achevez. Mais il n'avoit pas apporté en abordant à l'Iſle de Rhé une précaution abſolumét neceſſaire, pour ne la pas perdre auſſi facilement qu'il l'avoit conquiſe. Cette précaution conſiſtoit à prendre garde qu'il ne paſsât aucun Bateau pour avertir les Rochelois de ce qui venoit d'arriver dans leur voiſinage. Cependant ils en reçurét la nouvelle deux heu-

1575. res aprés ; & la Noüe perſuadé que s'il laiſſoit plus de vingt-quatre heures l'Iſle de Rhé aux Catholiques, la muniroient de ſorte qu'il ſeroit deſormais impoſſible de les en chaſſer ; fit reſoudre dans l'Hôtel de Ville qu'on les attaqueroit inceſſamment.

Il ne reſerva que cinq cens des Soldats qu'il cómandoit, & même il mit en leur place autãt de Bourgeois les plus propres aux armes : il dõna le cõmandement de ſa petite armée à la Popeliniere *, & la fit partir à l'inſtant, avec ordre de ne rien ménager, & d'attaquer promptement les Catholiques en quelque lieu qu'il les trouvât retranchez. La Popeliniere s'attendoit de les rencontrer ſeparez les uns des autres, & ſeulement attentifs à ſe délaſſer : mais Landereau par un ſecret preſſentiment de ce qui luy devoit arriver, les avoit retenus dans le Bourg de ſaint Martin, & obligez à ſe contenter des vivres qui y étoient. Ainſi ſa Garde avancée l'ayant averty à propos qu'il alloit avoir ſur les bras toutes les forces des Rochelois ; il ſe mit ſur la défenſive, & diviſa les deux mille cinq cens hommes qu'il avoit pour garder les deux avenuës du Bourg, ſur l'opinion que les Ennemis feroient deux attaques. Mais la Popeliniere qui s'en douta, diſpoſa ſes Troupes ſur une ſeule colomne ; & prenant le chemin le plus large, qui étoit celuy de la main droite, tomba ſur la moitié des Catholiques qui luy étoient oppoſée. Le combat fut tres-long, quoique Landereau ne s'y trouvât pas. Courbouſon ſon Lieutenant remplit dignement ſa place, & ſoûtint trois charges des plus furieuſes ; mais il fut tué à la quatriéme ; & ſes Soldats l'ayant perdu cederent à l'inégalité

* C'eſt le même qui a écrit l'Hiſtoire en faveur des Calviniſtes.

galité du nombre. Ils ſe diſſiperent ſi generalement, qu'aucun de leur Brigade n'alla joindre celle de Landreau, qui fut bien-tôt attaqué à ſon tour, parce que la Popeliniere ne s'arrêta pas dans le Bourg. Il ne ſe ſeroit pas ſauvé un Catholique, ſi les Calviniſtes les euſſent d'abord attaquez en même-temps par les deux endroits, puiſqu'ils euſſent eſté pris par devant & par derriere: Mais la même précaution qui avoit eſté ſi utile à la Popeliniere au commencement de ſon entrepriſe, luy nuiſit à la fin. Landreau eut moyen de ſe retirer; & jugeant du ſuccés par le peu de vigueur que les ſiens venoient de témoigner à la premiere charge, il ne douta pas d'être emporté à la ſeconde: Il la prévint, en marchant vers ſes Vaiſſeaux ſans diſcontinuer de ſe battre; & tous les efforts des Calviniſtes ne l'empêcherent pas de monter deſſus. Il retourna vers le Comte du Lude, & il reçut de luy preſqu'autant de blâme que de loüange, pour avoir cõquis & perdu en vingt-quatre heures l'Iſle de Rhé. 1575.

La Popeliniere rentré dans la Rochelle, obligea le Conſeil de Ville à contribuer extraordinairement pour achever les Forts de Saint Martin & de la Prée, & la vertu de la Nouë fut miſe à une nouvelle épreuve. Iſabelle de France, fille aînée de Henry ſecond, & Reine d'Eſpagne, étoit morte d'une maniere qui donnoit occaſion de ſoupçonner qu'elle eût eſté empoiſonnée. Philippe ſecond ſon mary pour faire ceſſer un bruit qui luy étoit ſi préjudiciable, avoit promis ſix mille écus d'argent comptant à chacun de ceux qui épouſeroient les Demoiſelles Françoiſes qui avoient ſuivy Iſabelle en Eſpagne, & étoient demeu-

1575. rées auprés d'elle juſqu'à ſa mort. Beſme, Gentilhomme Allemand, s'étoit rendu fameux à la Saint Barthelemy, en entrant le premier dans la Chambre de l'Amiral de Châtillon, & en luy portant le coup mortel. Il étoit depuis demeuré dans l'Hôtel de Guiſe; & comme il n'avoit point de bien, il y reçut pour grace le plaiſir qu'on luy fit de le choiſir pour Epoux d'une des Demoiſelles d'Iſabelle.

Les Hiſtoriens contraires à la Maiſon de Guiſe ſe déchaînent icy contre elle, & pretendent qu'elle commença dés-lors le terrible projet qui fut depuis executé ſous le nom de la ſainte Ligue : Que Beſme fut envoyé vers Philippe ſecond, ſous pretexte d'épouſer la Demoiſelle qui luy avoit eſté promiſe, & d'en recevoir la dot; mais en effet, pour renouër les intelligences entre la Maiſon d'Eſpagne & celle de Guiſe, commencées durant le Traité de Cercamp, entre les Cardinaux de Lorraine & de Granvelle, & depuis interrompuës: Qu'il eut diverſes Conferences avec Sa Majeſté Catholique: Qu'il luy repreſenta que Henry trois s'étoit rendu incapable par ſes débauches d'avoir des enfans, & qu'ainſi la Couronne de France paſſeroit au Duc d'Alençon, qui n'étoit pas bon Catholique, comme il l'avoit aſſez témoigné en ſe mettant à la tête des Calviniſtes : Que l'ancienne Religion deviendroit alors plus foible que la nouvelle, qui ne perdroit pas une ſi belle occaſion de l'exterminer: Que l'Eſpagne toute puiſſante qu'elle étoit, ne le ſeroit plus aſſez pour éviter ſa propre ruine; & qu'il valoit mieux qu'elle la prévint, en appuyant dans la France un Parti ſi conſiderable, pour empê-

cher le Duc d'Alençon de parvenir à la Couronne, s'il ne donnoit des assûrances de demeurer Catholique, & pour le contraindre durant tout son regne de tenir la parole qu'il auroit donnée : Que ce Parti étoit presque formé, & que Henry de Lorraine, troisiéme Duc de Guise, offroit d'en être le Chef, pourvû que Sa Majesté Catholique s'engageât à ne le laisser manquer ny de Troupes ny d'argent, supposé qu'il en eût besoin. 1575.

Mais il est constant que le Duc de Guise n'avoit point traité avec Philippe second avant l'année mil cinq cens quatre-vingt cinq, qui ne fut que la dixiéme aprés celle-cy ; & que par consequent la pretenduë negociation de Besme est toute chimerique ; Que ce Gentilhomme étoit bien homme de main ; mais non pas d'esprit, & qu'il n'y avoit point de domestique dans la Maison de Guise plus mal-propre que luy à conduire une intrigue : Qu'il avoit esté Page du second Duc de Guise durant trois ans, pendant lesquels on avoit eu bien de la peine à luy montrer à lire, & à signer son nom : Qu'en quittant les chausses on luy avoit donné une Enseigne dans l'Infanterie Françoise, où il avoit toûjours servy ; & que ce n'étoit pas là une Ecole convenable pour apprendre à mettre la derniere main à la conclusion de la Ligue : Que s'il eût traité en Espagne, les Calvinistes qui l'enleverent à son retour, lorsqu'il s'en défioit le moins, lui en auroient trouvé quelques papiers, & que neamoins ils conviennent qu'il n'en avoit aucun.

Il est donc vray que le plus grand crime de Besme étoit, qu'en tuant l'Amiral il s'étoit rendu odieux à

1575. tous les Calviniſtes, & même à la plus grande partie des Catholiques; & que la Maiſon de Guiſe voulant prévenir les querelles qu'il luy attireroit en demeurant ſon domeſtique, luy avoit procuré l'établiſſement honnête dont on vient de parler. Et de fait, il étoit déja dans le Poitou quand il fut rencontré auprés de Coutras par Bertoville, Gentilhomhomme Calviniſte, qui conduiſoit un Parti de cinquante Cavaliers. Bertoville qui l'avoit vû pluſieurs fois le reconnut, quoiqu'il ſe fût déguiſé, & le fit priſonnier de guerre. Il le conduiſit en lieu de ſûreté, & promit de le mettre en liberté, pourvû qu'il payât une bonne rançon. Beſme perſuadé qu'il ne ſortiroit jamais aſſez-tôt des mains de ſes Ennemis, offrit juſqu'à mille écus pour hâter ſon élargiſſement; & Bertoville, quoique ſurpris de la grandeur de la ſomme, n'oſa pourtant l'accepter qu'aprés en avoir communiqué avec la Nouë. Il l'alla trouver à la Rochelle, & il luy dît que la Juſtice divine avoit mis à ſa diſcretion le Bourreau de l'Amiral; qu'il étoit reſolu de s'en défaire; mais qu'il pretendoit auparavant en tirer mille écus: Qu'il toucheroit cette ſomme, & qu'il le mettroit en liberté; mais qu'il le feroit attendre à un quart de lieuë delà par cinq ou ſix perſonnes maſquées qui ſe ſaiſiroient de ſa perſonne, & luy arracheroient le cœur pour le manger à belles dents, aprés luy avoir fait endurer les tourmens les plus atroces.

La Nouë irrité d'une telle propoſition, répondit à Bertoville que la paſſion l'aveugloit, & l'empêchoit d'appercevoir que l'infidelité dont il pretendoit uſer

à l'égard de Beſme, ſeroit ſans comparaiſon plus nuiſible qu'utile à ceux de la nouvelle Religion: Que dans toutes les Provinces du Royaume, excepté le Languedoc, les Calviniſtes étoient les plus foibles, & que par conſequent ils avoient interêt d'entretenir la bonne guerre, puiſque ſi la mauvaiſe étoit ouverte; pour un priſonnier Catholique qu'ils égorgeroient de ſang froid, les Catholiques égorgeroient cent Calviniſtes: Que ſi en rencontrant Beſme il l'eût tué, on auroit pû faire courir le bruit que ç'avoit eſté dans les formes; & la choſe eût eſté d'autant plus vraiſemblable, qu'il n'y auroit point eu de témoins: mais tout le monde ſçachant qu'il avoit eſté traité d'abord en priſonnier de guerre, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celuy de recevoir l'argent qu'il offroit, & de le délivrer ſincerement, ou de commencer en France une guerre ſemblable à celle des Anthropophages. 1575.

Bertoville n'oſa diſconvenir du raiſonnement de la Nouë, & demeura perſuadé que s'il pretendoit ſe défaire de Beſme, il ne devoit pas en tirer de rançon: mais il avoit eſté fort amy de l'Amiral, & il ne pouvoit ſe reſoudre de donner la vie à celuy qui l'avoit tué. Il s'occupoit encore trop des penſées de l'avenir; & comme il connoiſſoit parfaitement le genie des Calviniſtes, il prévoyoit qu'il s'attireroit l'inimitié de tous ceux de cette Secte en general, & d'un chacun d'eux en particulier, s'il negligeoit de les vanger de la perſonne qu'ils haïſſoient le plus. Il ſe contenta donc de repartir à la Nouë qu'il ſuivroit ſon avis: mais il ne fut pas plûtôt hors de ſa preſence,

1575. qu'il chercha les moyens d'ôter la vie à Beſme, ſans paroître avoir violé le droit des gens. Il conſulta ſes amis. & l'expedient dont il convint avec eux, fut qu'il apoſta un de ſes domeſtiques, qui ſouffrit qu'il le maltraitât en preſence de Beſme. Le domeſtique laiſſa paſſer quelques jours, & feignit enſuite d'être reſolu de faire repentir Bertoville de l'injure qu'il en avoit reçuë: Il s'en plaignit à Beſme, & il offrit de luy épargner les mille écus de ſa rançon, pourvû qu'ils ſe ſauvaſſent enſemble, & qu'il luy procurât une autre condition. Beſme charmé de cette ouverture, embraſſa le domeſtique, promit de luy trouver un Maître plus raiſonnable que Bertoville, & de luy donner cependant de quoy ſubſiſter. Il convint avec luy de l'heure de la minuit ſuivante pour celle de leur commune évaſion. Il ne ſe preſenta point d'obſtacle à Beſme au ſortir de la priſon; mais il avoit fait à peine un demy-quart de lieuë, qu'il apperçut ſix Cavaliers qui couroient aprés luy. Bertoville étoit à leur tête, & avoit pris la précaution de faire trouver ſur le lieu des Catholiques qui luy ſerviſſent de témoins. Il arrêta Beſme; il luy reprocha la perfidie qu'il commettoit, en s'enfuyant aprés être convenu de ſa rançon; il ne luy donna que peu de momens pour ſe preparer à la mort, & enſuite il le tua d'un coup de piſtolet. Mais la ſupercherie ne fut pas ſi bien conduite à la fin qu'elle l'avoit eſté au commencement; & Bertoville pour n'avoir pas eſté aſſez méchant, donna lieu de découvrir ce qu'il vouloit cacher. Son domeſtique n'étoit pas moins coupable que Beſme, & meritoit éga-

lement d'être puny. S'il n'y eût point eu de diſtinc- 1575.
tion dans leur mort, les Catholiques n'auroient point eu de pretexte plauſible de ſe plaindre ; mais Bertoville ſe contenta de décharger ſur ſon domeſtique quelques coups de bâton, & de luy dire des injures. Il le ramena dans ſa maiſon, ſous pretexte de luy faire ſouffrir une mort d'autant plus cruelle qu'elle ſeroit plus lente ; mais il le traita ſi-bien depuis, & les Calviniſtes luy firent tant de preſens, que les Catholiques s'apperçurent bien-tôt que l'on récompenſoit en luy la perfidie dont il avoit uſé.

Henry trois en fut tellement perſuadé, qu'il demanda au Conſeil de la Rochelle qu'on luy fît juſtice de Bertoville, ou qu'on le mît entre les mains du Prevôt des Maréchaux de Poitiers, qui travailleroit à luy faire ſon Procés : Mais le Conſeil de la Rochelle le fit eſquiver, & il arriva bien-tôt aprés à la Cour une affaire qui la détourna de pourſuivre les deux coupables de la mort de Beſme.

Le Senat de Pologne avoit crû que Henry ne demeureroit en France que juſqu'à ce qu'il eût établi une Paix ſolide entre ſes Sujets Catholiques & Calviniſtes, & qu'immediatement aprés il laiſſeroit le Gouvernement de ce Royaume à la Reine ſa mere, & retourneroit en Pologne pour y demeurer une année entiere, aprés laquelle il feroit autant de ſéjour en France, & partageroit ainſi ſa vie, en la paſſant alternativement dans ces deux Etats. Mais ils ſe deſabuſerent, en apprenant que Sa Majeſté avoit preferé la guerre contre les Calviniſtes à la Paix, & que ç'avoit eſté par le conſeil de la Reine ſa

1575. mere. Ils prévirent là-deſſus qu'il s'étoit attiré pour ennemy un Parti qui luy donneroit tant d'exercice, qu'il n'auroit jamais le loiſir de les revoir, & ils penſerent ſerieuſement à l'élection d'un autre Roy.

Ils furent encore choquez plus qu'on ne ſçauroit croire, du mariage de Henry avec la fille du Comte de Vaudemont, & l'on en a déja vû la raiſon. Elle conſiſtoit en ce qu'il s'étoit engagé à la Princeſſe Iſabelle, derniere de la Maiſon Royale des Jagellons, & qu'il avoit crû que la diſproportion de l'âge obligeroit ſes nouveaux Sujets à le diſpenſer de ſon ſerment à cet égard, ou qu'il ſurviendroit quelque accident qui le mettroit hors d'état de tenir parole. Et de fait, il y a de l'apparence que les Polonois ne l'y auroient pas forcé, ſi d'un côté il eût toûjours demeuré avec eux, & d'un autre il eût feint de vouloir paſſer ſa vie dans le celibat. Mais aprés qu'il eut ſorty de Pologne & recherché la Princeſſe de Suede, les Polonois irritez qu'il la preferât à la leur, luy reprocherent par écrit ſon infidelité, & ils parlerent même de le dépoſer auſſi-tôt que la nouvelle leur eut eſté portée de ſes nôces avec la Princeſſe de Vaudemont. Mais comme il n'y avoit point d'exemple d'une ſemblable choſe dans leur Hiſtoire, & qu'ils avoient à ménager leur reputation, ils écrivirent à Henry une Lettre, qui pour être tout à-fait honnête, n'en étoit ny moins artificieuſe ny moins preſſante.

Ils n'y faiſoient aucune mention de la Princeſſe Iſabelle; car outre que l'injure qu'elle avoit reçuë étoit deſormais irreparable, ils pretendoient éviter le

le reproche que Henry leur auroit pû faire, en repliquant qu'ils avoient exigé de luy une condition contraire aux bonnes mœurs, en l'obligeant d'épouſer à vingt-trois ans une Princeſſe incapable d'avoir des enfans; & ils apprehendoient de donner atteinte à leur liberté, s'il paroiſſoit qu'ils l'euſſent dépoſé pour une autre raiſon que celle de les avoir quittez ſans leur conſentement. Ils ſe contenterent donc de ſe plaindre modeſtement de ſa ſortie hors du Royaume, dans les circonſtances qu'elle étoit arrivée: Encore ſuppoſoient-ils pour luy faire plaiſir, qu'il en eût eu des raiſons indiſpenſables. Ils ajoûtoient enſuite que la Pologne confinoit à trois Ennemis ſi redoutables, qu'il ne luy étoit pas poſſible de ſe paſſer long-temps de la preſence de ſon Roy: Que depuis que les Turcs avoient renduës tributaires les Provinces de Tranſylvanie, de Moldavie, & de Valaquie, ils n'avoient pas diſcontinué d'entreprendre ſur la Pologne; & que quand ils avoient ceſſé de luy faire directement la guerre, ils avoient excité les petits-Tartares à la ravager: Que les Moſcovites avoient uſurpé ſur la Lithuanie le Duché de Smolensko, & qu'il y avoit ſi peu d'apparence de le laiſſer plus long-temps entre leurs mains, que Henry s'étoit offert de le recouvrer incontinent aprés ſon Couronnement: Qu'enfin la Maiſon d'Autriche conſervoit depuis ſix-vingts ans des pretentions ſur la Pologne; qu'elle avoit ſon Parti formé dans le Senat, & dans la haute Nobleſſe: Qu'il n'étoit point arrivé d'Election dans laquelle elle n'eût eu ſa brigue; & que pour menacer d'un côté pendant qu'elle ſollicitoit d'un autre, 1575.

1575. elle avoit fait avancer des Troupes ſur la Frontiere de Sileſie durant tous les interregnes de la Pologne : Qu'il s'enſuivoit delà que comme les Polonois étoient obligez à ſe donner promptement un Roy, lorſqu'ils n'en avoient plus : Qu'ils ne pouvoient le ſouffrir long-temps abſent ; & qu'y ayant déja prés d'un an que Sa Majeſté étoit partie, ils la conjuroient de revenir : Qu'ils ne doutoient pas qu'elle n'eût des affaires importantes dans ſon Royaume hereditaire ; mais qu'aprés y avoir bien penſé, ils ne les trouvoient pas de même nature que celles de la Pologne, puiſque la France étoit en Paix avec tous ſes voiſins ; & que pour ce qui regardoit les troubles du dedans, la Reine mere étoit aſſez habile pour les appaiſer, ſuppoſé que Henry luy donnât aſſez d'autorité pour cela : Que ſi Sa Majeſté ne ſe mettoit point en chemin dans deux ou trois mois au plus tard, elle ne trouvât pas mauvais que ſes tres-humbles & tres-fideles Sujets de Pologne ſe tinſſent pour abandonnez, & pourveuſſent à leur ſûreté, par la voye que le droit des gens, & la Loy fondamentale de leur Monarchie leur avoient miſe en main.

Henry fut d'autant plus touché de cette Lettre, qu'il étoit convaincu que les Polonois avoient raiſon. Il ne penſoit plus à retourner en Pologne ; & les délices l'avoient déja tellement amoly, que quand il auroit eſté paiſible en France, & qu'il eût eſté aſſûré de conſerver la Couronne de Pologne en y faiſant un petit voyage, il n'auroit pas voulu ſe mettre en chemin à ce prix : mais il ſe trouvoit tellement embaraſſé du Duc d'Alençon ſon frere, qu'il ne ſça-

voit point d'autre expedient pour s'en délivrer, que de l'envoyer en Pologne. Il ſe ſouvenoit que la Reine mere l'avoit autrefois oppoſé lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou au Roy Charles neuf, dans la ſeule veuë de maintenir ſon autorité par la meſintelligence de ſes deux fils aînez; & il ne doutoit pas que cette Princeſſe ne ſoûlevât contre luy le Duc d'Alençon par la même raiſon. 1575.

Il avoit de plus le défaut qui n'eſt que trop ordinaire aux Princes, de préter plus volontiers l'oreille aux faux rapports qu'aux veritables, & il en avoit eſté puny par le ſoupçon qu'on luy avoit donné que ſon frere n'attentât à ſa vie. Le meilleur moyen de l'en empêcher étoit de l'éloigner par un établiſſement à cinq cens lieuës de la France; & la Couronne de Pologne paroiſſoit d'autant plus aiſée à obtenir pour ce Prince, que les Polonois étoient accoûtumez à ne pas chercher de Rois hors la famille du dernier, tant qu'il y en avoit eu de propres à regner. Ainſi Sa Majeſté choiſit Dëſpeſſes pour l'envoyer en Pologne, ſous pretexte d'excuſer ſon retardement; mais en effet, pour diſpoſer les Polonois à luy conſerver la Couronne, nonobſtant ſa longue abſence; & s'il ne le pouvoit, pour les diſpoſer à prendre le Duc d'Alençon pour leur Roy. La réponſe dont il le chargea fut écrite en même ſtyle que la Lettre qu'il avoit reçûë.

Sa Majeſté diſoit être revenuë en France à deſſein de moyenner une parfaite reconciliation entre les Catholiques & les Calviniſtes; mais qu'elle y avoit trouvé tant d'obſtacles des deux côtez, qu'elle avoit

1575. reconnu qu'il faloit laiſſer encore battre les deux Partis, juſqu'à ce qu'un plus grand affoibliſſement les rendît plus traitables : Que ſa preſence étoit juſques-là ſi neceſſaire en France, que la Reine mere, quoique plus habile qu'on ne s'imaginoit, n'y pouvoit ſuppléer ; & que quand il ſeroit vray de dire que la Pologne n'en avoit pas moins de beſoin, elle ne devoit pas être preferée à la France, puiſque les Royaumes électifs n'entroient point en comparaiſon avec les hereditaires ; mais que graces à Dieu les Polonois n'étoient pas reduits à une telle extrémité, qu'ils ne pûſſent reſiſter à leurs Ennemis avec leurs propres forces, ſecondées de celles qu'ils recevroient de France, en attendant que leur Roy en menât luy-même en Pologne de plus conſiderables : Que la principale Nobleſſe devoit ſe ſouvenir que le Sultan Amurat trois luy avoit écrit, qu'il ne l'attaqueroit ny directement, ny indirectement, pourvû qu'elle élût le Duc d'Anjou : Qu'elle avoit accepté cette offre, & que les Turcs n'avoient jamais tenu de parole plus religieuſement que celle-là : Que depuis l'élection de Sa Majeſté Polonoiſe, non ſeulement il ne s'étoit fait aucune irruption de leur part ; mais encore ils avoient empêché les petits Tartares de continuer leurs courſes dans la Podolie : Que Sa Majeſté recevoit de temps en temps des Lettres de la Porte du Grand Seigneur, qui la confirmoient dans l'aſſûrance d'un bon voiſinage ; & que quand on y manqueroit, ſi les Princes Allemans refuſoient de laiſſer paſſer ſur leurs Etats une armée Françoiſe pour aller en Pologne, ils conſentiroient au moins qu'on

levât chez eux, aux dépens de la France, de s Troupes d'Infanterie, qui ſeroient plus que ſuffiſantes pour repouſſer les Turcs, aprés qu'elles auroient joint la Cavalerie de Pologne : Que les Moſcovites ne penſoient qu'à conſerver Smolensko, & qu'ils étoient ſi éloignez de pourſuivre leurs conquêtes dans la Lithuanie, qu'ils acheteroient volontiers des Polonois la Paix ou la Tréve, à condition qu'on ne les preſſât pas de reſtituer Smolensko : Qu'enfin la Maiſon d'Autriche n'étoit pas plus à craindre que les Turcs, & que les Moſcovites ; & que l'on pouvoit juger du genie de l'Empereur Maximilien ſecond par ſa conduite ſi pacifique, qu'il n'avoit jamais déclaré de guerre, & n'en avoit ſoûtenu aucune, ſans faire en même-temps tous ſes efforts pour la terminer, par quelque accommodement : Qu'il n'étoit pas aſſez puiſſant de luy-même pour attaquer la Pologne, & que les Allemans qui ne vouloient pas qu'il s'agrandît, ſe garderoient bien de l'aider à conquerir les Etats de leurs voiſins : Qu'ainſi rien n'empêchoit les Polonois de donner à leur Roy le temps neceſſaire pour rétablir la France dans une profonde tranquilité ; & que pour la dépoſition dont ils ſembloient le menacer par les derniers mots de leur Lettre, il n'avoit pas lieu de l'apprehender : Qu'il avoit eſté élû tellement dans les formes, que l'Hiſtoire de Pologne ne parloit d'aucun Roy qui eût eu un ſi grand nombre de ſuffrages : Que pour y donner atteinte, il faudroit auparavant faire le Procés à Sa Majeſté, qui ſentoit, Dieu-mercy, ſa conſcience nette, outre que cet attentât étoit ſans exemple. 1575.

1575. Deſpeſſes fut aſſez bien reçu en Pologne pour ce qui regardoit ſa perſonne : mais la réponſe qu'il avoit portée irrita les eſprits, au lieu de les adoucir. Ils étoient perſuadez que leur liberté conſiſtoit à pouvoir dépoſer les Rois ſans leur faire le procés, & qu'ils n'avoient beſoin pour cela que de la notorieté publique : que ces Princes n'euſſent pas obſervé avec aſſez d'exactitude les Articles qu'on leur avoit preſentez à ſigner, avant que l'Archevêque de Gneſne leur mît la Couronne ſur la tête. Il y en avoit deux, que Henry ne pouvoit diſconvenir d'avoir violez : l'un étoit ſon engagement à ne pas ſortir de Pologne ſans le conſentement du Senat ; l'autre ſa promeſſe d'épouſer la Princeſſe Iſabelle. On ne parla pourtant que du premier ; mais il ſuffit pour la convocation d'une Diette vers la fin de l'Automne mil cinq cens ſoixante-quinze. On ne diſſimula pas que Henry y ſeroit dépoſé, & qu'on luy donneroit un ſucceſſeur. Henry en eut d'autant plus de dépit, qu'il auroit ſouhaité que l'affaire ſe paſſât d'une maniere plus honnête, & que la Nobleſſe de Pologne luy demandât une démiſſion en faveur du Duc d'Alençon. Cependant il étoit aiſé de juger par le peu de meſures qu'elle gardoit à ſon égard, qu'elle ne penſoit à l'élection d'aucun François ; & ce fut principalement pour s'exempter de recevoir l'affront tout entier, que Henry renvoya en Pologne Pibrac avec la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire.

On ne luy donna pas d'inſtruction par écrit, parce qu'elle eût eſté inutile, perſonne ne ſçachant mieux que luy ce qu'il y avoit à faire dans la Com-

miſſion dont on le chargeoit ; mais en récompenſe il obtint un pouvoir ſans limite, & quinze mille écus d'argent comptant. La guerre Civile avoit tellement interrompu le commerce, qu'il eut de la peine à trouver des Lettres de Change ; & cette ſeule conſideration le reduiſit à mettre ſon argent dans ſon carroſſe, ſur l'opinion qu'il y ſeroit en auſſi grande ſûreté que ſa perſonne. Mais ceux qui avoient interêt que la Couronne de Pologne ne demeurât pas plus long temps dans la Maiſon de France, penſerent à retarder le voyage de Pibrac ; & pour y parvenir, publierent qu'on luy avoit donné de l'argent & des Lettres de Change pour lever des Troupes dans l'Allemagne, & il n'en falut pas davantage pour attirer à ſes trouſſes tant de voleurs, qu'enfin il fut pris & battu d'une maniere tout-à-fait outrageuſe. On mit ſon carroſſe en pieces, on emporta ſon argent, on tua ſes domeſtiques, & peu s'en falut qu'on ne le traitât de même. Il ne jugea pas à propos de retourner à Paris ; mais il écrivit au Roy qu'il n'avoit plus d'argent ny d'équipage. Il ſe paſſa deux ou trois mois ſans que l'on y pourvût, & il tint uniquement à cela que la Diette de Pologne ne fût moins deſavantageuſe à Henry. 1575.

Pibrac traverſa l'Allemagne en ſimple voyageur, & n'arriva pourtant ſur la frontiere de Pologne qu'aprés l'ouverture de la Diette. Il eût eſté honteux pour luy d'y paroître ſans train ; & il n'oſa s'y hazarder, dans la crainte que la haine des Polonnois pour la Nation Françoiſe ne dégénerât en mépris, s'ils le voyoient moins accompagné que les Ambaſſadeurs

1575. des autres Princes pretendans à la Couronne. Il ſe contenta d'écrire à la Nobleſſe une Lettre, qui fut leuë en pleine Aſſemblée. Il y repetoit une partie de ce que le Roy ſon Maître avoit dit dans la réponſe que l'on vient d'abreger, & il ajoûtoit que ſa Majeſté ne pouvoit eſtre déposée, ſans que l'on donnât atteinte à la Juriſprudence de Pologne : Qu'il n'y avoit point de Loy qui privât les Rois du Droit de regner, pour eſtre ſortis du Royaume ſans le conſentement du Senat ; & qu'il n'y en avoit pas plus d'uſage, puiſque le cas n'étoit jamais arrivé : Que l'on pouvoit bien y mettre ordre pour l'avenir ; mais qu'en attendant, Sa Majeſté Polonnoiſe devoit profiter de ſa bonne fortune : Que quand il y auroit une Loy, la Nobleſſe de Pologne n'auroit pas ſeule l'autorité de l'interpreter, & que ce ſeroit à Henry trois auſſi bien qu'à elle : Qu'il y avoit deux ſortes de conſentemens, l'un exprés, & l'autre tacite, & que Sa Majeſté eſtoit preſumée avoir obtenu du Senat le dernier, puiſqu'il n'y avoit jamais eu de plus fortes raiſons pour quitter la Pologne, que celle d'aller prendre poſſeſſion du Royaume de France : Qu'il ne faloit pas douter que les Senateurs n'euſſent agréé dans le fond de leur ame, que Henry trois prît cet expedient, puiſqu'il n'y avoit aucun d'eux qui ne l'eût fait auſſi bien que luy, s'il ſe fût trouvé en ſa place : Que le Royaume de France eſtoit ſans difficulté le premier de la Chrétienté, & que l'on devoit avoir plus d'égard à celuy qui le poſſedoit qu'aux autres Rois : Que la Dépoſition eſtoit atroce d'elle-meſme ; & que ſi l'on en uſoit dans toute ſon étenduë, on irriteroit au dernier

dernier point le plus vaillant & le plus genereux des Princes, qui ne manquoit pas d'inclination à la vengeance, & qui en avoit les moyens : Que ſi on ne l'eſtimoit pas capable de regner en meſme temps ſur les François & ſur les Polonnois, il ne ſeroit pas impoſſible de le diſpoſer à ſe démettre de la Couronne de Pologne, pourvû qu'il fut aſsûré qu'elle paſsât immediatement de ſa teſte ſur celle de ſon frere. 1575.

Si Pibrac eût prononcé de vive voix ce qu'il diſoit par écrit, il auroit deſ-abusé les Polonnois de la meſme maniere que l'Evêque de Valence avoit ſçu leur perſuader que Henry trois n'avoit rien contribué au maſſacre de la Saint Barthelemy : mais ſa Lettre contenoit des faits que les Polonnois ne pouvoient concevoir ſans en eſtre informez plus au long, & cela ſeul fut cauſe que la plûpart de ceux qui l'oüirent n'en comprirent pas le veritable ſens. Ils s'imaginerent que Henry trois pretendoit qu'ils ſe fuſſent engagez à luy par un lien plus étroit qu'à l'ordinaire, & ils conclurent là-deſſus à le dépoſer inceſſamment.

Ceux qui pretendoient luy ſucceder, augmenterent le mécontentement de la Diette par cette ruſe. Ils avoient receu de France des avis, qui portoient que l'on y avoit découvert une conſpiration du Duc d'Alençon contre la vie de Henry trois : Ils ne ſe contenterent pas de le croire, ny d'eſſayer d'en perſuader les autres, mais de plus ils inventerent toutes les circonſtances qui ſervoient à rendre cet attentat plus vraiſemblable : Ils en compoſerent une Relation, & ils la publierent comme leur ayant eſté en-

1575. voyée de bon lieu. Elle paſſa ſi promptement de main en main, que la plûpart de la Nobleſſe prevenuë du fratricide pretendu, ne témoigna que de l'horreur pour le Duc d'Alençon, quand Deſpeſſes jugea depuis à propos de le propoſer à l'Aſſemblée.

Il fut donc impoſſible d'empêcher la Dépoſition de Henry trois; & tout le ménagement que l'on eut pour la reputation de la France, fut de dire à l'oreille de Deſpeſſes, qu'il s'abſtint pour quelques jours de paroître en public. On proceda immediatement aprés à une nouvelle Election; & l'Ambaſſadeur de Suede brigua pour Sigiſmond de Vaſa; l'Ambaſſadeur de Moſcovie pour le Prince Michaloüitz; & l'Ambaſſadeur de l'Empereur pour l'Archiduc Maximilien d'Autriche.

Sigiſmond avoit la recommandation de ſa Mere, Sœur aînée de Sigiſmond Auguſte Roy de Pologne, & il ſe faiſoit conſiderer luy-meſme par la bonté de ſon naturel & par la douceur de ſes mœurs. Mais il y avoit deux obſtacles à ſon Election, que ceux qui negocioient pour luy ne pûrent ſurmonter. Le premier & le principal venoit de ſa jeuneſſe: il eſtoit ſans exemple, que les Polonnois euſſent éleu pour Roy un homme au deſſous de vingt ans, & Sigiſmond n'en avoit que onze. Ils ne s'étoient pas meſme diſpenſez de cette coûtume, lorſqu'ils avoient eu la paix avec tous leurs voiſins, & il n'y avoit pas d'apparence qu'ils la violaſſent preſentement qu'il s'agiſſoit de recouvrer une grande partie de la Lithüanie, que les Moſcovites avoient uſurpée.

Le ſecond eſtoit tiré de l'établiſſement de Sigiſmond de Vaſa, trop grand au gré des Polonnois. Ce Prince eſtoit déja aſsûré de ſucceder à Jean trois ſon Pere au Royaume de Suede ; & s'il devenoit encore Roy de Pologne, il ſeroit à craindre qu'il n'employât les forces de ſon Royaume hereditaire, pour opprimer ſon Royaume électif, ou du moins qu'ayant un double Domaine, il ne fournît aux Polonnois un continuel pretexte de jalouſie en quelque maniere qu'il ſe comportât : Car s'il aimoit l'épargne, il amaſſeroit un Treſor qui ſerviroit quand il luy plairoit à s'acquerir plus de creatures dans la Pologne, qu'il n'étoit expedient pour le bien de la Republique ; & s'il avoit plus d'inclination pour la dépenſe, il cauſeroit un plus grand mal à ſes nouveaux Sujets, en introduiſant le luxe entre-eux, & en entretenant un train que ſes Succeſſeurs ne pourroient imiter ſans mettre de nouvelles impoſitions. 1575.

Le Prince Michaloüitz eſtoit ſujet aux deux inconveniens que l'on vient de marquer : mais il y remedia, par une offre qui fut ſur le point d'être acceptée. Le Grand Duc de Moſcovie ſon pere repreſenta par le Chef d'une Ambaſſade de trois cens perſonnes envoyée exprés, que les Polonnois & les Moſcovites étoient ſur le point d'entrer dans une ſanglante Guerre, qui ſelon toutes les apparences humaines dureroit tres-long-temps : Que la ville de Smolensko eſtoit preſque imprenable par ſa ſituation, & que les Moſcovites y avoient ajoûté les travaux qui ſervoient pour en empêcher l'accez : Qu'ils avoient outre cela deux cens mille Soldats pour la

1575. couvrir, & que les Polonnois ſeroient contraints de leur paſſer ſur le ventre. Si la Victoire ſe déclaroit pour les Moſcovites, ils ſeroient aſsûrez de conquerir le reſte de la Lithuanie, où il n'y avoit plus de fortereſſe capable de les arrêter; & s'ils étoient battus, les Polonnois ſe ſeroient tellement affoiblis en vainquant, qu'ils ne ſeroient plus en état d'aſſieger Smolensko. Au lieu que s'ils agréoient pour leur Roy le Prince de Moſcovie, outre que l'on eſtoit prêt de leur donner toutes les aſsûrances imaginables qu'il n'attenteroit point à leur liberté; on y ajoûtoit deux Propoſitions qui ne pouvoient eſtre rejettées par des hommes de bon ſens: L'une, que les Moſcovites rendroient Smolensko, & generalement tout ce qu'ils avoient conquis ſur la Pologne: L'autre, que pour oſter à l'avenir toutes les ſemences de Guerre entre les deux Nations, la Moſcovie mettroit la Polonnoiſe en poſſeſſion de toutes les Terres ſur leſquelles elle avoit des pretentions, & l'on formeroit de concert entre les deux Etats une ſi forte barriere, qu'il ſeroit également difficile de la forcer des deux côtez.

La Nobleſſe de Pologne ébloüie par le diſcours du Chef de l'Ambaſſade Moſcovite, s'écria confuſément qu'il faloit nommer des Députez, qui ajuſtaſſent avec luy les Articles qu'ils offroiét en general; & la choſe auroit eſté dés-lors reſoluë, ſi le Comte de Schuatzbourg, Ambaſſadeur de l'Empereur, ne s'y fût oppoſé, par une remontrance qu'il fit ſur le champ, & dont on diſtribua le lendemain par ſon ordre prés de neuf mille copies. Il demeuroit d'ac-

cord que les propoſitions des Moſcovites étoient charmantes; mais il ſoûtenoit auſſi qu'elles ne pouvoient être plus artificieuſes, & il ſe fondoit ſur ce qu'elles étoient de telle nature, qu'il dépendroit uniquement d'eux de les executer ou non. Cependant, il n'y avoit point de Nation dans le monde plus ſujette à l'infidelité que la leur, & il ſuffiſoit d'avoir une groſſiere connoiſſance de leur Hiſtoire, pour ſçavoir qu'ils n'avoient jamais accomply de bonne foy aucun des Traitez qu'ils avoient pû violer avec impunité: Qu'ils ne ſpecifioient pas s'ils reſtituëroient Smolensko dans le même état qu'ils l'avoient pris, ou s'ils le rendroient démantelé; & que neamoins il y avoit une extrême difference de l'un à l'autre, puiſque s'ils le démanteloient, ils recouvreroient à l'avenir le Duché qui portoit ſon nom, quand il leur plairoit, la Nobleſſe de Pologne n'étant pas d'humeur à contribuer pour la reparation des Rampars abattus; & s'ils rendoient la Place en état de défenſe, il leur ſeroit aiſé de la ſurprendre, ſuppoſé que le fils du Grand Duc regnât en Pologne, parce qu'il ſeroit alors le Maître de la Garniſon que l'on y mettroit, & des munitions de guerre & de bouche neceſſaires à ſa ſubſiſtance: Qu'encore que la Pologne & la Moſcovie fuſſent contiguës, il n'y avoit pas dans le reſte du monde deux Monarchies dont le Gouvernement fût plus oppoſé: Que les Moſcovites vivoient dans un eſclavage plus univerſel que les Turcs; & que les Polonnois au contraire ne ſe ſoûmettoient à leurs Rois, qu'à condition d'en demeurer toûjours les maîtres: Que le Prince Michaloüitz avoit eſté nourry 1575.

1575. dans les mœurs de ſon Païs, & qu'il étoit par là incapable de regner en Pologne, puiſqu'il faudroit qu'il ſe fît une continuelle violence pour donner des ordres moderez; & que quand la mort de ſon pere l'appelleroit à la Souveraineté de Moſcovie, il ſe trouveroit reduit non ſeulement tous les jours, mais encore à chaque moment, à condamner par ſa conduite ce qu'il viendroit d'approuver, & d'approuver ce qu'il viendroit de condamner. Qu'alors la Moſcovie ne courroit pas de riſque d'être reduite en Province de la Pologne, puiſque les Monarchies Ariſtocratiques, ſur-tout lorſqu'elles étoient électives, ne ſuccomboient jamais à la tentation de s'agrandir par des voyes injuſtes ou violentes. Mais la Pologne ſeroit expoſée au danger preſque inévitable de devenir Province de la Moſcovie, parce que d'un côté elle ſe ſeroit donnée un Maître toûjours attentif à ravir ſa liberté, & d'un autre côté ce Maître ſeroit toûjours informé des querelles qui ſurviendroient entre la haute Nobleſſe, & l'extermineroit infailliblement par le moyen ordinaire aux Tyrans, qui conſiſtoit à ne proteger le parti le plus foible contre le plus fort, qu'afin de le mieux accabler enſuite.

Les raiſonnemens que l'on vient d'abreger, étendus avec beaucoup d'éloquence & de force dans un diſcours de ſoixante-dix pages d'impreſſion, convainquirent d'abord le Senat, & depuis la Nobleſſe de Pologne. Mais encore que la Diette fût reſoluë d'exclure le Prince de Moſcovie, elle n'en étoit pas plus diſpoſée à l'élection de l'Archiduc Maximilien: & de fait, la pluſpart des inconveniens dont elle ve-

noit d'être menacée luy revenoient dans l'idée, & ne luy faiſoient pas moins apprehender pour ſa liberté, que ſi elle eût élu le Prince de Moſcovie.

La Maiſon d'Autriche avoit autant d'ambition que celle de Moſcovie ; & ſi l'on redoutoit le Gouvernement de Michaloüitz, ce n'étoit que par la ſeule crainte qu'il ne devint Tyran dans la Pologne, puiſque les Moſcovites ayant toûjours vécu dans l'eſclavage, ce n'étoit pas les tyranniſer que de leur commander à baguette. Mais il n'en alloit pas de même de Maximilien, puiſque l'apprehenſion que l'on avoit de luy, ſeroit fondée ſur deux exemples ſi conſiderables & ſi évidens, qu'il faudroit avoir perdu le ſens pour n'en eſtre pas convaincu : Qu'avant que la Maiſon d'Autriche eût monté ſur les Trônes de Hongrie & de Bohême, ces deux Monarchies n'étoient ny moins Ariſtocratiques, ny moins Electives que celle de Pologne ; & il y avoit tant de reſſemblance entre elles pour les Loix, qu'il ſembloit qu'elles euſſent eu un même Legiſlateur : Cependant Ferdinand d'Autriche, qui fut depuis Empereur, n'avoit pas plûtôt eſté preferé à ſes Competiteurs pour les Couronnes de Hongrie & de Bohême, à cauſe qu'il avoit épouſé la fille & la ſœur des deux derniers Sagellons, qui en avoient eſté Rois, qu'il avoit ſapé les Loix fondamentales de ces deux Etats.

L'Empereur Maximilien ſon fils avoit pourſuivi ſon deſſein, & travaillé avec tant de ſuccés, que la Hongrie & la Bohême ſe trouvoient preſentement hereditaires : Qu'il en arriveroit de même à la Pologne

1575. ſi elle jettoit les yeux ſur l'Archiduc Maximilien, & qu'il ne ſervoit de rien de repliquer que ce Prince n'étant que cadet de cadet de la Maiſon d'Autriche, ne ſeroit pas aſſez fort pour aſſujettir les Polonnois, quand il en auroit le deſſein, puiſque par la même raiſon que l'Eſpagne n'avoit rien épargné pour briguer les ſuffrages des Electeurs de l'Empire, afin qu'ils donnaſſent Charle-Quint pour ſucceſſeur à Maximilien premier, Ferdinand premier à Charle-Quint, & Maximilien ſecond à Ferdinand premier, le Roy Catholique & l'Empereur fourniroient à l'Archiduc les Troupes & l'argent dont il auroit beſoin, pour aſſûrer à ſa Maiſon la Couronne de Pologne, par les mêmes intrigues que celles de Hongrie & de Bohême luy avoient eſté aſſûrées.

Les plus experimentez des Gentilshommes Polonnois ne diſſimulerent pas ce qu'ils en penſoient, & trois ou quatre d'entre eux s'étant trouvez avec Deſpeſſes en lieu où ils pouvoient parler ſans être déferez, luy reprocherent que Henry étoit la cauſe de leur malheur, & que s'il ne les eût pas abandonnez, ils n'auroient pas eſté reduits au danger évident où ils ſe trouvoient, d'être aſſujettis par la Maiſon de Moſcovie ou par celle d'Autriche. Deſpeſſes n'eut garde de repartir que c'étoit leur faute, il les auroit irritez; & d'ailleurs, ſa réponſe n'eût ſervy de rien, puiſqu'elle n'auroit pas fait revoquer la dépoſition de Henry. Il aima mieux les plaindre, afin qu'ils ajoûtaſſent plus de foy à ce qu'il avoit à leur dire. Il leur repreſenta toute l'étenduë des maux qui leur arriveroient s'ils éliſoient Michaloüitz, ou Maximilien; mais

mais il les conſola incontinent aprés, en les aſſûrant que ces maux n'étoient pas ſans remede : Il préſuppoſa que la Maiſon d'Autriche avoit mieux ajuſté ſa brigue dans la Diette d'alors que dans la precedente, & que l'Empereur revenu de la fauſſe opinion que ſon fils ſeroit élû gratuitement ; avoit tiré des Eſpagnols trois millions de livres, qui ayant eſté diſtribuez à propos, rendoient la brigue de la Maiſon d'Autriche plus forte que toutes les autres enſemble: Que Sa Majeſté Imperiale n'avoit pas non plus negligé d'envoyer des Troupes dans la Sileſie, & dans les autres Provinces incorporées à la Couronne de Bohême : Qu'elles en étoient pleines, & qu'au premier ordre du Comte de Schüatzboug vingt-cinq mille Allemans aguerris s'avanceroient ſans obſtacle juſqu'au centre de la Pologne : Que l'unique moyen de les arrêter conſiſtoit à déconcerter la Faction Imperiale dans la Pologne, & que le moyen de déconcerter cette Faction ſeroit de luy en oppoſer une nouvelle : Que le Prince de Moſcovie ne recherchoit pas tant la Couronne de Pologne pour s'en prévaloir, que pour empêcher l'agrandiſſement de la Maiſon d'Autriche ; & qu'il renonceroit à ſa pretention, pourveu que d'un côté la Diette ne ſe déclarât pas en faveur de l'Archiduc Maximilien, & d'un autre côté elle jettât les yeux ſur un Prince qui ne fut pas aſſez puiſſant pour donner de la jalouſie, & qui neamoins eût ſur pied des Troupes capables de reſiſter à la premiere impetuoſité des Moſcovites & des Imperiaux, ſuppoſé qu'il leur prît envie de ſe venger du refus qu'on leur auroit fait. 1575.

1575. Deſpeſſes ne s'expliqua point alors davantage: mais quand les mêmes Gentilshommes le viſiterent à deſſein de le remettre ſur le dernier entretien qu'ils avoient eu enſemble ; il leur dit que pour diminuer les deux Factions, dont ils apprehendoient le ſuccés, il étoit abſolument neceſſaire d'en former une qui mît ſur les rangs un Gentilhomme Polonnois: Qu'il y avoit trois cens ans que la Nobleſſe du Païs ne pouvant convenir du Prince Etranger qu'elle ſe donneroit pour Maître, avoit jetté les yeux ſur un homme du Païs nommé Piaſte, qui l'avoit gouvernée avec tant de moderation & de prudence, que l'on n'avoit pas depuis ceſſé de benir ſon regne : Que la même choſe pouvoit arriver une ſeconde fois ; & que bien loin que l'on dût en être détourné par la crainte de l'armée Moſcovite & de l Imperiale avancées vers les Frontieres ; cette raiſon rendoit l'élection d'un Polonnois auſſi facile qu'elle étoit neceſſaire, puiſque ſi les Moſcovites entroient dans la Pologne, les Imperiaux les traiteroient d'ennemis, dans la ſeule veuë d'empêcher qu'ils ne s'agrandiſſent ; & ſi les Imperiaux formoient le même deſſein, ils n'y trouveroient pas de plus forte oppoſition que de la part des Moſcovites.

Les Gentilshommes Polonnois convaincus de l'utilité du conſeil qu'on leur donnoit, propoſerent dés le lendemain que l'on élût un Seigneur de la haute Nobleſſe, & ſe fonderent ſur ce qu'il y avoit trop long temps qu'ils obeïſſoient à des Princes Etrangers, & que leur Nation en étoit blâmée, comme ſi elle ſe fût tellement défiée du merite de la haute

Nobleſſe, qu'elle n'en jugeât aucun digne de regner: 157.
Qu'il y avoit eu quelque ſorte d'excuſe lorſqu'on avoit jetté les yeux ſur Jagellon, parce qu'il avoit agrandi la Pologne de prés de la moitié, en y joignant ſon grand Duché de Lithuanie: Que l'on n'avoit pû avec bienſéance refuſer la Couronne à ſes Deſcendans de mâle en mâle, puiſqu'ils euſſent eſté reduits à la vie privée, à moins qu'on ne les eût élevez ſur le Trône, ou qu'on ne leur eût rendu la Lithuanie: mais que preſentement que la Maiſon des Jagellons étoit reduite à la Princeſſe Iſabelle; rien n'empêchoit que l'on ne récompensât la vertu des Gentilshommes Polonnois, en les élevant auſſi haut que leur ambition pouvoit aller, & qu'on ne les encourageât à faire de belles actions, par l'eſperance qu'une Couronne en ſeroit le prix.

Ce diſcours eut plus de ſuccés que Deſpeſſes ne s'en étoit promis. Les Brigues de Suede & de Moſcovie l'approuverent, & pluſieurs Gentilshommes de celle de la Maiſon d'Autriche témoignerent qu'ils agréeroient volontiers un Roy Polonois, ſuppoſé que l'Archiduc Maximilien fût exclus. Mais il ſurvint un obſtacle qui n'avoit pas eſté difficile à prévoir. La haute Nobleſſe de Pologne ne pût convenir de celuy qu'elle nommeroit; & de plus, par la même raiſon, qu'elle pretendoit élever ſur le Trône un Gentilhomme de ſon Corps; la haute Nobleſſe de Lithuanie qui ne luy cedoit point en ambition, luy déclara qu'elle ſe détacheroit de la Pologne, ſi l'on ne choiſiſſoit un Gentilhomme de chacune des deux Nations, & qu'on ne les fît tirer au ſort pour ſçavoir

Ces deux dernieres raiſons obligerent la Princeſſe Iſabelle de vouloir bien ſe donner à luy ; & Deſpeſſes ne l'eut pas plûtôt ſçu, qu'il envoya ſon Secretaire en Tranſylvanie offrir à Battory une Couronne & une femme. Mais la Maiſon d'Autriche avoit déja pris le devant, par un Traité ſi ſurprenant, qu'à peine le crût-on, quand on le vit conclu. Elle s'étoit doutée que les Polonois penſeroient à Battory, & ç'avoit été pour les en détourner qu'elle avoit fait avancer des Troupes aux lieux où la Tranſylvanie confineavec la Hongrie Chrétienne. Battory qui haïſſoit la guerre par un motif de zele Chrétien, quoiqu'il eût pour elle une inclination naturelle ; envoya auſſitôt demander la prolongation de Paix à l'Empereur, qui ne luy diſſimula pas que l'on avoit de la jalouſie pour luy, & que l'on ſçavoit que ſa conſideration pourroit nuire aux intrigues de l'Archiduc Maximilien en Pologne. Battory étoit ſi éloigné d'aſpirer à cette Couronne, qu'il ne pouvoit pas même s'imaginer que d'autres y travailaſſent pour luy. Il ſe plaignit là-deſſus qu'on luy faiſoit une querelle de gayeté de cœur ; & lorſqu'on luy demanda par forme de replique s'il ſeroit d'humeur de ceder ſes pretentions à l'Archiduc ; il prit une plume, & déclara par un Ecrit autentique, mis entre les mains des Miniſtres de l'Empereur, qu'il s'engageoit non ſeulement à ne penſer ny directement ny indirectement à la Monarchie de Pologne ; mais encore à la refuſer, ſuppoſé qu'elle luy fût offerte, & à ſolliciter tous ſes amis d'entrer dans la brigue de l'Archiduc. 1575.

La Maiſon d'Autriche qui ne deſiroit que cela,

1575. avoit renvoyé ſes Troupes en Sileſie, & entretenu depuis une étroite union avec Battory. L'Ecrit qui en avoit eſté le fondement, eſtoit demeuré ſecret; & Deſpeſſes fut extraordinairement ſurpris, quand on luy en montra la Copie. Il connoiſſoit combien il ſeroit difficile de diſpoſer Battory à violer ſa foy, & il n'oſa le propoſer directement. Le circuit qu'il inventa fut de tirer parolle de la Nobleſſe de Pologne, qu'elle défereroit ſa Couronne à celuy que la Princeſſe Iſabelle voudroit épouſer, ſans en déterminer aucun, ſur l'eſperance qu'elle n'abuſeroit pas du pouvoir qu'on luy donneroit, & qu'elle prendroit un Mary digne de la Couronne qu'elle luy porteroit. Deſpeſſes avertit enſuite Battory de cette reſolution, & il luy fit entendre qu'elle changeoit entierement l'état de ſes affaires: Qu'à la verité, il s'étoit engagé à la Maiſon d'Autriche de ne pas briguer la Couronne de Pologne, & de ne la pas accepter quand meſme elle luy ſeroit deferée par cette voye ou par quelqu'autre ſemblable; mais que preſentement la maniere dont il s'agiſſoit eſtoit ſi nouvelle & ſi extraordinaire, qu'elle n'avoit eu garde d'être compriſe dans l'Ecrit donné aux Imperiaux; puiſque Battory en le dreſſant & le ſignant ne l'avoit pas préveuë, & qu'il n'étoit pas tombé dans l'imagination de l'Empereur en l'acceptant, que les Polonnois dûſſent ſe démettre de leur droit en faveur d'une Fille. Qu'en un mot, l'Ecrit ſe reduiſoit à deux chefs: l'un, que Battory ne brigueroit point: l'autre, qu'il n'accepteroit pas ce qui luy ſeroit offert par brigue: Qu'il n'y avoit rien de tout cela dans la con-

jonćture preſente : Que les Polonnois par reconnoiſſance, avoient bien voulu que la Princeſſe Iſabelle leur donnât un Roy en choiſiſſant un Mary : Que cette Princeſſe ſans s'amuſer aux formes ordinaires, parce que les affaires ne le permettoient pas, offroit ſa Perſonne & la Couronne de Pologne à Battory : Qu'il ne pouvoit refuſer avec bien-séance ny l'une ny l'autre, & que d'ailleurs il ne luy eſtoit pas libre d'accepter l'une ſans l'autre : Que le refus d'épouſer la Princeſſe Iſabelle, ſeroit accompagné d'un affront irreparable, & qu'elle eſtoit trop fiere pour ne s'en pas venger : Qu'elle choiſiroit pour Mary le plus grand Ennemy des Tranſylvains, & que la premiere grace qu'elle luy demanderoit, ſeroit celle de punir Battory d'une maniere ſi cruelle, qu'il n'y eût qu'un bûcher pour luy & pour tous ſes Sujets. 1575.

Il y a bien peu de vertus qui ſoient à l'épreuve des Tentations les plus dangereuſes. Battory avoit méprisé la Couronne de Pologne, tant qu'il avoit vû ſi peu de proportion entre luy & elle, qu'il avoit deſeſperé de l'obtenir : mais il changea de ſentiment au moment qu'il apperçut que non ſeulement cette proportion avoit lieu, mais encore qu'il ne tenoit qu'a luy de ſe mettre la même Couronne ſur la teſte. Il fut ambitieux, en croyant pouvoir le devenir par raiſon, & il agréa que Deſpeſſes luy ſuggerât une ouverture plauſible pour ſe dégager de l'Ecrit qu'il avoit donné. Il s'accuſa luy-meſme d'imprudence de l'avoir mis entre les mains des Miniſtres de l'Empereur, & il chercha dans ſon eſprit de nouveaux moyens pour en éluder l'accompliſſement.

1575. Les Miniſtres du Grand Seigneur dans la Hongrie, qu'il conſulta ſur ce qu'il devoit faire, ne contribuerent pas peu à le confirmer dans les ſentimens que Deſpeſſes luy venoit d'inſpirer. Il leur eſtoit de telle importance que l'Archiduc Maximilien ne fût pas Roy de Pologne, qu'ils étoient capables de tout entreprendre pour l'empêcher; & de plus, ils ne pouvoient rien deſirer de ſi avantageux pour ſa Hauteſſe dans la conjoncture d'alors, que de ſupplanter l'Archiduc par Battory. Ce Prince de Tranſylvanie eſtoit leur amy; & s'ils n'en euſſent pas eſté certains, ils ne luy auroient pas confié une Province de telle conſequence. Son Fief devoit vacquer par ſon avenement à la Couronne de Pologne, & le Grand Seigneur ſe feroit un autre amy en le conferant. Enfin Battory qui avoit l'ame belle, ſe ſouviendroit toute ſa vie de l'obligation qu'il auroit aux Turcs; & pour n'être pas ſoupçonné d'ingratitude, tourneroit les armes des Polonnois contre les Moſcovites.

Ainſi les perſones auſquelles il s'adreſſoit, n'ayant pas moins d'interêt que luy dans l'affaire dont il s'agiſſoit, luy répondirent qu'il faiſoit tort à ſa prudence de les conſulter ſur une queſtion ſi aisée à decider; & que s'il refuſoit la Princeſſe & la Couronne de Pologne; non ſeulement il paſſeroit pour le plus ſtupide & le plus lâche des hommes, mais encore il ſeroit indigne de vivre: Qu'il avoit bien pû s'engager à ne pas rechercher un Sceptre, mais non pas à le refuſer, ſupposé qu'il luy fut offert par une voye tout à fait honnête: Que l'Ecrit qu'on avoit exigé de luy eſtoit contre les bonnes mœurs; & que quand il y auroit de

de l'injuſtice à le violer ; la Maiſon d'Autriche ſeroit plus blâmée de l'avoir tiré de Battory, que Battory ne ſeroit blâmé de l'avoir accordé aux importunitez & aux menaces de la Maiſon d'Autriche : Que les Troupes quelle entretenoit dans la Sileſie n'étoient pas à craindre : car outre que la Loy de Pologne eſtoit ſagement établie, qui avoit ordonné que la Nobleſſe s'aſſemblât pour élire un Roy dans le meſme équipage que pour combattre, & que par conſequent elle ſeroit en état de marcher à l'inſtant contre les Imperiaux ; il y avoit dans la Hongrie Otthomane, & dans la Tranſylvanie, quinze ou vingt mille Chrétiens de Troupes reglées dont Battory pourroit diſpoſer, en attendant qu'Amurat trois envoyât de nouvelles forces pour faire irruption dans la Hongrie Imperialle. 1575.

Battory s'embaraſſa de cette ſorte dans une querelle tres-difficile à terminer, & conſentit qu'on le proposât entre les pretendans à la Couronne de Pologne, non pas à la verité de ſon chef, mais du côté de la Princeſſe Iſabelle, qui ſollicita pour luy comme l'ayant choiſi pour Epoux. Il ſe fit alors dans la Diette un changement qui n'avoit point eſté préveu. Les factions des Princes de Suede & de Moſcovie ayant perdu l'eſperance de réüſſir pour elles, ſe declarerent pour Battory, non pas tant à deſſein de le favoriſer, que de crainte que leurs voix ne demeuraſſent caduques. Les amis que la France avoit conſervez dans la Pologne, informez par Deſpeſſes que c'étoit là le dernier expedient qu'il avoit inventé pour ſupplanter l'Archiduc, l'approuverent dans la ſeule veuë de

1575. ſauver leur liberté. Les Gentilshommes de Podolie & de la Ruſſie agréérent Battory, par la raiſon qu'il avoit une liaiſon particuliere avec le Kam de la Crimée; & que par conſequent il préſerveroit leurs Terres des courſes des petits Tartares. Enfin, la Faction des Piaſtes n'étant pas encore convenuë de celuy qu'elle choiſiroit, & deſeſperant de s'accorder ſur un point ſi delicat, aida à ſe tromper elle-même. Elle s'imagina que ce ſeroit à peu prés une même choſe que d'élire un Roy Polonnois, ou de s'en rapporter au choix d'une Princeſſe née dans la Pologne, & de qui les Ancêtres y avoient regné durant deux cens ans. Elle ſeconda ceux qui venoient de donner leur ſuffrage à Battory, & elle déconcerta d'autant plus les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche, qu'ils avoient perdu tout d'un coup les deux tiers des voix qu'ils croyoient leur être aſſurées. Ils ne conçurent pas neamoins d'abord le mal ſi grand qu'il l'étoit en effet, parce qu'ils avoient eu la précaution de porter avec eux l'Ecrit de Battory. Ils connoiſſoient la Nobleſſe de Pologne pour ſi jalouſe de la ſincerité, qu'elle tenoit le manquement de parole pour le plus grand des crimes civils. Ils ſuppoſoient qu'elle ne ſe donneroit jamais Battory pour Maître, ſi on la convainquoit de l'avoir commis; & que bien loin que cet obſtacle nouveau traversât l'Election de l'Archiduc, il la favoriſeroit en ramenant à ſon Parti les Gentilshommes demeurez juſques-là neutres, auſſi-bien que ceux qui avoient formé les Factions contraires à celle de la Maiſon d'Autriche.

Mais Deſpeſſes qui avoit préveu cet inconvenient, y avoit auſſi trouvé le remede: Il repreſenta à ſes

amis, & les engagea de repreſenter aux leurs qu'il faloit que la Maiſon d'Autriche eût perdu l'eſprit, & que Dieu l'eût frapée d'aveuglement, puiſqu'elle oſoit devant une ſi illuſtre & ſi nombreuſe Aſſemblée ſe prévaloir d'un Ecrit, par lequel elle avoüoit être criminelle de leze Majeſté contre la Couronne de Pologne: Que les Polonnois de tout temps avoient eſté reconnus pour des Peuples ſi libres, que leur indépendance n'étoit pas même revoquée en doute par l'Empereur des Turcs, quoiqu'il traitât de Tributaires tous ſes autres voiſins. Cependant la Maiſon d'Autriche avoit donné une double atteinte à cette liberté, en exigeant de Battory en premier lieu qu'il ne preiendît pas à la Couronne de Pologne; c'eſt-à-dire, qu'il privât cette Couronne du Prince Catholique le plus propre à la porter, & en le contraignant en ſecond lieu de la refuſer en cas qu'elle luy fût offerte; ce qui étoit la même choſe que ſi le Comte de Schuatzbourg Ambaſſadeur de l'Empereur eût déclaré publiquement à la Diette par ordre de ſon Maître, que l'Archiduc vouloit être élû: Que ces deux propoſitions qui empêchoient la Diette d'élire Battory, & empêchoient Battory d'accepter l'élection de la Diette, ne differoient que dans les mots & dans la maniere, & non pas dans le veritable ſens, puiſque l'une bien entenduë revenoit neceſſairement à l'autre; & que les Polonnois ne pouvant dans la conjoncture d'alors jetter les yeux ſur un autre que Battory, c'étoit leur faire la plus grande injure qu'ils étoient capables de recevoir, que de leur preſenter un Ecrit, par lequel en 1575.

1575. avoit pretendu s'oppoſer doublement à leur choix.

Ce diſcours étoit plauſible, & fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, que la Diette fut avancée de quelques jours. Battory y fut élû par les trois quarts des ſuffrages, & peu s'en falut que la proclamation qu'en fit Veange Archevêque de Gneſne, ne fut ſuivie d'un maſſacre general. Les amis de la Maiſon d'Autriche ſe voyant les plus foibles, ne furent pas aſſez affectionnez au bien de la Patrie, pour paſſer à la pluralité des voix. Ils firent un Schiſme qui coûta depuis beaucoup de ſang, & ils ne ſe ſeparerent qu'aprés avoir proteſté tous enſemble contre ce qui venoit d'arriver. Ils ſe fonderent ſur deux raiſons : l'une étoit tirée de l'infidelité, dont ils pretendoient convaincre Battory par ſon propre Ecrit ; l'autre regardoit les Turcs, auſquels on ſuppoſoit que Battory eût promis d'aſſujettir la Pologne, en reconnoiſſance de ce qu'ils avoient favoriſé ſon Election.

La Nobleſſe qui venoit d'élire Battory fut ſi choquée de cette proteſtation, qu'elle auroit marché à l'inſtant pour tailler en pieces les amis de l'Archiduc, ſi Deſpeſſes ne l'eût retenuë, en luy remontrant que ce qu'elle alloit faire déconcerteroit ſon Election, quoiqu'il arrivât, puiſque s'il y avoit du ſang répandu, Battory ne regneroit jamais heureuſement en Pologne, & ſeroit infailliblement aſſaſſiné par les amis de ceux qui auroient pery dans ſa querelle. Il ajoûta que la Nobleſſe agiroit plus ſagement, ſi elle ſe reſervoit pour attaquer les Troupes Imperiales qui paroiſſoient ſur la Frontiere de Sileſie, & pour tâcher de ramener à la pluralité des voix ceux qui s'en étoient écartez. Son

avis fut ſuivi, & la Diette ſe termina ſans tumulte. La negociation de Deſpeſſes que l'on vient de rapporter ne fut gueres moins eſtimée que celle de l'Evêque de Valence, qui l'avoit precedée de deux ans : & à dire le vray, ſi elle ne fut aſſez heureuſe pour procurer la Couronne de Pologne au Duc d'Alençon ; elle le fut aſſez pour empêcher la Maiſon d'Autriche d'ajoûter cette Couronne à tant d'autres qu'elle avoit déja, & de devenir ſi puiſſante, qu'elle auroit infailliblement accablé la Monarchie Françoiſe durant la Ligue qui ſe forma bien-tôt aprés. 1575.

Le Prince de Condé ne termina pas ſi heureuſement la negociation qu'il avoit commencée à Straſbourg, & continuée dans Heïldelberg. On a veu qu'il étoit ſorty de France ſous le regne precedent, de crainte d'être arrêté, & qu'il avoit accepté le Generalat des Calviniſtes. Il luy faloit une armée pour exercer ſa fonction, & il n'avoit ny l'argent ny le credit * neceſſaire pour la lever. Ces deux défauts le reduiſirent à rechercher l'aſſiſtance du Prince Caſimir, qui étoit déja paſſé en France à la tête de ſix mille Cavaliers Allemans, pour ſecourir l'Amiral de Châtillon. Caſimir avoit des ſentimens qui ne s'accordoient point aſſez avec le degré de ſa naiſſance, & avec les Loix de ſon Païs. Il étoit cadet de la Maiſon Palatine, & il ne pouvoit par conſequent eſperer de la ſucceſſion de l'Electeur ſon pere, qu'une penſion honnête pour ſon entretien. Cependant il aimoit à vivre dans l'indépendance ; & les deux Palatinats, quand il les auroit eus, n'euſſent pas ſuffi pour ſatisfaire ſon ambition. Il s'étoit propoſé lorſ-

* Il le dit lui-même dans l'Apologie qu'il fit imprimer à Paris la même année.

1575. qu'il étoit allé en France de s'y établir, & il ſe plaignoit que les Calviniſtes euſſent rompu ſes meſures en concluant trop tôt la Paix avec les Catholiques. Le Prince de Condé luy fourniſſoit une nouvelle occaſion d'executer ſon deſſein, & il l'accepta d'une maniere qui ne ſçauroit être excuſée d'ingratitude. Sa Maiſon étoit redevable de ſon ſalut à Henry ſecond pere de Henry trois; & ç'avoit eſté les cinquante mille hómes que Sa Majeſté tres-Chrétienne avoit conduits en perſonne dans l'Allemagne, qui empêcherent l'Empereur Charle-Quint de dépouiller de ſes Etats le pere de Caſimir, aprés que la Ligue de Smalchalde eut eſté ruinée en perdant la Bataille de Molberg. Caſimir au lieu de reconnoître ce bienfait, en aſſiſtant Henry contre ſes Sujets rebelles; ou du moins, en demeurant neutre dans la querelle, amuſa le Prince de Condé quinze mois entiers, dans la ſeule veuë de le reduire à des conditions plus dures, & luy mit enfin le pied ſur la gorge (s'il eſt permis d'uſer de ce terme) par les Articles ſuivans.

Il promit à la verité de lever huit mille chevaux & ſix mille Fantaſſins, & de les conduire en France au ſecours des Calviniſtes: mais il exigea qu'on luy fourniroit deux cens mille écus tous les mois pour la ſubſiſtance de cette armée: Qu'il en ſeroit Lieutenant General, & qu'elle ne recevroit que par luy les ordres du Prince de Condé; c'eſt-à-dire, que ce Prince ne ſeroit Chef qu'en apparence, puiſqu'il n'entendoit & ne parloit pas la Langue Allemande; & que par conſequent il ſeroit aiſé de luy faire accroire tout ce que l'on voudroit: Que quand l'Ar-

mée de Caſimir ſeroit entrée dans la Champagne, 1575.
les Calviniſtes envoyeroient au devant d'elle une autre armée de douze mille hommes au moins, pour faciliter ſa marche, & pour l'aider à traverſer les grandes Rivieres: Que le Prince de Condé & les Calviniſtes n'écouteroient aucunes propoſitions de la Cour ou des Catholiques zelés, ſans la participation de Caſimir, & n'en accepteroient aucunes ſans ſon conſentement: Que ſi la Paix ſe faiſoit, on luy feroit un preſent de quatre cens mille écus: Qu'on payeroit exactement tout ce qui ſeroit dû à ſes Troupes, & l'on y ajoûteroit une montre: Qu'enfin on obligeroit la Cour à dédommager les Gouverneurs de Mets, de Toul, & de Verdun, & l'on en tireroit les Garniſons Françoiſes: Qu'on mettroit ces trois Places entre les mains de Caſimir, qui ſe contenteroit de préter ſerment de les tenir pour la France: Qu'il luy ſeroit permis d'y mettre telles Garniſons qu'il luy plairoit; qu'on luy fourniroit tous les mois des Lettres de Change payables à Heïldelberg, pour trois mille Soldats dans Mets, mille dans Verdun, & huit cens dans Toul, & que la preſente convention ſeroit enregiſtrée dans tous les Parlemens de France.

Il eſt tres-difficile de concevoir quel étoit le but de Caſimir; car d'un côté il n'étoit pas aſſez inſtruit des affaires de France, pour ſçavoir qu'il n'étoit au pouvoir ny du Prince de Condé, ny des Calviniſtes, ny même de la Cour, d'executer ce qu'il propoſoit: & d'un autre côté, ſi les Soldats Allemans euſſent eſté payez exactement, il n'auroit pas eſté poſſible d'en faire autant à l'égard des Soldats François; &

1575. cette inégalité eût cauſé une diviſion qui les auroit portez à ſe maſſacrer les uns les autres.

Ce qu'on peut dire là-deſſus deplus approchant de la verité, eſt que Caſimir avoit de la penetration & de la conduite, comme il le témoigna depuis dans la longue Tutelle de l'Electeur Frederic quatre, fils de ſon frere aîné, durant laquelle il conſerva les deux Palatinats dans une profonde Paix. Il n'avoit eu garde de s'imaginer que l'on fût en état de luy tenir parole pour tous les Articles que l'on vient de rapporter: Qu'il ne tendoit qu'à l'execution du dernier, & il ſe promettoit de l'obtenir peu de temps aprés ſon entrée en France; car ſi Henry ne ſe ſentoit pas alors aſſez puiſſant pour reſiſter en même temps aux Allemans d'un côté, & aux Calviniſtes de l'autre, il negocieroit avec les premiers, & ſeroit ravy de les renvoyer chez eux au prix des trois Villes que l'on a nommées: & ſi Sa Majeſté faiſoit front aux deux armées, & qu'il luy arrivât du deſavantage, elle recevroit la Loy de Caſimir: & enfin ſi elle vainquoit, elle pretendroit conclure avec ſes Sujets battus une Paix durable, & qu'elle ne le pourroit qu'en les privant du ſupport de Caſimir: Qu'en quelque maniere que les villes de Mets, de Toul, & de Verdun luy fuſſent cedées, il étoit aſſuré de les avoir, puiſque les Troupes Allemandes qu'il commandoit, luy ſerviroient à contraindre leurs Gouverneurs d'obeïr aux ordres de la Cour.

Quoiqu'il en ſoit, le Prince de Condé ne joüît pas long-temps de la qualité de General qu'il avoit achetée ſi cher; & la diſcorde ſurvenuë dans la Maiſon

Maiſon Royale, le contraignit de ceder à un plus grand que luy. Henry trois ſe laiſſoit gouverner entierement par des Favoris, qui le connoiſſant aſſez pour juger qu'il ne les diſgracieroit pas, ne gardoient aucunes meſures avec la Reine mere ni avec le Duc d'Alençon; non pas même dans les conjonctures où la bienſéance l'exigeoit d'eux. 1575.

La Reine mere avoit vécu de ſorte avec le Roy Charles neuf aprés ſa Regence, que ſi elle n'étoit la Maîtreſſe abſoluë des grandes affaires, il ne s'en decidoit au moins aucune de cette nature ſans ſa participation, & contre ſon gré. Elle s'étoit promiſe de ne pas décheoir de ſon credit ſous Henry; & à dire le vray, ſa conjecture n'avoit pas eſté mal fondée: car non ſeulement elle avoit procuré à Henry la Couronne de Pologne, elle avoit brigué pour luy celle d'Alger, & elle luy avoit procuré le Generalat qui luy avoit acquis tant de reputation: Mais de plus, elle l'avoit appuyé contre le Roy ſon frere aîné; elle avoit empêché Charles neuf de ſe porter à de terribles extrémitez contre luy, & la médiſance ajoûte qu'elle s'étoit défaite de l'un pour faire regner l'autre.

Comme elle n'avoit rien épargné pour Henry, elle s'étoit imaginée qu'il la traiteroit de même que Veſpaſien s'étoit autrefois comporté à l'égard de Mucien; c'eſt-à-dire, que tant qu'elle vivroit il la laiſſeroit regner ſous ſon nom. Cependant elle n'avoit pas plus de part au Gouvernement qu'elle en avoit eu ſous le regne de Henry ſecond ſon mary: & pour comble d'affliction, elle n'étoit plus en état de s'en paſſer. Elle ſe ſouvenoit d'avoir exercé quatorze ans

1575. entiers la puiſſance abſoluë, & elle s'imaginoit qu'il y auroit moins de mal pour elle à mourir, que d'en être privée. Ainſi, bien loin de s'oppoſer aux deſordres qui pouvoient arriver à la Cour, elle les deſiroit paſſionnément; & tout ce qu'on pouvoit attendre de l'affection qu'elle avoit euë pour Henry, étoit qu'elle ne luy ſuſcitât pas directement de fâcheuſes affaires.

Le Duc d'Alençon étoit à peu prés dans les mêmes ſentimens que la Reine mere, quoique ce fût par d'autres motifs. Il avoit aſpiré ſous le regne precedent à la Lieutenance Generale de l'Etat, & s'étoit fait arrêter pour cet unique ſujet. Il croyoit qu'elle luy fût dûë, & rien n'étoit capable de l'en deſabuſer, ſur tout depuis qu'il avoit veu la guerre allumée contre les Calviniſtes, & contre le parti Politique joint avec eux. Il avoit préſuppoſé que Henry ſe trouvant plus embaraſſé que Charles neuf ne l'avoit eſté; il avoit plus beſoin du Duc d'Alençon pour Lieutenant General, que Charles n'en avoit eu du Duc d'Anjou. Il negocia là deſſus avec les Calviniſtes & avec Damville; & lorſqu'il fut aſſûré d'une retraite, il feignit la nuit du dix-ſept au dix-huit de Septembre mil cinq cens ſoixante-quinze, d'aller coucher au Faux-bourg ſaint Marcel, chez une Demoiſelle qu'il entretenoit, & montant avec trois ou quatre des ſiens ſeulement ſur des chevaux qui les attendoient à la porte du jardin; il ſe ſauva dans ſon Apennage, & delà dans le Poitou. Il ſeroit difficile de déterminer s'il agit ſans la participation de la Reine mere. Il y a des Relations qui le portent; mais

elles ne ſont pas les plus autentiques. Les autres le nient poſitivement ; & l'on approchera peut-être de la verité, ſi l'on dit que la Reine mere n'en ſçavoit rien ; mais qu'elle en fut ravie, parce qu'elle prévit que ſes deux fils auroient également beſoin d'elle pour ſe reconcilier, & qu'elle ſe propoſa d'y travailler de ſorte, que ny l'un ny l'autre ne pût ſe diſpenſer de luy reveler ſes ſecrets. 1575.

Le Duc d'Alençon ne fut pas plûtôt éloigné de la Cour, qu'il publia un ſanglant manifeſte * contre les Favoris de Henry. Il exagera tous leurs deſordres, ſans prendre garde que ce qu'il diſoit contre eux rejailliſſoit ſur la perſonne de ſon frere aîné, & de ſon Roy ; & l'on ne trouvera point ailleurs de Satyre qui deſcende davantage dans le détail que celle-là. Il paſſoit enſuite à la plainte commune à tous les Fils de France mécontens, qui étoit la mauvaiſe adminiſtration de l'Etat, & la deſolation des Provinces, par des impôts extraordinaires ; qui bien loin d'être employez pour ſurvenir aux neceſſitez publiques, ſervoient uniquement à entretenir & à augmenter le luxe de cinq ou ſix Mignons, qui ne s'étoient ſignalez, & ne ſe diſtinguoient des autres Courtiſans, qu'en ce qu'ils les ſurpaſſoient dans l'impureté de leur vie.

* Il eſt imprimé.

Le Duc d'Alençon proteſtoit enſuite qu'il n'étoit ſorty de la Cour par aucun interêt particulier ; & pour en convaincre les moins credules, il offroit d'y retourner, pourveu qu'elle fût purgée de certaines gens qui attiroient la malediction de Dieu ſur le Royaume, & que les Peuples fuſſent ſoulagez. Les

1575. curieux remarqueront ſur le Manifeſte du Duc d'Alençon, qu'en penſant nuire aux Favoris, il ſe décrioit luy-même, en les accuſant d'une vie à laquelle il étoit pour le moins auſſi ſujet qu'eux. Ils conclurent delà qu'il n'étoit point l'Auteur de ſon Manifeſte, & qu'il ne s'étoit pas même donné la peine de le lire avant que de le faire publier: Qu'il s'en étoit rapporté aux mêmes perſonnes qui l'avoient tiré de la Cour, & qui pretendoient venger ſous le nom de leur Maître les querelles particulieres qu'ils avoient avec les Favoris du Roy, & ſatisfaire le dépit de n'avoir pû les ſupplanter.

L'autre précaution de ce Prince fut d'envoyer à Rome Hennequin ſon Secretaire. Il étoit aiſé de prévoir que ſa retraite parmy les Calviniſtes ſeroit mal interpretée dans le centre de la Religion Catholique; & comme c'étoit là plus qu'en aucun autre lieu que ſe formoit la reputation des Grands, il étoit d'une extrême conſequence au Duc d'Alençon de n'y pas paſſer pour Fauteur des Heretiques, puiſqu'il étoit ſucceſſeur préſomptif de la Couronne, & que ſelon l'ordre de la nature, rien ne l'empêcheroit d'y parvenir, pourveu qu'on ne le ſoupçonnât point d'avoir quitté la Religion de ſes Ancêtres. Hennequin trouva que la nouvelle qu'il penſoit porter à Rome y étoit arrivée devant luy: Il fut aſſez mal reçu du Pape; mais comme il ne manquoit ny d'habileté ny de patience, il ſçut meriter qu'on luy fît un accueïl plus favorable dans la ſuite.

La Lettre qu'il preſenta à ſa Sainteté eſtoit également tendre & pathetique: & le Duc d'Alençon

y disoit avoir abandonné la Cour par la plus consi- 1575.
derable des raisons humaines, qui estoit la necessité de sauver sa propre vie : il étendoit ce paradoxe en supposant, qu'encore que Dieu luy eust donné pour Roy le meilleur des Freres, cinq ou six jeunes Gentilshommes s'étoient si bien emparez de l'esprit de Sa Majesté, qu'elle ajoûtoit plus de foy à leurs impostures qu'à ses propres lumieres : Qu'ils s'étoient proposez de regner sous le nom de Henry trois; & que ne le pouvant faire avec impunité, tant qu'il y auroit dans la Maison Royalle un Prince qui luy fust aussi proche qu'il l'avoit esté à Charle neuf, ils avoient resolu de s'en deffaire : Qu'ils avoient d'abord eu recours au poison, & qu'aprés ils avoient tâché de corrompre des Assassins à gages, qui tout scelerats qu'ils étoient, avoient eu tant d'horreur du parricide qu'on leur avoit commandé, qu'ils s'étoient jettez aux pieds du Duc d'Alençon, & l'avoient conjuré de leur pardonner, & de mettre à couvert sa vie & la leur par une prompte évasion : Que le Duc d'Alençon n'avoit pû negliger son salut ny le leur ; & que n'osant se jetter entre les bras des Espagnols, ou des Anglois, anciens ennemis de la France, il avoit eu recours aux Calvinistes pour deux raisons ; l'une, que ne sortant point de sa Patrie, il n'y auroit pas lieu de l'en déclarer ennemy ; l'autre, que ne s'étant mis sous aucune protection Etrangere, & ne se trouvant pas beaucoup éloigné de la Cour, il negocieroit par luy-mesme & plus aisément, son retour auprés du Roy : Qu'au reste il seroit au desespoir si Sa Sainteté s'imaginoit qu'il eust de mauvais sentimens de la

1575. Religion Catholique, pour s'eſtre retiré dans un Party qui en eſtoit ſeparé : Qu'il n'en auroit jamais d'autre ; & ſi le ſoin qu'il avoit pris d'exiger des Calviniſtes qu'ils luy en permettroient, & aux ſiens, le libre exercice, ne ſuffiſoit pas pour convaincre tout le Monde ; il prioit Sa Sainteté de garder la preſente Lettre écrite & ſignée de ſa main, pour aſſûrance de ſa parole, & de le traitter du plus infidéle des hommes s'il y contrevenoit.

Le Pape agît dans cette rencontre avec ſa prudence ordinaire. Il n'approuva pas que le Duc d'Alençon euſt recherché la protection des Calviniſtes, & il prévit aſſez que quoiqu'il arrivât, la nouvelle Religion en tireroit de grands avantages : mais d'ailleurs il ne jugea pas à propos de pouſſer un Prince qui s'eſtoit porté de luy-meſme ſur le bord du précipice. Il ſe contenta de luy repreſenter doucement qu'il euſt pû choiſir un azyle plus digne de luy ; il luy offrit la médiation du ſaint Siége pour le ramener auprés du Roy ſon Frere, à des conditions qui mettroient en ſûreté ſa perſonne & les ſiens ; & il le conjura non-ſeulement de continuër de vivre à la Catholique, mais encore de ne pas meſler ſes affaires avec celles des Calviniſtes.

Les Favoris de Henry trois, qui certainement avoient trop mal-traitté le Dûc d'Alençon, apprehenderent ſi fort les ſuites de ſon évaſion, qu'ils obligerent le Roy de faire courir aprés luy ; & quand ceux que l'on avoit détachez à ſes trouſſes furent retournez ſans l'avoir atteint, la Reine Mere fut univerſellement priée d'aller en Poictou, & de rame-

ner ſon Fils à la Cour. C'étoit-là ce qu'elle deſiroit le plus; & neamoins elle voulut avoir le plaiſir de le faire ſolliciter par les Favoris, avec les meſmes empreſſemens avec leſquels elle avoit eſté contrainte de les ſolliciter durant dix-huit mois, loſqu'il s'étoit agi de ſes affaires particulieres, ou de celles des perſonnes qui luy étoient attachées. 1575.

Aprés qu'elle eut eſté ſatisfaite là-deſſus, elle feignit de ceder aux importunitez du Roy, & elle demanda d'eſtre accompagnée par les Maréchaux de Monmorency & de Coſſé. Son intention étoit d'avoir des témoins de ſa Negociation, afin qu'on ne luy en puſt reprocher le ſuccés, ſuppoſé qu'il ne répondiſt pas à l'eſperance qui en avoit eſté conçûë. Elle vouloit encore engager de nouveau dans ſes intereſts ces deux Maréchaux, en faiſant qu'ils luy euſſent toute l'obligation de ſortir de la Baſtille, où il y avoit deux ans qu'ils étoient priſonniers. Mais elle prévoyoit de plus, que le plus grand obſtacle au retour du Duc d'Alençon viendroit du côté de Damville, qui ne pouvoit eſtre ménagé que par le Maréchal de Monmorency ſon Frere aîné, avec lequel il avoit toûjours vécu en parfaite intelligence.

Ce Maréchal n'avoit point d'enfans: le Connêtable ſon Pere luy avoit donné preſque tous ſes grands biens en le mariant avec Diane legitimée de France, fille naturelle de Henry ſecond, & depuis, par un Teſtament fait à ſon avantage. Il n'y avoit lieu de conteſter ny l'un ny l'autre de ces Actes; car outre qu'ils étoient en bonne forme, le Connêtable avoit eſté libre dans la diſpoſition des immenſes ri-

1575. cheſſes, qu'il avoit acquiſes par la liberalité de François premier & de Henry ſecond. Si Damville s'en rendoit digne par ſa ſoûmiſſion aux volontez de ſon Frere aîné, il étoit aſſûré d'en heriter, & s'il le mécontentoit il avoit à craindre que ſes deux autres Freres Thoré & Meru ne luy fuſſent préferez.

De plus, le Vicomte de Turenne étoit déja ſi employé dans les intrigues de ſon Party, qu'il falloit s'addreſſer à luy, ſi l'on prétendoit le diſpoſer à quelques propoſitions d'accommodement, & il y avoit une étroite liaiſon entre le Maréchal de Coſſé & luy. On ne doutoit pas que Coſſé ne ſervît de ſon mieux par reconnoiſſance de la liberté qu'on venoit de luy procurer; mais il n'y avoit aucune apparence d'attendre de Mommorency une ſemblable déference. On l'avoit arreſté ſur un ſimple ſoupçon; & quoique l'on eût reconnu dans la ſuite que ce ſoupçon étoit mal fondé, on ne l'avoit point élargi, ſans en dire d'autre raiſon, ſinon qu'il n'étoit pas à propos que le Public ſçût que la Cour s'étoit trompée. Enfin, il s'en étoit peu fallu que l'on ne ſe portât contre luy dans une terrible extrêmité, à l'occaſion d'une fauſſe nouvelle.

On avoit écrit du Languedoc que Damville ſe promenant autour de Niſmes y avoit eſté aſſaſſiné par un Gentilhomme de ſon Party, qui ſe plaignoit de n'avoir pas reçû de luy la juſtice qu'il en attendoit. Les Favoris ne l'avoient pas plûtoſt appris, que l'eſperance de partager entr'eux plus de cent mille écus de rente en fonds de terre, que le Maréchal de Mommorency poſſedoit, les avoit empê-

chez

chez d'examiner ſi l'avis étoit certain, & d'en attendre la confirmation. 1575.

On vient de remarquer qu'il y avoit quatre Monmorencys, le Maréchal qui étoit l'aîné n'avoit point d'enfans, Damville que l'on ſuppoſoit mort n'en laiſſoit point; & Thoré & Meru s'étoient rendus criminels de leze Majeſté pour avoir ſuivi le Prince de Condé dans l'Alemagne, & pris party dans l'Armée qu'il aſſembloit. Ainſi les Favoris s'étoient imaginez qu'il n'y avoit qu'à faire empoiſonner le Maréchal de Monmorency dans la Baſtille, & qu'à ſe faire donner ſa ſucceſſion par le Roy. Miron premier Medecin avoit eſté mandé, & avoit receu l'ordre de ſe défaire du Maréchal de Monmorency: il en avoit demandé le motif, & on ne luy avoit rien déguiſé de ce que l'on avoit appris du Languedoc.

Comme il avoit l'eſprit plus penetrant que les Favoris, & que d'ailleurs leurs paſſions ne l'avoient pas aveuglé; il avoit d'abord apperceu qu'on luy commandoit de commettre un crime dont on ſe repentiroit, ſi l'avis ſûr lequel on l'avoit fondé ne ſe trouvoit pas veritable: Il avoit là-deſſus reparty qu'il ne refuſoit pas d'obeïr au Roy; mais qu'il ſeroit tres-difficile que ce fût le meſme jour, parce que les deux ou trois Domeſtiques que l'on avoit laiſſez auprés du Maréchal de Monmorency pour le ſervir, apportoient tant d'exactitude à faire l'eſſay des viandes qu'on luy preſentoit, que ſi on y gliſſoit du poiſon violent, ils s'en appercevroient auſſi-tôt, & le détourneroint d'en goûter: Qu'il falloit donc pour les tromper uſer d'un poiſon lent, & qui ne pourroit

1575. avoir ſon effet que dans trois ou quatre jours. Les favoris convaincus du raiſonnement de Miron, & ne croyant pas qu'un délay de quelques jours leur fût préjudiciable, y avoient conſenty : mais la Cour avoit eſté deſabuſée dés le lendemain par des Lettres du Duc d'Uſez ; & Monmorency étoit uniquement redevable de ſa vie à la prudence de Miron.

Les Favoris avoient eu l'imprudence de découvrir les particularitez que l'on vient d'abreger ; & le Maréchal de Monmorency ne les avoit pas ignorées, puiſqu'il en avoit témoigné de la reconnoiſſance à Miron en diverſes manieres. On s'imagine là-deſſus que ce Maréchal cherchoit à ſe vanger de la Cour en continuant la Guerre civille, & qu'il détourneroit par ſon exemple le Duc d'Alençon d'y revenir : mais on ne connoiſſoit ny l'étenduë ny la délicateſſe de ſa generoſité. Il aimoit trop ſa Patrie pour la punir d'un crime qui venoit preſque tout des Favoris : & comme il auroit volontiers donné ſa vie pour obtenir la paix dans le Royaume, il n'avoit garde d'irriter Dieu qui venoit de le ſauver, en employant à violer ſa Loy, la grace qu'il venoit de recevoir de ſon infinie bonté. Ainſi, non-ſeulement il promit d'agir avec autant de zele, que ſi on l'euſt toûjours bien traitté, mais de plus il tint parolle.

La Reyne Mere arriva dans la Ville de Niort en Poictou, & donna des ſûretez au Duc d'Alençon ſon fils pour l'y venir trouver, dans une conjoncture qui rendit l'accommodement plus difficile ſans comparaiſon qu'il n'avoit eſté juſques-là. Le Prince de Condé avoit appris à Straſbourg la retraitte du Duc d'Alençon ; & s'en étoit dautant plus fâché, qu'elle

luy ôtoit preſque toute l'eſperance qu'il avoit conceuë d'acquerir de la gloire : car outre qu'il prévoyoit que ſon Generalat ne ſubſiſteroit pas long-temps ; & que s'il ne s'en demettoit de bon gré, on l'en priveroit malgré qu'il en euſt ; les Alemans qui l'avoient regardé juſques-là comme Chef des Calviniſtes de France, ne le prendroient plus que pour un ſimple Lieutenant General, & s'accoûtumeroient tellement à le mépriſer, qu'ils n'auroient plus de reſpect pour luy, quand meſme il arriveroit que le Duc d'Alençon rétabliſt par ſon retour auprés du Roy, les choſes dans l'état où elles s'étoient trouvées avant qu'il en partiſt. 1575.

Il prévoyoit encore que ſi l'Armée Allemande, aprés ſa jonction avec celle des Calviniſtes de France, faiſoit des progrés conſiderables, le Duc d'Alençon en remporteroit tout l honneur ; & ſi au contraire l'une des deux étoit battuë, ou que toutes les deux enſemble le fuſſent, le Prince de Condé, quoiqu'il n'en euſt eſté ny la cauſe, ny l'occaſion, ne laiſſeroit pas d'en eſtre ſeul blâmé, parce que l'on ſuppoſeroit qu'il euſt ruïné les affaires de ſon Party par le meſme principe de jalouſie, par lequel on ſoupçonnoit le Duc de Guyſe d'avoir laiſſé tailler en pieces les Troupes que le Connêtable de Monmorency commandoit à la Bataille de Dreux.

Il valoit pourtant mieux que le Prince de Condé ſe dépoſât luy même de bonne heure, que d'attendre ſa dépoſition dans quelques ſemaines ; & il le fit de ſi bonne grace, qu'il mit le Duc d'Alençon en état de ne pouvoir conteſter de generoſité avec luy.

1575. Il luy remit ſa Commiſſion de General ; & pour montrer que c'eſtoit ſans regret, il fit partir à l'inſtant les quatre mil cinq cens hommes qu'il avoit déja levez. Il leur ordonna d'aller joindre ce Duc ſous la conduite de Monmorency Thoré; & il declara qu'auſſi-tôt qu'il auroit aſſemblé le reſte, il le meneroit en qualité de Lieutenant General par le meſme chemin. Mais la marche de ces Troupes ne pouvoit pas eſtre ſi ſecrette, que les Catholiques n'en fuſſent bien-tôt avertis. Il falloit qu'elles traverſaſſent la Lorraine ; & le droit des gens ne le permettoit pas ſans le conſentement de Charles trois qui en eſtoit alors Duc. Ce Prince avoit épouſé la Sœur de Henry trois ; mais ce n'eſtoit pas là ce qui l'engageoit davantage à favoriſer les François.

Les Ducs de Guyſe & de Mayenne ſes Couſins, eſtoient Gouverneurs de Champagne & de Bourgogne : & ſi les Alemans les en euſſent privez, la Maiſon de Lorraine auroit perdu ce qui la rendoit plus conſiderable en France : Et de fait, Thoré ne ſe fut pas plutôt acquitté de la civilité qu'il devoit au Duc de Lorraine, en luy envoyant un Gentilhomme pour luy demander la permiſſion de paſſer ſur ſes Etats en payant, que ce Prince avertit en toute diligence ſes Couſins de prendre garde à leurs Gouvernemens.

Le Duc de Guyſe n'eſtoit pas encore broüillé avec le Roy, & vivoit en aſſez bonne intelligence avec les Favoris, parce qu'ayant beaucoup profité de la Succeſſion du Cardinal de Lorraine ſon Oncle ; il ne demandoit aucune gratification de la Cour. Le Roy avoit plus d'intereſt que luy d'empécher les Allemans

d'entrer en France ; & par bonheur, le Duc d'Uſez venoit de renvoyer les Troupes qu'il avoit commandées cette année dans le Languedoc, à cauſe qu'elles n'y pouvoient hyverner ; celles des Calviniſtes & de Damville occupans les trois parts de cette Province. Ainſi la Cour fut ravie de les donner au Duc de Guiſe, à condition qu'il les menât en Champagne, & les y fît ſubſiſter juſqu'au Printemps : & le Duc de Mayenne ſçachant aſſez la guerre, pour deviner que la Bourgogne ne ſeroit attaquée qu'aprés que les Allemans ſeroient entrez dans la Champagne, aſſembla une partie de la Nobleſſe de ſon Gouvernement, & la mena au ſecours du Duc de Guiſe ſon frere aîné. Les Catholiques ſe virent de cette ſorte plus forts que les Calviniſtes ſur la Frontiere de Champagne ; mais ils ne furent pas aſſez heureux pour les y arrêter. Si le Duc de Guiſe, qui paſſoit déja pour le plus vigilant Capitaine de ſon ſiecle, ſe fût trouvé à propos à l'endroit où ſes ennemis pretendoient entrer, & qu'il s'y fût oppoſé, il les auroit reduits à d'étranges extrémitez, puiſque d'un côté ils n'euſſent pû avancer un pas ſans donner bataille, & d'un autre côté le Duc de Lorraine, qui avoit fait monter ſa Nobleſſe à cheval pour obſerver leur marche, & pour empêcher qu'aucun d'eux ne ſe détachât du gros à deſſein de piller, n'auroit pas ſouffert qu'ils demeuraſſent plus long-temps ſur ſes Terres : mais les Allemans penetrerent ſans obſtacle dans la Champagne. 1575.

Les Relations ne diſent pas par qu'elle avanture la choſe arriva ; & comme les ennemis du Duc de Guiſe ne s'aviſerent de l'en blâmer, ny pour lors, ny de-

1575. puis ; il y a de l'apparence que ce ne fut pas ſa faute. Quoiqu'il en ſoit, il eſt conſtant que pluſieurs Calviniſtes de Champagne étoient allez trouver à Straſbourg le Prince de Condé, qui leur avoit ordonné de conduire Thoré par des chemins écartez, & qu'ils s'en acquitterent avec tant d'exactitude, que le Duc de Guiſe n'auroit pû l'empêcher de traverſer ſon Gouvernement, ſi l'un & l'autre euſſent eſté également maîtres de leurs Soldats. Mais il s'en faloit beaucoup que les Calviniſtes fuſſent auſſi ſoûmis à leur General, que les Catholiques l'étoient au leur. Thoré n'avoit ny l'experience ny la reputation du Duc de Guiſe, & ſon armée n'étoit pas ſi-bien payée que celle de ce Duc. On avoit promis à ſes Cavaliers Allemans de leur avancer une montre au moment qu'ils entreroient dans la France ; & bien loin qu'on leur eût tenu parole, ils n'étoient pas payez de la courante. Thoré s'étoit mis inutilement en devoir de les appaiſer, en leur repreſentant que le pouvoir de la Maiſon de Lorraine avoit eſté ſi grand, qu'il ne s'étoit point trouvé de Marchand qui osât avancer l'argent.

Les Allemans avoient eſté extraordinairement irritez ; & tout ce que l'on avoit pû obtenir d'eux, avoit eſté de les empêcher de déchirer leurs Drapeaux, & de deſerter. Ils vivoient au reſte à leur mode ; & quand Thoré leur propoſoit une route plus aſſûrée à la verité, mais auſſi moins commode, ils refuſoient de marcher, & choiſiſſoient toûjours la plus dangereuſe, pourveu qu'il y eût à piller. Ainſi lorſqu'il fut queſtion de les mener à Château-Thier-

ry, où il y avoit intelligence pour les introduire, ils aimerent mieux y aller par le Val-des-Dormans; quoiqu'il y eût un avis certain que les Catholiques n'en étoient éloignez que de deux lieuës. Leur temerité ne demeura pas impunie, puiſque le hazard fit que le Duc de Guiſe s'avança vers le Val-des-Dormans dans le même temps qu'eux, & qu'ils ne s'en apperçurent que lorſqu'il n'y avoit plus moyen d'éviter ſa rencontre. Ce fut juſtement à la my-Novembre de mil cinq cens ſoixante-ſeize; & les Catholiques au lieu de cacher à l'Ennemy qu'ils étoient beaucoup plus forts que luy, donnerent à leurs Eſcadrons & à leurs Bataillons le plus d'étenduë qu'il fut poſſible, afin de l'intimider d'abord. 1575.

Le Duc de Guiſe avoit diviſé ſon armée en deux Corps preſque égaux: il avoit retenu le premier, & donné le ſecond au Duc de Mayenne. Thoré qui s'étoit avancé pour le reconnoître, avoit pretendu l'imiter, en retenant les Cavaliers Allemans ſous ſa conduite, & en donnant à Clervant le Commandement des François & des autres Soldats qui avoient pris parti avec le Prince de Condé, quoiqu'ils ne fuſſent point Allemans: Mais cinq cens de ces Cavaliers refuſerent de combattre, s'ils n'étoient payez à l'inſtant; & formant un Eſcadron, ſe retirerent à côté, pour être ſimples ſpectateurs de la mêlée, & pour ne pas tirer un coup de piſtolet s'ils n'y étoient contraints. Thoré ne fut pas ſi ſurpris de cette nouveauté, qu'il ne prévît que plus il differeroit le combat, plus elle intimideroit le reſte des ſiens. L'expedient qu'il prit pour y remedier, fut de feindre qu'il ne s'en

1575. ſoucioit pas. Il harangua les autres Cavaliers, ſans parler de leurs Compagnons, & il ſe mit à leur tête pour commencer la premiere charge, aprés avoir commandé à Clervant de donner dans les Troupes du Duc de Mayenne, au moment qu'il le verroit choquer celles du Duc de Guiſe. Le combat fut court & rude: Thoré qui penſoit plus à paſſer au travers des Catholiques qu'à les vaincre, fut aſſez heureux pour attaquer le Corps que commandoit le Duc de Guiſe par un coin, où il trouva peu de reſiſtance: il l'ouvrit, & ſe fit voye au travers, en le prenant par derriere. Les Relations des deux Partis conviennent qu'il eût alors eſté défait ſi univerſellement, qu'aucun des ſiens n'auroit évité la mort ou la priſon; mais la hardieſſe du Duc de Guiſe l'empêcha de remporter une Victoire complette. Comme il étoit des plus échauffez à donner ſur la queuë des Allemans, un Reiſtre luy tira par derriere, & ſans le voir, un coup de piſtolet qui le bleſſa dangereuſement au viſage, & le mit hors d'état d'agir. Ses Soldats ne pouvant deviner ſi la playe étoit mortelle, parce qu'elle paroiſſoit profonde, & qu'il en ſortoit beaucoup de ſang, ne penſerent qu'à ſauver leur General, & ſe diviſerent d'eux-mêmes en trois Corps. Le premier l'environna, pour empêcher que quelque Reiſtre déterminé ne vint l'achever; le ſecond s'avança vers l'Ennemy pour le ſoûtenir, & le troiſiéme ſe reſerva pour eſcorter le Duc de Guiſe au Village le plus proche, & pour l'y garder.

Ainſi Thoré n'ayant plus d'ennemis en tête, pourſuivit ſa route ſans obſtacle; mais il n'en fut pas plus heureux,

heureux, puiſque ſes Allemans l'abandonnerent bien- 1575.
tôt aprés, & ſe diſſiperent deſorte, qu'il en perit la plus grande partie dans leur retraite, par les Païſans Catholiques & Calviniſtes qu'ils avoient également irritez; en les pillant ſans diſtinction. Clervan ne reſiſta pas long-temps au Duc de Mayenne ſans eſtre rompu; car outre que ce Duc étoit beaucoup plus fort que les François Calviniſtes de Thoré, comme on a déja remarqué, il avoit trois fois autant d'hommes d'armes qu'eux: & ç'avoit eſté cette Gendarmerie, qui dans le ſiecle paſſé avoit le plus contribué au gain des combats qui s'étoient donnez en pleine campagne. Clervan ſuccomba ſous le nombre, aprés s'être battu plus long-temps en retraite qu'il n'avoit fait de pied ferme, & il ne penſa à mettre ſa perſonne en ſûreté, que lorſqu'il ne ſe vit plus accompagné que de quinze ou vingt Cavaliers; toute ſon Infanterie ayant eſté taillée en pieces. Il ne ſuivit pas la route que Thoré avoit priſe, & il arriva pourtant auſſi-tôt que luy auprés du Duc d'Alençon, qui fut d'autant plus touché de la défaite du Val-des-Dormans, qu'elle étoit un mauvais préſage pour ſon Generalat, & qu'elle encourageroit les Catholiques à traverſer la marche du Prince de Condé, quand il ſe mettroit en chemin avec le gros des Troupes Proteſtantes: Et de fait, la Reine mere compta depuis entre ſes bonnes avantures, qu'elle fût arrivée à Niort, où elle devoit conferer avec le Duc d'Alençon, le lendemain que ce Prince avoit eſté informé par les propres bouches de Thoré & de Clervan, qu'ils avoient eſté battus, parce que ſans cette diſgrace les Calvi-

1575. niſtes auroient infailliblement empêché l'entreveuë de la Mere & du Fils, ou du moins exigé des conditions ſi déraiſonnables, qu'il ne s'en fût ſuivy ny Paix ny Tréve. Mais le mauvais ſuccés arrivé dans le Val-des-Dormans, rabattit leur fierté, & les rendit ſi traitables, que la Reine mere eut d'abord eſperance de réüſſir dans ſa negociation. Elle voulut avant toute autre choſe ſeparer les interêts du Duc d'Alençon d'avec ceux des Calviniſtes, & ne traiter des uns qu'aprés avoir reglé les autres; mais elle y trouva tant d'oppoſition des deux côtez, qu'elle fut contrainte de ſe relâcher.

Les Rochelois qui repreſentoient ſeuls tout leur Parti dans cette action, conſentirent volontiers que l'on parlât en premier lieu de ce qui touchoit le Duc d'Alençon; & ce Prince ne ſe contenta pas de l'Apennage qu'avoit eu le Roy, lorſqu'il étoit allé en Pologne, ny des appointemens que Sa Majeſté avoit tirez du Tréſor Royal, en qualité de Lieutenant General de l'Etat; Il demanda que l'on y ajoûtat une penſion de ſoixante mille livres; & le pretexte ſur lequel il ſe fonda, fut que le Roy ſon frere, lorſqu'il n'étoit que Duc d'Anjou, n'avoit point eu de dépenſe extraordinaire à faire pour ſe garentir des Favoris, alors tous reduits au ſeul Maréchal de Rets, qui vivoit dans une extrême ſoûmiſſion à l'égard du frere aîné de ſon Maître; au lieu que le nombre des Mignons de Henry trois augmentoit tous les jours, & que tout le monde ſçavoit qu'ils s'étoient propoſez de perdre le frere unique de Sa Majeſté.

La Reine mere ne chicanoit jamais pour de l'ar-

gent, quand il y avoit d'autres difficultez à decider. Elle accorda la penſion dans toute ſon étenduë, & ſi ce ne fut pas ſans la debattre; elle n'eut point d'autre veuë dans la conteſtation qu'elle forma là-deſſus, que d'en tirer de l'avantage, en obligeant ſon fils de ſe relâcher à ſon tour en quelque autre Article. La plus conſiderable pretention de ce Prince conſiſtoit dans ſix Villes de ſûreté qu'il demandoit, afin de retourner à la Cour ſans y courir de riſque. Non ſeulement il ne ſe mettoit pas en peine du préjudice que la Monarchie Françoiſe en recevroit; mais encore pour engager davantage les Calviniſtes dans ſes interêts, & pour s'aſſûrer d'une retraite chez eux, toutes les fois qu'il ne ſe trouveroit pas bien à la Cour; Il leur avoit promis de mettre des Garniſons Calviniſtes dans trois des Places de ſûreté qu'on luy donneroit, & de les en rendre ainſi les maîtres. Cette convention avoit eſté ſi ſecrette, qu'aucun des Eſpions de la Cour ne l'avoit penetrée; mais les Calviniſtes donnerent occaſion à la Reine mere de s'en douter. Ils connoiſſoient l'habileté de cette Princeſſe, & ils ne prévoyoient que trop qu'elle entendoit à demy mot. Ils devoient là-deſſus laiſſer le Duc d'Alençon demander ſeul les ſix places de ſûreté; & leur interêt, s'ils l'euſſent bien conçû, étoit de feindre une entiere indifference pour cet Article, ou du moins de faire ſemblant qu'ils n'y prenoient point d'autre part, que celle que la bienſeance vouloit qu'ils euſſent à la ſatisfaction de l'Heritier préſomptif de la Couronne, refugié chez eux. Cependant leurs Deputez ſe joignirent publiquement à luy, & 1575.

1575. demanderent les Villes de ſûreté, avec autant d'inſtance, que ſi ce Prince aprés les avoir obtenuës de la Cour eût dû les remettre entre leurs mains. La Reine mere y prit garde, & les Maréchaux de Montmorency & de Coſſé furent ſur le point de s'en formaliſer d'une maniere qui auroit tout gâté; mais la Reine mere non ſeulement leur impoſa ſilence, mais encore reſolut à l'inſtant de tourner contre les Calviniſtes le piege qu'ils luy tendoient.

Un des plus grands maux que les guerres Civiles avoient introduit dans l'Etat, étoit que la pluſpart des Gouverneurs des Villes vivoient de même que s'ils en euſſent eſté Proprietaires: Ils ne vouloient point recevoir de ſucceſſeurs; & quand on menaçoit de leur en envoyer, ils répondoient qu'ils paſſeroient dans le Parti contraire. Ils ne ſe contentoient pas de demeurer ainſi Gouverneurs toute leur vie; mais quand ils apprehendoient de mourir, ils diſpoſoient de leurs Gouvernemens comme de leurs autres biens, & la Cour étoit contrainte de s'ajuſter en ce point à leur derniere volonté, parce que ſi elle ne l'eût fait, elle auroit irrité tous ceux qui étoient favoriſez dans les Teſtamens, pour ce qui regardoit les Places; & par conſequent elle auroit redoublé le nombre de ſes ennemis. Et de fait, la Reine mere prévoyant qu'elle n'éviteroit pas de donner les ſix Villes de ſûreté que le Duc d'Alençon demandoit, parcourut dans ſon eſprit les Gouverneurs les plus difficiles à ſatisfaire, & trouva que c'étoit ceux de Niort, d'Angouleſme, de Saumur, de la Charité, de Bourges, & de Mezieres. Elle propoſa leurs Villes au

Duc ſon fils, & aux Deputez de la Rochelle, ſur la préſuppoſition que leurs Gouverneurs refuſeroient d'obeïr, & qu'ainſi elle ſeroit hors de parole, ou que s'ils obeïſſoient ce ne ſeroit qu'en exigeant de tels dédommagemens, que tout l'argent comptant que les Calviniſtes avoient fourny pour la guerre y ſeroit employé. 1575.

Le Duc d'Alençon & les Deputez de la Rochelle accepterent les ſix Places que l'on vient de nommer; mais l'inconvenient que la Reine mere avoit préveu, arrêta bien-tôt l'execution de ce Traité. Aucun des ſix Gouverneurs n'obeït d'abord; & ceux qui perſiſterent dans leur obſtination furent aſſez heureux pour conſerver leurs Places. Les autres en reçurent de l'argent comptant; mais le Duc d'Alençon perſevera ſi long-temps à vouloir que la Cour fournît cette ſomme, qu'il falut y conſentir. On donna ſaint Jean d'Angely & Montauban pour Bourges & pour Mezieres, que Montigny & Rebé n'avoient pas voulu rendre; mais ce ne fut qu'aprés une negociation de deux mois & demy. Il s'enſuivoit delà qu'il n'étoit pas poſſible de conclure la Paix, & la Reine mere en fut ſi perſuadée, qu'elle ſe contenta d'une Tréve de ſix mois. Mais avant que de l'accorder, il faloit payer les Allemans que le Prince Caſimir avoit levez, & même les entretenir durant les ſix mois, autrement ils ſe ſeroient débandez: & ſi les Calviniſtes de France euſſent eu une autre fois beſoin du ſecours des Proteſtans, ils ne l'auroient pas obtenu. Les Deputez de la Rochelle preſſerent ainſi le Duc d'Alençon de ne ſe relâcher, qu'à condition

1575. que la Cour payât deux cens mille écus pour la ſatisfaction du Prince Caſimir, & des Officiers ſubalternes qui enrôloient pour luy des gens de Guerre dans les Cercles du Rhin, & la Reine ne crût pas devoir rompre pour ſi peu de choſe, tant elle étoit perſuadée de conclure la Paix durant la Tréve; au lieu que ſi la guerre continuoit, l'accommodement deviendroit plus difficile de jour en jour, & même impoſſible; ſuppoſé que le Duc d'Alençon fût auſſi malheureux à la tête des Calviniſtes, que l'avoit eſté le Prince de Condé. Il ne s'agiſſoit donc plus que de trouver l'argent; & les Calviniſtes ayant proteſté qu'ils n'en contribuëroient pas un denier, & le Treſor Royal eſtant toûjours vuide; le Roy eut recours aux Pariſiens, & leur demanda un emprunt de deux cens mille écus.

Les Pariſiens ne ſe contenterent pas de refuſer cette ſomme, ſur ce qu'ils avoient fourny les dernieres années juſqu'à quatre millions & demy de livres; ils ajoûterent contre les Favoris une Satyre qui n'étoit point alors à propos. Ils juſtifierent par des Memoires tres-exacts que ce que l'on avoit arraché de leur ſubſtance, au lieu d'être employé aux affaires les plus preſſantes de l'Etat, avoit eſté tourné à des uſages ſuperflus & infames. Ce diſcours fut ſi libre, que le Roy, quelque effort qu'il fît ſur ſoy-même, ne pût ſe retenir d'y répondre. Il rapporta des Memoires contraires à ceux que l'on venoit de repreſenter; il prouva que les Suiſſes avoient reçu en payement des arrerages de leurs penſions, ce qu'on pretendoit être paſſé dans les bourſes des Favoris: & par un dé-

dain qui auroit eſté genereux, ſi Sa Majeſté l'eût depuis ſoûtenu avec plus de fermeté; Elle dît avoir crû faire honneur aux Pariſiens, en les conviant de la ſecourir dans un preſſant beſoin; mais que puiſqu'ils répondoient ſi mal à ſon affection, elle trouveroit bien de l'argent ſans eux. 1575.

Le hazard voulut que deux perſonnes des plus qualifiées de la Cour, avoient alors dans leurs coffres les deux cens mille écus dont il étoit queſtion; & la choſe étoit d'autant plus rare, qu'il ne paroiſſoit point depuis plus de cent ans qu'il en fût arrivé de ſemblable. On a veu que le Duc de Nevers s'étoit établi en France, & l'on doit ajoûter icy qu'il avoit eu long-temps querelle pour ſon partage avec le Duc de Mantouë ſon frere aîné. Le motif de cette conteſtation étoit en premier lieu, que les cadets de la Maiſon deGonzague avoient accoûtumé de recevoir leur Appennage en fonds de terre;& il n'étoit pas poſſible d'en douter, puiſque les Princes de Guaſtalle, de Boſſolo, & de Sabionette poſſedoient encore les Fiefs démembrez du Duché de Mantouë à leur conſideration.

Le Duc de Nevers demandoit d'être traité de même; mais ſon frere répondoit que les démembremens dont il parloit, avoient tellement affoibly le Duché de Mantouë, qu'il ne ſuffiſoit plus pour en porter les charges, & pour entretenir le droit d'aîneſſe. Il pretendoit là-deſſus que les cadets de la Maiſon de Gonzague ſe contentaſſent deſormais d'une mediocre ſomme d'argent, & que l'on commençât par ſon frere. En ſecond lieu, le Duc de

1575. Nevers demandoit ſa part dans les biens maternels, auſſi-bien que dans les paternels. Pour l'entendre, il faut ſuppoſer qu'ils étoient tous deux fils de l'Heritiere du Duché de Montferat, derniere de la Maiſon des Paleologues. Ils ne pouvoient diſconvenir que le Fief de Montferat ne fût feminin, puiſque leur mere l'avoit porté dans la Maiſon de Gonzague, & le cadet ſoûtenoit là-deſſus qu'il en devoit avoir la moitié; mais il n'étoit pas aſſez puiſſant pour faire la guerre à ſon aîné, & les Princes d'Italie aimoient trop leur repos pour le troubler en ſa faveur. Ils luy firent tant de remontrances, qu'ils le reduiſirent enfin à ſe contenter de ſix-vingts mille écus pour toutes ſes pretentions.

De plus, le Seigneur de Piennes avoit un proche parent dans les Païs-Bas, dont il herita. Les Eſpagnols n'avoient rien à dire contre ſa perſonne: mais ils ne vouloient pas qu'un François eût du bien chez eux, & ils pretendoient que Piennes pour recueillir la ſucceſſion qui luy étoit ouverte, renonçât à ſa Patrie, vînt s'habituer dans les Païs-Bas, & leur prêtât ſerment. Piennes n'avoit garde de s'y reſoudre; car outre qu'il n'y avoit point de Gentilhomme dans le Royaume plus attaché que luy à ſon Roy; les Terres qu'il poſſedoit en Picardie valoient beaucoup mieux que celles de Flandres, dont il avoit herité, & il y auroit eu de la folie à les abandonner. Ainſi il ſollicita la Cour de France d'écrire au Roy d'Eſpagne en ſa faveur, afin que Sa Majeſté Catholique luy permît de conſerver la ſucceſſion qui luy étoit arrivée, juſqu'à ce que ſon ſecond fils fût en état de

de s'établir dans les Pays-bas : mais le Roy Catholique rebuta une propoſition ſi raiſonnable ; & Piennes ne put obtenir autre choſe, ſinon que s'il vouloit renoncer à la ſucceſſion qui luy eſtoit écheuë on luy payeroit quatre-vingts mille écus comptans. La Cour qui n'oſoit alors choquer l'Eſpagne en quelque maniere que ce fuſt, voulut que Piennes acceptât l'offre des Eſpagnols ; & il le fit avec d'autant plus de gayeté, qu'il n'avoit pas beaucoup d'attachement au bien. Le Duc de Nevers, & luy furent priez de preſter leur argent au Roy, & en attendant qu'on les remboursât on leur aſſigna dans la Province de Bretagne des Terres du Domaine Ducal, dont le revenu égaloit l'intereſt des deux cens mille écus. 1575.

La Tréve fut ainſi publiée ; mais il eſtoit ſurvenu quelques jours auparavant un meurtre qui jetta la défiance dans les deux Partis, par l'incertitude où l'on fut long-temps de la perſonne qui l'avoit commis. On comptoit le jeune Dugua parmy les principaux Favoris ; & de fait, il n'y en avoit point de plus accomply que luy. Il eſtoit vaillant ſans eſtre fanfaron : une bleſſure receuë à la guerre, qui luy avoit beaucoup affoibly le bras droit, ne l'avoit pas empêché de ſe battre en duel toutes les fois que les plus braves de la Cour luy avoient témoigné de n'être pas contens de luy ; & c'eſtoit peut-eſtre à cauſe de la fermeté de ſon courage, que le Roy l'avoit nommé Meſtre de Camp du Regiment des Gardes. Il eſtoit petit, mais au reſte bien fait : & quoique la Nobleſſe de France ſe piquât encore d'ignorance, il eſtoit ſi ſçavant, qu'il n'y avoit point de Gentil-

1575. homme François ny Etranger qui oſât ſoûtenir long-temps la converſation devant luy, ſans qu'il les déconcertât par ſa preſence d'eſprit, ou par la ſubtilité de ſes penſées.

Il n'eſt pas poſſible de deviner les cauſes de l'antipathie de la Reine Marguerite pour luy, & celle qu'elle en rapporte au commencement de ſes Memoires n'eſt pas vrai-ſemblable. Elle prétend que Dugua s'étoit entierement emparé de l'eſprit de Henry trois, & qu'il avoit corrompu ſes mœurs, en l'accoûtumant à la lecture de Machiavel. Mais il eſt conſtant que Villequier, Bellegarde, & Pibrac, eſtoient alors pour le moins auſſi avant que Dugua dans les bonnes graces du Roy; & il paroît encore dans les dépêches que ſa Majeſté avoit écrites, lorſqu'on briguoit pour Elle les Couronnes d'Alger & de Pologne, * c'eſt-à-dire, avant que Dugua ſe fuſt attaché à elle, que la lecture de Machiavel luy eſtoit déja familiere, puiſqu'elle en tranſcrivoit des cinq & ſix lignes de ſuite. Il y a plus d'apparence que la Reine Marguerite eſtoit de l'humeur de Catherine de Medicis ſa Mere; & que comme Catherine n'avoit conſenty que par force que le Maréchal de Retz fût Favory de Charles neuf, Marguerite ne pouvoit ſouffrir que d'autres qu'elle euſſent la plus étroite confiance de Henry trois. Quoiqu'il en ſoit, la Reine Marguerite témoigna dans toutes les rencontres, de l'antipathie pour Dugua, qui étant de ſon côté le plus fier des Courtiſans, ne garda plus de meſures avec cette Princeſſe.

* entre les Manuſcrits de François de Noailles Evêque d'Acqs.

Il étoit fort libre en paroles; & comme il s'é-

mancipoit aſſez ſouvent juſqu'à reprendre le Roy, lorſqu'il luy voyoit dire ou faire des choſes qu'il jugeoit indignes de la Majeſté Royale ; il s'érigeoit encore en Cenſeur des autres perſonnes au-deſſus de luy. Marguerite ne donnoit que trop d'occaſions à la médiſance, & l'on prétend que Dugua tint un jour en preſence de deux ou trois Courtiſans, des diſcours qui choquoient directement ſon honneur. Elle en fut informée, & elle reſolut de s'en venger avec une hauteur, qui ôtât deſormais à toutes ſortes de gens, la liberté de la décrier. Il n'étoit pas poſſible d'en venir à bout par les voyes ordinaires, puiſqu'il n'y avoit plus de ſûreté pour elle de s'addreſſer au Roy. 1575.

Sa Majeſté la ſoupçonnoit de préferer les intereſts du Duc d'Alençon aux ſiens ; & d'ailleurs elle eſtoit Femme du Roy de Navarre, & par conſéquent attachée aux intereſts des Calviniſtes, qui prévoyant aſſez que le Duc d'Alençon leur échapperoit bientôt, & ayant reconnu par experience que le Prince de Condé n'eſtoit point aſſez accredité pour exercer leur Generalat, le vouloient déferer au Roy de Navarre. De plus, Henry trois n'étoit pas d'humeur à diſgracier un Favory pour quelques paroles de travers, ſur tout lorſqu'elles n'avoient pas eſté prononcées ſans fondement : & ſi ſa Sœur ſe fuſt addreſſée à luy pour tirer raiſon de Dugua, ou il ne luy auroit rien promis là-deſſus, ou il ne luy euſt pas tenu parole. Ainſi, elle chercha un Aſſaſſin, & le trouva en la perſonne du Baron de Viteaux petit-Fils du Chancellier & Cardinal du Prat.

Viteaux n'eſtoit Brave que dans les Armées, où il

1575. combattoit avec beaucoup de prudence & de valeur: mais hors de-là il eſtoit prévenu de l'opinion qu'il y avoit de la folie à expoſer ſa vie pour tuer ſes ennemis, & qu'il faloit la mettre en ſeureté avant que de travailler à ſe venger. Il s'étoit ainſi défait de quelques Gentilshommes d'Auvergne, entre leſquels on comptoit un des plus conſiderables de cette Province qui s'appelloit Millaud, Frere puîné du Baron d'Alegre. Ce Baron avoit eu recours à la Juſtice, & Viteaux s'étoit ſauvé dans le Comté de Bourgogne. Il ſe plaignoit que Dugua luy avoit enlevé une Aubeine que le Roy luy avoit accordée; & la Reine Marguerite ne luy eut pas plutoſt écrit qu'elle attendoit de luy qu'il la vengeroit, qu'il repartit qu'il eſtoit preſt de tout hazarder pour la ſatisfaire.

Il faloit luy trouver un lieu dans Paris où il puſt arriver, & demeurer inconnu avec trois ou quatre Scelerats qui s'eſtoient donnez à luy, & qu'il appelloit ſes Lions, peut-eſtre à cauſe qu'ils eſtoient des plus hardis, auſſi-bien que des plus méchans hommes du monde. Des gens de cette nature n'étoient pas d'humeur à demeurer long-temps dans un lieu ſans qu'on s'en apperceuſt; & ſi par imprudence ou par temerité ils euſſent donné occaſion de découvrir la retraite de Viteaux, le Baron d'Alegre, qui ſe trouvoit alors dans Paris, l'euſt fait enlever & mettre dans la Conciergerie du Palais, d'où il ne ſeroit ſorty que pour perdre la tête. Et de fait, il n'y eut point de Bourgeois qui osât preſter ſa maiſon pour le loger; mais le Grand Convent des Auguſtins luy fournit un azile. Il y a de l'apparence

que ce ne fut pas à l'inſceu des Superieurs ; mais il eſt tout-à-fait ſurprenant que Viteaux & ſes lions, demeurerent long-temps dans cette Communauté qui n'eſtoit point alors fort reglée ſans qu'on le ſçût. La Reine Marguerite l'y fit venir, & l'y entretint ; mais elle douta plus d'une fois s'il la ſerviroit à ſa mode. 1575.

Dugua n'eſtoit pas informé de ce qu'elle machinoit contre luy ; mais il s'eſtoit fait tant d'ennemis, & on l'avoit menacé par tant de billets gliſſez ſous ſon aſſiette lorſqu'il ſe mettoit à table, & ſous ſa toilette quand il ſe deshabilloit, qu'on le tuëroit à la premiere occaſion qu'il en donneroit, que pour prévenir ſon malheur, il demeuroit tout le jour au Louvre ; & aprés qu'il avoit aſſiſté au coucher du Roy, & aſſis la Garde, il prenoit quinze ou vingt Soldats des plus déterminez ; les menoit chez luy pour l'eſcorter en chemin ; leur donnoit ſa maiſon à garder durant la nuit, & retournoit le lendemain matin avec eux au Louvre. Ainſi, quoiqu'il fuſt obſervé de ſi prés, qu'il ne diſoit pas un mot, & ne faiſoit point de démarche dont la Reine Marguerite ne fuſt avertie, il demeura prés de trois mois hors d'atteinte ; & Viteaux auroit eſté contraint de retourner dans le Comté de Bourgogne, où eſtoit le ſeul bien qu'il poſſedoit, ou de s'expoſer dans Paris à perir dans les formes de la Juſtice, ſi Dugua ne ſe fuſt relâché dans ſa conduite.

Il avoit vécu juſques-là dans l'amour volage ; mais par malheur pour luy, une des plus grandes Dames de la Cour eut aſſez de charmes pour l'attacher à elle. Comme elle l'aimoit pour le moins autant

1575. qu'il en eſtoit aimé, & qu'il ne s'agiſſoit plus entr'eux que d'éviter le ſcandale; Dugua loüa une petite maiſon dans le Fauxbourg S. Germain proche l'Hôtel de ſa Maîtreſſe. Il ſe levoit les ſoirs aprés avoir feint de ſe coucher dans ſa maiſon ordinaire: Il ne ſe faiſoit accompagner que d'un ou deux de ſes Domeſtiques, auſquels il avoit revelé le ſecret de ſon inclination: Il ſortoit par une porte de derriere, il alloit dans une autre maiſon, & y demeuroit en attendant que ſa Maîtreſſe luy mandât de la venir trouver. Aucune de ces particularitez n'échappa à la connoiſſance de la Reine Marguerite, ny par conſequent à celle de Viteaux, qui eut la hardieſſe de viſiter le lieu, & de prendre les meſures neceſſaires pour en enfoncer aiſément les portes; & en cas qu'il n'y réüſſiſt pas, pour accrocher aux fenêtres des échelles de corde. Le trente de Decembre mil cinq cens ſoixante-quinze, fut choiſi pour cette execution: & comme elle ſe paſſa ſans témoins, on n'en ſçait autre choſe que ce que Viteaux jugea long-temps aprés à propos d'en découvrir.

Il raconta qu'au moment qu'il arriva dans la maiſon de Dugua, il la fit environner, afin qu'il ne puſt échapper, ce qui donne lieu de croire que ces Lions avoient eſté renforcez par des gens dévoüez à la Reine Marguerite. Il ajoûta que les ſerrures & les gonds qu'il avoit eu ſoin de rompre à demy le jour précedent, reſiſterent ſi peu à la violence qu'il fit pour enfoncer les portes, que perſonne n'en oüit le bruit excepté les deux Domeſtiques de Dugua, qui y accoururent, & furent auſſi-tôt poignardez: Que

Dugua eſtoit couché dans ſon lit, où il liſoit avec une telle attention, qu'il ne fut détourné que par le bruit que fit Viteaux en entrant dans ſa chambre : Que le combat entr'eux dura un gros quart-d'heure, tout irregulier qu'il eſtoit, parce que Dugua, appercevant Viteaux & ſes Lions, ſe jetta dans la ruelle, & prit un épieu qu'il tenoit toûjours au chevet de ſon lit. Il ſe défendit avec une admirable preſence d'eſprit, & il ne ſuccomba qu'aprés que les bleſſures qu'il receut l'eurent affoibly de ſorte, qu'il ne put s'empêcher de tomber. Viteaux l'ayant tué, eut le loiſir de couvrir ſon corps d'un tapis, de faire fermer toutes les portes du logis comme ſi elles n'euſſent pas eſté enfoncées, & de paſſer de-là dans le Pré-aux-Clercs, où il trouva des chevaux preſts, ſur leſquels il retourna avec ſes Lions dans le Comté de Bourgogne. Le meurtre de Dugua ne fut découvert que deux ou trois jours aprés : & quoiqu'il n'y euſt aucun indice pour en ſoupçonner l'auteur, tout le monde ne laiſſa pas d'en accuſer Viteaux, tant on demeura perſuadé qu'il n'y avoit que luy qui en puſt eſtre l'auteur, dans les circonſtances qu'il avoit eſté commis. Le Roy ne s'en mit pas beaucoup en peine ; & il ne parut jamais mieux que par l'indolence de Sa Majeſté, que lorſque les Grands ſe ſont engagez dans les plaiſirs, la plus forte de leurs averſions eſt pour ceux qui s'ingerent de les reprendre, quoique les cauſes n'en ſoient que trop legitimes. 1575.

Le Duc d'Alençon fut informé de toutes les particularitez du meurtre de Dugua, qui regardoient la Reine de Navarre ſa Sœur ; & comme il avoit

1575. obtenu la Tréve aux conditions dont on a parlé, & pour ainſi dire, à la pointe de l'épée ; il apprehenda qu'elle ne l'empêchât un jour de parvenir à la Couronne, & que les Catholiques zelez ne l'en excluſſent pour la donner au Roy de Navarre ſon beaufrere, par la même voye que Capet s'eſtoit élevé ſur le Trône au préjudice de Charles de Lorraine. Cet inconvenient eſtoit terrible, & le Duc d'Alençon pour le prevenir s'aviſa de juſtifier par écrit ſa conduite. Il envoya au Parlement de Paris une longue Lettre, qui ne contenoit que les mêmes choſes qu'il avoit inſerées dans le Manifeſte que l'on a cy-deſſus abregé. Cette Lettre fut portée à Chriſtophle de Thou, Premier Preſident de cette Compagnie, que l'on eſtimoit favorable au Duc d'Alençon, parce qu'on le tenoit pour Chef des Politiques de la Robe. Jacques Auguſte ſon fils en rend un grand témoignage dans ſon Hiſtoire ; mais il eſt contredit par l'Auteur du Journal de Henry trois, qui tout inconnu qu'il eſt, ne laiſſe pas d'avoir beaucoup d'autorité. Quoiqu'il en ſoit, ſi Chriſtophle de Thou eſtoit du parti des Politiques, il diſſimula tout-à-fait ſes veritables ſentimens dans la conjoncture dont il s'agit. Il aſſembla le Parlement ; il luy preſenta la Lettre du Duc d'Alençon, & il dit en même-temps que l'uſage de la Compagnie avoit toûjours eſté de ne pas ouvrir les Lettres qu'elle recevoit des Ennemis de l'Etat, & de les porter au Roy toutes cachetées. Qu'à la verité le Duc d'Alençon eſtoit Frere unique de Sa Majeſté : mais qu'il avoit eu le malheur non ſeulement de ſe mettre dans un parti contre

tre lequel elle eſtoit actuellement en guerre ; mais encore d'en accepter le Generalat : Qu'il venoit de plus de conclure une Tréve, & que l'une & l'autre de ces actions eſtant manifeſtement criminelles ; le Parlement ne devoit avoir de communication avec luy, que par l'ordre exprés de ſon Souverain. 1575.

Le Parlement acquieſça tout d'une voix au ſentiment de ſon Premier Preſident, & l'on preſenta la Lettre ſans l'avoir ouverte au Roy, qui fut ſenſiblement touché de cette deference. Il luy en fit un remerciment qui ſe trouve encore dans les Cabinets des Curieux ; & la reconnoiſſance qu'en eut Sa Majeſté pour Chriſtophle de Thou en particulier, fut tout-à-fait ſinguliere. Elle le viſita depuis regulierement tous les trois mois, & lorſqu'elle le trouvoit appliqué aux fonctions de ſa Charge, elle avoit la bonté d'attendre qu'il eût expedié ſes Cliens, & demeuroit cependant couchée ſur un lit de Camp de couleur verte qui étoit dans la Salle *. La Lettre du Duc d'Alençon fut ſi bien ſupprimée, qu'il ne s'en parla plus depuis : & comme la Cour d'un côté, & les Calviniſtes de l'autre obſerverent là-deſſus un ſilence tres-exact, il eſt vrai-ſemblable que le Duc d'Alençon ſe repentit d'avoir écrit au Parlement, lorſqu'il apprit que ſa Lettre avoit eu ſi peu d'effet...

* Je l'ay appris de la bouche de Meſſieurs du Puys.

Le deſir qu'avoit eu la Reine mere de conclure la Tréve, l'avoit empêchée d'appercevoir qu'elle travailloit en vain, & que ce qui luy paroiſſoit poſſible dans la ſpeculation, ne l'étoit pas dans la pratique. Les Princes de Condé & Caſimir étoient déja bien avant dans la Lorraine, lorſque les Depu-

1575. tez de la Cour & du Duc d'Alençon leur avoient declaré qu'il y avoit une ſuſpenſion d'armes pour ſix mois, & leur armée ſe rafraîchiſſoit aux environs de Charmes. Ce Païs tout fertile qu'il eſtoit ne pouvoit ſi long-temps nourrir un ſi grand nombre de gens de Guerre; & quand il l'eût pû, la raiſon d'Etat ne le permettoit pas. Le Duc de Lorraine ne leur avoit accordé le paſſage, que parce qu'il ne s'étoit pas trouvé aſſez fort pour le refuſer, & que la bleſſure du Duc de Guiſe avoit arrêté dans la Champagne les Troupes deſtinées à la garde de cette Province. Si les Proteſtans s'accoûtumoient au ſejour de la Lorraine, il eſtoit à craindre qu'ils n'en vouluſſent pas ſortir; & quand ils ſeroient aſſez équitables pour en uſer d'une autre maniere, la moindre incommodité que les Lorrains recevroient de leur Compagnie, ſeroit celle de les nourrir, puiſqu'il y auroit à craindre de plus qu'ils ne pervertiſſent leurs Hôtes, en leur inſpirant des ſentimens avantageux pour les nouvelles Religions, qui n'avoient point encore penetré dans la Lorraine. Et de fait, le Duc Charles trois l'apprehendoit de telle ſorte, qu'au premier avis de la Tréve, il alla trouver les Princes de Condé & Caſimir, & leur dit que sils ne ſortoient de ſes Etats, il s'en plaindroit à l'Empereur, comme d'une infraction manifeſte au privilege qu'avoit la Lorraine, de paſſer pour membre du Corps Germanique, ſans en ſupporter les charges.

Le Prince Caſimir ne douta pas que ſi le Duc de Lorraine s'adreſſoit à Maximilien ſecond, Sa Majeſté Imperiale n'envoyât auſſi-tôt un Ordre à l'Ele-

cteur Palatin de rappeller ſon fils, & aux Villes Imperiales de contremander les Soldats qu'elles avoient fournis ; & qu'ainſi l'armée Proteſtante ſe diſſiperoit d'elle-même. Si elle retournoit ſur ſes pas, l'Empereur, qui étoit Langrave d'Alſace, ne ſouffriroit pas qu'elle y rentrât ; & ſi elle s'avançoit dans la Champagne, elle violeroit la Tréve : ainſi les Princes de Condé & Caſimir aprés y avoir bien penſé, reſolurent de ne la pas accepter ; & ils s'en expliquerent par un Manifeſte, qui pour être mal fait, ne laiſſa pas d'avoir tout l'effet qu'ils s'en étoient promis. Les veritables motifs qui les faiſoient agir, & que l'on vient de rapporter y étoient cachez, & l'on ſe contentoit de ſuppoſer que la Cour de France n'avoit obſervé de bonne foy aucun des Traitez conclus avec les Calviniſtes, & d'aſſurer par avance qu'elle ſe diſpenſeroit d'autant plus aiſément d'executer celuy-cy, qu'il y avoit une infinité de voyes indirectes pour l'éluder qu'elle n'ignoroit pas, & qu'elle étoit accoûtumée de mettre en pratique. Mais en récompenſe, quatre ſortes de gens furent ravis que la Tréve n'eût point de lieu. 1575.

Premierement, les Calviniſtes n'avoient pas crû que le Prince de Condé pût mettre ſur pied une ſi groſſe Armée ; & quand ils la virent ſur la Frontiere de Champagne, ils s'imaginerent univerſellement qu'elle ne leur coûteroit plus rien à conſerver ; puiſque le pillage des Provinces de France par où elle paſſeroit, luy tiendroit lieu de ſolde ; & qu'aprés ſa jonction avec les Troupes de ceux qu'elle venoit ſecourir, elle obtiendroit de la Cour ce qu'on n'avoit

1575. oſé demander juſques-là, qui étoit la permiſſion aux Calviniſtes de former une Republique indépendante au milieu du Royaume.

En ſecond lieu, le Duc d'Alençon n'avoit pas ſuffiſamment pourveu à ſa ſûreté, puiſqu'il avoit promis de retourner à la Cour auſſi-tôt que la Tréve auroit eſté ſignée par toutes les perſonnes intereſſées à l'accomplir, & neamoins il étoit aiſé de prévoir que quand il y ſeroit, les Favoris ne le conſidereroient pas plus qu'ils avoient fait auparavant : au lieu que ſi l'armée Proteſtante penetroit juſqu'au centre du Royaume, & qu'elle y fît la Paix à ſa mode, elle exigeroit pour le Duc d'Alençon ſon Generaliſſime, que les Provinces ſur leſquelles ſon Apennage eſtoit aſſigné, luy demeuraſſent, & qu'il y pût établir ſon ſéjour, juſqu'à ce que l'on euſt vû de quelle maniere la Paix ſeroit obſervée.

En troiſiéme lieu, Damville n'étoit pas content de n'avoir eſté compris dans la Tréve qu'en termes generaux. Il vouloit un Article particulier qui l'aſſurât du Gouvernement de Languedoc pour ſa vie, & le Roy n'avoit garde de l'accorder, s'il n'y eſtoit contraint par la neceſſité abſoluë de renvoyer en Allemagne l'armée Proteſtante : Encore y avoit-il apparence que Sa Majeſté ne conſentiroit pas que l'on fit un Article public de la perpetuité du Gouvernement du Languedoc, & qu'elle voudroit l'inſerer dans les Articles ſecrets.

En quatriéme lieu, les Catholiques zelés n'avoient pas tant de peur de l'armée Proteſtante que l'on avoit crû; car encore qu'ils ne ſe jugeaſſent pas aſſez forts pour luy reſiſter, ils prévoyoient que ſa marche donneroit

tant de jalouſie aux Princes Catholiques de l'Europe, & ſur tout au Roy d'Eſpagne, qu'il n'épargneroit rien pour la ruiner : Qu'il envoyeroit au Roy des Troupes & de l'argent ; que le Pape & les Italiens l'imiteroient, & que l'armée du Roy ſe trouvant ainſi compoſée de plus d'Etrangers que de François, il ne ſeroit plus au pouvoir de Sa Majeſté d'accorder ny Paix ny Tréve aux Heretiques : Qu'on la contraindroit d'exterminer tous ſes Sujets de la nouvelle Religion, & qu'ainſi les guerres Civiles de France finiroient avec le Calviniſme, qui en avoit eſté la cauſe. 1575.

Les Princes de Condé & Caſimir qui ne ſçavoient pas ces particularitez, s'attendoient à trouver une extrême reſiſtance dans la Champagne & dans la Bourgogne ; & pour ſe faire voye par la multitude auſſi-bien que par la valeur de leurs Troupes, ils ſolliciterent le Canton de Berne de leur fournir les ſix mille Soldats qu'il avoit ſur pied. Theodore de Beze eſtoit alors le principal Miniſtre de Genéve, il avoit demeuré long-temps à Lauzane pour y enſeigner la Langue Grecque, & pour interpreter l'Ecriture Sainte ; & il y avoit formé une liaiſon ſi étroite avec le Grand Conſeil de Berne, que perſonne n'y étoit plus accredité que luy. Il en donna des marques, lorſque les Princes de Condé & Caſimir le prierent d'obtenir pour eux les ſix mille Soldats Bernois ; & la choſe ſe fit ſi promptement, que l'Ambaſſadeur de France en Suiſſe n'eut pas le temps de s'y oppoſer. Les Bernois eſtoient déja en marche quand il en eut l'avis, & il s'en plaignit à tous les Cantons Pro-

1575. teſtans en general, comme d'une infraction manifeſte à l'Alliance des Suiſſes, continuée ſans interruption avec les Rois Tres-Chrétiens, depuis Louïs onze juſqu'à Henry trois.

Les Cantons ne diſconvinrent pas que l'Ambaſſadeur de France n'eût raiſon : & de plus, ils eſtoient jaloux de l'aggrandiſſement de celuy de Berne, depuis qu'il eſtoit devenu auſſi grand que tous les autres enſemble, par l'uſurpation du Païs de Vaux, & de la meilleure partie du Comté de Gruyeres. Auſſi le preſſerent-ils de rappeller ſes Troupes, juſqu'à le menacer en cas de refus de rompre l'ancienne Alliance avec luy, & de le ſeparer du Corps de leur Republique ; & il en fut d'autant plus touché, que ſi on l'eût abandonné à luy-même, le Roy d'Eſpagne & le Duc de Savoye ſe fuſſent auſſi-tôt unis : le premier, dans la veuë de luy ôter les Bailliages autrefois incorporez à la Franche-Comté ; & le ſecond, pour recouvrer les Baillages que ce Canton avoit pris ſur le Duc Charles ſon pere. Le Conſeil de Berne envoya des Deputez à ſes ſix mille Soldats, pour leur declarer qu'ils revinſſent à l'inſtant, ſur peine de la vie ; mais il y a de l'apparence que cet Ordre ne fut pas ſincere, & que l'on fit ſecrettement entendre à ceux que l'on rappelloit ; que bien loin de leur ſçavoir mauvais gré s'ils deſobeïſſoient ; on en ſeroit ravy. Et de fait, les Officiers & les ſimples Soldats repartirent tout d'une voix, qu'ils avoient preſté ſerment au Prince de Condé, du conſentement de leurs Superieurs, & que par conſequent l'inconſtance des mêmes Superieurs ne pouvoit les diſpenſer de tenir

parole : Que s'ils étoient exilés pour cela ſeulement, ils ſe promettoient de l'équité des Calviniſtes de France, qu'ils les recompenſeroient de ce qu'ils auroient perdu en leur conſideration, & leur donneroient pour le moins autant de terre & de meubles qu'ils en auroient perdu dans le Canton de Berne. 1575.

Ils joignirent ainſi le Prince de Condé dans la Lorraine, où ils eſtoient allez par la Franche-Comté, & l'armée Proteſtante devint ſi forte, que l'on y compta trente un mille Soldats effectifs. La Cour ne luy pouvoit oppoſer des Troupes égales ; & ſi le Duc d'Alençon l'eût attenduë à l'autre bord de la Loire avec quinze à ſeize mille hommes, comme il s'y eſtoit engagé, la Monarchie Françoiſe auroit couru riſque de finir. Mais un obſtacle impréveu arrêta dans le Languedoc la meilleure partie des Soldats Calviniſtes. Le Vivarets & les Sevennes eſtoient ſi mêlez de Catholiques & de Calviniſtes, qu'il eſtoit malaiſé de decider laquelle des deux Religions l'emportoit ſur l'autre. Ce Païs n'eſtoit pas des plus fertiles, & comme il avoit peine à nourrir ſes propres Habitans en temps de Paix, la guerre Civile le reduiſoit à d'étranges extrémitez. Ses peuples eſtoient nés pour la guerre, & il eſtoit difficile que les Provinces voiſines remportaſſent de grands avantages ſur eux, s'ils eſtoient d'accord pour leur reſiſter. Le zele de la Religion ne les touchoit plus que mediocrement ; & par la même raiſon qu'ils pouvoient ſe rendre heureux en ſouffrant un culte étranger avec le leur, ils prévoyoient qu'ils ſeroient éternellement miſerables, en continuant par ce ſeul

égal de part & d'autre ; parce que ſi la Cour étoit privée de l'aſſiſtance qu'elle eſperoit des Catholiques reſtez dans le Vivarets & dans les Sevennes, les Calviniſtes n'étoient pas moins fruſtrez du ſecours de leurs freres dans ces deux Provinces ; & comme il n'y avoit point d'exemple dans la politique dont les conſequences fuſſent plus dangereuſes que celuy-là, il étoit à craindre qu'il ne fût ſuivy dans toutes les Provinces du Royaume, & qu'il n'y reſtât que Paris pour la Cour, & que la Rochelle pour le party Calviniſte. 1575.

Auſſi l'on travailla des deux côtez avec une égale ardeur à déconcerter le projet dont il s'agit. La Cour gagna du Bourg, qui eut aſſez de credit pour détourner les principaux Catholiques de le ſigner : & les Calviniſtes n'ayant pû faire de meſme à l'égard de Cugy & de Pierre-gourde, trouverent un expedient qui réüſſit à la verité, mais qui ſauva l'Etat, & les empêcha de ſe trouver ſur le bord de la Loire, dans le même temps que les Princes de Condé & Caſimir y devoient arriver avec l'Armée Allemande. Geltain, Officier ſubalterne des Calviniſtes, eſtoit le plus hardy Avanturier de leur Religion. Le zele qu'il avoit pour elle, luy faiſoit mépriſer les plus grands dangers avec autant de facilité que s'il ne les euſt pas connus ; & le moindre Miniſtre ſuffiſoit pour luy faire entreprendre les actions que les autres Soldats du Party avoient jugées temeraires, pourveu qu'il l'aſſurât qu'il y alloit de la gloire du Calviniſme.

On l'engagea par ce motif à ſurprendre Viviers, où l'on ſçavoit qu'il avoit des Amis ; & il ſe preſenta

1575. devant cette Ville avec trois cens Soldats, ſoûtenus de ſept cens autres à certaine diſtance. Il demanda d'entrer avec ſa ſuite, & les Habitans s'aſſemblerent pour déliberer ſi on luy ouvriroit les portes. Les Catholiques n'en furent pas d'avis; mais les Calviniſtes qui craignoient d'eſtre chaſſez, ſi la Cour ſe prévaloit du credit de du-Bourg pour ſe rendre Maſtreſſe de leur Ville, oublierent qu'ils avoient eſté les premiers à ſigner le projet d'Union entre l'ancienne & la nouvelle Religion. Ils exciterent une ſedition: ils allerent à la porte la plus proche du lieu où eſtoit Geltain; & ils l'introduiſirent par là dans Viviers.

Le projet fut alors ſi generalement déconcerté, qu'il ne s'en parla plus; mais il ne faloit pas douter que la Cour ne travaillât à reprendre Viviers preferablement à toute autre choſe, & les Calviniſtes pour s'y oppoſer logerent leurs Troupes dans des lieux ſi proches de cette Ville, & ſi commodes, qu'ils étoient en état de conſerver autant qu'ils jugeroient à propos leur nouvelle Conquête, en y jettant de temps en temps des munitions & des gens de guerre.

Les Princes de Condé & Caſimir marchoient cependant avec d'autant plus de precipitation, que la conjoncture de la bleſſure du Duc de Guiſe les avoit garentis de leur plus fâcheux Ennemy. Ils traverſerent la Champagne ſans trouver d'obſtacle qu'auprés de Langres, où quelques Catholiques enleverent leurs traîneurs. L'Armée Proteſtante entra par là dans la Bourgogne, où elle s'émancipa de ſorte, que rien ne luy étoit plus inviolable. Le Duc

de Mayenne, Gouverneur de cette Province, qui n'avoit pû ramaſſer que cinq à ſix mille Catholiques, s'étoit uniquement propoſé de ſauver les meilleures Places, en s'y mettant à meſure que les Proteſtans en approcheroient; & n'avoit garde de s'enfermer dans les petites, puiſqu'il y auroit eſté infailliblement enlevé, & que ſa priſe eût mis les Princes de Condé & Caſimir en poſſeſſion de toute la Bourgogne. Il ſe contentoit donc de cottoyer les Ennemis par tout où il pouvoit mettre une Riviere entre luy & eux; & au défaut de cela, tantôt il les prévenoit, en faiſant le dégât des lieux qu'ils devoient traverſer, tantôt en ſe tenant à leur queuë pour attraper les plus negligens, & pour les contraindre de marcher plus ſerrez. 1575.

Il ne pût donc empêcher les Allemans d'attaquer la petite ville de Noyers. Les Gentils hommes voiſins qui s'y étoient jettez, la défendirent d'abord avec aſſez de vigueur, & ſoûtinrent un furieux aſſaut: mais enſuite ils demanderent à capituler. Le Prince de Condé n'étoit pas alors au Camp, & l'autorité toute entiere étoit demeurée au Prince Caſimir, qui avoit promis à ſes Allemans le pillage de Noyers. S'il ne leur eût pas tenu parole, il n'en auroit pû rejetter la faute, comme il avoit accoûtumé, ſur le Prince de Condé; & cette conſideration le contraignit d'amuſer les Deputez de Noyers, en chicannant ſur les Articles qu'ils luy avoient preſentez, juſqu'à ce que ceux qui gardoient la bréche s'étant relâchez de leurs ſoins, comme il n'arrive que trop ſouvent, quand on parlemente; les Alle-

1575. mans trouverent moyen d'entrer dans la Ville, & la ſaccagerent avec autant d'inhumanité, que ſi elle eût eſté forcée dans les reigles. Les autres petites Villes qu'ils trouverent ſur leur marche n'oſerent leur reſiſter, & ils arriverent à la Charité auſſi chargez de butin que s'ils euſſent ravagé un Païs Ennemy.

Les Catholiques s'ingererent en vain de leur conteſter enſuite le trajet de la Riviere d'Allier, & ils s'en rendirent maîtres auſſi bien que de Moulins, Ville Capitale du Bourbonnois; & ils donnerent delà tant de frayeur à la Province d'Auvergne, qu'elle paya cinquante mille écus pour ſe garentir de leur paſſage. Le Duc d'Alençon les joignit à Moulins, avec une eſcorte qui n'étoit que de quinze cens hommes. On avoit crû qu'ils en prendroient occaſion de le mépriſer, & de ne le pas reconnoître pour Chef; mais ſoit que la facilité qu'ils avoient trouvée dans leur marche les eût adoucis, ou qu'ils eſperaſſent de tirer de la Cour des conditions plus avantageuſes, en déferant à l'Heritier préſomptif de la Couronne, qu'en le dédaignant; ils le reçurent avec autant de reſpect que s'il eût eſté leur Maître, & ils diſpoſerent l'armée Proteſtante à luy préter ſerment.

Le Roy de Navarre en fut jaloux; & à dire le vray, le perſonnage qu'il repreſentoit alors à la Cour de France ne luy étoit pas convenable. Il ne vivoit pas en bonne intelligence avec la Reine ſa femme; & s'il en faut croire les Memoires du temps, la faute venoit autant d'un côté que de l'autre. Henry trois avoit

une antipathie naturelle pour luy ; & la Reine mere le haïſſoit, à cauſe qu'elle étoit trop adonnée à l'Aſtrologie judiciaire, & que Dieu avoit permis qu'un Italien des plus habiles dans cette ſcience luy eût prédit que le Roy de Navarre regneroit en France ; ce qui la fâchoit d'autant plus, que le Roy & le Duc d'Alençon étoient par là condamnez à mourir d'une maniere extraordinaire, & ſans eſperance de laiſſer de poſterité ; celuy qui devoit leur ſucceder eſtant preſque de même âge qu'eux. L'éducation du Roy de Navarre s'étoit faite dans le Bearn, & avoit eſté ſi rude, que les Courtiſans de Henry trois ne la pouvoient ſouffrir. Et de fait, il n'avoit rien qui le leur rendît recommandable, ſi l'on en exceptoit ſon humeur gaye, & ſa promptitude à dire de bons mots : mais comme la premiere de ces qualitez degeneroit ſouvent en goinfrerie, & la ſeconde panchoit trop vers la ſatyre, elles luy nuiſoient plus qu'elles ne ſervoient, puiſqu'elles augmentoient le nombre de ſes Ennemis. 1575.

La Cour ne luy donnoit employ ny dans les armées, ny dans les Provinces ; & bien loin qu'elle contribuât à le retirer de l'amour volage où il étoit adonné, elle apprehendoit qu'il ne s'en retirât luy-même. Il aimoit Madame de Sauve, qui étoit ſans contredit la plus belle de la Cour ; & on le jugeoit incapable de rompre les chaînes qu'elle luy avoit données, lorſqu'il montra que cette paſſion ne le dominoit pas. Il avoit remarqué dans le temps que l'Amiral de Châtillon l'avoit obligé de ſe trouver avec le Prince de Condé dans les Armées Calviniſtes ;

1575. que ſon humeur enjoüée étoit plus agreable aux gens de Guerre, que celle de ce Prince ſevere & taciturne; & il concluoit de là, que quand aprés la Saint Barthelemy ils avoient jetté les yeux ſur luy pour en faire leur Chef, ils ne s'y étoient reſolus qu'à cauſe que Sa Majeſté Navarroiſe les avoit alors abandonnez. Il préſuppoſoit que s'ils le voyoient retourner au Calviniſme, leur ancienne inclination pour luy ſe réveilleroit, & le rendroit la ſeconde perſonne dans ſon Party, avec aſſurance de devenir bien-tôt la premiere, puiſque le même interêt qui l'obligeoit à reprendre la nouvelle Religion, contraindroit le Duc d'Alençon à demeurer dans la Catholique, & que ce Prince retourneroit à la Cour de France auſſi-tôt qu'il y trouveroit ſon compte. Enfin, le Roy de Navarre & le Duc de Guiſe étoient doublement * Rivaux, & cela leur donnoit lieu de s'obſerver l'un l'autre avec une extraordinaire exactitude.

* Pour la Reine Marguerite, & pour Madame de Sauve.

Le Roy de Navarre avoit découvert que le Duc de Guiſe pretendoit former un Parti des Catholiques zelés, & ſe mettre à leur tête, afin de s'emparer ſous ce pretexte de la Monarchie Françoiſe, s'il en trouvoit l'occaſion. Il poſſedoit toutes les qualitez neceſſaires pour un ſi grand deſſein; & les deux ſeuls obſtacles qu'il y trouveroit viendroient de la part du Duc d'Alençon, & de Sa Majeſté Navarroiſe, les autres Princes du Sang n'étant pas en état de luy reſiſter. Pour le Duc d'Alençon, la vie déreglée qu'il menoit ne donnoit pas lieu d'eſperer qu'il vécut long-temps; & pour le Roy de Navarre, il n'y auroit rien plus aiſé que de s'en défaire, tant qu'il de-

meureroit à la Cour de France, ſon train n'étant pas plus grand qu'avoit eſté celuy de Dugua, que Viteaux venoit d'aſſaſſiner. Il faloit donc qu'il en ſortît au plûtôt, & il n'y avoit point d'autre aſyle pour luy que le parti Calviniſte. Il en étoit convaincu, & il en communiqua avec Fervaques, Gentilhomme de Normandie, qui tout Catholique qu'il étoit ne ſe contenta pas d'approuver ſon intention, il offrit de plus de l'accompagner; & il ſortit en effet de Paris avec luy ſur la fin de Février mil cinq cens ſoixante-ſeize, ſous pretexte d'une partie de chaſſe. Les Coureurs qu'on leur tenoit prêts les porterent en peu de temps à Vandôme, d'où ils paſſerent dans la Guyenne ſans avoir eſté arrêtez en chemin. 1575.

Le Roy de Navarre en étoit Gouverneur; & il y poſſedoit outre la Principauté de Bearn, les belles Terres de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Comminges. La Cour de France parut auſſi irritée de cette évaſion, qu'elle l'avoit eſté de celle du Duc d'Alençon; mais elle diſſimula ſes veritables ſentimens: & de fait, dans cette conjoncture le Roy de Navarre luy étoit à charge. Il la preſſoit de luy payer le mariage de ſa femme, & elle ne s'en excuſoit que ſur des dettes plus preſſées qu'elle devoit acquitter. Il menaçoit de temps en temps les Favoris qu'il pretendoit luy avoir manqué de reſpect, & ils s'en plaignoient à Henry trois d'une maniere qui luy rendoit inſupportable la preſence du Roy de Navarre. Enfin, on avoit crû que le Duc d'Alençon, & les Princes de Condé & Caſimir étoient d'une humeur incompatible, & que où ils ne ſe trouveroient ja-

1575. mais dans un même lieu, à cauſe de la difficulté des préſeances ; ou s'ils ſurmontoient cét obſtacle, leurs interêts étoient ſi differens, qu'ils les commettroient infailliblement les uns contre les autres.

On s'étoit neamoins trompé, & les choſes s'étoient juſques-là paſſées avec ce temperamment, que les deux Princes François avoient ſçu conſerver ſur le Prince Allemand les prerogatives du Sang Royal de France, & que le Prince Allemand qui tendoit au ſolide, & ſe tenoit aſſuré de diſpoſer à ſa fantaiſie des Troupes qu'il avoit levées, laiſſoit volontiers aux deux Princes François *l'ombre du commandement. Il faloit donc eſſayer de diviſer les Chefs de l'armée Proteſtante, en les multipliant, & perſonne n'y étoit ſi propre que le Roy de Navarre : car s'il s'accommodoit avec le Duc d'Alençon, à qui il avoit toûjours cedé, auſſi-bien qu'au Roy Henry trois, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou ; & s'il ſe contentoit que le Prince Caſimir eût pour luy les mêmes égards qu'il avoit eus juſques-là pour le Prince de Condé, à quoy il n'y avoit pas d'apparence qu'il fît de difficulté ; Sa Majeſté Navarroiſe ſe brouilleroit infailliblement avec le Prince de Condé, à cauſe que dés qu'elle paroîtroit dans l'armée Proteſtante, la facilité de ſon abord & ſon adreſſe à traiter preſque d'égaux ceux dont elle avoit beſoin, luy attireroient ſi generalement les Officiers & les Soldats François & Allemans, que le Prince de Condé reſteroit ſeul, & ſeroit contraint de vivre en particulier dans l'armée, où il n'avoit eſté juſques-là conſideré que par ſa qualité de Prince du Sang.

* Le Duc d'Alençon & le Prince de Condé.

La

La Cour de France étoit ſi prévenuë de cette opinion, que bien loin de ſupporter impatiemment la retraite du Roy de Navarre, elle la compta pour un des principaux bonheurs qui luy fuſſent arrivez. Et de fait, elle reconnut bien-tôt que ſa prévoyance n'avoit pas eſté mal fondée, puiſque le Roy de Navarre & le Prince de Condé (qui avoient juſques-là vécu dans une parfaite amitié) ne furent pas plûtôt enſemble dans l'armée Proteſtante, qu'il y eut entre eux un refroidiſſement dont tout le monde s'apperçut. 1575.

Le Duc d'Alençon & le Prince Caſimir ne furent gueres moins embaraſſez que le Prince de Condé, pour la maniere dont ils agiroient avec le Roy de Navarre; car d'un côté le Duc d'Alençon qui étoit accoûtumé à le preceder dans la Cour de France, n'en vouloit rien rabattre; & d'un autre côté le Roy de Navarre apprehendoit de nuire à ſa Dignité, s'il continuoit de ceder au Duc d'Alençon, & le Prince Caſimir ne ſçavoit à quoy ſe reſoudre pour ne mécontenter ny l'un ny l'autre. L'expedient que les Amis communs trouverent, fut que comme le Roy de Navarre étoit venu au Camp ſans ſuite, & qu'il n'avoit par conſequent oſé paroître dans aucune action publique, on luy conſeilla d'en ſortir, & de ne loger qu'à certaine diſtance des Troupes, afin d'éviter la competence.

La Cour de France ne l'eut pas plûtôt appris, que pour augmenter la meſ-intelligence entre les quatre Chefs Calviniſtes, dont on vient de parler. On fit propoſer à chacun d'eux en particulier des Articles d'accommodement : ils convinrent pourtant tous quatres de répondre qu'ils étoient perſuadez que la raiſon pour la-

1575. quelle les Traitez precedens avoient ſi peu duré, venoit de ce qu'on avoit negligé de part & d'autre d'exiger que les Etats Generaux du Royaume fuſſent aſſemblez, pour approuver les conditions dont on étoit demeuré d'accord; & qu'ainſi l'armée Proteſtante & les Princes intereſſez avec elle, avant que de parler d'affaires, propoſoient pour Article préliminaire la convocation de ces Etats, & vouloient ſçavoir avant que de paſſer outre, ſi le Roy Henry trois l'accorderoit, ſuppoſé que l'on eût reglé la ſatisfaction des Calviniſtes en general, & du Duc d'Alençon, du Roy de Navarre, & des Princes de Condé & Caſimir en particulier. Le Conſeil de France fut tellement choqué de ce diſcours, que peu s'en falut qu'il ne fît arrêter ceux qui le tenoient. Il prévoyoit que ſi les Etats étoient aſſemblez, les Calviniſtes de France s'en prévaudroient de la même maniere, que les Lutheriens d'Allemagne s'étoient prévalus de la Diette d'Auſbourg en mil cinq cens trente, pour y faire approuver la Religion de Luther; & que comme elle y avoit eſté autoriſée de ſorte, qu'il n'avoit plus eſté poſſible humainement de la chaſſer d'Allemagne; Si les Etats de France approuvoient une fois le Calviniſme, il y auroit dans le Royaume la même liberté de l'exercer que la Religion Catholique; & il ne ſeroit plus vray de dire que l'on ne faiſoit que le tolerer.

Mais la Reine mere qui ſe picquoit d'être plus ſçavante en Politique que tous les Conſeillers d'Etat du Roy ſon fils enſemble, ſe mocqua de leur apprehenſion : elle leur ſoûtint avec le ton extraordi-

nairement animé, dont elle étoit accoûtumée à s'expliquer, quand elle pretendoit que ſon avis fût ſuivy, que le Conſeil ſembloit avoir oublié, que rien ne ſe decidoit dans les Etats qu'à la pluralité des voix; qu'y ayant en France douze Catholiques pour un Calviniſte, les ſentimens du Parti le plus foible cederoient infailliblement à ceux du plus fort : Que l'exemple de la Diette d'Auſbourg n'étoit point à propos, parce que quand Luther obtint de l'Empereur Charle-Quint, qu'elle fût tenuë, les deux tiers de l'Allemagne étoient déja Lutheriens; & par conſequent cet Hereſiarque ſe trouvoit aſſuré du ſuccés de ſon entrepriſe, au lieu que les Calviniſtes ne pouvoient compter que ſur la douziéme partie des ſuffrages de l'Etat. 1575.

La Reine mere ajoûta par un Reſultat de prudence ſi raffiné, qu'il ſeroit difficile d'en trouver un pareil dans l'Hiſtoire des autres Nations; que les Calviniſtes en demandant les Etats, propoſoient ſans y penſer à la Cour de France l'expedient dont elle avoit beſoin pour renvoyer l'armée Proteſtante hors du Royaume, & pour les châtier enſuite à ſon aiſe du crime qu'ils avoient commis en l'y faiſant entrer : Que ſi le Roy ſon fils l'agréoit, elle offroit d'aller une ſeconde fois vers le Duc d'Alençon; & de traiter de vive voix, tant avec luy qu'avec le Roy de Navarre, & avec les Princes de Condé & Caſimir : Qu'elle leur accorderoit aveuglement preſque tout ce qu'ils demanderoient, pourveu qu'ils convinſſent que l'armée Proteſtante ſe retirât immediatement aprés la ſignature du Traité, & que les Etats ne ſe

1575. convoquaſſent que ſix mois aprés, ſous pretexte qu'il faloit au moins ce temps-là aux Provinces, pour nommer & pour envoyer leurs Deputez : Que les Etats depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe étoient en poſſeſſion de deux choſes : l'une, d'examiner les Traitez que les Rois avoient faits, & les graces qu'ils avoient accordées ; l'autre, de revoquer les uns & les autres, s'ils les trouvoient préjudiciables à la Couronne : Que les Etats dont la convocation ſeroit reſoluë, n'auroient garde de laiſſer perdre le plus beau de leurs privileges, & que la premiere propoſition que l'on y feroit, ſeroit celle de la derniere Paix : Que plus les Articles en ſeroient exorbitans, plus ils attireroient l'indignation du Clergé, de la Nobleſſe, & du Peuple, qui ſe feroient un point d'honneur d'en demander la revocation, & de l'obtenir : Que cependant les ſix mois qui ſe ſeroient écoulez depuis la Paix juſqu'aux Etats, auroient eſté plus que ſuffiſans pour obliger Caſimir à renvoyer ſes ſix mille Suiſſes, & à rammener dans l'Allemagne ſes vingt-cinq mille Allemans : Qu'il étoit fort ménager ; & que pour profiter le plus qu'il pourroit de la ſolde qui leur ſeroit deuë, il les licencieroit à l'inſtant qu'il rentreroit avec eux dans l'Empire : Que le même deſir d'épargner luy feroit negliger la précaution de retenir auprés de ſoy les Officiers, par les penſions qu'il leur donneroit, en attendant qu'il eût beſoin d'eux ; & qu'ainſi l'armée Proteſtante ſe diſſiperoit ſi generalement, que comme il avoit falu trois ans pour la mettre ſur pied, il n'en faudroit pas moins pour la raſſembler : Que

l'on auroit ainſi le loiſir d'engager les Etats à déclarer la guerre au parti Calviniſte, & de tirer d'eux de groſſes contributions reglées, juſqu'à ce qu'on l'eût entierement exterminé: Qu'aprés qu'on auroit rétabli la France dans une ſeule Religion, les trois Princes du Sang Royal qui reſteroient ſans ſupport, rentreroient d'eux-mêmes dans le devoir, & Henry trois regneroit auſſi abſolument que ſes Predeceſſeurs avoient regné, avant que l'Hereſie eût penetré dans le Royaume de France. 1575.

Les raiſonnemens de la Reine mere eurent d'autant plus d'effet dans le Conſeil d'Etat, que non ſeulement elle propoſoit un expedient pour ſortir du labirinthe où l'on ſe trouvoit; mais encore elle ſe chargeoit de l'execution & du ſuccés. On luy donna un pouvoir ſans limite, & elle partit de la Cour accompagnée d'un grand nombre de belles Dames, ſans leſquelles elle ne ſe hazardoit jamais à de telles entrepriſes. Ses Emiſſaires la ſervirent ſi-bien auprés des quatre Chefs des Calviniſtes, qu'ils ſe laiſſerent perſuader de conferer avec elle chacun en particulier dans l'Abbaye de Beaulieu, auprés de Loches.

Elle traita avec le Duc d'Alençon le premier; car outre que ſans ce préliminaire tout ce qu'elle auroit fait avec les autres, eût eſté inutile, la facilité qu'elle trouveroit avec eux ſeroit incomparablement plus grande, lorſqu'elle ſe ſeroit aſſurée de celuy qu'ils conſideroient comme leur premier Chef, & leur principal appuy. Le Duc d'Alençon ne refuſa pas de negotier avec ſa mere pour ſes interêts particuliers;

1575. mais il prévit qu'il lui ſeroit inutile de l'avoir fait, ſi la Paix avec le parti Calviniſte n'étoit auparavant concluë, & il le déclara nettement à la Reine mere. Il falut donc que cette Princeſſe conferât avec Beauvais, la Nocle & Bernieres, qui accompagnoient le Duc d'Alençon en qualité de Deputez du parti Calviniſte ; & les conditions que l'un & l'autre propoſerent furent ſi exorbitantes, qu'elles ne l'auroient pas eſté davantage quand leur Parti eût gagné deux Batailles contre la Cour de France. Ils demanderent que l'on achevât d'ôter dans le Royaume toute la difference que les quatre Edits precedens avoient laiſſée dans le Royaume entre les Catholiques & les Calviniſtes ; c'eſt-à-dire, que l'exercice de la nouvelle Religion fût libre indifferemment par toutes les Villes, & dans tous les lieux, ſans en excepter ceux où les Rois ſe trouveroient : Que les Charges, de quelque nature qu'elles fuſſent, Civiles & Militaires, fuſſent attribuées à ceux que l'on en jugeroit dignes, ſans s'enquerir de leur Religion : Que les dixmes qui ſe leveroient dans toutes les Provinces fuſſent payées aux Calviniſtes pour entretenir leurs Miniſtres, comme ils l'étoient aux Catholiques pour la ſubſiſtance de leurs Curez : Que ceux de la nouvelle Religion ne fuſſent pas obligez de ſe preſenter devant les Tribunaux, où il n'y auroit pas tant de Juges de la nouvelle Religion que de l'ancienne : Que l'on rétablît la reputation de l'Amiral de Châtillon, & des autres perſonnes qualifiées du parti Calviniſte maſſacrées à la Saint Barthelemy, & en d'autres occaſions, & que l'on re-

vît le procés de Montgommery pour examiner les pieces qui ſeroient produites, à deſſein de le juſtifier du crime pour lequel il avoit eſté décolé. 1575.

Les Deputez s'attendoient que la Reine mere s'emportât contre eux, ou du moins qu'elle leur tournât le dos: cependant elle ne fit ny l'un ny l'autre; & toute la peine qu'elle eut, fut de diſſimuler la joye qu'elle reſſentoit, de ce que le parti Calviniſte fourniſſoit luy même l'occaſion d'obliger les Etats à le ruiner. Elle ne conteſta qu'autant qu'il faloit pour ſauver les apparences, & elle ſigna les propoſitions que l'on vient de rapporter, auſſi-tôt que les Deputez eurent conſenty que les Etats fuſſent aſſemblez dans ſix mois, pour ratifier le preſent Traité.

La Reine mere aprés s'être ainſi débaraſſée des Députez Calviniſtes dont elle apprehendoit le plus d'oppoſition, negocia avec le Duc d'Alençon, & convint avec luy, parce qu'elle avoit interêt de rendre ſa condition auſſi avantageuſe qu'il ſeroit poſſible, dans le deſſein qu'elle avoit de l'oppoſer à Henry trois, de la même maniere qu'elle avoit oppoſé le même Henry, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, à Charles neuf, afin de régner dans l'équilibre. Le Duc d'Alençon s'étoit plaint qu'on luy eût donné un Appennage de ſi peu d'étenduë, qu'il ne luy rapportoit pas de quoy vivre un mois de l'année, & qu'on le contraignît pour le reſte de ſubſiſter des penſions aſſignées ſur le Tréſor Royal, dont il n'étoit payé qu'à peine, & qu'aprés avoir ſollicité long-temps le ſur-Intendant d'O, & les Tréſoriers; & la Reine mere accorda pour ſon Appennage les trois Provin-

1575. ces entieres d'Anjou, de Tourraine, & de Berry.

Le Duc d'Alençon avoit trouvé mauvais qu'on ne luy eût confié aucune Place forte, & il avoit imputé à cela la retraite qu'il avoit cherchée dans la Rochelle, & la Reine mere promit qu'on l'introduiroit dans le Château d'Angers, dans Loches, dans la Tour de Bourges, dans Sancere, & dans les autres Places qui ſe trouvoient dans ſon Appennage. Le Duc d'Alençon avoit témoigné qu'il ſupportoit avec beaucoup d'impatience, de n'avoir pas de quoy faire la fortune des Gens d'épée & de Robbe qui s'attachoient particulierement à luy, & la Reine mere accorda qu'il nommât deſormais aux Charges & aux Benefices qui vacqueroient dans l'Anjou, dans la Tourraine, & dans le Berry. Le Duc d'Alençon s'en contenta, & la Reine mere s'adreſſa en troiſiéme lieu au Prince Caſimir.

On a veu qu'il demandoit les Gouvernemens de Mets, de Toul, & de Verdun, & que ç'avoit principalement eſté dans la veuë de les obtenir, qu'il avoit levé l'armée Proteſtante; mais on n'avoit garde de le ſatisfaire : car outre que c'étoit vouloir bien perdre les Places que l'on vient de nommer, que de les mettre entre ſes mains; Le Roy ſe ſeroit luy-même privé du moyen de faire des levées en Allemagne, quand il le jugeroit à propos, puiſqu'il étoit conſtant que s'il n'eût plus eu Mets, Toul & Verdun, il n'auroit tiré d'Allemagne qu'autant de Soldats qu'il eût plû à l'Electeur Palatin, & aux Catholiques zelés qui s'étoient rendus les plus forts dans la Champagne. Et de fait, la Reine mere ne diſſimula pas qu'il n'y avoit

avoit point de Province dans le Royaume qu'elle ne conſeillât au Roy ſon fils de donner plûtôt que les trois Villes dont il s'agiſſoit. Il s'en falut peu que le Prince Caſimir ne rompît là-deſſus ; mais on remüa tant de reſſorts, qu'enfin on le reduiſit à ſe contenter de la Terre de Château-Thierry, qui fut érigée pour luy en Principauté : Bien entendu que l'on y ajoûteroit une Compagnie d'Ordonnance de cent Lances, & le commandement de quatre mille Fantaſſins Allemans, entretenus en paix auſſi bien qu'en guerre, & qu'il toucheroit pour ces deux articles quatorze mille écus par mois. 1575.

La ſeconde propoſition qu'il fit n'étoit pas moins exorbitante que la premiere. Il pretendoit toucher les montres dûës à tous les Allemans qui étoient venus en France en divers temps au ſecours des Calviniſtes : ſuppoſé que la Cour ne pût juſtifier en bonne forme de les avoir acquittées ; & cette ſomme n'étoit pas ſi peu conſiderable, qu'elle ne montât à dix ou douze millions de livres. Auſſi fit-on voir ſi clairement au Prince Caſimir que la France ne les pouvoit fournir dans la conjoncture d'alors, & que c'étoit chercher querelle que de l'en ſolliciter, qu'il ſe reduiſit aux arrerages qui luy étoient dûs, à cauſe de ſon dernier voyage en France. Ces arrerages furent évaluez à ſept cens mille écus, & le Prince Caſimir s'engagea dés qu'ils luy auroient eſté comptez à ramener les Allemans dans l'Empire.

Il demanda en dernier lieu que le Roy fît une declaration authentique, que tous les Allemans qui avoient porté les armes en France durant ſon Regne,

1575. & celuy de ſon Predeceſſeur, ſous quelques Enſeignes qu'ils euſſent combattu, n'avoient rien fait que par l'ordre de Charles neuf, & par le ſien : Et quoique ce fût ſe mocquer du public, que de vouloir luy perſuader une telle impoſture, on ne laiſſa pas de l'accorder ; par la raiſon qu'il ne faloit que du parchemin & de la cire pour contenter le Prince Caſimir, & que d'ailleurs le menſonge étoit ſi groſſier, que l'on blâmeroit plus ce Prince de l'avoir exigé, que la Cour de l'avoir accordé.

La reconciliation du Prince de Condé avec la Cour, que la Reine mere entreprit en quatriéme lieu, ne fut pas ſi difficile que les precedentes : mais pourtant elle le fut plus que Sa Majeſté n'avoit crû. C'étoit déja la coûtume en France, que les Gouverneurs n'étoient pas les Maîtres des Places fortes ſituées dans leurs Gouvernemens, à moins qu'elles ne fuſſent nommées en termes exprés dans les Proviſions que les Rois en avoient accordées ; & celles du Prince de Condé pour le Gouvernement de Picardie avoient eſté expediées dans la forme ordinaire, c'eſt-à-dire, qu'on luy avoit donné le Gouvernement de cette Province en general, & ſans toucher aux Gouvernemens particuliers des Forteresſes ; quoiqu'elles fuſſent plus frequentes dans la Picardie que par tout ailleurs, à cauſe des guerres preſque continuelles depuis cent ans, entre la France & l'Eſpagne. La Reine mere qui avoit fait expedier ſes Proviſions, & qui ſçavoit par conſequent ce qu'elles contenoient, offrit volontiers au Prince de Condé de luy reſtituer ſon Gouvernement, parce qu'elle prévoyoit qu'il

n'en deviendroit pas plus puiſſant : & à le bien prendre, la condition de ce Prince étoit à plaindre. Il avoit offenſé la Cour en un point, qu'elle ne le verroit jamais de bon œil, & il n'en devoit eſperer aucune grace. Il n'avoit pas dix mille livres de rente ; & ce qui étoit de plus fâcheux pour luy eſt, qu'il n'avoit point de retraite aſſurée. S'il s'enfermoit dans Saint Valery, que la Maréchalle de Saint André avoit donné à ſon pere, il y ſeroit ſous la Coulevrine des Catholiques zelés : S'il ſe refugioit à la Rochelle, ou dans les Places de ſûreté accordées aux Calviniſtes, il ſe rendroit ſuſpect à la Cour, & fourniroit à ſes Ennemis une occaſion de le perſecuter : Et s'il alloit en Picardie, il ſe mettroit à la diſcretion de tous les Gentilshommes Catholiques qui ſe trouveroient Gouverneurs particuliers des Villes dans leſquelles il entreroit. 1575.

Ce fut auſſi pour éviter ces inconveniens, qu'il demanda outre le Gouvernement general de la Province, qu'on luy donnât celuy de la ville de Peronne. Cette Place luy étoit plus commode que les autres pour deux raiſons : l'une, qu'elle étoit ſi forte & ſi aiſée à garder, qu'elle n'a jamais eſté priſe : l'autre, qu'étant voiſine des Païs-bas, où les Calviniſtes étoient fort puiſſans, il ne luy faudroit pas aller loin pour chercher un aſyle. La Reine mere voulut s'excuſer ſur l'importance de Peronne, & ſur ſa proximité de Cambray ; mais ce qu'elle avoit fait pour le Duc d'Alençon la mettoit hors d'état d'éluder deſormais les importunitez du Prince de Condé. Il ne demandoit qu'une Place dans ſon Gouvernement, &

1575. l'on avoit accordé au Duc d'Alençon celles qui ſe trouvoient dans ſon Appennage. Auſſi les Maréchaux de Montmorency & de Coſſé, qui avoient encore ſuivy la Reine mere, luy conſeillerent de ne pas s'arrêter là-deſſus, & d'accorder de bonne grace Peronne; ſur ce, que la Cour auroit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour acheter la Paix; & neamoins le Prince de Condé n'en ſeroit pas plus avancé, puiſque Peronne ſe trouvoit entre les mains d'Humieres, Seigneur le plus accredité du Païs, qui ne la quitteroit qu'à bonnes enſeignes.

Il ne reſtoit plus que le Roy de Navarre, reſervé pour le cinquiéme & dernier, dans la ſeule veuë qu'on avoit reſolu de ne le pas ſatisfaire, afin d'entretenir la diviſion entre les Calviniſtes François. Il s'étoit figuré que les Articles accordez au Duc d'Alençon ſeroient la regle des ſiens, & que la Cour ne s'obſtineroit pas à mettre de la diſtinction entre les deux Beaux-freres. Il propoſa là-deſſus qu'on luy payât le mariage de ſa femme, qu'on luy accordât dans les Seigneuries de Foix, d'Armagnac, d'Albret, de Bigorre, & de Comminges, le droit de nommer aux Benefices & aux Magiſtratures, & qu'on luy permît de mener au recouvrement de la Navarre les Troupes Calviniſtes qui deviendroient inutiles par le Traité de Paix. La Reine mere repartit que les trois demandes du Roy de Navarre étoient de telle conſequence, que Henry trois ne pouvoit les accorder: Que les guerres Civiles avoient tellement épuiſé le Royaume, qu'il en faudroit tirer juſqu'au dernier ſou pour achever les ſept cens mille écus promis

au Prince Caſimir ; & que par conſequent il ſeroit ridicule de ſolliciter les Peuples dans une telle conjoncture de fournir le mariage d'une Fille de France : Que le Roy de Navarre étoit à la verité premier Prince du Sang Royal, mais non pas Fils de France ; & qu'ainſi il avoit tort de pretendre égaler ſon Gouvernement à l'Appennage du Duc d'Alençon : Qu'il devoit ſe ſouvenir que les cinq belles Terres qu'il venoit de nommer, faiſoient partie de la ſucceſſion de ſa mere, & ne pouvoient entrer en comparaiſon avec les Appennages; qui bien loin, dans l'uſage preſent de la France, d'appartenir aux femmes, & de paſſer à leurs enfans par droit de ſucceſſion, ne tenoient lieu que de penſions alimentaires fournies aux Fils de France, & à leurs mâles, en attendant que leur rang vinſt de porter la Couronne : Que le Roy de Navarre n'avoit pas penſé ſerieuſement à l'ouverture qu'il propoſoit pour recouvrer ſon Royaume : Que l'on ne pouvoit y avoir égard ſans rompre avec l'Eſpagne, & qu'il valoit mieux que la France endurât encore pour quelque temps la guerre Civile, que d'en avoir une Etrangere contre le plus formidable de ſes voiſins, à qui elle n'étoit pas en état de reſiſter : Qu'elle avoit acheté de luy la Paix il y avoit dix-huit ans, au prix de cent quatre-vingts dix-huit Places fortes, & d'un Païs plus étendu qu'elle n'étoit : Que tous les Princes Chrétiens ſe mocqueroient d'elle, ſi elle la rompoit en conſideration de la Navarre, & que leur ſecours luy manquant, elle deviendroit expoſée à l'une de ces deux extremitez, d'être reduite en Province de la Monarchie d'Eſ- 1575.

1575. pagne, ou de changer de Religion.

Le Roy de Navarre qui avoit une admirable preſence d'eſprit, n'auroit pas manqué de repliquer, ſi ſa belle-mere luy en eût donné le loiſir ; mais elle rompit la Conference, en luy promettant de ménager ſes interêts à la Cour, auſſi-tôt qu'elle y ſeroit retournée. Il n'y avoit plus d'autre expedient pour le Roy de Navarre, que de ſonder le Duc d'Alençon & le Prince Caſimir, s'ils ſeroient d'humeur à ne pas ſigner le Traité ſans qu'il y fût compris ; mais il les trouva gagnez par la Reine mere, qui leur avoit fourny l'excuſe dont ils ſe ſervirent, en répondant au Roy de Navarre que s'il eût quitté la Cour de France de meilleure heure, & s'il ſe fût retiré entre les Proteſtans, ils auroient pû exiger avec bienſéance qu'on le ſatisfit auſſi-bien qu'eux : mais que comme il avoit attendu que l'on parlât d'accommodement, il n'y avoit pas lieu maintenant de l'y comprendre, puiſqu'il n'étoit point entré dans la querelle.

On ne laiſſa donc pas de ſigner ſans luy le Traité aux conditions que l'on a rapportées, & l'on en inſera tous les Articles dans un Edit de pacification, datté du quatorze de May mil cinq cens ſoixante-ſeize. Le Parlement de Paris ne le verifia qu'aprés trois Lettres de Juſſion, & en y ajoûtant des modifications aux endroits qui ſembloient donner atteinte à l'autorité Royale. Le Duc d'Alençon alla prendre poſſeſſion de ſon Appennage, & changea ſon nom en celuy de Duc d'Anjou. Le Prince Caſimir demeura trois mois dans Moulins, & l'armée Proteſ-

tante aux environs, en attendant le payement des sept cens mille écus qui luy avoient esté promis. Elle dépensa dans ce delay beaucoup davantage que la somme ne montoit, & quelques efforts que fit la Cour, elle ne pût amasser que deux cens mille écus. Il n'y avoit pas d'apparence que les Allemans s'en contentassent, & l'on n'osa leur en parler. On aima mieux leur donner en gage pour le surplus les pierreries de la Couronne; mais il s'y presenta une difficulté que l'on eut de la peine à surmonter. 1575.

Le Prince Casimir étoit fils de Famille, & n'avoit point encore de bien. Si on luy mettoit entre les mains les pierreries de la Couronne, & qu'il les dissipât, on ne sçauroit à qui s'en prendre, & tout le monde accuseroit d'imprudence ceux qui les luy auroient confiées sans prendre leur sûreté. On envoya là-dessus vers luy, & il se plaignit long-temps de la mauvaise opinion que l'on avoit de sa conduite. Il consentit pourtant que l'on nommât le Conseiller d'Etat *Pompone* de *Bellievre*, qui seroit chargé des pierreries de la Couronne, & conduit à Moulins avec une suffisante escorte: Que les Allemans l'ayant en leur puissance sortiroient du Royaume au plûtôt, & qu'ils iroient à Heïldelberg, Ville Capitale du bas Palatinat: Que quand ils y seroient arrivez, l'Electeur Palatin, Frederic pere de Casimir, accepteroit le gage, & les payeroit là-dessus; bien entendu que la France dans deux ans au plus tard, auroit le droit de retirer ses pierreries, en payant le principal & les interêts de l'engagement; & si elle y manquoit dans ce temps prefix, il dépendroit de l'Electeur de

1575. rendre les pierreries ou non. Belliévre s'acquitta de ſa commiſſion en homme d'honneur ; mais les particularitez que l'on vient de rapporter avoient tellement affoibly l'autorité Royale, qu'il n'y avoit preſque perſonne dans le Royaume qui ne crût la pouvoir bleſſer impunément.

Les partis des Catholiques zelés & des Politiques étoient compoſez de deux ſortes de gens : La premiere de ceux qui agiſſoient de bonne foy, & ne pretendoient autre choſe que conſerver l'ancienne Religion ; l'autre, de ceux qui n'ayant plus de bien, ou ſe trouvant poſſedez d'une exceſſive ambition, ſe propoſoient pour principale fin de faire leur fortune, & ne conſideroient la Religion que comme un acceſſoire. Les deux tiers de Paris étoient de ceux-cy ; & ce qui les avoit empêchez d'éclater plûtôt, étoit qu'ils n'avoient pas aſſez connu juſques-là leur nombre & leur force : Mais lorſque le dernier Edit de Pacification parut, chacun prit la liberté de s'attrouper en divers lieux pour dire ce qu'il en penſoit ; & ce fut dans ces occaſions que les Catholiques & les Politiques de cabale s'apperceurent qu'ils étoient au moins dix pour un Catholique ou Politique de bonne foy. Ils prirent alors la liberté de ſoûtenir par tout où ils étoient écoutez avec attention, que ſi l'on s'en rapportoit deſormais à la Cour, c'en étoit fait de l'ancienne Religion, & que le Roy venoit de montrer évidemment par les derniers Traitez de Tréve & de Paix qu'il avoit conclus, qu'il ne ſe ſentoit plus aſſez puiſſant pour maintenir la foy Catholique.

Comme

Comme il n'y avoit rien de plus vraiſemblable que ce qu'ils avançoient, on leur applaudiſſoit preſque par tout, & leur audace en augmenta de ſorte, qu'ils prirent pour une verité inconteſtable la pretenduë foibleſſe de la Cour, & penſerent aux moyens d'y remedier. Bruere, Lieutenant Civil, étoit le plus entreprenant d'entre eux; ſes affaires domeſtiques alloient ſi mal, qu'il ne luy pouvoit gueres arriver rien de pire que l'état où il ſe trouvoit; & ſi ſa condition avoit à devenir meilleure, ce ne devoit eſtre que dans le trouble. Il prévit d'abord que comme le parti des Calviniſtes qu'il pretendoit ruiner étoit étably ſur une Confeſſion de foy permiſe en France depuis l'année mil cinq cens cinquante-huit, il luy faloit oppoſer un Ecrit de pareille nature, puiſque la Profeſſion de foy dreſſée par le Pape Pie quatre, que l'on exigeoit de ceux qui retournoient à l'ancienne Religion, ne paroiſſoit pas ſuffiſante, à cauſe qu'il n'y étoit parlé, ny de contribuër de ſes biens, ny de prendre les armes, ny de répandre ſon ſang, ny de hazarder ſa vie pour la maintenir. Bruere inventa une eſpece de Formulaire que l'on feroit ſigner aux Catholiques & aux Politiques de cabale, afin d'en former un nouveau Parti. 1575.

Ce Formulaire étoit long, & conforme au genie de ſon Auteur, qui n'avoit jamais ſçu s'expliquer en peu de paroles. On y remontoit juſqu'au temps du grand Clovis, & l'on attribuoit toutes les Conquêtes de ce grand Prince à la Religion Catholique qu'il avoit embraſſée. On y prouvoit enſuite par les exemples de Charles Martel, de Pepin, & de Charle-

1575. magne, qu'à proportion que les François avoient eſté bons Catholiques, leur Monarchie s'étoit augmentée : comme au contraire elle s'étoit diminuée, lorſque Capet & ſes Succeſſeurs avoient ſouffert les abus dans la diſcipline Eccleſiaſtique. On loüoit le zele de François premier, qui avoit fait brûler à petit feu les premiers Calviniſtes, & l'on noirciſſoit la memoire de Henry ſecond, pour n'en avoir pas uſé de même. On deteſtoit le regne de Charles neuf, à cauſe des trois Traitez de Paix conclus avec le Prince de Condé, & l'Amiral de Châtillon ; & l'on ſoûtenoit hautement que dans peu il n'y auroit plus de Catholiques en France, ſi le dernier Edit de Pacification s'executoit dans toute ſon étenduë. On ajoûtoit que pour en prévenir les effets, il n'y avoit plus d'autre expedient que celuy de declarer aux Calviniſtes une guerre qui ne ceſsât que lorſqu'on les auroit entierement exterminez : & parce que la Cour ne s'étoit que trop expliquée que ſon deſſein n'étoit pas d'en venir là ; il faloit que tous les bons Catholiques formaſſent une liaiſon nouvelle & particuliere à cét égard : Qu'ils juraſſent d'employer leurs biens, & de ſacrifier leurs vies pour ſoûtenir la Religion Catholique : Qu'ils éleuſſent un Chef, & qu'ils luy obeïſſent en tout & par tout, preferablement aux Magiſtrats.

Le commencement de ce Formulaire ne contenoit rien de rebutant ; mais la fin en ruinoit entierement l'autorité Royale, puiſque le Chef que l'on y parloit d'élire ne devoit avoir aucune dépendance d'elle, pour le deſſein ny pour l'execution ; & qu'au

contraire, il étoit deſtiné pour tenir ſa Place dans ce qui regardoit le rétabliſſement de l'unité pour le fait de la Religion. 1575.

Auſſi peu de perſonnes y furent trompées, & les amis de Bruere pour obliger ceux de leur connoiſſance à ſigner le Formulaire, furent contraints de leur dire que c'étoit la Cour qui l'avoit fait dreſſer, & qu'elle étoit ravie que l'on s'engageât à le ſoûtenir envers & contre tous: Mais que les mêmes raiſons qui l'avoient obligée à ſigner la derniere Paix; l'empêchoient d'approuver publiquement les Ecrits capables d'y donner atteinte, juſqu'à ce que les Etats l'euſſent autoriſée ou reprouvée. Pluſieurs perſonnes ſurpriſes par ce qu'il y avoit de vraiſemblable dans ce diſcours, ſignerent aveuglément; mais les autres plus intelligens demanderent le loiſir de conſulter les Magiſtrats, & apprirent d'eux que bien loin que la Cour eût eu part dans le Formulaire, il la choquoit également dans ſes intentions & dans ſes interêts, & que ce ſeroit agir contre elle que de mettre ſon nom au deſſous. La choſe auroit donc demeuré dans le cours ordinaire, & ſe fût infailliblement rallentie avec le temps, ſi une querelle ſurvenuë entre les Maiſons de Montmorency & d'Humieres n'eût étendu dans les Provinces, ce qui étoit demeuré juſques-là renfermé dans la ſeule ville de Paris.

On a remarqué dans l'Hiſtoire de François premier, que le Connêtable de Montmorency, Favory & premier Miniſtre de ce Prince, avoit eu cinq fils & autant de filles de la ſœur du Comte de Tende, fille d'un Bâtard de Savoye. Si ce Connêtable char-

1575. gé d'un ſi grand nombre d'enfans, en eût voulu mettre une partie dans l'Egliſe, les Benefices pour l'un & l'autre ſexe ne luy auroient pas manqué; mais il fit ſcrupule toute ſa vie de mêler le bien du Crucifix avec le ſien; (c'eſt ainſi qu'il en parloit) & il ſe propoſa conſtamment de marier tous ſes fils & toutes ſes filles. Il eſt vray qu'il prit un tres-grand ſoin que ſes filles entraſſent dans des meilleures Maiſons du Royaume, & que ſes fils épouſaſſent des Heritieres, excepté le Maréchal de Montmorency l'aîné, à qui il fit quitter Mademoiſelle de Piennes, pour prendre Diane de France fille naturelle de Henry ſecond.

Ainſi Thoré troiſiéme fils du Connêtable rechercha, & obtint la fille de l'aîné de la Maiſon d'Humieres, qui porta par conſequent dans la Maiſon de Montmorency les trois quarts du bien de la ſienne. Il n'y avoit rien juſques-là qui ne fût autoriſé par les Loix; mais il y eut un peu plus à redire dans ce qui ſuit. On employa à dreſſer le Contract de mariage les plus habiles dans la chicane, qui pour faire leur cour éluderent les Articles de la Coûtume de Picardie, qui favoriſoient la conſervation des Familles ſous un même nom; & ils prirent de ſi juſtes meſures, que ſuppoſé que l'Epouſe mourût ſans enfans, ſes biens devoient preſque tous demeurer à Thoré; & Jacques d'Humieres, Gouverneur de Peronne, de Roye, & de Mondidier, devenu Chef de ſa Maiſon, ne devoit heriter que de tres-peu de choſe. Le cas arriva, & Madame de Thoré mourut en couches de ſon premier enfant. Les informations parlent diverſement du ſexe & de la mort de cét enfant.

Il y en a qui portent que c'étoit un fils qui ſurvécut une heure à ſa mere ; & il y en a auſſi qui ſoûtiennent que ce n'étoit qu'une fille, qui fut tirée morte du ventre de Madame de Thoré encore vivante. 1575.

Quoiqu'il en ſoit, Thoré devenu veuf, refuſa de rendre à Jacques d'Humieres les biens de ſa défunte femme, & luy fit ſignifier ſon Contract de mariage pour toute réponſe. D'Humieres conſulta les plus habiles Avocats, qui luy dirent que c'étoit une affaire à accommoder ; & que ſi il entreprenoit un Procés contre Thoré, outre qu'il auroit la Cour contre luy, il perdroit infailliblement ſa Cauſe, parce que ſes Juges n'oſeroient ne pas prononcer ſelon la rigueur du Droit, qui ne ſeroit pas examiné par rapport à la Coûtume de Picardie ; mais par rapport au Contract de mariage dreſſé tout-à-fait à l'avantage de ſa Partie. D'Humieres qui avoit de l'eſprit, ſuivit malgré ſon reſſentiment le conſeil qu'on luy donnoit, & ſe mit à la diſcretion de Thoré, qui n'en uſa pas comme il devoit : car au lieu de reconnoître la generoſité d'Humieres, en luy donnant plus qu'il ne faloit, il ne luy ceda preciſément que la ſomme à laquelle on l'aſſûra qu'il ſeroit condamné, ſi le Procés ſe terminoit par Arreſt. Cette ſomme n'alloit pas à plus de huit ou dix mille livres, & d'Humieres qui la receut en fut ſi touché, que ceux qui le connoiſſoient d'humeur extrêmement vindicative, ne douterent pas qu'il ne ſe déclarât contre les Montmorencis à la premiere occaſion, & qu'il ne cherchât

1575. les moyens de s'unir avec la Maiſon de Guiſe.

Il la trouva dans l'Article du Traité de Paix, qui le dépouilloit du Gouvernement de Peronne, ſans le dédommager d'ailleurs : & à dire le vray, cette conjoncture fut ſinguliere, en ce que ſon interêt particulier, ſon deſir de vengeance, & ſon zele pour l'ancienne Religion, l'engageoient également à ne pas obeïr. S'il étoit chaſſé de Peronne, on n'auroit plus pour luy dans la Province les mêmes conſiderations qu'auparavant ; & comme il ne ſeroit plus en état de proteger ſes Amis, il étoit infaillible qu'ils chercheroient un autre appuy que le ſien. Il n'y avoit point alors en Picardie de Place plus conſiderée que celle de Peronne, à cauſe de ſa proximité de Cambray ; & ſi le Prince de Condé en étoit le maître, ce ſeroit à peu prés la même choſe que ſi elle tomboit entre les mains des Montmorencis, puiſqu'il vivoit avec eux dans la plus étroite liaiſon, & que ç'avoit eſté Thoré qui luy avoit donné les moyens de ſe ſauver en Allemagne, lorſqu'on avoit voulu l'arrêter ſur la fin du regne precedent ; que le même Thoré s'étoit déguiſé avec luy ; qu'il l'avoit accompagné juſqu'à Straſbourg, & qu'il l'avoit entretenu dans cette Villes durant le long ſéjour qu'il avoit eſté contraint d'y faire. Enfin les Calviniſtes ſe trouvoient encore tres-puiſſans dans la Normandie, & il étoit à craindre que la poſſeſſion de Peronne n'augmentât de ſorte leurs forces deçà la Loire, qu'elles ne fuſſent plus inferieures à celles de delà.

D'Humieres perſuadé par les trois raiſons que l'on vient de rapporter, aſſembla ſes Amis, & les introduiſit dans Peronne. Il ne jugea pas à propos de ſe mettre à leur tête ; mais Applaincourt ſon Lieutenant joüa admirablement ſon perſonnage. Il refuſa au Prince de Condé de luy remettre Peronne, à cauſe que le Privilege de la Bourgeoiſie de cette Ville avoit toûjours eſté de ſe garder elle-même; ce qui ne luy ſeroit plus permis, ſi le Prince de Condé en étoit Gouverneur, puiſque ſes domeſtiques, & les Calviniſtes, dont il ſeroit accompagné, & ceux de la même Religion qui viendroient tous les jours des Païs-bas pour le viſiter, multiplieroient de ſorte, qu'ils l'emporteroient ſur les Bourgeois. Le Prince de Condé n'avoit point de Troupes pour aſſieger Peronne, & il ſçavoit bien d'ailleurs que la Cour ne ſeroit pas tout-à-fait irritée de la deſobeïſſance d'Humieres Il prévoyoit encore que ſi l'on venoit à ſçavoir dans les Provinces du Royaume, & dans les païs Etrangers la maniere dont on le traitoit, il ne devint mépriſable par tout le monde ; & cela principalement le détermina à former le deſſein de s'emparer d'une Place meilleure, & plus importante ſans comparaiſon que celle de Peronne, quoiqu'elle ne fût pas encore autant eſtimée qu'elle le meritoit. 1575.

Le Seigneur de Pons-Mirambeau poſſedoit un Village à dix lieuës de la Rochelle, dont la ſituation n'avoit pas eſté aſſez conſiderée juſques-là. Il y avoit un Port naturel ſur l'Ocean, qui pouvoit eſtre aggrandy avec peu de travail & de dépenſe ; & les Ma-

1575. rais ſalans qui en étoient proches appartenoient à divers Particuliers, qui en tiroient un grand revenu. Ce Village ſe nommoit Broüage, & n'étoit habité que par des peſcheurs. On ne ſçait ſi Mirambeau étoit plus habile que n'avoient eſté ſes Ancêtres, ou s'il avoit plus d'ambition qu'eux; mais il eſt conſtant qu'il luy avoit pris envie de fermer Broüage de murailles, & d'y bâtir un Château. La Cour y avoit conſenty; car outre qu'elle ne pouvoit l'empêcher, elle étoit ravie qu'on élevât ſans qu'il luy en coutât rien une Forteresſe, qui luy ſerviroit un jour à bloquer la Rochelle par Mer & par Terre.

Les travaux n'en étoient pas encore à leur perfection, mais il s'en faloit peu; & ſi l'on eût attendu qu'ils le fuſſent, il n'auroit pas eſté poſſible de ſurprendre la Place. Ainſi le Prince de Condé hâta ſon entrepriſe, ſelon les Relations Calviniſtes: mais les Catholiques aſſurérent que cette précaution n'étoit pas neceſſaire. Elles ajoûtent que Mirambeau s'étoit apperceu de ſa folie, & qu'il avoit eſté le premier à la blâmer. Et de fait, non ſeulement il s'étoit endetté à fortifier Broüage; mais encore ſa propre experience l'avoit convaincu qu'il luy auroit falu dix fois plus de bien qu'il n'en avoit pour la garder. Il avoit donc penſé à s'en accommoder; & les Catholiques luy étans ſuſpects, à cauſe qu'ils n'avoient pas d'argent content, il s'étoit addreſſé aux Magiſtrats de la Rochelle. Ces Magiſtrats l'avoient rebuté, parce qu'ils trouvoient leur compte dans la derniere Paix, & qu'ils n'avoient garde de la rompre,

par

par la ſeule conſideration de Broüage. Ainſi Mirambeau avoit eſté reduit à rechercher le Prince de Condé, qui n'ayant pas plus d'argent que les Catholiques, étoit convenu que Mirambeau luy laiſſeroit ſurprendre Broüage, à condition que ce Prince le déchargeroit de la dépenſe de la Garniſon, & que Mirambeau pour ſe dédommager mettroit un impôt ſur les Marets, & le recevroit tous les ans juſqu'à ce qu'il eût touché cent mille écus. 1575.

Quoiqu'il en ſoit, le Prince de Condé prît des meſures auſſi regulieres pour ſurprendre Broüage, que s'il n'eût point eu d'intelligence avec Mirambeau. Il ne communiqua ſon ſecret qu'à tres-peu de perſonnes, & il ne ſe ſervit que de la Nobleſſe de Poitou & de Xaintonge, qui luy étoit particulierement attachée, à cauſe du zele qu'il avoit toûjours témoigné pour la nouvelle Religion. Il ne trouva point d'obſtacle à ſurprendre Broüage, & il n'y eut ny morts ny bleſſez de part ny d'autre. Cette circonſtance contribua beaucoup à perſuader qu'il y avoit eu de la colluſion ; car dans la maniere dont les Catholiques & les Calviniſtes étoient alors acharnez les uns contre les autres, ſi le Prince de Condé & Mirambeau n'euſſent eſté d'accord, il en auroit coûté la vie à mille perſonnes pour le moins. L'Avis en ſurprit d'autant plus la Cour, qu'elle n'avoit pas connu juſques-là l'importance de Broüage. L'eſtime qu'elle avoit pour le Prince de Condé s'augmenta, quoiqu'elle ne negligeât au dehors rien de ce qui ſervoit à la diſſimuler ; & les Proteſ-

1575. tans d'Allemagne qui ne l'avoient abandonné qu'à regret, l'admirerent de s'eſtre rendu plus conſiderable qu'auparavant aux deux Partis, dans le temps que le Calviniſte l'avoit negligé, & le Catholique le croyoit perdu ſans reſſource.

ARGUMENT
DU
TROISIE'ME LIVRE.

LEs premiers Etats de Blois ſont convoquez pour le commencement de Decembre mil cinq cens ſoixante ſeize, & les Catholiques zelés s'y trouvent les plus forts. Ils font reſoudre qu'il n'y aura plus que l'ancienne Religion dans le Royaume; & le Roy contraint d'acquieſcer à cét Article, l'adoucit par une Declaration, qui porte que la réünion des deux Religions ſe fera, pourveu qu'on le puiſſe ſans en venir aux armes. Montpenſier & l'Archevéque de Lyon ſont envoyez au Roy de Navarre & au Prince de Condé, pour les informer du reſultat des Etats; cependant on pourvoit à Blois à la préſeance des Princes du Sang ſur toutes les autres perſonnes du Royaume, de quelque qualité qu'elles ſoient, & de quelque Charge qu'on les ait honorées, en ordonnant que la Coûtume n'aura plus de lieu, qui permettoit aux Chefs des Branches Cadettes de la Maiſon Royale, de marcher & de s'aſſeoir au deſſus des Cadets des Branches aînées. Le Roy de Navarre s'excuſe avec toute la douceur & la civilité poſſible, de ſe ſoûmettre au deſir des Etats. Mais le Prince de Condé s'emporte contre eux, & refuſe de les reconnoître pour legitimement convoquez.

Le Roy les veut reduire à peu de perſonnes : ils s'y oppoſent par l'avis de Bodin ; & Sa Majeſté peu ſatisfaite d'eux, les congedie. Elle leve deux puiſſantes Armées ; & ſon frere unique qui en commandoit une, prend la Charité par compoſition, & Iſſoire par force. Le Duc de Mayenne, que la Cour aime mieux mettre à la tête de l'autre armée, que le Duc de Guiſe ſon frere aîné, prend Tonnay-Charante, Maran, & Broüage, & reduit la Rochelle à de telles extrémitez, qu'elle eſt contrainte de diſpoſer le Parti Calviniſte à une cinquiéme Paix, dans laquelle il perd la plûpart des avantages qu'il avoit obtenus dans les quatre precedentes.

HISTOIRE
DE HENRY TROIS.

LIVRE TROISIE'ME.

Où l'on voit les premiers Etats de Blois ; les Intrigues qui donnerent lieu à l'Edit de Septembre ; les veritables cauſes qui firent dégenerer l'étroite amitié de Henry trois pour le Duc de Guiſe, en une haine irreconciliable ; la negociation de Monluc Evêque de Valence à Beziers, qu'il termine heureuſement, & que la Cour paye d'une extrême ingratitude ; & tout ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France ſur la fin de l'année mil cinq cens ſoixante-ſeize, durant toute l'année mil cinq cens ſoixante-dix-ſept, & partie de mil cinq cens ſoixante-dix-huit.

ON étoit perſuadé que tous les Calviniſtes de France ſe réjouïroient de la ſurpriſe de Broüage, & qu'ils ſeroient d'autant plus ravis d'y voir établi le Prince de Condé, qu'il n'y avoit 1576.

1576. point d'homme dans le Royaume plus zelé que luy pour la nouvelle Religion : Mais on ſe trompa à l'égard de la Bourgeoiſie de la Rochelle. On a veu dans l'Hiſtoire de Charles neuf, qu'elle s'étoit miſe en liberté pour exercer le Calviniſme avec plus de repos ; & il faut maintenant obſerver que le Calviniſme ne ſervoit plus aux Rochelois que de pretexte pour un autre deſſein, & qu'ils n'y avoient de l'attache, qu'à cauſe qu'il leur étoit neceſſaire pour achever d'ériger leur Ville en Republique entierement indépendante de la Monarchie Françoiſe.

Le voiſinage du Prince de Condé à Broüage ne leur étoit pas commode dans cette veuë ; car encore qu'il ne cedât en faveur à aucun Miniſtre pour la nouvelle Doctrine, il étoit neamoins Prince du Sang, & par conſequent obligé de conſerver la Monarchie dans ſon integrité. Ceux qui le connoiſſoient particulierement, étoient convaincus que tout ce qu'il pourroit faire pour les Rochelois en faveur du Calviniſme, ſeroit de conſerver leurs privileges ; & que pour peu qu'ils s'émancipaſſent au delà, ils ne trouveroient point de plus grand ennemy que luy. Et de fait, les Rochelois en étoient ſi convaincus, que non ſeulement ils n'allumerent pas des feux de joye à l'exemple des autres Calviniſtes ; mais de plus, ils refuſerent les munitions neceſſaires pour ravitailler Broüage, & ils reduiſirent le Prince de Condé à de telles extrémitez que ſi les Catholiques euſſent promptement bloqué cette Place, ils l'auroient recouvrée avec la même facilité qu'ils l'avoiét perduë. Mais la Cour n'avoit point d'argent, & perſonne n'oſoit luy en préter, de

crainte de le perdre. Les Amis du Prince de Condé eurent ainſi le loiſir de ſe cottiſer, pour mettre Broüage en état de défenſe : & cette Place ne fut pas plûtôt hors d'inſulte, que le Prince de Condé, quelque reſſentiment qu'il eût de l'injure des Rochelois, prévit judicieuſement que ſes Amis ne ſeroient pas toûjours dans la volonté ny dans le pouvoir de l'aſſiſter, & que Broüage ſe perdroit en peu d'années, ſi la Rochelle ne ſe chargeoit de le conſerver. Il entreprit là-deſſus de le perſuader à la Bourgeoiſie de cette Ville ; & comme il étoit plus propre pour haranguer que pour negocier, à cauſe qu'il étoit preſque ſourd, il voulut aller luy-même à la Rochelle. Il en fit preſſentir les Magiſtrats, s'il ſeroit le bien venu ; mais il trouva le Maire & la pluſpart des Conſeillers de Ville, diſpoſez à ne le pas recevoir. Il en fut tout-à-fait ſurpris : & parce qu'il luy étoit d'une extrême conſequence de ne pas ſuccomber dans cette Intrigue, à cauſe qu'il deviendroit l'objet du mépris des Calviniſtes, & des Catholiques tout enſemble, il remüa tant de reſſorts, qu'enfin il luy fut permis d'entrer dans la Rochelle, & d'y demeurer durant un temps limité, à condition que ſon train ne ſeroit pas beaucoup plus grand que celuy d'un ſimple Gentilhomme. Il accepta ce party ; il mit tout en uſage pour engager les Rochelois à conſerver Broüage, & il leur offrit même de ne diſpoſer jamais de cette Place ſans leur conſentement : Mais les Magiſtrats demeurerent fermes ; & le Prince de Condé s'en ſeroit retourné ſans avoir rien obtenu, ſi deux ou trois Marchands des plus riches de la Ville n'euſſent promis 1576.

1576. de luy avancer de l'argent, pourveu qu'il leur permît de le reprendre ſur les Vaiſſeaux qui entreroient dans le Port de Broüage. Il s'ingera aprés avoir manqué de réüſſir dans ſes propres interêts, de procurer ceux de ſon Parti, & de diſpoſer les Rochelois à ſe contenter de la grace qu'on leur faiſoit, de recevoir leur Ville pour une Province entiere dans les Aſſemblées generales du Calviniſme, & qu'ils n'entrepriſſent rien au delà. Mais il n'eſt rien de ſi dangereux aux Gouvernemens démocratiques, que de ſouffrir quelque inégalité.

Les Rochelois avoient eu la hardieſſe de traitter & de conclure la Tréve pour toutes les Egliſes pretenduës Reformées du Royaume, ſans qu'aucunes d'Elles s'y fût oppoſée. Ils avoient eu enſuite la meilleure part dans la concluſion de la derniere Paix; & ceux qui la negocioient, bien loin de s'en formaliſer, avoient crû tirer de la Cour par leur moyen de plus avantageuſes conditions. L'orgueïl des Rochelois en étoit augmenté de ſorte, que s'ils ne s'étoient émancipez juſqu'à vouloir que les autres Provinces Calviniſtes approuvaſſent aveuglément tout ce qu'ils leur propoſeroient; ils avoient au moins deſiré que la Rochelle ſeule eût le droit d'excluſion; c'eſt-à-dire, que quand elle ne ſeroit pas d'avis qu'une choſe paſsât dans les Aſſemblées, elle fût rebutée, nonobſtant que toutes les autres Provinces ſe trouvaſſent de contraire avis. Ainſi le Prince de Condé obtint encore moins des Rochelois pour ſon Party, qu'il n'avoit obtenu pour luy-même; & la Paix qui avoit tant coûté fut ſur le point d'être rompuë, par la temerité d'un

d'un Gentilhomme qui ne penſoit qu'à faire parler de luy, ſans ſe mettre en peine que ce fût en bien ou en mal. 1576.

Dubourg s'étoit avancé dans la nouvelle Religion dont il étoit, juſqu'à commander cent Cavaliers, lorſque la Tréve & la Paix enſuite avoient arrêté le cours de ſon ambition. Il ſe voyoit reduit à retourner dans ſa maiſon; & comme il ne concevoit rien de pire, il luy ſembla qu'il importeroit peu qu'il entreprit de troubler la Paix, pourveu qu'il ſe diſtinguât. La ville de la Garnache étoit des plus importantes pour ſa ſituation, entre la Bretagne & le Poitou. Ses Habitans avoient retenu l'ancienne Religion; ils n'avoient pas receu de Garniſon durant les precedentes guerres, & l'on n'avoit garde de les en preſſer durant la Paix. Ils avoient ſi generalement poſé les armes, qu'ils ne veilloient pas même la nuit pour la garde de leurs portes; & Dubourg qui l'avoit remarqué, n'eut qu'à faire entrer dans la Place deux des Soldats qu'il avoit commandez, qui luy ouvrirent celle des portes dont ils étoient convenus, & l'introduiſirent par là dans la Garnache avec trois cens Fantaſſins, qu'il avoit aiſément attirez ſous ſes Enſeignes, parce qu'ils ſupportoient avec beaucoup d'impatience d'avoir eſté licentiez.

La ſurpriſe de la Garniſon ne fit pas moins de bruit qu'en avoit fait celle de Broüage; mais elle n'eut pas les mêmes ſuites. La Cour avoit negligé de punir la premiere de ces ſurpriſes : car outre que le Prince de Condé avoit l'honneur d'être du Sang Royal; il n'avoit fait que ſe rendre juſtice,

1576. en s'accommodant de Broüage au lieu de Peronne : Mais la Cour ne devoit pas ſupporter l'audace d'un ſimple Gentilhomme, qui ſans être avoüé de part ny d'autre, avoit ſurpris une Place également ſuſpecte aux deux Partis, & donné par ſon attentat un pernicieux exemple, qui ne pouvoit être ſuivy ſans que la France fût ſoûmiſe à autant de petits Tyrans qu'elle avoit de Places. Les Calviniſtes n'approuverent pas non plus l'action de Dubourg; & en voicy la cauſe.

Les Miniſtres s'étoient rétablis aprés la Saint Barthelemy, dans l'autorité que le premier Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon leur avoient ôtée, & ne craignoient rien tant que de la perdre une ſeconde fois. Ils avoient une haine irreconciliable pour la Nobleſſe de leur Parti, parce qu'ils ſe ſouvenoient qu'elle les avoit contraints de ſigner la premiere Paix de mil cinq cens ſoixante-trois, en les menaçant de les attacher à la queuë de ſes chevaux. Ils venoient d'obtenir par le Traité de Beaulieu, preſque toutes les conditions qu'ils avoient demandées, & qu'on leur avoit juſques-là refuſées, & leur interêt étoit de s'en tenir là. Si Dubourg gardoit la Garnache, le Traité ſeroit rompu; & ſi le même Traité ne laiſſoit pas de ſubſiſter, il prendroit envie aux principaux Gentilshommes Calviniſtes d'imiter Dubourg, & de ſe ſaiſir auſſi-bien que luy des Places de leur Parti, qui ſe trouveroient à leur bienſéance, ou du moins, de celles qu'ils appelloient de Sûreté. Le Gouvernement du Calviniſme auroit alors eſté changé, de Democratique populaire qu'il étoit au-

paravant, en Ariſtocratique. La Nobleſſe y auroit eu toute l'autorité des Seigneurs, & l'on n'eût plus appellé les Miniſtres dans les Conſeils. Ainſi Dubourg fut ſi abſolument abandonné dans la Garnache, que n'y pouvant ſubſiſter, & n'oſant tirer des contributions des environs, de crainte qu'on ne l'inveſtît en qualité de perturbateur du repos public, & qu'on ne le pendît avec tous les ſiens; il ſortit de la Place à la ſourdine comme il y étoit entré. 1576.

Le reſte du Royaume fut aſſez paiſible, & l'on n'y penſa qu'à nommer des Députez pour les Etats Generaux, que l'on s'étoit obligé de convoquer, & qu'à preparer les Cahiers qui devoient y eſtre repreſentez. La Cour plus groſſe qu'on ne l'avoit veuë de long-temps, ſe rendit à Blois au commencement de Novembre mil cinq cens ſoixante-ſeize; & l'ouverture des Etats s'y fît vers le milieu de ce mois, avec d'autant plus de magnificence, que le Roy poſſedoit cette vertu dans un degré plus éminent que ſes Predeceſſeurs de la Branche des Valois, quoiqu'ils ſe fuſſent tous piquez d'être magnifiques, & qu'ils l'euſſent eſté en effet.

Le Clergé élût pour Preſident l'Archevêque de Vienne*; la Nobleſſe, le Baron de Seneçay; & le Tiers-Etat, le celebre Bodin. La premiere difficulté qui y fut agitée, regardoit un Reglement pour les conteſtations qui ſurviendroient entre les trois Corps des Etats. On conſentoit bien que le Roy en fût le Juge, toutes les fois que ces conteſtations arriveroient; mais on pretendoit, que ſuppoſé que les

* Charles de Morvilliers.

cette Requeſte, la réponſe que Sa Majeſté pourroit faire ; que ſon Predeceſſeur y avoit travaillé inutilement ; qu'il avoit donné quatre Batailles pour en venir à bout ; & qu'aprés les avoir gagnées, il s'étoit veu contraint d'accorder aux Calviniſtes des conditions auſſi avantageuſes que s'ils euſſent eſté Vainqueurs. On ſoûtenoit que cette irregularité n'avoit point eu d'autre principe, que la perfidie de quelques Catholiques, qui pour leurs interêts particuliers avoient bien voulu que la guerre Civile durât : Mais que preſentement, il étoit aiſé d'y remedier, & d'opprimer les Calviniſtes en moins de trois mois : Que les Etats offroient de leur fournir une armée de cinquante mille hommes, pour l'oppoſer aux forces que ceux de la Religion pretenduë Reformée mettroient ſur pied, & qu'ils ſupplioient Sa Majeſté d'envoyer en même temps un Ordre dans toutes les Provinces aux Catholiques, de courir ſus aux Calviniſtes, & de paſſer au fil de l'épée ceux d'entre eux qui refuſeroient de rentrer dans la Communion de l'Egliſe : Que cét Ordre continſt en termes exprés, que les Catholiques qui s'excuſeroient de porter le fer & le feu dans les maiſons des Calviniſtes, quelque cauſe ou pretexte qu'ils en alleguaſſent ; fuſſent traitez de fauteurs d'Hereſie, & tuez ſur le champ, ſans autre forme de procés, & ſans qu'il y euſt lieu de rechercher les perſonnes qui les auroient maſſacrez : Que cette précaution étoit neceſſaire pour abbreger la guerre, en mettant les armes à la main de tout le monde, pour exterminer les Calviniſtes ; & que s'il y avoit de la ſeverité, elle n'étoit 1576.

1576. pas ſans exemple, puiſque Moïſe avoit obligé les Levites à traverſer le Camp des Hebreux, & à tuer tout ce qui ſe preſenteroit devant eux, ſans épargner leurs peres, leurs meres, leurs enfans, leurs freres, leurs autres parens, & leurs amis.

Cette Requeſte inſpira de l'horreur au Conſeil du Roy, qui jugea qu'elle ne tendoit pas tant au rétabliſſement de l'ancienne Religion, qu'à la ruine de la Monarchie Françoiſe. Les Catholiques zelés avoient ſi-bien crû qu'on les ſatisferoit dans un point ſi delicat, qu'ils avoient diſtribué une infinité de copies de leur Requeſte; & les Calviniſtes qui y avoient le plus d'interêt, s'étoient apperçus que ſi on l'accordoit, il leur en coûteroit la vie à tous, à moins qu'ils ne prévinſſent leur mort par une prompte retraite dans les païs Etrangers. Ils ne vouloient pas changer de Patrie; & quand ils s'y fuſſent reſolus, le temps étoit trop court pour pouvoir diſpoſer de leurs immeubles. Ils ſe tenoient donc pour perdus, lorſqu'un évenement qui n'a pas encore eſté aſſez démêlé, mit en leur pouvoir l'Original d'une inſtruction, que ceux qui avoient ſigné le Formulaire, dont on a déja parlé, avoient donnée à l'Avocat David, qu'ils envoyoient à Rome.

David avoit preſque toutes les qualitez que l'on a remarquées dans ceux qui ſe ſont ſignalez, par la ruine de leur Païs. Il étoit habile dans ſa profeſſion; mais il perdoit d'ordinaire ſes Cauſes, parce qu'il ſe chargeoit des plus mauvaiſes. Sa vie n'étoit pas reglée, & il ne ſe mettoit point en peine de cacher ſes deſordres. On ne luy propoſoit rien de ſi difficile,

qu'il ne l'entreprît ſur le champ, & il faiſoit gloire de ne ſe rebuter par aucun obſtacle. Bruere, dont il étoit amy, avoit jetté les yeux ſur luy pour l'envoyer à Rome ſolliciter auprés du Pape l'Approbation du Formulaire, & la protection de ceux qui l'auroient ſigné; & le Memoire qu'on luy avoit donné pour perſuader l'un & l'autre à la Cour de Rome, contenoit, que le Pape Eſtienne ſecond (comme il étoit rapporté dans Rheginon & dans Sigebert) étant venu en France implorer le ſecours de Pepin contre les Lombards, & ſe trouvant malade dans le Monaſtere de Saint Denys, avoit eu une viſion, enſuite de laquelle il s'étoit trouvé miraculeuſement guery: Que Sa Sainteté avoit appris dans cette viſion, que Dieu avoit deſtiné Pepin & ſa poſterité, pour rétablir l'Egliſe dans ſon premier luſtre, pour la défendre contre tous ſes Ennemis viſibles, & pour la mettre dans un état que les Souverains Pontifes n'euſſent plus à craindre de devenir eſclaves des Lombards. Qu'en récompenſe de cét office, Dieu promettoit une longue felicité aux François, tant qu'ils demeureroient ſous la domination des Deſcendans de Pepin; comme au contraire, Sa Majeſté Divine commandoit à Eſtienne d'excommunier ceux qui ſupplanteroient la Race de Pepin, & regneroient en ſa place: Que cette Excommunication auroit ſon effet ſur tous les Uſurpateurs, ſans en excepter aucun, & que les plus gens de bien d'entre eux ſeroient les plus malheureux: Que les François en punition d'avoir enduré que ces Uſurpateurs regnaſſent ſur eux, ſeroient continuellement affligez de la guerre, de la peſte, 1576.

1576. ou de la famine ; & que ſi dans la ſuite des ſiecles ils ne rendoient juſtice à la Race de Pepin, Dieu leur envoyeroit le plus épouventable de ſes fleaux, qui étoit l'Hereſie, & ne les en délivreroit que par un Prince de cette Race : Qu'une partie de la viſion d'Eſtienne ſecond avoit eſté accomplie à la lettre, & que la conjoncture étoit venuë d'accomplir le reſte : Que Capet & ſes Succeſſeurs, juſqu'à Philippe de Valois, avoient eſté contraints pour conſerver l'autorité Royale, de la partager avec les principaux de leurs Feudataires, & qu'ils avoient eu de continuelles guerres avec eux : Que depuis Philippe de Valois juſqu'à Louïs onze, la France avoit eſté expoſée en proye aux Anglois : Que depuis Louïs onze juſqu'à François ſecond, elle avoit eſté ſujette aux inſultes de la Maiſon d'Autriche ; & qu'enfin l'Hereſie ſous les trois derniers regnes l'avoit plus maltraitée ſans comparaiſon, qu'elle ne l'avoit eſté par ſes Feudataires, par les Anglois & par les Eſpagnols : Que Charles Duc de Lorraine, au préjudice duquel Capet s'étoit emparé de la Couronne de France, avoit laiſſé une Poſterité qui avoit toûjours commandé depuis, & commandoit encore en Lorraine : Que la Maiſon de Lorraine avoit laiſſé à ſa Branche puiſnée, qui étoit celle de Guiſe, les biens & les pretentions qu'elle avoit en France ; & qu'ainſi par la même raiſon que Henry trois ſe trouvoit l'objet des malédictions d'Eſtienne ſecond, le Duc de Guiſe avoit ramaſſé en ſa perſonne les benedictions de ce Pape ; & la Providence qui luy avoit donné toutes les qualitez des plus grands Hommes, le deſtinoit pour remettre

mettre la France dans la felicité dont elle avoit joüi 1576.
ſous les deux premieres Races, en recouvrant le Sceptre uſurpé ſur la ſeconde: Que la choſe n'étoit pas ſi difficile qu'elle paroiſſoit, puiſqu'il ne s'agiſſoit à la bien prendre, que d'exterminer les Calviniſtes: Qu'aprés qu'on en ſeroit venu à bout, ſelon les meſures marquées dans la Requeſte des bons Catholiques, au Roy, les Etats Generaux s'aſſembleroient, & ne ceſſeroient de ſolliciter Henry trois qu'il leur permît de faire le Procés à ſon frere unique, ſur ſa retraite à la Rochelle, & ſur la Guerre, la Tréve & la Paix qui s'en étoient ſuivies, juſqu'à ce qu'ils l'euſſent obtenu: Que ce Prince n'avoit que trop merité la mort; & qu'on luy rendroit juſtice, en le condamnant à perdre la tête ſur un échaffaut: Que de l'humeur qu'étoit Henry trois, il ſeroit plus propre pour le Cloître que pour la Couronne, outre qu'il paſſoit pour Fauteur des Heretiques, puiſqu'il n'avoit tenu qu'à luy qu'il n'y en eût plus dans la France: Que cela ſuffiſoit pour le faire dépoſer; & que pour les Princes du Sang, le Roy de Navarre & le Prince de Condé étoient actuellement Calviniſtes, le Cardinal de Bourbon Prêtre, les trois freres du Prince de Condé élevez dans l'Hereſie, & la Branche de Montpenſier attachée aux interêts du Roy de Navarre: Que ces défauts les excluoient de la Couronne; & que par conſequent rien n'empêcheroit de la reſtituer au Duc de Guiſe, qui ſeroit reconnu pour Roy auſſi-tôt qu'il auroit juré de recevoir le Concile de Trente, tant pour la Diſcipline que pour la Doc-

1576. trine, & de ne ſouffrir que des Catholiques dans ſes Etats.

Ce qui arriva de cette Inſtruction fut bizarre; car on avoit apporté tant de ſecret à la dreſſer, que l'on ne ſçait pas au vray qui en fut l'Auteur. David qui la portoit à Rome n'en avoit parlé à perſonne, non pas même à l'extrémité de ſa vie, quoiqu'il ne fut mort en chemin qu'aprés avoir eſté long-temps malade. Cependant, elle vint entre les mains des Calviniſtes, ſans que l'on en ait découvert la maniere; & ce furent eux qui en porterent l'Original à la Cour. On n'a jamais moins de diſpoſition à croire les veritez ſurprenantes, que quand elles viennent de la part de ceux qui ont interêt de les perſuader. Les Calviniſtes étoient perdus ſans reſſource, ſi le Roy confirmoit la reſolution des Etats; & il étoit vraiſemblable que pour éviter leur ruine, ils avoient forgé l'Ecrit dont on vient de parler, afin d'engager le Roy dans leur défenſe, en le convainquant qu'on n'en vouloit pas moins à luy qu'à eux, & qu'il ne regneroit pas long-temps aprés qu'on les auroit exterminez. Et à dire le vray, tous les Conſeillers d'Etat eurent cette idée, & le Roy n'en fut pas moins prévenu qu'eux; mais une Dépêche de ſon Ambaſſadeur à Madrid le deſabuſa. C'étoit Jean de Vivonne Saint-Goar, le plus habile en matiere de negociation qu'il y eût en France depuis que les Evêques de Valence & de Dacqs ne s'en mêloient plus. On l'avoit envoyé en Eſpagne, aprés les pitoyables morts de la Reine Iſabelle de France, & du Prince Dom Carlos,

dans la crainte que le Roy Philippe ſecond (que l'on ſoupçonnoit d'avoir ſacrifié à ſa jalouſie ſa femme & ſon fils unique) ne ſe portât enſuite à l'extrémité de rompre la Paix de Câteau Cambreſis, que la France avoit achetée ſi cher; & l'on ne s'étoit pas trompé, dans l'opinion que l'on avoit euë de l'adreſſe de Saint Goar. 1576.

Il avoit changé toutes les mauvaiſes diſpoſitions qu'il avoit trouvées dans l'eſprit de Philippe, à l'égard du Roy ſon beau-frere; & ſi Sa Majeſté Catholique ne s'étoit offerte d'aſſiſter Henry trois de Troupes & d'argent, comme elle avoit aidé Charles neuf; elle s'étoit au moins engagée à promettre qu'elle laiſſeroit vuider la querelle entre les Catholiques & les Calviniſtes, ſans y prendre aucune part. Le Conſeil d'Eſpagne a toûjours paſſé pour impénetrable, depuis que Ferdinand & Iſabelle le mirent dans l'état où il ſubſiſte encore aujourd'huy: & il paroît par les Lettres d'Antonio Perez, que le ſecret n'y a point eſté gardé avec tant d'exactitude, qu'il l'étoit durant l'Ambaſſade de Saint-Goar. Toutes les précautions des Eſpagnols ne l'empêcherent pas neamoins de ſçavoir à point nommé, que dans le même-temps que les Catholiques zelés avoient dépêché l'Avocat David à Rome, avec l'Inſtruction dont il s'agit, ils en avoient envoyé une copie au Conſeil de Madrid.

Saint-Goar n'en demeura pas là, il gagna le Commis du premier Secretaire d'Etat, qui luy communiqua l'Inſtruction, & luy permit d'en tirer copie. Un Courier Extraordinaire la porta en France, où

1576. la Cour qui l'examina de prés, la trouva ſi ſemblable à celle que les Calviniſtes avoient miſe en la propre main du Roy, qu'il n'y avoit pas une ſillabe changée. On ne douta plus aprés cela de la deteſtable intention des Auteurs du Formulaire, & de ceux qui l'avoient ſigné: mais ils ſe trouvoient déja en ſi grand nombre, qu'il n'étoit plus poſſible de les punir par les voyes ordinaires. Le Roy ne pût s'imaginer que la choſe fût arrivée ſans le conſentement, ou du moins, ſans la participation du Duc de Guiſe; & Sa Majeſté paſſa dans ce moment d'une extrémité à l'autre. Elle avoit eu toute ſa vie pour ce Duc une affection qui n'avoit point changé, ny par l'abſence, ny par le bruit qui avoit couru qu'il étoit trop bien avec la Reine de Navarre ſa ſœur. Elle l'avoit hautement protegé contre tous les Ennemis, que ſa valeur & ſon ambition luy avoient attirez au dedans & au dehors du Royaume. Mais les amitiez les plus étroites d'icy-bas ont leur periode, auſſi-bien que les amours; & celle de Henry pour le Duc de Guiſe dégenera dans une haine implacable. Sa Majeſté ne jugea pas pourtant à propos d'en donner des marques durant les Etats, parce que ce Duc n'y avoit guéres moins de credit qu'Elle; & le Conſeil d'Etat ne s'appliqua qu'à rendre inutile le Projet, qui menaçoit la Cour auſſi-bien que les Calviniſtes. On en chercha long-temps l'expedient, & les plus hâbiles furent d'avis qu'avant toute autre choſe on tournât les forces des Catholiques, qui n'avoient point encore ſigné le Formulaire; & celles des Calviniſtes contre ceux qui l'avoient ſigné: Qu'on les

contraignît de ſe declarer : Qu'on les attaquât par tout où ils ſe trouveroient : Qu'on fît main baſſe ſur eux ; & que toutes les autres affaires fuſſent ſuſpenduës, juſqu'à ce qu'on les auroit tous maſſacrez. 1576.

Mais Morvillier ouvrit un Avis moins ſevere : Il repreſenta prudemment, qu'avant que d'attaquer le nouveau Parti, il faloit ſçavoir ſi l'on étoit en état de le ruiner. Il ſoûtint que ſi Sa Majeſté l'entreprenoit ſans être ſecouruë par les Calviniſtes ; Elle ſuccomberoit : & ſi Elle avoit recours aux mêmes Calviniſtes ; Elle irriteroit toutes les Puiſſances de l'Europe reſtées dans la Communion de l'Egliſe Catholique, & s'expoſeroit au danger évident de perdre ſa Couronne ; qu'ainſi le nouveau Parti ne pouvant être ruiné, tout ce que l'on devoit attendre de la prudence la plus conſommée, étoit de le rendre inutile : & quoique la choſe parût d'abord impoſſible ; elle ne l'étoit pas en effet : Que ce Parti n'étoit pas mauvais dans ſes membres, mais ſeulement dans ſon Chef ; & qu'en mettant à ſa tête un autre que le Duc de Guiſe, la Cour en tireroit tous les avantages imaginables, bien loin qu'elle eût occaſion de le redouter : Que dans un point ſi chatoüilleux, tous les Princes & les Grands du Royaume étoient preſque également ſuſpects ; & que ſi l'homme le moins conſiderable du Royaume ne pouvoit commander les Catholiques zelés dans la conjoncture d'alors, ſans ſe rendre plus puiſſant qu'il ne faloit ; le danger ſeroit bien moins évitable, ſi un Prince ou un Grand ajoûtoit tant de forces à ſa naiſſance & à ſa dignité : Que le Roy ne pouvoit donc jetter les yeux ſûrement ſur une autre perſonne

1576. que ſur luy-même, & qu'il ne faloit pas apprehender que Sa Majeſté ſe ravalât, en acceptant un Generalat de cette nature, puiſqu'elle ne feroit en ce cas que recouvrer une partie de l'autorité Royale qu'on luy avoit ravie.

Henry trois & ſon Conſeil approuverent cét expedient. Ce n'eſt pas qu'ils le jugeaſſent auſſi avantageux que Morvillier le propoſoit: mais c'eſt qu'aprés y avoir bien penſé, on ne trouva rien de moins mauvais. Il y eut pourtant deux difficultez, qui ne furent ſurmontées que par l'adreſſe de Morvillier. Henry trois ne vouloit plus aller à l'armée, & il avoit déja une incommodité qui l'empêchoit d'aller commodément à cheval. Les Catholiques zelés n'avoient point de confiance en luy; & s'ils en euſſent eu, ils n'auroient pas eu recours au Duc de Guiſe. On le repreſenta à Morvillier, qui repartit que Sa Majeſté éviteroit ce double inconvenient, en ſe chargeant du Generalat dont il étoit queſtion, pourveu que le Duc de Guiſe en acceptât la Lieutenance Generale, puiſque d'un côté le Duc de Guiſe ſeroit dépoſé, & d'un autre la Cour éviteroit tous les dangers qu'elle avoit à craindre de ce Prince: Que le Duc de Mayenne étoit auſſi grand Capitaine que le Duc de Guiſe ſon frere aîné, & qu'il n'avoit pas eu moins de part que luy dans toutes les rencontres où il s'étoit ſignalé; comme dans la défenſe de Poitiers, dans la défaite de Mouvans & de Pierregourde, dans l'eſcarmouche de Jaſſeneuïl, dans les Batailles de Jarnac & de Moncontour, & dans la Victoire obtenuë ſur les Reiſtres: Mais qu'il n'avoit point

d'ambition, & que d'ailleurs ſon humeur étoit d'autant plus complaiſante, que celle du Duc de Guiſe l'étoit moins : Que non ſeulement il luy avoit laiſſé toute la gloire des bons ſuccés ; mais encore il avoit receu & executé ſes ordres avec autant d'exactitude, que s'il n'eût eſté qu'un ſimple Soldat : Qu'il en uſeroit de même à plus forte raiſon à l'égard du Roy, & que Sa Majeſté ne ſeroit pas moins obeïe dans le nouveau Parti, lorſque le Duc de Mayenne le commanderoit, qu'elle l'étoit dans ſa Maiſon. Ainſi le Roy ſurprit étrangement le Duc de Guiſe & Bruere, en leur déclarant que pour montrer ſon zele pour l'ancienne Religion, & ſa haine contre la nouvelle, il vouloit ſigner le Formulaire, & demandoit d'en être le Chef. On ne luy oſa refuſer ny l'un ny l'autre, & l'on apporta peu de précaution à le ſatisfaire, parce que l'on ſçavoit ſon antipathie pour la guerre, & ſon incommodité, & l'on ne doutoit pas qu'il ne choisît le Duc de Guiſe pour ſon Lieutenant General. 1576.

Le nouveau Parti dans cette ſuppoſition, n'auroit rien perdu de ſa force, & ſe ſeroit beaucoup augmenté, par l'honneur que luy faiſoit le Roy de vouloir bien le commander : mais on ne le laiſſa pas long-temps dans cette incertitude. Sa Majeſté nomma le Duc de Mayenne pour ſon Lieutenant ; & le Duc de Guiſe & ſes Aſſociez en conçurent d'abord un dépit qui n'étoit pas imaginable. Ils ſe conſolerent neamoins, ſur ce que le Duc de Mayenne avoit toûjours eu pour ſon frere aîné une ſoûmiſſion aveugle, & qu'il étoit fort éloigné dans la conjoncture d'alors de changer de conduite, puiſqu'il avoit infi-

1576. niment de l'eſprit, & qu'il prévoyoit que ce n'étoit pas tant ſon merite qui venoit de l'élever à la Lieutenance, que le deſir qu'on avoit eu de ruiner ſa Maiſon, en la diviſant.

Comme aucun Deputé des Etats ne s'étoit douté que le Roy prît la reſolution de ſe mettre à la tête des Catholiques zelés, & de choiſir le Duc de Mayenne pour ſon Lieutenant; ils en furent tellement ſurpris, qu'ils n'y ajoûterent foy qu'aprés que Sa Majeſté s'en fut expliquée en public. Elle reçut là-deſſus des applaudiſſemens extraordinaires, qui ne diſcontinuérent que lorſqu'Elle donna au Duc de Guiſe la plus rude mortification qu'il étoit capable de recevoir. La Monarchie Françoiſe avoit duré plus d'onze ſiecles, ſans que le rang des Princes du Sang eût eſté déterminé; & il vaut mieux avoüer ingenüement que la choſe eſt tout-à-fait étrange, que d'apporter de mauvaiſes raiſons pour l'excuſer.

Ces Princes avoient ſoufferts que les Pairs & les Officiers de la Couronne les precedaſſent dans les actions les plus ſolemnelles; & par un excés d'aveuglement qui n'étoit pas pardonnable, ils avoient negligé la préſeance; non ſeulement à l'égard des autres, mais encore à l'égard d'eux mêmes. Ainſi ſous le regne de Charles ſix, où l'on vit ſeize Branches de la Maiſon Royale, & quarante-ſix Princes, tous mariez: l'aîné de la ſeconde Branche precedoit les Cadets de la premiere, & les ſeize aînez marchoient l'un aprés l'autre, avant que le puiſné de la premiere eût le pas; & enſuite tous les Cadets alloient ſuivant l'ordre de la Nature; c'eſt-à-dire, que ceux de la premiere

premiere Branche precedoient ceux de la ſeconde, les Cadets de la ſeconde precedoient ceux de la troiſiéme ; & ainſi du reſte. 1576.

Il n'étoit point arrivé de conteſtation là-deſſus avant les derniers Rois de la Branche de Valois, ſoit que les Princes du Sang n'y priſſent pas garde de ſi prés, ou qu'ils n'euſſent point aſſez d'ambition : Mais lorſque François premier en mil cinq cens vingt-ſept créa Claude de Lorraine Duc de Guiſe & Pair de France ; ce Prince qui poſſedoit de tres-grands biens, & ſe voyoit le premier Pair de ſa Qualité qui fût dans le Royaume aprés les Anciens, auſquels perſonne n'avoit jamais diſputé le pas, pretendit marcher immediatement aprés eux, & ne ceder à aucun Prince du Sang. Le Connêtable de Bourbon, qui étoit alors Rebelle, ne s'y pût oppoſer, & les Comtes de Vandôme & de Montpenſier le firent inutilement. La faveur du nouveau Duc de Guiſe l'emporta ; & quand ces deux Comtes voulurent ſe prévaloir du droit de leur Origine, & de la Couronne qui leur appartenoit par indivis : on leur répondit qu'ils n'étoient pas de meilleure Maiſon que Louïs premier Roy de Naples, Duc d'Anjou, & Comte de Provence, ſecond fils du Roy Jean, & par conſequent premier Oncle paternel du Roy Charles ſix, & que ce Louïs avoit eſté contraint de ceder la préſeance à Philippes le Hardy, Duc de Bourgogne, ſon frere puiſné, qui n'étoit que quatriéme fils du Roy Jean, par la ſeule raiſon que Philippe en qualité de Duc de Bourgogne étoit Pair de France ; & Louïs premier ne l'étoit ny par ſon Duché d'Anjou, ny

1576. par ſon Comté de Provence.

François Duc de Guiſe conſerva dans les Sacres de François ſecond & de Charles neuf la préſeance ſur les Princes du Sang ; & dans la conjoncture du Sacre de Henry trois, le Duc de Montpenſier, (qui avoit épouſé la ſœur de Henry, troiſiéme Duc de Guiſe) s'imagina que ſon beau-frere le laiſſeroit paſſer devant luy. Il prit quelques meſures pour cela; mais le Duc de Guiſe qui en fut averty, gagna la pluſpart des Gentilshommes qui étoient venus à la Ceremonie du Sacre, & proteſta ſi hautement que la Sainteté du lieu & la preſence du Roy ne l'empêcheroient pas de paſſer ſon épée au travers du corps de Montpenſier, s'il s'ingeroit de le preceder ; que la Cour ne jugea pas à propos d'expoſer Montpenſier, & l'empêcha d'aſſiſter au Sacre.

Le Roy n'avoit pas blâmé la conduite du Duc de Guiſe en public, & l'avoit approuvée en ſecret, parce qu'il l'aimoit encore, & qu'il n'aimoit pas Montpenſier : mais aprés que le nouveau Projet des Catholiques zelés eut changé l'amitié de Sa Majeſté, en une haine irreconciliable pour le Duc de Guiſe; Elle fit pour ſe vanger ce qu'elle n'auroit jamais accordé aux Princes du Sang, s'ils l'en euſſent ſollicitée dans une autre rencontre. Elle leur repreſenta fortement, qu'ils avoient interêt de ſe diſtinguer de tous les autres hommes habituez dans le Royaume, de quelque qualité qu'ils fuſſent, & de quelque Charge qu'on les revétit, à deſſein de les élever : Que cette précaution n'avoit pas eſté neceſſaire dans les ſiecles precedens, parce qu'il n'y avoit point eu dans la

France d'autres Princes Etrangers que ceux de la Maiſon de Cleves, qui bien loin de conteſter la préſeance aux Princes du Sang, avoient donné l'exemple aux François de rendre le reſpect qui eſtoit dû à ces Princes: Que la Maiſon de Guiſe avoit eſté la premiere à s'en diſpenſer, & à profiter du malheur des Cadets de la Maiſon Royale, qui vivoient alors dans une telle pauvreté, qu'il y avoit un tres-grand nombre de Gentilshommes plus riches qu'eux: Que le ſecond Duc de Guiſe s'eſtoit maintenu dans l'uſurpation de Claude ſon pere, premier Duc de Guiſe, par la faveur de la Ducheſſe de Valentinois; & que ſi on laiſſoit faire le troiſiéme Duc de Guiſe, il iroit incomparablement plus loin que ſon Pere & ſon Ayeul: Qu'il s'agiſſoit de donner des bornes à ſon ambition, & de luy retrancher en même-temps tous les pretextes plauſibles de ſe plaindre: Qu'on ne le pouvoit, qu'en établiſſant le rang des Princes du Sang, ſuperieur à tous les autres par tout, ſans exception & ſans reſerve; & que quand la Loy ſeroit generale, il y auroit moins de peine à s'y ſoûmettre; Que ſi les Princes du Sang continuoient à ſe relâcher, on s'accoûtumeroit inſenſiblement à les mépriſer: Que les Cadets de deux Maiſons Souveraines avoient imité celle de Lorraine, en choiſiſſant la France pour leur Patrie: Qu'Emanuël de Savoye Duc de Nemours, y avoit épouſé la Veuve du ſecond Duc de Guiſe; & Louïs de Gonzague, l'aînée des trois Heritieres de Nevers: Que ces deux Princes eſtoient Ducs & Pairs; & que par la même raiſon que le Duc de Guiſe prenoit le pas ſur les Princes 1576.

1576. du Sang, ils le pretendroient auſſi : Que la Maiſon Royale ſeroit ainſi reduite à n'oſer ſe montrer dans les plus Auguſtes ceremonies ; & que ſi elle ſouffroit qu'on l'en bannît, on ne ſeroit pas long-temps ſans luy diſputer ſon droit à la Couronne.

Les Princes du Sang ne demandoient pas mieux que ce qu'on leur propoſoit, & ils conjurerent le Roy d'en parler luy-même aux Etats. Sa Majeſté le fit preſque dans le même ſens que l'on vient de repreſenter, & la choſe paſſa avec peu de difficulté. Ce n'eſt pas que le Duc de Guiſe & ceux de ſon Parti ne s'y oppoſaſſent de toutes leurs forces ; mais les bons Catholiques approuverent univerſellement la reſolution du Roy, & les amis des Calviniſtes y donnerent leur conſentement, parce qu'ils eſperoient par là prévenir le reproche qu'on leur faiſoit qu'ils avoient une inclination dominante pour les Republiques, & ſur tout pour celles où le Peuple eſtoit le maître ; & que plus une Monarchie eſtoit abſoluë, plus ils la haïſſoient. Ainſi la Declaration pour la préſeance des Princes du Sang, fut dreſſée avec tant de prudence, que ſans blâmer les ſiecles paſſez, on remedioit au deſordre qui s'y eſtoit introduit, faute d'en apprehender aſſez les fâcheuſes ſuites : On exprimoit dans tout ſon luſtre la dignité des Princes du Sang : On n'en oublioit aucun des principaux Privileges, & l'on y ajoûtoit l'extrême importance qu'il y avoit de les repreſenter tels qu'ils eſtoient au Peuple dans les actions d'éclat, afin qu'il s'accoûtumât de ſi bonne heure à leur rendre ſes ſoûmiſſions, qu'il n'arrivât plus de changement dans le Royaume, lorſque la

Couronne passeroit en ligne collaterale. On ordonnoit ensuite premierement que tous les Princes du Sang, à quelque Ceremonie qu'ils assistassent, & dans quelques lieux qu'ils se trouvassent, precederoient à l'avenir tous ceux qui n'étoient pas Princes du Sang, quelque naissance qu'ils eussent dans le Royaume, & de quelque Dignité qu'ils y fussent revétus: Et en second lieu, qu'il n'y auroit plus d'autre rang entre les mêmes Princes du Sang, que celuy qui les approchoit & les éloignoit de la Couronne; & que par consequent chacun d'eux n'auroit qu'à faire reflexion sur les degrez de sa parenté avec le Roy, pour trouver à point nommé la place qui luy étoit dûë: Que l'on n'auroit plus d'égard aux aisnez des Branches Cadettes, & que tous les Princes de la Maison de Valois precederoient tous ceux de la Maison de Vandôme; & tous ceux de la Maison de Vandôme, tous ceux de la Maison de Montpensier: Que le Privilege des Ducs & Pairs n'auroit aucune force à leur égard, & que l'on ne pourroit desormais établir de Loy, ny introduire de Coûtume qui y fût contraire. 1576.

Jamais Declaration ne fut approuvée avec plus de joye par tous les bons François que celle-là; & ceux qui n'étoient encore entrez dans aucun Parti, benirent Dieu de ce que la pensée en étoit venuë au Roy. Les Parlemens, & sur tout celuy de Paris, étoient accoûtumez à ne rien enregistrer de semblable, sans avoir fait auparavant de tres-humbles Remontrances: mais il changea pour lors ses Remontrances en action de graces; & Christofle de

1576. Thou, Premier Preſident, aſſura le Roy que depuis l'avenement de Philippes de Valois à la Couronne, il ne s'étoit rien fait de ſi utile pour la conſervation de la Loy Salique.

Les Etats s'exercerent enſuite ſur une matiere plauſible à ceux qui ne l'examinoient pas aſſez; mais tout-à-fait chimerique, quand on ſe donnoit la peine de l'approfondir. Les Favoris n'étoient pas retenus de s'enrichir, par la difficulté d'obtenir des graces, puiſque Henry trois ne refuſoit jamais rien de ce qu'ils luy demandoient; mais ſeulement par la conſideration du Peuple, qui murmuroit étrangement des biens qu'on leur faiſoit, lorſque c'étoit à ſa charge. Il menaçoit de s'en plaindre aux Etats, & de ſe faire juſtice par ſes propres mains, ſi elle luy étoit refuſée. Cét inconvenient étoit terrible, en ce que ſi le Peuple preſentoit une Requeſte, elle ſeroit infailliblement generale, & il demanderoit que l'on recherchât toutes les gratifications faites dés le commencement du preſent Regne. Cependant, il y en avoit un nombre preſque infiny: & de plus, elles ſe trouvoient toutes ſans cauſe, & faites à des gens qui n'avoient rendu aucun ſervice à la Couronne. Elles euſſent donc eſté entierement revoquées, & le contre-coup en auroit rejailly ſur le Roy, puiſque Sa Majeſté auroit eſté convaincuë de prodigalité. Deux des Partiſans s'aviſerent là deſſus de prévenir les plaintes du Peuple & le danger des Favoris, en propoſant d'ôter tous les impôts ordinaires & extraordinaires qui ſe levoient dans le Royaume, & d'en mettre un ſeul en leur place ſur chaque feu. Ils ſup-

poſoient qu'il y eût un ſi grand nombre de cheminées, que le Roy en tireroit tous les ans quinze millions, ſans y comprendre les frais neceſſaires pour les exiger; & que neamoins l'homme le plus riche du Royaume ne ſeroit pas obligé à payer plus de cinquante livres, bien entendu que le plus pauvre ne payeroit pas moins de quatre livres. Il y a de l'apparence que cette viſion n'étoit que la ſuite d'une autre, qui comptoit en France dix-ſept cens mille clochers. Mais il eſt conſtant que la propoſition des deux Partiſans charma les Favoris, & fut receuë par tout ſi favorablement, qu'on ne parla d'autre choſe durant pluſieurs jours dans les Compagnies: Mais aprés que les Etats eurent nommé des Commiſſaires pour l'examiner, elle parut auſſi ridicule qu'elle l'étoit en effet. On trouva que bien loin que l'impôt ſur les cheminées ſuppleât abondamment à tous les autres, il ne rapporteroit pas tant de profit que le moindre d'entre eux,& que pourtant il ſeroit ſi fort à charge, qu'il exciteroit une infinité de ſeditions dans les Provinces, & principalement dans les plus éloignées de la Reſidence des Rois; & on le rejetta avec autant d'indignation, que l'on avoit témoigné de joye en l'écoutant. 1576.

Les Etats qui s'étoient ſi facilement portez à rompre la Paix avec les Heretiques, ne s'étoient point imaginez que ceux-cy recommençaſſent la guerre, & avoient eu aſſez bonne opinion d'eux-mêmes, pour croire que leur Ordonnance feroit ce que n'auroient pû les armes, & que les Calviniſtes ſe contenteroient de demeurer ſur la défenſive. Cependant la

1576. nouvelle de l'Ordonnance n'avoit pas plûtôt eſté portée dans les Provinces, que les Calviniſtes du Languedoc, de la Guyenne, de la Provence, & du Dauphiné s'étoient mis en campagne, & avoient ſurpris ſur les Catholiques diverſes Places que l'on fortifioit à la hâte, dans la veuë qu'elles ſerviſſent à rallentir les premiers efforts du Duc de Mayenne. Leur audace convainquit les plus ſages des Etats, que la guerre dureroit plus long-tems qu'on ne s'étoit imaginé, & leur fit venir la penſée d'affoiblir l'Ennemy, en le diviſant. On travailloit toûjours à détacher Damville de l'union avec les Calviniſtes, où la neceſſité de ſauver ſa vie l'avoit engagé; mais on n'avoit pas réüſſi: Car outre qu'on ne luy avoit rien offert qui valût ſon Gouvernement; on ne luy avoit pû donner de ſuffiſantes aſſurances pour la ſûreté de ſa perſonne. On ne ſçait pas qui parla le premier de luy donner en échange le Marquiſat de Saluces; mais on ſçait que la propoſition en fut univerſellement agréé; & que le Roy n'y eut pas ſi-tôt donné ſon conſentement, que des gens affidez prirent la poſte pour Montpellier, où Damville étoit alors. Ils ne luy offrirent d'abord le Marquiſat que pour ſa vie, parce qu'il ne s'agiſſoit que de récompenſer un Gouvernement attaché à ſa ſeule perſonne: Mais au reſte, ils luy en parlerent en des termes ſi magnifiques, qu'il ſembloit que tout l'avantage de la negociation fût pour luy. On luy repreſenta que ce Marquiſat étoit tres-fertile, & ſi fort de ſituation, qu'il n'étoit pas poſſible de l'inſulter: Qu'il y avoit deux Places, qui étoient Carmagnole & Revel,

vel, capables d'arrêter des armées Royales, & de soûtenir chacune un long Siege : Qu'il y avoit un prodigieux amas de munitions de guerre, parce que les François y avoient fait leurs magazins pour les guerres d'Italie, & que l'on comptoit dans la seule ville de Revel jusqu'à cinq cens gros canons de fonte : Que pour dix mille écus on y mettroit assez de vivres, & qu'aprés cela Damville s'y trouveroit en pleine sûreté : Que la Cour de France n'auroit garde de penser à l'en dépouïller, puisqu'elle ne le pourroit sans porter ses armes dans l'Italie ; ce qui luy étoit défendu par le Traité du Câteau-Cambresis : & si nonobstant elle ne laissoit pas de le faire ; les Princes d'Italie qui considereroient Damville comme un d'entre eux, le secouroient de toutes leurs forces : Que le Marquisat de Saluces avoit autrefois eu beaucoup d'étenduë, & qu'il seroit aisé de le rétablir dans ses anciennes limites à l'aide de la France, qui n'étoit pas contente du Duc de Savoye, dont les Ancêtres les avoient usurpées. 1576.

Mais Damville aprés avoir pris tout le temps necessaire pour refléchir serieusement sur l'offre qu'on luy faisoit, ne jugea pas à propos de l'accepter. Il prévit judicieusement que comme il n'y avoit point de comparaison pour l'étenduë entre le Marquisat de Saluces & le Languedoc, pourveu qu'il conservât le Gouvernement de cette Province, il y leveroit toûjours autant de Soldats qu'il en auroit besoin pour sa défense ; au lieu qu'en l'échangeant contre le Marquisat de Saluces, il seroit reduit à se servir d'Etrangers, qui sont d'ordinaire à qui plus.

1576. leur donne : Que ſa liaiſon avec les Calviniſtes avoit jetté dans les eſprits des Italiens un ſoupçon dont ils ne reviendroient jamais : Que s'il s'établiſſoit dans le Marquiſat de Saluces, les Heretiques ſes amis avec leſquels il entretiendroit toujours commerce, s'écouleroient delà dans les autres païs d'Italie, & les infecteroient de leur venin : Que s'il prenoit envie là-deſſus au Roy de ſe relever du Traité honteux qu'il auroit fait avec un de ſes Sujets, & de recouvrer le Marquiſat de Saluces ; non ſeulement les Italiens n'interviendroient pas dans cette querelle : mais encore ils aideroient Sa Majeſté à l'accompliſſement de ſon deſſein : Que dans l'état preſent des affaires, Damville en acquerant ce Marquiſat n'en deviendroit pas plus fort, puiſqu'il en diſpoſoit déja comme il vouloit, par le moyen du Maréchal de Bellegarde ſon intime Amy, qui en étoit Gouverneur. Cependant, s'il quittoit le Languedoc, il perdroit ce qui le rendoit le plus conſiderable, ſans être dédommagé d'ailleurs ; & il ſe feroit un tres-dangereux Ennemy en la perſonne de ce Maréchal, qu'il priveroit d'un établiſſement, qui ſans cela luy ſeroit demeuré pour toute ſa vie.

Ainſi Damville s'excuſa de ſortir du Languedoc ſans en dire les veritables raiſons ; & ceux qui negocioient avec luy croyant que ſon refus venoit de ce qu'on ne luy offroit pas aſſez, ajoûterent à leur premiere propoſition qu'on luy donneroit le Marquiſat de Saluces pour luy, & pour toute ſa poſterité maſculine ; & enfin, qu'on détacheroit de la Monarchie Françoiſe ce Fief, pour le luy tranſporter en toute

Souveraineté. Mais Damville n'avoit point encore de fils, & n'en eut que vingt-deux ans aprés. Il n'aimoit pas aſſez ſes freres pour leur acquerir une Souveraineté au danger de ſa vie ; s'il ſe confinoit entre les Alpes, on ne parleroit non plus de luy que s'il étoit déja mort. Au lieu que preſentement par toute l'Europe on ne s'entretenoit preſque que de luy, à cauſe qu'on le croyoit en état de faire pancher l'avantage du côté des Catholiques zelés, ou des Calviniſtes, ſelon qu'il ſe declareroit pour les uns ou pour les autres. Il s'obſtina donc à demeurer comme il étoit ; & les Etats n'ayant pû le fléchir, s'adreſſerent avec auſſi peu de ſuccés, premierement au Roy de Navarre, & enſuite au Prince de Condé. Le Roy de Navarre avoit fait tous ſes efforts pour entrer dans Bordeaux, afin d'y être reconnu en plein Parlement pour Gouverneur de la Province de Guyenne, avec un pouvoir auſſi étendu que Henry d'Albret ſon Ayeul maternel, & Antoine de Bourbon ſon pere l'avoient obtenu de François premier, & que luy-même l'avoit eu de Charles neuf. Mais les Bourdelois s'étoient conſtamment excuſez de le recevoir, & n'avoient pas même jugé à propos de luy en dire les raiſons, quoiqu'elles fuſſent tres-fortes. Leur Ville ne s'étoit exemptée non plus que celle de Thouloufe de devenir Calviniſte en mil cinq cens ſoixante-deux, que par une eſpece de miracle, & par des combats tres ſanglans, où ſa meilleure Bourgeoiſie étoit demeurée ſur la place. Si le Roy de Navarre rentroit dans Bourdeaux, les combats recommenceroient, & reduiroient enfin en une affreuſe ſolitude 1576.

1576. cette Ville, qui étoit la plus peuplée de delà la Loire. Les Calviniſtes avoient fait une infinité de tentatives pour la ſurprendre. Ils avoient toujours eſté repouſſez avec perte ; & s'ils réüſſiſſoient, ils extermineroient pour s'en venger tout ce qu'ils y trouveroient de Catholiques. Enfin, la principale richeſſe des Bourdelois conſiſtoit dans le commerce, qui ceſſeroit entierement, ou ſeroit beaucoup diminué, ſi Bourdeaux n'étoit plus Catholique, parce que les Gouverneurs des Places ſituées au deſſus & au deſſous, étans preſque tous demeurez dans l'ancienne Religion, bloqueroient cette Ville de ſi prés, qu'il n'y en entreroit & n'en ſortiroit rien.

Le Roy de Navarre n'étoit pas d'humeur à digerer un refus de cette nature ; & s'il l'eût fait, les autres Villes de la Province, où il y avoit, comme à Bourdeaux, plus de Catholiques que de Calviniſtes, n'auroient pas manqué de ſuivre l'exemple de leur Capitale. Ainſi les vieilles Troupes Calviniſtes eurent ordre de ſe raſſembler, & le Roy de Navarre ſe mit à leur tête. Il tira d'Agen du canon & des munitions, & il forma un Siege regulier devant la ville de Marmande, perſuadé que s'il pouvoit la prendre avant que Matignon eût aſſemblé les gens de guerre neceſſaires pour la conſerver, il reduiroit delà les Bourdelois à de telles extrémitez, qu'ils ſeroient contraints de s'accommoder avec luy. Mais il fut prévenu par la diligence de Matignon, & Marmande avoit eſté ſi-bien pourveuë, que le Siege de cette Ville aprés avoir duré prés de trois ſemaines, n'étoit pas plus avancé qu'au premier jour, quand il ſurvint au Roy

de Navarre un honnête pretexte de le lever. Le Duc de Montpenſier, Chef des Deputez des Etats, s'approcha d'Agen, & le Roy de Navarre y courut pour le recevoir. Son armée qui étoit preſque toute de Volontaires, ſe diſſipa par ſon abſence; & la Guyenne ayant ainſi recouvré ſa premiere tranquillité, Montpenſier eut plus d'occaſion de repreſenter au Roy de Navarre qu'il s'agiſſoit pour luy de perir ou de changer de Religion, & qu'il n'avoit jamais eu lieu de deliberer ſur une matiere de telle importance que celle qu'on luy propoſoit de la part des Etats: Qu'il étoit Premier Prince du Sang, & préſumtif Heritier de la Couronne, le Roy n'ayant point d'enfans, & le Duc d'Anjou n'étant pas encore marié: Qu'il avoit beſoin de ſecours pour recouvrer la Navarre, & que toutes ces conſiderations enſemble l'obligeoient de deferer aux Etats, qui le ſommoient de retourner à la Communion des Catholiques: Que s'il refuſoit de le faire, il étoit à craindre que les mêmes Etats ne le privaſſent du droit de ſucceder à la Couronne; & qu'encore qu'en bonne Juriſprudence on ne demeurât pas d'accord qu'ils en euſſent le droit, il n'y avoit que trop d'apparence que leur deciſion luy attireroit un nombre infiny de nouveaux Ennemis: Que les Catholiques zelés & non zelés ſe declareroient pour les Etats, & que les trois freres du Prince de Condé ne perdroient pas une ſi belle occaſion de s'approcher de la Couronne de deux degrez, en paſſant dans le Parti contraire à leur aiſné, & au Roy de Navarre: Qu'il luy avoit eſté pardonnable en quelque maniere de rechercher la protection des 1576.

1576. Calviniſtes dans le temps qu'il n'y avoit pas eu de ſûreté pour luy à la Cour ; mais que preſentement que la puiſſance du Duc d'Anjou mettoit les Princes du Sang à couvert, il n'y auroit pas moins d'imprudence pour le Roy de Navarre à demeurer parmy les Calviniſtes qu'on alloit opprimer, qu'à s'enfermer dans une maiſon dont on auroit ſapé les fondemens.

Le Roy de Navarre répondit qu'il avoit eſté élevé dans la Religion Calviniſte, & qu'il ne l'avoit abjurée que pour ſauver ſa vie ; qu'il y étoit retourné auſſi-tôt qu'il avoit pû, & qu'il ne devoit pas être de pire condition que le dernier des François, à qui il avoit toujours eſté libre depuis trente ans de choiſir celle des Religions Calviniſte ou Catholique qu'il jugeoit la meilleure : Qu'il étoit de plus fondé ſur deux choſes qui devoient être inviolables, un Traité de Paix autentique, & un Edit de Pacification : & que ſi nonobſtant on ne laiſſoit pas de l'envelopper dans la ruine des Calviniſtes, il s'en conſoleroit par la gloire qu'il y auroit pour luy à perir avec deux millions d'innocens ; mais qu'il prioit Dieu chaque jour avec toute la tendreſſe de ſon cœur, de luy faire connoître s'il étoit actuellement dans la vraye Religion ou dans la fauſſe ; & qu'il eſperoit fortement de ſa bonté, que s'il ſe trouvoit dans le mauvais chemin, Dieu luy feroit la grace d'en ſortir pour ſe remettre dans le bon.

Ces dernieres paroles cauſerent un extrême préjudice à celuy qui les prononçoit, en ce qu'il ſembloit douter du Calviniſme qu'il profeſſoit : Et de

fait, il parut dans la ſuite que ſa priere étoit ſincere, puiſqu'elle fut exaucée. Mais les Miniſtres conçurent dés lors une ſi mauvaiſe opinion de ce Prince, qu'ils ne ſe fierent deſormais à luy que par bienſéance. Ils firent tant de vacarme, que lorſque Montpenſier demanda qu'on luy donnât par écrit la réponſe que le Roy de Navarre venoit de faire de vive voix, afin qu'il la rapportât aux Etats telle qu'elle étoit, ſans qu'on pût l'accuſer d'y avoir rien ajoûté, diminué, ny changé. Le Roy de Navarre au lieu d'écrire qu'il prioit Dieu de l'illuminer ſur ſa Religion, mit ſimplement qu'il avoit agy de bonne foy, en retournant à la Communion Calviniſte, & qu'il étoit reſolu d'y perſeverer juſqu'à la mort. 1576.

Les Deputez des Etats vers le Prince de Condé ne furent pas ſi-bien reçus; car il les fit attendre long-temps avant que de leur donner audience, & il leur dit enſuite qu'il ne les reconnoiſſoit pas pour Deputez; par la même raiſon, qu'il ne connoiſſoit pas pour de veritables Etats l'Aſſemblée de Blois, qui les avoit envoyez: Que les deux millions de Calviniſtes qu'il y avoit en France, n'avoient pas ceſſé d'être François pour avoir quitté la Religion de leurs Ancêtres; & que quand ils euſſent ceſſé de l'être, les quatre Edits ſolemnels qu'ils avoient obtenus les auroient rétablis dans tous leurs droits: Qu'il s'enſuivoit delà qu'on n'avoit pû valablement les fruſtrer de ce que la nature leur avoit acquis, ny s'empêcher de prendre leurs ſuffrages, lorſqu'il avoit fallu députer pour les Etats: Qu'ils étoient répandus par toutes les Provinces du Royaume, & que pourtant on ne les

1576. avoit conſultez dans aucune : Qu'il ne ſe trouveroit point d'exemple dans la Monarchie Françoiſe depuis ſon établiſſement, qu'il y eût eu des Etats legitimement convoquez, lorſque deux millions d'hommes n'avoient point eu de part à cette convocation ; & qu'au contraire, on avoit toujours exigé que toute la Nobleſſe y aſſiſtât en perſonne, ou par Procureur : Que plus de dix mille Gentilshommes faiſoient profeſſion du Calviniſme ; & que n'ayant point eſté appellez à Blois, ils proteſtoient de nullité contre tout ce qui s'y paſſeroit : Que le nombre des Princes du Sang étoit reduit à neuf perſonnes ; le Roy, le Duc d'Anjou, le Roy de Navarre, les quatre freres de la Maiſon de Condé, le Duc de Montpenſier, & le Prince Dauphin ſon fils unique ; & que de ces neuf il y en avoit cinq* qui deſavoüoient l'Aſſemblée de Blois : Que la Loy Souveraine des Royaumes devoit conſiſter dans le ſalut du Peuple ; & que ſi l'intrigue des Catholiques zelés réüſſiſſoit, on verroit couler le ſang par toutes les Provinces.

* Le Roy de Navarre & les quatre Princes de Condé.

Il ne fut pas poſſible d'obliger le Prince de Condé à rien relâcher de cette fiére réponſe, & les Etats qui la reçurent, & la comparerent avec celle du Roy de Navarre, en admirerent la difference. Le Duc de Montpenſier trouvant alors l'occaſion de ſervir le Roy de Navarre, ne voulut pas la perdre. Il remontra avec beaucoup de ſageſſe aux Etats, en parlant de ſoy-même, qu'il n'y avoit pas lieu de le ſoupçonner d'Hereſie, puiſqu'il avoit toute ſa vie perſecuté les Calviniſtes, & qu'il n'avoit pas même pardonné à la mieux faite de ſes cinq filles*, lorſqu'elle avoit oſé

* La Princeſſe d'Orange.

oſé paſſer dans cette Secte : mais que l'amour de ſon Païs l'emportoit dans ſon cœur ſur toutes les autres conſiderations humaines, & qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à le replonger dans les maux dont il venoit de ſortir, par un Traité deſavantageux à la verité ; mais pourtant neceſſaire : Qu'il étoit bien d'avis que l'on eût recours à tous les moyens permis pour ramener à la Religion Catholique ceux qui s'en étoient écartez ; & que ſi ſa perſonne & celle de ſon fils ne ſuffiſoient pas, il offroit de contribuer pour une action ſi Sainte les cent mille écus de rente que Dieu luy avoit donnez, & de ſe reduire aux deux mille livres qu'il avoit ſeulement euës de ſa Maiſon : Que ſi l'on pouvoit negocier avec les Calviniſtes, qu'ils abandonnaſſent leurs Terres pour en recevoir un prix raiſonnable, ou qu'ils les échangeaſſent avec celles que les Catholiques tenoient encore dans l'Angleterre, & dans les autres Païs où la Religion de Calvin dominoit ; il ſeroit le premier à opiner que l'on taxât les Catholiques à proportion de leurs biens & de leur induſtrie : mais que ſi l'on ne pouvoit arriver à l'unité de la Religion par une autre voye que celle de la guerre ; il luy ſembloit qu'il valoit encore mieux laiſſer les choſes dans l'état qu'elles étoient, quoiqu'elles fuſſent fort mal, que de les empirer par les armes. 1576.

Le ſentiment du Duc de Montpenſier, & le fidele rapport qu'il fit des preparatifs des Calviniſtes pour ſe défendre, & l'impoſſibilité de détacher Damville de leurs interêts, ramenerent la pluſpart des Deputez qui avoient eſté de l'avis de la guerre ;

1576. & l'on reſolut avant que de la faire d'eſſayer toutes les autres voyes qui ſeroient employées pour diſpoſer les Calviniſtes à ſe laiſſer inſtruire, ou à changer de Patrie : Mais ce grand projet n'étoit pas ſi aiſé à réüſſir dans la pratique, qu'il étoit beau dans la ſpeculation. Les Calviniſtes étoient trop forts, & en trop grand nombre, pour quitter volontairement leur Païs; & il n'y avoit point d'exemple qu'un tel changement fût arrivé dans aucune des Contrées de l'Europe, depuis que les nouvelles Sectes s'y étoient introduites. Il faloit pour les y diſpoſer, gagner la Nobleſſe & les Miniſtres de leur Parti; & ce ne devoit être pas là l'ouge d'un ſeul jour. Il étoit aiſé de prévoir que cette negociation ſeroit longue; & ſi l'on étoit obligé de continuer les Etats juſqu'à ce qu'elle fût terminée, la dépenſe iroit à l'infiny. De plus, le ſecret étoit neceſſaire dans une affaire, où il étoit aiſé de prévoir que l'interêt des principaux Calviniſtes en particulier, l'emporteroit infailliblement ſur celuy de la Secte en general; & pourtant il n'étoit pas poſſible de garder ce ſecret dans un ſi grand nombre de Deputez, dont les Etats étoient compoſez. Il fut donc reſolu de le diminuer, & l'on jugea à propos de commencer par le Tiers-Etat, ſoit que l'on eſperât d'y trouver moins d'oppoſition, ou que l'on s'imaginât qu'aprés avoir obtenu ce que l'on deſiroit de luy, le Clergé & la Nobleſſe n'auroient plus ny ſujet ny pretexte de refuſer leur conſentement.

On changea neamoins de reſolution dans le Conſeil ſuivant, ſoit que la Cour eſtimât dangereuſe la moindre innovation dans l'ordre que l'on avoit accoûtumé de tenir à l'égard des Etats Generaux, ou

que l'on apprehendât que le Clergé & la Nobleſſe ne ſe tinſſent pour mépriſez, & même pour offenſez, ſi l'on venoit à ſçavoir que la Cour ſe fût adreſſée au Tiers-Etat avant que de les informer du deſſein qu'elle avoit formé. L'on choiſit donc les Conſeillers d'Etat qui devoient negocier avec le Clergé & avec la Nobleſſe ; & quoique l'on en ignore les noms, on ſçait qu'ils furent aſſez adroits pour inſpirer à tous les Deputez des deux Ordres dont il s'agit, une reſolution uniforme de ſatisfaire la Cour. Il n'eſt rien de plus ordinaire que de ſe trop promettre de ſuccés dans les affaires, où l'on a commencé d'être heureux au delà de ſes eſperances ; & la Cour ne crût pas que le Tiers-Etat osât luy reſiſter, aprés que le Clergé & la Nobleſſe luy avoient cedé : Elle luy propoſa quatre Articles ; le premier, qu'il attendît le retour du Duc de Montpenſier, renvoyé vers le Roy de Navarre & vers Damville, & les réponſes déciſives qu'ils luy auroient faites. Le ſecond, que comme le Tiers-Etat étoit compoſé de quatre cens Deputez, & que ce nombre étoit trop grand pour conferer avec la Cour, on le reduiſit à douze ou quinze ſeulement. Le troiſiéme, de ſecourir d'argent le Roy. Le quatriéme, de donner avis à Sa Majeſté ſur l'alienation de trois cens mille livres de rente du Domaine Royal. Mais Bodin qui Preſidoit alors au Tiers-Etat, en l'abſence des Deputez de Paris, prévit ſagement que ſi le Tiers-Etat conſentoit d'être reduit à douze, il perdroit ſa liberté, puiſqu'il ſeroit plus facile ſans comparaiſon de corrompre douze perſonnes que d'en gagner les quatre cens qui re- 1576.

1576. preſentoient actuellement le Peuple à Blois; outre que ſi l'argent content & les promeſſes ne ſuffiſoient pas à la Cour pour executer ſon deſſein, & qu'il falût uſer de violence; il y auroit moins de riſque à l'exercer ſur une douzaine de perſonnes que ſur quatre cens. Il repreſenta dans l'excellent & libre Diſcours qu'il prononçât ſur le champ: Que les Etats étoient auſſi anciens que la Monarchie, & qu'on les avoit aſſemblez au moins une fois tous les ans ſous les deux premieres Races: Qu'il ne s'étoit point alors parlé de Deputez, & que la convocation s'étoit faite à peu prés de même que celle des Polonois, quand ils ont deſſein d'élire un Roy; c'eſt-à-dire, en pleine campagne, & ſans qu'aucun Evêque ou Gentilhomme fût diſpenſé de donner ſa voix immediatement par luy-même: Que les Deputez n'avoient eſté introduits en France que vers le temps que le Corps du Tiers-Etat avoit eſté ajoûté à ceux du Clergé & de la Nobleſſe: & ſi l'un & l'autre avoient commis une faute irreparable, en ſe laiſſant donner des Compagnons en la perſonne de ceux du Tiers-Etat, il ne s'enſuivoit pas que le Tiers-Etat dût les imiter, veu principalement qu'il y avoit d'autres Aſſemblées dans leſquelles ils pouvoient ſe faire conſiderer; au lieu que le Peuple n'en avoit point d'autre que celle des Etats: Que Louïs onze, avec vingt perſonnes qu'il appelloit les Etats, avoit diſpoſé de toutes les choſes pour leſquelles les Etats Generaux avoient eſté convoquez; & que par ce moyen il auroit pû les perpetuer & les rendre ambulatoires: Que quand les Deputez ſeroient inébranlables, il faudroit qu'ils cedaſſent par

leur petit nombre à celuy du Conſeil Privé. 1576.

Les raiſons de Bodin que l'on vient d'abreger eurent plus d'effet qu'il n'en attendoit, puiſqu'il convainquit le Tiers-Etat qu'il ne devoit rien changer dans la maniere dont il avoit accoûtumé de dire ſon avis: Mais de plus, le Clergé & la Nobleſſe qui s'étoient laiſſez gagner, revinrent au ſentiment du Tiers-Etat. Ces trois Corps examinerent enſemble par quels moyens on travailleroit à rétablir par de douces voyes dans le Royaume l'unité de la Religion, & il s'y preſenta d'abord deux obſtacles qui paroiſſoient invincibles: Le premier venoit de la part des Calviniſtes, qui ayant preſque par tout les armes à la main, & ſe voyant aſſez forts pour donner pluſieurs Batailles, n'avoient garde de ſe bannir volontairement, ny d'accepter de leurs Ennemis la condition de vendre leurs biens, à laquelle ils ſeroient toujours bien reçus, quand même on les auroit à demy vaincus. Le ſecond venoit des Catholiques zelés, qui ne trouvoient pas leur compte dans la modération dont on uſeroit à l'égard des Calviniſtes. Il leur paroiſſoit plus clair que le jour, que les amis de l'Amiral de Châtillon qui s'étoient ſauvez de la Saint Barthelemy, n'avoient pas moins contribué à faire tuer par Poltrot le pere du Duc de Guiſe, que ceux qui y avoient eſté maſſacrez. Ils cherchoient à les en punir; & on leur en ôtoit le moyen, en leur permettant de changer de Patrie en toute liberté. Si on leur propoſoit la choſe ſans l'adoucir, on les effaroucheroit, & un breuvage ſi amer ne pouvoit être avalé ſans que l'on y

1576. mélât tant ſoit peu de douceur pour en corriger l'amertume.

On chercha donc un temperamment ; & Bellievre crût l'avoir trouvé, en propoſant que l'on ôtât d'abord aux Calviniſtes l'exercice libre de leur Religion, & qu'enſuite on examineroit à loiſir, & l'on mettroit en uſage les expediens les plus propres pour les diſpoſer à changer de Païs. Il ſuppoſoit que d'un côté les Calviniſtes ſe voyant en danger de perdre leurs biens & leurs vies tout enſemble, ſeroient ravis d'en être quittes pour le retranchement du libre exercice de leur Secte ; & d'un autre côté, les Catholiques zelés auroient lieu de ſe contenter de la mortification que l'on donneroit aux Calviniſtes, en les obligeant à ne s'aſſembler plus que la nuit, & en ſecret.

Mais Bellievre ſe trompa à demy ; puiſque les Calviniſtes ne furent pas moins irritez lorſqu'on parla d'ôter la liberté de leurs Prêches, que ſi l'on euſt touché à celle de leurs conſciences. Il eſt vray que les Catholiques zelés ſe contenterent du temperamment de Bellievre, & qu'ils l'appuyerent ſi bien dans les Etats, qu'il y fut preſque univerſellement reçu : mais il en arriva un inconvenient, que celuy qui l'avoit inventé * n'avoit pas préveu. Il étoit aiſé de juger que l'affaire tireroit en longueur, & que l'amour de la Patrie porteroit infailliblement les Calviniſtes à n'en ſortir que le plus tard qu'il leur ſeroit poſſible : Qu'il y auroit ainſi de l'exercice pour pluſieurs années, & que les Etats ne pouvant attendre juſqu'à la

Belliévre.

fin, feroient bien de ſe ſeparer, aprés que le Roy auroit promis de les convoquer lorſque l'affaire ſeroit tout-à-fait terminée, & qu'il ne s'agiroit plus que de la confirmer. Ils ſe l'imaginerent ſi fortement, qu'ils députerent vers le Roy pour obtenir leur congé; mais Sa Majeſté n'avoit garde de l'accorder. Elle ne les avoit pas tant aſſemblez pour recevoir leurs Avis ſur les difficultez qui ſe preſentoient, que pour tirer d'eux autant d'argent qu'il en faloit pour executer les reſolutions qui ſeroient priſes de concert avec eux. Cependant on n'en étoit pas encore venu là, & même il étoit vraiſemblable que l'on n'y viendroit pas ſi-tôt, puiſqu'il ſeroit neceſſaire avant que de regler les contributions extraordinaires, de ſçavoir preciſément ſi les Calviniſtes aimeroient mieux la guerre que de ſortir de leur Païs, aprés avoir receu le juſte prix de ce qu'ils ne pourroient emporter de leurs meubles, & de leurs immeubles. 1576.

Auſſi le Roy fut tellement choqué de la demande des Etats, qu'il la refuſa ſur le champ; mais ſon Conſeil le fit depuis appercevoir, qu'il avoit commis une faute d'extrême importance. Sa Majeſté avoit pretendu reduire le Corps du Peuple, qui étoit le plus grand, à douze perſonnes, dans la ſeule veuë d'en diſpoſer aprés avec plus de facilité, & il y avoit trouvé un inſurmontable obſtacle. Le même Corps des Etats venoit de propoſer, ſans y avoir bien penſé, le ſeul expedient capable de lever cét obſtacle; & le Roy le refuſoit à ſon tour. Et de fait, Sa Majeſté pouvoit arriver à ſes fins par une autre voye, qui étoit celle de conſentir que les Etats ſe ſeparaſſent, aprés qu'ils ſeroient convenus de laiſſer un repreſentatif;

1576. c'eſt-à-dire, une perſonne de chaque Province, pour travailler avec le Conſeil du Roy à l'execution du Reſultat de ramener les Heretiques par la douceur. Comme la France à l'égard des Etats n'étoit diviſée qu'en douze Provinces, il ne reſteroit que douze perſonnes que la Cour gagneroit avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y auroit plus d'autres Deputez à Blois pour avoir l'œil ſur leur conduite : Et de fait, le Roy qui ſuivoit aſſez ſes veritables interêts, quand ils luy étoient repreſentez ſans déguiſement, envoya auſſitôt Morvillier aux Etats, pour leur dire que Sa Majeſté conſentiroit volontiers que les Deputez retournaſſent dans leurs Maiſons, juſqu'à ce qu'on les en rappellât, pourveu qu'en attendant ils laiſſaſſent un petit nombre de perſonnes pour veiller à l'obſervation des Ordonnances qui avoient eſté déja faites par leurs avis.

Mais Bodin toujours attentif à chercher s'il n'y avoit point de fineſſe dans les propoſitions de la Cour, ſoupçonna qu'elle perſiſtoit dans ſon premier deſſein ; & que n'ayant pû affoiblir les Etats, en les reduiſant à moins de Suffrages; elle pretendoit maintenant arriver à la même fin par une autre voye. Il prononça là-deſſus ſans preparation un ſecond Diſcours, qui fut en partie écrit, & en partie retenu de memoire par ceux qui l'entendirent. Il étoit un peu plus embaraſſé que le precedent ; mais on ne laiſſoit pas d'y voir que la pretention de la Cour ne ſeroit pas moins nuiſible à la liberté des Etats, & même le ſeroit davantage qu'elle ne l'avoit eſté durant leur convocation. Il le prouva par deux exemples : l'un, du

du Peuple Romain, qui dans aucune rencontre ne s'étoit relâché ſur ce point, ſans qu'il en fût arrivé de terribles inconveniens; & l'autre des Florentins, qui avoient veu changer la forme de leur Gouvernement, toutes les fois qu'ils avoient confié leur autorité à un petit nombre de perſonnes. Il ajoûta qu'il ne faiſoit point de tort à ceux qui pourroient être choiſis, en les ſoupçonnant de ſe laiſſer corrompre, puiſqu'il ne répondroit pas de luy-même, ſi l'on jettoit les yeux ſur luy, pour être l'un des douze qui ſeroient retenus; & il conclut, en ſoûtenant que ce ſeroit un moindre mal à la Monarchie Françoiſe, que les Deputez qui ſe trouvoient preſentement à Blois s'y ruïnaſſent par un trop long ſéjour; que s'ils retournoient chez eux pour quelques mois, ou peut-être pourquelques années, en laiſſant à leur place un Repreſentatif. 1576.

Le Diſcours de Bodin fut univerſellement approuvé, & la Cour en eut un chagrin qu'elle n'oſa neamoins témoigner qu'à demy. Bodin étoit non ſeulement un des plus ſçavans hommes du monde; mais il avoit de plus l'avantage ſingulier de pouvoir dire ſur le champ ce qu'il ſçavoit ſur chaque matiere, & de faire admirer ſa prodigieuſe memoire en quelque lieu qu'il ſe trouvât. Ainſi ſa converſation étoit également recherchée par les Doctes & par les ignorans. Les Doctes y apprenoient toujours quelque rareté qui leur étoit échappée, & les ignorans écoutoient avec joye la déciſion de toutes les difficultez qu'ils s'aviſoient de propoſer. La Cour n'avoit point eſté exempte d'une ſi generale curioſité. Le Duc

1576. d'Anjou, frere unique du Roy, avoit voulu en toute maniere que Bodin fût de ſon Conſeil; & le Roy qui n'avoit pas la force de dérober le temps deſtiné à ſes plaiſirs, avoit exigé de Bodin qu'il ſe preſentât devant luy toutes les fois qu'il ſe mettroit à table, afin qu'ils conferaſſent enſemble durant le repas. Cette contrainte étoit fâcheuſe pour Bodin, qui ſuivant la methode de ceux de ſa profeſſion, étoit extraordinairement avare de ſon temps : mais il s'en conſoloit, par le libre accés qu'il avoit auprés de Sa Majeſté, & par l'eſtime que les Courtiſans faiſoient de luy. Il n'avoit point encore profité de ſon credit, quand pour le punir des deux Diſcours dont on vient de parler, on luy défendit de paroître deſormais à la Cour. Les Etats n'en témoignerent rien, & le Roy pour leur montrer qu'il avoit à cœur l'execution du deſſein d'empêcher aux Calviniſtes l'exercice libre de leur Religion, envoya Bellievre Maître des Requeſtes, & le jeune Villequier, en qualité d'Ambaſſadeurs extraordinaires vers les Princes d'Allemagne, qui avoient le plus témoigné de zele pour eux. C'étoit ceux de la Maiſon Palatine, & de la Maiſon de Heſſe. L'Electeur Palatin Frederic trois étoit mort, & ſon fils aîné qui luy avoit ſuccedé étoit ſi infirme, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il vécut long-temps. Il y avoit en ce cas lieu de craindre qu'il laiſſeroit ſes enfans en bas âge, & que le Prince Caſimir qui ſeroit leur Tuteur, n'envoyât en France une armée auſſi formidable que la derniere qu'il y avoit menée; ou du moins, que n'étant plus retenu par la conſideration de ſon pere, il ne vendît ou ne

dissipât les pierreries de la Couronne de France qui luy avoient esté données en gage. On luy envoya là-dessus un Maître des Requestes, frere de Bellievre *, qui retira les pierreries, quoiqu'il ne payât pas tout-à-fait les cinq cens mille écus portez par le Traité de Beaulieu. Il representa ensuite à Casimir, en presence de l'Electeur son frere, que la resolution avoit esté prise en France de ne souffrir desormais l'exercice que d'une seule Religion, & que les François ne faisoient en cela que suivre l'exemple de toutes les autres Nations de l'Europe : Que l'Espagne dans cette veuë faisoit depuis dix ans la guerre dans les Païs-bas, & que les Princes d'Italie, bien loin de permettre à leurs Sujets un culte different du leur, les mettoient à l'Inquisition aussi-tôt qu'ils les découvroient tant soit peu favorables aux nouvelles Sectes: Qu'en Allemagne c'étoit la coûtume que les Peuples s'ajustassent à la Religion de leurs Princes, & que neamoins il ne se trouveroit dans aucun Cercle de l'Empire qu'un Prince Lutherien ou Calviniste endurât l'exercice de la Religion Catholique dans son Etat, comme il ne se trouvoit point de Prince Catholique qui souffrît dans le sien l'exercice d'aucune Secte Protestante. 1576.

* De Hautefort.

Casimir ne répondit pas sur le champ; mais il dépêcha peu de temps aprés à la Cour de France le Colonel Bultric, qui parla au Roy avec aussi peu de respect, que s'il eût esté Ambassadeur des Tartares. Il reprocha nettement à Sa Majesté la perfidie qu'elle commettoit, en violant le Traité, sur la bonne foy duquel Casimir luy avoit laissé la Couronne. Il ajoû-

cher par un prompt ſecours que ſes Freres de France ne fuſſent ſurpris. 1576.

Il falut qu'Henry trois diſſimulât l'inſolence de Bultric, parce qu'il n'étoit pas en état de la punir autant qu'elle le meritoit, & l'effet répondit aux menaces de ce Colonel. Il alla droit à Londres; il confera pluſieurs fois avec la Reine Eliſabeth; il convint avec elle de la maniere dont les Troupes d'Allemagne & d'Angleterre vivroient en France pendant qu'elles y agiroient enſemble; il retourna vers le Prince Caſimir, & il l'aſſura de la bonne volonté des Anglois pour la cauſe commune, qui étoit celle de la Religion Calviniſte.

Le jeune Villequier envoyé dans le même-temps vers le Langrave de Heſſe, ne réüſſit pas mieux que le Maître des Requeſtes Belliévre, quoiqu'il eut parlé d'une maniere plus fiére. Il avoit reproché au Langrave que ſon Biſayeul s'étoit allé mettre imprudemment entre les mains de l'Empereur Charles-Quint, ſur la foy d'un Sauf-conduit équivoque; qu'il avoit eſté retenu priſonnier durant cinq ans, & qu'il l'auroit eſté toute ſa vie, ſi le Roy Henry ſecond pour le délivrer n'avoit levé une armée de cinquante mille hommes, qui s'étoit avancée juſqu'à Virtzbourg, & avoit contraint cét Empereur de mettre en liberté le Langrave, & de luy reſtituer ſon état: Qu'une telle obligation ne pouvoit être ſuffiſamment reconnuë, & que nonobſtant elle avoit eſté ſuivie de la plus noire ingratitude qui fut jamais: Que les Calviniſtes ayant déclaré la guerre à Charles neuf, fils de Henry ſecond, qui étoit encore Mi-

1576. neur, non ſeulement le Langrave avoit permis qu'on levât ſur ſes Terres deux mille Cavaliers, pour aller en France fomenter la guerre Civile; mais encore il les avoit entretenus durant trois mois, & leur avoit donné pour Chef le Maréchal de Heſſe, qui étoit le meilleur Officier de guerre qu'il y eût alors dans l'Empire: Que cette action étoit deteſtable, & que le Roy Henry trois avoit occaſion de croire que ceux qui l'avoient commiſe s'en étoient repentis: Que Sa Majeſte Tres-Chrétienne demandoit que la Heſſe ne trouvât pas mauvais qu'il l'imitât dans ſa conduite: Que depuis trente ans elle avoit deux fois changé de Religion, ſans que perſonne s'y fût oppoſé, & ſans qu'il eût eſté neceſſaire d'uſer de violence. La premiere, quand le Langrave Philippe l'avoit diſpoſée à paſſer de la Religion Catholique à la Lutherienne: & la ſeconde, lorſque le Langrave Guillaume luy avoit ôté ſes Paſteurs Lutheriens, pour mettre des Paſteurs Calviniſtes en leur place: Que la France n'étoit pas de moindre condition, ny moins libre que la Heſſe; & que par la même raiſon que les deux Langraves que l'on vient de nommer, auroient trouvé mauvais que François premier & Charles neuf ſe fuſſent mêlez du changement qu'ils introduiſoient dans leur Etat; Henry trois avoit lieu de conjurer le Langrave qu'il laiſsât rétablir en France l'unité de Religion, & de ſe formaliſer s'il l'en empêchoit.

Le Langrave demeura d'accord de l'obligation qu'avoient ſes Predeceſſeurs à la France; mais il ne convint pas de leur ingratitude, & il ſoûtint qu'au

contraire jamais Princes n'avoient eſté plus reconnoiſſans qu'eux. Il ajoûta que quand le Maréchal de Heſſe avoit mené deux mille Cavaliers au Prince de Condé & à l'Amiral de Châtillon, les François étoient tellement diviſez entre eux, à cauſe que les Catholiques pretendoient mettre la Couronne ſous l'entiere dépendance du Saint Siege; ce qu'ils ne pouvoient faire que par l'entiere abolition des libertez de l'Egliſe de France: & les Calviniſtes s'obſtinoient au contraire à vivre en Republique: Que ſi les Heſſiens ne fuſſent entrez dans la querelle, la Monarchie Françoiſe n'auroit pû éviter une tres-fâcheuſe revolution, en perdant ſes libertez, ſi les Catholiques euſſent vaincu, & deux millions de ſes Sujets, ſi les Calviniſtes euſſent remporté l'avantage; au lieu que l'arrivée du Maréchal de Heſſe auprés du Prince de Condé, ayant mis les affaires dans un juſte équilibre, & l'armée Calviniſte s'étant trouvée égale dans la Bataille de Dreux à celle des Catholiques, pour le nombre & pour la valeur; il s'étoit fait une Paix, par laquelle les libertez des Egliſes de France avoient eſté conſervées, & les Calviniſtes étoient demeurez ſous l'obeïſſance de Charles neuf: Que ce Roy avoit conclu avec le Prince Caſimir une Paix tres-authentique ſans la participation des Heſſiens; & que puiſque Sa Majeſté avoit oublié de cette ſorte ſes anciens Alliez, le Roy Henry trois ſon Succeſſeur ne devoit pas trouver mauvais qu'on l'oubliât de même; que neamoins les Heſſiens n'avoient pas ſuivy ſon exemple: Que le Prince Caſimir avoit conjuré le Langrave en qualité de proche parent, de l'aider à contrain- 1576.

1576. dre les François de tenir leur parole, & que le Langrave ne pourroit honnêtement s'en diſpenſer, ſi Sa Majeſté perſiſtoit à vouloir chaſſer de ſon Royaume des perſonnes de ſa Religion, qui avoient pour leur ſauve-garde quatre Edits des plus ſolemnels.

Les Catholiques zelés ne demeurerent pas long-temps ſatisfaits de l'exercice de la Religion que l'on ôtoit aux Calviniſtes. Ils s'ingererent avant la concluſion des Etats, de forcer la Cour à quelque choſe de plus rude; & parce qu'un ſoûlevement general dans les Provinces auroit fait trop de bruit, on le reduiſit à deux endroits; bien entendu que s'il y réüſſiſſoit, on continuëroit de même, juſqu'à ce que le Royaume entier fut entré dans le Parti, qui venoit de prendre le nom de la Sainte Union. D'Humieres ne ſe tenoit pas aſſuré plus que de raiſon dans ſon Gouvernement de Peronne. Il ſçavoit que les Proteſtans d'Allemagne avoient promis au Prince de Condé de le mettre en poſſeſſion de cette Place; & il n'y avoit pas lieu de douter que s'ils renvoyoient en France une nouvelle armée, elle ne contraignît la Cour de rendre juſtice au Second Prince du Sang. Il n'y avoit point d'autre moyen pour l'éviter, que d'empêcher la Cour de diſpoſer de Peronne à ſon gré; & ce fut dans cette unique veuë que d'Humieres aſſembla dans cette Ville le onze de Février mil cinq cens ſoixante-dix-ſept, les principaux Gentilshommes de Picardie. Il les fit ſouvenir de la grace particuliere que Dieu leur avoit faite, en les conſervant dans l'ancienne Religion, & il les exhorta à prendre de bonne heure les meſures neceſſaires pour ne pas décheoir d'un ſi heureux

heureux état. Il leur fit part des efforts que le Prince de Condé vouloit faire pour ſe mettre en poſſeſſion du Gouvernement de Peronne, & il les aſſura que le Roy ne demandoit pas mieux que de ſe voir reduire à l'impoſſibilité de l'y établir : Que Sa Majeſté ſeroit ravie que les Gentilshommes de Picardie s'obligeaſſent par ſerment à ne plus ſouffrir que les Calviniſtes euſſent des Villes & des Gouvernemens dans leur Païs, & qu'elle approuveroit volontiers la choſe quand elle ſeroit faite, quoiqu'elle n'osât propoſer qu'on la fît. 1576.

Tous les Gentilshommes de cette Aſſemblée étoient parens, alliez, ou amis d'Humieres. Ils ne voyoient point de difficulté dans cette affaire, ſuppoſé que la Cour l'approuvât ; & ils n'avoient garde de ſoupçonner celuy qui les haranguoit de mentir dans une occaſion de telle importance. Ils repartirent ainſi qu'ils étoient prêts de ſigner un engagement tel qu'il plairoit à d'Humieres de le dreſſer ; & d'Humieres qui s'étoit attendu à cette réponſe, leur preſenta l'Acte que le Pere Maimbourg a fait imprimer au bout de ſon Hiſtoire de la Ligue. Ils y mirent tous leurs noms, & l'Original fut envoyé au Duc de Guiſe, qui voulut que les Catholiques zelés de Poitou ſuiviſſent l'exemple de ceux de Picardie.

Louïs de la Trimouïlle, Prince de Talmont, étoit le plus riche Seigneur de cette Province ; il avoit les pretentions ſur le Royaume de Naples, que Charlotte d'Arragon, Heritiere de cette Couronne, avoit portées dans la Maiſon de Lavale, d'où elles étoient paſſées dans la ſienne par le moyen de ſon Ayeul pa-

1576. ternels & quoiqu'il ne ſe fût pas aviſé de faire prendre à ſon fils le Titre de Prince de Tarente, il ne laiſſoit pas d'être fort diſtingué par ſon propre merite, & à cauſe qu'il poſſedoit divers Fiefs d'extrême conſequence, entre autres celuy de Thoüars, d'où relevoient dix-ſept cens Gentilshommes. On ne ſçait pas les cauſes de ſa liaiſon particuliere avec le Duc de Guiſe, & il eſt à croire qu'il ne s'étoit broüillé avec le Duc de Montpenſier, que parce que ce Prince, Gouverneur du Poitou, ne luy donnoit point d'autre part dans les affaires de cette Province, que celle dont il n'étoit pas poſſible de luy ôter la connoiſſance. Quoiqu'il en ſoit, la Trimoüille s'aſſura d'abord de la Nobleſſe qui relevoit de luy, & ſe rendit par leur moyen le plus fort dans Tonnay-Charante, & dans quelques autres Places voiſines. Il prit enſuite de ſi juſtes meſures, qu'il n'étoit au pouvoir ny du Duc de Montpenſier, ny des Calviniſtes de l'opprimer, ſoit qu'ils l'attaquaſſent ſeparément, ou qu'ils ſe joigniſſent contre luy: & de crainte qu'on ne luy détachât ſes amis par promeſſes ou à force d'argent; il les manda tous à Talmont, & il leur fit une Relation à ſa mode de ce qui venoit d'arriver à Peronne. Il ajoûta que la Religion dans le Poitou couroit encore plus de riſque que dans la Picardie: car outre que le nombre des Calviniſtes y étoit ſans comparaiſon plus grand, le Peuple reſté dans la Communion des Catholiques avoit tant de diſpoſition à l'Hereſie, qu'il étoit paſſé en proverbe, que le meilleur Catholique de Poitou avoit le cœur Calviniſte: Que le Duc de Montpenſier ſuivoit aveu-

glément les ſentimens de la Cour ; & que ſi elle luy commandoit de ne faire la guerre aux Calviniſtes qu'en apparence, & de ne les pas pouſſer à l'extrémité ; il ne manqueroit pas d'obeïr, quoiqu'il eût pour eux une telle averſion, qu'il n'avoit donné la vie à aucun de ceux auſquels il avoit pû l'ôter, ſans paſſer pour injuſte : Qu'ainſi ſi ce Prince traitoit doucement ſes Ennemis, la Province deviendroit entierement Calviniſte ; & s'il recevoit des ordres pour une ſuſpenſion d'armes, le danger ſeroit encore plus grand : Que pour le prévenir il étoit neceſſaire que la Nobleſſe de Poitou, qui ne vouloit ny Paix ny Tréve avec les Calviniſtes, s'y engageât par un ſerment particulier, à l'exemple de celle de Picardie : Qu'il offroit dans cette rencontre à ſes Amis le même office que les Gentilshommes Catholiques de Picardie avoient exigé d'Humieres ; c'eſt-à-dire, de les commander tant qu'ils agiroient dans le Païs : Mais que ſuppoſé que toutes les forces Catholiques du Royaume s'aſſemblaſſent pour travailler avec plus de ſuccés à l'extirpation de l'Hereſie, il étoit bon que le Duc de Guiſe fût reconnu de bonne heure pour General, afin qu'il y eût plus d'union entre les Catholiques pour attaquer, qu'il n'y en avoit parmy les Calviniſtes pour ſe défendre. 1576.

Le raiſonnement de la Trimouïlle ne fut pas ſi univerſellement approuvé que celuy d'Humieres l'avoit eſté, & pluſieurs des Gentilshommes qui s'étoient aſſemblez à Talmont eurent de la peine à ſe détacher des interêts du Duc de Montpenſier : Mais on leur fit ſi bien connoître qu'on les perdroit ſans

1576. reſſource, s'ils ne paſſoient à la pluralité des voix; & la Nobleſſe Françoiſe étoit alors tellement prévenuë de l'opinion que le Royaume étoit proche de ſa Révolution, & que par conſequent elle n'étoit plus tenuë de hazarder pour luy ſa vie & ſes biens : Que la Sainte Union fut ſignée par tous les Aſſiſtans. Mais trop de gens y avoient eu part pour tenir la choſe ſecrette; & les Catholiques zelés avoient déja trop de préſomption de leurs forces, pour diſſimuler ce qu'il y avoit dans leur conduite de plus approchant de la Rebellion. Le Roy fut à temps informé des engagemens de la Nobleſſe dans les deux Provinces que l'on vient de nommer: & comme il étoit fort éclairé dans les matieres ſur leſquelles ſes Favoris ne l'avoient point encore prévenu, il ne douta pas que l'exemple des Picars & des Poitevins ne fut generalement ſuivi. Il prévit qu'en ce cas il ne reſteroit à Sa Majeſté qu'autant de voix qu'il plairoit au Duc de Guiſe & au Gouverneur Democratique des Calviniſtes de luy en laiſſer; & Sa Majeſté ſe tint pour perduë, à moins que ſes plus fideles Sujets ne luy ſuggeraſſent le moyen d'éviter le précipice qui luy étoit ouvert de deux côtez. Elle s'adreſſa dans cette veuë au Premier Preſident de Thou, & elle luy envoya Dauron, pour luy repreſenter le veritable état des affaires de la Cour, & pour luy demander ce qu'il y avoit à faire. De Thou répondit que ſi Sa Majeſté luy euſt fait l'honneur de le conſulter, avant que de ſuivre le deteſtable conſeil qui luy avoit eſté donné de ſe rendre Chef de la Ligue, il auroit tâché de l'en détourner : mais que preſentement que le mal étoit fait, la prudence humaine

n'étoit plus capable de détourner la ruine entiere de la Monarchie Françoiſe : Que l'autorité Royale y avoit eſté de tout temps ſi bien établie, que les Calviniſtes (quoique leur genie fut tout-à-fait Republicain) n'avoient oſé ne s'y pas ſoûmettre : Que les Catholiques zelés ne l'auroient pas non plus entrepris ; & qu'ainſi le Roy demeurant toujours le Chef de l'Etat, n'auroit eu qu'à attendre une favorable conjoncture pour opprimer les Calviniſtes par les Catholiques zelés, & pour accabler enſuite ceux-cy à leur tour : Mais que Sa Majeſté, en ſe déclarant Chef des Catholiques zelés, avoit renoncé au grand avantage, qu'elle ne tenoit que de Dieu & de ſa Naiſſance : Qu'elle devoit être Juge du combat, & que nonobſtant elle s'étoit rangée entre les Combattans ; & que ceux qui étoient déja entrez dans la querelle, & qui s'y engageroient deſormais, au lieu de la reconnoître pour leur Souverain legitime, ne la regarderoient plus que comme leur complice, ou comme leur Ennemy : Que les Calviniſtes la voyant à la tête des Catholiques zelés, acheveroient de perdre ce qu'ils avoient conſervé de reſpect pour elle ; & que pour comble de malheurs, ils perſuaderoient aux Allemans & aux Anglois, de revenir au plûtôt en armes dans la France pour la conquerir, puiſqu'il n'y auroit plus de Monarque à qui les interêts de tout le Royaume fuſſent également chers ; mais ſeulement un Chef d'une Faction, qui ſous pretexte d'aſſujettir plus univerſellement la Couronne au Saint Siege, en vouloit ſapper les loix fondamentales : Que le Roy en ſe déclarant Chef de la Ligue n'avoit pas 1576

1576. gagné l'affection des Liguez ; & qu'au contraire, il ſe rendoit chaque jour l'objet de leur mépris : Qu'ils étoient ſi-bien unis avec le Duc de Guiſe, que Sa Majeſté quoiqu'elle fît, ne les en ſepareroit jamais ; & que ſi elle vouloit être convaincuë de cette verité par ſa propre experience, elle n'avoit qu'à donner aux Liguez un ordre qui ne fût pas conforme à ceux qu'ils recevoient ſecrettement de ce Duc, & qu'elle n'appercevroit que trop auquel des deux on déferoit plutôt, & plus volontiers.

Que neamoins, puiſqu'il ne faloit pas renvoyer Dauron ſans réponſe, il étoit d'avis, non pas que le Roy renonçât poſitivement au Generalat qu'il avoit accepté, puiſque Sa Majeſté ne le pourroit ſans commettre une faute pire que la precedente : mais qu'elle ſe donnât bien de garde d'en faire aucune fonction ; & que pour s'en exempter ſans être blâmée ; elle differât le plus qu'elle pourroit de recommencer la guerre : Qu'elle ne donnât aucune marque exterieure de favoriſer les Calviniſtes ; mais qu'auſſi elle ne les jettât pas dans le deſeſpoir, & que ſur tout elle leur témoignât d'en vouloir à leur révolte, & non pas à leur Religion : Qu'elle offrît un parti avantageux à ceux de leur Secte qui voudroient bien vivre comme leurs peres avoient vécu, ſans Armes, ſans Troupes, ſans Place de ſûreté, & ſans Gouvernement particulier, & que Sa Majeſté diſposât les Liguez à diſtinguer ceux-là d'avec les autres Calviniſtes, & à ne les plus traiter d'Ennemis.

Le ſentiment du Preſident de Thou fut approuvé, & le Roy fit un Edit, dans lequel il expliquoit les

raiſons qu'il avoit euës de lever deux puiſſantes armées : l'une, ſous la conduite du Duc d'Anjou ſon frere unique, & l'autre, ſous les ordres du Duc de Mayenne : Qu'à la verité ſon principal deſſein étoit de rétablir dans ſon Royaume l'unité de la Foy ; mais qu'il n'avoit jamais pretendu, & qu'il ne pretendoit point encore arriver à cette fin par des moyens illegitimes : Que ſon Predeceſſeur avoit diſtingué dans le Calviniſme la Secte & la Révolte, & qu'il n'avoit combattu qu'une ſeule fois, qui étoit à Dreux, contre la Secte : Que les autres trois Batailles, de Saint Denys, de Jarnac, & de Moncontourt avoient eſté données contre la Rebellion ; & que ſi les Calviniſtes vouloient poſer les armes en general, ou en particulier, on étoit prêt de les recevoir en graces, & de les traitter auſſi favorablement que les autres François : Qu'on les exhortoit en general d'avoir recours à la clemence du Roy ; mais que ſi le plus grand nombre perſiſtoit dans la Révolte, on étoit prêt de traiter avec les Villes, & avec les perſonnes qui voudroient bien rentrer dans le devoir, & de leur faire ſentir les effets de la bonté qu'ils avoient ſi ſouvent offenſée. 1576.

Cét Edit fut également rejetté par tous les Calviniſtes, & deux raiſons en furent la cauſe : l'une, que les Catholiques zelés furent les premiers à ſe déclarer contre luy, & à proteſter qu'ils ne l'obſerveroient dans aucun de ſes Articles : l'autre, que la Reine d'Angleterre, le Langrave de Heſſe, & le Prince Caſimir leur manderent en même-temps que s'ils tenoient bon, on les aſſiſteroit d'hommes & d'ar-

1576. gent. Le mois de May commençoit, & le Duc d'Anjou qui n'avoit que trop reconnu le préjudice qu'il s'étoit fait en ſe retirant à la Rochelle, vouloit en toute maniere rétablir ſa reputation parmi les Catholiques, en faiſant aux Calviniſtes la plus ſanglante guerre qu'il pourroit. Le Duc de Guiſe étoit incapable de demeurer ſans employ ; & comme il ſçavoit bien que la Cour n'agréeroit pas qu'il ſervît en qualité de Volontaire dans l'armée du Duc de Mayenne ſon frere, il pria le Duc d'Anjou de le recevoir dans celle qu'il alloit commander ; & ſon ſervice fut accepté d'autant plus volontiers, qu'il menoit avec luy trois cens des plus vaillans hommes de France. La Reine Regnante, Louïſe de Lorraine, avoit un frere en la perſonne du Duc de Mercœur, qu'elle vouloit avancer, & la voye des armes étoit la plus courte & la plus glorieuſe. Elle demanda pour luy la Lieutenance Generale du Duc d'Anjou, & l'obtint. Les Troupes qu'on avoit levées en divers endroits s'aſſemblerent au nombre de vingt-cinq mille Soldats vers la Loire, & le Duc d'Anjou partit auſſi-tôt de Blois pour ſe mettre à leur tête. La Cour luy avoit ordonné d'attaquer la Charité, pour ôter aux Allemans la commodité de ce Paſſage, ſuppoſé qu'on ne pût les empêcher de venir juſques là ; mais cette Place étoit ſi-bien pourveuë, qu'il y avoit à craindre que le Duc d'Anjou ne la prît pas, ou qu'il ne la prît qu'en ruinant ſon Armée. On avoit jetté dedans le Colonel la Lande avec deux mille hommes de vieille Infanterie Calviniſte, qui ſe propoſerent de défendre le terrain pied à pied ; mais on ne leur en donna pas le loiſir.

Ce

On les contraignit d'abord de ſe renfermer dans leurs murailles aprés les avoir chaſſez de tous leurs dehors l'épée à la main, & on les pouſſa avec une obſtination qui déconcerta toutes les meſures qu'ils avoient priſes pour ſe défendre. On mit en huit jours par terre la pluſpart de leurs ramparts, & la Capitulation qu'ils obtinrent enſuite, ne leur permit d'emporter que leurs épées. 1576.

Les Catholiques d'Auvergne, & ſur tout ceux des villes de Clermont, de Montferrand, & de Riom, ſe trouvoient tellement incommodez de la Garniſon Calviniſte d'Iſſoire, qu'aucun des bons Bourgeois n'oſoit ſortir ſans s'expoſer au peril d'être enlevé, à moins qu'il ne prît une eſcorte ſuffiſante; & cette eſcorte coûtoit beaucoup. Les vivres y renchériſſoient tous les jours, parce qu'il dépendoit des Calviniſtes d'y mettre le prix; & quand ils ne le faiſoient pas directement, ils rehauſſoient les contributions qu'ils tiroient du plat Païs, & contraignoient de cette ſorte les Païſans qui portoient leurs denrées dans les Villes que l'on vient de nommer, de les vendre à proportion de ce que l'on exigeoit d'eux. La Cour informée de ces particularitez, obligea le Duc d'Anjou à former le Siege d'Iſſoire, & tous les braves du Parti Catholique y accoururent avec d'autant plus de précipitation, que l'on publioit par tout, que cette occaſion ſeroit extraordinairement meurtriere. La Place étoit petite, & fortifiée ſeulement à l'antique; mais au reſte bien ſituée, & reſoluë de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. Le Roy de Navarre y avoit mis une forte Garniſon commandée par Chavagnac,

1576. vieux Officier Calviniſte, & la Nobleſſe Huguenotte des environs s'y étoit jettée. Le Duc d'Anjou aſſiegea regulierement Iſſoire à la my-May de mil cinq cens ſoixante dix-ſept, & ſe prévalut admirablement de l'émulation qu'il y avoit dans ſes Troupes. Les deux Buſſys d'Amboiſe, Cambes-Monſoreau, Sourches-Malicorne, & les autres Gentilshommes qui s'étoient attachez particulierement à la perſonne du Duc d'Anjou leur General, pretendoient ſe ſignaler plus que les autres; & pour en mieux trouver l'occaſion, ils avoient demandé une attaque. Le Duc de Guiſe & les Principaux des Catholiques zelés, qui ne leur cedoient ny en ambition, ny en valeur, avoient à leur exemple ſollicité de même, & il n'auroit pas eſté bienſeant d'accorder les deux Requeſtes, ſans reſerver une troiſiéme attaque pour le Duc de Mercœur. Ainſi les Aſſiegeans furent diviſez en trois quartiers, & ils pouſſerent leurs travaux avec d'autant plus de chaleur, qu'il y auroit plus de gloire à meriter pour ceux qui les avanceroient davantage.

Les Relations ne conviennent pas du quartier qui prévalut aux autres; mais elles demeurent d'accord qu'en peu de jours les choſes furent diſpoſées à un aſſaut general. Il fut livré des trois côtez en un même inſtant, & les Aſſiegez le ſoûtinrent avec tant de vigueur, que les Catholiques furent également repouſſez des trois côtez. Le Duc de Guiſe qui formoit peut-être déja les projets qui n'éclaterent que huit ans aprés, s'étoit propoſé de faire une action qui fût plus admirable qu'imitable. Il avoit grimpé ſur la bréche, quoiqu'il fût armé de toutes pieces, & il y

étoit demeuré, aprés que tous ceux qui l'accompagnoient avoient eſté tuez ou mis hors de combat. Il ne pût ſe reſoudre de reculer, & il ne luy étoit pas poſſible d'avancer. Il y avoit une vieille Tour proche la bréche qui n'étoit gardée que par trois ou quatre Soldats. Il y alla, ſur la ſuppoſition que delà il feroit ſigne aux ſiens, qui le voyant en extrême danger, & maître d'une Tour, retourneroient à l'attaque; mais il ſe trompa. Sa voix & ſes geſtes n'exciterent aucun à ſe hazarder pour le ſecourir, & la moitié des Aſſiegez qui défendoient la bréche, n'ayant plus d'Ennemis en tête, tourna viſage contre luy. Il leur reſiſta un quart-d'heure: il fit des actions dont on ne parla depuis qu'avec admiration: & lorſqu'il ſentit que les forces commençoient à luy manquer: il monta ſur la Tour: il ſe jetta delà dans le foſſé; & il ne fut pas tellement étourdy de ſa chûte, qu'il ne rejoignît les Aſſiegeans avant qu'on eût eu le loiſir de le couper. 1576.

Iſſoire ſoûtint un ſecond aſſaut. Les Catholiques y perdirent ſix cens de leurs meilleurs hommes, & ils regretterent principalement le jeune Buſſy d'Amboiſe, qui y fut tué tenant un creneau de la main gauche, & ſon épée de la droite. Ces deux tentatives inutiles obligerent à recommencer le fracas de l'Artillerie, les bréches furent agrandies; & le Duc d'Anjou avant que de recommencer un troiſiéme aſſaut, eut l'humanité de faire ſommer encore une fois les Aſſiegez, qui perſiſterent dans leur obſtination; mais la perte des Catholiques devant la Place avoit augmenté leur courage au lieu de le diminuer;

1576. & comme on auroit eu bien de la peine à les retenir, ſi Iſſoire eût capitulé ; il ne falut pas beaucoup d'éloquence pour les diſpoſer à une nouvelle attaque. Elle dura prés de cinq heures, & les Calviniſtes furent forcez. Les Vainqueurs ne pardonnerent ny à l'âge, ny au ſexe ; & quand ils furent las de tuer & de piller, ils mirent le feu dans tous les quartiers. Il ſurvint aprés cét embrazement une pluye ſi groſſe & ſi continuelle, que de memoire d'homme il ne s'en étoit point veu de ſemblable: Elle acheva de gâter ce que le feu avoit épargné, & que l'induſtrie humaine croyoit avoir mis à couvert, & jamais Villene fut plus univerſellement deſolée qu'Iſſoire. Les Poëtes d'alors travaillerent à l'envy, pour exprimer dans leurs vers que deux élemens contraires s'étoient accordez pour ruiner cette malheureuſe Ville. Les Calviniſtes des Villes voiſines qui n'avoient pas voulu juſques-là recevoir Garniſon, écrivirent au Roy de Navarre que s'il ne leur en envoyoit, ils ouvriroient leurs portes au Duc d'Anjou.

Le Duc de Mayenne étoit party de la Cour avec une Inſtruction generale de faire ce qu'il pourroit pour incommoder la Rochelle, en attendant qu'il y euſt lieu de l'aſſieger ; & ſon pouvoir ſe trouvant ainſi ſans limite, il fut d'autant plus embaraſſé que s'il pouſſoit les Calviniſtes avec toute la vigueur qui luy étoit naturelle, il irriteroit le Roy ; & s'il ne les pouſſoit pas, il ſe mettroit mal avec le Duc de Guiſe ſon frere aîné. Le temperamment qu'il prit pour ne pas tomber dans l'une ou l'autre de ces extrémitez, fut de ne traviller d'abord qu'à la ſubſiſtance de ſes Trou-

pes, en attaquant les Places qui leur euſſent ôté les vivres, & d'aſſieger enſuite Broüage, qui faciliteroit la priſe des Iſles de Rhé & d'Oleron, avec leſquelles il auroit bloqué la Rochelle par mer. Il s'attacha donc à Tonnay-Charante, où l'on croyoit qu'il n'y euſt pas aſſez de Garniſon. La choſe étoit veritable; mais les Habitans preſque tous Calviniſtes, ſuppléerent au défaut des gens de Guerre. Ils avoient eu la précaution de s'accoûtumer aux fonctions de la guerre les plus penibles; & Clermont qui les commandoit, les trouva ſi ſoûmis, qu'il n'eut pas lieu de ſe plaindre que le Prince de Condé (qui s'étoit engagé à luy envoyer du ſecours) euſt manqué de parole. La défenſe fut vigoureuſe; mais la Place n'étoit pas des plus fortes. Le Duc de Mayenne la reduiſit en peu de jours à capituler, & mit enſuite le Siege devant Rochefort. Il le prit avec plus de facilité que Tonnay-Charante, & il mit ſes Troupes en quartier de rafraîchiſſement, pendant qu'on luy menoit l'Artillerie, & les munitions neceſſaires pour attaquer Maran. Il ne demeura pas neamoins en repos, puiſqu'il ſe ſaiſit des Sables d'Olonne. Cette revolution fut tout-à-fait favorable à vingt-cinq Bâtimens Portugais, qui venoient chargez d'épiceries, & d'autres marchandiſes des Indes, à deſſein de les debiter en France, & de remporter dans leur Païs du ſel en échange. Les Catholiques leur euſſent volontiers laiſſé la liberté de ce trafic; mais les Rochelois entreprirent de les enlever. Il entretenoient pour leur ſûreté des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, commandées par le jeune Moüy & par Lorges-Montgommery, qui leur 1576.

1576. étoient extraordinairement à charge ; car outre qu'il les faloit payer regulierement, de crainte de ſedition ; s'ils les enfermoient dans leur Ville, elles interrompoient le commerce ; & s'ils les tenoient aux environs, elles maltraitroient les Païſans. Le Prince de Condé fut d'avis qu'on les employât à recouvrer les Sables d'Olonne, parce que ſi elles réüſſiſſoient, elles gagneroient de quoy les payer durant pluſieurs années ; & ſi elles ne réüſſiſſoient pas, le mauvais ſuccés les rendroit plus traitables à l'avenir.

On les embarqua ſur une Flote de vingt-deux voiles, que les Rochelois avoient équippée ſous la conduite de Georges de Clermont d'Amboiſe ; mais le vent leur fut ſi contraire, qu'ils ne peurent faire dix lieuës en moins de quatre jours ; & les Portugais informez cependant du danger qui les menaçoit, l'éviterent par une prompte retraite. Les Sables d'Olonne ne furent pas attaquez fortement, parce que Clermont averty que ſa proye luy étoit échappée, crût devoir retourner à la Rochelle, & le Duc de Mayenne aſſiegea Maran. Les Rochelois n'épargnerent rien pour la ſauver, & la Garniſon qui la défendoit ſoûtint pluſieurs aſſauts : mais enfin le Duc de Mayenne détacha du Siege ſa Cavalerie, qui tailla en pieces le ſecours que les Rochelois envoyoient à la Popeliniere Gouverneur de cette Place. Les Aſſiegez perdirent alors le courage, & deſerterent preſque tous ; ce qui contraignit la Popeliniere de ſe rendre.

Ce mauvais ſuccés ne fut pas le ſeul qui empira les affaires des Calviniſtes. Ils avoient ſurpris la Ville

de Perigueux, & le Roy de Navarre du conſentement desRochelois,l'avoit confiée au Baron de Langoiran, qui y entretenoit une forte Garniſon, ſans être à la charge de ce Party, parce qu'il mettoit de là ſous contribution les Catholiques du Limoſin & des autres Provinces voiſines: mais les Etats Republicains ſont les plus malaiſez à ſatisfaire durant les guerres Civiles. On ne ſçait ſi Langoiran n'executoit pas avec aſſez de ſoûmiſſion les Ordres qu'il recevoit de ſon Party, & s'il prenoit un peu plus de liberté que les autres Gouverneurs, à cauſe qu'il n'étoit pas importun comme eux; mais il eſt conſtant que le Roy de Navarre fut contraint de le tirer de Perigueux, & de mettre en ſa place le Baron de Malloſe *. Cette entrepriſe fut conduite avec tant de ſecret, que Langoiran n'eut aucun avis de ce que l'on tramoit à ſon préjudice. On fit couler inſenſiblement tant de gens de Guerre dans Perigueux, qu'il n'y fut plus le Maître, & enſuite on le dépoſa. Les ſervices qu'il avoit rendus à ſon Parti meritoient une autre récompenſe; & de plus, il n'étoit pas propre à ſouffrir un affront de cette nature. Ce fut pour s'en venger qu'il retourna à la Communion des Catholiques: Mais comme ſa converſion avoit eu le même motif que celle du Baron des Adrets, elle ne fut pas plus heureuſe; & quoique l'un & l'autre de ces Officiers Generaux euſſent executé de tres belles choſes pendant qu'ils combattoient ſous les Enſeignes Calviniſtes; ils ne ſe diſtinguerent plus lorſqu'ils eurent changé de Parti. 1576.

* Deſcendu de la Maiſon de Bourbon par un fils naturel de Louïs Evêque de Liege.

Le Prince de Condé étoit averty de bon lieu, qu'on

1576. en vouloit à Broüage, & il n'oublioit rien de ce qui ſervoit à le conſerver. Il ne s'étoit pas contenté d'y mettre une forte Garniſon aprés en avoir fait achever les Fortifications; mais de plus, il avoit invité tous les Amis qu'il avoit dans les Provinces voiſines, à luy ſauver Broüage, qui le rendoit le plus conſiderable dans ſon Parti; & ces Amis s'étoient enfermez en ſi grand nombre dans cette Place, qu'à peine pouvoit-elle les contenir. Il en étoit arrivé un bien & un mal: le bien conſiſtoit en ce qu'elle ne pouvoit plus être emportée par force; & le mal, en ce que les magazins des vivres ne ſuffiſoient pas à tant de gens; & les Volontaires n'étant point inferieurs en nombre aux Troupes reglées, il étoit malaiſé qu'il y euſt entre eux toute la ſubordination neceſſaire à une longue défenſe. Le Prince de Condé l'avoit ſi-bien préveu, qu'il avoit tiré de Broüage Lorges Montgommery, quoique tres-vaillant homme, par la ſeule conſideration qu'il étoit mal endurant, & facile à ſe mettre en colere, & que par conſequent il ſeroit bien difficile de l'empêcher de prendre querelle avec les Volontaires. On luy avoit donné pour Succeſſeur Manducage, Officier le plus populaire de ſon temps, & qui avoit le ſecret de tenir une Garniſon dans une exacte diſcipline, & de la faire vivre en bonne intelligence avec les Bourgeois.

Le Duc de Mayenne fit ſes approches de Broüage avec beaucoup de précaution, & ne commença à la battre qu'aprés que Lanſac en eut inveſty le Port avec la Flotte du Roy. Le Boulevard ſurnommé Pas-de-Loup, fut le premier emporté; mais cny donna

donna tant d'aſſaut, & l'on perdit tant de vaillans Hommes, que l'on eſpera plus reduire la Place que par famine. Il faloit de l'occupation à la Cavalerie des Catholiques; & celle des Calviniſtes ne luy en donnant point aſſez, à cauſe qu'elle luy étoit beaucoup inferieure en nombre, & qu'on ne luy permettoit que rarement de tenir la campagne, le Duc de Mayenne & les jeunes Princes & Seigneurs qui l'accompagnoient, s'aviſerent d'envoyer par un Trompette un cartel de défi au Prince de Condé, & aux Principaux de la Nobleſſe enfermez avec luy dans la Rochelle. Ce cartel les invitoit à combattre avec la picque, chacun pour l'amour de la Dame qu'il aimoit le mieux. Il n'y avoit rien en cela qui ne fut dans l'uſage; mais ſoit que le Prince de Condé euſt déja pour le Duc de Mayenne une haine irreconciliable, ou que les Miniſtres pour l'attacher plus fortement à leur Parti, luy euſſent perſuadé que ce Duc ne demandoit à le combattre corps à corps, qu'aprés avoir en vain eſſayé pluſieurs fois de le faire poignarder ou empoiſonner, il expliqua à contre-ſens ce qui ne devoit être attribué qu'à la galenterie des Catholiques. Il s'en falut peu qu'il ne fît arrêter & punir le Trompette contre le droit des gens, ce qui euſt infailliblement introduit la mauvaiſe guerre dans les deux armées, où l'on n'auroit plus reciproquement donné de quartier. Le Maire de la Rochelle obtint neamoins que ce Trompette ſeroit renvoyé; mais la réponſe qu'il remporta ne pouvoit être plus rude. Le Prince de Condé repondit qu'il n'avoit point accoûtumé à prendre langue de ſes Ennemis, quand il 1576.

1576. avoit deſſein de combattre, & qu'il le feroit moins du Duc de Mayenne que d'aucun autre, parce qu'il avoit moins d'eſtime pour luy : Qu'il n'y avoit pas long temps qu'ils s'étoient tous deux rencontrez auprés de Xaintes, chacun à la tête de ſon Eſcadron, & que c'étoit là qu'il auroit falut tirer l'épée, ſi ce Duc euſt eu autant de courage qu'il en témoignoit preſentement : Que l'occaſion ſe preſenteroit peut être bien tôt d'agir en campagne l'un contre l'autre; mais que l'effronterie avec laquelle il le provoquoit en duel n'étoit pas ſupportable, puiſque tout le monde ſçavoit qu'il n'y avoit point d'égalité entre eux, & qu'un Prince du Sang ſe feroit un tort irreparable, & à toute l'Auguſte Maiſon de France, s'il meſuroit ſa picque avec un Cadet* de Cadet de celle de Lorraine.

* Il étoit Cadet premierement du Duc de Lorraine, aîné de toute ſa Maiſon ; & en ſecond lieu, il étoit Cadet du Duc de Guiſe.

Le Prince de Condé étoit peut-être chagrin de ce que les Rochelois ne luy fourniſſoient pas aſſez tôt une Flotte proportionnée à celle du Roy. Elle luy fut pourtant accordée aprés que l'Angleterre & les Provinces Unies des Païs-bas y eurent contribué, & il en donna le Commandement au même Clermont dont on a déja parlé. Le mauvais temps avoit tellement incommodé les Vaiſſeaux des Catholiques devant Broüage, que la pluſpart d'entre eux n'étoient déja plus en état de combattre, lorſque Clermont leur alla preſenter la Bataille. Lanſac qui connoiſſoit ſon foible fit bonne mine, & profitant d'un vent favorable qui s'étoit levé lorſqu'il l'attendoit le moins, il ſe retira vers Bordeaux. Cette action paſſa pour fuite dans l'opinion de ceux qui n'en ſçavoient pas le

veritable motif, & Lanſac auroit perdu ſa reputation, 1576.
s'il eût fait travailler avec moins de diligence à reparer ſa Flotte, & s'il ne l'eût pas ramenée vers Broüage avant que les Rochelois l'euſſent ravitaillé. Clermont qui ne pouvoit ſauver cette Place qu'en combattant, attaqua les Catholiques avec beaucoup de furie; mais il eut le malheur de perdre les deux meilleurs de ſes Vaiſſeaux; & les Rochelois le voyant revenir vaincu, quoique ſa Flotte eut eſté plus forte que celle du Roy, s'imaginerent qu'il les avoit trahis. Ils ne conſentirent plus que l'on hazardât les forces du Parti pour ſecourir Broüage; & tout ce que le Prince de Condé pût obtenir d'eux, fut qu'on eſſayeroit la voye de diverſion.

Campet-Saujon, qui s'étoit battu contre le Maréchal de Biron au Siege de la Rochelle, ſortit de Royan, dont il étoit Gouverneur, & reſolut d'enlever les Troupes Catholiques, qui ſe rafraîchiſſoient dans le Bourg dont il portoit le nom. Il executa ſon deſſein avec beaucoup de conduite & de valeur: mais à ſon retour, il tomba dans une embûche que les Catholiques luy avoient dreſſée. Un de ſes freres fut tué à ſon côté, & l'autre qui n'étoit pas éloigné de luy reçut une harquebuzade, dont il eut peine à guerir dans la Rochelle, où il fut tranſporté. Preſque tous les Calviniſtes de Saujon furent tuez, & il ne rentra dans Royan qu'avec cinq ou ſix perſonnes, de ſix cens qu'il en avoit tirez.

Le jeune Monluc commandoit vers l'Iſle d'Aluert cinq Galeres que l'on avoit emmenées de Provence par le Détroit de Gibraltar. Montgommery

1576. Chef d'une Eſcadre ſous Clermont, ſe mit en devoir de les brûler : mais la Bonace qui le ſurprit auprés d'elles, l'expoſa à leur inſulte. Elles le vainquirent ſans peine, & il ne ſauva pas la moitié de ſon Eſcadre. Les vivres commencerent alors à manquer dans Broüage, & ce fut principalement pour en recouvrer que Manducage fit faire une ſortie ſur le quartier des Aſſiegeans, où il eſperoit d'en trouver : mais les quatre cens hommes qu'il avoit détachez dans cette veuë, furent repouſſez, & pourſuivis avec tant de chaleur, qu'il fut luy-même contraint de courir au Boulevard le plus avancé, pour empêcher les Soldats Catholiques d'entrer peſle-meſle avec les Fuyards. Il vint à bout de ſon deſſein ; mais il y reçut une bleſſure mortelle. On le porta dans ſa maiſon, & ſur le rapport des Chirurgiens, qui luy ayant appliqué le premier appareil, n'oſoient répondre de ſa gueriſon; la diſcorde recommença entre la Garniſon & les Volontaires enfermez dans Broüage. Ceux-cy ne pouvans ſouffrir qu'on leur diſtribuât le pain au poids, s'aſſemblerent, & Valſergues, le plus ſeditieux d'entre eux, leur demanda s'ils étoient venus pour mourir de faim, ou pour combattre. Ils luy repartirent qu'ils ne manquoient pas de courage; mais qu'ils n'avoient point de Chef, & il offrit de les mener droit au quartier du Maréchal de Biron, où ils eſperoient trouver moins de reſiſtance, parce qu'il ne paroiſſoit pas gardé avec tant d'exactitude que les autres. Cette ſortie ſe fit du conſentement de Manducage, qui ne pouvant l'empêcher, la permit ; & le quartier de Biron fut attaqué avec une furie à laquelle

les Aſſiegeans ne reſiſterent pas d'abord. Ils lâche- 1576.
rent le pied, & leurs lignes demeurerent un bon quart d'heure en la poſſeſſion des Calviniſtes; mais Valſergues étoit trop emporté pour ſe gouverner prudemment dans un bonheur ineſperé. Biron qui l'avoit apperçu de loin, avoit tiré de ſes lignes la meilleure partie des Soldats qui les gardoient, afin que d'un côté elles paruſſent negligées; & d'un autre côté, Valſergues les ayant ſurpriſes avec beaucoup de facilité, fut invité de paſſer outre, & de ce précipiter dans un vallon, où il pouvoit être aiſément défait. Ce vallon étoit tout-à-fait commode pour une embûche, & Valſergues n'y fut pas plûtôt entré avec les Volontaires, qu'il avoit tirez de Broüages pour aſſurer ſon pretendu retour, qu'il fut environné de toutes parts, & ſi univerſellement défait, qu'il ne ſe ſauva pas un ſeul de ceux qui l'accompagnoient. Les Volontaires qu'il avoit laiſſez à la garde des Lignes ne le voyant pas revenir, ſe douterent du malheur qui luy étoit arrivé, & ſe retirerent en deſordre dans Broüage, auſſi-tôt qu'ils apperceurent Biron qui revenoit à deſſein de reprendre ſon quartier.

Le Duc de Mayenne qui ne ſçavoit pas que les Aſſiegez fuſſent encore en aſſez grand nombre pour luy reſiſter, ſe mit en devoir de profiter de la perte qu'ils venoient de faire, & leur fit donner un nouvel aſſaut: mais il ne luy réüſſit pas mieux que les precedens, à cauſe que les Volontaires aprés avoir eſté châtiez de leur temerité, étoient devenus plus ſoûmis, & avoient eux-mêmes propoſé que pour faire durer plus long-temps le Siege, on ne diſtribuât à

1576. chacun des Aſſiegez, que ce qui luy étoit abſolument neceſſaire pour ne pas mourir de faim, ſans diſtinguer les Gentilshommes & les Officiers d'avec les ſimples Soldats. La reſolution en fut priſe, & elle auroit tenu plus long-temps les Catholiques en haleine, ſi Philippe Strozzi, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, qui avoit la principale autorité entre les Aſſiegeans aprés le Duc de Mayenne, n'eût ſçu que les Aſſiegez s'étoient reduits à ſix onces de pain par jour, & que quand elles leur manqueroient, bien loin de ſe rendre à diſcretion, ils ſortiroient tous à deſſein de mourir l'épée à la main, ou de s'ouvrir au travers des Lignes le chemin de la Rochelle. Strozzi tout Italien qu'il étoit, avoit l'inclination Françoiſe, il connoiſſoit la pluſpart des Aſſiegez qui avoient ſervy ſous luy, & l'experience qu'il avoit faite de leur valeur, luy donna lieu de prévoir qu'ils vendroient cherement leurs vies, quand la faim les chaſſeroit de Broüage.

Il luy prit envie de ſauver tant de braves gens; & comme il préſuppoſoit qu'il ne ſerviroit de rien de les ſommer, il ſe prévalut de la premiere occaſion qu'ils luy preſenterent. La ſanté de Manducage empiroit tous les jours, & ce Gouverneur aprés avoir perdu l'eſperance de guerir, contraignit les Aſſiegez d'envoyer un Trompette au Duc de Mayenne, pour obtenir la permiſſion de demander au Prince de Condé un autre Gouverneur. Cette affaire étoit d'importance, & le Trompette n'ayant rien obtenu, Martinieres fut envoyé pour negocier ſur ce ſujet avec Strozzi, que le Duc de Mayenne nomma pour

Commiſſaire. La permiſſion fut d'abord accordée, & Strozzi aprés s'être inſinué de cette ſorte dans l'eſprit de Martinieres, luy repreſenta qu'il ſçavoit parfaitement le veritable état des Aſſiegez, & qu'il auoit pitié d'eux. Il ajoûta que puiſque la honte de parler d'accommodement aux Catholiques les avoit jettez dans le deſeſpoir, il vouloit les en tirer, en leur épargnant cette honte: Qu'il leur offroit des Articles auſſi avantageux que ſi l'on étoit encore au commencement du Siege, & que les Aſſiegez euſſent toutes choſes en abondance: Que l'on conſentiroit non ſeulement qu'ils ſe retiraſſent avec leurs armes, leurs chevaux, & leur bagage dans le lieu qu'ils nommeroient, & que l'on ſe chargeroit de les y conduire en toute ſûreté; mais que de plus, on leur permettroit d'emporter l'Artillerie qui ſe trouveroit marquée aux armes de la Rochelle: Que ceux des Bourgeois de Broüage qui voudroient changer de demeure le pourroient faire en toute liberté: Qu'on leur donneroit ſix mois pour tranſporter leurs meubles, & une année entiere pour diſpoſer de leurs immeubles: Que ceux qui reſteroient dans la Ville y jouïroient d'une entiere liberté de conſcience, & qu'on ne les pourroit rechercher pour aucune de leurs actions faites durant le Siege. 1576.

Martinieres ſurpris d'une offre ſi avantageuſe en fit le rapport à ſes Compagnons, & leur perſuada de l'accepter. Les Articles furent ſignez, & les hôtages livrez de part & d'autre; mais le Prince de Condé qui s'attendoit à tout moment de recevoir des Vaiſſeaux d'Angleterre & de Hollande, cabala pour differer de

1576. trois jours la reddition de Broüage. Il gagna pluſieurs de la Garniſon, & il ſe mit inutilement en devoir de repreſenter aux autres qu'ils pouvoient en peu de temps acquerir une gloire immortelle, en conſervant Broüage aux Calviniſtes, aprés l'avoir défendu avec tant de valeur. Et de fait, ſes Remontrances eurent le credit de procurer une ſeconde convocation dans l'Hôtel de Ville ; mais l'avis des Soldats & des Bourgeois, qui vouloient que la Capitulation fût executée de bonne foy, l'emporta ſur ceux qui propoſoient un delay de trois jours ; Broüage fut rendu au Duc de Mayenne, & le Prince de Condé eut tant de chagrin de perdre ce qui le rendoit le plus conſiderable dans ſon Parti, qu'il n'oſa plus demeurer dans la Rochelle. Il en partit pour Saint Jean d'Angely ; & ne ſe trouvant pas encore en ſûreté dans cette derniere Place, il ſe retira dans celle de Pons, ſous pretexte d'y conferer avec le Roy de Navarre, & avec le Vicomte de Turenne, qu'il diſoit y devoir venir : mais en effet, pour eſſayer s'il ne prendroit point envie à quelqu'une des Places Calviniſtes du Poitou, qui n'étoient pas ſatisfaites de leurs Gouverneurs, de ſe donner à luy, il attendit là plus de trois mois le retour de ſa bonne fortune, & il y vit affoiblir ſon Parti par la deſertion dont il ſe défioit le moins.

Damville avoit bien d'abord trouvé ſon compte, en s'uniſſant avec les Calviniſtes ; mais il avoit enſuite éprouvé que leur amitié n'étoit qu'en apparence ; & que par la même raiſon qu'ils en vouloient à la Monarchie, ils étoient incapables de ſupporter qu'un Gouverneur

Gouverneur du Languedoc usât de toute l'autorité Royale dans une ſi ſpacieuſe Province. Non ſeulement ils luy avoient ôté la connoiſſance des affaires publiques dans les Villes de cette Province où ils ſe trouvoient les plus forts; mais encore ils avoient tâché de luy débaucher celles dont il étoit le Maître dans le temps qu'il s'étoit joint à eux ; & ils en avoit réüſſi à l'égard de deux des principales, qui étoient Montpellier & Niſmes. Comme il n'y avoit point de Seigneur dans le Royaume qui aimât moins à perdre que Damville, il avoit ſouffert cette perfidie avec tout le dépit imaginable, & il avoit eſté pluſieurs fois ſur le point de s'en vanger, quoiqu'il en pût arriver : mais enfin, ſa raiſon l'avoit toûjours emporté ſur ſa delicateſſe à recevoir des injures, & il s'étoit ſurmonté luy-même, parce qu'il avoit eu le loiſir de faire reflexion, que les Calviniſtes, dont il ſe plaignoit avec juſtice, ne l'avoient dépoüillé qu'à demy ; & que ſi pour ſe vanger d'eux il ſe jettoit entre les bras de la Cour, le moindre mal qu'il en recevroit, ſeroit d'être dépoüillé tout-à-fait. Il avoit donc reſolu d'attendre une occaſion plus favorable, & il vivoit cependant dans une défiance qui le rendoit en effet le plus malheureux des François, quoiqu'il paſsât pour le plus heureux. 1576.

La Reine mere avoit toûjours eu de la bonne volonté pour luy ; & ç'avoit eſté par le conſeil de cette Princeſſe qu'il avoit ſuivi Marie Stuart en Ecoſſe, à deſſein de l'épouſer. Il s'étoit trompé dans ſa conjecture, & neamoins il n'en étoit pas demeuré moins attaché à la Reine mere, qui de ſon côté penſoit à

1576. le détacher des Calviniſtes. Il s'étoit marié avec la ſœur du Duc de Boüillon ; & lorſque la neceſſité de regler quelques affaires domeſtiques l'obligea d'envoyer ſa femme à la Cour, le Roy & la Reine mere repreſenterent fortement à cette Dame que ſon mary ſe perdroit infailliblement, s'il perſiſtoit dans l'union avec les Calviniſtes, qui ſe déferoient de luy par la voye de l'aſſaſſinat, ou par celle du poiſon, au moment qu'ils auroient achevé de former leurs intrigues, pour profiter de ſa dépouïlle. Au lieu que s'il vouloit ſerieuſement penſer à rentrer dans ſon devoir, non ſeulement on luy laiſſeroit pour ſa vie toute l'autorité qu'il avoit dans le Languedoc ; mais encore on luy donneroit des Troupes pour recouvrer celle qu'il avoit euë dans Montpellier & dans Niſmes, & à meſure que l'on reprendroit des Places dans la Province, on en mettroit les Gouverneurs ſous ſa dépendance.

Cette propoſition étoit ſi plauſible, que Damville l'écouta ; mais en l'examinant de plus prés, il y trouva un obſtacle qui luy parut invincible. Il crût que la Cour le manderoit quelque-tems aprés qu'il ſe ſeroit reconcilié avec Elle, & que s'il refuſoit d'obeïr il ſe rendroit rebelle. S'il ſe preſentoit bien accompagné, il ſe ruineroit, & donneroit ſoupçon au Roy ſon Maître ; & s'il n'avoit que peu de ſuite, elle n'empêcheroit pas qu'on ne ſe ſaiſît de ſa Perſonne. Il prit là-deſſus la liberté d'expliquer à la Reine mere ce qui luy faiſoit de la peine ; & cette Princeſſe qui ſçavoit bien que le Roy ſon fils n'étoit pas en état de changer le Gouvernement du Languedoc, répondit

à Damville qu'il s'embaraſſoit de peu de choſe, & que pourveu qu'il abandonnât ſincerement les Calviniſtes, la Cour s'engageroit par un Article ſecret à le laiſſer toûjours dans ſa Province, & à ne l'en tirer jamais pour quelque cauſe que ce fût. Damville n'ayant plus rien à demander, délibera avec le Maréchal de Bellegarde ſur ce qu'il devoit faire, & promit d'autant plus volontiers de ſuivre l'avis de ce Maréchal, qu'il le croyoit mécontent de la Cour. Et de vray, Bellegarde étoit diſgracié en effet, quoiqu'il ne le fût pas en apparence, & aucun des Officiers de la Couronne ne ſe plaignoit de la Cour ſi hautement que luy. Le Roy en retournant de Pologne avoit promis de le tenir toujours auprés de ſa perſonne, & de luy donner la premiere Place dans ſon Conſeil. Cependant Sa Majeſté l'avoit relegué entre les Montagnes des Alpes; & ſi elle l'avoit fait Maréchal de France, ce n'avoit eſté que pour le rendre ridicule, puiſqu'on ne luy donnoit point de Troupes à commander: mais Bellegarde n'étoit déja plus ce que Damville ſuppoſoit qu'il fut; & c'eſt icy peut-être l'endroit le plus rafiné de la conduite de la Reine mere. 1576.

Dans le même-temps que cette Princeſſe avoit penſé à détacher Damville des interêts des Calviniſtes, elle avoit travaillé à diminuer ſon credit dans le Languedoc, en le partageant avec le meilleur de ſes Amis, qui deviendroit par là ſon Ennemy. Elle avoit écrit à Bellegarde, que s'il pouvoit perſuader Damville de rentrer dans les bonnes graces du Roy, on tranſporteroit tout le faix de la guerre dans le Languedoc, & l'on y envoyeroit deux Armées Royales

1576. pour y opprimer l'Hereſie dans une ſeule Campagne : Que l'on donneroit le Commandement de l'une à Damville ; mais que Bellegarde ſeroit à la tête de l'autre ; & que pendant que Damville travailleroit à recouvrer Montpellier, Bellegarde Gouverneur du Marquiſat de Saluces aſſiegeroit Niſmes : Qu'on les croyoit ſi bien enſemble, qu'on ne ſe mettroit point en peine de leur impoſer de loy particuliere, & que l'on préſuppoſoit qu'ils agiroient de leur mieux pour ramener tout le Languedoc dans la Communion de l'Egliſe Catholique.

Bellegarde ne pouvoit vivre ſans employ, & ne ſe mettoit pas beaucoup en peine de quelle part il luy vinſt, pourveu qu'il en euſt. Il étoit plus habile & plus experimenté que Damville ; & il prévoyoit que ſi l'on donnoit à chacun d'eux une armée à commander, il attireroit preſque tout-à-fait de ſon côté la reputation des armes, & n'en laiſſeroit que peu à ſon Collegue. Il repartit là-deſſus à Damville, qu'il luy conſeilloit de ſe raccommoder avec la Cour, à condition qu'il y trouvât ſi bien ſon compte, qu'elle ne puſt le dépoſer quand il luy en prendroit envie : Qu'il faloit exiger d'elle qu'il fut rétably avant toutes choſes dans les Gouvernemens particuliers de Montpellier & de Niſmes ; ce qui ne ſe pouvoit, à moins qu'on ne luy fournît deux armées, qui aſſiegeaſſent en même-temps les Villes que l'on vient de nommer : Qu'il n'en pouvoit commander qu'une, & qu'il devoit bien prendre garde que celuy qu'on mettroit à la tête de l'autre, fut aſſez ſon amy pour ne ſe laiſſer ny gagner par les carreſſes du Roy de

Navarre, ny corrompre par l'argent des Rochelois: 1576.
Que c'étoit à luy de voir ſi Bellegarde luy ſeroit propre, ou s'il ſeroit d'ailleurs un meilleur choix; mais qu'en tout cas il ne faloit point oublier qu'il ſeroit d'extrême importance de pouſſer les deux Sieges avec une égale vigueur, puiſque ſi Montpellier & Niſmes étoient pris en même-temps, la conſternation des autres Villes Calviniſtes du Languedoc deviendroit telle, qu'elles ouvriroient leurs portes ſans attendre de Sommation, & Damville ſeroit plus maître de cette Province, que le Roy ne l'étoit du reſte du Royaume.

Le diſcours de Bellegarde étoit ſi conforme au genie de Damville, qu'il luy fut impoſſible de ne le pas approuver. Et il donna ſans y penſer dans le piege que ſon Amy & la Reine mere luy tendoient; il rétablit les Politiques dans les bonnes graces de la Cour, & il renonça publiquement à l'amitié des Calviniſtes auſſi-tôt qu'il eut propoſé que l'on donnât à Bellegarde le Generalat de l'armée qui aſſiegeroit Niſmes, & qu'on l'euſt pris au mot. La Saint Barthelemy n'avoit pas plus étonné les Calviniſtes, qu'ils le furent par le changement de Damville. Ils avoient remarqué qu'encore qu'il fût pour eux, ils n'avoient pas laiſſé d'être reduits à la défenſive, & de perdre les Places que les Ducs d'Anjou & de Mayenne avoient aſſiegées. Ils concluoient delà, que maintenant que les Politiques s'étoient réünis avec la Cour, ils acheveroient de faire pancher la balance de ſon côté, & la feroient triompher en peu de temps de la nouvelle Religion. Le Roy de Na-

1576. varre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne furent de même opinion là dessus, & se tinrent si proche du précipice, qu'ils ne trouverent point d'autre expedient pour l'éviter, que de munir si-bien Montpellier & Nismes avant que Damville & Bellegarde eussent achevé de les investir, que ces Villes enduraſſent un long Siege, & que cependant les Calviniſtes eussent le loisir de s'accommoder avec la Cour, en relâchant les Articles favorables qu'ils avoient obtenus dans les deux derniers Traitez de Paix.

Ils s'appliquerent donc à jetter tant de gens de Guerre & de provisions dans ces deux Places, que Damville & Bellegarde ne pûrent les prendre, quoique d'un côté la Cour ne les laisât manquer de rien, & que de l'autre ils les attaquaſſent avec toute la vigueur imaginable. L'adresse des Calviniſtes n'avoit jamais esté si singuliere qu'elle le parut dans cette rencontre : car pendant qu'ils resistoient le plus à Damville, & qu'ils faisoient sur luy des sorties qui luy enlevoient tantôt l'un de ses quartiers, & tantôt un autre, ils entretenoient auprés de luy des Emissaires qui le flattoient & l'adouciſſoient, en le conjurant d'avoir pitié d'eux, & de vouloir bien qu'ils luy fussent uniquement redevables de leur salut. Ils demandoient sa protection auprés du Roy, & ils declaroient qu'ils étoient prêts d'abandonner les nouveaux Edits, pourveu qu'on leur conservât les anciens : ils remontroient que Damville avoit eu raison de separer ses interêts des leurs ; mais qu'il agiroit contre la prudence, & qu'il se perdroit luy-même

ſans reſſource, s'il abandonnoit le Parti Calviniſte, jusqu'à conſentir qu'on l'exterminât: Que quelques aſſurances qu'on luy eût données de le laiſſer toute ſa vie dans ſon Gouvernement, & même de le continuer à ſes Fils, ſuppoſé qu'il en eût; il n'avoit point, à le bien prendre, d'autre garent de ſa fortune que le parti Calviniſte; puiſque comme il étoit certain qu'on ne penſeroit plus à le dépoüiller tant que ce Parti ſubſiſteroit, on ne l'auroit pas plûtôt abattu, que la Cour travailleroit au rétabliſſement de ſa puiſſance abſoluë; & n'y ayant plus dans tout le Royaume que le Languedoc où elle ne fût pas reconnuë, on tourneroit là tous les efforts & toutes les intrigues; & ſi les armes ne réuſſiſſoient pas, on auroit recours au poignard ou au poiſon. 1576.

On ne diſoit en cela rien à Damville dont il ne fût auſſi convaincu que ceux qui luy parloient; & la neceſſité de ſe conſerver ſe trouvant alors jointe à celle de ſauver les Heretiques, non ſeulement il ſollicita la Cour de traiter avec eux; mais de plus, il attira dans ſes ſentimens un Prince qui juſques-là n'en avoit point eu d'autres que ceux de la Cour. On a veu que le Duc de Montpenſier avoit obligation de ſa fortune à Jacqueline de Longvvi ſa premiere femme, qui du plus pauvre Prince de la Chrétienté, l'avoit fait le plus riche de ceux qui n'étoient pas Souverains. Cette Princeſſe étoit morte avant luy; & quoiqu'elle luy euſt laiſſé ſix enfans, il s'étoit remarié à Catherine de Lorraine, ſœur du Duc de Guiſe. Sa ſeconde femme n'avoit ny moins d'eſprit, ny moins d'intrigues qu'en avoit eu la premiere: mais on verra dans la

1576. ſuite de cét Ouvrage, qu'il s'en faloit beaucoup qu'elle fût ſi heureuſe. Elle vivoit tout-à-fait bien avec le Duc de Guiſe ſon frere aîné; & elle n'étoit pas moins diſpoſée à ſe ſacrifier pour ſon aggrandiſſement, que l'avoient eſté les quatre ſœurs de Charles-Quint à le rendre ſeul Monarque de l'Europe. Elle n'avoit rien oublié de ce qui ſervoit à former une étroite union entre ſon mary & ſon frere; mais elle y avoit trouvé des difficultez que la prudence la plus raffinée ne pouvoit ſurmonter: Ils avoient eſté malgré tous ſes ſoins ſur le point de s'égorger au Sacre de Henry trois, & depuis l'un des deux n'avoit ſouffert la preſence de l'autre, qu'autant que le reſpect dû au Roy & aux deux Reines l'y avoit contraint. Il ſuffiſoit ainſi que le Duc de Guiſe fût Chef des Catholiques zelés, pour obliger le Duc de Montpenſier à paſſer dans des engagemens contraires: Et de fait, quoique l'horrible averſion qu'il avoit pour les Calviniſtes ne luy permît pas de les favoriſer en quoy que ce fut, il ſe relâcha pourtant cette ſeule fois par deux raiſons: l'une, que ſon interêt particulier ſe trouvoit alors meſlé avec celuy des Calviniſtes; l'autre, qu'il n'étoit pas poſſible de les exterminer ſans trop aggrandir le Duc de Guiſe. Il n'y avoit à la Cour que cinq Princes du Sang, le Roy, le Duc d'Anjou, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Montpenſier, & le Prince de la Roche-ſur-Yon, & il y en avoit autant parmy les Calviniſtes; le Roy de Navarre, & les quatre freres de la Branche de Condé. Si les Calviniſtes ſuccomboient, toutes les apparences conſpiroient à perſuader que ceux-cy mourroient tous,

ou

ou que du moins s'ils ſe refugioient hors de France, on aſſembleroit les Etats Generaux, qui les priveroient de leur droit de ſucceder à la Couronne, comme le malheureux Charles de Lorraine en étoit décheu à l'avenement de Capet à la Monarchie Françoiſe. Il y avoit peu d'eſperance que le Roy & ſon frere euſſent des fils; & s'il étoit vray que le Duc de Guiſe pensât à la Couronne, il luy ſeroit bien plus aiſé d'en fruſtrer un Prêtre, & les deux Princes les plus éloignez, que le Roy de Navarre & les quatre Condez, qui avoient un tres-grand nombre d'amis dans toutes les contrées de l'Europe. Ainſi la vie de Montpenſier dépendoit de celle des cinq Princes que l'on vient de nommer: & ce fut dans cette veuë qu'il preſſa le Roy d'accorder une Paix raiſonnable aux Calviniſtes; & que pour y mieux diſpoſer Sa Majeſté, il offrit d'aller luy-même la negocier. Le Roy n'avoit pas beſoin d'être ſollicité pour la concluſion d'une affaire qu'il deſiroit avec plus de paſſion que Montpenſier. Sa Majeſté avoit long-temps examiné lequel des deux Partis, des Calviniſtes ou des Catholiques zelés luy étoit le plus redoutable; & elle avoit enfin reconnu que c'étoit le dernier. Elle avoit enſuite recherché lequel des deux il luy ſeroit plus aiſé de détruire directement, puiſqu'Elle avoit en vain tâché de ruiner l'un par l'autre; & Elle avoit crû que c'étoit celuy des Catholiques zelés. Il n'en falut pas davantage pour la déterminer à ſe mettre à couvert des Calviniſtes par un nouveau Traité, pendant qu'Elle ſe déferoit des Catholiques zelés, quand & comment elle pourroit. 1576.

1576. Le Duc de Montpenſier fut envoyé là-deſſus à Bergerac, pour y negocier avec le Roy de Navarre; & par un évenement ſi ſingulier qu'il n'y en avoit point encore eu de ſemblable, comme il n'y en eut pas depuis, il ſe trouva que tous les Calviniſtes étoient également las de la guerre. Les Rochelois s'étoient d'abord imaginez qu'en la renouvellant ils attireroient chez eux tout le commerce du Royaume, & toute l'autorité de leur Parti: cependant ils n'avoient obtenu ny l'un ny l'autre. Bien loin que leur Port fut libre, une infinité de Bâtimens l'obſedoient à toutes heures; & il étoit d'autant plus difficile de leur donner la chaſſe, qu'ils avoient une Retraite aſſurée à Broüage. Pendant que cette Place avoit eſté au pouvoir du Prince de Condé, les Rochelois avoient eſté chargez de la faire ſubſiſter, quelquefois en partie, quelquefois pour le tout; & depuis que les Catholiques l'avoient recouvrée, Lanſac, à qui la Cour en avoit donné le Gouvernement, s'étoit propoſé d'entretenir ſa Garniſon aux dépens de ſes voiſins Calviniſtes, & avoit ſi-bien employé la Flotte qui luy avoit eſté confiée, qu'elle avoit enlevé prés de trois cens Vaiſſeaux, tant de ceux qui ſortoient de la Rochelle, que de ceux qui pretendoient y entrer.

D'ailleurs, les Magiſtrats de cette Ville avoient reconnu ſur diverſes experiences, que leurs Bourgeois étoient bien propres pour combattre ſur Mer; mais non pas ſur Terre, & ce défaut les avoit reduits à ſe ſervir de la Nobleſſe Calviniſte des environs, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion du plat Païs d'Aunis

& de Xaintonge. Ils en avoient à la verité tiré le fruit qu'ils en pretendoient; mais les Gentilshommes d'Aunis & de Xaintonge ſe voyans neceſſaires, s'étoient rendus inſupportables. Car non ſeulement ils avoient fait acheter plus cher leurs ſervices que s'ils euſſent eſté Etrangers; mais de plus, ils avoient demandé part dans le Gouvernement public; & la conſequence en étoit d'autant plus dangereuſe, que ſi l'on eût reçu les Principaux d'entre eux dans les Aſſemblées de l'Hôtel de Ville de la Rochelle, ils l'auroient emporté ſur les Conſeillers de cét Hôtel. 1576.

La Paix à des conditions moderées étoit préferable à cette pretention; & les Rochelois n'eurent pas plûtôt appris que la Cour envoyoit le Duc de Montpenſier à Bergerac, qu'ils firent prendre la même route à la Nouë avec un plein pouvoir. Enfin, comme il y avoit plus de Calviniſtes ſans comparaiſon dans le Languedoc & dans la Guyenne, que dans les autres Provinces du Royaume; auſſi tout le faix de la guerre y alloit tomber. Le Languedoc avoit bien eſté capable de le ſupporter pendant l'union des Politiques & des Calviniſtes; mais depuis la reconciliation de Damville avec la Cour, on avoit veu les Calviniſtes abandonner la campagne; & leur voiſinage de l'Eſpagne leur ôtant l'eſperance d'être ſecourus, il étoit aiſé de prévoir qu'ils ſuccomberoient bien-tôt.

Le Roy de Navarre étoit bien le plus fort dans la Guyenne; mais il n'y avoit point d'apparence qu'il le fût long temps. La Cour luy avoit oppoſé un homme en la perſonne de Matignon, qui tout pacifique

1576. qu'il étoit, luy faiſoit plus de mal que s'il euſt eſté le plus grand Guerrier des Catholiques. Ce Normand raffiné, s'il en fut jamais, étoit allé dans la Guyenne en qualité de Lieutenant General ſous le Regne precedent, & s'y comportoit depuis pluſieurs années avec tant de prudence, que bien loin d'y être tué d'abord, comme avoient crû ſes Ennemis en luy procurant cét Employ, il avoit retenu Bordeaux, Agen, & les autres Villes dans l'obeïſſance qu'elles devoient au Roy. Il avoit de plus entrepris d'affoiblir les Calviniſtes, en les diviſant par une voye toute nouvelle. Il repreſentoit à ceux de leurs Chefs, que la neceſſité des affaires publiques obligeoit de s'entretenir avec luy, que le deſſein de la Cour étoit de ſe les acquerir à quelque prix que ce fut, pour les oppoſer enſuite aux Catholiques zelés, & qu'elle ne ſe mettroit pas beaucoup en peine qu'ils changeaſſent de Religion, pourveu qu'ils ne portaſſent pas les armes directement contre Elle. Il avoit attiré de cette ſorte les Seigneurs de Langoiran & de Cardaillac, avec quelques autres, qui dés le moment qu'ils avoient déchiré les Enſeignes Calviniſtes que le Roy de Navarre leur avoit envoyées, s'étoient veus chargez des bienfaits du Roy, ſans qu'on leur demandât aucune aſſurance qu'ils ne retourneroient point dans le Parti qu'ils venoient de quitter. Matignon avoit préſuppoſé qu'il n'en faloit point exiger, parce que de l'humeur qu'étoient alors les Calviniſtes, ils tenoient la deſertion pour le plus grand des crimes, & ils haïſſoient de ſorte ceux qui en étoient coupables, que quand ils auroient voulu retourner dans le Parti,

on ne les y euſt jamais receus. Matignon uſoit encore de cét artifice, que quand les Officiers & les ſimples Soldats de l'armée Calviniſte vouloient bien poſer les armes, à condition de ne les plus reprendre pour qui que ce fût, & de paſſer en paix le reſte de leur vie; on les prenoit au mot, & on les laiſſoit vivre dans le même repos que les autres Sujets du Roy, qui n'étoient point engagez dans la profeſſion Militaire. Il s'étoit fait par là un vuide dans les Troupes du Roy de Navarre, qu'il n'étoit pas facile de remplir; & la crainte qu'il ne continuât, & même qu'il n'augmentât, obligea ce Prince de traiter avec Montpenſier ſur le pied des neceſſitez preſentes de ſon Parti, plutôt que ſur les avantages des Edits precedens. 1576.

La premiere marque qu'il en donna, fut de conſentir que la Religion Catholique ſeroit rétablie par tout le Royaume, ſans en excepter aucun lieu, non pas même la Rochelle; & que par tout où trois Catholiques ſe trouveroient, ils auroient la liberté d'y faire dire la Meſſe. On reſſerra enſuite l'exercice de la Religion Calviniſte dans les lieux exprimez par le premier Edit, & dans les maiſons des Gentilshommes qui auroient Haute, Baſſe & Moyenne Juſtice. Les Parlemens s'étoient plaints des Chambres my-Parties, & on les ôta. Les Calviniſtes ſe marioient à leur fantaiſie, & on les obligea de reſpecter les degrez ſuperieurs à celuy de Couſin germain; & pour celuy-là, & pour les inferieurs, on les reduiſit à prendre des Lettres du Roy, qui les en diſpenſeroit. Le ſcandale des Prêtres & des Religieux n'étoit plus ſupportable, en ce que non contens d'a-

1576. voir violé leurs vœux, & épouſé des femmes Calviniſtes, ou des Religieuſes, ils redemandoient les biens qu'ils avoient laiſſez; & quand ils mouroient avant que leur Procés fut jugé, on le pourſuivoit au nom des enfans qu'ils avoient laiſſez. On convint là-deſſus que les perſonnes Religieuſes qui avoient changé de Religion, & ſe ſeroient mariées, ne pourroient rien exiger de leurs familles, non pas même des penſions alimentaires; & que les enfans qu'elles mettroient au monde, non plus que ceux des Prêtres, ne pourroient heriter que des acquêts & des meubles; qu'ils ne porteroient ny le Nom, ny les Armes des Maiſons dont ils ſeroient ſortis, & qu'il n'y auroit en ce point aucune diſtinction entre eux & les enfans bâtards des Catholiques.

Enfin, les Calviniſtes avoient tellement augmenté le nombre des Places de ſûreté qui leur avoient eſté cedées par le troiſiéme Edit, qu'il y en avoit plus de cent; & cela ſuffiſoit pour faire dire avec verité, qu'ils travailloient à former une Republique au milieu du Royaume; & le Duc de Montpenſier qui penſoit à rétablir la reputation, auſſi-bien que l'autorité du Roy, preſſa de ſorte le Roy de Navarre & la Nouë, qu'ils convinrent que toutes les Places de ſûreté ſeroient reſtituées, excepté huit, dans leſquelles il n'y auroit de Garniſons Calviniſtes que durant ſix ans, à compter du jour de l'Edit, qui contiendroit le preſent Traité de Paix: Bien entendu qu'immediatement aprés, les huit Places ſeroient renduës, & les Calviniſtes reduits à vivre comme les autres François.

Ces Articles furent exprimez avec plus d'étenduë dans l'Edit de mil cinq cens ſoixante dix-ſept, qui porta le nom de Septembre, pour avoir eſté fait vers le milieu de ce mois. Le Roy ne ſe contenta pas de l'approuver, il voulut de plus que l'on crût que Sa Majeſté avoit eu plus de part qu'aucun autre à le dreſſer; & Elle n'en parla depuis, qu'en le nommant ſon Ouvrage. Le Roy de Navarre eut ſi peur que les Calviniſtes ne luy reprochaſſent d'avoir abandonné leurs interêts, qu'il ſe retira dans ſes Païs Hereditaires; & le Prince de Condé qui n'avoit rien oublié pour en traverſer la negociation, n'eut pas plûtôt receu le Billet du Roy de Navarre, qui l'aſſûroit qu'elle étoit concluë, qu'il fît à l'inſtant publier la Paix, quoiqu'il fut neuf heures du ſoir, & que la pluſpart des Bourgeois ſe fuſſent retirez. 1576.

Cet avantage fut ſuivi d'un autre, que le Peuple tira de la fixation des Monnoyes. Il eſt ſurprenant qu'en France on euſt vécu juſques-là dans une équivoque qui pouvoit être facilement ôtée, & qui neamoins avoit cauſé la ruine d'une infinité de familles. Il n'y avoit rien de plus inconſtant que le prix de l'Ecu d'or dans les Actes publics, & non ſeulement on le trouvoit different ſous chaque Regne; mais de plus, il avoit changé trois ou quatre fois lorſque le Regne avoit eſté long. Cependant, la briéveté que l'on affectoit alors dans les Contracts, empêchoit de déterminer la juſte valeur des ſommes ſpecifiées pour les achats & pour les ventes; & il en arrivoit des inconveniens qui ne pouvoient être plus grands, parce que d'un côté les Acquereurs ne s'obligeoient à four-

1576. nir que tant d'écus pour l'achat des Terres ; & lorſqu'ils prenoient de longs termes pour s'acquitter, il ſe trouvoit que le prix des Ecus d'or avoit déja changé ; s'il étoit diminué, tant mieux pour eux : mais s'il étoit augmenté, le dommage qui leur en arrivoit étoit d'autant plus grand, qu'ils payoient quelquefois le double de l'achat. D'un autre côté, les Vendeurs n'étoient aſſûrez de toucher le juſte prix, que lorſqu'on les payoit argent contens, puiſque pour peu que l'on euſt pris de delay, ils recevoient plus ou moins ; & quand ils étoient obligez à vendre pour acquitter leurs dettes, s'ils recevoient quelquefois plus d'argent qu'il ne leur en faloit, ils recevoient quelquefois moins, & devenoient par conſequent inſolvables, quoique ce ne fut pas leur faute.

L'unique remede à cela conſiſtoit à mettre un prix certain à l'or & à l'argent, & la choſe n'étoit pas aiſée, à cauſe que les Flamans s'étant révoltez, avoient crû attirer dans leur Païs les richeſſes de leurs voiſins, en faiſant monter le prix des Ecus d'or à cent cinq ſols. Leur exemple avoit eſté ſuivi en France, premierement, par les Banquiers, & enſuite par les Marchands, qui avoient donné la loy au reſte du Royaume, ſans que l'autorité du Roy ny des Magiſtrats y fut intervenuë. Le préjudice en étoit grand dans le Commerce, lorſqu'il ſe faiſoit avec d'autres que les Flamans, outre que l'on prévoyoit la perte d'un tres-grand nombre de familles, lorſque la neceſſité contraindroit d'abaiſſer les Ecus d'or. Le temperamment que le Conſeil du Roy trouva là-deſſus, fut d'ordonner que les Ecus d'or ſeroient deſormais

fixez

fixez à cent ſous, ſans que l'on en puſt augmenter ny diminuer la valeur, pour quelque cauſe, & ſous quelque pretexte que ce fut; & que neamoins durant les trois mois & demy qui reſtoient pour finir l'année mil cinq cens ſoixante dix ſept, les mêmes Ecus d'or vaudroient encore cent cinq ſous, afin que ceux qui les avoient receus à ce prix euſſent du temps pour s'en défaire. Ce Reglement parut ſi juſte, que l'on s'y ſoûmit dans toutes les Provinces, ſans murmurer: & ce fut là la ſeule fois que les Calviniſtes & les Politiques approuverent un expedient que les Catholiques zelés avoient inventé. 1576.

L'autorité de Matignon, ou pour mieux dire, ſon induſtrie, fut aſſez grande pour faire recevoir dans la Guyenne l'Edit de Septembre; mais le credit de Damville dans le Languedoc ne s'étendoit pas juſques-là. Il n'en avoit plus parmy les Calviniſtes, depuis qu'il avoit rompu le Traité d'Alliance avec eux; & d'ailleurs, la Ville & le Parlement de Thoulouſe, depuis qu'ils avoient combattu quatre jours entiers pour ſe défendre des Calviniſtes, avoient conceu tant d'averſion pour eux, qu'ils ne pouvoient ſouffrir l'Edit de Septembre, par la ſeule raiſon qu'il n'étoit pas fait pour les exterminer entierement. Le Parlement ne l'avoit enregiſtré que par force; & il jugeoit toutes les fois qu'il le pouvoit avec impunité. Les plaintes en retentiſſoient de tous côtez; & comme il n'y avoit point alors de gens moins endurans que les Calviniſtes, on voyoit tous les jours à la Cour des Députez avec des Requeſtes à la main, ſur les dommages receus par ceux de la nouvelle Religion. Si on

1576. faiſoit juſtice, l'Edit ne dureroit pas long-temps; & ſi on la faiſoit, il étoit à craindre que les Catholiques zelés, que l'on pretendoit abaiſſer ſans bruit, n'en priſſent un pretexte plauſible pour ſe ſoûlever. Cette affaire étoit ſi delicate, que la Cour n'oſoit s'en mêler directement, de crainte d'être obligée dans la ſuite à prendre parti, & à retomber dans la faute que le Preſident de Thou luy avoit reprochée. Il faloit donc trouver un homme qui eût aſſez d'habileté, d'experience & d'autorité ſur les Politiques & ſur les Calviniſtes, pour diſpoſer les uns & les autres à ſe rendre juſtice pour ce qui regardoit le paſſé, & à vivre en bonne intelligence pour l'avenir; & il n'y en avoit qu'un, car tous les autres ſur leſquels on pouvoit jetter les yeux portoient leur excluſion avec eux; puiſque s'ils étoient Politiques, les Calviniſtes en recevroient de l'ombrage; & s'ils étoient Calviniſtes, ils ne ſeroient point agreables aux Catholiques.

C'étoit Jean de Monluc, Evêque de Valence; & la Reine mere, qui ayant plus d'eſprit que les autres perſonnes de la Cour, connoiſſoit mieux qu'elles ce qu'il valoit; le propoſa dans le Conſeil. Il fut univerſellement agréé; mais il n'étoit pas aiſé de luy faire accepter une ſi difficile Commiſſion. Il s'étoit ſignalé en douze Ambaſſades, & jamais Miniſtre n'avoit encore porté plus haut, ny plus heureuſement que luy dans les Païs Etrangers, les interêts de ſa Patrie. Henry trois luy étoit redevable de ſon Election à la Royauté de Pologne; mais il n'en avoit point eu de reconnoiſſance. Car non ſeulement l'Evêque de

Valence n'avoit obtenu ny les gratifications en argent content, ny les riches Benefices, ny le Chapeau de Cardinal qui luy avoient eſté promis ; mais de plus, il n'avoit touché que dix mille écus pour faire réüſſir la negociation de Pologne : & une ſi petite ſomme n'ayant pas ſuffi pour déconcerter les intrigues de la Maiſon d'Autriche, de la Couronne de Suede, & du Grand Duc de Moſcovie ; Monluc avoit eſté contraint d'emprunter tout l'argent qu'il avoit pû trouver ſur ſon credit dans les bourſes de ſes Amis. 1576.

La raiſon vouloit que Henry le dégageât preferablement à toute autre choſe. Cependant Sa Majeſté n'avoit pas eu plus d'égard à ſes ſollicitations, que s'il ne luy euſt jamais rendu de ſervice. On luy avoit à la verité donné des aſſignations au défaut de l'argent content, dont le Tréſor Royal ſe trouvoit toûjours vuide ; mais ou ces aſſignations avoient eſté mauvaiſes, ou quand elles s'étoient trouvées bonnes, les Mignons avoient eu le credit de les faire changer, en les détournant à leur profit. Ainſi l'Evêque de Valence auroit ſouffert toute ſa vie la perſecution de ſes Creanciers, ſi la Reine mere n'eût pris occaſion de la neceſſité que la Cour avoit de luy, pour faire ſouvenir le Roy des ſervices qu'il luy avoit rendus, & pour repreſenter qu'il n'y avoit pas d'apparence de l'employer encore une fois, ſi on ne l'acquittoit de ſes dettes en tout, ou du moins en partie. La conſideration du preſſant beſoin l'emporta ſur celles de la reconnoiſſance, & d'O Tréſorier de l'Epargne eut ordre d'appaiſer les plus fâcheux Creanciers de Mon-

1576. luc, & de luy payer de plus quinze cens écus. Monluc partit avec cela auſſi diſpoſé à ſervir la Cour, que s'il en euſt receu toutes les gratifications qu'il avoit meritées. Il ſe trouva à l'ouverture des Etats du Languedoc convoquez à Beziers, & il y negocia avec une habileté qui n'avoit pas eſté moins ſurprenante que celle qu'il avoit témoigné en Pologne, ſi elle eût paru ſur un Theâtre auſſi éclatant.

Les Etats étoient diviſez en trois factions, & Monluc en avoit eſté informé avant que de partir de la Cour; mais on ne luy avoit pas dit que ces trois Factions dépendoient de trois perſonnes, & il s'en apperçut dés la premiere Conference qu'il eut avec eux. Damville agiſſoit ſeul pour les Politiques: Les Calviniſtes avoient remis leurs interêts à la Terride, & les Catholiques ſe rapportoient des leurs au Preſident du Renty. Ils avoient tous trois une ancienne liaiſon avec Monluc; & quoiqu'ils le creuſſent dévoüé à la Reine mere, ils ne pouvoient s'imaginer qu'il la ſervît à leur préjudice, puiſque la plus conſtante politique de cette Princeſſe avoit eſté de tenir tellement balancées les affaires du Royaume, que les Rois ſes Fils ne peuſſent ſe paſſer d'Elle; & que comme elle avoit obtenu par la derniere Paix ce qu'elle pretendoit, elle n'avoit garde de hazarder ſon credit en la violant. Ils concluoient delà que Monluc ne leur ſeroit pas contraire; & cette préſuppoſition ayant rétably l'ancienne familiarité qu'il y avoit entre eux, Monluc en prit occaſion de remontrer particulierement à Damville, qu'il avoit offenſé le premier les Calviniſtes, en les abandonnant; & que la bienſéance

exigeoit de luy qu'il fît les avances pour ſe reconcilier avec eux, en obligeant les Catholiques de la Province à reparer les dommages qu'ils leur avoient cauſez depuis la Paix, & à convenir avec eux du juſte temperamment qui ſeroit gardé à l'avenir de part & d'autre, afin que la diverſité de Religion n'empêchât pas les Languedociens de vivre deſormais en freres: Que le Gouvernement du Languedoc étoit à la verité le plus conſiderable de France; & que celuy qui en étoit pourveu paſſoit dans l'eſtime des Etrangers pour la ſeconde Perſonne de l'Etat, en ce qui regardoit la puiſſance: mais que cela n'étoit vray que durant la Paix, parce que pour l'entretenir dans la Province, il faloit conſerver une eſpece d'égalité entre les Catholiques & les Calviniſtes, qui ceſſeroit auſſi-tôt que les armes auroient eſté repriſes: Que Damville pour en demeurer d'accord, n'avoit qu'à conſulter ſa propre experience, puiſqu'il n'avoit eſté tout-à fait Gouverneur de la Province, que pendant qu'il y avoit formé un tiers Parti; & que dés le moment qu'il s'étoit accommodé avec la Cour, on luy avoit donné en la perſonne du Maréchal de Bellegarde un Compagnon, qui avoit d'abord partagé ſon autorité, & qui l'auroit infailliblement attirée toute entiere, ſi la guerre eût eſté plus longue: Que preſentement que les affaires avoient changé, Damville ne ſe ſeroit pas bien conſeillé de rompre avec la Cour; mais qu'en vivant bien avec elle, il ſuivroit ſon veritable interêt, en la convainquant que pour la ſatisfaire il ne s'étoit pas mis ſi mal avec les Calviniſtes, qu'il ne luy fût aiſé de rentrer 1576.

1576. dans leurs bonnes graces toutes les fois qu'il le jugeroit à propos.

Damville ne pouvoit disconvenir ny de la verité, ny de la force des raisons de Monluc ; mais il avoit une apprehension dont il étoit bien difficile de le guerir. Le Parlement de Thoulouse avoit la principale autorité sur les Catholiques de la Province ; & si l'on se fût ingeré sans luy de les obliger à satisfaire les Calvinistes ; ils ne l'auroient pas fait ; ou du moins s'ils eussent feint d'obeïr, ils n'auroient pas manqué d'apporter des difficultez, & même de faire naître des Procés sur la qualité & la quantité des restitutions. Ces Procés eussent infailliblement esté portez par appel au Parlement de Thoulouse, qui dans la disposition où il se trouvoit alors, n'auroit pas manqué de prononcer contre les Calvinistes. Damville ne le cela pas à Monluc, qui luy fit confidence à son tour du credit qu'il avoit sur la pluspart des Presidens & des Conseillers de cette Compagnie. Il protesta de plus, qu'il avoit déja préveu ce qui faisoit presentement de la peine à Damville, & qu'il ne se mêloit de rétablir la tranquillité dans le Languedoc, qu'aprés avoir passé par Thoulouse, & conferé en particulier avec chacun des Amis qu'il avoit dans le Parlement de cette Ville: Qu'il leur avoit representé que ce seroit en vain qu'il travailleroit pour le bien public, s'il n'étoit assuré qu'ils seconderoient son travail, en executant de bonne foy les Articles dont on conviendroit à Beziers, & que tous ses Amis luy avoient donné parole de prendre ces Articles pour regle des Arrests qu'ils prononceroient à l'avenir. Ainsi Damville n'ayant plus

d'excuſe, donna ſon blanc ſigné à Monluc, qui s'adreſſa immediatement aprés à la Terride. Il luy prouva invinciblement, qu'encore que les Calviniſtes fuſſent plus forts dans le Languedoc que dans aucune autre Province du Royaume, ils ne l'étoient pourtant pas tellement qu'ils n'y fuſſent opprimez, ſuppoſé que les Politiques & les Catholiques zelés s'uniſſent ſincerement contre eux: Que la Cour de France pouvoit bien former cette union; mais qu'elle ne pouvoit l'entretenir, ny la rendre durable, à cauſe de l'argent qui luy manquoit, & luy manqueroit toûjours; tant que Henry trois regneroit: mais que cet argent pouvoit être ſuppléé par une Puiſſance Etrangere d'autant plus redoutable aux Calviniſtes, qu'ils s'en défioient moins: Que la Cour de Rome étoit leur capitale Ennemie, & qu'ils n'avoient pas lieu d'en être ſurpris, puiſque leur Religion dés le berceau s'étoit déclarée contre elle, & l'avoit perſecutée autãt qu'elle l'avoit pû: Que cette Cour n'avoit que mediocrement aſſiſté Charles neuf & Henry trois, dans l'extrême beſoin qu'ils avoient eu d'elle; parce qu'elle n'avoit regardé juſqu'apreſent les guerres Civiles de France, que comme des affaires Etrangeres, qui ne la touchoient que pour le Spirituel; mais que preſentement que le Temporel s'y trouvoit meſlé, & qu'elle couroit riſque non ſeulement que la Monarchie Françoiſe ſe détachât de ſa Communion; mais encore que le Comtat d'Avignon changeât de Maître; elle n'épargneroit rien pour ſe le conſerver; & elle fourniroit aux Politiques & aux Catholiques zelés du Languedoc, plus d'or & d'argent qu'il ne leur en fau- 1576.

1576. droit pour reſter ſeuls dans la Province: Que le Comtat n'avoit ſouffert les incommoditez de la guerre, que durant les ſix ſemaines que le Baron des Adrets y avoit porté le fer & le feu, & que depuis les François des deux Partis l'avoient également reſpecté; mais qu'apreſent les affaires venoient de changer de face: Que le Prince d'Orange pour garentir ſa vie des armes & des embûches des Eſpagnols, avoit fait révolter les Provinces de Hollande & de Zelande, & s'étoit rendu Calviniſte avec elle: Que pour les convaincre qu'il agiſſoit ſincerement, & qu'il étoit luy-même perſuadé de la nouvelle Doctrine qui leur faiſoit enſeigner; il avoit pris le ſoin d'envoyer dans ſa Principauté des Miniſtres, qui l'avoient preſque toute renduë Calviniſte: Que quand ils auroient achevé, ce petit Païs étoit ſi proche du Comtat, que quelque ſoin que priſſent les Legats d'Avignon, il leur ſeroit impoſſible d'empêcher que l'Hereſie n'y penetrât, & de le conſerver aprés que les Heretiques y ſeroient devenus les plus forts: Que c'étoit ce que la Cour de Rome apprehendoit le plus; & que ſi le Parti Calviniſte pretendoit le mettre hors d'état de luy nuire, faloit qu'il obſervât la Paix; puiſque ſi le Pape étoit aſſez fort pour tourner de ſon côté les deux Partis des Catholiques quand elle ſeroit rompuë, il ne l'étoit point aſſez pour diſpoſer le Roy à faire la guerre, tant qu'il dépendroit de Sa Majeſté de vivre en Paix.

La Terride ne diſconvint pas du raiſonnement de Monluc; mais il luy repreſenta que le plus grand inconvenient à l'execution de la Paix ne venoit pas

des

des Calviniſtes du Languedoc ; mais de ceux de la Rochelle, qui l'avoient violée avec plus de ſcandale que les autres Calviniſtes François : Qu'auſſi-tôt qu'elle avoit eſté concluë, les quatre mille cinq cens hommes que les Rochelois entretenoient s'étoient ſoûlevez, & avoient exigé qu'on les payât des montres qui leur étoient deuës : Que le Conſeil de Ville avoit demandé quelque-temps pour les ſatisfaire, & que les Soldats ne l'avoient accordé qu'à condition qu'on les laiſſeroit cependant vivre à diſcretion ſur les Terres des Catholiques d'Aunis & de Xaintonge : Que c'étoit là la principale contravention au dernier Traité de Paix, & qu'il s'agiſſoit de la reparer, puiſque les Calviniſtes du Languedoc n'avoient garde de s'accommoder ſans y comprendre les Rochelois. Cette nouvelle difficulté embaraſſa quelque-temps Monluc ; mais enfin, il la ſurmonta par le moyen de la Popeliniere ſon ancien Amy. Il le convainquit, & luy perſuada enſuite de convaincre les Rochelois : Qu'à la verité la dépenſe qu'ils feroient, en reparant les dommages que leurs Soldats avoient cauſez dans l'Aunis & dans la Xaintonge étoit tres-grande, mais qu'elle n'approchoit point de la perte qu'ils feroient par la ceſſation de leur Commerce : Que leurs affaires n'étoient plus dans le même état qu'elles avoient eſté depuis l'année mil cinq cens ſoixante-ſix qu'ils s'étoient mis en pleine liberté : Qu'alors Broüage n'étoit point encore bâty, & qu'il n'y avoit pas de Vaiſſeaux dans les Iſles de Rhé & d'Oleron, dans Royan & dans Olonne ; & qu'ainſi rien ne les avoit empêchez de porter toutes les mar- 1576.

1576. chandiſes de la France dans les Païs Etrangers, n'y d'en rapporter celles qui avoient le plus de debit en France : Qu'ils avoient acquis par cette voye d'immenſes richeſſes en tres-peu de temps, & que leur Ville étoit la plus conſiderable du Royaume pour le trafic ; mais que les guerres Civiles, & ſur tout la derniere, avoient convaincu la Cour de la neceſſité d'entretenir un grand nombre de Vaiſſeaux ſur les côtes de la Mer Oceane : Que Lanſac en avoit un bon nombre dans Broüage, & que les Ports de Royan & d'Olonne n'en manquoient pas non plus : Que ſi la guerre recommençoit, ces Vaiſſeaux bloqueroient ſi bien le Port de la Rochelle, qu'il n'y entreroit & n'en ſortiroit rien ſans leur permiſſion, & qu'alors les Rochelois perdroient plus en ſix mois, que ne monteroit la ſomme à laquelle ils pourroient être taxez pour le dédommagement des Catholiques.

La Popeliniere s'acquitta avec ſuccés de la Commiſſion que Monluc luy avoit confiée, & la Terride voyant cet obſtacle levé, & les Rochelois reſolus de ſe cottiſer pour la ſatisfaction de leurs voiſins Catholiques, conſentit auſſi à l'accommodement. Il ne reſtoit plus que du Renty, qui ayant beaucoup perdu en ſon particulier dans la derniere guerre, étoit des plus échauffez à vouloir qu'elle recommençât, & durât juſqu'à ce que les Calviniſtes fuſſent entierement exterminez, ſur l'eſperance qu'il y gagneroit aſſez pour ſe dédommager de ſes pertes : Mais Monluc le ramena, aprés l'avoir rendu capable de concevoir que cette guerre qu'il deſiroit avec tant d'ardeur, ſeroit plus funeſte ſans comparaiſon aux Ca-

tholiques zelés, qu'aux Politiques & aux Calviniſtes, parce qu'il arriveroit que les Calviniſtes auroient le deſſus, ou qu'ils ſeroient tout-à-fait accablez. S'ils avoient le deſſus, les Catholiques zelés ſeroient leur premiere victime; & comme ils n'avoient pas oublié le cruel traitement qu'ils avoient receu dans Thoulouſe, & dans tous les lieux de la Province, où l'autorité du Parlement avoit eſté aſſez reſpectée pour leur faire du mal; ils y porteroient d'abord leurs armes, & ſignaleroient leur vengeance. Si les Calviniſtes étoient exterminez, il ne reſteroit plus dans le Languedoc que les Politiques & les Catholiques zelés, qui bien loin de poſer les armes, & de vivre en Paix comme l'on s'imaginoit; recommenceroient entre eux une guerre plus ſanglante que n'auroit eſté la precedente: Que la Cour avoit aſſez fait de démarches pour convaincre les moins credules, qu'elle haïſſoit pour le moins autant les Catholiques zelés que les Calviniſtes, & qu'elle ne ſeroit pas moins ravie de s'en defaire à la premiere occaſion qui s'en offriroit: Que dans cette unique veuë elle avoit tendu les bras à Damville, ſur la premiere demonſtration qu'il avoit faite de vouloir bien s'accommoder avec elle; & que ſi ce Gouverneur de la Province eût pour rentrer dans le devoir exigé des conditions beaucoup plus avantageuſes que celles dont il s'étoit contenté, elles luy auroient eſté infailliblement accordées: Que la Reine mere, de qui la prévoyance s'étendoit beaucoup au delà de celle du Conſeil d'Etat, s'étoit attenduë que la trop grande animoſité des Catholiques zelés contre les Calviniſtes, ne leur 1576.

1576. donneroit point de repos, juſqu'à ce qu'ils en euſſent nettoyé la Province, & qu'en ce cas Sa Majeſté avoit crû qu'il étoit abſolument neceſſaire de gagner Damville : Que l'inimitié irreconciliable des Maiſons de Lorraine & de Montmorency étoit connuë de tout le monde, & qu'il ſuffiſoit aux Catholiques zelés d'avoir jetté les yeux ſur le Duc de Guiſe pour les rendre ennemis de Damville : Que ſon interêt particulier étoit meſlé en ce point avec celuy de ſa Maiſon, puiſque le Parlement de Thoulouſe, preſque tous compoſé de Catholiques zelés, donnoit peu d'Arreſts qui ne choquaſſent directement ou indirectement l'autorité du même Damville : Que la ſeule conſideration des Calviniſtes, qui n'euſſent pas ſouffert qu'il augmentât ſon pouvoir, en détruiſant un des trois Partis de la Province, l'avoit juſques là retenu ; mais qu'on ne les auroit pas plûtôt opprimez, que la Cour luy commanderoit d'attaquer les Catholiques zelés, & luy envoyeroit tant de Troupes pour en venir à bout, qu'il en auroit aſſez pour purger le Parlement de Thoulouſe, des Preſidens & des Conſeillers qui ne luy étoient pas dévoüez, & pour rétablir enſuite dans le reſte de la Province ſon autorité avec celle du Roy.

Aprés ces negociations particulieres, Monluc ne trouva preſque plus d'obſtacles à réüſſir dans la generale. Il ne s'employa durant ſon ſéjour dans Beziers qu'à regler ce qui ſeroit payé de part & d'autre pour les reparations, & qu'à reconcilier les Gentilshommes, que la diverſité des Partis avoit engagez à ravager les Terres les uns des autres, quoiqu'ils

fuſſent voiſins. L'accommodement general n'auroit pas ſuffi pour terminer leurs querelles ; & ils n'euſſent pas laiſſé de ſe battre en duel, ſi on n'eût pris une connoiſſance particuliere de leurs differens, & ſi on ne les eût enſuite diſpoſez à s'embraſſer. Ce fut là la principale application de Monluc, tant que dura l'Aſſemblée de Beziers. Elle ſe termina à la ſatisfaction de tout le monde, & le Roy en receut une joye qu'il ne pût s'empêcher de témoigner, quoiqu'il excellât d'ailleurs en l'art de diſſimuler, & qu'il prévît aſſez le dommage qu'il en recevroient. Mais Sa Majeſté n'en fut ny plus reconnoiſſante ny plus liberale à l'égard de Monluc. Les Catholiques zelés, les Politiques, & les Calviniſtes s'étoient également imaginez, que pour le récompenſer du grand ſervice qu'il venoit de rendre, on le rappelleroit à la Cour, & on le rétabliroit dans le Conſeil d'Etat, où il avoit eu ſi bonne part durant le regne de Charles neuf. Mais le Roy ne fit ny l'un ny l'autre ; & l'on n'en ſçauroit deviner d'autres raiſons, ſinon que Sa Majeſté craignit de choquer trop ouvertement la Maiſon de Guiſe, Ennemie déclarée de Monluc, à cauſe qu'elle le croyoit Calviniſte *, & qu'il avoit toûjours eſté dans des interêts contraires aux ſiens, ou que les Conſeillers d'Etat, qui connoiſſoient le genie de Monluc beaucoup au deſſus du leur, employerent tout leur credit pour empêcher qu'il ne rentrât dans le Conſeil, parce qu'ils prévoyoient aſſez que leurs avis n'y ſeroient pas ſi conſiderez que les ſiens, & qu'on luy attribuëroit uniquement tout ce qui y auroit eſté reſolu de meilleur. Quoiqu'il en ſoit, il ne receut de la

1576.

* Balagny ſon fils pretendoit être legitime.

1576. Cour que des complimens pour l'heureuſe concluſion de l'Aſſemblée de Beziers, & ſes affaires domeſtiques n'en allerent pas mieux. Il ne laiſſa pas neamoins de continuer ne qu'il avoit commencé; & comme on ce pouvoit douter que ſi la Paix qu'il venoit d'affermir ſe rompoit, le Languedoc en feroit naître la cauſe, & qu'il dépendoit preſque entierement du Parlement de la Province de la tenir en repos; il alla demeurer à Thoulouſe, pour veiller de plus prés ſur ce qui s'y paſſeroit; & il y mourut l'année ſuivante mil cinq cens ſoixante dix neuf, avec plus de tranquillité qu'il n'avoit vécu depuis qu'il étoit ſorty de l'Ordre de Saint Dominique.

La Reine mere s'étoit bien apperceuë que la Paix diminuëroit ſon credit; & neamoins, non ſeulement elle ne s'y étoit point oppoſée; mais encore elle avoit engagé Monluc à ne rien épargner pour la conclure. Ceux qui luy étoient affectionnez en trouvoient la cauſe, dans le deſir qu'ils luy imputoient de vouloir mourir en repos, aprés avoir paſſé toute ſa vie dans le tumulte; mais ſes Ennemis croyoient qu'elle avoit bien préveu, que tout ce qu'elle pourroit faire au préjudice de la Paix, ne ſeroit pas ſi caché que le Roy n'en fût tôt ou tard averty, & que ce Prince, de qui l'affection pour ſa mere étoit déja beaucoup refroidie, acheveroit de perdre ce qui luy en reſtoit; lorſqu'il apprendroit qu'elle traverſoit l'execution du plus violent de ſes deſirs. Cependant il n'étoit pas plus libre à l'eſprit de la Reine mere de demeurer ſans action, qu'au Soleil de s'arrêter; & ſoit qu'elle jugeât l'humeur de ſes deux fils trop incompatible,

pour leur permettre de demeurer long temps enſemble, ou qu'elle ne pût ſouffrir que le Cadet luy reprochât d'avoir moins fait pour luy que pour l'Aîné: Par la même raiſon qu'elle avoit procuré à Henry trois la Couronne de Pologne; elle ſe propoſa d'élever le Duc d'Anjou à la Souveraineté des Païs-bas, & elle n'y auroit pas moins réüſſi, ſi le Duc d'Anjou n'eût apporté le plus grand obſtacle à ſon propre honheur. 1576.

Pour l'intelligence de ce qui ſuit, il eſt neceſſaire de préſuppoſer que Philippe ſecond, Roy d'Eſpagne, entreprit immediatement aprés la Paix du Caſteau-Cambreſis, de multiplier les Eveſchez des Païs-bas, & que les Flamans s'y oppoſerent, ſous pretexte que l'on contrevenoit à leurs Privileges. Il étoit conſtant que dans leurs Aſſemblées, où il n'y avoit eu juſques-là que quatre Evêques, Philippe ſecond n'étoit aſſuré que de quatre voix; au lieu qu'en faiſant créer dix-huit nouveaux Evêchez, auſquels il preſenteroit, ce ſeroit autant de perſonnes dévoüées à ſes interêts, qui opineroient en ſa faveur. Ce deſordre devint d'autant plus grand, que les Païs-bas n'étoient alors gouvernez que par une Femme; & les plus échauffez des Séditieux pour faire plus de dépit aux Eſpagnols qu'ils accuſoient de tyrannie, ſe firent Calviniſtes. Philippe en imputa la faute aux trois Principaux Seigneurs de Flandres, qui étoient les Comtes d'Egmont & de Horne, & le Prince d'Orange. La Ducheſſe de Parme fut dépoſée, & le Duc d'Alve luy ſucceda. Il ſe ſaiſit des Comtes d'Egmont & de Horne, & il leur fit couper les têtes: mais le Prince d'Orange eſquiva, & ſe refugia en Allemagne, où

1576. il leva ſucceſſivement deux puiſſantes armées, & les mena luy-même en Flandres contre les Eſpagnols: le Duc d'Alve fut pourtant ſi halerte, ou ſi heureux, qu'il diſſipa ſes armées; & le Prince d'Orange aprés avoir emprunté de l'argent de tous ceux qui avoient voulu luy en préter, pour ſurvenir à une ſi prodigieuſe dépenſe, auroit eſté pris pas ſes propres Soldats, & vendu au Duc d'Alve, s'il ne les eût appaiſez, en leur abandonnant ſa vaiſſelle d'argent & ſes bijoux.

Il ny avoit pas de ſûreté pour luy de ſe retirer en Allemagne, où la Maiſon d'Autriche tenoit l'Empire; & s'il paſſoit en France, il perdroit les grands biens qu'il poſſedoit dans les Païs-bas. Il auroit pourtant eſté reduit à faire l'un ou l'autre, ſi la fortune ne luy eût preſenté un aſyle dans le temps qu'il l'attendoit le moins. Quatre-vingts Hollandois Calviniſtes qui s'étoient refugiez en Angleterre, obtinrent de la Reine Eliſabeth un Vaiſſeau, qui leur donna moyen de ſurprendre l'importante Place de la Brille, & de faire revolter enſuite les Provinces de Hollande & de Zelande. Le Prince d'Orange y courut, & ſa qualité de Gouverneur luy acquit d'abord la principale autorité dans cette naiſſante Republique. Il n'oſa pas neamoins s'en faire reconnoître pour Souverain, parce qu'il prévit qu'il auroit à ſupporter long-temps la guerre contre le Roy d'Eſpagne, & que ſi les Hollandois & les Zelandois jouïſſoient d'une entiere liberté, ils contribuëroient plus volontiers pour les frais de la guerre, que s'ils changeoient ſeulement de Maître. Il leur perſuada dans cette veuë d'établir chez eux un Gouvernement qui approchât plus de la

la démocratie populaire, que des autres Polices, & il voulut que chaque Ville en particulier conservât sa Souveraineté. Il pensa en même-temps à les rendre irreconciliables avec le Roy d'Espagne ; & parce qu'il prévoyoit d'un côté que si elles demeuroient Catholiques, il ne les pourroit empêcher de se raccommoder avec leur ancien Maître : & d'un autre côté, qu'entre les nouvelles Sectes, il n'y en avoit point qui luy fût plus contraire que celle de Calvin ; il fit ensorte qu'elles la receurent ; & pour leur en montrer l'exemple, il la professa le premier. 1576.

Aprés qu'il se fut mis à couvert de ses Ennemis par les deux voyes que l'on vient de marquer, il travailla à les chasser des autres quinze Provinces des Païs-bas, & il fut assez habile pour y procurer un soûlevement General. Jean d'Autriche, frere naturel du Roy Philippe second, qui Gouvernoit alors les Païs-bas pour l'Espagne, perdit toute son autorité ; & le Prince d'Orange voyant bien que les quinze Provinces nouvellement soûlevées, ne le reconnoîtroient pas pour Chef, à cause qu'il avoit changé de Religion ; & qu'elles vouloient demeurer Catholiques ; leur proposa l'Archiduc Mathias, troisiéme fils de l'Empereur Maximilien second, dans la veuë que les Flamans obeïroient plus volontiers à un Prince descendu de Marie de Bourgogne, qu'à d'autres, & que ce Prince n'ayant pour appuy dans le Païs que le Prince d'Orange, & n'y pouvant subsister que par luy, se contenteroit des apparences de la Souveraineté, & luy en laisseroit le solide.

Cette conjecture ne fut pas vaine, & l'Archiduc

1576. irrité contre les Eſpagnols, de ce qu'ils ne luy donnoient pas autant de penſion qu'à ſes autres freres; & flatté par l'eſperance de devenir ce qu'avoient eſté les derniers Ducs de Bourgogne, ſe déroba dans la Cour Imperiale, & paſſa en Flandres, où il fut receu avec applaudiſſement. Il reconnut bien-tôt par ſa propre experience qu'il s'étoit trompé, & que le Prince d'Orange ne l'avoit appellé que pour gouverner ſous ſon Nom: Mais comme il n'y avoit plus pour luy de retour auprés de l'Empereur ſon pere, puiſqu'il l'avoit irrité, & que d'ailleurs l'Eſpagne ne luy pardonneroit jamais, il s'accommoda à ſa fortune preſente, & il ſouffrit que le Prince d'Orange reglât ſeul toutes les affaires d'importance, pendant qu'il paſſoit le temps à la Chaſſe, aux Tournoys, aux Courſes de bagues, & aux Feſtins.

L'autorité du Prince d'Orange ſur les dix-ſept Provinces ne fut pourtant pas de longue durée. Les Seigneurs de Croy, d'Aremberg, de Mansfeld, & de Boſſu, de qui les Maiſons ne cedoient point à celle de Naſſau, dont le Prince d'Orange étoit ſorty, ne voulurent pas dépendre de luy; & pour communiquer leurs ſentimens aux trois Etats des Provinces reſtées Catholiques, ils leur repreſenterent qu'ils avoient commis une ſi grande faute, en appellant l'Archiduc Mathias, que s'ils ne la reparoient promptement, ils retomberoient ſous le joug qu'ils avoient pretendu éviter: Que les Branches de la Maiſon d'Autriche en Eſpagne & en Allemagne vivoient dans une tres-étroite intelligence, & qu'elles y étoien contraintes par le voiſinage des Turcs, qui ne manque-

roient pas d'enlever à l'Empereur les Provinces hereditaires, ſi l'Eſpagne ne luy fourniſſoit à point nommé l'argent neceſſaire pour les conſerver, & par la bienſéance qui convieroit la France à recouvrer les Etats dans l'Italie, que l'Empereur Charles-Quint avoit uſurpez ſur elle, ſi Maximilien ſecond n'envoyoit aſſez de Troupes pour les défendre : Qu'il étoit hors de doute que lorſque les Flamans s'étoient ſoûlevez, toute la Maiſon d'Autriche s'étoit intereſſée à les ramener en quelque maniere que ce fût ſous ſa puiſſance ; & que prévoyant qu'ils deviendroient inexorables, s'ils choiſiſſoient un Chef dans une Maiſon Etrangere, elle avoit employé le reſte de ſon credit dans les Païs bas, pour faire élire l'Archiduc Matthias : Que ce Prince n'étoit pas ſi mal avec l'Empereur ſon pere, & avec le Roy d'Eſpagne ſon beau-frere, qu'il le témoignoit ; & que quand ſon averſion ſeroit extrême, il y avoit un moyen infaillible pour le rengager par ſes interêts particuliers dans ceux de Sa Maiſon : Que le Roy d'Eſpagne n'avoit point de fils, & que toute ſa Famille étoit reduite aux deux Infantes qu'il avoit euës de ſon troiſiéme Mariage *: Que l'aînée devoit heriter de tous ſes Etats, & qu'il n'avoit qu'à l'offrir à l'Archiduc Matthias, pour le tirer des Païs-bas avec plus de facilité qu'il n'y étoit allé. 1576.

* Avec Iſabelle de Frãce, Fille aînée de Henry ſecond.

Ce raiſonnement étoit ſolide, & les Flamans en demeurerent ſi abſolument convaincus, qu'ils ne ſe contenterent pas de preſſer le Prince d'Orange qu'il renvoyât l'Archiduc ; mais ils luy déclarerent que s'il ne le faiſoit, ils ſe ſepareroient des Provinces de Hollande & de Zelande. Le Prince d'Orange ne fut gué-

1576. re moins ſurpris de ce diſcours, qu'il l'avoit eſté quand ſes Soldats Allemans avoient menacé de le livrer au Duc d'Alve. Il prévoyoit aſſez qu'il luy ſeroit impoſſible de maintenir Mathias : cependant il ne luy pouvoit donner de Succeſſeur qui fut d'humeur à ſe contenter de l'ombre de la Souveraineté. Il n'y avoit point de Prince dans l'Angleterre, & ceux de l'Allemagne & de l'Italie n'étoient pas capables de donner aux Païs-bas tout le ſecours dont ils avoient beſoin contre l'Eſpagne. Il ne reſtoit que la France, & les apparences étoient d'autant plus grandes, que ſi on luy demandoit le Duc d'Anjou pour gouverner le Païs-bas ; elle ne le refuſeroit point : Que ce Prince s'ennuyoit de vivre en Paix, & que le Roy ſon frere ſeroit ravy de s'en défaire, pourveu que ce fût par les belles voyes. Le ſeul inconvenient qui s'y trouvoit, conſiſtoit en ce que le genie du Duc d'Anjou étoit tout-à-fait oppoſé à celuy de l'Archiduc Mathias ; & que l'un & l'autre ayant eſté élevez dans des maximes oppoſées, ils s'étoient propoſez une maniere de vie ſi diſſemblable, qu'elle ne pouvoit l'être davantage. L'Archiduc avoit demeuré juſqu'à l'âge de vingt ans dans l'Allemagne, où les Electeurs, les Princes, les Etats, & les Villes libres partageoient l'autorité Souveraine de l'Empereur ; & le Duc d'Anjou n'étoit jamais ſorty de France, où le Gouvernement étoit plus abſolu que dans aucune autre Monarchie de l'Europe. Son imagination avoit eſté ſi remplie de l'excellence de ce Gouvernement ſur tous les autres, qu'il s'étoit accoûtumé à l'eſtimer ſeul ; & il étoit aiſé de conclure de

ce principe, que ſi on luy offroit l'adminiſtration des Païs-bas aux mêmes conditions que l'Archiduc Mathias l'avoit acceptée; il la refuſeroit nettement, ou il ne l'accepteroit qu'à deſſein de la changer, & de la tourner à la mode de celle de France. De plus, le Prince d'Orange étoit aſſez informé des affaires de France, pour ne pas ignorer que Henry trois avoit une indiſpoſition* qui l'empêcheroit toûjours d'avoir des enfans, à cauſe que pour avoir eſté negligée dans ſes commencemens, elle étoit devenuë incurable; & que par conſequent le Duc d'Anjou étoit Succeſſeur, non ſeulement préſomptif, mais encore neceſſaire de la Monarchie Françoiſe. Si cette Succeſſion étoit ouverte pendant que ce Prince gouverneroit les Païs-bas, il étoit à craindre qu'il ne s'en prévalût pour y établir une autorité abſoluë, & que les Flamans ne tombaſſent dans un plus grand danger, que celuy qu'ils avoient pretendu éviter en ſe révoltant, puiſque la France étoit plus capable ſans comparaiſon que l'Eſpagne, de donner atteinte à leurs Privileges. 1576.

* Une conoreée formée.

Cet inconvenient étoit terrible, & le Prince d'Orange le concevoit dans toute ſon étenduë; mais il étoit encore éloigné, & il s'agiſſoit de donner preſentement un Succeſſeur à l'Archiduc Matthias. Ainſi la ſeule précaution que le Prince d'Orange prit en jettant les yeux ſur le Duc d'Anjou, fut de ne le pas rechercher directement, & de ſe ſervir de certaines perſonnes apoſtées, qui inſpirerent à ce Prince le deſir de ſolliciter le Gouvernement des Païs-bas. Ces perſonnes n'eurent pas beaucoup de difficulté à réüſ-

1576. ſir, parce que le Duc d'Anjou n'étoit pas mieux dans l'eſprit de Henry trois, que Henry trois l'avoit eſté dans l'eſprit de Charles neuf dans le temps qu'on luy avoit accordé la Couronne de Pologne. Il étoit tout-à-fait mal dans l'eſprit des Favoris, & la vie qu'il menoit à la Cour étoit ſi fâcheuſe, qu'il s'en ſeroit volontiers retiré pour demeurer dans ſon Appennage, ſi on luy en eût voulu donner la permiſſion. Il receut donc ceux qui l'invitoient de penſer au Gouvernement des Pays-bas avec des tranſports de joye, qui ne furent diminuez ny par la conſideration des Eſpagnols, ny par le peu de fondement qu'il devoit faire ſur l'amitié des Flamans. Il en porta luy-même la nouvelle à la Reine mere, qui n'étant pas prévenuë comme luy, raiſonna plus juſte ſur l'affaire dont il étoit queſtion. Elle prévit que ſi le Duc d'Anjou demeuroit plus long-temps en France, il ne s'abſtiendroit pas d'y remuër; & que s'il entroit dans la querelle des Pays-bas, il animeroit les Eſpagnols, non ſeulement à ſa ruine; mais encore à celle du Roy ſon frere, & de la France. Mais elle n'étoit pas plus Maîtreſſe du Cadet de ſes fils que de l'Aîné: & d'ailleurs ſi elle eût entrepris de luy diſſuader le voyage de Flandres, non ſeulement elle n'auroit pas réüſſi; mais encore elle luy eût donné occaſion de ſe plaindre, qu'elle avoit moins d'affection pour luy qu'elle n'en avoit eu pour ſon frere. Elle ſe contenta donc de luy dire qu'il ne ſuffiſoit pas pour un Prince de ſa qualité, d'être aſſuré des Provinces de Hollande & de Zelande, & qu'il faloit de plus avoir des intelligences ſi bien établies dans les autres Provinces des Pays-bas,

& ſur tout dans les Valonnes, qu'il ne fût pas contraint de retourner en France, lorſque les Hollandois & les Zelandois ſe laſſeroient de luy. 1576.

La précaution de la Reine mere étoit juſte; mais il étoit ſi difficile à un Prince de la Maiſon de France, qu'il formât d'étroites liaiſons dans les Provinces Catholiques des Pays-bas, qu'aucun ne s'étoit mis en devoir de le faire. Il eſt vray que ces liaiſons avoient autrefois ſubſiſté, tant que la Maiſon de France avoit poſſedé les Pays-bas, & qu'elles n'avoient pas même diſcontinué durant les querelles de Loüis onze & de Charles le Guerrier: Mais depuis que la Maiſon d'Autriche avoit ſuccedé à celle de Bourgogne, elle avoit profité avec tant d'adreſſe des guerres preſque continuelles entre François premier & Charles-Quint, qu'elle avoit rompu toutes les Alliances de la Nobleſſe Françoiſe avec la Valonne, en n'accordant aucune grace aux Gentilshommes ſes Sujets qui les contractoient, & leur nuiſant par toutes les voyes indirectes dont elle pouvoit s'aviſer. Il s'étoit enſuivy delà qu'il n'y avoit non plus de relation entre la Nobleſſe Françoiſe & la Flamande, qu'entre la Nobleſſe Françoiſe & celle des Provinces Chrétiennes dont elle étoit plus éloignée, & qu'il n'y avoit par même d'apparence qu'il y en eût jamais eu: Cependant il n'étoit pas poſſible de ſervir le Duc d'Anjou, qu'en la rétabliſſant. Ce Prince & la Reine mere en étoient également convaincus, & ils jetterent les yeux pour ce ſujet ſur la Reine de Navarre.

Cette Princeſſe & ſon mary vivoient en mauvaiſe intelligence: L'un & l'autre en expliquoient aſſez

1576. ouvertement les motifs, & donnoient lieu de conclure par l'ingenuité de leurs aveus, que la faute venoit preſque également des deux côtez. La bienſéance ne permettoit pas à la Reine de Navarre de demeurer plus long-temps à la Cour de France, & il luy faloit un pretexte plauſible pour s'en éloigner. La Commiſſion de negocier avec les Provinces Valonnes pour le Duc d'Anjou, étoit digne d'elle: & d'ailleurs, rien ne luy manquoit pour en venir à bout. Sa beauté étoit des plus charmantes, & ſon genie & ſa converſation achevoient de gagner les cœurs que ſa beauté & ſon eſprit avoient ébranlez. Il ne luy faloit qu'un pretexte pour aller aux Pays-bas, ſans donner de l'ombrage à la plus défiante des Nations, qui eſt l'Eſpagnolle; & la Reine de Navarre feignit d'avoir des incommoditez, pour le ſoûlagement deſquelles les Medecins luy ordonnerent d'aller aux eaux de Spa. Elle trouva là, ou elle vit par le chemin les principaux Seigneurs Valons, elle confera avec chacun d'eux en particulier; elle les convainquit qu'ils ne pourroient ſe garentir long-temps du joug de l'Eſpagne, ſans être aſſurez de la protection de la France; elle les fit ſouvenir de la longue felicité dont ils avoient joüy ſous la domination des quatre derniers Ducs de Bourgogne; & elle leur en promit une ſemblable ſous le Duc d'Anjou, s'ils avoient le courage de le choiſir pour Chef, & la fermeté de ſe le conſerver.

On ne parle point icy des autres particularitez d'une affaire ſi delicatte, parce que la Reine de Navarre les a décrites dans le premier Livre de ſes Memoires

moires, d'une maniere qui n'étoit pas imitable, & qui deſcend beaucoup plus dans le détail, qu'il n'eſt permis à un Hiſtorien de Henry trois. On ſe contente de remarquer icy ce qu'elle a oublié, & de dire que les Seigneurs Vallons qu'elle avoit gagnez, preſſerent de ſorte l'Aſſemblée des Etats Generaux des Pays-bas, qu'ils y firent ordonner que l'on députeroit vers le Duc d'Anjou, pour l'engager à les ſecourir. Ce Duc qui ne demandoit pas mieux convint bien-tôt d'un Traité, dont les principaux Articles furent: Qu'il meneroit aux Pays-bas deux mille Lances & huit mille hommes de pied, pour en aider les Peuples à conſerver leurs Privileges; & que ces Troupes ſeroient entretenuës durant trois mois aux dépens de celuy qui les meneroit: Que ſi les Flamans en avoient beſoin plus long-temps, ils contribuëroient à la dépenſe: Que le Duc d'Anjou ne ſeroit alors obligé qu'à la ſubſiſtance de trois mille de ſes Soldats, & que les dix-ſept Provinces ſe chargeroient du reſte: Que l'on mettroit entre les mains de ce Prince auſſitôt qu'il ſeroit arrivé ſur les Frontieres de Picardie, les villes de Landrecies & du Queſnoy pour Places de ſûreté: Que ſi les Peuples prenoient la reſolution de ſecouër entierement le joug des Eſpagnols, & de ſe donner un nouveau Maître, ils jetteroient les yeux ſur le Duc d'Anjou; & s'ils ne paſſoient point à cette extrémité, ils le rembourſeroient exactement des frais qu'il auroit faits à leur occaſion, & ils ne retireroient de luy les Places de ſûreté que l'on vient de nommer, qu'aprés l'avoir entierement ſatisfait. 1576.

Le Duc d'Anjou leva les Troupes qu'il avoit pro-

1576. miſes avec une prómptitude qui ſurprit Moncada Ambaſſadeur d'Eſpagne en France. Ce Miniſtre s'en plaignit inutilement au Roy, puiſque Sa Majeſté témoigna bien que ſon Frere s'étoit engagé ſans ſa participation; mais elle en demeura là, & elle ne fit pas pour le retenir tout ce que les Eſpagnols ſouhaittoient. Il eſt vray que la choſe n'étoit pas tout-à-fait en ſon pouvoir, & ceux qui avoient le plus de part dans les intrigues d'alors, étoient convaincus que ſi Henry trois eût employé toute ſa puiſſance pour arrêter ſon frere, il n'auroit pû en venir à bout ſans exciter dans ſon Royaume une guerre plus dangereuſe que celle qu'il venoit de terminer contre toute apparence, par les intrigues de Monluc. Cependant, les Eſpagnols luy en ſçeurent auſſi mauvais gré, que s'il eût eſté tout-à-fait abſolu, & qu'il n'eût tenu qu'à parler pour ſe faire obeïr; tant il eſt vray que les perſonnes les plus raffinées ne jugent jamais d'autruy avec toute l'équité neceſſaire, quand il y va de leur interêt de le condamner.

ARGUMENT
DU
QVATRIE'ME LIVRE.

LA Reine mere informée de la reſolution des Flamans de ſecouër le joug de l'Eſpagne, ſe propoſe de leur donner le Duc d'Anjou pour Souverain. Elle envoye dans les Païs-bas la Reine de Navarre ſa Fille, qui ſous pretexte d'aller aux eaux de Spa, viſite les principaux Seigneurs des Provinces Valonnes, & les engage dans les interêts du Duc d'Anjou. Les Flamans enſuite de cette intrigue traittent avec luy, & il leur mene une armée de dix mille hommes, qui pouſſe d'abord les Eſpagnols avec beaucoup de vigueur; mais au bout de trois mois les Volontaires qui en faiſoient les deux tiers ſe retirent, & la rendent mépriſable, en la reduiſant à trois mille Soldats. Les Flamans en prennent occaſion de refuſer au Duc d'Anjou les Places de ſûreté qu'ils luy avoient promiſes; & il retourne mécontent en France. Jean d'Autriche meurt aprés avoir gagné la Bataille de Gemblours. On ſoupçonne que c'eſt de poiſon, & l'on en rapporte icy les conjectures. Quelus, Maugiron, & Livarot ſe battent en duel contre Entraguet, Riberac, & Schomberg; & le ſeul Entraguet ſort du combat ſans être ny mort ny bleſſé. Les Calviniſtes obtiennent l'Edit de Septembre, & l'obſer-

vent mal. Bellegarde ſe promet de les ranger à la raiſon, par le credit qu'il a ſur eux ; & n'en vient pas à bout. Il conſent de changer ſon Gouvernement de Saluces contre la Lieutenance Generale de Languedoc ; & la Cour l'employe pour diſpoſer Damville à ſe défaire du Gouvernement de cette Province, ſi on luy donne premierement la Proprieté ; & en ſecond lieu, la Souveraineté du Marquiſat de Saluces : mais Damville refuſe l'une & l'autre. Le Duc d'Anjou aſpire aux Nôces de la Reine d'Angleterre, qui l'attire à Londres ; l'y amuſe, & le renvoye ſans rien conclure. Monſoreau aſſaſſine Buſſy d'Amboiſe, pour des faits que l'on examine icy.

HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE QUATRIE'ME.

Où l'on voit la premiere expedition du Duc d'Anjou dans les Païs-bas ; ſon voyage en Angleterre ; la Bataille de Gemblours ; ce qu'il y a de vraiſemblable dans la mort de Jean d'Autriche ; & ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France à la fin de l'année mil cinq cens ſoixante dix-huit, & durant preſque toute celle de mil cinq cens ſoixante dix-neuf.

IL y a lieu de douter ſi le voyage de Marguerite de France, Reine de Navarre, aux eaux de Spa, fut avantageux ou nuiſible aux Flamans ; puiſque ſi d'un côté cette Princeſſe, en attirant les principaux Seigneurs des Provinces Valonnes dans les interêts du Duc d'Anjou ſon Frere, les empêcha de ſe reconcilier avec les 1577.

1577. Eſpagnols, quoique le Traité en fût déja fort avancé: Elle fut d'un autre côté l'occaſion de deux pertes irreparables, que les Pays-bas firent immediatement aprés. Philippe Roy d'Eſpagne y avoit envoyé Jean d'Autriche ſon Frere naturel, ſur la préſuppoſition que ce Prince, qui tout jeune qu'il étoit, avoit gagné quatre Batailles en Eſpagne contre les Mores de Grenade, & une cinquiéme à Lepanthe contre les Turcs, rameneroit à l'obeïſſance les Flamans par ſa valeur, s'ils reſiſtoient aux charmes de ſa converſation la plus enjoüée, & la plus agreable qui fut jamais. Mais comme Sa Majeſté Catholique s'étoit trompée dans l'opinion qu'elle avoit euë de ſurmonter la rebellion des Pays-bas, ſans y aller en perſonne; Elle prit auſſi mal ſes meſures, en leur envoyant ſon Frere, qui les auroit à la verité rangez dans le devoir, s'il les eût trouvez dans la même diſpoſition où ils avoient eſté ſous le Gouvernement du Duc d'Alves; mais ce Prince n'en étoit plus capable, preſentement que la conjoncture avoit tout-à-fait changé: car il ne s'agiſſoit plus, comme alors, de diſſiper quatre ou cinq cens Mécontens, & d'empêcher les Bourgeois de quelques Villes d'aſſiſter aux Preſches de quelques Miniſtres envoyez de Genêve. Toutes les Provinces étoient maintenant révoltées; & & comme il n'y avoit aucune perſonne de qualité qui ne fût prévenuë d'averſion pour Jean d'Autriche, à cauſe qu'on le ſoupçonnoit d'avoir contribué à la mort du malheureux Prince Dom Carlos; il n'y en avoit aucune qui fut en état de ſe laiſſer ébloüir par ſes belles qualitez: De plus, il n'avoit pas trouvé

ſur la Frontiere du Luxembourg l'armée qui devoit y arriver auſſi-tôt que luy du Duché de Milan où elle étoit paſſée, en execution de l'accommodement entre les Flamans & les Eſpagnols. Il n'avoit pû ramaſſer que ſix ou ſept mille hommes, qui ne ſuffiſoient pas pour reſiſter aux trente mille des Etats. Il n'avoit aucune Place conſiderable, ſous le canon de laquelle il pût ſe mettre à couvert s'il étoit pourſuivy; & l'on ne ſçauroit excuſer les Flamans de ne l'avoir point alors accablé, puiſqu'ils le pouvoient ſans rien hazarder. Il ne ſçavoit plus que faire quand il apprit que la Reine de Navarre venoit dans les Pays-bas, il ſoupçonna le veritable deſſein de cette Princeſſe; & comme il ne ſe trouvoit pas aſſez fort pour le traverſer directement, il tâcha d'en profiter par une ruſe qui luy réüſſit. 1577.

Les Etats de Flandres n'entretenoient pas de ſuffiſantes Garniſons dans les meilleures Places du Pays, à cauſe qu'elles étoient en trop grand nombre; & que ſi on euſt ajoûté cette dépenſe à celle de l'armée qu'ils avoient ſur pied, elle auroit eſté trop grande, & les Provinces Valonnes en euſſent pris un nouveau pretexte de s'accommoder avec les Eſpagnols. La ville de Namur, la plus importante de toutes, avoit eſté negligée ſur ce principe; & Jean d'Autriche, qui en étoit informé, reſolut de la ſurprendre, ſous pretexte d'y recevoir la Reine de Navarre. Cette intrigue fut ſi bien conduite, que les Bourgeois de Namur ne ſe douterent jamais qu'on les vouluſt ramener à l'obeïſſance des Eſpagnols, & ne s'apperceurent même d'y être retournez, que quand on les

1577. contraignit de recevoir chez eux autant de Soldats de cette Nation qu'ils en pouvoient nourrir. Jean d'Autriche feignant de preparer les lieux pour une magnifique entrée, y fit couler tant de Soldats, qu'ils s'emparerent en même-temps de la Ville & du Château ſans répandre de ſang; & les Eſpagnols qui n'étoient point alors les plus forts, ſe contenterent de recouvrer Namur ſans en punir les Habitans, qui les en avoient honteuſement chaſſez. L'entrepriſe de Jean d'Auſtriche, qui auroit ſuffi pour ruiner ſa reputation, ſi elle euſt manqué; ſuffit auſſi toute ſeule pour rétablir les affaires d'Eſpagne dans les Pays-bas, tant les hommes les plus habiles, auſſi-bien que les plus groſſiers, ſont accoûtumez à ne ſe regler que par le ſuccés. Les contributions qu'il tira de Namur entretinrent ſon armée, & luy donnerent le temps d'attendre celle que le Prince de Parme luy menoit d'Italie. La partie de la Province du Luxembourg qui s'étoit donnée aux Etats, ne pouvant plus entretenir de commerce avec eux, redevint Eſpagnolle par une pure neceſſité. L'Empereur eut le chemin ouvert, pour envoyer dans les Pays-bas autant de Troupes qu'il voulut; & la principale Nobleſſe du Pays ſe trouvant appauvrie par les continuelles courſes de la Garniſon de Namur, menaça de changer de Parti, ſi l'on n'aſſiegeoit cette Place.

Ses plaintes obligerent l'armée des Confederez à faire une marche, qui fut cauſe de ſa défaite. La Nouë y ſervoit; mais c'etoit ſeulement en qualité de Maître de l'Artillerie: & quoique ſon merite fuſt également connu des Officiers & des Soldats, &

que

que chacun d'eux en particulier ne doutât pas qu'il ne dût les commander ; il n'étoit neamoins appellé que rarement dans les Conſeils de guerre, & il recevoit le plus ſouvent des ordres qu'il ne laiſſoit pas d'executer, quoiqu'ils fuſſent contraires à ſon experience & à ſa raiſon. Il s'étoit mis inutilement en devoir de perſuader, que l'on ne hazardât rien avant l'arrivée du Duc d'Anjou ; parce qu'il jugeoit abſolument neceſſaire d'oppoſer à Jean d'Autriche le ſeul Prince capable d'appaiſer les differens qui ſurvenoient à toute heure dans l'armée des Confederez, où chaque Seigneur ſe faiſoit un point d'honneur de ne pas ceder à l'autre. Mais l'interêt particulier prévalut au public, & l'armée des Confederez, puiſſante à la verité, mais d'ailleurs monſtrueuſe, pour avoir autant de Generaux que d'Officiers, arriva à Gemblours à deſſein de paſſer plus outre, & de former un Siege regulier devant Namur. Jean d'Autriche l'attendoit de pied ferme ; & comme il en connoiſſoit le défaut, il n'apprehenda pas de la combattre, quoique la ſienne fut moindre de prés de la moitié. On vint d'abord aux mains de part & d'autre avec une égale ardeur ; mais les Allemans lâcherent le pied, & les Flamans les imiterent ſi promptement, que la Bataille aprés avoir duré un quart d'heure ſeulement, dégenera en déroute. Tout le mal tomba ſur le Corps où commandoit la Nouë. Il eut aſſez d'éloquence pour luy perſuader de ſe défendre, quoiqu'il ſe vît abandonné par toutes les autres Troupes Confederées, & il le mit en état de ſoûtenir deux heures entieres toute l'impetuoſité des Vain- 1577.

1577. queurs ; mais enfin, comme il avoit eſté malheureux dans toutes les Batailles où il s'étoit trouvé, il le fut encore dans celle de Gemblours. Ceux qui l'environnoient furent tuez ; & comme il étoit aiſé de le diſtinguer des autres par ſon bras de fer, quelques Eſpagnols qui le reconnurent ne voulurent pas le tuer. Ils ſe contenterent de le prendre, & de le mener à leur General.

Les avis de la perte des Batailles ont plus d'effet dans les Corps politiques qui approchent de la Democratie, que dans les autres, parce qu'il leur eſt plus difficile d'y remedier. Les Flamans à la verité n'avoient pas perdu beaucoup de Soldats à Gemblours ; mais ils n'étoient pas plus heureux que ſi leur armée euſt eſté toute taillée en pieces, puiſque d'un ſi grand nombre de Cavaliers & de Fantaſſins qui s'étoient débandez, il n'en retourna pas trois mille ſous les Enſeignes des Etats. Le plat Pays étoit donc abandonné à la diſcretion des Vainqueurs ; & ſi on ne leur oppoſoit bien-tôt des forces égales aux leurs, il étoit à craindre que les Villes affamées par la deſolation de leur territoire, n'ouvriſſent leurs portes aux Eſpagnols. Le Duc d'Anjou s'acquittoit avec beaucoup d'exactitude de la Commiſſion qu'il avoit acceptée, & s'appliquoit entierement à lever les dix mille hommes qu'il avoit promis aux Etats : Mais ce nombre qu'on avoit crû pluſque ſuffiſant lorſqu'on traittoit avec luy, ne l'étoit plus maintenant ; & quand ce Duc ſe ſeroit avancé dans les Paysbas, il n'auroit ny fait quitter la Campagne à Jean d'Autriche, ny reduit les Eſpagnols à ſe retirer de devant

les Places importantes qu'il leur plairoit d'aſſieger. 1577.

D'ailleurs, la bienſéance ne permettoit pas que l'on exigeât du Duc d'Anjou plus de Gens de guerre que les dix mille qu'il avoit promis : car outre que l'on ne luy fourniſſoit point d'argent, & que ſans cela il luy étoit impoſſible d'enrôller plus de Soldats; la Maiſon d'Autriche qui avoit tant d'Eſpions en France, & ne ſouffroit qu'avec impatience les levées du Duc d'Anjou, pretendroit qu'il n'avoit pû les augmenter ſans le conſentement exprés, ou du moins tacite, du Roy ſon Frere, & prendroit cette action pour une rupture de la Paix entre les deux Couronnes. Ainſi le danger croiſſant tous les jours à proportion que les moyens de l'éviter diminuoient, les Flamans creurent qu'ils pouvoient ſans faire tort au Duc d'Anjou, inviter le Prince Caſimir à leur défenſe, & ſe propoſerent en cas de ſuccés d'élever à leur Souveraineté celuy de ces deux Princes, dont ils auroient tiré plus d'aſſiſtance. Caſimir ne fut pas trop ſurpris des Députez qu'on luy envoya, parce qu'il s'y étoit attendu depuis le ſuccés de Gemblours; mais il avoit encore moins d'argent que le Duc d'Anjou; & quand il en auroit eu, les Allemans n'étoïent pas de l'humeur des François, qui depuis qu'ils avoient une fois pris les armes, aimoient mieux ſe donner pour rien, que de les poſer. Il auroit donc eſté contraint de negliger ſa fortune, s'il ne ſe fut aviſé de recourir à la Reine d'Angleterre, & de luy remontrer qu'elle n'avoit guére moins d'interêt que luy, qu'il devînt Souverain des Pays-bas; puiſque ſi Jean d'Autriche les recouvroit, les Eſpagnols ne ceſſe-

1577. roient jamais des fomenter & d'appuyer les ſeditions des Catholiques d'Angleterre & d'Irlande : & ſi le Duc d'Anjou réüſſiſſoit dans ſon entrepriſe, il ruineroit par la moyen des mêmes Catholiques Sa Majeſté Angloiſe, ou le contraindroit de l'épouſer.

La Reine d'Angleterre approuva ſi bien le raiſonnement de Caſimir, qu'elle luy fit tenir aſſez d'argent pour lever une armée : car encore qu'elle ne ſouhaittât pas qu'il euſt les Pays-bas, à cauſe qu'il étoit encore Heritier préſomptif du Palatinat, l'Electeur ſon Neveu n'ayant point alors d'enfans, & que la Maiſon Palatine, qui étoit déja la plus puiſſante d'Allemagne, aprés celle d'Autriche, l'auroit eſté trop, ſi elle euſt poſſedé les Pays-bas; Sa Majeſté Angloiſe ne ſe mettoit point tant en peine de leur donner un nouveau Maître, que d'en chaſſer les Eſpagnols. Car elle préſuppoſoit que ſi les Flamans luy étoient redevables de leur liberté, ils ſeroient aſſez reconnoiſſans pour ne pas recevoir pour Souverain, celuy à qui elle auroit donné l'excluſion ; & que par conſequent il dépendroit d'elle d'en exclure quand il luy plairoit, & le Duc d'Anjou, & le Prince Caſimir.

L'armée Allemande fut bien-tôt prête, parce que Caſimir avoit conſervé une étroite liaiſon avec les Officiers qu'il avoit ramenez de France, par le moyen des petites Penſions qu'il leur payoit. Il entra dans la Flandre, & il la conſerva pour les Etats ; ſoit que les Eſpagnols apprehendaſſent de s'expoſer au hazard d'une ſeconde Bataille, ou qu'ils ne l'oſaſſent, à cauſe de la maladie de Jean d'Autriche qui

augmentoit tous les jours. Le Duc d'Anjou par la même raiſon ne trouva point d'obſtacle dans le Haynaut, où il mena ſes Troupes. La ville de Binche n'étoit pas tant conſiderable par elle-même, que par la communication qu'elle donnoit aux Etats, entre les Places qui tenoient pour eux, avec les Provinces voiſines. Les Eſpagnols avoient trouvé moyen de s'en ſaiſir, & y tenoient une puiſſante Garniſon. Les Etats preſſerent le Duc d'Anjou de les en déloger, & il les aſſiegea dans les formes. Les Eſpagnols ſe défendirent avec toute l'obſtination que l'on attendoit d'eux; mais rien n'eſt capable d'arrêter la premiere impetuoſité des François. Binche fut battuë avec une fureur qui n'avoit point encore eſté pratiquée dans les guerres de Flandres; & les aſſauts ſuccederent ſi promptement aux batteries, que les Aſſiegez n'eurent pas tout le loiſir dont ils avoient beſoin pour reparer leurs bréches. Biron, Buſſy, & la Châtre (qui fut depuis Maréchal de France, & écrivit avec exactitude un Journal de ce Siege) donnetent en même temps par trois differens endroits, & ſe rendirent Maîtres de la Place. Le Duc d'Anjou l'abandonna au pillage des ſiens; & ceux qui l'en blâmerent ne ſçavoient pas qu'il luy étoit impoſſible de l'empêcher. Les deux tiers de ſes Soldats étoient Volontaires, & n'avoient pris les armes que pour s'enrichir des dépoüilles des Eſpagnols. Si l'on euſt voulu les retenir dans une conjoncture, où le cruel uſage de la guerre leur donnoit le pouvoir ſur les biens, & même ſur la vie de ceux qu'ils venoient de forcer. Ils ſe ſeroient infailliblement ſoûlevez, & le 1577.

1577. Duc d'Anjou euſt eſté perdu dans le plus beau jour de ſa vie. Cependant comme les Habitans des contrées voiſines de Binche y avoient porté ce qu'ils avoient de plus precieux, ſur l'eſperance qu'il y ſeroit plus en ſûreté qu'ailleurs, les François y firent un butin auquel ils ne s'étoient point attendus, & s'en allerent la pluſpart pour le porter dans leur Pays.

Leur deſertion nuiſit en deux manieres au Duc d'Anjou: l'une fut, qu'il devint incapable de continuër ſes progrés; l'autre, que les Etats qui avoient differé ſous divers pretextes de luy remettre Landrecy & le Queſnoy, le refuſerent depuis abſolument; ſur ce qu'il n'étoit plus en état de leur fournir durant trois mois le nombre de Gens de guerre dont ils étoient convenus avec luy. La veritable cauſe de leur inconſtance étoit attribuée à la crainte, que Caſimir ne demandât d'être traité comme le Duc d'Anjou; ce qu'ils ne pourroient faire ſans donner occaſion au Roy d'Eſpagne de publier, qu'ils aimoient mieux mettre les Fortereſſes des Pays-bas entre les mains des deux Nations voiſines, qui leur devoient être les plus redoutables, que de les reſtituer à leur legitime Souverain. On ſe mit aſſez en devoir de le repreſenter au Duc d'Anjou, & de le prier d'attendre une conjoncture plus favorable pour l'execution des Articles qu'on luy avoit accordez: mais tout ce que l'on pût obtenir de luy, fut qu'il attendroit dans le Haynaut que les trois mois, durant leſquels il avoit promis de ſervir, fuſſent expirez, & que le lendemain il rameneroit en France ſon armée reduite à trois mille hommes; ce qu'il fit, ſans apprehender

que Caſimir ne profitât de ſa retraite. 1577.

Les Eſpagnols n'auroient pas manqué d'en tirer avantage, ſi Jean d'Autriche ne fût mort dans le temps qu'ils avoient le plus de beſoin de luy. Les Relations s'accordent aſſez, à dire qu'il mourut de poiſon; & on le crût d'autant plus volontiers, que ceux qui demeurerent les maîtres de ſon Corps, n'appellerent aucuns témoins lorſqu'ils le firent ouvrir, & qu'enſuite ils le mirent dans la chaux vive, qui en conſuma en peu d'heures toute la chair. Les Ecrivains favorables à la Maiſon d'Autriche tâchent de perſuader que cela ne fut fait que pour ſatisfaire la curioſité de Philippe ſecond, qui voulut voir le Squelet de ſon frere Naturel*: Mais les autres ſoûtiennent avec plus de vraiſemblance, que c'étoit là un ſpectacle dont Sa Majeſté Catholique devoit ſe paſſer, ſi elle n'euſt rien contribué à ſa mort. Ils prennent delà pretexte de l'accuſer de Fratricide; & ils ſe fondent ſur trois conjectures que l'on va rapporter, ſans en rien conclure.

* Jean d'Autriche.

La premiere eſt, que Philippe avoit abandonné Jean d'Autriche d'une maniere, qui ne laiſſoit que trop entrevoir que le Conſeil de Madrit étoit las de luy. On ne luy envoyoit ny argent ny Troupes, & nonobſtant on imputoit à ſa faute les progrés des Flamans, comme s'il euſt eſté en ſon pouvoir de les arrêter. On luy envoyoit des ordres qu'il étoit incapable d'executer. S'il les acceptoit, & qu'il ne les executât pas, comme il arriva toujours, excepté dans l'entrepriſe de Namur, on parloit auſſi-tôt de luy donner un Succeſſeur. Il diſſimula autant qu'il pût les

1577. perpetuels mécontentemens qu'on luy donnoit, & ce ne fut que dans la neceſſité qu'il en écrivit à deux de ſes plus intimes Amis, qui ſe trouvoient alors dans Gennes. L'un étoit le même Jean André d'Orie, qui avoit commandé les Vaiſſeaux & les Galleres d'Eſpagne à la Bataille de Lepante : l'autre, François de Mendoſe, Ambaſſadeur ordinaire du Roy Catholique auprés de la Republique de Gennes. Les Rebelles de Flandres intercepterent ces deux Lettres, & les rendirent publiques. On y lût que Jean d'Autriche ne pouvant plus ſubſiſter avec honneur dans les Pays-bas, prioit ſes deux Amis de luy moyenner en toute maniere une Retraite à Rome, ou dans quelque autre lieu d'Italie, où le Conſeil d'Eſpagne pût le ſouffrir. On admira la multitude des chagrins qui luy étoient donnez en toutes occaſions, & ſur tout on prit garde qu'il déclaroit qu'en partant de Madrit, le Roy Catholique luy avoit ordonné preferablement à toute autre choſe, qu'il n'oubliât rien de ce qui pourroit ſervir à gagner les principaux Seigneurs des Pays-bas, par les voyes de la douceur. Cependant, lorſqu'il s'étoit mis en devoir d'executer ſa Commiſſion, en commençant par le Duc d'Arſcot, qui avoit alors le plus de credit en Flandres, la Cour d'Eſpagne ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle en fit un crime à Jean d'Autriche. Elle luy reprocha d'avoir penſé à changer ſa Charge de Gouverneur en la dignité de Souverain, & d'avoir fomenté les trois Factions, qui avoient appellé en Flandres le Duc d'Anjou, l'Archiduc Mathias, & le Prince Caſimir, dans la ſeule veuë de convaincre les Peuples par leur propre

pre

pre experience, qu'aucun de ſes Princes ne leur étoit propre; afin que ne pouvant ſe reſoudre de retourner ſous la domination d'Eſpagne, & ne ſçachant où prendre un nouveau Maître, ils ſe contentaſſent de Jean d'Autriche, par la raiſon que ce Prince en devenant leur Chef, ſe rendroit irreconciliable avec les Eſpagnols; & que n'ayant aucune liaiſon particuliere avec les François & avec les Anglois, il s'ajuſteroit d'autant plus volontiers au genie des Flamans, qu'il n'auroit pas d'autre reſſource qu'en leur affection. 1577.

La ſeconde conjecture ſe trouve dans les Memoires qu'écrivit le fameux Antonio Perez, principal Secretaire d'Etat de Philippe ſecond, aprés que Henry le Grand luy eut accordé un azile en France, contre la perſecution de Sa Majeſté Catholique. Il pretend que Jean d'Autriche étoit déja mal à la Cour d'Eſpagne, quand on le fit Gouverneur des Pays-bas; & que comme Philippe ſecond ne luy donna cette Commiſſion que pour ſe défaire de luy, il ne l'accepta qu'à deſſein d'y former des liaiſons capables de le proteger contre les Eſpagnols : Que dans cette veuë il gagna Jean Eſcovedo, que le Conſeil de Madrit luy avoit donné pour Eſpion, ſous pretexte de luy ſervir de Secretaire; & qu'auſſi-tôt que l'un & l'autre furent arrivez dans les Pays-bas, ils y commencerent deux intrigues qui ne pouvoient être plus pernicieuſes à la Couronne d'Eſpagne; l'une avec le Prince d'Orange, & l'autre avec le Duc de Guiſe.

Le Prince d'Orange qui s'étoit rendu irreconciliable avec les Eſpagnols, ne penſoit qu'à les chaſſer

1577. ſi generalement des Pays-bas, qu'il ne leur reſtât plus aucune eſperance d'y retourner; & dans cette veuë, ny l'Archiduc Mathias, ny le Duc d'Anjou ne luy étoient propres. L'Archiduc étoit fils de l'Empereur, & il y avoit trop de liaiſon entre les deux Branches de la Maiſon d'Autriche, pour ne pas apprehender qu'elles ne ſe réüniſſent tôt ou tard aux dépens de ceux qui les auroient diviſées. Le Duc d'Anjou étoit trop prés de ſucceder à la Monarchie Françoiſe, pour ne pas donner lieu aux Flamans de prévoir que leurs Privileges auroient couru trop de riſque ſous ſa domination. Jean d'Autriche n'étoit ſujet ny à l'un ny à l'autre de ces inconveniens, puiſque d'un côté il étoit ſi mal avec la Cour d'Eſpagne, qu'il n'y avoit aucune eſperance pour luy de ſe raccommoder avec elle. Il n'avoit eſté reconnu que pour Bâtard; & les mêmes Lettres de legitimation qui luy permettoient de poſſeder des Terres & des Benefices dans toute l'étenduë de la Monarchie d'Eſpagne, l'excluoient de ſucceder à cette Monarchie, tant qu'il y auroit des Fils & des Filles legitimes dans la Maiſon d'Autriche; outre que quand cette précaution n'auroit pas eſté priſe, on ſe ſouvenoit de la politique de Charles-Quint, lequel auſſi tôt que ſa Fille aînée s'étoit trouvée nubile, avoit mandé le Fils aîné de ſon Frere, alors Roy de Bohême, & depuis Empereur ſous le nom de Maximilien ſecond, pour l'épouſer, & ne luy avoit permis de retourner en Allemagne, qu'aprés l'avoir veu pere de deux Fils, qu'il avoit laiſſez à la Cour d'Eſpagne. On ne doutoit pas que Philippe ſecond n'imitât Charles-Quint, & ne fit venir en Eſ-

pagne l'Archiduc Rodolphe, fils aîné de Maximilien, pour épouſer l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, dés qu'elle ſeroit en âge ; & Jean d'Autriche n'avoit ainſi aucune eſperance de parvenir à la Monarchie d'Eſpagne, quoique les Bâtars l'euſſent plus d'une fois poſſedée. Il étoit donc l'homme qu'il faloit au Prince d'Orange. Les Flamans, s'ils étoient ménagez de ſorte qu'on leur perſuadât qu'il n'avoit rien contribué à la mort du Prince Dom Carlos, le recevroient plus volontiers qu'aucun autre: car outre qu'il étoit Fils de l'Empereur Charles-Quint qu'ils avoient fort aimé ; il étoit né dans l'Allemagne, & n'avoit rien qui reſſemblât aux Eſpagnols. 1577.

Le Prince d'Orange ne prévoyoit pas que les Provinces de Hollande & de Zelande fiſſent beaucoup de difficulté de ſe donner à Jean d'Autriche ; mais il apprehendoit que les autres n'en fuſſent détournées, par le ſerment qu'elles avoient prêté à Philippe ſecond, quand Charles-Quint luy ceda ſes Etats ; & il s'agiſſoit de lever ce ſcrupule. Philippe ſecond s'étoit plus d'une fois expliqué depuis que le Duc d'Alve avoit manqué de dompter les Flamans, qu'il pourroit ſe défaire de la proprieté des Pays bas, pourveu qu'il fût aſſuré que la Souveraineté en demeurât à la Monarchie d'Eſpagne. Le Prince d'Orange reſolut là-deſſus de le prendre au mot, & fit ſçavoir à Jean d'Autriche qu'il le feroit reconnoître dans les Pays-bas, non plus pour Gouverneur, mais pour Maître ; pourveu que le Conſeil de Madrit luy en accordât l'inveſtiture.

On ſe flate aiſément dans les grandes affaires,

1577. quand on y a trop d'interêt. Jean d'Autriche n'ignoroit pas la diſpoſition du Roy ſon frere à ſon égard ; mais il le croyoit ennuyé de la guerre des Pays-bas, à cauſe de l'exceſſive depenſe qu'il y faiſoit ; & il ne doutoit pas que Sa Majeſté Catholique ne fût ravie de s'en exempter, en inveſtiſſant des Pays-bas ſon Frere naturel. Jean d'Autriche prévoyant encore qu'il y auroit plus de peine à dreſſer cette inveſtiture qu'à l'obtenir ; & comme il n'y pouvoit employer de plus habile homme qu'Eſcovedo, il le renvoya pour cet unique ſujet à Madrit.

Le Duc de Guiſe de ſon côté n'étoit pas content de l'Edit de Septembre, & ne croyoit pas qu'il dût être de longue durée. Il ſe doutoit que le Roy ne luy ſeroit pas moins contraire que les Calviniſtes, ſi la guerre recommençoit ; & comme cela ſuppoſé il luy ſeroit abſolument neceſſaire pour maintenir le parti des Catholiques zelés de chercher l'appuy de l'Eſpagne ; il avoit contracté une liaiſon des plus étroites avec Jean d'Autriche, à condition que les Catholiques zelés de France aſſiſteroient les Eſpagnols, en cas que le Duc d'Anjou favoriſât ouvertement ou en ſecret les Calviniſtes de Flandres, & qu'en échange les Eſpagnols protegeroient les Catholiques zelés de France, ſuppoſé que pour les attaquer Henry trois ſe joignît à ſes Sujets Calviniſtes.

Jean d'Autriche avoit conclu ce Traité ſans la participation du Roy Catholique ; mais il n'étoit point à préſumer que Sa Majeſté le trouvât mauvais, puiſqu'Elle en tireroit l'avantage de voir la France diviſée pour long-temps en trois Factions à peu prés éga-

les: & d'ailleurs, Escovedo avoit ordre de l'en informer. Il le fit en effet; mais il trouva que Jean d'Autriche s'étoit fondé sur un faux principe. Il étoit vray que Philippe second avoit dit qu'il pourroit bien se défaire de la proprieté des Pays-bas, pourveu que l'Espagne fût assurée d'en conserver la Souveraineté; mais le fin de cette proposition n'avoit pas esté penetré. Philippe pretendoit se servir de l'alienation dont on vient de parler, si ses armes n'étoient point assez puissantes pour dompter les Flamans; mais il vouloit retenir d'une main ce qu'il lâcheroit de l'autre, & ne faire semblant d'ôter pour quelques années à la Monarchie d'Espagne la proprieté des Pays-bas, que pour luy rendre ensuite cette proprieté avec usure. En un mot, il avoit déja dressé le plan de la Donation des Pays bas, qu'il fit depuis à l'Infante sa Fille aînée, & à l'Archiduc Albert d'Autriche son Neveu, en les mariant ensemble: mais les clauses de cette Donation devoient être fondées sur l'assurance* que l'Archiduc & sa femme n'auroient point d'enfans, & que par leur mort les Pays bas seroient réünis à la Monarchie dont on les auroit détachez. Jean d'Autriche ne pouvoit en aucune maniere entrer dans ce Projet. Il étoit jeune, bienfait, ambitieux, & de complexion amoureuse*. Il n'y avoit pas d'apparence d'exiger de luy qu'il passât toute sa vie dans le celibat; & quand il l'auroit promis, il ne l'eût pas tenu. 1577.

* On pretend qu'on luy fit avaler un breuvage qui la rendit sterile.

* Il avoit trois Bâtardes.

Les Espagnols n'avoient pas de femme à luy donner, de la sterilité de laquelle ils fussent assurez; & quand ils en auroient eu, qui pouvoit leur répondre

1576. qu'elle ne mourût pas avant luy, & qu'il ne paſsât point à de ſecondes nôces. De plus, il leur faloit un homme qui ne reçut aucune propoſition de la part des Etrangers, ſans ſçavoir auparavant ſi le Conſeil de Madrit le trouvoit bon; & Jean d'Autriche par ſon propre aveu s'étoit diſpenſé de cette regle, en negociant, & même en concluant un accommodement avec le Duc de Guiſe. Il y avoit lieu de ſe défier que le Traité dont Eſcovedo preſentoit l'Original au Conſeil d'Eſpagne, ne fût pas ſi ſincere, & qu'il y eût des Articles ſecrets dont on ne parloit point; outre que Jean d'Autriche pouvoit bien s'être émancipé à d'autres conventions avec les Puiſſances Ennemies, ou jalouſes de la grandeur de l'Eſpagne, dont il auroit promis de ne point parler. Delà vint qu'Eſcovedo trouva la Cour & le Conſeil de Madrit également contraires à l'avancement de ſon Maître, & que les intrigues qu'il fit pour les mieux diſpoſer à ſon égard, ne réüſſirent pas. Sa fortune étoit attachée à celle de ſon Maître; & comme il ſe promettoit d'être le plus grand Seigneur de Flandres, ſi Jean d'Autriche en devenoit Proprietaire, il apprehendoit avec raiſon d'être le plus malheureux des Eſpagnols, s'il étoit reduit à ſe confiner dans ſa Patrie. Il mit tout en œuvre pour éviter cette derniere extrémité; & il ſe prévalut avec tant de ſuccés des Amis que ſon Maître & luy avoient conſervez en Eſpagne, que Philippe ſecond fut extraordinairement preſſé de décharger la Monarchie d'Eſpagne des frais immenſes* qu'elle faiſoit, & des vaillans hommes qu'elle perdoit, en cedant les Pays-bas à ſon Frere naturel, ſous

*Il luy coûtoit quelquefois juſqu'à trente millions par an.

condition qu'ils retourneroient à l'Eſpagne au défaut des enfans mâles legitimes de ce Prince, & de ſes Deſcendans. 1577. Philippe étoit le moins capable des hommes de ſoûmettre ſes ſentimens à ceux d'autruy. Il n'avoit garde de ſouffrir que ſon Frere naturel eût les Pays-bas, puiſqu'on croyoit qu'il avoit fait étouffer entre deux lits le Prince Dom Carlos ſon fils unique, ſur l'avis qu'il avoit ſuccombé à la tentation du Prince d'Orange, qui luy avoit écrit que s'il pouvoit ſe dérober de la Cour d'Eſpagne & venir en Flandres, il y ſeroit reconnu pour Souverain. Ainſi Philippe ſe laſſa d'être ſollicité par tous les grands d'Eſpagne d'une grace qu'il ne vouloit point accorder; & Eſcovedo ne ſe laſſant point de l'importuner, Sa Majeſté commanda à Antonio Perez de le faire tuer, ce qu'il executa avec tant d'adreſſe, qu'il ne pût être convaincu de ce meurtre, & peu de temps aprés Jean d'Autriche avala le poiſon lent dont il mourut.

Enfin la troiſiéme conjecture ſur la mort de Jean d'Autriche eſt tirée de la réponſe de Philippe ſecond aux Memoires d'Antonio Perez. Sa Majeſté Catholique fâchée que ce Secretaire d'Etat ne ſe fût pas contenté de chercher un azyle en France plûtôt qu'ailleurs; mais que de plus, il y eût revelé ce que le Conſeil de Madrit avoit de plus caché; ſe mit en devoir de le convaincre de menſonge, & de preparer les eſprits à croire que ſi la mort de Jean d'Autriche avoit eſté avancée, il ne l'avoit que trop meritée, ſans avouër pourtant de l'avoir commandée, ou d'y avoir contribué en quelque maniere que ce fût: ſur quoy il eſt bon de repeter icy l'abbregé d'une Rela-

épouſé en troiſiémes nôces le Comte de Bothuel, 1577.
rien ne paroiſſoit plus aiſé que de faire rompre ce mariage, à cauſe d'un tres-grand nombre de nullitez qu'on y trouvoit de tous côtez, puiſque la Reine d'Ecoſſe avoit eſté trompée, & forcée d'épouſer le meurtrier de ſon ſecond mary, & que Bothuel avoit une autre femme, qui n'avoit point conſenty à ſe ſeparer de luy.

Il étoit là deſſus venu en penſée à Jean d'Autriche de gagner le Prince d'Orange, en s'offrant à luy non plus pour gouverner les Pays-bas ſous l'autorité du Roy d'Eſpagne; mais pour les poſſeder en toute Souveraineté, ſous pretexte que les Princes legitimes de la Maiſon d'Autriche en étoient tous exclus; le Roy d'Eſpagne, pour avoir violé les Privileges du Païs; & l'Empereur & ſes enfans, pour l'avoir favoriſé dans cet attentat. Si le Prince d'Orange ſe laiſſoit gagner, Jean d'Autriche eſperoit d'attirer bien-tôt dans ſon Parti les Catholiques Flamans, auſquels il importoit peu d'avoir un Prince Bâtard ou legitime, pourveu qu'il fût Catholique, & que la neceſſité de ſes affaires le rendît irreconciliable avec l'Eſpagne. Auſſitôt que les Flamans l'auroient reconnu pour Maître, il devoit tourner toutes ſes intrigues à former avec le Duc de Guiſe la plus étroite union qu'il ſeroit poſſible, & luy propoſer enſuite ſon mariage avec la Reine d'Ecoſſe. Le Duc de Guiſe y trouveroit ſon compte, parce que ſi les Catholiques zelés étoient ſecondez par celuy qui ſeroit le Maître des Pays-bas, & que les Calviniſtes de France ne fuſſent plus aſſiſtez par les Anglois, comme il arriveroit infailliblement,

1577. ſi l'on tiroit par force la Reine d'Ecoſſe de la priſon d'Eliſabeth ; ils ſuccomberoient malgré tous les efforts que feroient la Reine mere & le parti Politique, pour les preſerver d'une entiere ruine. Le Duc de Guiſe n'auroit pas plutôt agrée l'Alliance de la Reine d'Ecoſſe * ſa Couſine germaine, avec Jean d'Autriche, en la maniere que l'on vient de repreſenter, que l'on feroit ſoûlever tous les Catholiques d'Angleterre, & Jean d'Autriche monteroit en perſonne ſur la flotte des Pays-bas avec ſes meilleures Troupes, pour contraindre Eliſabeth de mettre en liberté la Reine d'Ecoſſe. Si elle le faiſoit de bon gré, on ſe contenteroit d'exiger d'elle l'entiere liberté de conſcience pour les Catholiques Anglois, & Jean d'Autriche attendroit qu'elle fut morte pour ſe mettre en poſſeſſion du Royaume d'Angleterre. Mais ſi Eliſabeth s'obſtinoit à ne pas relâcher la Reine d'Ecoſſe, on ſe ſerviroit du Jugement de la Cour de Rome qui l'avoit déclarée Bâtarde, & par conſequent incapable de regner en Angleterre : Jean d'Autriche ſe joindroit aux Catholiques Anglois, délivreroit la Reine d'Ecoſſe, la feroit reconnoître Reine d'Angleterre, & l'épouſeroit, à la ſatisfaction generale de tous les Chrétiens, excepté ceux de France & d'Eſpagne, qui ſeroient ravis qu'il ſe formât dans l'Europe une troiſiéme Puiſſance capable de ſervir de contre-poids au Roy de France & au Roy d'Eſpagne, ſuppoſé qu'ils s'accordaſſent pour conquerir le reſte de l'Europe, ou de reſiſter à celuy des deux qui auroit vaincu l'autre, s'ils rentroient en guerre.

* Elle étoit fille de Marie de Lorraine, ſœur de François, ſecond Duc de Guiſe.

Le Prince d'Orange n'eut pas plutôt ouï le Projet

de Jean d'Autriche qu'il l'approuva. Car encore que la ruine des Calviniſtes des Pays-bas y fût compriſe, n'étant pas poſſible d'exterminer ceux d'Angleterre, ſans ôter aux Hollandois & aux Zelandois le meilleur & le plus certain de leurs appuis ; cet inconvenient, tout grand qu'il étoit, ne pouvoit entrer en comparaiſon avec la crainte de retomber ſous la domination des Eſpagnols, puiſque le premier des deux étoit éloigné, & le ſecond proche. Ainſi le Prince d'Orange, de qui la prévoyance s'étendoit fort avant dans l'avenir, hazardoit à la verité beaucoup, en favoriſant Jean d'Autriche, dans le deſſein d'uſurper les Pays-bas ; mais en échange il étoit aſſuré que les Flamans ne retomberoient plus ſous le joug des Eſpagnols, & que leurs Privileges ſeroient entierement rétablis. Il importoit donc ſouverainement aux Hollandois & aux Zelandois, & par conſequent au Prince d'Orange leur Gouverneur, de ſe mettre une bonne fois en pleine liberté, quoiqu'il en coutât ; & quand même ils n'en pourroient venir à bout autrement qu'en aggrandiſſant le parti Catholique, parce qu'aprés que la Maiſon d'Autriche auroit eſté aſſez affoiblie pour n'oſer plus penſer à recouvrer les Pays-bas ; il arriveroit peut-être dans l'Angleterre ce qui étoit arrivé dans l'Electorat de Brandebourg, où les Peuples n'avoient pas renoncé à la Religion Lutherienne, quoique leur Prince l'eût quittée pour prendre celle de Calvin. Ainſi les Anglois pourroient bien ne pas retourner à la Communion de l'Egliſe de Rome, quoique le mary de leur Reine y fût attaché ; & quand il les y voudroit forcer, la partie ſe 1577.

1577. trouveroit tellement inégale, dans un Païs où il y avoit au moins vingt Proteſtans pour un Catholique, que pour peu qu'ils receuſſent de ſecours de leurs Freres d'Angleterre, de France & des Pays-bas, ils ſeroient aſſurez de ſe maintenir.

Le Memoire d'Eſpagne ajoûtoit qu'aprés que Jean d'Autriche eut convenu avec le Prince d'Orange des meſures qu'il avoit à prendre pour devenir Souverain des Pays-bas, il s'adreſſa au Duc de Guiſe, & il le trouva plus difficile qu'il ne croyoit. Ce n'eſt pas que ce Duc ne connût parfaitement les avantages que les Catholiques zelés tireroient des Pays-bas, s'ils pouvoient leur donner un Maître incapable de les conſerver par luy-même, & qui ne penſât pas aſſez à ſes interêts particuliers, pour faire reflexion que ſi la Couronne de France couroit riſque de paſſer à un Prince Calviniſte, la Maiſon de Lorraine ne fut en état de l'en fruſtrer, ſi elle étoit protegée par un Prince qui euſt uny les Pays-bas, l'Angleterre, l'Irlande & l'Ecoſſe ſous ſa domination. Mais les Catholiques zelés avoient à combattre deux ſortes d'autres Ennemis; ou pour mieux dire, à ſe défendre de l'un, & à attaquer l'autre. Le premier étoit le Roy Henry trois, qui les haïſſoit à mort, parce qu'ils luy retranchoient la meilleure partie de l'autorité que les Calviniſtes luy avoient laiſſée. Le ſecond, le Calviniſme qu'ils s'étoient propoſez de bannir entierement du Royaume de France, à quelque prix que ce fuſt; & quand même pour cela il ſeroit neceſſaire d'en abolir les Loix fondamentales, ſur ce terrible principe, que la Religion étoit la prin-

cipale de ces Loix, que les autres luy étoient ſubordonnées, & que dans toutes les rencontres qui les rendoient incompatibles avec elle, il faloit qu'elles luy cedaſſent, par la même raiſon que l'Evangile ordonnoit de ne rien ménager quand il s'agiſſoit du ſalut éternel. 1577.

Si le Duc de Guiſe n'euſt eu que les Calviniſtes à craindre, il auroit accepté les offres de Jean d'Autriche avec autant de facilité que le Prince d'Orange; mais il avoit encore à ſe garentir de la Cour de France, à laquelle il prévoyoit qu'il luy ſeroit impoſſible de reſiſter long-temps ſans l'aſſiſtance de l'Eſpagne. Il ſçavoit que Jean d'Autriche étoit mal avec Philippe ſecond, & il ne pouvoit s'imaginer qu'ils ſe fuſſent reconciliez, ſans que toute l'Europe en fuſt informée. Ce n'eſt pas que Jean d'Autriche n'euſt eſſayé de le tromper, en ſe contentant de luy découvrir la moitié de ſon deſſein, qui regardoit ſon mariage avec la Reine d'Ecoſſe, & en luy cachant l'autre moitié, qui conſiſtoit à s'emparer des Pays-bas. Mais avec tout cela, le Duc de Guiſe ne pouvoit s'imaginer que l'Eſpagne favoriſât l'Alliance dont on vient de parler; & ſa difficulté de le croire étoit fondée ſur ce que la Reine d'Ecoſſe étoit déja priſonniere, lorſque Philippe ſecond avoit perdu ſa troiſiéme femme. S'il euſt jugé ſon Alliance neceſſaire au bien de l'Eſpagne, il ſe ſeroit mis en devoir de la délivrer & de l'épouſer, & il y euſt mieux réüſſi ſans doute que ſon frere naturel, puiſqu'il en auroit eu des moyens plus infaillibles que luy: cependant, il ne l'avoit pas fait, & il étoit à croire que les mêmes rai-

1577. ſons qui l'en avoient empêché, le détourneroient encore de favoriſer Jean d'Autriche dans la recherche de cette Reine.

Ainſi le Duc de Guiſe répondit nettement qu'il ne ſe mêleroit point de l'Alliance dont on luy parloit, ſi le Roy Catholique ne luy témoignoit de l'agréer. Jean d'Autriche ne fut pas content de cette condition, qui luy étoit plus difficile à executer que le Duc de Guiſe ne s'imaginoit: mais comme il étoit perſuadé que la Reine d'Ecoſſe ne diſpoſeroit jamais d'elle-même ſans le conſentement des Catholiques zelés, il reſolut de renvoyer Eſcovedo en Eſpagne, pour obtenir, s'il étoit poſſible, le conſentement de Philippe ſecond, dans la même forme qu'on l'avoit propoſé au Duc de Guiſe. Eſcovedo retourna promptement en Eſpagne; mais au lieu d'y negocier les affaires de Jean d'Autriche avec toute l'exactitude qui auroit eſté neceſſaire, il s'amuſa à faire l'amour.

La Princeſſe d'Eboli, femme de Ruy Gommez de Silva, étoit ſans difficulté la plus belle Dame d'Eſpagne, quoiqu'elle n'euſt qu'un œil, & qu'elle fût née avec ce défaut. Antonio Perez & Eſcovedo l'aimoient, & celuy-cy n'avoit accepté que par force la commiſſion d'aller en Flandres, par la ſeule raiſon qu'elle l'éloigneroit de ſa Maîtreſſe pour long-temps, & qu'elle donneroit peut-être à ſon Rival l'occaſion de le ſupplanter. A ſon retour en Eſpagne, ſes aſſiduitez auprés de la Princeſſe d'Eboli avoient redoublé la jalouſie d'Antonio Perez, qui ne pouvant diſconvenir que ſon Rival ne fût incomparablement mieux fait que luy; & ne pouvant ſe reſoudre de le

voir heureux à ſon préjudice, prit de ſi juſtes meſu- 1577.
res pour le faire tuer, qu'Eſcovedo ne pût éviter la mort qui luy étoit preparée, quoiqu'il s'en défiât, & qu'il ſe tinſt ſur ſes gardes autant qu'il étoit permis à un homme de ſa qualité. La précaution de Perez étoit allée ſi loin, qu'encore qu'Eſcovedo euſt eſté aſſaſſiné en plein jour par ſix perſonnes qui l'avoient percé de coups, & n'avoient diſcontinué de le frapper qu'aprés l'avoir veu expirer, il ne ſe trouva ny Accuſateur ny Témoins. Ses papiers furent enlevez de la maiſon où il logeoit, & l'on ne ſçût pas mieux ce qu'ils étoient devenus.

Jean d'Autriche informé de ces particularitez, demanda juſtice au Roy ſon Frere. On feignit de ſe mettre en devoir de la faire, & l'on manqua de preuves. Un homme plus ſoûmis que Jean d'Autriche en ſeroit demeuré là, & il ſe fuſt peut-être conſolé de la perte de ſon Secretaire, ſi on luy euſt donné quelque réponſe favorable ſur ſon mariage avec la Reine d'Ecoſſe; mais comme on affectoit de ne luy rien écrire ſur cet Article, il s'imagina que non ſeulement le Conſeil de Madrit n'agreoit pas qu'il épousât cette Princeſſe; mais que de plus il s'étoit défait d'Eſcovedo, parce qu'il avoit eu la hardieſſe d'en ſolliciter le mariage. Cette conjecture étoit ſans fondement, & neamoins elle fit une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit de Jean d'Autriche, qu'il ne voulut pas ſurvivre au pretendu refus qu'on luy faiſoit. Il en conçut une mélancholie qui le tint long-temps au lit, & luy ôta enfin la vie à l'âge de trente-deux ans.

Quoiqu'il en ſoit, on prit un extrême ſoin durant

1577. ſa maladie d'empêcher qu'aucun de ſes papiers ne fuſt détourné ; & dés qu'il eut rendu l'ame, on les enferma tous ſans les lire dans un coffre qui fut ſcéellé. On les porta en Eſpagne, & Philippe ſecond ſe donna luy-même la peine de les examiner tous l'un aprés l'autre. On ajoûte qu'il y trouva les preuves de ce que l'on vient de rapporter du Duc de Guiſe, & que Sa Majeſté Catholique luy en ſçut ſi bon gré, qu'ils eurent depuis enſemble une liaiſon qui aboutit enfin à un Traité entre eux, dont on parlera en mil cinq cens quatre-vingt-cinq.

Le ſuccés qu'avoit eu l'Evêque de Valence à faire obſerver l'Edit de Septembre dans le Languedoc, donna de l'émulation au Maréchal de Bellegarde, qui reſolut d'executer la même choſe dans le Dauphiné. On a veu qu'il étoit hors d'employ, & ſon loiſir luy paroiſſoit inſupportable, parce qu'il étoit forcé. Il avoit eſté Favory du Roy, & non ſeulement il ne l'étoit plus ; mais encore Sa Majeſté avoit paſſé à ſon égard de l'amitié à la haine. Il avoit toûjours eſté mal dans l'eſprit de la Reine mere ; & comme cette Princeſſe étoit des plus conſtantes en matiere d'averſion, il n'avoit point d'eſperance de ſe reconcilier avec elle, à moins que par une révolution qu'elle ne prévoyoit pas, il elle n'euſt affaire de luy. Il avoit long-temps attendu le retour de ſa bonne fortune, & l'impatience le prenant enfin, il avoit formé un deſſein, qui tout criminel qu'il étoit, ne laiſſoit pas d'avoir quelque apparence d'excuſe dans le déclin où ſe trouvoit l'autorité Royale en France. Le Maréchal de Thermes, Frere de ſa mere, avoit épouſé

Marguerite

Marguerite Paleologue, ſœur du dernier Marquis de Saluces, & Bellegarde étoit amoureux de ſa Tante. Il avoit caché ſa paſſion pendant la vie de ſon Oncle, mais il l'avoit découverte incontinent aprés ſa mort; & comme il étoit le Seigneur le mieux fait de ſon temps, & que la Maréchale n'avoit ny biens ny parens, elle avoit conſenty d'épouſer Bellegarde, ſuppoſé qu'il obtint de la Cour de Rome une diſpenſe en bonne forme. Bellegarde employa là-deſſus toutes ſes intrigues & tout le credit de ſes Amis; mais il trouva le Pape inflexible: & de fait, il y avoit peu d'exemples que les Predeceſſeurs de Sa Sainteté en euſſent accordé de ſemblables, outre que l'honnêteté publique permettoit beaucoup moins à la Tante d'être aſſujettie à ſon Neveu, qu'elle ne permettoit à la Niepce d'être aſſujettie à ſon Oncle. Le mariage de Bellegarde avec la Maréchale de Thermes n'auroit donc pas eu de lieu, ſi le Duc de Savoye ne s'en fût mêlé. On n'a pas ſçu par quel motif ce Prince ſans en être prié ſollicita la diſpenſe dont il s'agiſſoit; mais eſt conſtant qu'il l'obtint, & qu'il l'envoya à Bellegarde. Cette obligation fut ſuivie d'une autre qui n'étoit pas de moindre importance. Bellegarde ſe dégoûta de ſa femme auſſi-tôt qu'il en eut un fils, & il ne pût s'empêcher d'aimer la femme d'un Tréſorier de Niſmes, qui étoit des plus belles du Royaume. Il l'enleva, & la mena dans le Marquiſat de Saluces, dont il étoit Gouverneur. Le mary s'en plaignit au Roy, qui preſſa Bellegarde de la rendre. Bellegarde ne s'y pût reſoudre; mais il n'y avoit pas d'appatence de la retenir malgré Sa Majeſté dans

1577.

1577. ſon Royaume, & il n'étoit pas ſûr de la mettre ailleurs. Il n'y avoit que les Etats du Duc de Savoye qui fuſſent à la bienſéance de Bellegarde; & il pria ce Prince de ſouffrir qu'il logeât ſa Maîtreſſe dans un Château qui n'étoit éloigné que de deux lieuës de la ville de Saluces, afin qu'il la pût voir plus ſouvent. Le Duc y conſentit, & l'on s'en étonna d'autant plus, que ce Duc avoit juſques-là gardé les Loix de la bienſéance avec aſſez d'exactitude: mais le Duc de Savoye aprés avoir recouvré ſes Etats par un bonheur tout-à-fait extraordinaire dans les derniers Siecles, penſoit à les aggrandir, en formant le deſſein d'uſurper le Marquiſat de Saluces, que ſon fils executa dix ans aprés. Il y étoit porté par deux raiſons: l'une, qu'il deviendroit le plus conſiderable Prince d'Italie, s'il ſe rendoit maître du paſſage des Alpes; comme il arriveroit ſi la France perdoit tout ce qu'elle poſſedoit au delà. L'autre, que François premier par le moyen du Marquiſat de Saluces avoit dépouïllé le Pere du Duc de Savoye, avant que les Eſpagnols euſſent pû le ſecourir; & que pour éviter un ſemblable inconvenient, il étoit abſolument neceſſaire d'ôter deſormais aux armées des Rois de France le paſſage par ce Marquiſat.

Bellegarde en étoit le maître, puiſque les Garniſons de Carmagnole & de Revel dépendoient uniquement de luy, & il en pouvoit diſpoſer ſans que l'on y trouvât beaucoup plus à redire que l'on n'avoit trouvé à la conduite de Damville, qui s'étoit maintenu dans le Languedoc malgré la Cour. Il faloit donc obliger Bellegarde à livrer ſon Gouvernement; &

comme il étoit aiſé de prévoir qu'il ne ſe porteroit à cette extrémité, que lorſque la Cour le pouſſeroit à bout, il importoit de le rendre irreconciliable avec elle, en le favoriſant dans ſa deſobeïſſance par la retraite que l'on donneroit à ſa Maîtreſſe. Mais le raiſonnement du Duc de Savoye n'étoit ſolide qu'en partie, puiſque Bellegarde croyoit bien que la Monarchie Françoiſe étoit ſur le point de ſa ruine, & qu'il ſe propoſoit d'en retenir pour ſa part le Marquiſat de Saluces; mais il ne penſoit à rien moins qu'à le donner au Duc de Savoye. Il pretendoit le garder pour ſoy même & pour ſa poſterité; & parce qu'il ne préſumoit pas de le conſerver par ſes propres forces, il travailla à s'emparer de la Provence & du Dauphiné, par l'artifice que l'on va décrire. 1677.

On a veu que l'Edit de Septembre obligeoit les Calviniſtes à reſtituer les Places dont ils s'étoient emparez durant les precedentes guerres Civiles, & ceux du Dauphiné & de la Provence avoient juſques-là differé de l'executer. Ils en avoient une raiſon particuliere, qui conſiſtoit en ce que la querelle de la Religion en avoit ſuſcité pluſieurs entre les principaux Gentilshommes des deux Provinces, que la longueur du temps & la chaleur des deux Partis avoient renduës irreconciliables. On avoit tranché la tête à Montbrun; & quoique le Procés luy euſt eſté fait dans les formes, & qu'on l'euſt puny pour un crime auſſi peu pardonnable qu'étoit celuy d'avoir pillé le bagage de Henry trois à ſon retour de Pologne; Les Calviniſtes n'avoient pas laiſſé de s'imaginer que leur Religion, dont il avoit eſté le plus

1577. zelé Défenſeur, étoit la veritable, & même la ſeule cauſe de ſon ſupplice. Ils s'étoient propoſez là-deſſus d'en tirer une telle vengeance, qu'il ne prît plus envie à la Cour d'abandonner leurs Chefs à la diſcretion des Parlemens de Grenoble & d'Aix. Ils avoient fait main baſſe ſur tous les Catholiques qu'ils avoient pris, lorſqu'ils avoient pû leur imputer des crimes, & leur malice étoit allée en ce point juſqu'à ſuborner des fauxtémoins au défaut des veritables.

Le Comte de Tende avoit eu le malheur de voir paſſer ſon fils dans le parti des Calviniſtes, & il s'y étoit en vain oppoſé. Ce fils avant que de changer de Religion s'étoit mis ſi mal avec le Comte de Carces, que l'un & l'autre avoient eſté ſur le point de ſe battre en duel. On les en avoit empêchez; mais le Comte de Carces n'avoit pas laiſſé de tirer un tres-grand avantage de l'inconſtance de ſon ennemy; car les Catholiques de Provence qui n'avoient pas remarqué beaucoup de zele pour l'ancienne Religion dans le Comte de Tende, quoiqu'il fût d'ailleurs un des plus honnêtes hommes du Royaume, s'imaginerent que ne jugeant pas à propos de ſe faire luy-même Calviniſte, de crainte de perdre ſon Gouvernement, il avoit permis à ſon fils de l'être, ou du moins, qu'il n'avoit pas employé toute la puiſſance paternelle pour l'en détourner. Ils ne ſe contenterent pas là-deſſus de ne luy plus obeïr; mais ils éleurent pour Chef le Comte de Carces, par la ſeule raiſon qu'étant Ennemy déclaré du fils du Comte de Tende, il le ſeroit encore du pere: Et de fait, ils firent aux Calviniſtes une ſi cruelle guerre, que les Loix

de la nature y furent plus d'une fois violées. 1577.

Il s'enſuivoit des deux faits que l'on vient de rapporter, que ſi les Calviniſtes du Dauphiné reſtituoient les fortes Places de leur Province, on rechercheroit toutes les injuſtices qu'ils auroient commiſes pour venger la mort de Montbrun, quoique l'Edit de Septembre les en exemptât; & comme ils avoient ſuborné des Témoins pour ſe défaire de leurs priſonniers, on en ſuborneroit à leur exemple pour les châtier, ſans contrevenir exterieurement à l'Edit. De plus, ſi les Calviniſtes de Provence ſe déſaiſiſſoient de leurs Places, il n'y auroit plus d'azile pour eux, & l'on verroit recommencer dans le Païs une Saint Barthelemy d'autant plus inhumaine, que les Provençaux avoient moins de tendreſſe que les autres François.

La Cour n'avoit donc preſque plus d'eſperance de calmer la Provence & le Dauphiné, lorſque Bellegarde, qui cherchoit en toute maniere à s'intriguer, luy demanda une Commiſſion ſemblable à celle qui avoit acquis tant de gloire à Monluc dans le Languedoc. Le Conſeil d'Etat s'imagina que Bellegarde n'avoit point d'autre intention que de ſe rendre neceſſaire, parce que s'il accommodoit les Catholiques du Dauphiné & de la Provence avec les Calviniſtes de ces Païs; la Cour auroit toujours beſoin de luy pour faire executer l'accord, & ceſſer les conteſtations qui ſurviendroient à cette occaſion: Mais ce n'étoit là que la moindre partie du Projet de Bellegarde. Il ne penſoit à réünir les eſprits des deux Provinces voiſines de ſon Gouvernement, que pour en

1577. profiter : & voicy comment. Il prévoyoit que les Calviniſtes ne conſentiroient jamais à reſtituer les Places qu'ils tenoient, juſqu'à ce qu'ils fuſſent aſſurez que les Catholiques ne s'en prévaudroient pas pour les opprimer : cependant, il étoit tres-difficile qu'on leur donnât cette certitude. Si la Cour en les recevant de leurs mains les mettoit en celles des Catholiques, rien ne les empêcheroit d'accabler leurs ennemis à la premiere occaſion qu'ils en trouveroient ; & ſi elle aimoit mieux les confier aux Calviniſtes de bonne foy, comme la Nouë, les Catholiques zelés en prendroient le pretexte qu'ils cherchoient peut-être de ſe ſoûlever. Si on les donnoit à des Etrangers, les mêmes difficultez reviendroient, puiſqu'ils ſeroient ou Catholiques ou Proteſtans ; & que s'ils agréoient à l'une des deux Religions, ils deſagréroient à l'autre par cette ſeule conſideration. Il faloit donc trouver un homme en qui les deux Partis ſe fiaſſent également, & Bellegarde ſuppoſoit qu'il n'y en avoit point d'autre que luy. Il faiſoit à la verité profeſſion d'être Catholique ; mais il menoit une vie ſi déreglée, qu'il y avoit lieu de douter s'il l'étoit. On l'avoit veu engagé auſſi avant que Damville dans le Parti des Politiques, que les Calviniſtes ne croyoient pas leur être fort oppoſé : & de plus, tant qu'il avoit eſté dans ce Parti, on n'avoit apperceu aucune marque en luy qu'il fût de l'ancienne Religion, ſinon qu'il alloit à la Meſſe, encore l'entendoit-il avec tres-peu de reverence ; au lieu que Damville s'acquittoit avec une extrême exactitude de tous les devoirs où l'engageoit la Religion de ſes Pe-

res. Bellegarde s'attendoit donc qu'aprés que la negociation auroit duré long-temps, & que les deux Partis en ſeroient également las; il propoſeroit aux Calviniſtes par forme d'expedient, qu'ils luy donnaſſent en dépoſt les Places dont il s'agiſſoit, juſqu'à ce que l'on euſt veu ſi la Cour & les Catholiques executeroient de bonne foy l'Edit de Septembre. Si les Calviniſtes acceptoient ſon offre de leur bon gré, il deviendroit le maître des deux Provinces que l'on vient de nommer, & il formeroit ſans obſtacle un Etat aſſez grand pour ſe conſerver par luy-même. S'ils le refuſoient, il ſe joindroit au parti Catholique, & il tourmenteroit les Calviniſtes en tant de manieres, qu'il les contraindroit de faire ce qu'ils n'auroient pas voulu d'abord. Auſſi-tôt qu'il auroit leur conſentement, il ne luy ſeroit pas difficile d'obtenir celuy de la Cour, puiſqu'encore qu'elle ne l'aimât pas, il ſeroit moins deſavantageux pour elle qu'il euſt les Fortereſſes du Dauphiné & de la Provence pour un temps limité, & ſous le ſeul Titre de dépoſt, que ſi la guerre Civile continuoit dans les deux Provinces, puiſqu'il ſeroit impoſſible d'empêcher qu'elle ne s'étendit de là dans le reſte du Royaume. 1573.

Pour ce qui regardoit les Catholiques zelés, Bellegarde avoit bié crû qu'ils ne conſentiroient jamais au dépoſt; mais il s'en conſoloit par deux raiſons: L'une, que ſi la Cour & les Calviniſtes agiſſoient de concert, ils ſeroient aſſez puiſſans pour reſoudre & pour executer le dépoſt, quelque obſtacle que les Catholiques zelés & les Calviniſtes y miſſent. L'autre, que quand les Places ſeroient une fois dépoſées, les Ca-

1577. tholiques zelés ne ſeroient pas capables de les recouvrer, quelques efforts qu'ils fiſſent.

La Cour n'eſtima pas devoir refuſer à Bellegarde la Commiſſion qu'il demandoit ; car outre qu'elle l'occuperoit long-temps, & le détourneroit ainſi d'ajuſter avec les Princes Etrangers des intrigues contraires à la Monarchie Françoiſe ; elle prévoyoit qu'il travailleroit en vain, & que les Catholiques & les Calviniſtes ne pouvant prendre aucune confiance en luy, il demeureroit également ſuſpect aux uns & aux autres. Cette Commiſſion luy fut donc envoyée en bonne forme, & Maugiron Lieutenant pour le Duc de Guiſe dans le Dauphiné, & le Comte de Tende Gouverneur de Provence, eurent ordre de negocier avec Leſdiguyeres & avec Calignon, que les Calviniſtes du Dauphiné & de Provence avoient nommez pour Députez.

Cette negociation ne fut pas beaucoup avancée ; ſans qu'on s'apperçût des deux côtez qu'elle n'aboutiroit à rien de bon. Le Comte de Carces & Maugiron demandoient l'execution de l'Edit de Septembre dans toute ſa rigueur, & ils vouloient que les Places fuſſent renduës dans l'état qu'elles ſe trouvoient alors ; c'eſt-à-dire, avec toutes les reparations & les Fortifications que les Calviniſtes aprés s'en être emparez y avoient faites. Les Calviniſtes au contraire ſoûtenoient que la derniere Paix avoit eſté faite ſans qu'on eût eu égard aux remontrances que leurs Députez avoient faites, lorſqu'on étoit ſur le point de la conclure ; & quoiqu'ils n'oſaſſent pas avoüer nettement qu'ils ne ſe tenoient pas obligez

à

à la garder, il étoit pourtant aiſé de juger par le ſoin extraordinaire qu'ils prenoient d'en achever les Fortifications, qui n'étoient pas encore en leur perfection, qu'ils ne les reſtituëroient pas toutes, ou du moins, qu'ils en retiendroient une ou deux dans chaque Province. 1577.

L'interêt particulier de Leſdiguyeres (pour qui Calignon avoit autant de déference que s'il eût eſté ſon pere) augmentoit la difficulté. Leſdiguyeres étoit un ſimple Gentilhomme de la Maiſon de Bonne, où il n'y avoit eu pour tout bien que ſix cens livres de rente : il étoit né avec beaucoup d'inclination pour les Lettres ; mais il avoit eu le malheur de trouver un Maître qui l'avoit rendu Calviniſte. Sa premiere profeſſion avoit eſté celle d'Avocat ; mais il s'en étoit dégoûté pour eſtre demeuré court à la premiere Cauſe qu'il avoit plaidée. Il avoit pris l'épée, & combattu en qualité de ſimple Archer à la Bataille de Dreux. Il avoit eſté Homme d'Armes dans celles de Saint Denys, de Jarnac, & de Moncontour ; & il n'avoit neamoins obtenu aucune Charge Militaire dans ſon Parti, juſqu'à ce qu'une action extraordinairement hardie l'avoit fait connoître pour ce qu'il étoit. Il avoit percé, luy quarantiéme, l'armée Catholique, qui venoit de défaire & de prendre Montbrun ; & il s'étoit ſauvé de cette ſorte par un coup ſi déterminé, qu'aprés que le Parlement de Grenoble eut fait trancher la tête à Montbrun, les Calviniſtes du Dauphiné n'avoient pas crû luy devoir donner un plus digne Succeſſeur que Leſdiguyeres.

Il s'étoit donc veu ſans y penſer à la tête de ſon

1577. Parti ; & ce qu'il avoit fait enſuite pour venger la mort de Montbrun, luy avoit acquis autant d'Ennemis particuliers, qu'il y avoit de perſonnes de qualité dans la Nobleſſe Catholique du Dauphiné. Il étoit donc aſſuré de perir, s'il ſe déſaiſiſſoit des Fortereſſes qu'il tenoit ; puiſque s'il retournoit dans ſa maiſon, outre qu'il y meneroit une miſerable vie, il n'y avoit point de Seigneur dans la Province, ny d'Officier dans le Parlement de Grenoble, qui ne fut aſſez puiſſant pour le faire aſſaſſiner. De plus, il aimoit le bien, & les quatre cens mille livres de rente en fonds de Terre qu'il laiſſa depuis, ne montrerent que trop qu'il avoit deſſein d'en acquerir. S'il ſe fût confiné dans ſa maiſon, il ne ſeroit pas devenu riche ; au lieu que des contributions qu'il tireroit des Catholiques à la premiere atteinte qui ſeroit donnée au Traité de Paix, il luy en demeureroit la meilleure partie, perſonne ne ſe trouvant au deſſus de luy pour luy en demander compte.

Ainſi il s'obſtina plus qu'aucun autre à retenir les Fortereſſes, & le Comte de Tende étoit ſur le point de rompre la Conference, lorſque Bellegarde la voyant au point qu'il la deſiroit, témoigna aux quatre Députez qu'il avoit tant de regret de les voir obſtinez à leur commune ruine, qu'il alloit hazarder ſa fortune, en leur propoſant un dernier moyen de ſe reconcilier, & en ſe chargeant de tout ce qui pourroit en arriver de fâcheux. Il ajoûta que les Calviniſtes pouvoient bien luy confier les Places dont il étoit queſtion, puiſque la Cour luy en avoit confié de plus importantes, & qu'elle l'avoit mis à la tête d'une ar-

mée, à laquelle ſon autorité dans le Languedoc étoit attachée: Qu'encore qu'il ne fût pas de la nouvelle Religion, il avoit pourtant vécu de ſorte avec ceux qui en étoient, qu'il ne leur devoit reſter aucun ſcrupule qu'il euſt deſſein de les trahir; & qu'ainſi il offroit de tenir en ſequeſtre les Places contentieuſes, & de les garder juſqu'à ce que la défiance, qui ſeule empêchoit les Calviniſtes de s'en déſaiſir euſt ceſſé. 1577.

La propoſition de Bellegarde ſurprît à la verité les Députez; mais elle ne les choqua pas ſi fort que s'il l'euſt d'abord faite. Le Comte de Tende abhorroit la continuation de la guerre, parce que ſi les Catholiques vainquoient, ſon fils periroit; & s'il étoient vaincus, on luy ôteroit ſon Gouvernement. Maugiron n'étoit ny Soldat ny Capitaine, il avoit paſſé toute ſa vie à la chaſſe, & il tenoit uniquement la Lieutenance de Roy en Dauphiné, de la faveur où ſon fils s'étoit élevé. Si l'on recommençoit à ſe battre, la Cour ſeroit contrainte d'envoyer dans le Dauphiné un Homme de guerre, qui ſous pretexte de commander les Troupes ne luy laiſſeroit que le Titre de Lieutenant de Roy, & en feroit toutes les fonctions. On vient de rapporter la diſpoſition de Leſdiguyeres; & pour Calignon, c'étoit un Homme de Lettres qui aimoit ſon cabinet, qui n'en ſortoit que pour les affaires publiques, & qui ne concevoit rien de plus importun que le tumulte des armes.

Ainſi les Députez aprés avoir demandé du temps pour déliberer, s'expliquerent diverſement ſur l'offre de Bellegarde. Le Comte de Tende trop ſincere pour le temps où il vivoit, fut d'avis qu'on la rejettât;

1577. Maugiron au contraire, crût la devoir accepter. Leſdiguyeres & Calignon la jugerent trop importante, pour ne la pas communiquer à leurs Provinces avant que de paſſer outre: Mais la Cour fut tellement offenſée du ſentiment de Maugiron, qu'elle luy auroit ôté la Lieutenance generale du Dauphiné, s'il n'euſt point eu de protection, & il falut que ſon fils, qui étoit parvenu au comble de la faveur, employât tout le credit qu'il avoit pour empêcher qu'on ne luy fît ſon Procés. La Conference fut ainſi rompuë, & le Roy retourna à Lyon, pour obliger de plus prés les Calviniſtes du Dauphiné & de Provence à l'entiere execution de l'Edit de Septembre.

Villequier ſuivoit Sa Majeſté, & ſe maintenoit toujours en faveur par de mauvaiſes voyes. Le Livre des choſes retranchées dans l'Hiſtoire de Monſieur de Thou, rapporte que ce Favory avoit épouſé une tres-honneſte femme, qui ne pouvant s'empêcher de luy reprocher de temps en temps la corruption de ſes mœurs, luy devint inſupportable. Le Journal de Henry trois pretend au contraire, que la Dame de Villequier n'étoit pas plus chaſte que ſon mary; qu'elle avoit trop d'habitude avec un Galant de la Cour, appellé Berthiſy: Qu'ils étoient tous deux mariez, & que les continuels obſtacles qu'ils trouvoient à ſe ſatisfaire, leur firent prendre cette terrible reſolution, que la Dame de Villequier ſe déferoit de ſon mary, dans le même-temps que Bertiſy poignarderoit ſa femme, & que Villequier en fut informé aſſez à temps pour y remedier. Quoiqu'il en ſoit, Villequier entra un matin dans la chambre de ſa femme qui ſe

peignoit, la poignarda, ſe lava les mains, changea d'habit; & par une impudence la plus étrange qui ſoit dans l'Hiſtoire des derniers ſiecles, il ſe trouva une heure aprés au lever du Roy, avec autant de confiance que s'il n'euſt point eſté criminel. Ce meurtre avoit eſté commis au deſſous de l'appartement de Sa Majeſté; & c'étoit principalement par cette raiſon qu'il ne devoit pas demeurer impuny. La Dame de Villequier avoit fait tant de bruit en tâchant de flechir l'inhumanité de ſon mary, que pluſieurs perſonnes y étoient accouruës. On l'avoit ouïe recevoir les coups, & crier tant qu'elle avoit vécu, & il n'avoit pas eſté poſſible de cacher ſa mort. La nouvelle en avoit eſté répanduë en un moment. Le Roy la ſçavoit, & perſonne de ceux qui ſe trouvoient auprés de luy ne l'ignoroit. Cependant, non ſeulement on ne défendit point à Villequier de ſe preſenter devant Sa Majeſté; mais encore on ne le chaſſa pas lorſqu'il y vint, & l'on agit avec luy comme à l'ordinaire, ſans prendre garde que l'on fourniſſoit un dangereux pretexte aux Catholiques zelés d'augmenter leur Ligue, & aux Calviniſtes de décrier dans les Païs Etrangers le gouvernement de la Cour de France. Villequier obtint ſa grace, & elle fut expediée dans les mêmes termes qu'il la demanda. Il ne reçut de reprimande ny en public ny en particulier, & le Tréſorier d'O ſon Gendre ne luy en ſçut pas plus mauvais gré. 1577.

La Cour ne penſoit alors qu'à réünir entierement la Maiſon Royale; & les Calviniſtes ſe plaignoient que l'on retinſt la femme du Roy de Navarre. On a

1577. veu qu'il l'avoit quittée ſans luy rien dire, & elle avoit eu ſujet de ne le pas ſuivre durant qu'elle le voyoit à la tête d'un Parti contraire au Roy. Mais depuis la Paix elle manquoit d'excuſe ; elle ne s'étoit pas neamoins hâtée de rejoindre ſon mary, parce qu'elle apprehendoit d'en être mal reçûë : & à dire le vray, le Roy de Navarre avoit eu pluſieurs avis qu'elle ne luy gardoit pas toute la fidelité qu'elle devoit. Il faloit pourtant la ranger à ſon devoir, & la Reine mere ſe chargea de la mener au Roy de Navarre. Elle fit dans cette veuë le voyage de Nerac, & elle n'obtint qu'une partie de ce qu'elle pretendoit, puiſqu'encore que le Roy & la Reine de Navarre vécuſſent enſemble aſſez bien au dehors, ils n'eurent pas l'un pour l'autre l'affection qu'ils avoient euë au commencement de leur mariage.

Les Etats Generaux de Blois avant que de ſe ſeparer, avoient conjuré le Roy d'acquitter les dettes de la Couronne, & le temps ſembloit en être venu, puiſque le Royaume jouïſſoit d'une Paix aſſez profonde, quoiqu'il n'y euſt pas d'apparence qu'elle durât. On a veu dans l'Hiſtoire du precedent Regne que Charles neuf à ſon avenement à la Couronne l'avoit trouvé chargée de quarante millions de dettes, & que le Chancelier de l'Hôpital l'avoit avoüé dans le premier de ſes Diſcours publics. Cependant, non ſeulement on n'y avoit apporté aucun remede; mais encore Charles neuf pendant les quatorze années de ſon Regne avoit emprunté indifferemment à tous ceux qui luy avoient voulu prêter ; outre les ſommes immenſes qu'il avoit tirées de ſes Sujets Eccleſiaſtiques,

& Laïques, & celles que le Saint Siege luy avoit fournies pour faire la guerre aux Calviniſtes. Henry trois n'étoit pas meilleur ménager que l'avoit eſté ſon Predeceſſeur, & il y avoit à craindre que ſi le Traité du Caſteau-Cambreſis ſe rompoit avant que la France ſe fût acquittée, elle ne pût oppoſer aux Eſpagnols des Troupes aſſez fortes pour arrêter leur progrés. La Reine mere avoit attiré auprés d'elle quelques Italiens, qui la connoiſſant liberale, comme avoient eſté tous les Medicis, s'étoient propoſez de s'enrichir à l'occaſion des dépenſes extraordinaires qu'elle faiſoit. Le Tréſor Royal n'y pouvoit plus ſuffire, parce que le Roy aimoit mieux donner à ſes Mignons qu'à ſa mere; & pourtant il faloit trouver de l'argent en quelque maniere que ce fût. Les Italiens parlerent là-deſſus à la Reine mere de faire revoquer tous les impôts anciens & nouveaux, & d'en mettre deux en leur place, qu'ils pretendoient devoir eſtre capables d'acquitter les dettes de la Couronne, & de ſurvenir encore aux dépenſes ordinaires & extraordinaires de la Cour. 1577.

L'un conſiſtoit à établir une eſpece de Taille réelle ſur tous les biens roturiers; l'autre, d'en impoſer une par tête ſur tous les François, de quelque qualité qu'ils fuſſent; & parce que l'on prévoyoit que la Nobleſſe s'y oppoſeroit, quand ce ne ſeroit que pour conſerver un de ſes plus beaux Privileges, on promettoit de la taxer avec tant de moderation, que le plus riche Seigneur ne payeroit pas plus de dix-huit livres pour ſa part. Les Italiens par l'ordre de la Reine mere en dreſſerent un Ecrit, qui ſe trouve encore dans les cabinets des Curieux. Le Conſeil du Roy

1577. l'examina ; & quoique les Favoris ſollicitaſſent pour le faire paſſer, on y trouva d'invincibles difficultez. La principale fut, qu'il ne ſeroit poſſible d'exiger ny la Taille réelle, ny la Taille par tête, ſans contrevenir manifeſtement à l'Edit de Septembre. Ceux qui l'avoient dreſſé aprés avoir ſpecifié tous les Articles qu'il contenoit, avoient ajoûté que pour le ſurplus il ne ſeroit rien innové ; & l'Ecrit des Italiens propoſoit deux nouveautez en matiere de Finances, auſquelles les Catholiques zelés & les Calviniſtes ſe ſeroient infailliblement oppoſez, ſi on leur en euſt parlé durant la negociation de la Paix. Les Conſeillers d'Etat les plus attachez au bien de leur Patrie en remontrerent ſi fortement au Roy les dangereuſes conſequences, que Sa Majeſté, qui n'apprehendoit rien tant que de rentrer en guerre, à cauſe qu'elle euſt eſté contrainte de changer de vie, reduiſit les Italiens à chercher d'autres expediens.

Ceux qu'ils jugerent les plus propres pour la fin qu'ils s'étoient propoſée, furent redigez en vingt-deux Edits, & Sa Majeſté les envoya tout d'un coup au Parlement pour y être verifiez. Le Parlement les examina, & n'en trouvant aucun qui ne fût à la foule du peuple, fit diverſes remontrances ; mais au lieu de les écoûter, on luy envoya des Lettres de Juſſion, qui n'ayant pas eſté capables de fléchir ſon obſtination, le Roy le menaça d'aller tenir ſon lit de Juſtice, & de faire verifier les Edits en ſa preſence. Le Parlement étoit alors compoſé de perſonnes également éloignées du parti de Catholiques zelés, & de celuy des Calviniſtes. Il n'étoit pas neamoins Politique, comme

la

la pluſpart des Satyres d'alors le luy reprochoient ; & 1677.
l'on doit icy dire à ſa loüange, qu'il demeura toujours inviolablement attaché aux veritables interêts de Henry trois. Il prévoyoit les grands avantages que les deux Partis que l'on vient de nommer tireroient des vingt-deux Edits, s'il n'étoient verifiez que par force, puiſque les Provinces ſe diſpenſeroient alors d'obeïr, & que de crainte d'en être recherchées, elles ſe mettroient ſous la protection de celuy des deux Partis qu'elles verroient le plus en état de les défendre. Le mal auroit eſté ſans reſſource, s'il étoit arrivé ; & ce fut pour le prévenir que le Parlement employa des perſonnes qui eurent le credit d'accommoder cette affaire. Quatre des vingt-deux Edits les moins incommodes furent verifiez, & l'on ſupprima les autres.

On apperçut bien-tôt à quoy le Roy avoit deſtiné l'argent qui en ſeroit revenu. Sa Majeſté avoit alors cinq Favoris dans les perſonnes de Villequier, d'O, de Quelus, de Maugiron, & de Livarot, qu'elle vouloit avancer en toute maniere, & il luy tardoit qu'ils ne fuſſent grands Seigneurs. La choſe n'étoit point aiſée à faire, puiſqu'il y avoit peu de Charges & de confiſcations à leur donner. Les Charges & les Gouvernemens étoient entre les mains de perſonnes de qualité, qui n'avoient garde de s'en défaire, quand même le Roy les en auroit ſollicitez, & Sa Majeſté ne manquoit pas d'exemples des refus qui luy avoient eſté faits en de ſemblables tentatives. Non ſeulement la Maiſon d'Entragues s'étoit excuſée de ſe démettre du Gouvernement d'Orleans, quoi-

1577. qu'il l'en euſt priée avec plus d'inſtance qu'il n'étoit convenable à ſa Dignité Royale. Et lorſqu'il s'étoit adreſſé à Matignon pour tirer de luy la Lieutenance Generale de Normandie, à deſſein d'en revêtir d'O, Matignon ne s'en étoit pas tout-à-fait éloigné, parce qu'il aſpiroit à celle de Guyenne, la plus étenduë du Royaume. Mais il étoit le plus adroit des hommes, & il prévoyoit qu'encore que les Gaſcons l'eſtimaſſent beaucoup, ils ne ſe reſoudroient jamais de luy obeïr, s'ils ne le voyoient honoré d'un Bâton de Maréchal de France, d'autant plus rare en ce temps-là qu'il n'y en avoit que quatre. Il avoit pris occaſion de la mort du Maréchal de Monluc, avancée par les incommoditez de la bleſſure qu'il avoit receuë à Rabaſteins en Bearn, pour demander d'être mis en ſa place; & le Bâton luy avoit eſté envoyé par la même perſonne qui avoit porté à la Cour ſa Démiſſion de la Lieutenance Generale de Normandie.

Les confiſcations n'étoient ny plus frequentes ny plus aiſées à diſtribuer que les Charges. Car encore que le Roy en fût abſolument le Maître, il y avoit une infinité d'exemples qui prouvoient que ſes Predeceſſeurs ne s'étoient point appropriez, & n'avoient pas donné à des Etrangers les Fiefs vacquans par felonnie, lorſqu'il s'étoit trouvé des parens paternels capables de les poſſeder. Ainſi Charles neuf avoit cedé au Duc de Montpenſier les Terres de la Maiſon de Bourbon, qui avoient eſté confiſquées ſur le Connêtable de même nom, quoiqu'elles montaſſent à plus de cent mille écus de rente, & qu'elles euſſent eſté adjugées à Louïſe de Savoye, Biſayeule de Char-

les, par un celebre Arreſt du Parlement de Paris, prononcé en mil cinq cens vingt-trois. 1577.

Le ſcrupule des Rois étoit allé ſi loin, qu'encore que le Pape Clement cinq euſt convenu avec Philippe le Bel de luy ceder les immenſes richeſſes des Templiers; Sa Majeſté quoiqu'extraordinairement attachée à ſes interêts, les avoit cedées à l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, comme ſi elle euſt apprehendé qu'on ne luy reprochât de n'avoir aboly cet Ordre que pour profiter de ſes dépouïlles.

Cela ſuppoſé, il s'enſuivoit qu'il n'y auroit point eu de ſûreté pour la vie des Favoris, ſi l'on euſt commencé à violer cette coûtume dans la ſeule veuë de les gratifier; car dans l'uſage des duels qui s'étoit augmenté à la Cour depuis celuy de la Chaſtagneraye & de Jarnac, il auroit fallu que Villequier & les autres quatres Mignons, avant que d'être aſſurez de poſſeder les biens des Gentilshommes condamnez pour felonnie, ſe fuſſent battus contre tous les parens de ces Gentilshommes, l'un aprés l'autre. Henry trois n'étoit donc pas en état de faire d'autres biens à ſes Mignons, que ceux qu'il tireroit du Tréſor Royal; & comme il y avoit adreſſe à ménager les quatre Edits dont on a parlé, qui conſiſtoient pour la pluſpart dans la creation de pluſieurs nouveaux Officiers, Sa Majeſté voulut qu'ils en profitaſſent tous également, afin qu'aucun d'eux n'euſt occaſion de s'imaginer que ſes Collegues luy euſſent eſté preferez. Elle deſtina un jour de chaque ſemaine pour vacquer en perſonne à cette égalité, & Elle s'y rendit tellement aſſiduë, qu'elle ſembloit negliger tou-

1577. tes ſes autres affaires pour ne s'appliquer qu'à celle-là. On examinoit avec un ſoin incroyable les moyens qu'il y avoit d'élever chaque Favory en particulier; & lorſqu'on le trouvoit propre pour aſpirer à une haute Alliance, Henry trois ſe chargeoit d'en faire toutes les avances, ſans en excepter la demande. S'il n'y avoit point de proportion entre luy & cette Alliance, pour la naiſſance ou pour les biens, Sa Majeſté y ſuppléoit, en ſe chargeant de luy conferer les principales Charges de la Couronne à meſure qu'elles vacqueroient, & en attendant elle luy achetoit les Terres que l'on décretoit dans les Parlemens.

Mais Sa Majeſté étoit éclairée de trop prés, & l'on haïſſoit trop ſes Favoris pour luy donner le loiſir de faire pour eux tout ce qu'elle pouvoit. On a veu que la Maiſon de Guiſe conſiſtoit principalement en deux Freres. Le Duc de même nom, Chef des Catholiques zelés, & le Duc de Mayenne, qu'ils n'eſtimoient guéres moins que ſon Aîné, & qu'ils pretendoient mettre en ſa place, ſuppoſé qu'il vinſt à leur manquer par la méchanceté des Calviniſtes, ou par les embûches de la Cour. Le Duc de Guiſe avoit eſté juſqu'à l'âge de vingt deux ans le moins endurant des hommes; mais depuis il s'étoit moderé au delà de tout ce qu'on peut imaginer; ſoit qu'il euſt réüſſi à ſe faire violence, ou que ſon ambition eût aſſujetty tous les autres mouvemens de ſon ame, à ne paroître qu'autant qu'elle le jugeoit à propos. Ainſi l'on remarquoit avec admiration qu'encore qu'il fît regulierement ſa Cour, il ne ſe broüilloit jamais avec les Favoris; & les plus habiles Courtiſans d'alors l'attri-

buoient à deux cauſes : l'une, qu'il diſſimuloit toutes les injures qu'il recevoit des Favoris, lorſqu'il le pouvoit, ſans ſe rendre mépriſable à ceux de ſon Parti : L'autre, que nonobſtant que les Favoris le haïſſent mortellement, ils conſervoient pourtant dans le fonds de leur cœur une eſtime pour luy, qui les empêchoit de le trop irriter. 1577.

Il n'en alloit pas de même du Duc de Mayenne; car il n'étoit pas plus endurant que ſon frere l'avoit eſté ; & comme il étoit perſuadé plus qu'aucun autre des belles qualitez qui ſe trouvoient en ſa perſonne, il ne pouvoit ſouffrir de les voir mépriſées par des gens qui n'en approchoient pas même de loin, tels qu'étoient les Mignons au jugement de tout le monde. Il ajoûtoit à cela le privilege de ſa naiſſance, & il pretendoit là deſſus qu'ils luy fiſſent place lorſqu'il approchoit du Roy, & qu'ils luy donnaſſent le temps d'entretenir Sa Majeſté autant qu'il le ſouhaitteroit. Les Mignons au contraire perſuadez que le Duc de Mayenne leur déroboit toutes les heures durant leſquelles il parloit au Roy en particulier, s'en vengeoient par toutes les injures indirectes qu'ils pouvoient inventer, & n'oſoient pas neamoins le choquer ouvertement ; car outre qu'il étoit homme de main, il ſe faiſoit toujours accompagner par des gens de valeur éprouvée. Il n'avoit pas moins d'eſprit que de cœur. Il s'étoit apperceu de toutes les actions faites à deſſein de l'irriter ; & comme elles étoient de nature à faire paſſer pour capricieux celuy qui s'en ſeroit plaint, il reſolut de s'en venger par la même voye qu'on l'offenſoit.

1577. Il étoit Gouverneur de Bourgogne, & il ſçavoit que cette Province en revenant à la Couronne en mille quatre cens ſoixante-ſeize, par la mort de ſon dernier Duc, avoit obtenu du Roy Louïs onze pluſieurs Privileges, dont l'un étoit, que Sa Majeſté & ſes Succeſſeurs Rois de France ne pourroient multiplier le nombre des Officiers de Judicature & de Finance, ſans le conſentement des Etats du Païs, qui ſeroient convoquez pour cet unique ſujet. Charles huit, Louïs douze, François premier, Henry ſecond, François ſecond, Charles neuf & Henry trois avoient chacun à ſon tour confirmé ces Privileges, & l'on n'y avoit donné atteinte que par les quatre Edits que le Parlement venoit d'enregiſtrer. Il y avoit donc plus de pretexte qu'il n'en faloit pour obliger les Bourguignons à s'y oppoſer; & le Duc de Mayenne ne prévoyoit que trop que s'ils le faiſoient d'une maniere aſſez vigoureuſe, les Favoris n'en tireroient pas beaucoup d'argent, puiſque les autres Provinces du Royaume ne manqueroient pas d'imiter celle de Bourgogne, qui tenoit le premier lieu dans les Etats Generaux & dans les Païs de France.

Il ne trouva pas beaucoup de difficulté à perſuader les Bourguignons de rejetter les quatre Edits. Le Comte de Charny, Lieutenant de Roy, les aſſembla pour cet effet, & leur donna courage de dreſſer des Remontrances, & de nommer des Députez qui les preſenteroient au Roy. Le Duc de Mayenne leur obtint Audience, & ils haranguerent Sa Majeſté en des termes qu'elle n'agrea pas. Ils luy alleguerent deux exemples tirez de l'Hiſtoire Romaine: l'un,

de Marc-Antoine le Triumvir, à qui l'on avoit osé dire que les bons Princes devoient imiter les bons Pasteurs, & ne pas écorcher leurs brebis, au lieu de les tondre. L'autre, de l'Empereur Tibere, qui voulant redoubler les impôts, s'attira pour réponse, qu'il redoublât donc les recoltes & les vendanges. Le reste du Discours de ces Députez ne ménagea pas mieux la Majesté Royale. Ils representerent à Henry trois en des termes qui n'étoient que trop intelligibles, que jusqu'à luy l'Etat ne s'étoit point apperceu que les Rois de France eussent des Favoris. Qu'Aurelien avoit vécu trente ans dans les bonnes graces du grand Clovis, sans avoir obtenu de Charge plus haute que celle de simple Referendaire : Que Charlemagne n'avoit pas rendu l'Abbé de Fulde plus grand Seigneur qu'il ne l'avoit trouvé ; & que dans la troisiéme Race les Favoris ne s'étoient distinguez des autres Courtisans, que sous le regne de François premier, lequel à la verité avoit fait beaucoup de bien au Connêtable de Montmorency ; mais que ce n'avoit esté que par le moyen des confiscations dont il avoit pû disposer, puisqu'il en étoit le Maître : Que Henry second avoit imité François premier à l'égard du même Montmorency, & que Charles neuf n'avoit avancé le Maréchal de Rets qu'en luy faisant épouser une riche Heritiere : Que Henry trois ne mettoit point de bornes au desir dont il étoit possedé d'agrandir ses Mignons, & qu'il en arriveroit deux inconveniens qui ruineroient infailliblement l'Etat, si l'on n'y apportoit un prompt remede ; puisque d'un côté le Tresor Royal en étoit épuisé ; & 1577.

1577. d'un autre côté, les Mignons, dont l'orgueil & l'ambition croiſſoient à proportion de leur fortune, devenoient ſi inſolens, que la Nobleſſe ne les pouvoit plus ſupporter.

Il eſt étonnant que le Roy laiſſa parler les Deputez de Bourgogne ſans les interrompre ; mais il l'eſt bien plus ſans comparaiſon que Sa Majeſté eût eu ſur elle-même la force de diſſimuler dans une ſi ſenſible rencontre, & même d'acquieſcer aux Remontrances qu'elle entendoit. Comme elles durerent une bonne demie heure, Sa Majeſté eut le loiſir de faire reflexion qu'il n'étoit pas poſſible que les Bourguignons ne ſe fuſſent émancipez juſques-là, ſi le Duc de Mayenne ne leur en eût inſpiré la hardieſſe, & qu'il faloit que ce Duc, qui avoit témoigné tant de moderation dans ſa conduite, ſe ſentît appuyé des Catholiques zelés : Que cela ſuppoſé, on ne reduiroit jamais à la raiſon les Bourguignons ſans rompre la Paix ; & que perſonne dans le Royaume n'ayant plus d'interêt de la conſerver que le Roy ; il valoit bien mieux ſacrifier de bonne heure quatre Edits, dans une conjoncture où Sa Majeſté paroîtroit l'avoir fait volontairement, que d'en attendre une ſi mauvaiſe, que tout le monde s'appercevroit qu'elle y auroit eſté forcée. Ainſi la Province de Bourgogne fut déchargée de ce qui la regardoit dans les quatre Edits, & les autres du Royaume qui l'imiterent ne furent pas plus rebutées qu'elle l'avoit eſté.

Il en arriva une double mortification aux Favoris : l'une, qu'ils n'eurent point d'argent ; & l'autre, que la Haute Nobleſſe commença à les mépriſer, auſſi-

tôt

tôt qu'elle eut été convaincuë que le Roy n'avoit pas tant de tendreſſe pour eux, qu'il ne les abandonnât lorſqu'on le menaceroit de recommencer la guerre Civile. 1577.

Charles de Balſac d'Entragues Chevalier des Ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Lieutenant au Gouvernement d'Orleans, & Baron de Dunes, étoit cadet de ſa Maiſon, & troiſiéme Fils de Guillaume d'Entragues & de Loüiſe d'Humieres. On ne le connoiſſoit à la Cour que ſous le nom d'Entraguet; & comme c'étoit la coûtume des jeunes cadets de Maiſon qui venoient à la Cour pour faire fortune de choiſir un Patron, Entraguet ne s'étoit d'abord attaché qu'au Roy ſur l'eſperance de devenir un de ſes Favoris; & de fait, il n'y en avoit aucun entr'eux qui le ſurpaſſât pour les belles qualitez du corps ny pour celles de l'eſprit. Mais il n'avoit pas réüſſi, ſoit que le Roy eût de l'antipathie pour luy, ou que Sa Majeſté le regardât comme infecté du peché d'origine, c'eſt ainſi qu'Elle appelloit les Enfans des Gentilhommes, qui avoient des attachemens particuliers à la Maiſon de Guiſe. D'Entragues le Pere étoit un de ceux-là, & l'on ſçavoit qu'elle luy avoit procuré le Gouvernement d'Orleans & l'Alliance du Gouverneur de Peronne. Entraguetne fit pas long-temps ſa Cour, ſans appercevoir qu'il ne s'avanceroit pas beaucoup par la voye qu'il s'étoit propoſée. Il ne pouvoit ſouffrir que les cinq Mignons Villequier, *O, Quelus, Maugiron & Livarot, pour leſquels il n'avoit point d'eſtime, luy fuſſent preferez dans

* Il ne pouvoit ſouffrir qu'on ajoûtât à ſon nom qui étoit, O, en une ſeule lettre.

1577. toutes les graces qu'il demandoit. Il ſe laſſoit d'être continuellemment refuſé & ne ſe trouvant capable ny de vivre hors de la Cour, ny d'y joüer plus long-temps le perſonnage d'un demy-diſgracié ; il crût devoir ſuivre l'exemple de ſon Pere, & ſe mettre ſous la protection du Duc de Guiſe. Il devint bien tôt le confident de ce Prince ; & c'eſt par-là que l'on doit ſoupçonner de faux, les Relations qui l'accuſent d'avoir aimé la Reyne de Navarre, & de s'être battu pour elle. Et de fait, il n'y a aucune apparence qu'il eût eu deſſein de ſe broüiller avec le Duc de Guyſe dans le temps qu'il eſtoit le mieux dans ſon eſprit ; & que toute la Cour étant perſuadée que ce Duc aimoit la Reine de Navarre, Entraguet eût eu l'audace de devenir rival de ſon patron : Outre que Henry Trois avoit alors ſi peu de bonne volonté pour la Reine de Navarre ſa Sœur, que ſes Mignons auſquels il ne celoit rien de ſes inclinations, n'auroient eu garde de haſarder leurs vies pour une Princeſſe diſgraciée, comme étoit la Sœur de leur Maître.

Il reſte deux opinions; l'une eſt tirée des fragmens retranchez de l'Hiſtoire de Monſieur de Thou, où il eſt écrit que la Reine de Navarre parla au deſavantage des Favoris, qui s'enplaignirent en des termes non moins offençans, que ceux dont ils pretendoient avoir eſté offenſez : Qu'Entraguet les oüit parler de cette ſorte, & qu'il les en reprît d'une maniere aſſez aigre, pour obliger les trois plus jeunes d'entre-eux, qui étoient Quelus, Maugiron & Livarot, de luy faire un appel.

L'autre eſt tirée des Memoires de Monſieur *Perron qui portent que Jacques de Levis-Quelus aimoit la

* Il a demeuré dix-huit ans dans la maiſon d'Entragues.

Reine de Navarre, & avoit eu l'audace de ne pas cacher ſa paſſion: Que la Reine de Navarre l'avoit ſçûë, & que cette injure ajoûtée à tant d'autres qu'elle recevoit chaque jour des Favoris, qui n'oublioient rien pour mettre mal le Roy avec ſes plus proches, l'avoit excitée à s'en plaindre d'une maniere qui ſembloit témoigner qu'Elle auroit de l'obligation à quiconque la vengeroit: Qu'il n'en avoit pas fallu davantage pour rallumer la jalouſie d'Entraguet contre les Favoris, & qu'il avoit pris la premiere occaſion qui s'étoit preſentée de les appeller en duel. Quoiqu'il en ſoit, Quelus, Maugiron & Livarot voulurent ſe battre tous trois, & preſſerent Entraguet de choiſir deux ſeconds, qui furent comme luy Cadets de deux illuſtres Maiſons, Riberac, & Schomberg. 1577.

L'appel fut ſi ſecret, qu'aucun autre que les Intereſſez n'en fut informé aſſez à temps pour y remedier. La crainte d'eſtre troublez dans l'execution de leur deſſein, leur fit choiſir le quartier le plus éloigné du Louvre, qui étoit celuy du marché aux Chevaux, où l'on a depuis bâty la Place Royalle. Le duel dura longtemps, & ſe fit avec une extréme animoſité. Entraguet plus à droit & moins prevenu que Quelus, le perça de dix-huit coups d'épée ſans en recevoir aucun; & quand il le vit par terre, il ſe contenta de luy arracher l'épée & le Poignard, & de les emporter pour trophée, ſans vouloir achever de le tuer. Maugiron eut d'abord quelque avantage ſur Riberac, & le bleſſa en divers endroits; mais Riberac craignant de mourir avant que d'avoir vendu cherement ſa vie, ramaſſa toutes ſes forces, &

1577. faiſant une paſſe ſur Maugiron, luy enfonça dans le corps ſonépée juſqu'à la garde. Maugiron jetta un profond ſoupir, & tomba mort. Livarot reçût divers coups de Schomberg ſans luy pouvoir rendre la pareille ; mais enfin le ſoupir que fit Maugiron en expirant ayant fait tourner la tête à Schomberg ; Livarot profita de cet inſtant pour le percer d'outre en outre par le flanc gauche qu'il luy preſentoit. Ainſi il ne demeura ſur le champ du combat que Maugiron & Schomberg, mais Riberac ne vêcut que deux mois aprés, & Livarot que ſix mois. On réveilla le Roy pour luy en porter la nouvelle, & il en témoigna une affliction qui luy fit perdre la meilleure partie des amis qui lui reſtoient. Sa Majeſté ſe tranſporta ſur le lieu ; Elle eut pour Quelus la même tendreſſe que s'il eût eſté ſon fils unique, Elle l'embraſſa, Elle luy couvrit de larmes le viſage, Elle le fit porter, & l'accompagna dans une maiſon la plus proche & la plus commode, ſcituée prés de l'Egliſe de ſaint Paul. On planta au tour de ce quartier, des pieux qui en fermoient l'accez aux carroſſes & aux charrettes : On ne ſe contenta pas d'employer tous les Medecins & les Chirurgiens de la Cour & de Paris ; mais de plus, on manda toutes les perſonnes habiles dans ces deux profeſſions, qui demeuroient dans les Provinces. Le Roy viſita regulierement chaque jour Quelus durant ſa maladie, & comme Sa Majeſté le connoiſſoit extraordinairement delicat, & qu'elle le voyoit avoir plus d'horreur pour les inſtrumens de la Chirugie que pour la mort ; Elle crut l'encourager à les ſouffrir en luy promettant cent mil

écus, pourvû qu'il contribuât ce qui dépendroit de luy pourrecouvrer la ſanté. Elle aſſûra dans le même temps les Medecins & les Chirurgiens d'une ſomme de cent mille livres, s'ils réüſſiſſoient dans la cure qu'ils avoient entrepriſe, & l'on fit par ſon ordre des Prieres ſolennelles par tout le Royaûme, aux Saints que l'on avoit accoûtumé d'invoquer pour la gueriſon des bleſſez : Mais ces precautions & d'autres de moindre conſequence que l'on ômet icy, n'empêcherent pas Quelus de mourir de ſes bleſſures le trentiéme jour Il fut enterré avec Maugiron dans l'Egliſe de ſaint Paul, où l'on fit à l'un & à l'autre de magnifiques obſeques. On leur-dreſſa un ſuperbe Moſolée; & les plus habiles Poëtes du temps furent invitez à faire ſur eux des Epitaphes en François, en Latin & en Grec, qui ſe liſent encore en divers lieux. On choiſit les meilleures, & on les grava ſur le marbre; mais elles n'y demeurerent que juſqu'aux barricades, que le menu peuple prit plaiſir à ruiner le tombeau de Quelus & de Maugiron. 1577.

Entraguet ſe refugia dans l'Hôtel de Guiſe, où l'on ne le laiſſa pas longtemps, de crainte que la Cour ne le demandât pour le punir, & ne le fît aſſieger en cas de refus. On le fit paſſer dans la maiſon voiſine d'un Catholique zelé; & lors qu'on luy eut preparé une ſuffiſante eſcorte, on le tira de Paris à la faveur d'une nuit tres-obſcure, & on le conduiſit en Champagne, où le Duc de Guiſe le fit Gouverneur de Saint Diſier, ce qu'il pouvoit ſans l'agréement, & meſme ſans la participation de la Cour, parce que la Reine mere luy avoit fait don-

1577. ner le Gouvernement de Champagne, avec la même autorité que ſon Pere l'avoit eu, & il étoit porté en termes exprés dans les Proviſions de ſon Pere, qu'il pourroit diſpoſer à ſon gré des Gouvernemens ſubalternes de cette Province, à meſure qu'ils viendroient à vacquer,

Ce n'eſt pas que Saint-Diſier fût une Place autrement conſiderable que par le Siege que l'Empereur Charles-Quint y avoit mis ſans la prendre. Mais outre que les autres Places de la Champagne avoient alors pour Gouverneurs des Gentilshommes dévoüez au Duc de Guiſe, qu'il n'avoit garde de dépoſer pour mettre Entraguet en leur place; on jetta dans Saint-Diſier tant de Soldats Catholiques, ſous pretexte du bruit qui couroit que le Prince Caſimir revenoit en Champagne pour la ravager, & qu'il luy falloit oppoſer des Troupes capables de l'en empêcher, qu'Entraguet ſe trouva auſſi aſſûré dans Saint Diſier, que s'il eût été dans la meilleure Place du Royaume: Outre qu'au premier avis qu'il auroit eu que la Cour vouloit ſe ſaiſir de ſa perſonne, il n'eût eu que peu de lieuës à faire pour ſe ſauver dans la Lorraine, où il n'auroit pas eſté pourſuivy.

Au reſte s'il avoit été l'aggreſſeur dans le duel dont on vient de parler, il en fut puny dés cette vie. Il ſe laſſa d'être garçon, & il rechercha en mariage la derniere Fille du Marêchal de Monluc. Elle luy fut accordée, & il alla à Toulouſe où elle étoit, pour l'épouſer. Le jour que le Contrat fut ſigné, il y eut un bal, dans lequel Entraguet ſignala ſon adreſſe; mais la fin de cette danſe ne répondit pas à ſon com-

mencement. Quelques perſonnes mal intentionnées exciterent du tulmulte, & Entraguet pour le faire ceſſer, mit l'épée à la main. On ne ſçait ſi cette partie avoit été dreſſée pour le perdre ; mais il eſt conſtant que ceux qui faiſoient le bruit l'environnerent, & le bleſſerent de ſorte qu'il en mourut peu de jours aprés. 1677.

La negotiation de Bellegarde pour la Provence & pour le Dauphiné, en avoit cependant fait naître une autre, qui ſe termina avec plus de ſuccez. On a vû dans l'Hiſtoire de Charles neuf, que Cerbellon qui commandoit les Armes du Saint-Siege dans le Comtat d'Avignon, avoit ſurpris la Ville d'Orange, qui étoit déja toute Calviniſte & qu'il y avoit exercé des inhumanitez juſques-là inconnuës entre les Chêtiens. Les Calviniſtes en avoient conçû tant d'horreur & de reſſentiment, qu'ils n'avoient depuis fait aucun quartier aux Italiens qui s'étoient trouvez aſſez malheureux pour tomber entre leurs mains ; & lorſqu'on avoit parlé de comprendre le Saint-Siege dans la derniere paix, les obſtacles qui s'y étoient trouvez avoient été ſi grands, que la Reine mere toute habile qu'elle étoit, avoit paſſé ſous ſilence un ſi délicat article.

Le ſecret motif des Calviniſtes étoit pourtant autre que celui de la vengeance qu'ils faiſoient ſemblant de rechercher. Car ils ne croyoient pas plus que les Catholiques, que la Paix fût de longue durée, & dans la crainte que la Guerre ne recommençât bien-tôt, ils vouloient conſerver à quelque prix que ce fut leurs Soldats. Ils n'avoient que trop éprouvé que leurs meilleures Troupes les quittoient à chaque Traité de

1577. Paix, pour aller prendre party avec les Etrangers ; & que de cent Soldats qui ſortoient du Royaume dans cette veuë, à peine s'en trouvoit-il un qui y retournât, les autres étant tuez ou s'habituant dans les païs où ils trouvoient de l'employ. Il n'étoit pas poſſible d'y remedier autrement, qu'en les retenant ſous les Enſeignes Calviniſtes par le payement d'une demy montre, qu'ils recevroient en attendant que les Actes d'hoſtilité recommençaſſent; & les Calviniſtes ne s'eſtant pas voulus charger de la depence de cette demy-montre, ils s'étoient aviſez d'abandonner le Comtat au pillage de leurs ſoldats, afin de les tenir en haleine. La Cour de Rome en faiſoit un bruit épouventable, avec d'autant plus de fondement, que non contente d'avoir pluſieurs fois permis à Charles neuf & à Henry Trois, de lever des Décimes extraordinaires ſur tous les biens Eccleſiaſtiques de France; Elle leur avoit encore ouvert ſon Treſor, & fourni des ſommes conſiderables d'argent content outre les belles Troupes qu'elle avoit envoyées ſous le Comte de Sancta-Fiore, qui avoient beaucoup contribué au gain de la Bataille de Moncontour.

Cette ingratitude auroit eſté trop noire, ſi l'on euſt laiſſé le Comtat ſervir de theatre à la guerre, pendant que le reſte de la France vivoit en Paix ; & la Cour employa tout ſon credit au prés des Chefs des Calviniſtes, pour les obliger à s'abſtenir de ravager les Terres du Pape. Il y avoit eu là-deſſus ſept ou huit Negociations, qui étoient toutes échoüées par le motif que l'on vient d'inſinuer ; mais enfin celle de Biron réüſſit, ſoit qu'il euſt trouvé les Calviniſtes

plus

plus complaiſans qu'ils ne l'avoient eſté juſques là, ou qu'il les eût convaincus par raiſon que la Cour romproit la paix plûtôt que de ſouffrir que le Comtât fut éternellement opprimé. On le comprit donc dans le Traitté, de meſme que ſi on l'euſt inſeré dans l'Edit de Septembre ; & l'on ſe contenta d'exiger de luy une petite contribution qui ſeroit regulierement payée tous les ans, & diſtribuée égallement & par tête aux Gens de Guerre Calviniſtes des Provinces les plus voiſines de luy, il y a des memoires qui font monter cette contribution à dix mil écus; mais il y en a d'autres qui la reduiſent à ſix mille ſeulement: Et comme Biron ne laiſſa rien par écrit là-deſſus, & tint tant qu'il vêcut la choſe fort ſecrette, elle eſt demeurée dans l'incertitude. Quoiqu'il en ſoit, le Comtât en fut quitte à bon marché, & ſes Habitans eurent le loiſir de rebâtir les Villes, les Bourgs, les Villages, & les Maiſons de campagne que Des-Adrets & Blacons avoient démolies, & qui étoient demeurées juſques-là dans un pitoyable état. 1577.

Ce fut durant cette Negociation que Hurault de Chiverny éleva ſa fortune ſur le débris de celle d'un Magiſtrat, dont l'integrité étoit plus connuë, que celle d'aucun autre du Royaume. On a repreſenté dans la Preface de Charles neuf, le caractere de René de Birague ; & remarqué que jamais Italien n'étoit parvenu aux plus hautes Charges de la Robbe dans un Royaume Etranger, en donnant moins de jalouſie que celuy-là. Il étoit au deſſus du bien, quoiqu'il eut perdu le ſien pour s'être attaché au ſervice de la France. Il dépenſoit ſi peu, qu'il ne ſe pouvoit

1577. moins ; encore le neceſſaire luy manquoit-il ſouvent: Et neanmoins on ne le vit jamais ſe plaindre de ſa pauvreté, ny demander aucune grace à la Cour, ny même emprunter à des particuliers, quoiqu'il euſt beaucoup d'Amis qui euſſent été ravis de le ſoulager dans ſon indigence, & qui l'auroient fait ſans attendre qu'il leur en parlât, s'ils n'euſſent apprehendé de le choquer. Il étoit le plus doux des hommes, il n'offençoit perſonne, & il ſervoit dans toutes les occaſions qui s'offroient ſans violer la juſtice. La Reine Mere luy avoit procuré la Dignité de Chancelier de France pour deux raiſons ; l'une qu'Elle étoit aſſurée que Birague n'importuneroit la Cour, ny par ſes pretentions, ny par ſes intrigues; l'autre qu'il étoit diſpoſé de ſorte que quand on luy preſenteroit un Acte à ſceller, & qu'il le jugeroit contraire à ſa conſcience & au bien du Royaume, il ſe contenteroit de le rejetter, & il ne trouveroit pas mauvais qu'on luy prît les Sceaux pour ſceller cet Acte en ſa preſence. Il y avoit apparence qu'un ſi grand Perſonnage ne ſeroit dépoüillé que par la mort, & qu'on ne luy donneroit pas le chagrin d'acheverhors des affaires, le peuqui luy reſtoit de vie; mais Chiverny ne put ſe reſoudre d'attendre juſques-là. Il s'étoit élevé par la faveur de Villequier & d'O, à la Charge de Chancelier de Henry Trois, lorſqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou; & ç'avoit eſté longtemps la couſtume en France, que ceux qui avoient ſervy en cette qualité les Princes qui venoient à la Couronne, fuſſent Chancelliers de France.

Birague étoit d'une ſanté robuſte ; & comme les paſſions ne le touchoient que mediocrement, il y

avoit lieu de craindre qu'il ne vêcut plus que Chiverny, quoiqu'il fut beaucoup plus âgé que luy. Ce n'étoit pas là le compte du même Chiverny, qui euſt eſté fruſtré de la premiere Dignité de la Robbe : Et de fait ſa patience ſe laſſa au bout de quatre ans, & il délibera avec Villequier & d'O ſur les moyens de ſe faire Chancelier avant la mort de Birague. Le Roy à qui les deux Favoris que l'on vient de nommer en parlerent, témoigna qu'il ſeroit ravy de voir Chiverny premier Magiſtrat de ſon Royaume ; mais Sa Majeſté ajouſta qu'Elle ne pouvoit ſe reſoudre de faire aucune violence à Birague, & que ſi on pretendoit luy ſucceder, il falloit qu'il y conſentît. Les Favoris & Chiverny ne furent qu'à demi contens de cette réponſe, & ils ne s'arrêterent pas preciſément à la moderation dont on leur avoit commandé d'uſer à l'égard de Birague. Ils le firent à la verité ſonder s'il ſeroit d'humeur à quitter les affaires ; mais aprés qu'i eut reparty qu'il ſe ſentoit encore aſſez vigoureux pour continuer de ſervir le Roy, on le menaça de luy ôter par force ſa Dignité, s'il n'y renonçoit de bon gré. Birague n'étoit pas aſſez ſimple pour croire tout ce qu'on luy diſoit ; & comme il avoit vêcu juſques-là la conſcience nette, il n'avoit point à craindre d'être dépoſé ; mais il aimoit à ne point avoir de querelle particuliere, & il prevoyoit que les Favoris & Chiverny ne diſcontinüeroient pas de luy en ſuſciter, juſqu'à ce qu'il leur euſt donné contentement. Il acquieſça ſur ce principe à ſa propre dépoſition ; & ceux qui l'y contraignoient en furent ſi touchez, qu'ils luy procurerent un Chapeau de Cardinal, ſoit 1577.

1577. qu'ils euſſent honte de ſouffrir qu'il devint ſimple Avocat conſultant au troiſiéme Pillier de la grande Salle du Palais, comme avoit eſté le Chancelier Poyet aprés ſa diſgrace, ou qu'ils euſſent deſſein de perſuader au Roy que Birague avoit preferé la pourpre à la Charge de Chancelier. Ainſi ſe termina l'année mil cinq cens ſoixante-dix-huit; & la ſuivante commença par la fortune de deux Favoris, qui prirent la place de Quelus & de Maugeron, & ſupplanterent enfin les autres Mignons.

Joyeuſe jeune Gentilhomme du Languedoc, étoit le troiſiéme fils du Lieutenant de Roy dans cette Province. Sa Maiſon étoit fort ancienne, & ceux qui en conteſterent le luſtre n'en avoient pas examiné les Titres. Il avoit une belle ame logée dans un plus beau corps; & ſi ſa veuë charmoit d'abord ceux qui le regardoient, ſes manieres achevoient de les attacher à ſa perſonne. Il étoit honneſte, doux, diſcret, & liberal juſqu'à la magnificence, & l'on n'avoit encore découvert aucun vice en luy. Il ſe ſeroit maintenu dans cette reputation, s'il euſt paſſé ſa vie dans la Province où il étoit né; mais la Cour eſt la pierre de touche pour les défauts, auſſi bien que pour les perfections des plus grands hommes. Elle contribuë infiniment à rehauſſer l'éclat de celles-cy, & met dans tout ſon jour la honte de ceux-là. De là vint que Joyeuſe qui n'avoit point eſté touché d'ambition avant que d'approcher du Roy, n'y fut depuis que trop ſenſible, & voulut bien aſpirer aux nôces de la Belle-Sœur du Roy ſon Maître, ſans prendre garde qu'une Alliance ſi diſproportionnée étoit le plus

dangereux piege, qu'on luy pouvoit tendre pour le supplanter. 1577.

Loüis de Nogaret Espernon n'étoit ny si accomply que le fait l'Autheur de sa vie, ny si défectueux que d'Aubigne * le represente ; il ne se trouvoit pas beaucoup inferieur à Joyeuse, en beauté ny en bonne mine. Il avoit l'ame la plus intrepide que l'on eût veuë en France ; & l'extréme danger qu'il courut dans Angoulesme, ne l'étonna pas durant les quarante heures qu'il dura. Sa fierté ne l'empêchoit pas d'être de facile accez, & personne ne rendoit plus exactement que luy les devoirs de l'amitié. Il possedoit en perfection l'art de gaigner la petite Noblesse, & ceux qui l'y voyoient travailler avec tant de facilité & de succez, en étoient d'autant plus surpris qu'il y réussissoit sans se familiariser jamais avec elle. Il étoit ménager, & il employoit préferablement à toute autre chose, les derniers jours de chaque mois à regler ses affaires domestiques. Il laissa des biens immenses: Cependant il n'y avoit à la Cour, ny Seigneur, ny Prince, dont la table & le train fussent plus superbes que les siens. Il tenoit parolle, sur tout lorsqu'il menaçoit ; & il prenoit un soin particulier de recompenser ses domestiques: Mais il n'estoit venu à la Cour, & il ne s'étoit attaché à Henry Trois, que dans la seule vûë de s'agrandir ; & il s'en cachoit si peu, que le plus nouveau des Courtisans en étoit aussi convaincu que le plus ancien. Il s'étoit imaginé que la Monarchie Françoise étoit arrivée à son dernier periode, & que Henry Trois en seroit le dernier Roy. Il ne pensoit là-dessus qu'à recüeillir le plus qu'il pourroit,

* Girard dans la Satyre intitulée le Baron de Feneste.

1577. des pieces du pretendu naufrage ; & comme il vouloit s'établir dans la Guyenne, & qu'il étoit à craindre que les Caviniſtes ou les Eſpagnols ne l'en chaſſaſſent, il prenoit des meſures pour ſe ſaiſir de la Provence, ſous prétexte d'en procurer le Gouvernement à la Vallette ſon frere aîné, afin de trouver en tout évenement un azile auprés des Princes d'Italie.

Les deux Favoris dont on vient de repreſenter le caractere, avoient un égal interêt d'empêcher autant qu'il leur ſeroit poſſible, que la Guerre Civille ne recommençât, qu'aprés qu'ils auroient fait leur fortune; & ils porterent le Roy à preſſer la Reine Mere de conclure à Nerac avec le Roy de Navarre, aſſiſté des principaux Députez des Calviniſtes, un Traité diviſé en trente-ſept Articles, qui leur accordoit tout ce qui ſe pouvoit ſans trop irriter les Catholiques zelez. Le Roy l'autoriſa, & pour montrer qu'il ne vëilloit pas moins à la ſeureté des biens de ſes Sujets, qu'à celle de leur perſonne, il reforma un abus d'extréme conſequence. On s'étoit paſſé de Notaires en France durant huit cens ans; & lorſqu'on avoit jugé neceſſaire de s'en ſervir, on s'étoit contenté d'exiger d'eux qu'ils reçuſſent les Teſtamens, les Contrats & les autres Actes, & qu'ils les ſignaſſent. Le pouvoir qu'on leur avoit laiſſé étoit grand, mais il s'étoit paſſé pluſieurs années ſans qu'il en arrivât d'inconvenient ſoit qu'ils apprehendaſſent les rigueurs de la Juſtice, qui étoit alors inexorable à leur égard, ou qu'ils fuſſent aſſez gens de bien pour ne pouvoir ſe reſoudre de commetre des fauſſetez : Mais enfin la corruption s'étoit inſinuée entr'eux, & il y en avoit eu d'aſſez in

fidelles pour changer les Contrats qu'ils avoient reçûs, & pour les ajuſter à la volonté de ceux qui leur offroient de l'argent pour cela. Ce deſordre étoit devenu ſi grand, qu'il n'y avoit plus d'apparence de le ſouffrir; & le Conſeil du Roy aprés en avoir cherché longtemps le remede, le trouva en obligeant les Notaires à lire aux Parties les Actes qu'ils auroient dreſſez, & les Parties à les ſigner & les parapher, ou du moins à declarer qu'elles ne ſçavoient ou ne pouvoient le faire. 1577.

Les Calviniſtes ne furent pas plûtôt en paix, qu'il ſurvint entr'eux une querelle capable de les diviſer. Le Vicomte de Turenne qui s'étoit déja rendu le plus conſiderable d'entr'eux aprés les Princes du Sang, avoit obtenu du Roy de Navarre le Gouvernement de Caſtel-jaloux, pour Savignac Gentilhomme de ſervice, malgré les ſollicitations du Baron de Duras & de ſon Frere, qui pretendoient en faire pourvoir Briquet, vieux Officier de Guerre qui leur étoit dévoüé. Savignac fut mis en poſſeſſion, mais il n'y demeura pas longtemps. Les deux Duras qui avoient beaucoup de credit dans le Païs, y prirent de ſi juſtes meſures, que la premiere fois que Savignac ſortit de Caſtel jaloux, on luy en ferma les portes, & on l'empêcha d'y rentrer. Savignac s'en alla plaindre au Roy de Navarre, qui mit tout en uſage pour le rétablir: Mais ſon authorité n'étoit plus ſi grande aprés la Paix, qu'elle l'avoit été durant la Guerre; & il avoit preſqu'autant de Collegues dans le Gouvernement de Guyenne, qu'il s'y trouvoit de Calviniſtes qualifiez. Les Duras quoiqu'ils fiſſent profeſſion de luy être

fût mort, ne penſerent qu'à ſe retirer au plûtôt en lieu de ſeureté. 1577.

Sa bleſſure étoit ſi dangereuſe, qu'on la jugea d'abord mortelle, mais la jeuneſſe & le temperemment robuſte du Vicomte de Turenne, luy ſauverent la vie. Il demeura néamoins trois mois au lit, & il fit durant ce temps ſolliciter le Roy de Navarre de luy rendre juſtice. Il redoubla ſes inſtances aprés ſa guériſon, & il feignit de ne prendre pas garde que le Roy de Navarre n'étoit pas en état de le ſatisfaire. Ce Prince avoit à la verité beaucoup de credit dans ſon Party, mais les Duras n'y en avoient guéres moins que luy; & de plus ils ne s'y eſtoient point faits d'Ennemis, au lieu que le Vicomte de Turenne avoit choqué les Princes du Sang Calviniſtes en deux maniéres qui n'étoient pas pardonnables. L'une étoit le ſoupçon qu'ils prenoient de ſa trop grande familiarité avec la Reine de Navarre; l'autre, l'exceſſive ambition qu'il ne ſe donnoit pas la peine de cacher. Le même Vicomte de Turenne prévoyoit que le Roy de Navarre ſuccederoit à la Couronne de France, & qu'en ce cas il ſe feroit Catholique; le Generalat des Calviniſtes vacqueroit alors; & ſoit que le Vicomte de Turenne n'eſtimât pas aſſez le Prince de Condé pour le juger capable d'y ſucceder, ou qu'il le haïſt trop pour ſouffrir qu'il parvinſt jamais à cette dignité, il ſe la deſtinoit, & il prenoit déja pour cela des meſures qui ne pouvoient long temps demeurer ſecrettes. Le Roy de Navarre en les apprenant s'étoit contenté d'en rire, & il n'en avoit pas fait plus mauvais viſage au Vicomte de Turenne; mais le Prince

1577. de Condé qui étoit le moins endurant des Bourbons, s'en étoit ſcandaliſé, de ſorte que s'il ſe fût rencontré avec ce Vicomte en lieu favorable pour ſe battre en duel contre luy, il ne l'eût pas dédaigné.

Le Party Calviniſte étoit donc ſur le point non-ſeulement de ſe diviſer, mais encore de travailler de ſes propres mains à ſa ruïne; & les Catholiques zelez s'y attendoient avec une joye qu'ils ne diſſimuloient point aſſez. Le Roy de Navarre auroit alors eſté expoſé à leur diſcretion, & ce fut pour s'en garentir qu'il s'occupa tout-à-fait à reconcilier le Vicomte de Turenne avec les Duras; mais il y trouva des difficultez qu'il ſeroit inutile de rapporter icy, & il n'y réüſſit qu'à demy. * Le Vicomte de Turenne perſuadé que le Roy de Navarre ne termineroit point l'affaire, ou qu'il la decideroit à ſon avantage, luy remit volontiers ſes intereſts; mais les Duras convaincus par plus d'une expérience, que dans cette ſorte d'accommodement la partie la plus foible étoit toûjours la plus mal-traitée, & croyant leur credit moindre que celuy du Vicomte de Turenne, à cauſe que la Reine de Navarre ſe declaroit ouvertement pour luy, refuſérent de donner leur blanc ſigné, ſans être auparavant aſſurez que l'arbitrage leur ſeroit favorable. Ainſi les Calviniſtes étoient ſur le point de ſe battre, lorſque le Roy de Navarre s'aviſa de prier la Reine Mere, qui n'eſtoit pas encore partie de Nerac, d'entreprendre la reconciliation dont il ne pouvoit venir à bout. Les Courtiſans de Henry Trois qui avoient accompagné cette Princeſſe, crurent que le

* Dans les lettres originales du Roy de Navarre au Vicomte de Turenne, & du Vicomte de Turenne au Roy de Navarre.

Roy de Navarre s'addreſſoit mal, & que la Reine Mere travailleroit plus volontiers à commettre les Calviniſtes les uns contre les autres, qu'à les réünir; mais le Roy de Navarre avoit mieux penetré qu'eux dans les veritables ſentimens de cette Princeſſe, & ſi ce fut Calignon qui luy en donna le conſeil; on ne ſçauroit aſſés loüer la prudence de ce grand homme. 1577.

On prétend que la Reine Mere n'avoit jamais voulu ſincérement la ruïne des Calviniſtes, quoi qu'elle eût tant de fois depuis vingt ans témoigné le contraire; & que le meſme motif qui l'en avoit ſi long-temps empêchée ſubſiſtoit encore dans toute ſa force. Elle n'avoit pas à la verité beaucoup de credit à la Cour; mais elle eſperoit de recouvrer la confiance du Roy ſon fils, que les Favoris luy avoient ôtée, ſoit qu'elle eût en cette rencontre trop bonne opinion d'elle-même, ou qu'elle ne crût pas les Favoris aſſez habiles pour conſerver long-temps le pouvoir qu'ils luy avoient ravy. Elle ſe promettoit donc de redevenir ce qu'elle avoit été durant tout le regne de Charles neuf; & comme elle avoit alors conſervé autant qu'il luy avoit été poſſible, une eſpéce d'équilibre entre le Party Catholique & le Calviniſte; elle n'avoit garde maintenant de l'ôter dans une conjoncture, où le Vicomte de Turenne d'un côté, & les Duras de l'autre, alloient executer en moins de trois mois, par la deſtruction du Calviniſme, ce que n'avoient pû en vingt ans les trois derniers Rois de France, aſſiſtez des Troupes & de l'argent de toutes les Puiſſances Catholiques de l'Europe. Ainſi la Reine Mere accepta de bon cœur la pro-

1577. poſition du Roy de Navarre, & s'addreſſant d'abord aux Duras comme les plus aiſez à ramener; elle les convainquit que ce qu'ils avoient à prétendre de meilleur, étoit que d'un côté on ne les punît pas de la ſupercherie dont ils avoient uſé dans leur duel contre le Vicomte de Turenne; & d'un autre côté qu'on les traitât du pair avec luy. Ils ſe ſoûmirent à ces deux conditions, & la Reine Mere repreſenta immédiatement aprés au Vicomte de Turenne, qu'elle ne pouvoit faire pour luy autre choſe, ſinon que les Duras remiſſent entre les mains du Roy le Gouvernement de Caſtel-jaloux, & que Sa Majeſté en feroit auſſi-tôt pourvoir un Calviniſte, qui n'auroit aucun attachement ny au Vicomte de Turenne, ny aux Duras. Le Vicomte de Turenne ne ſe relâcha pas d'abord; mais la Reyne Mere le menaça ſi fortement, que s'il s'obſtinoit à la refuſer, il la trouveroit en ſon chemin dans toutes les rencontres où il travailleroit à ſa fortune, & qu'il ne pourroit s'élever ſi haut qu'il prétendoit, tant qu'il auroit Sa Majeſté contraire; qu'il conſentit enfin à tout ce qu'on ſouhaitoit de luy. Il ſe reconcilia avec les Duras, & ſi l'accord ne fut pas ſincére de ſon côté, il ne parut rien au dehors capable de l'en convaincre.

Une autre réconciliation que la Reine Mere entreprit incontinent aprés ſon retour à Paris, n'eut pas tant de ſuccez. Joyeuſe qui voyoit Epernon aſpirer en même temps au Gouvernement de Guyenne pour luy, & à celuy de Provence pour ſon frere, ne luy voulut pas ceder en ambition: il ſe mit en peine d'élever ſon

pere au Gouvernement du Languedoc, & de s'en faire donner la ſurvivance. Ce deſſein étoit ſi grand que les plus raffinez Courtiſans le jugeoient temeraire. Et de fait, ſi Henry Trois à ſon avénement à la Couronne de France, & lorſque tout le monde étoit encore prévenu de l'opinion qu'il étoit le Prince le plus accomply qui eût jamais porté Couronne, n'avoit oſé dépoſſeder Damville; il étoit bien moins en état de le faire maintenant qu'il y avoit trois partys formez dans ſon Royaume, & que ſon autorité y étoit encore moins reſpectée qu'elle ne l'avoit été en Pologne. 1577.

Damville ſe trouvoit ſi bien établi dans le Languedoc, qu'il n'étoit pas poſſible de l'en tirer malgré luy. Il s'étoit à la verité mis mal avec les Calviniſtes en les abandonnant, & en s'accommodant ſans eux avec la Cour; mais cette injure quelque grande qu'elle fuſt, étoit de celles que la neceſſité de ſe procurer un plus grand bien que ne ſeroit la vengeance, oblige d'oublier. La déſertion de Damville étoit bien ſenſible aux Calviniſtes; mais ils n'auroient pas pour cela ſouffert qu'on l'eût chaſſé du Languedoc, parce que quelqu'autre Gouverneur que l'on euſt mis en ſa place, n'auroit pas été contraint comme luy de s'entendre avec eux pour ſe maintenir.

La Maiſon de Montmorency étoit fort unie, & les trois freres de Damville qui ſe ſouvenoient qu'on les auroit égorgez à la Saint Barthelemy, ſi l'on n'euſt apprehendé que le deſeſpoir & la vengeance ne le portaſſent à livrer ſon Gouvernement aux Eſpagnols, préſuppoſoient avec raiſon que leur conſervation

1577. dépendoit uniquement de la ſienne ; & s'ils euſſent vû la Cour reſoluë de le pouſſer à bout, non-ſeulement ils auroient aſſemblé tous leurs amis, qui n'étoient pas en petit nombre pour le ſecourir ; mais encore le Marêchal de Montmorency, qui eſtoit le plus riche Particulier de la Chrêtienté, & qui n'avoit point d'enfans de Diane legitimée de France ſa femme, auroit plûtôt engagé les belles Terres qu'il avoit preſque dans toutes les Provinces du Royaume, que de le laiſſer manquer d'argent.

Il n'étoit donc pas poſſible de tirer du Languedoc Damville malgré luy, & la Reine Mere qui en étoit plus convaincuë que le Duc de Joyeuſe, l'avertit qu'il ne devoit penſer à mettre dans ſa Maiſon le Gouvernement de ſon Païs, qu'aprés avoir dédommagé celuy qui en étoit pourvû. Joyeuſe étoit de l'humeur aſſez ordinaire aux jeunes gens qui entrent en faveur. La Fortune ne l'avoit pas encore aveuglé juſqu'au point de luy cacher la diſproportion qu'il y avoit entre luy & la dignité où il aſpiroit. Il ſe connoiſſoit trop ambitieux, & s'il n'avoit la force de moderer ſa paſſion, il ſe promettoit au moins que lorſqu'il auroit obtenu ce qu'il deſiroit, il ne demanderoit rien davantage. Cette opinion trop avantageuſe qu'il avoit de luy-même, le rendoit plus ardent à dépoüiller Damville, ſous eſpérance d'en demeurer là ; & comme il n'ignoroit pas que la Reine Mere avoit toûjours conſervé une étroite liaiſon avec le même Damville, il offrit à S. M. de la ſervir à ſon gré auprés du Roy, ſi elle luy rendoit office auprés de ce Gouverneur de Languedoc. La Reine Mere étoit convaincuë de la ſincerité de Joyeuſe, & de plus

comme elle apprehendoit qu'Epernon ne s'unît d'intereſt avec la Maiſon de Guiſe, elle cherchoit à s'aſſurer de ſon Collegue. Elle ſe chargea donc de l'affaire qu'on luy propoſoit, & aprés avoir bien penſé à la ſatisfaction qui pouvoit eſtre donnée à Damville, elle n'en trouva point d'autre que le Marquiſat de Saluces. Mais Bellegarde le tenoit, & il n'étoit pas plus aiſé de le luy ôter, que le Languedoc à Damville. Il luy falloit un dédommagement proportionné, & quand la Reine Mere crut l'avoir trouvé, Elle luy fit entendre qu'elle prétendoit le rétablir dans la faveur où il avoit eſté lorſque le Roy ſon fils étoit retourné de Pologne, & le rendre enſuite un des plus puiſſans Seigneurs du Royaume : Elle ajoûta qu'elle n'avoit pas oublié la conſidération où il étoit, lorſqu'on l'avoit envoyé dans le Languedoc à la teſte d'une Armée : Que l'on feroit preſentement pour luy quelque choſe de plus, & qu'on luy donneroit le Commandement de la moitié de cette grande Province en qualité de Lieutenant de Roy : Que les Proviſions en ſeroient expediées dans la forme qu'il deſireroit : Et que pour comble de graces on y ajoûteroit en termes exprés, qu'il pourroit retenir pour luy-même, ou donner à qui il luy plairoit, les Gouvernemens particuliers des Places enfermées dans ſa Lieutenance generale : Que l'on ne ſouhaitoit rien de luy en échange, ſinon qu'il voulut bien remettre entre les mains du Roy le Gouvernement de Saluces, & employer tout ſon credit auprés de Damville pour le diſpoſer à l'acceptation de la proprieté de ce Marquiſat, en échange du Gouvernement du Languedoc. Bellegarde 1577.

1577. fut ravy de l'offre qu'on luy faiſoit ; & pour dire le vray la Reine Mere l'avoit pris par ſon foible. On a vû qu'il avoit formé le chimerique deſſein de gouverner les Calviniſtes ſans eſtre de leur Religion, & de ſe rendre par là tout-à-fait neceſſaire à la Cour. Il n'en pouvoit venir à bout tant qu'il ſe trouveroit enfermé entre les Alpes & l'Italie, parce qu'il ne ſeroit pas aſſez fort pour empêcher que les Troupes du S. Siege n'allaſſent au ſecours des Catholiques, & il ſe perdroit abſolument s'il enduroit que les Calviniſtes de la Province du Dauphiné, fiſſent des courſes dans le Piémont.

Il remercia donc la Reine Mere au lieu de faire le renchéry, & il négocia de ſon mieux pour l'échange dont il s'agiſſoit : mais Damville aprés avoir demandé & obtenu tout le temps neceſſaire pour ſe reſoudre, répondit qu'il ne pouvoit ſe deffaire de ſon Gouvernement. Ses raiſons furent qu'il s'étoit beaucoup endetté depuis cinq ans, & que le Marquiſat de Saluces ne luy fourniroit jamais les moyens de s'acquiter : Qu'il avoit irrité au dernier point les Calviniſtes de Provence & de Dauphiné ; & que cependant il ſeroit à leur diſcretion en ſe retirant dans un Eſtat auſſi petit qu'étoit celuy du Marquiſat de Saluces ; Qu'on l'y pourroit opprimer avant qu'il euſt formé d'aſſez fortes liaiſons avec les Princes d'Italie, & ſur tout avec le Pape ; & que néamoins il n'étoit pas aſſuré que ces Princes vouluſſent bien s'entendre avec luy, parceque la Ligue offenſive & deffenſive qu'il avoit contractée avec les Calviniſtes, ne donnoit que trop lieu de ſoupçonner qu'il étoit de cette Secte.

La

La repartie de Damville rebuta de ſorte la Reine Mere, qu'elle ne l'auroit pas preſſé davantage ſi l'affaire l'eût uniquement regardée : Mais Joyeuſe l'importuna ſi long-temps, & le Roy luy fit ſi ſouvent entendre qu'il luy tiendroit compte de la maniere dont elle obligeroit Joyeuſe, qu'elle declara enfin au Roy & à Joyeuſe qu'il ne reſtoit plus d'autre moyen de conclurre l'échange, qu'en accodrant à Damville non-ſeulement la Proprieté ; mais encore la Souveraineté du Marquiſat de Saluces. 1677.

Bellegarde reçut ordre de l'offrir, & l'executa avec toute l'habileté dont il ſe picquoit en de ſemblables occaſions ; mais Damville ne ſe laiſſa pas tellement ébloüir par l'ambition de devenir Souverain, quoiqu'il euſt autrefois aſpiré aux Nôces de la Reine Marie Stuart aprés qu'elle fut veuve de François Second, & qu'il l'eût ſuivie en Eſcoſſe à ce deſſein : Qu'il ne prévît ſagement que la propoſition de Bellegarde ne tendoit à l'élever que pour le jetter de plus haut dans le précipice, & qu'aprés tout, le Gouvernement du Languedoc dans la conjoncture d'alors valoit beaucoup mieux ſans comparaiſon que dix Souverainetez ſemblables à celle du Marquiſat de Saluces. Cependant comme il y auroit eû de l'imprudence & de la préſomption à témoigner ce qu'il en penſoit ; il ne rejetta l'offre qu'on luy faiſoit que ſur deux impoſſibilitez qui ne pouvoient eſtre plus évidentes. Il tira la premiere de ce que François Premier avoit réüny par un Acte exprés le Marquiſat de Saluces dont il s'agiſſoit, à la Monarchie Françoiſe, & quand il ne l'eût pas fait, il s'étoit déja écoulé quarante ans de-

1577. puis la confiſcation de ce Fief ſur le dernier Marquis de la Maiſon des Paleologues : Cependant on tenoit en France pour maxime indubitable que les biens poſſedez par les Rois Tres-Chrêtiens durant dix ans, s'incorporoient d'eux-mêmes ſi fortement au bout de ce terme dans le Domaine Royal, qu'il n'étoit plus poſſible de les en détacher pour quelque cauſe que ce fuſt. Damville concluoit de là que pour l'échange du Marquiſat de Saluſſes contre le Gouvernement du Languedoc, il ſeroit abſolument neceſſaire de convoquer les Etats Generaux, & d'obtenir leur conſentement en bonne forme. Il ajoûtoit que dans toutes les apparences humaines ce conſentement ſeroit refuſé ; puiſque la Couronne perdroit le ſeul établiſſement qui luy reſtoit dans l'Italie ; & d'un autre côté on n'offroit rien du tout pour l'en dédommager : Que le Roy n'avoit que trop reconnu par experience ſon peu de credit dans les Eſtats de mille cinq cens ſoixante-ſeize, & que ſi on luy avoit alors refuſé des choſes de peu de conſequence, on le feroit avec bien plus de raiſon dans une conjoncture où il ſeroit queſtion de violer une loy fondamentale du Royaume.

La ſeconde impoſſibilité conſiſtoit, au ſens de Damville, dans la nature du Marquiſat de Saluces, qui étoit un Fief du Dauphiné. Tout le monde ſçavoit que le dernier Dauphin Humbert ne l'avoit réüny à la Couronne, qu'à des conditions, dont l'une eſtoit qu'il ne s'en feroit aucun démembrement contre le gré des Eſtats de la Province.

Il s'enſuivoit de là que quand les Eſtats Generaux

auroient acquieſcé à l'échange de ce Marquiſat ; il faudroit encore qu'il fut approuvé par les Eſtats particuliers du Dauphiné ; ce qu'ils n'auroient garde de faire, & deux motifs les en empêcheroient toûjours : L'un qu'ils eſtoient diviſez, & que ſi les Catholiques agréoient l'échange, il ne plairoit pas aux Calviniſtes, comme au contraire il ſuffiroit qu'il euſt l'approbation des Calviniſtes pour le rendre odieux aux Catholiques. L'autre, que les Dauphinois ſe plaignoient déja que l'on euſt diminué leur Province de prés de la moitié, par le retranchement de la Principauté d'Orange, & de la meilleure partie du Piémont ; & qu'ils travailleroient de tout leur pouvoir à conſerver ce qui leur en reſtoit. 1577.

Damville eſtoit ſi perſuadé que la Reine Mere aprés avoir penetré les raiſons que l'on vient d'abreger, ceſſeroit de le ſolliciter ; qu'il accommoda à ſon deſavantage quelques differents qu'il avoit avec le Parlement de Toulouſe, par cette raiſon qu'ayant à paſſer toute ſa vie avec luy, il eſtoit neceſſaire que l'on ſçeuſt qu'ils vivoient en bonne intelligence. Bellegarde ſe prévint auſſi de cette opinion ; mais une des plus belles qualitez que toute l'Europe avoit admirées dans la Reine Mere, eſtoit qu'on ne l'avoit jamais vûë ſe rebuter pour aucune difficulté quelqu'inſurmontable qu'elle eut paru aux yeux d'autruy. Et de fait elle repartit à Bellegarde que les conſiderations de Damville ſeroient bonnes ſi l'affaire de l'échange étoit conduite par la voye ordinaire, & qu'avant toutes choſes, l'on commençât par convoquer les Etats, qu'on demandaſt leur conſentement ; & que l'on

1577. s'adreſſât enſuite à la Province du Dauphiné : mais que comme il s'agiſſoit d'un échange tellement ſingulier, qu'il n'en eſtoit point de ſemblable dans la Monarchie Françoiſe ; Sa Majeſté ne l'avoit entrepris que pour l'executer par un renverſement de conduite : Qu'il eſtoit donc à propos de commencer par la fin ; c'eſt-à-dire d'executer l'échange, & que pour cela il faloit que Damville & Bellegarde remiſſent en meſme temps leurs Gouvernemens entre les mains du Roy, qui en diſpoſeroit immediatement aprés, ſuivant les meſures qui en auroient eſté priſes : Que l'on convoqueroit enſuite les Eſtats Generaux, & que l'on y propoſeroit l'échange, non plus comme à faire, mais comme déja fait, & qu'on les embaraſſeroit d'autant plus, que s'ils ne l'authoriſoient pas, ils ſe mettroient mal avec le Roy, & que pour retirer le Marquiſat, ils ſe chargeroient d'une nouvelle guerre qui dureroit longtemps, & ne ſeroit peut-être jamais terminée ; puiſque les Italiens qui avoient intereſt que la France ne poſſedât plus rien dans leur Païs, appuyeroient Damville de toutes leurs forces.

Bellegarde ſurpris de la ſubtilité de la Reine Mere, demanda du temps pour deliberer ſur ce qu'il avoit à faire, & reſolut enfin de la ſatisfaire autant qu'il dépendoit de luy. Il offrit de remettre entre les mains du Roy le Marquiſat de Saluces, & ceux qui le trouvérent étrange, ne ſçavoient pas qu'il avoit pris des meſures particulieres avec le Roy de Navarre pour la Guyenne, & avec Leſdiguieres pour le Dauphiné ; & que s'il ſe fût une fois établi dans le

Languedoc, l'authorité du Roy n'y auroit pas eſté plus reſpectée qu'elle l'étoit ſous le Gouvernement de Damville. La Reine Mere eſtoit ſi prévenuë de l'opinion que Bellegarde auroit plus de peine à ſe déſaiſir de ſon Gouvernement que Damville du ſien, qu'elle crut que l'affaire étoit faite : Mais Damville ne la laiſſa pas longtemps dans la fauſſe joye de ce prétendu ſuccez. Il ne douta pas que ſi l'échange ſe faiſoit par avance, & que le Roy convoquât les Eſtats, la preſence de Sa Majeſté, & les amis de la Maiſon de Montmorency n'y fuſſent aſſez puiſſans pour obtenir le démembrement du Marquiſat de Saluces : Mais avec tout cela il tint ferme dans ſon premier deſſein, & il voulut garder ſon Gouvernement. Les deux raiſons qu'il en aporta, furent qu'il ſe mettroit mal dans l'eſprit de tous les bons François, s'il renouveloit l'exemple d'aliener pour ſes intereſts les biens de la Couronne ; & que ſi Henry Trois le laiſſoit paiſible Souverain, le Succeſſeur de S. M. pourroit prétendre avec raiſon que cette alienation n'avoit pû ſe faire, & rentreroit dans le Marquiſat, dont il ſoûtiendroit que Henry Trois n'auroit eſté qu'Uſufruitier. La Reine Mere & Joyeuſe ne diſcontinuérent pas pour cela de perſecuter Damville, & il auroit eû de la peine à ſe délivrer de leurs importunitez, ſi ſa bonne fortune ne luy euſt fourny une troiſiéme raiſon qui eut plus d'effet que les precedentes. Le Maréchal de Montmorency ſon frere aîné mourut, & luy laiſſa tous les biens de la Maiſon de Montmorency. On a déja vû qu'ils eſtoient tres-grands, & qu'il en avoit preſque par toutes les Pro- 1577.

1577. vinces du Royaume. Damville n'eut pas plûtôt recüeilly cette ſucceſſion, qu'il écrivit à la Reine Mere que le Gouvernement du Languedoc luy eſtoit abſolument neceſſaire pour la conſerver ; à cauſe qu'il avoit irrité au dernier point les Calviniſtes, en traitant avec la Cour ſans leur participation, & qu'à la premiere Guerre Civille qui ſurviendroit ils ne manqueroient pas de ravager, & même de deſoler toutes ſes Terres, s'ils le voyoient confiné dans un tres-petit Eſtat entre les Alpes ; au lieu qu'ils n'auroient garde de rien entreprendre ſur luy, s'il retenoit le Languedoc, puiſqu'il ſeroit alors en eſtat de leur faire par repreſailles incomparablement plus de mal qu'il n'en recevroit d'eux.

La Reine Mere n'inſiſta pas davantage ; car elle vit aſſez que c'eſtoit là la derniere reſolution de Damville, mais les affaires de cette nature ne s'entreprennent jamais impunément, & lorſqu'elles ne réüſſiſſent pas, le contre-coup en devient plus dangereux que le coup n'auroit eſté utile, ſi elles euſſent réüſſi. On n'avoit pû cacher à Bellegarde que le projet de l'échange du Marquiſat de Saluces, n'avoit point d'autre fondement que l'ambition de Joyeuſe, & comme il eſtoit aiſé de prévoir que ce Favory n'en demeureroit pas là, & qu'il jetteroit les yeux ſur un autre Gouvernement au deffaut de celuy du Languedoc ; Bellegarde s'imagina qu'on luy ôteroit toſt ou tard le Marquiſat de Saluces pour le faire ſervir à un autre échange, & que la récompenſe qu'on luy en donneroit ne ſeroit pas tant à ſa bien-ſéance qu'auroit eſté la Lieutenance

Generale du Languedoc qui luy avoit eſté offerte. Il ſe l'imprima ſi fort dans l'eſprit, qu'il ne fut pas plûtôt de retour à Saluces, qu'il chercha les voyes de s'y maintenir malgré la Cour, & même malgré la Monarchie Françoiſe. Il s'adreſſa d'abord au Duc de Savoye qu'il connoiſſoit aſſez ſon amy pour ne pas découvrir ſon deſſein, ſuppoſé qu'il ne l'approuvât pas. Il luy demanda ſa protection en cas qu'il en eût beſoin, & il ſe fonda ſur ce que le Roy de France avoit deſormais ſi peu d'authorité, qu'elle ne ſuffiſoit pas pour appuyer les Gouverneurs de ſes Provinces. On a veu qu'il n'y avoit point de Prince dans la Chrétienté plus redevable à la France que le Duc de Savoye: que Charle Neuf luy avoit rendu les trois meilleures Places du Piémont, reſtées à Sa Majeſté par le Traité du Câteau-Cambreſis, & que Henry Trois luy fit encore preſent des trois autres; mais les trop grands bien-faits produiſent preſqu'auſſi ſouvent des ingrats que les plus ſenſibles offenſes excitent des ennemis. On ne ſçait ſi le Duc de Savoye eſtoit fâché de devoir ſon rétabliſſement aux François, ou s'il apprehendoit que les Succeſſeurs de Henry Trois, s'ils eſtoient paiſibles, ne ſe miſſent un jour dans la poſſeſſion des Villes de Piémont, qui n'auroient pû eſtre alienées à leur préjudice. Mais Fulvio Teſti ſon Panegiriſte avouë * qu'il n'eſtoit pas dans de bonnes diſpoſitions à l'égard de ſes Bienfaiteurs; & d'ailleurs il eſt conſtant qu'il écouta avec beaucoup de joye la propoſition de Bellegarde. Il ne ſe crut pas néamoins aſſez fort pour le proteger, & parce que s'il l'eût fait, il n'au-

1577.

* Dans la vie de ce Prince.

ces de France, & à ſuſciter tant d'Ennemis au Roy Henry Trois ſon maître dans ſon Eſtat, qu'il ne luy reſtât pas aſſez de Troupes pour oppoſer à celles d'Eſpagne. 1577.

Le Roy d'Eſpagne, le Duc de Savoye, & Bellegarde n'avoient negligé aucunes des précautions neceſſaires pour cacher les particularitez dont on vient de parler. Cependant la Reine Mere en fut informée, & l'on ne ſçauroit ſoupçonner de quel côté luy vint un avis de telle importance, à moins que de ſuppoſer que la Ducheſſe de Savoye ſa Belle-ſœur & ſon intime amie, luy avoit laiſſé en mourant des gens qui luy mandoient toutes les choſes qui ſe paſſoient à la Cour de Savoye, lorſqu'elle avoit intereſt de les apprendre. L'impudence & l'infidelité de Bellegarde ne l'étonnérent pas juſqu'à l'empêcher de comprendre, que ſi l'on pouſſoit à bout ce Marêchal, le Marquiſat de Saluces ſeroit ſi bien perdu pour la France, qu'elle ne le recouvreroit jamais, puiſque les Italiens ſe trouvoient encore diſpoſez à ne pas ſouffrir qu'elle poſſedât un pied de terre dans leur Païs.

Il falloit donc mettre tout en œuvre pour rompre le Traité de Bellegarde avec les Eſpagnols, avant que l'occaſion de l'executer fuſt arrivée, & cela ne ſe pouvoit faire que dans pluſieurs Conferences de vive voix. Il falloit de plus adoucir cet eſprit irrité, en ne luy témoignant pas que l'on ſçût ſon crime, & en y remediant néanmoins d'une maniere ſi douce qu'il ne s'en apperçuſt pas; & la Reine Mere dans cette veuë luy manda qu'elle jugeoit à propos de

1577. s'entretenir avec luy, & que ce ſeroit au lieu qu'il jugeroit le plus commode. Ce n'eſt pas qu'elle ne vît que Sa Majeſté ſeroit avilie, en faiſant la moitié du chemin pour s'entretenir avec un Maréchal de France. Mais d'un côté elle eſtoit prévenuë de l'opinion que Bellegarde aprés le crime qu'il venoit de commettre, ne ſe réſoudroit jamais de ſortir de ſon Gouvernement ; & d'un autre côté elle ne deſeſperoit pas de le ramener à ſon devoir, & elle ne ſe ſoucioit pas beaucoup qu'on la blamât d'être allée le chercher, pourvû qu'elle réüſſit dans ſon deſſein.

Bellegarde en effet preſſé du remords de conſcience, ou diſſuadé par les Eſpagnols, refuſa non-ſeulement de ſortir du Marquiſat ; mais encore de ſe trouver avec la Reine Mere en quelqu'endroit du Royaume que ce fût. Il s'imaginoit que Sa Majeſté ſe contenteroit d'une ſi froide repartie, ou qu'elle s'en irriteroit aſſez pour ne le plus importuner ; puiſque la bien-ſéance ne luy permettoit pas de ſortir de France, pour conferer avec un ſujet du Roy ſon fils : mais elle négligea cette formalité par la même raiſon qu'elle avoit paſſé ſur celle de ne pas aller trouver Bellegarde ; & elle luy fit dire que s'il ne vouloit acepter aucun lieu du Royaume, il ne dédaigneroit pas les Etats du Duc de Savoye ; & que Sa Majeſté ſe trouveroit dans la Breſſe, s'il l'agréoit.

L'artifice de cette propoſition conſiſtoit en ce que ſi Bellegarde l'acceptoit, on ne trouveroit pas plus mauvais dans le monde que la Reine Mere fût allée dans les Etats d'un Prince ſon Beau-frere, &

duquel elle n'avoit rien à craindre, que ſi elle eût negocié dans ceux de ſon Fils Et s'il ne l'acceptoit pas, il ſe mettroit mal avec ce Duc ſon meilleur amy, en témoignant qu'il n'oſoit ſe fier entierement à luy; & par conſéquent qu'il doutoit de ſa bonne volonté, ou de ſon pouvoir à le garantir d'inſulte. Et de fait, Bellegarde qui ne vouloït ny hazarder ſa perſonne, ny mécontenter le Duc de Savoye, le pria de chercher quelque prétexte pour détourner le voyage de la Reine Mere en Breſſe. Mais le Duc étoit trop perſuadé de l'inclination de la Reine Mere à ſon égard, pour ne la pas ſatisfaire dans une affaire de ſi petite importance qu'elle avoit fort à cœur. Il écrivit à Bellegarde qu'il l'iroit prendre à Saluces pour le mener en Breſſe, & qu'il luy engageoit ſa foy de le ramener au lieu où il l'auroit pris, ou de mourir en la peine. Cet offre étoit ſi précis qu'il n'y auroit pas eû moins d'imprudence que d'incivilité à le refuſer. Ainſi l'on convint que les Conferences ſe tiendroient à Montrevel, & la Reine Mere d'un côté & le Duc & Bellegarde de l'autre, s'y trouvérent le même jour dont on étoit convenu. Le Duc de Savoye qui n'étoit là que pour la ſeureté de ſon amy, n'aſſiſta point aux Conferences, quoique la Reine Mere l'en eût prié. Et de fait comme elle ne pouvoit ſe diſpenſer de l'en prier, ſans contrevenir à la bienſéance; il s'en excuſa par reſpect, & pour laiſſer les Parties en plus de liberté. 1577.

La Reine Mere feignit de n'être venuë que pour ſolliciter plus efficacement Bellegarde par ſa pre-

1577. ſence, d'employer le credit qu'il avoit auprés des Calviniſtes de la Provence & du Dauphiné, afin qu'ils rendiſſent conformement à l'Edit de Septembre, les Places qu'ils tenoient dans ces deux Provinces. Bellegarde fit d'abord le renchéry, ſur ce qu'il apprehendoit de ſe mettre mal avec Leſdiguieres, qui pourtant étoit le ſeul dont il pouvoit eſperer un ſecours preſent, s'il prenoit envie aux Italiens d'entreprendre ſur ſon Gouvernement : Mais enfin il acquieſça au deſir de la Reine Mere, & Sa Majeſté luy parla immediatement aprés de ſes intrigues avec les Eſpagnols, dans les termes les moins capables de le chocquer, qu'elle put trouver. Il y avoit longtemps qu'il ſe preparoit à la réponſe qu'il devoit faire là deſſus, & aprés y avoir bien penſé, il luy avoit ſemblé que le meilleur pour luy étoit de nier le fait, juſqu'à ce qu'on l'en eût convaincu par des preuves évidentes. Ainſi il deſavoüa toute ſorte de commerce avec le Roy Philippe Second, & comme il ſçavoit bien qu'on ne le prendroit pas au mot, il dit à la Reine Mere que puiſqu'il étoit aſſez malheureux pour s'être attiré la défiance de la Cour, ſans en avoir donné ny cauſe ny prétexte, il offroit à Sa Majeſté de luy remettre le Marquiſat de Saluces, & de s'aller rendre priſonnier dans le lieu qu'on luy marqueroit ; à condition qu'elle luy donnât ſa parole de luy reſtituer ſon Gouvernement, aprés que les Juges l'auroient déclaré innocent.

La Reine Mere étoit ſi perſuadée qu'il ne feroit rien de ce qu'il promettoit, qu'elle fut ſur le point de luy répondre en même langage, que le Roy ſon

Fils n'avoit pas trop de bons ſerviteurs comme luy, pour les expoſer temerairement à la diſcretion des calomniateurs. Elle ſe contenta néamoins de luy dire en termes couverts, que ſon intereſt bien entendu n'étoit pas de chercher une protection étrangere, ny de l'accepter, ſuppoſé qu'elle luy fût offerte; puiſqu'il ne le pourroit ſans s'expoſer au hazard évident d'être dépoüillé; au lieu qu'en demeurant comme il étoit, il ſeroit aſſeuré de ſe maintenir, par la raiſon que ſi la Cour le pouſſoit à bout, les Calviniſtes le deffendroient, quand ce ne ſeroit que pour n'avoir rien à craindre du côté de Saluces; & ſi les Calviniſtes ſe déclaroient contre luy, cela ſeul obligeroit la Cour à le proteger. 1577.

L'entreveuë de Montrevel n'aboutit qu'à cela, & le Duc de Savoye ramena Bellegarde à Saluces comme il luy avoit promis; mais il n'eſt rien de plus bizarre que d'appuyer de grands deſſeins ſur l'incertitude de la vie humaine. Le Duc de Savoye croyoit avoir travaillé pour luy-même en aſſurant à Bellegarde la protection des Eſpagnols; parce que ſi la Monarchie Françoiſe ſe diviſoit, comme il en étoit perſuadé, le Roy Catholique penſeroit à s'accommoder des Provinces voiſines de ſes Etats, & luy laiſſeroit le Marquiſat enfermé dans le Piémont. Cependant la France ne fut pas ſujette à la révolution dont elle étoit menacée, & Philippe Second & le Duc de Savoye ne profitérent point de l'infidelité de Bellegarde. Dés que ce Marêchal fut de loiſir, il devint amoureux de la fille d'un Païſan tout-à-fait belle, qui luy donna une fiévre lente dont il luy fut

1577. impoſſible de guérir. Il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, & il ne laiſſa qu'un fils, qui devint à la verité le plus parfait Courtiſan de ſon temps, mais qui ſe trouvoit alors trop jeune pour executer les grands projets de ſon pere. Les Garniſons des Places fortes du Marquiſat ne ſçavoient rien de ce que Bellegarde avoit negocié avec les Eſpagnols, ou feignirent de l'ignorer. Elles députérent vers le Roy pour l'aſſeurer de leur obéïſſance, & le Duc de Savoye fut réduit à chercher d'autres voyes pour arrondir ſa Principauté du Piémont.

La France n'avoit perdu depuis long temps aucun Seigneur ſi univerſellement regretté que le Maréchal de Montmorency, & les larmes que les gens de bien avoient répanduës à ſon occaſion n'étoient pas encore bien ſechées; lorſque le Roy augmenta leur douleur par le ſucceſſeur qu'il luy donna. Il étoit Gouverneur de l'Iſle de France, & l'on mit Villequier en ſa place. Villequier étoit devenu l'abomination publique depuis le meurtre de ſa femme, & quoiqu'on ne luy en donnât pas tout-à-fait le tort, ſes continuelles débauches & celles d'O ſon gendre, avoient fait croire qu'il ne s'étoit rendu veuf que pour vacquer plus univerſellement à ſes plaiſirs. L'argent qu'il tiroit du Treſor Royal ſuffiſoit à peine pour l'entretenir la moitié de l'année, & il avoit pris dequoy fournir au reſte dans les bourſes de ſes amis, qui ne pouvoient & ne vouloient plus luy prêter. Il n'étoit que trop vrai-ſemblable qu'il rançonneroit les Villes de ſon Gouvernement; & ce fut pour s'en garentir qu'elles deputérent vers le Roy pour luy de-

mander un autre Gouverneur. Mais Sa Majeſté ſe piquoit de ne pas revoquer ſes graces; & d'ailleurs elle étoit perſuadée qu'en ſe dédiſant, elle fourniroit de nouvelles occaſions aux Catholiques zelez, & aux Calviniſtes de blâmer ſa conduite. Ainſi Villequier fut maintenu, & le Duc de Savoye trouva un nouveau prétexte de s'agrandir aux dépens de la Maiſon de Lorraine. 1577.

Il s'étoit introduit en France, en Eſpagne, & en Italie une coûtume, qu'encore que les Fils bâtards des Seigneurs & des Gentilshommes ne partageaſſent pas la ſucceſſion de leurs peres avec les légitimes; ils ne laiſſoient pas d'en avoir preſqu'autant qu'eux. Et de fait le Bâtard d'Orleans avoit eû le Comté de Dunois ſous Charles Sept; le Bâtard de Bourbon le Comté de Guynes ſous Loüis Onze; le Bâtard de la Cerda la Terre de Medina-cœli ſous Henry de Tranſtamarre; & le Bâtard d'Eſte le Domaine de Ferrare ſous Boniface Neuf. Philippes premierement Comte de Breſſe, & depuis Duc de Savoye, en avoit uſé de même à l'égard de ſon Fils naturel, & l'avoit inveſti du Comté de Tende, qui avoit paſſé ſucceſſivement à ſes deux fils. Le dernier n'avoit laiſſé qu'une fille, femme du Duc de Mayenne, qui avoit herité du Comté de Tende, parce qu'il étoit dit dans ſon Inveſtiture que les femelles en ſeroient capables auſſi-bien que les mâles. Mais le Duc de Savoye ne pût ſouffrir que la Maiſon de Lorraine eût dans ſes Etats un établiſſement ſi conſiderable. Il tâcha de perſuader au Duc de Mayenne de luy vendre ce Comté; & ſur le refus qu'il en fit, il

1577. chercha les voyes d'en diminuer le revenu. La Maiſon de Lorraine étoit alors trop puiſſante pour diſſimuler une telle injure. Le Duc de Guiſe frere aîné du Duc de Mayenne ſe trouvoit Gouverneur du Dauphiné, & cette Province luy pouvoit ſervir à uſer de repreſailles; mais la Reine Mere à qui la Maiſon de Lorraine donnoit de l'ombrage, voulut agrandir encore une fois le Duc de Savoye au préjudice de la France. Elle employa tout le credit de ſon Fils & le ſien, pour obliger le Duc de Mayenne de vendre le Comté de Tende au prix dont conviendroient les Arbitres, qui ſeroient nommez de part & d'autre; & elle n'abandonna cette affaire, qu'aprés l'avoir terminée au gré du Duc de Savoye.

Cependant la Cour de France n'étoit pas tout-à-fait paiſible, quoiqu'elle n'eût rien au dehors qui l'importunât; & le Duc d'Anjou par inconſtance ou par dépit de voir Joyeuſe & Eſpernon trop puiſſans auprés du Roy ſon frere, s'étoit retiré dans ſon appennage ſans le congé de Sa Majeſté. Les Mécontens étoient allez l'y trouver; & comme il n'y en avoit jamais eû tant dans le Royaume qu'il y en avoit alors; on s'imaginoit qu'ils le porteroient à la guerre; & l'on n'en douta preſque plus lors qu'il revint en poſte ſur la fin de l'année mil cinq cens ſoixante-dix-neuf, à Paris où il étoit le moins attendu.

Son arrivée toute ſurprenante qu'elle étoit, fut d'autant plus agreable au Roy, qu'elle ſembloit luy promettre un loiſir tres-long pour s'addonner à ſes plaiſirs; & la Reine Mere qui jugeoit par les deux échappées de ſon ſecond fils, qu'il donneroit toute ſa

vie.

vie beaucoup de peine au Roy, ſi on ne luy procu- 1677.
roit un établiſſement convenable hors du Royaume, ſe mit en tête de faire pour le Duc d'Anjou ce qu'elle avoit fait pour le Roy, lorſqu'il tenoit la place de ce Duc. On ne pouvoit douter que ce deſſein ne fût le plus avantageux aux François qu'elle pouvoit former : Mais ceux qui la connoiſſoient pour Italienne, & qui avoient éprouvé par de longues experiences, qu'elle ne s'étoit jamais miſe beaucoup en peine de contribuer à la grandeur de la Monarchie Françoiſe, lorſqu'elle n'y avoit pas trouvé ſon compte, ne chercherent pas longtemps le veritable motif qu'elle pouvoit avoir, ſans croire qu'ils l'avoient trouvé. Ils ſe ſouvinrent que ſur la fin du Regne de Charles Neuf; quand elle avoit apperçû que ce Prince étoit ſi dégoûté d'elle, qu'il penſoit à la renvoyer en Italie, ou à la releguer dans le Bourbonnois, où elle avoit ſon doüaire; elle avoit tâché d'éviter ce peril en oppoſant le Duc d'Anjou à Charles Neuf, ſur la préſuppoſition qu'elle ſubſiſteroit en tenant la balance droite entre ſes deux Fils aînez, comme elle avoit ſubſiſté en conſervant une eſpéce d'égalité entre les Catholiques & les Calviniſtes. Et de vray il eſt conſtant que la Reine Mere s'entretenant un jour avec le Roy, luy découvrit un ſecret de Politique, qui avoit juſques-là échappé à ſa connoiſſance. Elle luy dit qu'il ne luy avoit preſque rien réüſſi de ce qu'il avoit entrepris juſques là pour regner heureuſement, parce qu'il avoit uſé d'une conduite renverſée, & qu'il avoit commencé par où il devoit finir : Que le plus preſſant de ſes intereſts avoit toûjours eſté, &

1577. étoit encore, de ſe deffaire de ſon Frere par les mêmes voyes que Charles Neuf s'étoit délivré de luy; & que quand il en ſeroit venu à bout les Catholiques zelez n'ayant plus l'eſperance de le mettre à leur tête, rentreroient dans leur devoir, & les Calviniſtes ayant perdu le garant de l'Edit de Septembre, ne feroient plus les difficiles quand il s'agiroit de rendre les Places de ſeureté qu'ils tenoient encore: Que la Reine d'Angleterre n'étoit pas ſi éloignée du mariage que l'on croyoit & que ſi elle n'avoit pas encore choiſi d'Epoux, c'étoit parce qu'elle n'en avoit point juſques là trouvé qui luy fût propre: Que cette Princeſſe prétendoit ſatisfaire en même temps à ſon amour & à ſon ambition, & qu'elle avoit reconnu par experience que ſes Sujets Catholiques ne ceſſeroient de ſe revolter, qu'aprés qu'elle auroit chaſſé les Eſpagnols des Païs-Bas: Qu'elle ne le pouvoit par elle-même, & que le Duc d'Anjou ne le pouvoit non plus, s'il ne recevoit pas d'autre ſecours que ceux de ſon païs; puiſque la France ne vouloit pas rompre à ſa conſidération la Paix qu'elle avoit achetée ſi cher: Qu'il falloit donc unir l'un avec l'autre, & qu'aprés leurs nôces, l'argent d'Angleterre ſuffiroit pour lever dans la France & dans l'Allemagne autant de Troupes qu'il en ſeroit neceſſaire pour conquerir les Païs-Bas dans une ſeule Campagne.

On a déja vû que le Roy n'aimoit pas ſon frere; & l'éclairciſſement de cette Hiſtoire oblige d'ajoûter que les Favoris ne demandoient pas mieux que d'en être débaraſſez. Il ne s'oppoſoit pas directement à leur fortune; mais comme il avoit beaucoup d'eſ-

prit, il la traverſoit par tant de voyes indirectes, qu'il leur faiſoit autant de mal que s'il ſe fût declaré contr'eux. Il avoit ſes Mignons auſſi bien que le Roy, & tout le monde étoit perſuadé que les ſiens valoient beaucoup mieux que ceux de Sa Majeſté, pour la guerre & pour l'intrigue. Les principaux d'entr'eux étoient Buſſy-d'Amboiſe, Fervaques, & Montſoreau. Buſſy en vouloit à Villequier; Fervaques à Joyeuſe; & Montſoreau à Eſpernon. Il ne vacquoit rien à leur bien ſéance qu'ils ne demandaſſent tous ſix; & ſi les Favoris du Roy l'emportoient ſur ceux du Duc d'Anjou, comme il arrivoit le plus ſouvent, ceux-cy ne manquoient pas pour ſe vanger, de leur ſuſciter des querelles. Il ne ſe paſſoit ainſi preſque point de ſemaine qui n'apportât quelque nouveau trouble; les Courtiſans en étoient auſſi las que le Roy; & quoi qu'il y eût neceſſité de conſerver dans l'Etat l'heritier preſomptif de la Couronne, il ne paroiſſoit point d'inconvenient qu'il s'en éloignât; puiſque le Roy étoit ſi jeune, & ſe portoit ſi bien, que de long-temps il n'y avoit pas lieu d'apprehender que la France changeât de Maître. 1577.

Il y avoit donc un intereſt general de procurer au Duc d'Anjou l'alliance de la Reine Elizabeth; & la crainte qu'il n'en arrivât une prompte rupture avec l'Eſpagne, ne fut pas capable de détourner le Roy & la Reine Mere d'en faire la propoſition. Elizabeth l'écouta avec une joye d'autant plus grande qu'elle luy fourniſſoit le prétexte dont elle avoit beſoin, pour amuſer encore durant quelques années ſes Sujets Catholiques, & pour les éloigner de la revolte

1577. par l'eſpérance qu'ils auroient d'obtenir la liberté de conſcience en faveur de ce prétendu Mariage. Elle avoit déja quarante-ſept ans, & ſi la Cour de France eût été moins prévenuë, on y auroit apperçû que le Party dont il s'agiſſoit, n'étoit pas convenable au Duc d'Anjou. Ce Prince ſe trouvoit le dernier de la Branche des Valois; & il paroiſſoit abſolument neceſſaire qu'il eût au moins un fils; puiſque s'il mouroit ſans cela, les François entreroient dans la Guerre Civile la plus ſanglante, & la plus difficile à terminer qu'ils euſſent eûë depuis l'établiſſement de leur Monarchie, puiſque leur premier Prince du Sang étoit Calviniſte, & que les Catholiques zelez n'auroient garde de le reconnoître, quand même il offriroit de retourner à la Communion de l'Egliſe.

Cependant le deſir qu'on avoit qu'Elizabeth eût un enfant mâle, fit croire qu'elle en auroit au moins deux ou trois; les Medecins de la Cour appuyérent cette conjecture ſur la vigueur du temperament de cette Reine; & ce qu'il y eut de plus plaiſant, fut qu'ils inſerérent dans leur avis cette condition, pourvû qu'elle s'abſtinſt deſormais d'aller à la chaſſe, qu'elle aimoit uniquement; comme ſi ce divertiſſement qu'elle prenoit ſur des hacquenées, & ſans ſe fatiguer, eût été le ſeul obſtacle à ſa fecondité.

Elizabeth ne s'oppoſa point aux bruits de cette nature, qui coururent par tout, parce qu'elle en vouloit profiter. Elle ſe mit ſeulement en peine de tirer l'affaire en longueur, & demanda du temps pour en déliberer avec ſon Conſeil. Elle differa de répondre juſques vers la fin de mille cinq cens ſoixante-dix-

neuf ; & elle s'expliqua au bout de ce terme par des mots aſſez ambigus, dont le ſens étoit qu'il falloit voir avant que d'aimer. Cette repartie rapportée à la Cour de France, la jetta dans un étrange embarras, car le Duc d'Anjou étoit fort laid ; & on le trouvoit d'autant moins ſupportable, que tous les Princes de la Maiſon de Valois avoient été bien faits. Il eſt vray qu'il ſuppléoit en quelque maniére à ce deffaut par la gentilleſſe de ſon eſprit, qui éclatoit principalement dans la converſation : mais outre qu'Elizabeth en avoit encore plus que luy ; & que les mariages qui ſe font par la ſeule conſideration des eſprits, ne réüſſiſſent pas ſouvent ; on ſçavoit que cette Princeſſe avoit une telle averſion pour les perſonnes de mauvaiſe mine, que quand elle alloit dans les ruës ou à la campagne, elle étoit precedée par des domeſtiques qui faiſoient ſigne à cette ſorte de gens de s'écarter de ſon chemin. Ainſi le Roy & la Reine Mere eurent tant de peur que la preſence du Duc d'Anjou ne traverſât leur deſſein, qu'ils chercherent tous les moyens poſſibles pour l'éviter. Mais aprés y avoir bien penſé ils n'en trouvérent aucun, & il falut que le Duc d'Anjou fit le voyage d'Angleterre. On employa tout ce que l'artifice pouvoit contribuër à rehauſſer ſa mine ; & ſoit que l'on y eût réüſſi ou non, il eſt conſtant qu'Elizabeth le reçût mieux que les François & les Anglois ne s'étoient imaginez. Elle prit ou feignit de prendre plaiſir à ſon entretien, & la Cour d'Angleterre devint alors plus galante qu'elle n'avoit été juſques là. 1577.

Bodin à la priere du Duc d'Anjou l'avoit ſuivy,

1577. & comme il ne s'accommodoit pas des divertiſſemens de la Cour, il aima mieux aller à Oxford & à Cambrige, pour en voir les Univerſitez. Ce fut dans celle d'Oxford qu'il eut l'avanture que les Relations Françoiſes & Angloiſes raportent ſi diverſement. Il étoit entré ſeul & ſans être connu dans une Ecole, où il entendit que le Profeſſeur liſoit publiquement & interprétoit à ſes Auditeurs un des ſix Livres de la Republique, que Bodin avoit premierement compoſez en François, & depuis traduits en Latin. Un ſi grand honneur que l'on n'avoit fait juſques-là qu'à Ariſtote, au Maître des Sentences, & à Saint Thomas d'Aquin, toucha ſi ſenſiblement Bodin, qu'il s'écria dans le tranſport de joye dont il fut ſaiſi; que les ſix Livres de la Republique luy coûtoient trente ans de travail, mais qu'il s'en tenoit bien récompenſé par ce qu'il venoit d'oüir. Le Duc d'Anjou preſſoit cependant la Reine Elizabeth de conclure leur Mariage, & cette Princeſſe qui ne manquoit point d'excuſe, luy dit qu'il faloit obſerver les formes; & que la dignité de la Couronne d'Angleterre demandoit qu'aprés que les Parties s'étoient vûës, & paroiſſoient ſatisfaites l'une de l'autre, le Duc retournât en France, d'où l'on envoyeroit à Londres une magnifique Ambaſſade pour convenir des Articles du Mariage; & pour faire enſuite la demande de la Reine. Le Duc d'Anjou & les François qui l'accompagnoient, virent bien qu'on les amuſoit ſans ſujet, & que ſi Elizabeth eut eû autant de paſſion pour le Duc d'Anjou, qu'il en témoignoit pour elle, le mariage auroit été fait dés le lendemain, ſans

que perſonne y trouvât à redire : Mais le même Duc d'Anjou & les François de ſa ſuite eſpéroient ſi fort ce qu'ils deſiroient, & ils avoient tant de peur d'offenſer Elizabeth en luy témoignant de la défiance, que le Duc d'Anjou prit congé d'elle, & retourna en France dans la ſeule vûë de hâter par ſa préſence les preparatifs de ſes prétenduës Nôces. 1577.

Il perdit peu de temps aprés ſon arrivée à Paris, le plus courageux de ſes domeſtiques, par un malheur trop ſingulier pour ne pas trouver place dans cette Hiſtoire. On a vû que Buſſy-d'Amboiſe étoit un des plus vaillans hommes du monde ; mais ſon caractere ſeroit imparfait, ſi l'on n'ajoûtoit qu'il étoit un des plus querelleux. Il ſuffiſoit aux plus Braves d'en avoir la réputation pour devenir ſes ennemis ; & dés qu'on luy eut dit que Grillon paſſoit pour la plus rude épée de France, il reſolut de ſe battre contre luy. Il le rencontra à Paris dans la ruë de ſaint Honoré, & luy demanda fiérement qu'elle heure il étoit. Grillon ſe trouvoit à peu prés dans la même diſpoſition à l'égard de Buſſy, & prenant ce qu'il luy diſoit pour une inſulte ; il luy repartit en jurant qu'il étoit l'heure de ſa mort, & qu'il mît l'épée à la main. Ils commencérent là-deſſus un combat le plus terrible que l'on eût vû depuis long-temps ; & il auroit duré juſqu'à la mort de l'un ou de l'autre, & peut-eſtre de tous les deux, ſi quinze ou vingt Courtiſans ne fuſſent arrivez aſſez à temps pour ſeparer Buſſy & Grillon, & pour les mener chacun chez luy aprés les avoir accommodez. Buſſy eut encore un different avec les Favoris pour une amourette, que

1577. les Relations du temps n'expliquent point aſſez. Comme aucun d'eux n'euſt oſé l'attaquer, & qu'ils avoient reſolu de s'en deffaire, ils attitrerent trente Aſſaſſins, qui l'attendirent un ſoir qu'il ſortoit de chez le Duc d'Anjou, aprés l'avoir veu mettre au lit; & ils le chargérent avec d'autant moins de précaution, qu'ils ne croyoient pas qu'il leur échapât : Mais Buſſy parut plus ſage dans cette occaſion qu'il ne l'avoit eſté juſques-là, & qu'il ne le fut depuis. Il conſidera le danger dans toute ſon étenduë; & il chercha contre ſa coûtume le moyen de l'éviter. Il avoit la vuë extraordinairement perçante; & il vit de loin la porte d'une boutique ouverte. Il prit ſi bien ſes meſures, qu'il arriva prés de là ſans avoir reçu de bleſſure dangereuſe, avant que les Aſſaſſins l'euſſent prévenu. Comme perſonne ne l'égaloit en agilité, il ſauta du lieu où il étoit dans la boutique, & la ferma ſi promptement ſur luy, que pendant que les Aſſaſſins travailloient à l'enfoncer, il eut le loiſir de monter au haut de la maiſon, de voltiger de toict en toict, & de ſe ſauver enfin par une cheminée dans un logis de connoiſſance. Les Aſſaſſins ne l'ayant pas trouvé dans la maiſon qu'ils foüillérent exactement; & ne ſçachant où le chercher, ceſſérent de le pourſuivre; & ſes Amis aprés avoir oüy les particularitez que l'on vient de rapporter, luy conſeillerent de s'accommoder avec les Favoris, ou pour le moins de ne les plus choquer. Mais il ne put ſe reſoudre ny à l'un, ny à l'autre.

Une ſeconde Relation d'auſſi bonne main que la premiere, quoique differente dans quelques circonſ-

tances,

rances, rapporte que Buſſy retournoit chez luy du Louvre, où il avoit aſſiſté au petit coucher du Duc d'Anjou, lorſque douze Cavaliers montez à l'avantage l'environnerent; mais ils ſe tromperent en prenant pour luy un de ſes domeſtiques qui luy reſſembloit aſſez, & en déchargeant ſur luy tous leurs coups. 1577.

Buſſy étoit né intrépide, & comme il ſçavoit parfaitement les intrigues de la Cour; il ne douta point en voyant tomber mort ſon domeſtique, non ſeulement que c'étoit à luy-même qu'on en vouloit, mais encore d'où venoit la partie qui luy étoit dreſſée. Il ne perdit ny le jugement ny la raiſon; il ſe coula au travers des Aſſaſſins, & il courut avec une merveilleuſe agilité, juſqu'à ce qu'ayant apperçeu une longue allée, il ſe ſauva dedans, & il ferma la porte ſur luy avec ſi peu de bruit, qu'il ne fut point entendu. Il trouva l'Hôte de la maiſon aſſez charitable pour compâtir à ſon malheur, & pour envoyer avertir de ce qui ſe paſſoit ſon amy Grillon, Gentilhomme du Comtat d'Avignon & Lieutenant aux Gardes. Grillon & Buſſy paſſoient pour les deux plus vaillans hommes de France; & avoient eu ſur cet unique ſujet de la jalouſie l'un pour l'autre. Ils avoient également pris la reſolution de ſe battre, par la ſeule curioſité de ſçavoir à qui des deux l'avantage demeureroit; & ils avoient commencé à tirer l'épée l'un contre l'autre, à la premiere rencontre qui s'en étoit offerte, mais on les avoit ſéparez avant qu'ils ſe fuſſent bleſſez, & ils étoient demeurez ſi contens de l'eſſay qu'ils venoient de faire de leur reciproque valeur, qu'ils étoient devenus intimes amis. Et de fait, Grillon n'eut pas plûtôt appris

1577. le danger où ſe trouvoit Buſſy, qu'il ſortit du Louvre un épieu à la main, avec ſix Soldats des plus déterminez de la Compagnie dont il eſtoit Officier. Il ne ſe donna pas la patience d'examiner ſi ce qu'il alloit faire plairoit ou déplairoit au Roy ; il joignit Buſſy, il le mena dans ſa maiſon, & il retourna dans le Louvre, ſans excuſer autrement ſon action, que ſur les loix de l'amitié. Pluſieurs des Courtiſans crurent que le deſſein de ceux qui avoient attitré les Aſſaſſins, n'avoit pas tant eſté de ſe défaire de Buſſy que du Duc d'Anjou, que l'on croyoit aimer alors trop Buſſy, pour ne pas ſortir de l'appartement qu'il occupoit dans le Louvre, & pour ne pas courir au ſecours de ſon Favory, au premier bruit que les Aſſaſſins auroient fait en l'attaquant; & l'on ajoûte qu'il ſe ſeroit ainſi fait tuer, ſi la Reine Marguerite qui couchoit dans une chambre aſſez proche de la ſienne, ne l'eût retenu. Ceux qui connoiſſoient le Roy juſqu'au fonds de l'ame, crurent que ſi le Duc d'Anjou ſe fut allé jetter entre les bras des meurtriers, & qu'ils l'euſſent tué ; Sa Majeſté en auroit plûtôt imputé la mort à l'imprudence de ce Duc, au hazard, aux tenebres, ou à la mépriſe, qu'à la malice des veritables autheurs du complot.

Ils ſe fondérent ſur ce qu'il y avoit une ſi grande contrarieté d'humeur entre Henry Trois & ſon Frere unique ; ſur tout depuis que les Medecins avoient aſſuré que Sa Majeſté s'eſtoit renduë par ſes débauches incapable d'avoir des enfans, que ſi les effets n'en furent pas tout-à-fait tragiques, la France n'en fut redevable qu'à la timidité de l'un & de l'autre.

Et de fait s'il s'en faut rapporter au témoignage de Mathieu, il dit avoir appris de la propre bouche de Henry Quatre, que Henry Trois ſe ſentant extraordinairement incommodé d'un mal d'oreille, s'imagina qu'on l'avoit empoiſonné par la même voye que le Roy François ſecond ſon Frere aîné l'avoit eſté, & que le Duc d'Anjou avoit commis ce prétendu parricide: Qu'il manda là-deſſus Henry Quatre, qui n'eſtoit alors que Roy de Navarre, & qu'il luy donna un ordre ſecret qu'au moment qu'il le verroit expirer, il ſe défit du Duc d'Anjou, qui ne manqueroit pas de le faire tuer s'il ne le prévenoit: Que le Roy de Navarre employa toute l'éloquence qui luy eſtoit naturelle, pour inſpirer à Henry Trois de plus doux ſentimens pour le Duc d'Anjou: Que Henry Trois ſe porta mieux dés le lendemain, & que Dieu récompenſa la moderation du Roy de Navarre, contre ſes propres intereſts, en l'appelant par des voyes legitimes à la ſucceſſion de la Couronne de France, dont il n'avoit point apprehendé de s'éloigner, en empêchant Henry Trois d'ôter du monde le ſeul Prince qui l'en excluoit. 1577.

Quoiqu'il en ſoit non ſeulement Buſſy ne rabbatit rien de ſa fierté, aprés l'extrême danger qu'il avoit encouru, mais encore il ſuccomba quatre ans aprés; c'eſt-à-dire vers la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf, ſous la multitude des ennemis qu'il s'eſtoit attirez.

On attribuë ſon malheur à deux cauſes qui paroiſſent ſi vrai-ſemblables, que n'eſtant pas poſſible de diſcerner la veritable d'avec la fauſſe, il eſt bon de

1577. les rapporter l'une aprés l'autre, & d'en laiſſer le jugement à ceux qui auront penetré plus avant dans les intrigues d'alors.

La premiere ſuppoſe qu'il n'avoit pas moins offenſé le Roy que les Favoris, & que c'eſtoit dans une rencontre que l'on pardonne rarement; puiſqu'il aimoit en même lieu que Sa Majeſté, & qu'il avoit le bonheur ou le malheur d'être mieux aimé qu'Elle. La maniére dont il avoit évité l'aſſaſſinat que l'on vient de décrire, avoit fait tant de bruit, & luy avoit acquis tant de réputation, que l'on n'oſa plus entreprendre ſur ſa vie par la même voye. On en chercha d'autres plus aſſurées, & Buſſy ſans y penſer en fournit une luy-même. Monſoreau paſſoit pour le plus infatigable & le plus obſtiné chaſſeur du Royaume; & Buſſy devint amoureux de ſa femme. Il eſtoit le moins propre des Courtiſans à celer ce qui s'appelloit alors une bonne fortune, & le plus tenté de ſe vanter par avance de celles qui ne luy eſtoient point encore arrivées, lorſqu'il y voyoit ou croyoit voir tant ſoit peu de diſpoſition; & il luy échapa d'écrire dans une lettre à Coutenant ſon intime amy, qu'il avoit ſi long-temps & ſi bien chaſſé la Biche du *Montſoreau Grand Veneur, *qu'elle eſtoit ſur le point de donner dans ſes filets.

Cette lettre fut interceptée par les Ennemis de Buſſy, qui ne doutant pas que le Roy ne fût ravy de la voir, l'apportérent à Sa Majeſté. Il n'y avoit rien de plus facile que d'expliquer l'enigme qu'elle contenoit; & comme perſonne n'ignoroit que c'étoit de la Dame de Montſoreau dont parloit la let-

tre, le Roy la retint, & s'en ſervit pour la fin que l'on va décrire. Il attendit que Montſorean fuſt venu luy faire ſa Cour, & le tirant à part il luy montra la lettre. Sa Majeſté ajoûta que la conſideration qu'Elle avoit pour la Maiſon de Cambes, dont Montſoreau eſtoit le Chef, & pour luy-même en particulier, l'avoit enfin déterminée à l'informer de ſon deshonneur, quoique de preſſantes conſiderations l'obligeaſſent à ſe taire : Qu'Elle luy parloit comme ſon Roy & comme ſon amy : Qu'en qualité de Roy elle n'avoit point de conſeil à luy donner ; mais qu'en qualité d'amy elle ne pouvoit s'empêcher de le plaindre. 1577.

On ſe flatte toûjours dans le commencement de la jalouſie, quand on croit eſtre appuyé dans le reſſentiment que l'on en veut témoigner. Le Roy ne prétendoit peut-eſtre qu'engager Montſoreau dans un duel ; mais Sa Majeſté ne le connoiſſoit pas aſſez. Il n'eſtoit pas à beaucoup prés ſi brave que Buſſy, & quand il l'eût eſté, il raiſonnoit à l'Italienne ſur les matieres de la vangeance, & il ſuppoſoit qu'il y eût de la folie à haſarder ſa propre vie, pour ſe faire juſtice d'une injure, ſur tout lorſqu'elle eſtoit atroce. Il reſolut ainſi de prendre Buſſy à ſon avantage, & de le tuer ; & il partit de Paris le même jour pour executer ſon entrepriſe.

La ſeconde maniere dont les Relations expliquent la déplorable fin de Buſſy, eſt qu'il s'eſtoit inſinué dans les bonnes graces du Duc d'Anjou plus qu'aucun autre, & qu'il les auroit toûjours conſervées malgré le grand nombre d'ennemis qu'il s'attiroit, s'il ne ſe fût luy-même ruiné dans l'eſprit de ce Prince.

1577. On avoit imprimé ſur la fin du Regne de François Premier & depuis, les cinq premiers Livres du fameux Roman intitulé Amadis de Gaule, traduits d'Eſpagnol en François: Et comme ils avoient eſté tout-à-fait bien reçûs à la Cour, ſans autre recommandation que celle des ordures qu'ils contenoient, on s'eſtoit aviſé d'en faire juſqu'à vingt-quatre volumes. Il y eſtoit parlé d'un jeu entre les perſonnes d'eſprit, qui s'appelloit gabber. On y rendoit toutes les perſonnes égales, en ce que par la même raiſon qu'il eſtoit permis de railler de la maniere la plus ſatyrique, pourveu qu'elle fuſt fine; il eſtoit deffendu à ceux qui ſe trouvoient trop aigrement raillez de s'en fâcher durant le jeu, & d'en témoigner aprés aucun reſſentiment, ſur peine de paſſer pour Miſantropes, & pour indignes de vivre.

Le Duc d'Anjou au retour d'Angleterre, ſe trouvant un ſoir aprés ſouper avec cinq ou ſix de ſes Gentilshommes, entre leſquels eſtoit Buſſy, les invita à gabber, & commença le jeu pour leur en donner l'exemple. Il les railla tous; & quand il vint à Buſſy, il luy dit que s'il eſtoit auſſi mal endurant que luy, il s'eſtimeroit le plus mal-heureux de tous les hommes; puiſqu'il ſe verroit réduit à ſe confiner dans un deſert, où il n'auroit pas même un Valet, de peur de s'en faire un Ennemy. Buſſy fut extraordinairement piqué du ſentiment que le Duc d'Anjou avoit de luy, & il ne luy repartit pas néamoins ſur le champ; car outre la diſproportion entre les perſonnes, qui eſtoit ſi grande que le jeu ne pouvoit l'ôter entierement; il faloit que ceux que le Duc

avoit gabbez avant luy, répondiſſent auparavant à la gabberie. Buſſy les laiſſa donc parler à leur aiſe, ſans y prendre part, & quand ſon tour fut arrivé, le preſſentiment ſecret du danger qui le menaçoit, ou quelqu'autre cauſe qu'il n'a pas eſté poſſible de découvrir, le rendit plus reſpectueux & plus complaiſant qu'il n'avoit eſté juſques-là. Il s'excuſa ſur la rudeſſe de ſon eſprit, qui n'eſtoit pas propre à gabber; & il fit tout ce qu'il put pour s'en diſpenſer: Mais plus il prioit le Duc, plus ce Prince le preſſoit de luy rendre la pareille; & cette conteſtation s'échauffa de ſorte, que le Duc d'Anjou fit à Buſſy un commandement de gabber. Buſſy qui ne s'eſtoit retenu juſques-là qu'avec peine, céda pour lors à l'importunité de ce Duc: mais il ceda à ſa maniére, c'eſt-à-dire, qu'il offenſa avec autant ou plus d'aigreur qu'il n'avoit eſté offenſé. Il repartit que ſi Buſſy eſtoit auſſi laid que le Duc d'Anjou, il ſeroit encore plus réduit à ſe cacher dans un deſert, puiſqu'il ſeroit affreux au point de n'être regardé que par les bêtes. Le jeu finit par là, & Buſſy retiré dans ſa chambre fit reflexion ſur ce qu'il venoit de dire. Il convint avec ſoy même d'avoir trop pouſſé le Duc, & il réſolut d'éviter ſa preſence pour quelques jours: Il partit dés le lendemain au point du jour, & il s'en alla dans ſa Terre de Gallerande. Le Duc d'Anjou n'eſtoit pas des plus conſtans dans l'amitié, & il ſe laſſoit d'appaiſer les querelles que ſuſcitoit Buſſy. Il ne pouvoit endurer que l'on parlât de ſa mauvaiſe mine, & il eſtoit bien moins diſpoſé à le ſouffrir d'un domeſtique que d'un autre. Ainſi Buſſy n'avoit pas plutôt achevé de parler, que le Duc

1577.

1577. d'Anjou avoit reſolu de le perdre, & il en trouva l'occaſion a peu de jours de là.

Montſoreau revint de la campagne, & ſe preſenta au Duc qui ſortoit de table. Ce Prince aprés l'avoir embraſſé le mena dans ſon Cabinet, & luy dit qu'il s'étonnoit fort de le voir. Il luy parla de la lettre interceptée de Buſſy ; il l'avertit qu'il eſtoit party ſans prendre congé de perſonne ; & il conclut qu'il faloit que Madame de Montſoreau luy eût donné un rendez-vous, ou qu'il eût conçû de luy-même quelque eſperance de la voir. Montſoreau avoit ſur le point d'honneur une delicateſſe approchante de celle de Jule Ceſar. Il prétendoit non ſeulement que ſa femme ne luy fût pas infidelle, mais encore qu'on ne la ſoupçonnât ny de l'être en effet, ny de pouvoir un jour la devenir. Ainſi le Duc d'Anjou apperçût bien-tôt ſur ſon viſage l'impreſſion, que ce qu'il venoit de dire luy avoit faite, & le congedia.

Quoiqu'il en ſoit les particularitez qui ſuivent ne ſont que trop veritables. Montſoreau retourna dans ſon Château avec plus de hâte qu'il n'en eſtoit party ; & ſa femme ſurpriſe de le revoir ſi-tôt, luy en demanda la cauſe : Il ne luy repartit qu'en des termes équivoques, & il la mena dans ſon Cabinet. Il s'y enferma avec elle, & prenant alors un viſage ſur lequel il eſtoit aiſé d'appercevoir les marques les plus évidentes de la fureur, il ſe ſaiſit d'un piſtolet & d'un poignard. Il les preſenta à cette Dame effrayée, il luy rapporta en bégayant les propres mots de la lettre que Buſſy avoit écrite à Coutenan ſur ſon ſujet : Il luy reprocha ſon infidelité dans des circonſtances

conſtances qui ne pouvoient eſtre plus offençantes, il ne luy permit de rien dire qui ſervît à ſa juſtification ; & lorſqu'elle ſe mit à genoux pour embraſſer les ſiens, & pour le fléchir ; il la repouſſa, & ſe contenta de luy dire qu'il ſuſpendroit pour quelque temps la punition qu'elle avoit meritée ; pourveu qu'elle écrivît à l'inſtant une lettre qu'il luy dicteroit. La Dame prévenuë de l'opinion qu'elle éviteroit la mort en la differant, retint ſes larmes, s'approcha de la table, y prit une plume & du papier, & ſe mit en poſture d'écrire. Montſoreau ſe plaça derriere elle pour voir ſi elle agiroit ſincérement, & luy dicta pour Buſſy une lettre dont le ſens eſtoit ; Que ſi elle n'avoit pas juſques-là répondu à ſa paſſion, les aſſiduitez extraordinaires de ſon mary auprés d'elle l'en avoient empeſchée ; mais que preſentement ce fâcheux homme eſtoit allé ſervir le Duc d'Anjou, & qu'il ne reviendroit de longtemps ; elle n'avoit garde de perdre une ſi favorable occaſion : Quelle conjuroit Buſſy de luy rendre viſite au plûtôt, & qu'elle n'exigeoit de luy que deux conditions, qui ſerviroient à la convaincre de la verité de l'amour qu'il ſe vantoit d'avoir pour elle : L'une, qu'il brûlât cette Lettre auſſi tôt qu'il l'auroit reçûë, & qu'il n'en témoignât rien à qui que ce fuſt : L'autre, qu'il ne ſe fît accompagner par aucun de ſes amis, ny de ſes domeſtiques ; afin que leur entreveuë demeurât plus ſecrette, & qu'elle durât plus longtemps. 1577.

Ce n'eſt point icy le lieu d'examiner ſi la Dame de Montſoreau merita toutes les injures & les maledictions, que celles de ſon ſexe luy donnerent de-

1577. puis; & il ſuffit de remarquer que la pluſpart des femmes qui la blâmoient, l'auroient apparemment imitée, ſi elles euſſent eſté en ſa place. Celuy de ſes domeſtiques à qui Monſoreau donna la Lettre, aprés luy avoir promis une grande recompenſe s'il la mettoit ſans eſtre veu entre les mains de Buſſy, joüa tout-à-fait bien ſon perſonnage; & Buſſy ne l'eut pas plutôt leuë, qu'il obéït avec plus d'exactitude qu'il n'avoit fait en toute ſa vie. Il alla droit à ſon écurie, il monta ſur le plus vîte de ſes chevaux, il fit une merveilleuſe diligence, & il deſcendit à la porte du Château de Montſoreau ſur les quatre heures aprés midy du vingt quatre de Novembre mil cinq cens ſoixante-dix-neuf.

Il y eſtoit attendu par une Demoiſelle de la Dame de Montſoreau, qui luy ayant fait accroire qu'elle eſtoit d'intelligence avec ſa Maîtreſſe, le fit entrer, & le conduiſit par un eſcalier dérobé dans ſa Chambre: Mais au lieu de l'y trouver, il fut environné par Montſoreau, & par ſept autres Aſſaſſins qui ſortirent de derriere la tapiſſerie, armez de toutes pieces, & un domeſtique inſtruit à cela, ferma en meſme temps la porte à la clef. Buſſy vit bien alors que ſa derniere heure eſtoit arrivée, & il ne fut pourtant ſaiſi d'aucune frayeur. Il deffendit long-temps ſa vie avec ſon épée & ſon poignard; & il mit hors de combat trois de ſes adverſaires. Cet avantage luy donna lieu de ſe tirer d'entr'eux, & de s'approcher de la feneſtre. Il l'ouvrit, & par un effort d'agilité qu'il eſt plus aiſé de concevoir que d'écrire, il ſe lança au travers: mais par malheur pour luy, il

avoit ce jour là un pourpoint à la mode, c'eſt-à-dire tailladé, qui rencontrant un barreau de fer, s'accrocha. Buſſy demeura ſuſpendu, & les cinq ennemis qui luy reſtoient, l'appercevant dans cet eſtat, le tuerent à leur aiſe. 1577.

Sa mort ne fut preſque point regrettée ; car outre que le Roy, & le Duc d'Anjou luy en vouloient, par les motifs que l'on vient d'inſinuer, les Courtiſans de S. M. n'eſtoient pas fâchez que Montſoreau les eût délivrez d'un homme qui leur faiſoit querelle à tout moment pour des bagatelles, & ceux du Duc d'Anjou avoient encore plus d'occaſion de le haïr. Il étoit prodigue, & ne ſe mettoit pas beaucoup en peine de quelle maniere il euſt de l'argent, pourveu qu'il en trouvât. Le Duc d'Anjou luy avoit donné le Gouvernment de cette Province, & il la deſoloit par des concuſſions qui n'avoient point eſté pratiquées en France avant luy. Mais s'il eſtoit inſupportable aux perſonnes qu'il choquoit, & à celles qui avoient de la jalouſie pour ſa valeur ; il eſtoit en recompenſe fort aimé par les perſonnes qu'il avoit obligées, & par celles qui jugeoient que ſes vertus l'emportoient beaucoup au deſſus de ſes vices. De là vint que lorſque Montſoreau apres avoir fait ſon coup revint à la Cour, les careſſes extraordinaires qu'il receut du Roy & du Duc d'Anjou, n'empêcherent pas que tant de Gentilshommes ne l'appellaſſent en duel, & qu'on ne luy dreſſat un ſi grand nombre d'embuſches, à quelques heures du jour ou de la nuit qu'il ſe retirât dans ſa maiſon, que l'ordre qu'il avoit receu du Roy de ne le point battre, & les Soldats des

1677. Gardes dont il ſe faiſoit accompagner ne ſuffiſant pas pour le garantir d'inſulte ; il fut contraint de retourner à Montſoreau, & de s'y confiner le reſte de ſa vie.

Buſſy avoit une ſœur qui luy reſſembloit en tout excepté le mépris du bien ; ſes inclinations eſtoient guerrieres ; elle ne pouvoit ſouffrir ny diſſimuler les moindres injures ; elle ne prenoit de repos qu'aprés s'être vangée ; & ſi elle ne l'oſoit faire par elle même elle eſtoit aſſez artificieuſe & aſſez engageante pour ſe procurer aux dépens, & par le miniſtere d'autruy, la ſatisfaction qu'elle cherchoit. Jean de Monluc Eveſque de Valence, avoit eû un fils nommé Balagny, d'une Demoiſelle de qualité qui prétendoit eſtre ſa femme. Balagny s'étoit introduit à la Cour par les moyens que ſon pere luy en avoit donnez, & s'y étoit maintenu par les ſervices qu'il avoit rendus en Pologne, où il avoit negocié les préliminaires de l'élection du Duc d'Anjou. Il avoit formé à ſon retour de là une ſi étroite liaiſon avec Buſſy, que le plus ſouvent ils logeoient & mangeoient enſemble. Ainſi Mademoiſelle de Buſſy avoit eû le temps d'étudier ſon humeur ; & ne trouvant point dans le Royaume d'homme plus capable de punir Montſoreau que luy, elle le prefera dans cette vûë à tous les autres jeunes Seigneurs qui la recherchoient, depuis qu'elle avoit herité de ſon frere. Elle l'épouſa ſans ſe mettre en peine qu'il fût legitimé ; & pourtant elle ne reçût pas de luy tout le contentement qu'elle en eſperoit ; puiſque Monſoreau ſe tint ſi bien & ſi long temps ſur ſes gardes, qu'il évita une infinité de

parties dreſſées contre ſa vie, & qu'il mourut enfin dans ſon lit. 1577.

La Province d'Anjou qui n'avoit oſé ſe plaindre des exactions du Buſſy durant ſa vie, en porta aprés qu'il eut eſté tué, ſes plaintes à la Cour; & ce fut principalement pour luy faire raiſon, que l'on inſtruiſit le procez d'un Gentilhomme qui avoit ſervy d'inſtrument pour la mal-traiter. Il s'appelloit Villerval, & comme il ne fut pas difficile de le convaincre de tous les maux qu'il avoit executez; il fut puny en ſa propre perſonne, & on luy trancha la teſte.

Le Clergé qui tenoit pour injurieux tous les avantages accordez aux Calviniſtes ſous le regne de Henry Trois, obtint de Sa Majeſté la permiſſion de s'aſſembler extraordinairement à Melun; où les perſonnes du premier & du ſecond ordre dont il étoit compoſé, reſolurent tous d'une commune voix, de preſenter Requeſte pour l'abolition des Edits precedens en faveur de ceux de la nouvelle Religion.

Cette Requeſte fut dreſſée en des termes ſi peu convenables à l'Autorité Royale, qu'on n'y eut point d'égard; & le Clergé picqué de ce refus, en preſenta une ſeconde, qui pour avoir un pretexte plus plauſible, n'en étoit pas moins contraire aux intereſts qu'avoit lors la Cour. On demandoit que le Concile de Trente fût reçû en France pour la Diſcipline auſſi bien que pour la Doctrine; & que le Roy d'autorité abſoluë, levât les obſtacles qui s'y étoient juſques-là trouvez. Cette propoſition embaraſſoit davantage Sa Majeſté, que ſi on l'eût preſſée de recom-

1577. mencer la guerre contre les Calviniſtes ; puiſqu'en ce cas Elle auroit eû pour Elle les deux autres factions formées dans le Royaume ; au lieu que ſi elle eût propoſé de recevoir le Concile pour la Diſcipline, tous les François ſe ſeroient déclarez contr'elle, excepté les Catholiques zelez, qui la voyant réduite à ſe jetter entre leurs bras, luy euſſent fait acheter leur amitié à des conditions inſupportables. Auſſi le Roy ne ſe contenta pas de répondre au Clergé, que les meſmes raiſons qui avoient empeſché ſon Predeceſſeur de recevoir le Concile de Trente pour la Diſcipline, ſubſiſtoient encore : Mais de plus Sa Majeſté pour empeſcher que l'Aſſemblée du Clergé ne l'importunât davantage, la congedia.

Il y a des Relations qui ajoûtent un fait qui ſert infiniment à prouver la merveilleuſe preſence d'eſprit de Henry Trois. Elles portent que des Eveſques ayant eû la hardieſſe de luy remontrer qu'il nommoit aux Eveſchez des perſonnes tout-à-fait indignes ; & que les Favoris joüiſſoient des meilleurs Eveſchez du Royaume, ſous le nom de quelques miſerables Eccleſiaſtiques, auſquels ils ſe contentoient de donner le viure & le couvert ; Sa Majeſté tourna finement la choſe en raillerie : ſoit qu'elle n'oſât diſconvenir de la verité ; ou que ne ſe ſentant pas en état de punir les faiſeurs de remontrances ; Elle jugeât prudemment qu'il valoit mieux diſſimuler le chagrin qu'ils luy donnoient, que de témoigner en vain de s'en appercevoir.

Elle repartit qu'il paroiſſoit aſſez que la parole qu'on y portoit n'avoit point eſté concertée ; puiſque

pluſieurs d'entre les Eveſques qui trouvoient à redire à ſa nomination, luy eſtoient redevables de leurs Eveſchez : Que s'ils croyoient en eſtre dignes, ils avoient tort de ſe plaindre du choix qui les avoit fait ce qu'ils eſtoient ; Et s'ils s'en eſtimoient indignes, la Religion & la Juſtice vouloient qu'avant que de paſſer outre, ils miſſent leurs démiſſion entre les mains de Sa Majeſté, afin qu'Elle eût occaſion d'examiner ſi les perſonnes qu'Elle en pourvoyroit, meriteroient leur cenſure. Mais le Clergé n'en demeura pas là, puiſqu'avant que de ſe ſéparer il s'ingéra de revoquer les rentes ſur les Decimes ; ce qui cauſa dans Paris un commencement de ſedition : Mais le Parlement y remedia par un Arreſt qui luy ordonnoit d'en continuer le payement, ſur peine de la ſaiſie de ſon temporel. 1577.

Fin du premier Volume.